This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

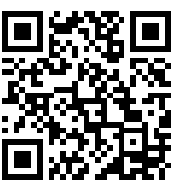

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 380229

Digitized by Google

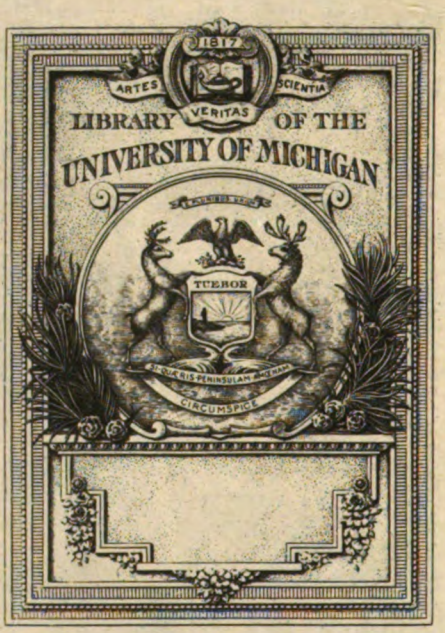

Digitized by Google

AS
242
.H15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

2-6

MÉMOIRES

ET PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT.

MONS.

IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LIX..

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

II.e SÉRIE.

TOME SIXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉES 1857 — 1858.

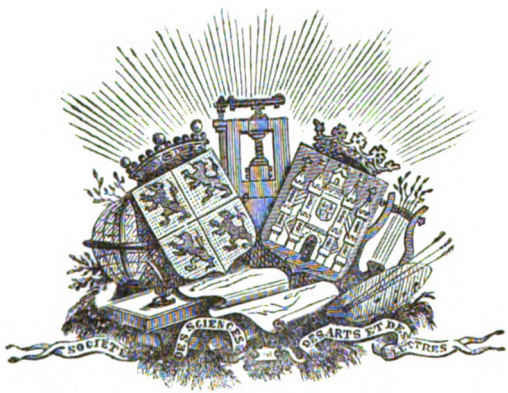

MONS,

IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1857-1858.

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance du 1.er août 1858.

A midi, la cloche et le carillon du beffroi annoncent la cérémonie. La Société se réunit dans le grand salon de l'hôtel-de-ville.

M. Hippolyte Rousselle occupe le fauteuil de la présidence ; à ses côtés sont assis au bureau : MM. Charles

Digitized by Google

Liedts, Ministre d'Etat, *Président d'honneur à vie de la Société;* Adolphe Quetelet et François-Joseph Fétis, *Vice-Présidents d'honneur à vie;* Augustin Lacroix et Emile De Puydt, *Vice-Présidents;* Henri Watricq, *Bibliothécaire-Archiviste;* Vincent Wéry, *Trésorier* et Albert Toilliez, *Secrétaire.*

Des places d'honneur sont occupées par MM. Troye, Gouverneur de la province; Alphonse Hubert, Président du Conseil provincial; Dethuin, Bourgmestre de la ville de Mons; Dufour, Greffier provincial; Vanderbelen, Directeur des Arts et des Lettres au Ministère de l'intérieur; Victor François, professeur de médecine à l'université de Louvain, et par les représentants des Sociétés Scientifiques et Littéraires du pays, savoir: M. François Cantraine, délégué avec MM. Quetelet et Fétis par l'Académie royale de Belgique; MM. Louis Roelandt, Président et Prudent Vanduyse, Vice-Président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; M. Polain, Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liége, Président du comité de littérature de la Société d'Émulation de Liége et M. Ulysse Capitaine, Secrétaire-Général de cette Société; M. d'Otreppe de Bouvette, Conseiller honoraire à la cour de Liége, délégué par l'Institut Archéologique Liégeois et par la Société

Digitized by Google

Archéologique de Namur ; M. Edmond de Selys-Long-Champs, Sénateur, représentant la Société Entomologique Belge et la Société Royale des Sciences de Liége ; M. Adrien Le Tellier, avocat, Vice-Président de la Société des Bibliophiles Belges ; M. Charles de Bettignies, avocat, délégué du Cercle Archéologique de Mons ; M. le chanoine A.-P.-V. Descamps, Vicaire-Général et Charles Warlomont, Inspecteur de l'enregistrement, délégués de la Société Historique et Littéraire de Tournay ; M. Meyers, Lieutenant-Colonel du Génie, délégué par la Société de Numistatique belge.

En arrière du bureau avaient pris place : MM. Boty, Bouillot, Carion, Clesse, Descamps, Deprez, Devillers, Devillez, Demoulin, Gonot, Grenier, Guibal, Hamal, Hoyois, Kirsch, Lejeune, Jean-Joseph Lefèvre, Léopold Lefèvre, Marsigny, Michot, Nève, Plumat, Quinet, Valentin Vander Elst, Wauquière, membres effectifs de la Société, et MM. le comte Arrivabène, Auguste Baron, A. Brochart, Daufresne de la Chevalerie, le baron de Ryckholt, Arthur Dinaux, Hubert Dolez et le comte F. Du Chastel, membres correspondants.

Un public nombreux remplit la salle.

Après un morceau d'harmonie exécuté par la musique

Digitized by Google

du 8.me régiment de ligne, M. le Président déclare la séance ouverte et prononce un discours traitant *du mouvement intellectuel en Belgique depuis* 1830.

L'orateur est interrompu par de nombreuses marques d'approbation au moment surtout, où rappelant les gloires artistiques du pays, il fait allusion à M. François Fétis l'un des plus illustres enfants de Mons.

M. Victor François, qui fut le premier Président de la Société, exprime ses remerciements pour l'hommage que M. Rousselle vient de rendre dans son discours aux fondateurs de la compagnie, et témoigne du plaisir qu'il éprouve à revoir ses confrères après une longue séparation.

M.r François Fétis, au nom de l'Académie royale de Belgique, présente à la Société les félicitations de ce corps savant pour la manière dont elle remplit la mission qu'elle s'est imposée.

Il est ensuite donné lecture de divers morceaux littéraires dans l'ordre suivant :

D'un éloge en vers de Baudouin de Constantinople, par M. Marsigny ;

De deux fables intitulées, l'une, *la Chasse aux Nids*, l'autre, *la Fontaine et le Torrent* par M. Marcel Grenier;

Digitized by Google

D'une pièce lyrique, *la Bataille des Éperons d'or*, par M. Antoine Clesse ;

Enfin d'un commentaire sur la fable de la Fontaine, *les animaux malades de la peste*, par M. Auguste Baron.

Chacune de ces lectures est accueillie par de vifs applaudissements.

Après l'exécution d'un second morceau d'harmonie, M. le Vice-Président De Puydt, remplaçant M. le Secrétaire-général Lehardy de Beaulieu, absent pour cause de maladie, présente le rapport sur les concours de 1857-1858 ; il rappelle que c'est dans cette séance solennelle que, suivant la décision prise par la société, M. Lecouvet, professeur à l'Athénée de Gand, et M. Chotin, ancien professeur de rhétorique à Tournay, lauréats des concours antérieurs, doivent recevoir les médailles décernées au premier, pour un mémoire *sur le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut*, au second, pour un travail *sur l'étymologie des noms de lieux du Hainaut*.

Les lauréats sont successivement invités par M. le Président à s'approcher du bureau et M. Liedts, Président d'honneur à vie, après les avoir félicités, leur remet les récompenses dues à leurs travaux.

Digitized by Google

Conformément à la décision prise dans la séance du 22 juillet, M. le Président remet à MM. le chanoine Descamps, Warlomont et De Bettignies, le diplôme de membres effectifs de la société, et à MM. Cantraine, Roelandt, Orban, Capitaine, Meyers et Lecouvet, celui de membres correspondants.

Des médailles commémoratives de la fondation de la société sont distribuées à MM. les délégués des associations scientifiques et littéraires qui se sont fait représenter à cette fête anniversaire.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse des remerciements à l'assemblée et celle-ci se sépare pendant que la musique fait entendre l'air national.

Le Président,

HIP. ROUSSELLE.

Le Secrétaire,

ALBERT TOILLIEZ.

Digitized by Google

A cinq heures, la Société s'est réunie dans un banquet préparé à la salle des concerts et auquel étaient conviés : les autorités qui avaient honoré la séance de leur présence, MM. les délégués des Sociétés savantes et MM. les lauréats. La plus franche cordialité a animé le repas. Au dessert des toasts ont été portés, au Roi, par M. le Président Hip. Rousselle ; à M. Charles Rogier, Ministre de l'Intérieur, par M. Liedts, Président d'honneur; à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut par M. Troye, Gouverneur de la province ; à l'Académie Royale de Belgique, aux Sociétés savantes des provinces et à leurs dignes représentants par M. Hip. Rousselle ; à M. Troye, Gouverneur de la province de Hainaut, par M. Quetelet, Vice-Président d'honneur ; enfin, à M. le Président d'honneur Liedts et à MM. les Vice-Présidents d'honneur, Fétis et Quetelet, par M. Troye.

Cette fête destinée à resserrer les liens qui doivent unir toutes les Sociétés Scientifiques et Littéraires du pays, s'est terminée au milieu d'un chaleureux échange de témoignages de confraternité.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

MESSIEURS,

Appelé, dans cette occasion solennelle, à l'honneur de porter la parole au nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, je ne puis me défendre d'un sentiment de profonde et légitime émotion. Comment ne pas être, en effet, vivement impressionné devant l'imposante assemblée dont j'ose à peine réclamer la bienveillante attention? Comment espérer d'atteindre à la hauteur de la tâche qui m'est confiée ?

Si quelque chose pouvait atténuer cette défiance de moi-même, ce serait la conviction que les hommes les plus éclairés, les plus éminents, sont les plus enclins à l'indulgence; ce serait surtout le vif intérêt dont il nous est permis de voir une preuve, dans la présence des honorables magistrats témoignant ici de la protection que le gouvernement, la province de Hainaut et la ville de Mons accordent à notre Compagnie; dans la manifestation dont nous

Digitized by Google

honore l'Académie royale, cette haute représentation de la science en Belgique, en nous envoyant des délégués chers au pays qu'ils illustrent par leurs talents ; dans l'empressement qu'ont mis à répondre à notre appel la plupart des sociétés savantes du royaume; dans le concours que veulent bien nous prêter notre président d'honneur, nos vice-présidents d'honneur et nos membres correspondants venus de toutes parts se joindre à nous pour resserrer nos liens de confraternité littéraire.

Tant de marques de sympathie, dont notre société est reconnaissante et fière, sont tout à la fois une douce récompense des efforts qu'elle a faits depuis un quart de siècle pour propager, surtout dans le Hainaut, le goût des travaux de l'intelligence, et un encouragement à poursuivre l'œuvre qu'elle s'est imposée.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut célèbre aujourd'hui le xxv^e^ anniversaire de sa fondation.

Son institution remonte aux premières années de notre émancipation politique. Elle est un des résultats de ce mouvement progressif dont la Belgique donne le magnifique spectacle depuis 1830. Elle est, dans le monde intellectuel, une des filles aînées de la liberté d'association, ce grand principe inscrit au livre de notre constitution.

En 1833, quelques hommes de cœur et d'intelligence, pleins de patriotisme et de goût pour l'étude, conçurent le projet de doter notre province d'un puissant élément de progrès et d'y activer un foyer d'émulation pour les amis de la science. Ils se concertèrent, s'adjoignirent des collaborateurs et signèrent le 8 mars, au nombre de quarante-six, les statuts primitifs de notre association. Le 14 du même mois, ils constituèrent leur bureau, et le 15 juin suivant, s'ouvrait par un discours de leur premier président, M. Victor François, la séance d'installation de notre Compagnie.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut était fondée.

Qu'il me soit permis de payer un nouveau tribut de regrets à ceux de ses membres que la mort lui a ravis; qu'il me soit permis

Digitized by Google

d'offrir un témoignage de reconnaissance à ceux de ses fondateurs que nous comptons encore dans nos rangs et qu'il nous eût été si doux de revoir tous ici; qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage public à celui qui présida à ses premiers travaux et que nous avons le bonheur de retrouver parmi nous, après vingt-cinq ans, toujours animé du même zèle pour l'œuvre à laquelle il a si puissamment contribué.

Si je dois m'interdire de faire l'éloge d'une Compagnie dont je suis en ce moment l'organe, je puis rappeler du moins que le tableau de ses membres s'est bientôt enrichi des noms les plus distingués, et que d'heureux résultats sont venus justifier sa raison d'être.

Fidèle à sa mission, elle s'est attachée à traiter principalement des questions d'un intérêt spécial pour le Hainaut. Elle a compris qu'en se renfermant dans cette sphère d'action, sans empiéter sur le domaine général du premier corps académique du pays, les services modestes qu'elle serait appelée à rendre n'en auraient pas une moins grande utilité. Notre province n'est-elle pas d'ailleurs assez favorisée des dons de la nature, pour suffire à l'incessante activité de ses travailleurs; n'est-elle pas assez riche en grands souvenirs, pour offrir de nombreux sujets d'étude à ceux qui veulent en écrire l'histoire? Je n'en veux d'autres preuves, que la variété des matières traitées dans les volumes déjà nombreux de nos publications qu'on recherche aujourd'hui avec empressement; — que l'importance des questions inscrites chaque année au programme de nos concours et auxquelles des hommes de mérite ont souvent répondu par des œuvres justement appréciées; — que l'accueil fait à nos travaux par les sociétés savantes de la Belgique et de l'étranger, avec lesquelles nous entretenons d'honorables relations.

En vous rappelant l'origine et les progrès de notre Société, je me trouve naturellement amené à vous parler des services signalés rendus aux sciences, aux arts et aux lettres par les autres associations qui se sont fondées ou développées dans toutes nos provinces depuis 1830.

Digitized by Google

C'est une chose digne de remarque que la fondation ou le développement de ces institutions civilisatrices coïncidant avec le réveil de notre esprit national!

La Belgique était à peine remise d'une commotion politique devenue féconde en grands résultats, son admission dans la famille des nations européennes n'était pas même encore définitivement consacrée par les traités diplomatiques, que les Belges, après s'être donné des lois conformes à leur caractère libéral, ne songent plus qu'à travailler, avec une ardente rivalité de zèle, à l'œuvre de la régénération de leur patrie, à l'expansion des facultés heureuses de leur intelligence et des richesses de leur pays.

Qui n'applaudirait aux efforts que tentent pour la diffusion des lumières, ces sociétés provinciales, sœurs de la nôtre par le but qu'elles ont en vue, et qui entretiennent si noblement le goût des sciences, des arts et des lettres sur tous les points du royaume!

Quelle nation ne serait fière des travaux de notre Académie Royale, ce corps savant créé sous Marie-Thérèse, si habilement réorganisé sous le règne de notre roi bien-aimé, et qui brille comme un phare lumineux à l'horizon intellectuel de la Belgique!

Qui n'admirerait l'essor extraordinaire de l'agriculture et des arts industriels, ces puissants éléments de prospérité matérielle!

Est-il, je le demande, un peuple dont les connaissances agricoles aient reçu des applications plus utiles et plus étendues?

Est-il un peuple dont l'industrie ait pris, en si peu d'années, un accroissement aussi considérable, enfanté plus de merveilles et doté la patrie de plus magnifiques établissements? Rappelons nous les nombreux et brillants succès remportés par nos compatriotes aux expositions universelles de Londres et de Paris.

Il semble que le génie de la nationalité inspire aux Belges la noble ambition de prouver au monde qu'ils sont, à tous les titres, dignes de leur indépendance.

Parmi les nations européennes, c'est encore la Belgique qui prit l'initiative de la création par l'État d'un réseau de chemins de fer qui couvre maintenant tout son territoire : conception

Digitized by Google

grandiose au double point de vue de la civilisation et de la prospérité publique; œuvre féconde qui fut décrétée sous l'un des ministères de l'homme d'État, chef du cabinet actuel, que nous avions espéré posséder aujourd'hui parmi nous, mais qui s'est trouvé empêché d'assister à cette séance par des devoirs d'un ordre élevé.

De si grandes choses suffiraient déjà à la gloire d'une époque; mais conscient de lui-même, le peuple belge, dans son impatience d'utiliser ses forces vives arrêtées dans leur action sous les dominations étrangères, a voulu s'avancer d'un pas aussi ferme que rapide dans le champ du progrès.

Le bienfait de l'instruction se répand sous la salutaire influence de l'État, des provinces, des communes et de l'enseignement libre proclamé par notre charte fondamentale. Nos établissements d'instruction, à tous les degrés, notre école militaire, nos écoles spéciales du génie civil, des mines et de navigation, sont des foyers de lumière qui échauffent l'esprit de notre jeunesse et éclairent sa marche dans les voies de la civilisation.

Les sciences philosophiques, morales et politiques sont cultivées avec succès, et parmi les écrivains qui se livrent aux études historiques ou littéraires, je pourrais en citer plus d'un justement renommés, si je ne craignais d'éveiller les susceptibilités de leur modestie.

La même réserve ne doit pas m'arrêter vis-à-vis de ceux qui ne sont plus, et il est des noms que vous ne me pardonneriez pas d'omettre. La circonstance, le lieu, tout m'invite à rappeler que Frédéric de Reiffenberg, cet infatigable écrivain, que ses travaux ont placé au premier rang des littérateurs belges, était né à Mons, et qu'il fut un des vice-présidents d'honneur de notre Compagnie.

Je ne dois pas oublier non plus ce poëte aimable, dont les fables rappellent parfois le bon sens de La Fontaine et l'esprit de Viennet; de Stassart, qui charma si souvent nos séances en donnant à notre Société, dont il était aussi un des vice-présidents d'honneur, les prémisses de ses productions.

La patrie des Vésale, des Van Helmont, des Dodonée, des

Digitized by Google

Simon Stévin, ne pouvait rester étrangère aux progrès qui s'opèrent dans les sciences naturelles, physiques, mathématiques, et elle montre avec orgueil la liste de ses hommes éminents dans ces diverses branches des connaissances humaines.

En remarquant dans cette enceinte plus d'un de ces savants distingués, pourquoi faut-il que nous y cherchions en vain l'un de ceux qui avaient conquis une des premières places dans le monde scientifique, et que notre Société comptait avec bonheur au nombre de ses membres. On a compris déjà que je veux parler d'André-Hubert Dumont, cet illustre géologue Liégeois, qui eut la gloire de faire faire un nouveau pas à la science des Cuvier, des Humbold et des Elie de Beaumont.

Abandonnant le domaine des Sciences et des Lettres, si j'entre dans celui des Beaux-Arts, je m'arrête, surpris d'admiration, devant les splendides travaux de nos artistes.

La statuaire enfante des chefs-d'œuvre, et nous contemplons, avec le sentiment du patriotisme satisfait, l'image de nos grands hommes sur les places publiques de nos cités. Puissions-nous voir bientôt la statue de Baudouin de Constantinople, ce guerrier-législateur, s'élever majestueuse dans la ville de Mons !

Le burin de nos graveurs éternise le souvenir des faits les plus marquants de nos fastes nationaux.

Nos peintres soutiennent avec éclat l'ancienne renommée de l'école belge, et leur magique pinceau retrace les pages les plus glorieuses de notre histoire.

Le crayon de nos artistes porte l'art du dessin à son plus haut période par d'admirables productions.

Formés dans nos conservatoires par les leçons de maîtres habiles, nos musiciens, non contents de se faire applaudir dans l'Europe entière, vont exciter l'enthousiasme jusque dans le nouveau monde. Nos compositeurs se placent au premier rang par des œuvres justement estimées, et la ville de Mons, qui a vu naître l'émule de Palestrina, s'honore d'avoir donné le jour à cet éminent musicien, l'une des gloires de notre époque, et que notre Société est fière de citer parmi ses vice-présidents d'honneur.

Digitized by Google

Enfin une idée patriotique inspire le talent de nos architectes dans la restauration de ces monuments du moyen-âge et de la renaissance, témoins muets de notre passé glorieux, et que la Belgique, gouvernée par l'étranger, voyait avec douleur tomber en ruines.

Quelles sont les causes puissantes de ce mouvement extraordinaire?

C'est le génie de la nationalité belge qui s'est réveillé en 1830.

C'est la liberté constitutionnelle qui féconde tous les germes de notre activité individuelle.

C'est la paix, la sécurité publique, dont nous jouissons sous le gouvernement paternel d'un roi cher au pays.

La Belgique se trouve dans une de ces conditions heureuses où les peuples peuvent donner un libre essor à leurs instincts généreux.

Dans les temps anciens comme dans les temps modernes, les plus belles pages du livre de la civilisation rappellent des jours de calme, de liberté, d'indépendance nationale. Si les époques des luttes guerrières ou des tourmentes révolutionnaires, qui absorbent l'activité des citoyens, ont rarement été propices aux progrès des arts et des lettres, l'atmosphère du despotisme a toujours étouffé la vie intellectuelle et les peuples sans nationalité n'ont jamais produit de grandes choses.

Depuis vingt-sept ans, la Belgique a grandi d'une manière prodigieuse en influence morale et en bien-être matériel, grâce aux libérales institutions qu'elle s'est données, à son calme, à sa persévérance dans le bien, à son bon sens traditionnel, et aussi, et surtout à la sagesse du prince aux mains loyales de qui elle a confié ses destinées.

Réunis en ce jour dans la région séreine d'une fête de l'intelligence, nous pouvons nous écrier avec bonheur: Belges, soyons fiers de notre patrie, cette mère enfin rendue à l'amour de ses fils; mais n'oublions pas que le bien-être matériel d'un peuple est dû surtout aux progrès que les sciences font faire à l'agriculture et à l'industrie; n'oublions pas que si nos succès agricoles et

Digitized by Google

industriels ne sont qu'une suite de nos succès dans les sciences, il faut nous garder de nous arrêter dans la voie du progrès, satisfaits de notre prospérité acquise; car, quelle que soit la fécondité du sol, l'accroissement de la richesse publique est intimement lié à l'expansion des connaissances humaines. Travaillons donc avec ardeur à en agrandir le cercle; continuons à cultiver avec amour les arts, les lettres et les sciences pour conserver à notre pays le rang élevé qu'il occupe dans le monde.

C'est ainsi que nous donnerons une nouvelle preuve de notre attachement à nos institutions, à notre roi, à sa dynastie, à notre nationalité.

Le Président,

HIP. ROUSSELLE.

1.er *août* 1858.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES CONCOURS.

MESSIEURS,

J'étais loin de m'attendre, il y a peu de temps encore, à l'honneur qui m'écheoit de vous présenter, dans cette séance commémorative, le rapport annuel sur les concours ouverts par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et plût à Dieu que cette tâche, toujours si bien remplie, ne me fût pas aujourd'hui dévolue! ma présence ici n'aurait point le triste privilége de vous rappeler que notre honorable Secrétaire-général, M.r Ch. Lehardy de Beaulieu, atteint d'une maladie cruelle, laisse momentanément parmi nous une place inoccupée.

Je n'ai point cherché, en considération de la fête que nous célébrons, à écarter une préoccupation pénible. Vous comprendrez, Messieurs, le sentiment qui me domine; l'un d'entre nous, un des

Digitized by Google

premiers en dignité, un des meilleurs par le cœur, par l'intelligence, par la calme énergie de ses convictions et par son dévoûment à notre Société comme à la chose publique, est, en ce moment, privé de la vue, sans que l'on prévoie l'époque de son rétablissement. Je devais, en cette circonstance, être l'organe de vos regrets, et l'hommage de notre estime et de notre gratitude, seule récompense dont nous puissions payer de longs et précieux services, ne pouvait être mieux placé que dans cette séance solennelle, en présence de tant d'hommes éminents et d'un public d'élite.

Avant d'aborder l'objet spécial de ce rapport, vous me permettrez, Messieurs, de vous présenter une remarque dont votre compagnie à quelque peu le droit d'être fière; c'est qu'il est maintenant bien rare qu'une année se passe sans que des travaux sérieux et parfois d'une importance majeure lui soient envoyés en réponse aux questions du concours. Si notre programme attire ainsi l'attention des gens studieux, si nos modestes récompenses semblent d'un prix suffisant pour tenter les savants et les hommes de lettres, si l'insertion dans nos annales est considérée par quelques-uns d'entre eux comme un dédommagement satisfaisant pour des travaux de longue haleine, n'est-ce pas la meilleure preuve que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a su conquérir une place importante? La valeur intrinsèque des prix qu'elle décerne s'augmente dès lors de toute la considération que le public y attache.

Pour maintenir cette position laborieusement acquise, Messieurs, vous n'avez guère qu'à persévérer. Chaque année la tâche vous devient plus facile. Au noyau intelligent et dévoué que renferme notre ville et qui se complète parmi les supériorités intellectuelles de la province, viennent se joindre une foule d'hommes distingués qui, de tous les points du pays et de l'étranger, se rattachent avec empressement à notre association. L'importance de vos travaux grandit, le cercle s'en élargit dans une juste mesure et le jugement des concours, entouré déjà de garanties sérieuses, en deviendra plus facile, en même temps que l'autorité de vos décisions sera plus que jamais respectée.

Digitized by Google

Mais pour conserver aux distinctions que vous décernez tout leur prestige, il y avait un écueil à éviter. Si l'on pouvait craindre de décourager la jeunesse studieuse en distribuant les récompenses d'une main trop avare, il eut été bien plus dangereux de les multiplier à l'excès et de couronner trop facilement des œuvres faiblement conçues et médiocrement exécutées. Une association savante et littéraire, quelque étroites que soient les limites où s'exerce son influence, doit tendre incessamment à mettre en estime les travaux sérieux, les études fortes et consciencieuses. Il importe que toute production, honorée d'une de ses palmes, soit un fleuron ajouté à la couronne littéraire du pays, ou, dans une autre sphère, un service rendu à la science, soit qu'elle mette en relief des vérités nouvelles, soit qu'elle se borne à en coordonner les éléments épars et à tailler les matériaux du progrès à venir.

Ces idées, qui n'ont point la prétention d'être neuves, ont inspiré, sans nul doute, les décisions dont le concours de cette année a été l'objet.

Deux mémoires vous étaient parvenus, en réponse à la 1.re et à la 16.e question du programme; la 16.e était du nombre de celles qu'a posées par votre intermédiaire le département de l'intérieur.

La première question était conçue en ces termes :

« Célébrer, dans une pièce d'au moins 400 vers, les femmes illustres du Hainaut. »

La réponse qui vous est parvenue n'était point un simple morceau de poésie mais une sorte de poème de 2 mille et quelques cents vers; et quand on songe qu'entre la publication du programme et l'envoi de cette pièce, il ne s'est guère écoulé que six mois, et qu'avant de rien écrire, l'auteur a dû se livrer à des lectures et à des recherches considérables, on a peine à comprendre qu'une pareille entreprise ait pu être conçue, encore moins exécutée.

Votre commission, composée de MM. A. Clesse, M. Deprez, Marsigny, A. Mathieu et De Puydt, rapporteur, s'est néanmoins trouvée

Digitized by Google

unanime pour vous proposer de ne point décerner le prix. Elle a pensé que dépasser le but, ce n'est point l'atteindre. Tout en rendant justice au sentiment patriotique qui a entraîné l'auteur et fait prendre à son ouvrage les proportions et la forme d'un poème, il lui a été impossible d'y voir autre chose qu'une improvisation, une ébauche parfois heureuse, mais non une œuvre terminée, qui pût être l'objet d'une distinction académique.

Comme il fallait s'y attendre, l'absence de travail y est partout sensible. Le plan est faible et la donnée plus ou moins historique, qui sert à relier ses épisodes, est plus ingénieuse que solide. Il y a dans l'ensemble des longueurs, de la confusion, des hors-d'œuvre. L'auteur n'a pas eu le temps d'être court. Une bonne partie de son long poème est consacrée à la religion, aux croisades, aux tournois, voire même à la politique du jour, et les héros de l'autre sexe y tiennent une place considérable, qu'il eut mieux valu réserver aux femmes illustres.

Dans ce vaste ensemble, rapidement conçu et exécuté avec un laisser-aller qui va parfois jusqu'à l'extrême négligence, il y a des beautés de détail et cette facilité de versification qui est souvent l'écueil des poètes. A côté de vers d'un tour heureux et d'idées généreuses, se rencontrent trop souvent des phrases obscures ou incohérentes, des pensées d'une vérité contestable, des redites, des réminiscences et jusqu'à des fautes de versification que la rapidité extrême de la composition explique, mais n'excuse pas.

Vous avez décidé, conformément aux conclusions de votre commission, de ne point accorder de récompense, mais vous avez maintenu la question au programme de 1858-59. Il est nécessaire d'ajouter ici que vous avez témoigné le désir de voir les concurrents se renfermer dans les termes de ce programme, qui, pour plus de précision, demande cette fois une pièce d'environ 500 vers sur les femmes illustres de notre province.

Sans vouloir détourner nos écrivains d'entreprendre des œuvres de longue haleine, nous devions les prémunir contre la tentation de produire trop et trop vite. Les triomphes littéraires ont pour conditions essentielles la justesse de l'idée, la vérité des tableaux,

Digitized by Google

la perfection de la forme et la correction rigoureuse du style. Hors de là, il n'y a que productions éphémères et succès équivoques.

Le second mémoire envoyé au concours répondait à la 16.me question :

« Faire un choix raisonné entre les divers moyens indiqués « par l'art du mineur pour atteindre, par un puits cuvelé, un « terrain houiller recouvert d'une épaisseur considérable de mort-« terrain aquifère. »

Le mémoire portait pour épigraphe : *Si l'homme est sensible, la matière ne l'est pas.* La commission nommée pour l'examiner se composait de MM. Boty, Gonot, Guibal, Toilliez et Devillez, rapporteur.

Dans une question de cette nature, dont l'exposition exige des connaissances spéciales, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter les termes même du rapport de notre savant confrère.

Le système de percement des puits dans les couches aquifères, décrit dans le mémoire qui nous occupe, est le résultat d'une combinaison de l'ancien système à air comprimé, qui a été employé avec succès dans certaines circonstances particulières, et de celui de notre collègue M. Guibal, actuellement appliqué au percement d'un puits à S.t-Vaast.

L'auteur du mémoire a fait, sans le nommer, de si nombreux emprunts à M.r Guibal, que celui-ci a cru devoir se récuser afin de n'être point juge et partie. En effet, les deux systèmes consistent en un cylindre mobile qui pénètre dans le terrain en refoulant les eaux ou plutôt en les empêchant d'affluer incessamment, l'un à l'aide d'une masse d'air comprimé, l'autre à l'aide d'une colonne dans laquelle l'eau s'élève jusqu'à son niveau naturel et fait équilibre, sous la cloison du cylindre mobile, à l'eau des couches que l'on traverse. Tous les deux empêchent de la même façon la rentrée des eaux dans le sas mobile et construisent définitivement le revêtement du puits derrière l'appareil, à mesure qu'il pénètre dans le terrain, et tous les deux attaquent ce terrain

Digitized by Google

sous la cloison du cylindre mobile, par une espèce de sondage, approprié à la nature de la couche aquifère et aux dimensions du trou à pratiquer.

La substitution de l'air comprimé à la colonne d'eau de M.r Guibal, pour équilibrer la pression de bas en haut des eaux affluentes, ne nous semble pas heureuse, lorsque la pression de cet air est trop considérable pour que les travailleurs puissent pénétrer dans la capacité qui le renferme, parce que cette pression devient difficile à maintenir à cause des fuites et des pertes qui se produisent à travers les couches aquifères et les joints de l'appareil. Et lorsqu'on renonce à l'emploi de l'action immédiate de l'homme sur le terrain à traverser, nous trouvons la colonne d'eau préférable, d'autant plus qu'elle présente, aussi bien que l'air comprimé, le moyen de supprimer l'effort de bas en haut sur le sas mobile pendant son avancement. Il n'y a, pour cela, qu'à faire une ouverture à cette colonne et à laisser le puits s'emplir d'eau, que l'on peut, ensuite, enlever rapidement avec une pompe.

Il est vrai que dans l'appareil à air comprimé qui nous est présenté, on agit sur le terrain à plus courte distance que dans le système de M.r Guibal, mais cet avantage nous semble largement compensé par la nécessité de faire passer les tiges des outils à travers une boite à étoupes qui probablement, dans l'application, présenterait des inconvénients, et par des manœuvres assez longues, assez délicates, inhérentes au système, et qui sont inutiles dans l'appareil de S.t-Vaast.

La commission regarde le sas à air comprimé, substitué à la colonne d'eau de M.r Guibal, comme constituant une infériorité suffisante vis-à-vis de l'appareil de ce dernier, pour qu'il devienne impossible d'accorder le prix à l'auteur du nouvel appareil, même abstraction faite de toutes les autres objections qui pourraient être présentées aux détails de ses opérations de percement.

Néanmoins la commission reconnaît avec satisfaction que l'auteur du nouvel appareil a fait preuve d'imagination et d'intelligence dans la combinaison des diverses connaissances acquises sur l'emploi de l'air comprimé et qu'au point de vue purement théo-

Digitized by Google

rique de l'absence de fuites, de dérangements et d'accidents imprévus, son appareil est très-satisfaisant. Aussi, elle vous a proposé de voter à l'auteur une mention honorable et de l'engager à continuer ses travaux dans cette voie, où il ne paraît manquer que d'expérience, qualité que l'on peut toujours acquérir.

Vous vous êtes empressés, Messieurs, d'adopter les conclusions de votre commission et l'auteur du mémoire a été invité à se faire connaître. Enfin l'impression de son travail dans le prochain volume de vos publications a été décidée, à la condition de quelques modifications de détails, sur lesquelles l'auteur aurait à s'entendre avec la commission.

Tels sont les résultats obtenus du concours de 1857-58. Certes il vous eût été plus agréable, au jour de ce solennel anniversaire, de pouvoir couronner devant une aussi imposante assemblée, des lauréats nouveaux dont un pareil moment pouvait décider l'avenir. Si vous ne l'avez point fait, c'est que vous avez tenu à rester fidèles, par dessus tout et en toute circonstance, à une loi nécessaire, à une loi de justice rigoureuse, qui fait votre honneur et votre force.

Vous avez, d'ailleurs, d'anciennes et précieuses obligations à remplir, et vous devez vous féliciter aujourd'hui de ce que les circonstances ne vous ont pas permis de vous acquitter plus tôt. Par suite du concours de 1856-57, M.r Lecouvet, professeur à l'athénée de Gand, a obtenu la médaille d'or pour un important et beau travail en réponse à la 2.me question du programme.

« Indiquer le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut. »

Enfin vous avez décidé qu'une médaille de vermeil serait jointe à la mention honorable décernée à M.r Chotin, de Tournay, auteur du curieux et savant mémoire publié dans le tome 4.e, 2.e série, sur « l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, bourgs, villages et hameaux de la province de Hainaut. » Cette médaille est un témoignage de gratitude que la Société a désiré

Digitized by Google

offrir à M.r Chotin pour l'obligeance qu'il a eue de revoir avant l'impression son intéressant mémoire et d'en faire disparaître quelques imperfections légères qui, seules, l'avaient empêché de remporter le prix.

Pour le Secrétaire-général absent

Le Vice-président,

P.-E. De PUYDT.

Digitized by Google

BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE.

I.

Lorsque par la pensée on remonte les âges,
Et qu'on prête l'oreille au retentissement
Des luttes d'autrefois, longs et sombres orages
Dont le bruit affaibli meurt dans l'éloignement,
Avec quelle pitié l'on voit l'oubli s'étendre,
Comme un vaste linceul, sur toutes nos grandeurs!
Quoi! c'est donc là le terme où ne cessent de tendre
Nos plus légitimes ardeurs!

Mais du juste opprimé Dieu bénit la mémoire:
Auprès de son tombeau le temps s'est arrêté,
Et sur le sol mouvant que féconde l'histoire
Toujours son nom fleurit, des siècles respecté.
Vainement dans la nuit se dérobe le crime:
D'un espoir insensé rit le juste avenir;
Et, lorsque le vautour dévore la victime,
Plus glorieux est le martyr.

Digitized by Google

Tel fut notre Baudouin. Le Hainaut et la Flandre
S'inclinent à son nom, symbole de l'honneur.
Mais Dieu n'a pas voulu qu'on pût montrer la cendre
Qui, jadis animée, était un si grand cœur.
Quelque vague récit des tortures cruelles
Qui suivirent de près un triomphe inoui,
C'est, avec le bienfait de ses lois paternelles,
Tout ce qui nous reste de lui.

Bonté, gloire, malheur, titres que l'on révère;
Dans ce que l'homme admire il n'est rien de plus grand :
La victoire ennoblit un sceptre populaire,
Et le bonheur du peuple absout le conquérant.
Toutefois un fleuron manquait à la couronne
Dont rayonnait son front dans la prospérité;
Par ses lâches fureurs, Joanice lui donne
Le sceau de l'immortalité.

II.

Loin des belles cités qui le voyaient naguère,
Avec les chevaliers, ses compagnons de guerre
Devenus ses vassaux, mais par leur libre choix,
Régner sur l'Orient qu'ils vainquirent deux fois,
Loin du pays natal où ses belles années
S'écoulèrent, de gloire et d'amour couronnées,
Baudouin est dans les fers; un prince au cœur félon
Dans un piége a surpris l'intrépide lion.

Baudouin est dans les fers; mais on le craint encore :
Joanice, allié d'un peuple qui l'abhorre,
Voudrait conclure un pacte avec son prisonnier.
» Baudouin, dit-il, tu peux être libre et régner.

Digitized by Google

» Partageons le pouvoir. » — « Il suffit à l'empire
» D'un maître, dit le Comte, et, s'il faut vous le dire,
» J'estime trop les Grecs et tiens trop à l'honneur
» Pour vouloir à ce prix être leur empereur. »

Joanice frémit; il s'éloigne en silence,
Méditant une longue et terrible vengeance.
Mais, dans son palais même, on conspire sa mort :
Sa femme, du captif plaignant le triste sort,
L'a visité souvent, a senti dans son âme
S'allumer et grandir une coupable flamme;
D'une chaîne importune elle veut s'affranchir,
Et des Scythes armés sont prêts à la servir.

La nuit règne; Baudouin, dans sa sombre demeure.
Sans crainte et sans regrets attend sa dernière heure,
Déjà pour lui le monde est comme ces lointains
Qui s'effacent dans l'ombre en replis incertains,
Quand le voyageur touche au bout de sa carrière :
Du seuil hospitalier qui l'attend, la lumière
Jaillit, et près de voir ceux qu'il aime, ses yeux
Errent sur l'horizon triste et silencieux.

Tel Baudouin près du terme où sa grande âme aspire :
Sur sa lèvre entr'ouverte un céleste sourire
Paraît, lorsque, dorant les vieux murs du donjon,
Jusqu'au fond du cachot l'aube jette un rayon;
Et soudain, à travers la lueur matinale,
Du chevalier s'approche une femme au front pâle.
Il se lève; le bruit de ses fers retentit,
Et Recca, palpitante et muette, gémit.

Recca, fille des Huns, que de la main d'un père
Reçut le roi bulgare, et qui savait lui plaire;
Mais fuyant un époux, objet de ses terreurs,
Sur les fers de Baudouin elle répand des pleurs.

Digitized by Google

Pitié cruelle ! Ah ! fuis, Recca : jamais le crime
Ne trouvera d'accès dans l'âme magnanime
De l'homme pénétré d'un amour immortel,
Germe pur et fécond qui mûrit pour le ciel.

« Baudouin, depuis longtemps ton cœur doit me comprendre :
» On veut ta mort ; je t'aime et saurai te défendre.
» Délivre deux captifs, dont le plus malheureux
» N'est pas celui qu'attend un trépas douloureux.
» Viens, frappe le cruel qui me tient asservie ;
» Et, lorsque je te rends la liberté, la vie,
» Lorsque de tes États je t'ouvre le chemin,
» Pour me payer de tout, Prince, accepte ma main. »

— « Reine, répond Baudouin, à Dieu, juste et bon maître,
» De régler notre sort ; à nous de nous soumettre.
» En face de la mort, je n'irai point trahir
» Des lois à qui, vainqueur, j'ai juré d'obéir.
» Chevalier et chrétien, mon âme résignée,
» En vous plaignant, Recca, bénit sa destinée. »
Il dit, et ses regards brillent d'un feu divin.
Mais Recca ne s'est point humiliée en vain.

Dévorant son affront, elle sort. Joanice
Pressé par ses discours, ordonne le supplice.
Baudouin est seul ; il prie, il croit voir un instant
Auprès de sa compagne un trône qui l'attend.
On dit que la prison fut alors éclairée
Par des feux émanés de la voute éthérée,
Qu'on entendit dans l'air des chants mélodieux....
Pendant que s'avançait le tyran furieux.

Comme un tigre, il saisit, il déchire sa proie :
La hâche brille et tombe ; une infernale joie
Éclate ; la chair vole en lambeaux ; les flatteurs
Poussent à chaque coup de joyeuses clameurs,

Digitized by Google

Et le bourreau se lasse à cette horrible scène.
Le héros mutilé fut jeté dans la plaine,
Et sa pensée encor volait vers le séjour
Où ses premiers regards saluèrent le jour.

III.

Ainsi périt Baudouin, sans qu'une main amie
Vienne essuyer son front dans la froide agonie,
Sans qu'un regard d'amour, un mot venu du cœur
De ce moment suprême adoucisse l'horreur.
Mais bientôt sous le fer aura tari sa vie.
Pendant que des bourreaux la rage inassouvie
Épiait sur ses traits les funèbres frissons,
On vit, tel qu'un reflet tombé sur les gazons
Quand le soleil triomphe enfin d'un long orage,
Un doux rayon de paix briller sur son visage.
C'est qu'au divin séjour l'introduisait la mort;
C'est qu'à chaque douleur, comme un sublime accord,
Un hymne répondait dans la sphère éternelle,
Une extase en son cœur, toujours, toujours nouvelle;
C'est qu'au soldat du Christ les siècles à venir
Décernaient un laurier que rien ne peut flétrir.

Gloire donc au plus brave, au meilleur de nos princes!
Mais pourquoi l'étranger, parcourant nos provinces,
Y cherche-t-il en vain l'image d'un héros
Qui d'une telle mort couronna ses travaux?
Nos plus humbles cités se sont naguère émues:
Toutes, avec amour, ont dressé des statues
A leurs illustres fils, au guerrier triomphant,
A l'inventeur habile, à l'artiste, au savant;
Le Belge indépendant prodigue ses hommages
A ceux qui, de l'histoire illuminant les pages,

Digitized by Google

Ont su venger son nom longtemps humilié :
Et Baudouin, Baudouin seul, est encore oublié!
Pour voir son noble front, pour lire ses batailles,
Il faut interroger les toiles de Versailles,
Où le passé se lève et revit à nos yeux;
Là, le comte de Flandre apparaît glorieux.

La France a des honneurs pour nos hommes célèbres,
Et nous disputerions vainement aux ténèbres
Tant de faits éclatants, de souvenirs sacrés!
Non! chers concitoyens, vous qui vous honorez
De retracer les traits, d'embaumer la mémoire
Des hommes d'autrefois, comprenant que leur gloire
Est pour un pays libre un sublime garant,
C'est à vous d'élever au plus juste, au plus grand,
Un monument qui puisse apprendre à tous les âges
Que la Belgique sait égaler ses hommages
A l'amour qu'on lui porte, au pieux dévoûment
De qui vécut pour elle et mourut en l'aimant.

AGATHON MARSIGNY.

Digitized by Google

LA CHASSE AUX NIDS.

FABLE.

Par un jour de congé, des espiègles finis,
Pour leurs communs plaisirs troupe bien assortie,
Résolurent d'aller faire la chasse aux nids;
Que de trésors devait procurer la partie!
Chacun aurait au moins, on n'en pouvait douter,
Des petits et des œufs, à ne plus les compter:
Ils avaient pour chercher une journée entière.
Or, les voilà remuant les buissons,
Sans en laisser un en arrière,
Beaucoup plus attentifs qu'au moment des leçons.
Garde à vous, fauvettes gentilles,
Par un vol imprudent, ne leur découvrez pas
Les précieux berceaux de vos jeunes familles;
L'ennemi se trouve à deux pas.

Digitized by Google

Nos écoliers, cédant au feu qui les dévore,
Se déchirent aux mains, à d'autres lieux encore,
Pas un nid à trouver ;
Puis si le soir n'allait pas arriver !
Mais il faut que bientôt la chasse se termine ;
Cœurs sensibles, jugez s'ils faisaient triste mine
Et quels tourments ils devaient éprouver !
Déjà, sans prononcer une seule parole,
Ils retournaient chercher le repos qui console,
Quand, au sommet d'un arbre, un nid frappe leurs yeux ;
N'importe ! on le prendra, dût-on monter aux cieux !
Au même instant l'un d'eux s'adosse au chêne
Et forme ainsi, comme il advient souvent,
Un échafaudage vivant,
Qui du grimpeur allégera la peine.
Après avoir beaucoup, beaucoup trop transpiré,
Celui-ci touche au but si longtemps désiré,
Rapporte à ses amis, prompts à lui faire fête,
Six jolis œufs, jolis à leur tourner la tête !
Avec bonheur chacun les contemplait.
Enfin s'opéra le partage.
L'un dit : nous sommes cinq ; à qui donc, s'il vous plaît,
Sera le sixième œuf ? l'affaire ici s'engage :

D'un ton ferme, le plus âgé
Se prévaut de son droit d'aînesse
Et jure d'être avantagé.
Deux que son arrogance blesse,
Déclarent qu'à l'instant et d'un commun aveu
On tirera la paille, ou l'on verra beau jeu !
Le grimpeur, ne pouvant contenir sa colère,
Leur dit : Ne croyez pas me ravir mon salaire ;
Vous avez tous un œuf et c'est assez, je crois ;
S'il en reste un sixième, il n'y faut pas prétendre :
Le mal que j'ai souffert m'y donne seul des droits ;
Jusqu'à la mort je saurai les défendre....
Approchez ..... on approche ; il jette un œuf au front

Digitized by Google

— XXXVII —

De l'un des querelleurs, qui, par un œuf répond
A ce héros, d'humeur si cavalière ;
Les autres courroucés,
Se vengent, à l'envi, de la même manière,
Et voilà tous les œufs cassés.

Ainsi l'on s'associe et l'on se vient en aide ;
Mais faut-il partager, il ne va plus si bien :
On se bat, ou l'on plaide,
Et l'on finit par n'avoir rien.

M. GRENIER.

Digitized by Google

LA FONTAINE ET LE TORRENT.

APOLOGUE.

Du sein d'un rocher séculaire,
Souvent battu par les autans,
Sortait une source plus claire
Que le bleu pur des cieux au soleil du printemps.
C'était la sœur de Blandusie,
Qu'avec tant de bonheur chanta la poésie!
Son eau, qui s'échappait sur un sable argenté,
Conservait sa fraîcheur à l'ombre des charmilles,
Et formait en ces lieux un bassin abrité,
Où l'on allait puiser la boisson des familles;
Quand un torrent, en de néfastes jours,
Grossi, soulevé par l'orage,
Rompant ses digues avec rage,
Vint troubler notre source, en son modeste cours,
Et d'un Dieu bienfaisant anéantir l'ouvrage.

Petit pays, où nous vivons en paix,
Où le travail nous donne l'abondance,
Ah! puissiez-vous n'être envahi jamais
Et garder votre indépendance!

M. GRENIER.

Digitized by Google

La bataille des Éperons d'or.

PLAINE DE GROENINGHE, PRÈS DE COURTRAI.

(Mercredi 11 juillet 1302).

—

Vers Courtrai d'orgueilleuses bandes
Accourent au bruit des clairons ;
Contre les communes Flamandes
Philippe[1] a lancé ses barons.
Ce n'est pas le peuple de France,
Serf sous la féodalité,
Non, c'est contre la liberté
Le despotisme qui s'avance !

Flandre, combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

[1] Philippe le Bel, roi de France.

Digitized by Google

Mais le tocsin se fait entendre....
Les chevaliers, fléau d'enfer,
Passent en ravageant la Flandre
Et par la flamme et par le fer.
Bénis par leur famille en larmes,
Dans leur sainte rebellion,
Au cri sacré « Flandre au Lion ! [1] »
Peuple et bourgeois ont pris les armes.

Flandre, combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

Nos châteaux-forts et nos églises
Se sont ouverts à deux battants ;
La noblesse, pour nos franchises,
Est au milieu des combattants [2].
Et la religion chérie
Vient servir, dans sa majesté,
La cause de l'humanité
Sous les drapeaux de la patrie.

Flandre combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

Gloire au transport qui vous anime
Juliers, Borluut, Coninck, Breydel [3],
Pour une défaite sublime
Ou pour un triomphe immortel :

1 Vlanderen den Leeuw.
2 Mais il faut surtout signaler la part que la noblesse flamande prit à la défense de la Flandre. Histoire de Flandre de Kervyn de Lettenhove.
3 Guillaume de Juliers. — Borluut, chef des Gantois. — Coninck, Breydel, chefs des corporations de Bruges.

Digitized by Google

Le champ d'honneur est leur tribune,
Ils électrisent nos soldats :
Les Flamands ne souffriront pas
Qu'on touche aux droits de la commune.

Flandre, combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

Aux Flamands un prêtre héroïque
En disant : « Dieu sois avec nous ! »
A montré le saint viatique :
Tous nos guerriers sont à genoux !
Puis, prenant un peu de poussière,
Chacun, devant les ennemis,
Donne à la terre du pays
Le baiser d'un fils à sa mère.

Flandre, combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

Les chevaux font trembler la terre ;
Et, lance au poing, bannière au vent,
Des chevaliers l'armée entière
Roule vers nous comme un torrent !
Ainsi qu'aux flots dans la tempête,
Dieu, notre suprême témoin,
Leur dit : « Vous n'irez pas plus loin. »
Soudain un fossé les arrête !

Flandre combats avec fierté !
Cette lutte sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,

Digitized by Google

Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

En vain chaque ennemi s'élance
Afin d'atteindre à l'autre bord :
Le *Goedendag* brise la lance[1]
Le *Goedendag* donne la mort !
La Flandre venge ses injures :
Nobles, prêtres, gens des métiers
Renversent les barons altiers
Dans leur orgueil et leurs armures !

Flandre, triomphe avec fierté !
Ta victoire sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

Enfin de la chevalerie
Les vainqueurs, plus pieux encor,
Sur les autels de la patrie
Déposent les éperons d'or.
Et les nations opprimées
Se disent : — à nous l'avenir ;
Pour nous sauver et nous unir,
Il existe un Dieu des armées !

Flandre, triomphe avec fierté !
Ta victoire sera féconde,
Car, de ton sol ensanglanté,
Le germe de la liberté
Va poindre et transformer le monde.

[1] *Goedendag :* Massue hérissée de pointes de fer. Nos soldats appelaient par ironie *bonjour* ou *Goedendag*, cette arme dont ils allaient faire un si terrible usage.
Histoire de la Belgique. Théodore Juste.

Digitized by Google

Les peuples sont une famille :
La France, en sa virilité,
A, sous les murs de la bastille,
Brisé la féodalité.
Belgique, dans l'histoire humaine
Tes fils ont des titres plus beaux,
Car ils ont des temps féodaux
Les premiers secoué la chaîne !

Flandre, triomphe avec fierté !
Ta victoire est toujours féconde,
Car, sur ton sol ensanglanté,
La moisson de la liberté
Germa pour transformer le monde.

1858.

ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

ANALYSE

D'UNE FABLE DE LA FONTAINE.

Cédant à la prière du président, M. A. Baron, membre de l'académie royale de Belgique, professeur de littérature à l'université de Liége, et membre correspondant de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, prend la parole et annonce dans un exorde rapide qu'il va chercher à analyser l'un des chefs-d'œuvre de La Fontaine. Il commence par donner lecture de la fable suivante :

LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.

Digitized by Google

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie.
Nul mets n'excitait leur envie;
Ni loups ni renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie;
Les tourterelles se fuyaient. . .
Plus d'amour, partant plus de joie.
Le lion tint conseil, et dit: mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune:
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévoûments.
Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfesant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait? Nulle offense.
Même, il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.
Je me dévoûrai donc, s'il le faut; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi,
Car on doit souhaiter, selon toute justice,
Que le plus coupable périsse.
Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse.
Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.
Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Etant de ces gens là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire.

Digitized by Google

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir.
On n'osa trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
L'âne vint à son tour, et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue;
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro sur le baudet.
Un loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait. On le lui fit bien voir.
Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Pour mettre en action cette vérité : les jugements de cour favorisent toujours le puissant et condamnent le faible, Lafontaine a créé un véritable drame avec son exposition, son nœud, son dénoûment, ses passions, ses caractères. L'exposition est la description de la peste; le nœud, le discours du Lion; le dénoûment, la condamnation de l'âne; les caractères, l'âne, le lion, le renard, le loup; les passions et les mœurs, l'orgueil, l'hypocrisie, la peur, la lâcheté, la cruauté. Entrons dans les détails.

Pouvait-on dépeindre le fléau qui accablait les animaux sous de plus terribles couleurs ? Il suppose que l'omnipotence céleste, surexcitée par la fureur, et ne trouvant rien dans l'arsenal de ses

Digitized by Google

instruments de torture qui puisse satisfaire sa vengeance, est réduite à inventer un supplice nouveau,

Mal que le ciel en sa fureur,
Inventa. . . . . .

Il ne nomme pas immédiatement cette fatale découverte, et laisse le nom suspendu jusqu'au 3.e vers, comme s'il fallait le lui arracher malgré lui,

La peste puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Enfin il ajoute ce terrible corollaire :

Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,

l'Achéron, le plus avare, le plus insatiable des Dieux infernaux, le plus tenace à garder son bien,

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Quel trésor de maux que celui qui pouvait *enrichir en un jour* cet Harpagon du Tartare !

Après cette synthèse par amplification, comme disent les Rhéteurs, Lafontaine entre dans l'analyse. Tous les animaux étaient frappés,

On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie.

Remarquez le contraste des deux mots et l'harmonie du vers, et, pour la pensée, rappelez-vous Virgile,

Labitur infelix studiorum, atque immemor herbæ
Victor equus, fontesque avertitur. . . .

Mais Virgile lui-même s'arrête là. Il lui semble que le mal ne peut aller plus loin que de faire oublier le manger, le boire, tous les instincts de conservation. Le cœur seul de Lafontaine pouvait lui révéler quelque chose au-delà. Ne plus boire, ne plus manger ; cela se conçoit ; mais ne plus aimer ! Lui seul pouvait donner au tableau ce dernier coup de pinceau,

Digitized by Google

Les tourterelles se fuyaient . . . .
Plus d'amour, partant plus de joie.
Le lion tint conseil. . . . . .

L'action s'engage. Mais d'abord, quel est le caractère de ce roi Lion? Est-ce un tyran, celui qui condamne si lestement un de ses sujets, sans même savoir lequel? Est-ce un bon roi, celui qui les consulte et les appelle ses *chers amis!* Ni l'un ni l'autre. C'est tout bonnement un roi, un roi absolu, né dans la pourpre, Louis XIV, ou tout autre; un roi superstitieux et n'ayant peur que du seul pouvoir invisible et invincible qui se révèle par le tonnerre ou la peste,

Je crois que le ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune;

un roi souverainement égoïste,

Peut-être il obtiendra la guérison commune;

Peut-être? S'il l'obtient, je suis sauvé, car la maladie commune peut m'atteindre, moi le roi; s'il ne l'obtient pas, que m'importe qu'un sujet ait péri inutilement? un roi s'appuyant comme tous les esprits bornés, sur les précédents, un des préjugés les plus universels, et qui signifie: puisque nos pères ont fait une sottise, il faut bien la faire aussi,

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévoûments.

Qui donc, *on?* Un roi enfin croyant sincèrement et de bonne foi que les lois ne sont pas faites pour lui, et que tout le monde comprend un principe si naturel comme il le comprend lui-même. Aussi voyez l'impudente naïveté de sa confession. Il pouvait excuser sa mauvaise habitude de manger les animaux par la nécessité de la conservation personnelle; il n'y songe même pas; il a usé et abusé, il n'a pas satisfait seulement ses appétits, mais sa gloutonnerie, il n'a pas seulement mangé, il a dévoré, et beaucoup dévoré,

Pour moi, satisfesant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons,

Digitized by Google

des moutons qui ne lui avaient rien fait du tout ; ceux là n'avaient point médit de lui, ni eux, ni leurs frères. Eh bien ! après ? Qui oserait y trouver à redire ? Remarquez la coupe du vers suivant, la césure au 9.me pied,

Je me dévoûrai donc, s'il le faut. . . . .

c'est-à-dire vous comprenez qu'il ne le faut pas du tout. Et c'est bien ainsi qu'il l'entend.

C'est également ainsi que l'entend le renard,

Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi !

Il y a deux sortes de courtisans, celui qui flatte le grand, il lui faut plus d'esprit et de finesse, c'est le renard ; et celui qui écrase le petit, il lui faut plus de poumons et de dureté, c'est le loup ; d'abord le chambellan et le valet, puis le mouchard et le bourreau. On croirait voir le renard suivre le progrès de sa flatterie sur la physionomie du monarque. Jusqu'où faut-il aller ? *scrupules, délicatesse.* . . cela ne suffit pas. *Eh bien ! manger moutons*, encore ! *canaille*, plus fort ! *sotte espèce, est-ce un péché ! non, non.* . . Comment, se dit le renard, ce n'est pas encore assez. Ma foi, puisqu'il le veut, brisons lui l'encensoir sur la figure,

. . . . Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.

S'il n'est pas satisfait cette fois, c'est qu'il est difficile. Et voyez son adresse. Les rois, qui alors ne respectaient guère les peuples, se respectaient entre eux. Il s'est bien aperçu que le Lion, qui étalait si complaisamment sa gloutonnerie à l'endroit des moutons, avait eu l'air d'escamoter sa confession quand il s'agit de l'homme, par ce petit vers de trois pieds,

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

Ce ne sont plus des injures qu'il faut ici, ce sont des sophismes,

Et quant au berger . . . . etc.

Digitized by Google

Le berger se fait un *chimérique* empire sur les moutons, mais vous, c'est bien différent ; vous les mangez de droit divin. Oh ! moi, c'est autre chose ! dit le comique.

On a loué avec raison le tableau si fidèle et si énergique de la cour dans les vers suivants, et l'infinitif historique qui contribue à la brièveté,

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir ;

et l'hémistiche si pittoresque,

. . . . . étaient de petits saints ;

et enfin ce chef-d'œuvre de la confession de l'âne, où il n'est pas un mot qui n'ajoute, pas un trait qui ne porte.

Remarquez d'abord :

L'âne vint à son tour, et dit . . . .

C'est la même coupe que celle du vers précédent,

Le lion tint conseil, et dit :

mais au lieu de ces syllabes nettes et fermes, comme les longues peignent bien la démarche timide et lente de l'âne.

. . . . . J'ai souvenance . . .

C'est au plus si lui-même se rappelle sa faute en fouillant dans le passé. Ce n'est donc pas elle qui a attiré la colère céleste ; le ciel n'eut pas si longtemps suspendu sa foudre ; et s'il en parle aujourd'hui, c'est plutôt pour l'acquit de sa conscience et pour obéir aux ordres du Roi que dans l'idée d'aucun rapport entre cette peccadille et le fléau.

Qu'en un pré de moines passant . . .

un pré de moines, non pas l'unique bien de quelque petit fermier, de quelque paysan besoigneux, forcé de calculer jusqu'au dernier brin d'herbe, mais une dépendance de ces couvents si riches que leurs profusions même altéraient à peine leurs trésors, le patrimoine du pauvre d'ailleurs, car l'âne pouvait bien supposer,

Digitized by Google

comme le poëte lui-même, qu'un moine est toujours charitable. Et remarquez pourtant que ce n'était point chez lui un parti pris d'aller profiter de cette curée, si légitime et si abondante qu'elle fût ; il n'y songeait pas, il poursuivait innocemment sa route, il *passait !* Et puis

La faim, l'occasion, l'herbe tendre . . .

La faim, *malesuada fames*, qui fait sortir le loup du bois, dit un proverbe ; l'occasion, qui fait le larron, dit un autre. Et quelle occasion ! une herbe toute jeune, appétissante, encore humide de la rosée du matin, *pallentes herbas*. Comment résister à pareille tentation ? Il y eut résisté cependant si une maligne et invincible puissance, si le grand diable d'enfer ne se fût mis de la partie, et ne l'eût entraîné, *poussé* au mal en dépit de ses efforts,

Quelque diable aussi me poussant . . .

Et à quoi aboutit ce déploiement formidable de forces tentatrices ? Je *tondis*, je ne mangeai pas,

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue,

il en resta encore pour le déjeuner du mouton monacal.

Sautreau de Marsy cite au tome V de ses *Annales poétiques*, une fable intitulée *le Lion, le Loup et l'Ane* qui est exactement le même sujet que *les Animaux malades de la peste*, et que Lafontaine a dû connaître. Sautreau attribue cette fable à un nommé François Habert, qui florissait vers 1559 et se faisait appeler *le banni de liesse*. Dans quel ouvrage de Habert Sautreau l'a-t-il trouvée ? C'est ce qu'il ne dit point, et l'omission est d'autant plus embarrassante pour nous que Duverdier, La Croix du Maine, l'abbé Goujet, le P. Niceron, en donnant tous les quatre un catalogue très-détaillé des œuvres de ce Habert, qui ne comprennent pas moins de quarante volumes, ne citent de lui aucune fable. Quoiqu'il en soit, voici, dans cette version, la confession de l'âne : Il avait un maître qui, se nourrissant fort bien lui-même, ne lui donnait rien à manger. Certain jour de foire, ce maître l'avait laissé à jeun, et s'en était allé boire à la taverne :

Digitized by Google

Marri j'en fus, car celui qui travaille,
Par juste droit doit avoir à manger
Or, je trouvai pour le compte abréger,
Ses deux souliers remplis de bonne paille.
Je la mangeai sans rien dire à mon maître . . .

A peine a-t-il avoué ce méfait,

Oh ! quel forfait ! o la fausse pratique !
Ce dit le Loup fin et malicieux !
Au monde rien n'est plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.
Comment ! la paille au soulier demeurée
De son Seigneur manger à belles dents !
Et si le pied eut été là dedans !
La tendre chair eut été dévorée !

si le pied eut été là dedans ! est un trait de génie.

Revenons à Lafontaine.

Un loup, quelque peu clerc . . .

« Le mot de *clerc*, dit Pasquier, appartient aux ecclésiastiques; et comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession de bonnes lettres, aussi, par métaphore, nous appelâmes *grand clerc* l'homme savant, *mauclerc*, celui qu'on tenoit pour bête, et la science, *clergie*. » Observez maintenant et l'éloquence de ce loup qui *prouve*, l'avocat braillard qui prouve, en appelant l'autre *pelé et galeux ;* et la vertueuse indignation de tous ces honnêtes gens :

Manger l'herbe d'autrui ! . . .

et le haro général contre celui qui n'est déjà plus un âne, mais un *baudet*.

Qu'est-ce que *haro ?* Ménage a trois colonnes sur ce mot. Plusieurs prétendent qu'il est une abréviation de *ha ! Rollon* ou *harol*, sorte d'appel au secours par l'invocation de ce duc de Normandie, si célèbre par sa sévère justice. J'aime mieux, avec Caseneuve, le dériver du vieux mot thyois, *haren*, crier ; *haro* est

Digitized by Google

une clameur populaire. Froissard dit quelque part : « Le haro commença à monter, et les villes voisines commencèrent à sonner les cloches. » Lafontaine est un conservateur des vieux mots.

L'âne est donc condamné par la clameur populaire. C'est l'observation de Sinon dans Virgile.

> Assensère omnes, et quod sibi quisque timebat
> Unius in miseri exitium conversa tulère.

Sans doute, dites-vous, et je conçois que les choses se passent ainsi, que le petit soit victime du grand, dans les temps de barbarie et les gouvernements absolus, sous la crosse de Calchas ou le sceptre de Louis XIV; mais dans le siècle de lumières, sous un gouvernement constitutionnel, il n'en va plus ainsi, les droits sont respectés et les iniquités impossibles. — Croyez-vous? Eh bien, voici une autre fable qui peut vous édifier sous ce rapport. Elle n'est pas de Lafontaine, j'en ignore l'auteur, mais de toutes les fables qui, à ma connaissance, ont été écrites depuis Lafontaine, c'est celle qui selon moi se rapproche le plus de la pensée et de la manière du grand fabuliste. Jugez-en.

L'ANE CONSTITUTIONNEL.

Qui l'aurait cru? Plongé dans l'idéologie
L'âne mâchait de la philosophie.
Gâté par des livres nouveaux,
Ou peut-être par des journaux
Libéraux,
Dans les vallons, sur les côteaux,
Il promenait sa liberté superbe,
En soutenant que tous les animaux
Ont sur les chardons et sur l'herbe
Des droits égaux.
C'en est fait, disait-il, un nouveau jour éclaire
Et nos étables et nos bois.

Digitized by Google

Les baudets affranchis ont recouvré leurs droits,
Et si je veux ici faire entendre ma voix,
Nul ne peut m'empêcher de braire.
Quel siècle ! et que je plains les ânes d'autrefois.
Tandis qu'il pérorait, de la forêt voisine
Sort soudain un vieux loup qui n'avait pas diné
Et qui lestement s'achemine
Vers le publiciste étonné.
Despote altier et sanguinaire,
Lui cria le grison, que viens-tu faire ici ?
Nous ne craignons plus l'arbitraire,
Et le règne des loups est passé, Dieu merci.
En vain ton regard me dévore,
Tout âne est désormais protégé par la loi.
Si parfois l'on nous mange encore,
Il faut qu'on nous dise pourquoi.
Ce discours, dit le loup, est fort juste en substance ;
Mais d'un pareil raisonnement
Il ne faut pas presser la conséquence.
Pour me réduire à l'abstinence
Les temps ne sont pas mûrs ; ils viendront sûrement,
Et je te croque uniquement
Par mesure de circonstance.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1859-1860.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

PROGRAMME.

—

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Poésie. — Célébrer, dans une pièce de 500 vers environ, les femmes illustres du Hainaut.

II.

Littérature. — De l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature.

III.

Études historiques. — Écrire l'histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs objets d'art.

Digitized by Google

IV.

ÉTUDES HISTORIQUES. — Une dissertation sur les juridictions des terres franches, des enclaves et des terres dites *de débat*, qui faisaient partie du Hainaut tel qu'il était composé avant 1794.

V.

» Une étude historique et biographique sur les grands-baillis du Hainaut.

VI.

» Faire l'historique de la législation ancienne sur le jugement de Dieu et le combat judiciaire, en Hainaut.

VII.

ARCHÉOLOGIE. — Faire connaître l'origine, la situation topographique et la destination des établissements gallo-romains et francs ayant existé ou dont on retrouve encore les traces dans le Hainaut actuel.

L'auteur devra indiquer les sources où il aura puisé pour la composition de son travail.

VIII.

SCIENCES NATURELLES. — De l'influence de la culture sur la végétation.

IX.

» Fournir un travail sur les inondations au point de vue géologique et agricole.

X.

HYGIÈNE PUBLIQUE. — Rechercher et indiquer les moyens les plus économiques et les plus efficaces à la fois pour amener et distribuer, dans la ville de Mons, l'eau nécessaire aux usages domestiques et à l'assainissement de ses différents quartiers.

Digitized by Google

XI.

TECHNOLOGIE. — Une étude sur l'art céramique en Hainaut dans les temps anciens et modernes.

XII.

MINES. — Décrire et comparer, sous le point de vue économique, les divers modes suivis pour l'exploitation proprement dite dans les différents centres houillers de la Belgique.

XIII.

SCULPTURE. — Un modèle de statue équestre, avec piédestal, de Baudouin de Constantinople.

SECONDE PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

A. Par le Gouvernement.

XIV.

Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XV.

Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageuses pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

XVI.

Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

Digitized by Google

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XVII.

Rechercher et établir par des faits les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné ou grisou; décrire les circonstances de gisement et du dégagement de ce gaz, dans les mines de houille.

XVIII.

Faire l'historique de l'industrie métallurgique de la province de Hainaut; en donner la statistique exacte à diverses époques et faire connaître toutes les circonstances qui peuvent avoir une influence favorable ou défavorable sur l'avenir de cette industrie.

Ainsi arrêté en séance, à Mons, le 22 juillet 1858.

POUR LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, absent,

P.-E. DE PUYDT.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

— Les Mémoires doivent être remis franco, avant le 1.er mai 1859, chez M. le secrétaire-général de la Société.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 31 mai 1859.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M. CHARLES LIEDTS.
Vice-Présidents honoraires à vie : M. FRANÇOIS FÉTIS ;
M. L.-ADOLPHE QUETELET.

FONCTIONNAIRES AU 31 MAI 1859.

Président : M. HIPPOLYTE ROUSSELLE.
Vice-Présidents : M. AUGUSTIN LACROIX ;
M. ÉMILE DE PUYDT.
Secrétaire-général : M. CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU.
Secrétaire : M. ALBERT TOILLIEZ.
Bibliothécaire-Archiviste : M. HENRI WATRICQ.
Trésorier : M. VINCENT WERY.
Questeurs : M. ANTOINE CLESSE ;
M. THÉOPHILE GUIBAL ;
M. ÉDOUARD NÈVE ;
M. BENOIT QUINET.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

ARNOULD, GUSTAVE, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons*.
BOTY, ALEXANDRE, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes*.
BOUILLOT, FRANÇOIS, Avocat, à *Mons*.
BROUEZ, JULES, Notaire à *Wasmes*.
CAMBIER, JEAN-BAPTISTE, Président de la Commission médicale, à *Lens*.
CARION, HENRI, Notaire, à *Saint-Ghislain*.
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CHOTIN, A.-G., Docteur en droit, à *Tournai*.
CLESSE, ANTOINE, Littérateur, à *Mons*.
CUERENS, PAUL, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, ALEXANDRE, Secrétaire de la Commission médicale, à *Mons*.
DEBETTIGNIES, CHARLES, Avocat, à *Mons*.
DEFRISE, CAMILLE, Docteur en médecine, à *Dour*.
DE LIGNE, (le prince EUGÈNE LAMORAL), Président du Sénat, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DEMOULIN, GASPARD, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à *Mons*.
DEPREZ, MAXIMILIEN, Avocat, à Mons.
DE PUYDT, ÉMILE, Secrétaire de la Société d'Horticulture, à *Mons*.
DESCAMPS, HENRI, Professeur à l'Athénée, Inspecteur cantonal des écoles, à *Mons*.
DESCAMPS, VALENTIN, Vicaire-général honoraire, à *Tournai*.
DEVILLERS, LÉOPOLD, Conservateur-adjoint des Archives de l'État, à *Mons*.
DEVILLEZ, ADOLPHE, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS, Avocat, à *Mons*.
GONOT, JEAN, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GRENIER, MARCEL, Conseiller provincial, à *Mons*.
GUIBAL, THÉOPHILE, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
HALBRECQ, CHARLES, Avocat, à *Mons*.
HAMAL, CHARLES, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
HOYOIS, EMMANUEL, Imprimeur, à *Mons*.
HOYAUX, ÉMILE, Sculpteur, à *Mons*.
KIRSCH, JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal, à *Mons*.

Digitized by Google

MESSIEURS :

LACROIX, AUGUSTIN, Archiviste de l'État, de la Province et de la ville, à *Mons*.
LEFEVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEFEVRE, LÉOPOLD, Architecte provincial, à *Mons*.
LE HARDY DE BEAULIEU, CHARLES, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
LEJEUNE, THÉOPHILE, Instituteur communal et géomètre, à *Estinnes-au-Val*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en Médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE, Avocat, à *Mons*.
MANFROY, ANTOINE, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARSIGNY, AGATHON, Préfet des études de l'Athénée royal, à *Mons*.
MICHOT, NORBERT-LOUIS, (l'Abbé), Botaniste, à *Mons*.
MONTÉGNIE, ILDEPHONSE, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, ÉDOUARD, Docteur en médecine, à *Mons*.
PAULET, LÉON, Littérateur, à *Mons*.
PLUMAT, EMMANUEL, Directeur de Charbonnage et Bourgmestre, à *Cuesmes*
QUINET, BENOIT, Littérateur, à *Mons*.
RAINBEAUX, ÉMILE, Administrateur des Établissements du *Grand-Hornu*.
RAINGO, BENOIT, Notaire, à *Dour*.
ROUSSELLE, HIPPOLYTE, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
STIÉVENART, FRANÇOIS, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, ALBERT, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
TROYE, LOUIS, Gouverneur du Hainaut, à *Mons*.
VAN DER ELST, P.-CONSTANT, Négociant, à *Roux*.
VAN DER ELST, VALENTIN, Ingénieur civil, à *Cuesmes*.
WARLOMONT, CHARLES, Inspecteur de l'Enregistrement, à *Tournai*.
WATRICQ, HENRI, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons*.
WAUQUIÈRE, ÉTIENNE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons*.
WÉRY, VINCENT, Avocat, à *Mons*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

ABRASSART, JULES, Littérateur, à *Louvain*.
AGASSIZ, LOUIS, Professeur de Zoologie à l'Université Harvard, à *Cambridge*, (Massachusetts).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris*.
ALVIN, LOUIS, Membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.
ARRIVABÈNE, (le Comte), JEAN, Économiste, Vice-Président de la Commission de Statistique, à *Bruxelles*.
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers*.
BAIRD, F.-SPENCER, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
BALLAT, ALPHONSE, Correspondant de l'Académie, Architecte, à *Namur*.
BARON, AUGUSTE-ALEXIS, Membre de l'académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Liége*.
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles*.
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, CHARLES, ancien Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BORGNET, ADOLPHE, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége*.
BORGNET, JULES, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES, Archéologue et Économiste, à *Abbeville*.
BOUHY, VICTOR, ancien Ingénieur des Mines, Directeur de Houillères, à *Tilleur*, (près de Liége).
BOUTHORS, ALEXANDRE, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens*.
BRAEMT, JEAN-BAPTISTE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BRETON, ERNEST, Archéologue, à *Paris*.
BROCHART, Médecin de l'Hôtel-Dieu, à *Nogent-le-Rotrou*.
CANNEEL, THÉODORE, Directeur de l'Académie de Peinture, à *Gand*.
CANTRAINE, FRANÇOIS, Membre de l'Académie, Professeur à l'université, à *Gand*.
CAPITAINE, ULYSSE, Secrétaire-Général de la Société Libre d'Émulation, à *Liége*.
CHALON, RÉNIER, Membre de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

MESSIEURS :

CHAUDRUC DE CRAZANNE, (le Baron), JEAN, Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin.*
CHICORA, L.-CH.-A., Avocat, Chef de division au Ministère des Travaux publics, à *Bruxelles.*
CORBLET, JULES, (l'abbé), Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du génie, pensionné, à *Menin.*
CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'université libre, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Ginechem*, (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen.*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, Littérateur, à *Gand.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Anvers.*
DEBUSSCHER, ÉD., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE CAGNY, PAUL, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain.*
DE GODEFROY MENILGLAISE, (le Marquis), Littérateur, à *Paris.*
DE JOANNÈS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Valenciennes.*
DE KERCKHOVE-VARENT, (le Vicomte), JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
DEKEYZER, NICAISE, Peintre d'histoire, Membre de l'académie, à *Anvers.*
DEKONINCK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléontologie à l'Université de *Liége.*
DE LA FONS DE MELICOCQ, (le Baron), Archéologue, à *Lille.*
DE LAMARTINE, ALPHONSE, Membre de l'Académie française, à *Paris.*
DE LEBIDART, (le Chevalier), ancien Magistrat, à *Liége.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres.*
DELMOTTE, HENRI, Littérateur, à *Nivelles.*
DEMEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris.*
DEREUME, AUGUSTE, Capitaine à l'État-Major des Places, à *Bruxelles.*
DERIVE, BENOIT, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Hautmont.*
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN, (le Baron), FERDINAND, Littérateur, à *Lille.*
DE ROSCIUS-ORBAN, Président de la Société libre d'Emulation, à *Liége.*
DE RYCKHOLT, (le Baron), P., Lieutenant-Colonel d'artillerie en retraite à *Visé.*

Digitized by Google

MESSIEURS :

DE SAINT-GÉNOIS, (le Baron), JULES, Membre de l'Académie, Professeur et Bibliothécaire à l'Université de *Gand.*
DE SELYS-LONGCHAMPS, (le Baron), EDMOND, Membre de l'Académie, Naturaliste, à *Liége.*
DESHAYES, GÉRARD, Géologue, à *Paris.*
D'HERICOURT, (le Comte), ACHMET, ancien Président de la Société Littéraire, à *Angers.*
DIEGERICK, J., Professeur à l'Athénée de *Bruges.*
DINAUX, ARTHUR, Associé de l'Académie de Belgique, Membre de la Société des Bibliophiles belges, à *Montataire* (Oise).
DOLEZ, HUBERT, Avocat à la cour de Cassation, à *Bruxelles.*
D'OTREPPE DE BOUVETTE, ALBERT, Conseiller honoraire à la Cour de Liége, Président de l'Institut Archéologique Liégois, à *Liége.*
DU CHASTEL, (le Comte), FERDINAND, Naturaliste, à *Bruxelles.*
DUCPETIAUX, ÉD., Inspecteur-général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
DUFOUR, CHARLES, Conservateur du Musée d'Antiquités, à *Amiens.*
DUPONT, Naturaliste, à Paris
DURAND, LÉOPOLD, Médecin de régiment, à *Bruxelles.*
DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens.*
DUVIVIER DE STREEL. Littérateur, à *Liége.*
FÉTIS, FR.-JOS., Membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles.*
FÉTIS, ÉDOUARD, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de Droit, à *Poitiers.*
FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles.*
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
FRANÇOIS, VICTOR, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine, Professeur à l'Université de *Louvain.*
FRISON, BARTHÉLEMY, Statuaire, à *Paris.*
GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste-général du royaume, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GARNIER, CH.-J, Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens.*
GEEFS, GUILLAUME, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, ALEXANDRE, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, JULES, Avocat, à *Bruxelles.*
GÉRARD, PIERRE-AUGUSTE-FLORENT, Substitut de l'Auditeur-général près la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles.*
GLOESENER, M., Professeur à l'université, à *Liége.*

Digitized by Google

MESSIEURS :

GOETHALS, FÉLIX-VICTOR, Littérateur, à *Bruxelles*.
GRAR, ÉDOUARD, Avocat, Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes*.
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles*.
GRELLOIS, EUGÈNE, Secrétaire de l'Académie impériale de *Metz*.
GROUVELLE, PH , Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, JULES, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris*.
GUILLAUME, GUSTAVE, Colonel, Chef du personnel au Ministère de la Guerre, à *Bruxelles*.
GUILLERY, CHARLES-FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
GUILLORY, aîné, Président de la Société littéraire, à *Angers*.
HACHEZ, FÉLIX, Avocat, Vice-Président du Cercle archéologique de Mons, à *Ixelles-lez-Bruxelles*.
HANCART, VICTOR, Professeur, à *Bruxelles*.
HENNE, ALEX., Chef de Bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles*.
HENRI, JOSEPH, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
HÉRÉ, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin*.
HEUSCHLING, XAV., Directeur au Ministère de l'Intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de Statistique, à *Bruxelles*.
HOUZEAU, JEAN-CHARLES, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JOLY, ÉDOUARD, Antiquaire, à *Renaix*.
JUBINAL, ACHILLE, Secrétaire-général de l'Institut historique de France, Membre du Corps législatif, à *Paris*.
JUSTE, THÉODORE, Directeur du Musée d'Antiquités, Littérateur, à *Bruxelles*.
KERVYN DE VOLKAERSBEKE, PHILIPPE, Littérateur, à *Gand*.
KICKX, Jean, Membre de l'académie, Professeur à l'Université, à *Gand*.
KRÉMER, PIERRE, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, ADOLPHE, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles*.
LAMBERT, GUILLAUME, Directeur d'établissement Céramique, à *Maestricht*.
LAURENT, FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Gand*.
LE BRUN, FIRMIN, Littérateur, à *Bruxelles*.
LECOUVET, Professeur à l'Athénée, à *Gand*.
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, associé de l'Académie de Belgique, à *Lille*.
LEGRAND, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
LEHON, H., Peintre de marines et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles*.
LEIDY, JOSEPH, Professeur à l'Université de *Pensylvanie*.

Digitized by Google

MESSIEURS :

LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'Histoire à l'Université de Varsovie, à *Bruxelles*.
LELIÈVRE, XAVIER, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Namur*.
LEYS, HENRI, Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, CHARLES, Ministre d'État, Gouverneur de la province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATHIEU, ADOLPHE, Conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, Correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
MATHIEU, LAMBERT-JOSEPH, Peintre d'Histoire, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MAURY, F., Directeur de l'Observatoire, à *Washington*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers*.
MEUGY, Ingénieur des Mines, à *Paris*.
MEYERS, Lieutenant-Colonel du Génie, à *Bruxelles*.
MISSON, VICTOR, Conseiller à la Cour des Comptes, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
NÈVE, FÉLIX, Professeur à l'Université de *Louvain*.
NEWBERRY, J.-J., Géologue, à *Cleveland*, (État de l'Ohio).
NYPELS, J.-S.-GUILLAUME, Professeur à l'Université de *Liége*.
PAYEN, A., Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris*.
PETIAU, BENOIT, Docteur en médecine, à *Saint-Amand-les-Eaux*.
PETIT, LOUIS, Ancien Préfet des Études à l'Athénée de *Bruxelles*.
PIÉRART, JOACHIM, Littérateur, à *Paris*.
PINCHART, ALEXANDRE, Chef de section aux Archives générales du Royaume, à *Bruxelles*.
POLAIN, M.-L., Membre de l'Académie, Administrateur-Inspecteur de l'Université, à *Liége*.
PONSON, A.-P., Ingénieur, à *Liége*.
PORTAELS, JEAN, Peintre d'Histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
PRAT, G.-F., Membre de la Société d'Archéologie, à *Arlon*.
QUETELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles*.
RAEPSAET, HENRI, Juge de Paix, à *Lokeren*.
RAINGO, GERMAIN, Directeur de l'École d'agriculture, à *Habay-la-Vieille*.
REDET, Archiviste du département de la Vienne, à *Poitiers*.
RENARD, B., Général d'état-major, aide-de-camp du Roi, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

MESSIEURS :

RENZI, ANGE, Administrateur de l'Institut historique de France, à *Paris*.
ROBBE, LOUIS, Peintre et Avocat, à *Bruxelles*.
ROGIER, CHARLES, Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
ROELANDT, LOUIS, Président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand*.
ROLAND-MARCHOT, FRANÇOIS, Littérateur, à *Tubize*.
SCHELER, AUGUSTE, Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SERRURE, CONSTANTIN-PHILIPPE, Professeur, Correspondant de l'Académie, à *Gand*.
SEUTIN, LOUIS, (le Baron), ancien Médecin en chef de l'armée, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles*.
SIMONIS, EUGÈNE, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
SIRET, ADOLPHE, Correspondant de l'Académie, Commissaire d'Arrondissement.
SMITH, LAURENCE, Professeur de Chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond*.
SOVET, AUGUSTE, Docteur en médecine, à *Beauraing*.
STEVENS, ÉDOUARD, Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
STROOBANT, CORNEILLE, (l'Abbé), Archéologue, à *Anvers*.
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Anvers*.
VAN BEMMEL, EUGÈNE, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
VAN BERCHEM, H., Président de la Société de Médecine pratique d'Anvers, à *Willebroeck*.
VAN DEN BROECK, VICTOR, de l'Académie de médecine, Docteur en médecine et Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, ÉD., Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDERBELEN, EUGÈNE-MARIE-JEAN-GHISLAIN, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
VANDERHAGHEN, FERDINAND, Archiviste-Bibliothécaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand*.
VANDERMAELEN, PHILIPPE, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VANDERMEERSCH, P.-C., Archiviste de la province de la Flandre-Orientale, à *Gand*.
VANDEWEYER, SYLVAIN, Ambassadeur belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, PRUDENT, Littérateur, Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand*.

Digitized by Google

MESSIEURS :

VAN HASSELT, ANDRÉ-HENRI-CONST., Littérateur, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
VAN MALDEGHEM, EUGÈNE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges*.
VAN MALDEGHEM, ÉVARISTE, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VAN YSENDYCK, ANTOINE, Peintre, à *Bruxelles*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles*.
WAPPERS, GUSTAVE, (le Baron), Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
WAUTERS, ALPHONSE, Archiviste de la ville, à *Bruxelles*.
WESTENDORP, GÉRARD, Médecin de bataillon, à *Termonde*.
WIENER, LÉOPOLD, Graveur des monnaies, à *Bruxelles*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MESSIEURS :

DE BRY, JEAN, Ancien administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1838).
VERMEREN, FRÉDÉRIC, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE, MATH, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÉBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).

Digitized by Google

MESSIEURS :

COURREUX, HENRI, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).
CAVENAILLE, FRANÇOIS, Docteur en médecine, à *Boussu* (1842).
LAPORTE, LÉOPOLD, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, ISIDORE, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, PHILIPPE-FRANÇOIS, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, AUGUSTE, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN (le Marquis DE) Littérateur, à *Paris, décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, PIERRE-LOUIS, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845)
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de Mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages* (1845).
DE PUYDT, RÉMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, GUSTAVE, (le Comte), Propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, PAUL, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, LOUIS-VINCENT, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, AIMÉ-NICOLAS, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, GABRIEL, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).
DE REIFFENBERG, FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-arts, à Gand (1850).
THIRY, CH., Ancien président du Conseil des Monnaies, à *Bruxelles* (1850).

Digitized by Google

MESSIEURS :

KERCHOVE D'EXAERDE, FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, (le Comte), Littérateur, à *Anvers* (1851).
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, FÉLIX, Littérateur, Professeur d'Histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).
BAUD, JEAN-MARIE, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, DÉSIRÉ, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemmapes* (1852).
DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers* (1852).
CUNIER, FLORENT, Médecin-oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DELECOURT, VICTOR, Président du Tribunal de 1.re instance, à *Bruxelles* (1853).
SMITS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
DE PEYRONNET (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferrant*, près de Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, ARMAND, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).
DELNEUFCOUR, PIERRE, Ingénieur des Mines de 1.re classe, Président de la Chambre de Commerce, à *Mons* (1854).
EVERAERT, XAVIER, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).
DE STASSART, GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, (le Baron), Membre de l'Académie, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1854).
LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).
RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (1855).
VIELLEVOYE, BARTHÉLEMY, Directeur de l'Académie des Beaux-arts, à *Liége* (1855).
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).
DUPUIS, FÉLIX, Avocat-général près la Cour d'Appel de *Poitiers* (1856).
WINS, CAMILLE, Avocat, *décédé Président de la Société*, à *Mons* (1856).
ERMEL, EUGÈNE, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, ÉMILE, Littérateur à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).

Digitized by Google

MESSIEURS :

VAN DEN BROECK, JEAN-BAPTISTE, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).
DE BEAUFORT, AMÉDÉE, (le Comte), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).
SCHAYES, A., Membre de l'académie, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).

Mons, le 31 mai 1859.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

COMPAGNIES SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION.

BELGIQUE.

L'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
L'Académie royale de Médecine de Belgique.
ANVERS. — Académie d'Archéologie de Belgique.
» — Société de Médecine.
» — Société de Pharmacie.
ARLON. — Société pour la conservation des Monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.
BRUGES. — Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
» — Société médico-chirurgicale.
BRUXELLES. — Société des Sciences médicales et naturelles.
GAND. — Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
» — Société de Médecine.

Digitized by Google

LIÉGE. — Institut Archéologique.
» — Société d'Émulation.
» — Société de Médecine.
MONS. — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle Archéologique.
NAMUR. — Société Archéologique.
TONGRES. — Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société Historique et Littéraire.
WILLEBROECK. — Société de Médecine pratique de la province d'Anvers.

PAYS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

GORLITZ. — Société des Sciences de la Haute-Lusace.
VIENNE. — Institut impérial géologique.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE. — Académie des Sciences naturelles.
WASHINGTON. — Société Smithsonnienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'Émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société Industrielle du départ. de Maine et Loire.
BOULOGNE. — Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts du Pas-de-Calais.
CLERMOND-FERRAND. — Académie du Puy de Dôme.
LILLE. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.

Digitized by Google

LYON.	— Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
METZ.	— Académie nationale.
MULHOUSE.	— Société Industrielle du Haut-Rhin.
NANCY.	— Académie de Stanislas.
PARIS.	— Académie nationale, Agricole, Manufacturière et commerciale.
»	— Institut historique de France.
»	— Société nationale.
POITIERS.	— Société des Antiquaires de l'Ouest.
SAINT-OMER.	— Société académique des sciences et des Lettres.
SAINT-QUENTIN.	— Société des Antiquaires de la Morinie.
STRASBOURG.	— Académie d'histoire naturelle du Bas-Rhin.
»	— Société du Muséum d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.
VALENCIENNES.	— Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

HOLLANDE.

MAESTRICHT.	— Société Historique et Archéologique.

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS :

Annales d'oculistique de Bruxelles.
Annales médicales de la Flandre-Occidentale.
Archives belges de Médecine militaire.
Bulletin du Bibliophile belge.
Journal d'Agriculture pratique de Bruxelles.
Journal d'Agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique.
Journal Historique et Littéraire de Liége.
Messager des Sciences Historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique.
Moniteur de l'Enseignement.
Presse médicale.

Digitized by Google

Répertoire de Médecine vétérinaire.
Revue de Numismatique belge.
Santé (la), Journal d'Hygiène publique et privée.
Scapel (le), Organe des garanties médicales du peuple.

Mons, le 31 mai 1859.

Le Secrétaire-général,

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

NOTA. — M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance au Secrétaire-général des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms, ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient ; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

(Art. 31 du règlement).

Digitized by Google

CHARLES MALAPERT.

I.

ÉTUDES ASTRONOMIQUES.

ANALYSE COMPARÉE.

On sait que le nom de Malapert était porté au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle par une noble famille de Mons, issue des seigneurs de Bazentin [1] et qu'il rappelle encore aujourd'hui de précieux souvenirs généalogiques. Mais on connaît moins l'illustration littéraire et scientifique qui doit s'y rattacher. Les ouvrages du P. Charles Malapert, quoique appréciés des bibliophiles, sont en général peu connus par les concitoyens du jésuite montois. Appelé par sa vocation et ses talents à remplir d'importantes

[1] Les souvenirs généalogiques des seigneurs de *Bazentin* dits *Malapert* remontent à l'an 1200, on y voit des alliances successives aux familles *de Soisson*, *de Fromentel*, *d'Arcy*, *du Quesnoy*, *de Behault*, *de Spiennes*, *Godin*, *de Beaulieu*, *de Harchies*, *de Gages*, *de Beugnies*, *de Trazegnies*, *de Hennin*, etc. — Notice inédite. — Les Malapert eurent aussi le titre de seigneur de la Buissière et de seigneur de l'Esclatière. — De Boussu, *Histoire de Mons*, pages 406, 410.

Digitized by Google

fonctions dans les colléges et universités de la Compagnie de Jésus, en France, en Pologne et en Espagne où il mourut, l'illustre professeur n'avait guère été applaudi que par des étrangers et sa ville natale songeait peu à revendiquer l'honneur d'un de ses enfants. Il est vrai que des poètes montois contemporains, les amis et les admirateurs du P. Malapert, lui avaient adressé, dans ces lointains climats, des éloges flatteurs : Waudré[1] avait, dans ses élégies, chanté l'aménité de son caractère et son agréable candeur; tandis que Brasseur[2] et d'Espiennes[3] célébraient les rares talents du poète mathématicien. Ces témoignages de bienveillance et d'estime suffiraient pour conserver à la Belgique le souvenir d'un écrivain distingué. Plus tard, le nom de Malapert fut inscrit par Valère André, Foppens, de Feller et Ad. Mathieu[4], parmi ceux de nos poètes et de nos savants. Mais il était réservé à l'*Iconographie montoise* de populariser cet auteur, parmi ses concitoyens, en reproduisant son portrait retrouvé à la bibliothèque de Valenciennes.

La notice de M.r l'avocat Le Tellier, qui accompagne ce portrait, se trouve conforme aux justes appréciations de Paquot et de Mathieu; elle doit faire désirer aux montois de connaître la nature des ouvrages d'un concitoyen illustre.

La bibliothèque de la ville de Mons possède de Malapert : 1° Ses *Poésies latines*, (Anvers 1616) ; 2° Ses *Commentaires d'Euclide*, (Douai 1625); 3° Son *Traité d'Arithmétique*, (Douai 1626); mais on y regrette l'absence de ses autres ouvrages et particulièrement ses études astronomiques, qui sont mentionnées par Riccioli, Lalande et Montucla. Les informations prises sur ce travail, chez les bibliophiles les plus distingués, furent d'abord sans résultat. Une lueur d'espoir pouvait nous rester en apprenant que la bibliothèque d'Anvers possède la première édition des *Com-*

[1] Juliani Waudrei *Elegiæ*. Montibus, 1638. L. I. Eleg. XXX. Ep. 74.
[2] *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, *auctore* P. Brasseur. Montibus, 1637, page 62.
[3] Joannis d'Espienne du Fayt *Opuscula*. Lovanii, 1623, page 166.
[4] *Biographie montoise*, pp. 223-225.

Digitized by Google

mentaires d'Euclide publiée en 1620. Nous savions que l'approbation du censeur des livres de l'académie de Douai, donnée en 1619, était collective pour les deux ouvrages. Nous espérions donc les trouver réunis dans un même volume.

La supposition était vraie : le livre contient, en effet, outre les propositions d'Euclide d'après *Clavius* et *les Commentaires de Malapert*, le discours désigné par la censure sous le titre : ***Oratio de laudibus Mathematicæ.***

C'est bien le discours inaugural que prononça Malapert à l'université de Douai[1]. Il est dédié à un noble polonais, le seigneur Zeronski[2], et la lettre dédicatoire renferme plusieurs détails historiques, qui donnent le secret de la diversité d'études auxquelles s'adonna le jésuite montois.

Le discours a pour but de relever l'enseignement des mathématiques ; mais il insiste surtout sur les applications astronomiques, qui recevaient alors une puissante impulsion par la découverte du télescope.

Nous y trouvons aussi une théorie sur les comètes, que l'indication de Riccioli et l'autorité de Lalande avaient fait considérer comme un ouvrage distinct; une esquisse rapide de cette étude si remarquable ne pourra être accueillie que favorablement par ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux progrès des sciences et des lettres.

[1] Caroli Malapertii *Montensis e societate Jesu, oratio habita duaci, dum lectionem mathematicam auspicaretur : in qua de novis Belgii telescopii phœnomenis non injucunda quædam academice disputantur. Duaci typis Baltazaris Belleri sub circino aureo* (sans date). Petit in-8.°, 42 pages.

[2] « Magnifico et generoso domino Petro Zeronski, equiti Polono, regiæ Majestati a secretis. » Malapert avait dirigé l'éducation de son neveu.

Digitized by Google

I. SYSTÈME DU MONDE.

L'intérêt qui s'attache aux études astronomiques du P. Malapert est surtout relatif à la théorie du système général du monde qui s'élaborait alors : les écrits de ce savant sont comme une page détachée de cette *Genèse scientifique*, dont l'astronomie moderne s'est faite héritière. Contemporain de Képler et de Tycho-Brahé, élève de Clavius [1], le célèbre réformateur du calendrier sous Grégoire XIII ; en rapport avec de nombreux collègues qui se vouaient aux sciences, l'orateur académique nous retrace les efforts du génie qui illustrèrent cette époque de révolution scientifique.

Copernic affranchissant le monde de préjugés anciens, et par une vue providentielle vengeant l'Église d'injustes calomnies, avait dédié au souverain pontife Paul III [2], la théorie du mouvement de la terre; l'illustre chanoine, fort éloigné de l'esprit d'intrigue qu'on lui a supposé, voulait, comme l'établit Montferrier, s'appuyer sur le jugement de personnes éclairées, pour soutenir une discussion qui devait cependant être regardée comme étrangère aux croyances dogmatiques. Mais la philosophie d'Aristote régnait encore exclusivement dans les écoles, et les principes péripatéticiens s'accordaient peu avec ces nouveautés.

Malapert avait lui-même publié des commentaires [3] sur le philosophe grec, dont l'autorité était irréfragable : se tenant donc en garde contre les innovations trop brusques d'un système récent, il semble préférer l'opinion plus réservée et plus conciliante de

[1] *Histoire de la Compagnie de Jésus par* Crétineau-Joly. Paris, 1851, tome VI, page 275.

[2] *Exposition du système du monde de* Laplace. Paris, imprimerie du Cercle social, an IV (1796). Tome II, page 248.

[3] *Paraphrasis in omnes Aristotelis libros didacticos.*

Digitized by Google

Tycho[1]; mais il ne peut se refuser à l'évidence, et ses observations sur Mars sont en opposition avec la doctrine du devancier de Képler.

Le télescope, inventé fortuitement aux Pays-Bas en 1609, est au témoignage de Laplace le plus merveilleux instrument de l'industrie humaine, il vient dévoiler aux hommes les secrets des cieux. Malapert préconise cette découverte, il fait appel au sentiment national qui doit animer les provinces belges, dont la séparation n'était point reconnue par les traités, pour en revendiquer l'honneur à son pays et stimuler le zèle de ses concitoyens aux études astronomiques[2]. Cet instrument, dit-il, que la providence nous offre, rapproche nos contrées du firmament et invite leurs habitants à lire les célestes hiéroglyphes de la puissance du Très-Haut; mais aussi, ajoute-t-il fort spirituellement, ce tube est un formidable appareil qui se dresse vers le ciel, comme une machine de guerre, pour détruire l'échafaudage de l'astronomie ancienne[3]; il demande de nouveaux Atlas, pour soutenir les sphères ébranlées; le principe de l'incorruptibilité des cieux, ce fondement de la philosophie péripatéticienne, est mis en question, l'hypothèse de *la quintescence*, ou cinquième substance, n'est point justifiée.

Observateur assidu, Malapert se complaît à rapporter en détail les phénomènes télescopiques qu'il a étudiés; plusieurs avaient été publiés par Galilée, et le jésuite rend un juste hommage à ce célèbre astronome, qui n'avait pas encore essayé d'introduire opiniâtrement son système dans la bible, ni abordé une discussion théologique fort étrangère à ses études. Aussi Malapert signale, sans prévention aucune, les découvertes du célèbre Florentin, comme il lui dispute sans amertume une priorité contestée. La

[1] « Bonam operam navavisse videri poterat Tycho. » p. 35.

[2] « Nos maxime belgæ ad cælestia illa rimanda videmur invitari. Agite porro; quid animi vobis esset, si Deus belgium..... »

[3] « Diceres profecto quot tubos opticos totidem belli tormenta in cœlum esse directa. » page 35.

Digitized by Google

date de 1619, donne à l'ouvrage de notre savant un caractère d'impartialité qu'on ne trouverait peut-être point dans les écrivains postérieurs. Car, tandis que les uns s'efforcent de grandir cette prétendue victime de l'inquisition romaine, d'autres, par une défiance légitime, paraissent contester les titres les plus fondés de ce protégé en faveur que harcelait Grassi, malgré la bienveillance du grand duc de Toscane et de plusieurs princes de l'Église.

II. LES PLANÈTES ET LES NÉBULEUSES.

Nous retrouvons dans cet exposé historique de la science, jusqu'aux poétiques allusions dont se servaient alors les savants. L'anneau de Saturne ne s'était dessiné que sous une forme *ovoïdale*, offrant l'apparence de deux proéminences latérales. Elles figurent, selon Malapert, la voracité de ce Dieu de la fable, qui mangeait ses propres enfants; mais Galilée[1], cet interprète des secrets d'en-haut, y voit deux auxiliaires qui soutiennent la marche pénible du vieillard caduc. La nébuleuse d'Orion est dévoilée par une réunion prodigieuse d'étoiles distinctes. L'éclatante blancheur de la voie lactée, selon la conjecture la plus rationnelle des anciens, s'explique par le scintillement d'un millier d'étoiles nouvellement reconnues: elles brillent, amoncelées au firmament, comme le sable du désert. Vénus s'est présentée pleine d'attraits, et elle charme les regards enchantés de l'observateur, par ses phases diverses. Mercure est moins facile à saisir : le messager des Dieux ne paraît qu'à la dérobée ; mais l'erreur qui faisait décrire à ces deux planètes des orbites autour de la terre et non autour du soleil est évidemment reconnue et répudiée. Jupiter brille par le royal cortége des satellites dont il est entouré.

[1] « Nisi malumus jocari cum Galileo (qui primus hæc, aliaque multa de cœlo nuntiavit) duos seni famulos succollare. » Page 19.

Digitized by Google

Digitized by Google

3

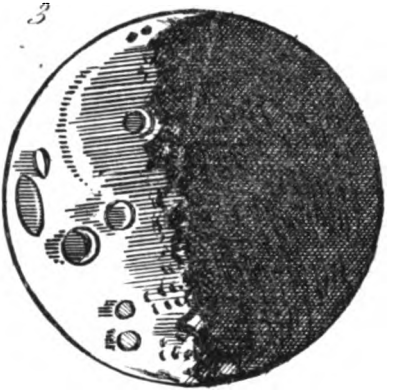

5 ♄

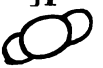

4

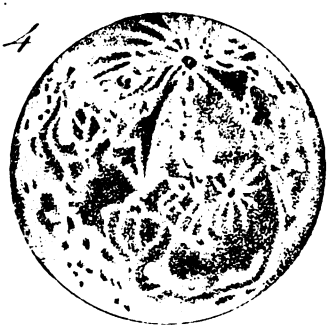

Digitized by Google

III. LA LUNE.

L'aspect de la lune et l'hypothèse de ses prétendus habitants donnent lieu à des remarques pleines de sage critique et d'une satyrique causticité.

On ne connaissait point, à cette époque, les preuves qui établissent pour notre satellite l'absence d'une atmosphère appréciable et cependant indispensable à l'existence humaine. Mais Malapert ne voit dans ces prétendus hommes lunaires, ou selon son expression, ces *lunatiques*, que les produits peu coûteux d'une imagination délirante. Le rêve de Xénocrate ne mérite à ses yeux d'autre réponse que le mot de Lactance :

Quid perderet si dedisset?

Il discute plus méthodiquement la question des montagnes et des vallées profondes qui hérissent la surface de cet astre. Après avoir signalé les points lumineux, qui paraissent se détacher de la partie non-éclairée, comme les sommets sourcilleux d'élévations à pic, il rapporte la théorie des astronomes qui ne voyaient, dans cet aspect si diversifié, que le résultat d'une différente réflexion de la lumière solaire modifiée, d'après la nature des substances hétérogènes qui composent la surface de cet étonnant réflecteur. Le contour arrondi, qui dessine d'ailleurs si parfaitement la forme sphérique de la lune, est pour eux une preuve de la régularité du globe entier. Car ignorant les lois de l'attraction universelle, on ne pourrait expliquer la bizarre disposition qui concentrerait les aspérités, dans la partie qui se trouve opposée à la terre.

S'appuyant sur le principe de la *projection stéréométrique*, que son collègue le P. Aguillon [1], jésuite bruxellois, venait de préconiser, Malapert montre que la direction des rayons visuels est

[1] Le P. François Aguillon dressa, en 1614, d'après ses principes de perspective, les plans de la magnifique église des Jésuites d'Anvers. Rubens daigna ornementer le travail du mathématicien architecte. — A.-G.-B. Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. III, p. 183.

Digitized by Google

la cause principale de la diversité apparente de cette conformation. L'obliquité sous laquelle se présentent à nous les parties supérieures, tend à en effacer les irrégularités, tandis que la vue directe des autres parties nous permet de sonder des profondeurs où l'œil pénètre sans obstacle; de là ces dépressions que des calculs modernes évaluent à 7,603 mètres [1].

Ces aperçus sont accompagnés, par forme de démonstration, d'une carte de la lune, dressée d'après une vue télescopique du 29 novembre 1619 (fig. 3). Cette ébauche grossière peut figurer parmi les sélénographies les plus anciennes. Elle servirait au besoin à établir le degré de perfection des instruments astronomiques de l'époque [2].

[1] Quoique admise aujourd'hui sans conteste par la science, reconnaissons qu'elle est assez étrange l'idée du P. Riccioli de désigner les célébrités scientifiques, par les hauteurs plus ou moins élevées des montagnes de la lune. Voici un extrait du tableau donné par Arago:

Newton,	7,264	mètres.
Clavius,	7,091	»
Scheiner,	5,488	»
Tycho,	5,212	»
Cuvier,	5,017	»
Petavius,	3,306	»
Gassendi,	2,914	»
Galilée,	58	»

— Arago, *Astronomie populaire*. Paris, 1856, t III, p. 448.

Par quelle ironie on insulte la gloire! serait-ce le même goût, qui de nos jours préside quelquefois, indépendamment de tout rapport historique, aux illustrations, deux fois triviales inscrites pour désigner les rues et les carrefours? Que dire cependant de ceux qui ont trouvé les jésuites trop nombreux parmi les sommités de la lune?

[2] En mettant en regard le dessin de la lune, donné par Malapert, avec ceux que nous offrent les modernes (fig. 4), nous constatons facilement le progrès de l'art; mais en comparant le style de l'astronome ancien avec ses gravures, on reconnaît que la plume de l'écrivain valait mieux que le burin du graveur. Voici sa description, riche de détails et brillante de coloris;

« Benignior Luna et candidior, quando soli lumen se debere palam con-
» fessa nec macularum quidquam, nec asperitatum occultat, quæ perspi-
» cillo adhibito retegi possunt. Mirum sane spectaculum, et aspectu longe

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

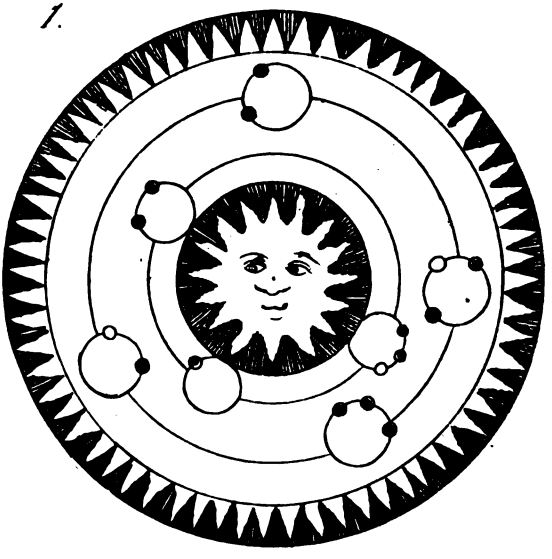

2.

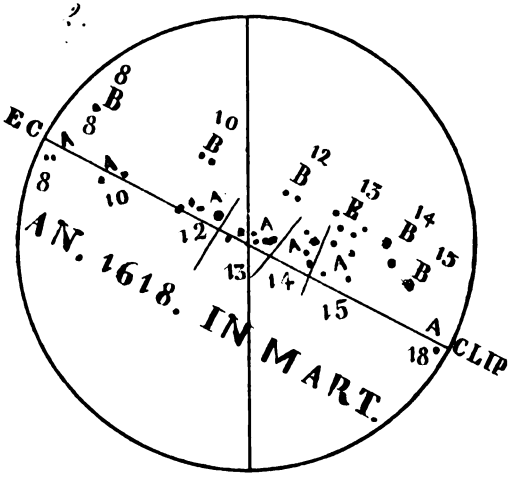

Digitized by Google

IV. TACHES DU SOLEIL.

Malapert aborde, d'une manière plus explicite, le phénomène des taches du soleil ; il a rencontré, nous dit-il, à Ingolstadt le P. Scheiner, l'auteur de cette découverte[1] ; il y a vu, pour la première fois, l'image télescopique du soleil réfléchie sur une feuille de papier, et s'y dessinant avec des taches qui traversent le disque lumineux de l'est à l'ouest durant l'espace de 14 jours.

Pour prévenir les imputations mensongères qu'il devait subir de la part de ceux qui l'accuseraient de ne pas indiquer la marche précise de ces taches, il fait remarquer fort sagement qu'il faut, d'après les lois de la dioptrique, redresser l'image renversée par la réfraction des rayons dans la lentille. Il reconnaît, par des observations poursuivies pendant plusieurs mois, que les taches du soleil sont entourées de points lumineux correspondants et se trouvent contenues dans une zone médiane légèrement inclinée par rapport à l'écliptique (fig. 2).

Portant à l'objectif de la lunette un verre coloré, il a pu soutenir la vue directe des rayons solaires et s'assurer de la réalité d'un fait étrange et inouï. Galilée qui avait publié, en 1610, le *sidereus nuntius*[2], ne disait rien de cette découverte, et on sait que Scheiner qui l'avait communiquée à son Provincial[3], reçut le conseil

» jucundissimum intueri quâ in parte lumine deficit, eoque potissimum » cornu quod deorsum ad terras obvertitur, quot hiatus appareant, quot » asperitates, quot crepidines montium, vallium depressiones, quot orbiculi » bullarum instar lucidiores, quot partes et apiculi a reliquo corpore » abjuncti, quot aliæ rerum formæ, quam innumerabiles se offerant. » (pp. 32-33).

[1] « Sextus igitur annus cum Ingolstadii in Christophorum Scheinerum incidi, societatis nostræ mathematicum, ab eoque sum admonitus nigricantia quædam corpora sub sole comparere; quæ mortalium, quod sciam, primus ipse notaverat. » P. 20.

[2] Lalande, *Bibliographie astronomique*, p. 151.

[3] Montucla reconnaît que le désir de ridiculiser les Péripatéticiens, a seul fait inventer une fable souvent répétée par les encyclopédistes. C'est le discours niais attribué au supérieur de Scheiner pour infirmer la décou-

Digitized by Google

d'user de réserve et de grande prudence, dans une publication si opposée aux idées reçues et qui était de nature à le couvrir de ridicule ; aussi ce ne fut que confidentiellement que Scheiner l'écrivit au baron Velser [1] et c'est sous le voile d'un pseudonyme que le rival de Galilée publia sa théorie.

Malapert est plein de déférence pour un collègue qui a attaché son nom à une aussi importante découverte, mais une observation plus réfléchie l'empêche de se rallier à son système ; il reconnaît comme les modernes que le mouvement de ces taches ne correspond pas exactement à l'écliptique ou au zodiaque, comme le voudrait Scheiner, avouant qu'il s'expose peut-être à mériter un blâme que cet autre *Apelles* [2] caché derrière sa toile ; il établit que ces ombres mystérieuses ne peuvent être extérieures au soleil ; car l'observateur suivrait leur marche hors du corps lumineux. Malapert devance la science, en reconnaissant, dans la constitution du soleil, différentes couches concentriques : la sphère extérieure brille d'un éclat d'emprunt, comme celui d'un globe crystallin, et c'est sous cette surface enveloppante que s'agitent les corps opaques, qui dans leurs mouvements variés, interceptent la lumière du foyer central. Il essaie même, en invoquant les illusions d'optique,

verte nouvelle ; d'après eux, le provincial lui aurait dit : *Allez, mon fils, tranquillisez-vous et soyez certain que c'est le défaut de vos verres et de vos yeux qui vous font voir ces taches dont Aristote ne dit mot.*

Mais ces inepties sont démenties par le rapport de Scheiner lui-même ; des auteurs peu soucieux de la vérité historique, paraissent ne pas s'apercevoir qu'en répétant ce conte peu spirituel, ils ne font que mieux établir la gloire du jésuite astronome. Comparons le texte de Scheiner :

« Censuerunt superiores mei procedendum esse caute et pedetentim donec phœnomenum ipsâ quoque aliorum experentia accedente roboraretur ; neque a tritis philosophorum semitis, sine evidentia contraria, recedendum. » — *Rosa Ursina l.* 1, *c.* 2

[1] Tres epistolæ de maculis solaribus scriptæ ad Marcum Velserum, Augustæ Vindelicorum virum præfectum, cum observationum iconismis. Augustæ Vindelicorum, ad insigne Pinus, 1612, in-4.°.

Nonis Januarii (le 5).

[2] « Apelles latens post tabulam, vel si mavis, Ulysses sub Aiacis clypeo Idibus sept. 1612. »

Digitized by Google

d'expliquer les irrégularités apparentes de ce phénomène ; il construisit tout un système d'épycicles (fig. 1) combiné fort ingénieusement à cet effet ; mais ce n'est qu'une ébauche qu'il devait développer plus tard dans un travail spécial [1].

Lalande qui le mentionne, dans sa Bibliographie astronomique, croit y trouver le principe du système que soutinrent plus tard les journalistes de Trévoux. Montucla [2], si bienveillant pour les mathématiciens belges, lui qui considérait comme des gloires nationales [3] les PP. Tacquet, Dellafaille, et Grégoire de S.t Vincent, ne cite qu'incidemment Malapert [4]. Mais il est probable que ce dernier ouvrage de l'astronome montois, qui n'existe pour ainsi dire qu'à l'état de souvenir, n'avait point été entre les mains de ce savant. Il en parle seulement pour mention, et comme d'un auteur sur lequel il est peu renseigné : *C'est* UN *Père Malapertius qui adopta les idées de Scheiner ;* tombant ensuite dans la même erreur que Weidler, il attribue à cet ouvrage la date de 1627, tandis qu'il ne parut qu'en 1633.

Mais la confusion que fait l'historien des mathématiques, du système de Scheiner avec celui de Malapert, son antagoniste, serait d'autant plus étonnante, que Montucla avait analysé en détail les écrits du jésuite allemand ; il trouve que les assertions de Galilée, tendant à lui ravir l'honneur de sa découverte, reposent sur des faits difficiles à avérer, et enfin il reconnaît à ce mathématicien étranger mains titres de gloire, tandis qu'il passerait sous silence les divers ouvrages scientifiques, par lesquels s'était illustré le professeur écrivain d'une célèbre université française.

Ce fut sans doute pour mieux établir la différence de son

[1] *Austriaca sydera heliocyclia astronomicis hypothesibus illigata ; opera* R. P. Caroli Malapertii Belgæ Montensis. Duaci, Typis B. Belleri, 1633.

[2] *Lettre inédite de Montucla à Van Hultem, député de La Lys.* Bibl. Royale.

[3] *Discours de Van Hulthem au conseil des Cinq cents.*

[4] *Histoire des mathématiques par J. F.* MONTUCLA. Paris, Henri Agasse, an VII-X 1799 1802. — P. IV. 4 v. p. 313.

Digitized by Google

système d'avec celui de son collègue que Malapert désigna les corps qu'il fait mouvoir en épicycles, dans l'intérieur du globe solaire, sous le nom assez étrange d'*Austriaca*, en opposition au titre d'*Ursina* que Scheiner avait adopté, par déférence pour le duc des *Ursins*. Tarde, chanoine de Sarlat, en avait fait hommage aux Bourbons : *Borbonia sidera*, à l'exemple de Galilée qui nommait les satellites de Jupiter : *Astres des Médicis*.

Ajoutons, du reste, que les hypothèses les plus variées ont été avancées sur un phénomène qui met encore en défaut les conjectures des astronomes et des physiciens. Les *Mémoires de l'Académie*[1] nous retracent les principales phases de cette discussion, sans rien ajouter d'important aux premières données du problème qui fut abordé par Malapert. Trop heureux si nous pouvions espérer de parvenir bientôt à la solution de cette question, par les dernières observations du P. Secchi. Il a, en effet, attiré l'attention des savants sur cet objet, en mesurant la chaleur des différents points du disque solaire. Au reste, Malapert n'est point exclusif, il trouve que l'immensité du globe solaire, permet d'y appareiller d'autres systèmes que le sien, si on le croit nécessaire, pour expliquer les mouvements bizarres et variés que l'on aperçoit ; mais si l'on parvient, par ce moyen, à rendre compte des apparences, on cherche en vain, dans cette théorie, la simplicité qui caractérise les lois de la nature.

V. LES COMÈTES.

Il est un problème plus intéressant et que la curiosité publique pose de siècle en siècle aux astronomes ; c'est celui des comètes. Pour le résoudre, Malapert s'est préparé par de patientes observations et par une correspondance scientifique très-étendue ; il a régularisé un système d'observations simultanées, qui lui donne des résultats précis, obtenus par ses confrères dispersés dans le monde entier. A l'apparition de la comète de 1618, tandis que le

[1] Années 1776, 1778 et suivantes.

Digitized by Google

Père Diaz faisait aux Indes des observations mentionnées par Lalande, des correspondants d'Anvers, de Paris, de La Flèche, de Rome, d'Ingolstatd, de Wurtzbourg, de Pont-à-Mousson, de Mayence et de Trèves, envoyèrent leurs observations à Malapert; il détermina ainsi l'éloignement *supralunaire* de la comète, que plusieurs astronomes de l'époque et Galilée[1] lui-même n'avaient considéré que comme un météore atmosphérique. Il donne la marche de l'astre voyageur, dans la constellation du Bouvier, sa direction australe, en mesurant, avec le plus d'exactitude possible, la distance des principales étoiles. Il n'établit point, il est vrai, la périodicité des comètes; mais de nos jours encore n'a-t-on pas élevé des doutes sur l'identité de ces apparitions successives, comme si certains calculs s'étaient trouvés assez souples pour coïncider avec tous les résultats possibles, sauf les réels? On sait d'ailleurs que sur six à huit cents comètes enregistrées par les astronomes, il n'y en a guère qu'une douzaine qui soient reconnues périodiques.

L'opinion alors si répandue[2] qui attribue à ces astres des influences funestes, est abordée par le judicieux observateur; malgré ses nombreux contradicteurs, il n'y voit qu'une question d'astrologie[3]. Peu ému des frayeurs populaires et de la doctrine des savants qui donnent au volume prodigieux de la queue une masse, dont le choc déterminerait d'effrayantes catastrophes, il ne voit dans cette traînée lumineuse, épouvante des populations, qu'un phénomène d'optique tout-à-fait inoffensif et comparable aux halos et aux parhélies : elle est déterminée par l'épanouissement des rayons solaires réfractés dans le noyau de la comète[4] : principe fondamental déduit de l'opposition constante des queues par rapport au soleil.

[1] *Dial.* 1 *Trutinator*, *cité par d'Alembert* (*Ency. meth.* v. Galilée).

[2] Bacon. *De argumentis scient.* l. 3, c. 4.

[3] « Restabat ad extremum de cometarum effectu hariolari, quâ de re malo sane ad aruspicum astronomorum collegium referri. » p. 37.

[4] « Fit verosimile non aliud esse quam radiorum solarium trajectum qui in ipso capite refracti, nunc comæ, nunc barbæ, alias in aliam speciem conformantur. » P. 36-37.

Digitized by Google

Cette solution est d'autant plus remarquable qu'elle réalise les *riens visibles* dont M.r Babinet entretint deux siècles plus tard l'institut; elle explique même le mystère de la transparence et de l'insaisissable résistance d'une prétendue matière impondérable, dont l'exigue densité ne serait comparable qu'au vide neuf fois multiple des meilleures pompes pneumatiques.

Pour suivre plus en détail l'explication du *phénomène*, remarquons que Malapert a rejeté d'abord l'hypothèse des exhalaisons accumulées; parce que leur action, quelque puissante qu'on la suppose, ne pourrait jamais suffire à un si prodigieux embrasement. Il semble même, par l'expression de *souffle puissant* (*halituum vim immensam*,) signaler l'erreur admise par des sommités de la science, qui ont vu dans ces astres, des êtres animés parcourant l'immensité des cieux. Cet énoncé de Malapert tend peut-être, sous un point, à le mettre en désaccord avec les modernes. De nos jours, en effet, on a trop souvent recours à un système analogue, celui de la *volatilisation* produite au périhélie, dans l'incandescence du noyau, que détermine l'échauffement des rayons solaires. Mais on néglige aussi les nombreuses difficultés dynamiques qu'entraine cette supposition. Il faut ébrécher les principes fondamentaux de la mécanique pour pouvoir l'étayer et dispenser les astronomes, dans leurs systèmes, des lois qui règlent l'attraction des masses: d'abord, en supposant que la particule volatilisée est soustraite immédiatement au mouvement commun et qu'elle perd sa vitesse acquise; pour suivre, en sens inverse, l'impulsion chimérique des rayons solaires; tandis que d'un autre côté, l'altération continuelle de la masse de la comète ne modifierait point les lois de son mouvement.

Il est vrai que Malapert est moins explicite que nous pourrions le désirer, pour définir la nature de la substance qui réfléchit jusqu'à nous les rayons réfractés: il ne mentionne rien, il exclut peu; mais ses comparaisons laissent supposer, qu'il admet un milieu indéfini, où s'opère la réflexion, comme le nuage, qui en se résolvant en pluie sert à dessiner l'arc-en-ciel. Sans formuler le principe de l'*horreur du vide*, il paraît admettre, conformément

Digitized by Google

aux idées des Péripatéticiens, la présence d'une substance qui remplit l'espace éthéré ; aussi lorsqu'il explique les lois de la réfraction, il compare, comme phénomènes analogues, les comètes et les nuages les plus subtils (*nubes rariores et crinita sydera*) et ailleurs, il trouve que les comètes ont du rapport avec le brillant iris [1].

Croit-il que la réfraction a réuni les rayons, solaires pour les faire converger en faisceau lumineux capables dès lors de se réfléter ainsi jusqu'à nous, tandis que les autres rayons s'éteignent dans l'isolement? L'induction est permise et nous trouverons alors dans cette explication, une analogie avec le rayon solaire introduit dans un lieu obscur et manifestant les imperceptibles atômes de poussière atmosphérique. Nous suivrions ainsi la marche du rayon lumineux, selon le principe : *de omni luminis ad visum appulsu.*

D'après Arago, ce furent Képler et Riccioli qui auraient les premiers renoncé à ce système, à cause de l'impossibilité d'expliquer les formes diverses qu'affectent les queues des comètes [2]. Mais peut-on concevoir des formes plus variées, que celles qui résultent de toutes les projections possibles d'un cône transparent, qui lui-même est toujours modifié, par la nature et la forme de l'astre réfracteur? et si, de plus, l'on tient compte de la combinaison de vitesse de la lumière et de la marche accélérée de la comète, ne sera-t-on pas étonné de retrouver, dans les dessins qui nous sont parvenus des différentes comètes observées, une tendance générale à se produire sous des contours paraboliques, elliptiques ou analogues ?

La différente convexité du noyau, exposé successivement au soleil, suffirait encore pour expliquer des anomalies bien bizarres que l'on a reconnues : les queues multiples seraient le résultat des différents foyers d'une courbe de révolution; l'accroissement

[1] « Quà parte de iride, de crinitarum multiplici genere » p. 13.

[2] Il est étonnant de voir des savants citer comme exemples d'une queue de comète ondulée, des observations *faites en mer*. Le mouvement du vaisseau n'a-t-il point suffi pour occasionner cette illusion ? les astronomes seraient parfois bien distraits.

Digitized by Google

de la *barbe* ou *chevelure* serait déterminé, par le rapport complexe et varié de l'éloignement du soleil et de l'expression de la surface exposée aux rayons. L'épreuve de la polarisation essayée d'abord par Arago et expérimentée dernièrement encore par M.r Porro, et surtout l'identité du spectre, obtenu par la lumière cométaire et la lumière diffuse de notre atmosphère, serviraient au besoin à appuyer cette hypothèse; mais ces principes, comme les lois de l'achromatisme découvertes par Dollon, celles de la diffraction enseignée par le P. Grimaldi et les théorèmes d'analyse sur les courbes caustiques si savamment discutés dans la *Correspondance mathématique* du directeur perpétuel de l'académie, ne pouvaient alors guider la science du P. Malapert. Comment aurait-il pu prévoir ce que le perfectionnement des instruments d'optique a fait découvrir à Herschel et ses successeurs, sur l'existence et la nature des différentes *nébulosités*? Mais avec autant de modestie que les académiciens modernes, lorsqu'ils concluent par un doute prudent ces questions, il se garde d'imposer son système, il avoue que sa théorie n'est qu'une hypothèse abandonnée à la discussion. L'histoire des sciences peut l'inscrire comme la *traînée atmosphérique* de Newton, la *brillante fumée* du P. Boschowich et la *matière cosmique* imaginée par les modernes.

On doit surtout reconnaître la judicieuse réserve, dont fait preuve notre auteur, en écartant d'une discussion scientifique l'autorité traditionnelle et dogmatique des divines écritures, sans vouloir, comme ses contemporains, étayer son système astronomique par des textes incompris de la bible. Il semble suivre cette règle d'exégèse tracée par S.t Augustin[1] et qui devrait prémunir contre les plus funestes écarts, en ne cherchant point dans les livres

[1] « Quæri etiam solet quæ forma et figura cœli esse credenda sit secundum scripturas nostras. Multi enim disputant de his rebus quas majori prudentia nostri auctores omiserunt, ad vitam beatam non profuturas discentibus... Breviter dicendum est de figura cœli hoc scisse auctores nostros, quod veritas habet, sed spiritum Dei, qui per ipsos loquebatur, noluisse ista docere homines nulli saluti profutura. » Augustini, *De Genesi ad litt.* l. II. 9.

Digitized by Google

saints, la solution de problèmes qu'ils n'ont point résolus. L'esprit religieux a cependant inspiré Malapert, dans ses recherches et à ceux qui lui font le reproche de se soustraire à ses amis et de vivre jour et nuit aux confins du monde stellaire, il répond qu'il veut, par cette assiduité à contempler les merveilles de la création, donner un témoin de plus aux œuvres de la toute-puissance de Dieu. Il trouve que ce spectacle élève l'âme vers le ciel, en la détachant des choses d'ici-bas et en reveillant le souvenir de nos destinées.

Digitized by Google

II.

ÉTUDES MATHÉMATIQUES.

APERÇU HISTORIQUE.

I. ACADÉMIE DE DOUAI.

L'académie de Douai était, au commencement du XVII^e^ siècle, l'établissement d'instruction le plus important ouvert aux jésuites de la province Gallo-Belge. Les catholiques anglais y trouvaient un asile contre l'intolérance du schisme, et des élèves venus de toutes les contrées se pressaient, au nombre de 1,400, dans le seul cours de logique [1].

Les succès que le P. Malapert avait déjà obtenus dans l'enseignement, en Belgique, en Lorraine et en Pologne, le désignaient aux premières chaires dans les écoles des jésuites; mais sa santé affaiblie ne lui permettant point un travail trop soutenu, il fut destiné, dans cette florissante université de Douai, à professer un

[1] L'ouvrage intitulé : *Libellus sodalitatis B. virginis Mariæ a* FRANCISCO COSTERO *anno* 1601, rend un magnifique témoignage de la prospérité du collége et de l'université de Douai, ainsi que des fruits que produisit l'érection de la congrégation de la S.^te^-Vierge : *Initâ sodalitate virginis, tanta fuit in studiis diligentia et fervor, tantus in litteris progressus, ut fama ad omnes Europæ ditiones pervagaretur.* — Le biographe d'Edmond Campian donne le chiffre extraordinaire que nous rapportons. Malapert parle seulement de mille auditeurs académiques. C'est, il est vrai, à trente ans d'intervalle.

Digitized by Google

cours accessoire de philosophie[1] : celui des mathématiques, car cette science de raisonnement n'était alors enseignée qu'aux élèves de philosophie.

II. POÈTE ET MATHÉMATICIEN.

Une prévention bien malheureuse devait cependant nuire beaucoup à la réputation scientifique du jésuite montois : c'était un poète qui s'installait dans la chaire d'Euclide. Les drames, les poésies fugitives du P. Malapert étaient fort en faveur et répandus, par quatre éditions successives, dans tous les grands centres de la librairie[2] ; ils donnaient à son auteur une vogue peu en harmonie avec son enseignement. On suppose, en effet, que la poésie, en charmant l'imagination, rend inabordables les rigoureuses abstractions du calcul. On paraît ignorer que les sciences exactes peuvent aussi enthousiasmer et éveiller dans l'âme un transport indicible causé par la splendeur du vrai.

N'en déplaise aux préjugés, ces études peuvent fraterniser dans une heureuse nature et elles indiquent ainsi la richesse des dons départis à une intelligence d'élite. Si le poète Malapert s'est révélé mathématicien, c'est que la poésie peut sympathiser avec le calcul, parce qu'il n'éteint pas toujours la sensibilité et son exaltation sublime, de même que la géométrie n'exclut pas le poète, parce que le jugement ne tue pas l'âme, mais qu'il en vivifie quelquefois les autres facultés.

Les esprits élevés sont supérieurs à ces divisions étroites, faibles barrières de la médiocrité, car ils embrassent, d'un même coup d'œil, cet idéal indéfini, charme de nos études. Reconnaissons, cependant, que chez le P. Malapert, ces divers talents

[1] Le cours de philosophie (logique et métaphysique) était, à cette époque, enseigné à Douai par un autre montois, *Jacques Despiennes*. Son neveu, le poète *Jean Despiennes*, en conserve le souvenir dans ses ouvrages.

[2] ALEGAMBE, *pp.* 68, 69, 550. SOTVELLUS, 130.

Digitized by Google

se développèrent successivement ; ses poésies complètes se publiaient en 1616, et ses premières études sur les mathématiques ne parurent qu'en 1620.

En lisant le discours inaugural du poète mathématicien, à l'académie de Douai, nous pouvons nous convaincre immédiatement des ressources puissantes que le professeur de sciences trouve dans ses connaissances littéraires, pour captiver, dès le début, son jeune auditoire. Quelle richesse de style pour relever l'importance des études auxquelles il va initier ses élèves ! « C'est une » science, dit-il, qui grandit par la force logique des premiers » principes sur lesquels elle s'établit, tandis que les autres doivent s'étayer sur des vérités d'emprunt. Elle les domine toutes » par les nombreuses applications dont elle possède le principe.[1] » Le poète, guidé par la science, monte jusqu'aux cieux, pour offrir à l'imagination de ces jeunes intelligences, les ingénieux développements de sa thèse : « le retour des astres et leur mouvement périodique, ne sont-ils point précisés, par des formules mathématiques, avec une exactitude telle, qu'elle fait croire que ces » chorèges célestes règlent l'harmonie de leur marche cadencée, » d'après les lois du calcul ?[2] »

Pour prévenir le reproche de témérité, en abordant un sujet si nouveau pour lui, le professeur nous apprend que les vœux du corps académique et surtout la volonté de ses supérieurs, l'ont appelé à ouvrir ce cours, qui doit compléter l'enseignement scientifique de cette célèbre université. L'initiative du P. Aguillon[3], qui était aussi professeur à Douai, avait beaucoup contribué à cette innovation. Dans sa lettre au noble seigneur polonais, avec lequel il est en relation d'amitié, Malapert montre, par une

[1] « Veluti mancipio sibi habet addictas. » *Juventuti Math. studiosæ*, p. 1.

[2] « Quam illud admirandum, astrorum conversiones motuumque periodos paucis numerorum tabellis, ità comprehensas teneri, ut cœlestes illas choreas ad numerorum modos et harmoniam gressus componere et moderare cogamus ? » Ib. p. 2.

[3] A. et Al. De Backer. *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Liége.

Digitized by Google

comparaison familière aux jeux populaires de sa ville natale, qu'il est entre les mains de ses supérieurs, comme la balle bondissante au gré des joueurs. Cette dépendance, qui lui ouvrait une carrière nouvelle, devait aussi diriger ses études, en montrant une fois de plus que sa vocation et son sacerdoce n'étaient pas un obstacle au développement des sciences naturelles.

III. RÈGLES DU PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES.

L'histoire avait déjà répondu à cet autre préjugé, en citant des noms illustres par l'apostolat de la science et le ministère de la sanctification des âmes. Mais Malapert devait offrir une nouvelle confirmation de cette vérité, en harmonisant les connaissances les plus variées à l'intelligence de tous les principes d'une foi inébranlable. Les règles de religion devinrent pour le jésuite le flambeau de sa science et le guide de ses études. Il lisait, en effet, dans les constitutions[1] du fondateur de son ordre, qu'à l'exclusion de la médecine et du droit, qui doivent toujours être étrangères à l'enseignement de la compagnie, les sciences naturelles et particulièrement les mathématiques, serviront utilement à former l'intelligence et à la préparer aux études plus relevées de la théologie. Saint Ignace voulait même, que des professeurs spéciaux pussent approfondir ces matières et donner des cours particuliers, avec tout l'apparat académique des professeurs universitaires[2], parce qu'on pourra trouver, dans ces connaissances, une occasion de glorifier Dieu. Lorsque Malapert fut appelé à ces importantes fonctions

[1] Constitutionum Pars IV. C. XII. XIII. lit. C.

[2] D'après les dispositions règlementaires admises dans les écoles de la compagnie, les diverses facultés de théologie et de philosophie doivent se réunir, à des époques déterminées, pour assister à la solution des problèmes les plus importants qui seront posés sur ces matières scientifiques: « sin» gulis aut alternis saltem mensibus, ab aliquo auditorum, magno philo» sophorum theologorumque conventu illustre problema mathematicum » enodandum curet. R. II. » Nous avons sous les yeux, comme *specimen* de ces essais, les thèses que soutint autrefois, à Louvain, le jeune comte de Hornes sous la direction du P. Tacquet.

Digitized by Google

à l'académie de Douai, il trouva, dans le plan d'études publié par Aquaviva, une marche toute tracée pour son enseignement. Euclide [1] lui était assigné pour auteur classique.

IV. EUCLIDE ET SES COMMENTATEURS. MÉTHODE DE MALAPERT.

On sait, en effet, que le géomètre grec ayant résumé, dans ses *Éléments*, les problèmes et les théories de ses devanciers, Platon, Pythagore et Dinostrate, son livre est devenu le manuel indispensable des âges suivants.

Il était passé, grossi de nombreux commentaires, dans les mains des arabes, qui conservèrent pendant plusieurs siècles le dépôt de la science ; et lorsque les études se développèrent de nouveau en occident, ce furent encore les éléments d'Euclide que le franciscain Lucas de Burgos présenta à ses élèves, en 1494. L'imprimerie le répandit dans les différentes universités[2], traduit dans toutes les langues de l'Europe. Medrano [3] en Espagne, Tartalea [4] en Italie et parmi nous Arnoul de Lens, y attachèrent leur nom. De nos jours encore, admis presqu'exclusivement dans la patrie de Newton, l'on dit avec raison du mathématicien grec, qu'il n'existe de géomètres que ceux qui ont été formés par lui.

C'est donc à revoir ce thème inépuisable, que mille géomètres ont commenté avant lui, d'une manière diffuse et quelquefois contraire au texte grec, que Malapert consacre un travail aride et ignoré.

Dans l'enseignement des mathématiques surtout, sans méthode le progrès est impossible. Il faut graduer les difficultés, a mesure que l'esprit les saisit, rendre faciles et saisissables les premiers principes, avant de vouloir les enchaîner par des déductions éloignées, éviter de présenter à l'esprit de l'élève un en-

[1] Explicet Euclidis Elementa. R. I. *Professoris Matheseos.*
[2] De la Serna Santander. *Bruxelles, an XI* (1803).
[3] Sebastian Fernandez de Medrano. Los seis primeros libros.
[4] Nicol. Tartalea. In venegia. 1543.

Digitized by Google

semble de vérités dont il ne connaît point le détail, le familiariser, par voie d'analyse, avec les connaissances fondamentales, avant d'aborder les synthèses scientifiques: tel est le but que se propose Malapert. C'est son innovation, dans ses études sur Euclide.

Les six premiers livres d'Euclide, qui contiennent les principes relatifs à la ligne droite et au plan, sont appropriés par le professeur aux besoins de son enseignement; il sacrifie sa gloire d'écrivain au progrès de ses élèves. *Satis mihi amplum theatrum estis.*

Il évite les démonstrations oiseuses, il fuit ce luxe d'explications qui obscurcirait les idées les plus simples, il semble inspiré du mot d'Euclide, disant à son royal élève, que rebutent les difficultés d'une science abstraite : *la géométrie n'a point de méthode particulière pour les princes.*

Malapert ne cherche point un développement qui supplée à la pensée du lecteur, mais une sobriété d'expression qui éveille sans cesse ses facultés. L'ordre judicieux des pensées et leur enchaînement logique revèlent seuls son talent, comme la netteté et la concision du style montrent le cachet du maître [1].

Le cinquième livre offrait des difficultés qui arrêtèrent souvent les commentateurs anciens et les modernes eux-mêmes: Ozanan et le P. Deschales n'ont fait que les éluder, en substituant un traité nouveau à l'ouvrage primitif [2].

Cette partie [3] traite des rapports et de la proportionalité des grandeurs; elle nous est parvenue fort altérée. On n'y retrouve point cet enchaînement nécessaire de propositions dont l'évidence

[1] « Quibus profecto nescio an mediocri brevitate obscuriora fiant » mathemata, an molestiora nimia quorumdam accuratione, qui seu lecto- » rum ingenio, seu benevolentiæ diffusi; satis per sese obvia inculcant » anxie, et ne quid omissum videatur, tot in unum ratiocinationes con- » gerunt, quot simul mente complecti difficillimum. » *Juvent.* p. 3.

[2] « Demonstrationes tum alibi passim, tum maxime libro quinto ad » faciliorem captum accomodavit.

[3] » Ea proinde nova methodo ad prima statim principia revocavi. » Quid attinebat per multiplicium et probationum flexus tyronem cir- » cumducere, si propositis claro terminorum notionibus, ad ipsam quam » primum veritatem magno compendio, poterat pervenire? » *Juvent.* p. 3.

Digitized by Google

mathématique garantit l'intégrité. Le P. Malapert y distingue donc, comme son collègue le P. Clavius[1], les propositions d'Appias qui surchargent inutilement l'œuvre d'Euclide. Abordant ensuite les démonstrations, il les simplifie, en ramenant à l'évidence des premiers principes des théories qui n'étaient considérées que comme d'obscurs corollaires. Souvent il fait éclore de la définition même, les propriétés géométriques qu'il énonce, et substituant, dans le raisonnement, les valeurs numériques aux grandeurs linéaires, il simplifie ses énoncés, en agrandissant le cercle des vérités qu'il établit. Par ce procédé, il explique les propriétés des nombres, les rapports multiples des facteurs avec leur produit, en donnant les relations qui résultent du fractionnement des rectangles, sans entraver jamais ses démonstrations.

Quatre éditions successives témoignent de l'accueil favorable que reçut cet ouvrage et sont, pour nous, une preuve éclatante du talent de ce judicieux poète.

V. ARITHMÉTIQUE PRATIQUE. MULTIPLICATION ABRÉGÉE. GÉNÉRATION DES PRODUITS.

Pour compléter cette étude, nous devons dire un mot du traité d'*arithmétique pratique*, que publia presque simultanément Malapert. La méthode qui distingue ce livre élémentaire, est la même que celle des *Commentaires d'Euclide;* mais l'ouvrage mérite surtout d'être mentionné, à cause du procédé particulier de multiplication et de division abrégées, dont l'auteur donne le secret. C'est la mobilisation de la table ordinaire de Pythagore, qui permet, en disposant différemment les colonnes verticales, de former, avec le premier chiffre inscrit au sommet de chaque colonne, un nombre quelconque comme multiplicande ; le produit de ce nombre se lit immédiatement sur la ligne qui correspond au chiffre multiplicateur, en observant de reporter toujours

[1] Euclidis, Elementorum libri xv auct. C. Clavio. S J. Moguntiæ. 1611.

Digitized by Google

le chiffre des dizaines à la colonne qui précède. Soit, pour exemple, le nombre 324 à multiplier par 2, par 6, ou par 8; la 3me, la 2me et la 4me colonne verticale de la table de Pythagore, qui auront été inscrites préalablement sur des lamelles détachées, seront disposées de manière a former le multiplicande indiqué :

Multiplicateur				
	1	3	2	4
	2	6	4	8
	3	9	6	12
	4	12	8	16
	5	15	10	26
	6	18	12	24
	7	21	14	28
	8	24	16	32
	9	27	18	36

et nous pourrons lire immédiatement le produit, dans la bande horizontale qui correspond au chiffre multiplicateur. Ainsi 324

Digitized by Google

multiplié par 2, présente pour produit 648. Le produit par 6 sera 1944, puisque les dizaines de 24 et de 12 ont été reportées aux colonnes précédentes. Enfin, le produit par 8 sera 2592. Si le multiplicateur était lui-même composé de plusieurs chiffres, on additionnerait les produits partiels. Il est inutile de remarquer que la division n'est qu'une multiplication renversée.

Cette méthode, qui semble avoir inspiré les divers systèmes de machines à compter que les mécaniciens modernes ont réalisés, est ordinairement attribuée au baron écossais Néper, le célèbre inventeur des logarithmes; il la publia, en effet, dans un ouvrage intitulé *Rabdologie* et qui parut en 1617. L'ouvrage du père Malapert ne fut édité qu'en 1620, quoique l'approbation du censeur soit datée de 1618, et nous lisons dans la préface que l'auteur employait précédemment cette méthode dans le calcul des triangles sphériques, sans trouver aucune mention du mathématicien étranger auquel il en serait redevable et sans voir établie, d'une manière directe, la priorité de cette découverte autrement que par ce titre : *Arithmeticæ practicæ brevis institutio, in quâ nova ratio mutiplicandi et dividendi per tabulam Pythagoricam et alia non passim obvia explicantur.* Au reste, Malapert est plus modeste que les inventeurs modernes, car sa méthode ne dispense point de toutes les autres; ses élèves devront encore étudier les procédés connus, parce qu'il est indigne d'eux de renoncer aux efforts intellectuels qu'ils nécessitent, et que d'ailleurs, ils n'auront pas toujours à leur disposition l'appareil qu'il décrit[1]. Nous trouvons la même réserve touchant l'origine de cette *table mobile* dans l'ouvrage de mathématiques que publia plus tard, à Mons, le P. Jean d'Arras[2]. Doit-on, dans cette circonstance, comme dans bien des cas analogues, admettre une découverte simultanée de la part du jésuite montois et du baron écossais? Contentons-nous d'établir que le talent de Malapert a pu le con-

[1] « Non eo consilio est proposita ut methodo usitata relicta, passim » usurpetur. » *Arith. pract.* p. 3.

[2] H. Rousselle, *Bibliographie montoise*. Mons, 1858.

Digitized by Google

duire facilement à cette découverte[1], par l'étude qu'il fit de la génération des produits et qu'il avait déduite des propositions d'Euclide, comme corollaire. C'est ainsi qu'il remarque que quels que soient les nombres inférieurs à dix, qui deviennent facteurs, leur produit se compose, pour la partie des unités, du produit même de leur différence respective avec dix; tandis que le chiffre des dizaines correspond à la différence réciproque, de l'un des facteurs, et du reste déjà obtenu, dans la soustraction de l'autre facteur, du nombre dix. Ainsi le produit de 8 × 8

[1] On peut voir le principe de cette méthode dans l'application de la 1.re proposition du II.e livre d'Euclide, qui énonce l'égalité du rectangle formé par deux lignes, relativement à la somme des rectangles formés sur chaque partie de l'une des lignes divisée avec l'autre ligne entière.

« *Si fuerint duæ rectæ quarum altera secetur in quotcunque segmenta,* » *rectangulum sub duabus illis rectis contentum æquale erit omnibus* » *simul rectangulis quæ sub insecta et partibus lineæ sectæ continentur* » idem videre est in numeris. Si enim dentur duo numeri 4 et 10 et alter » eorum, puta 10 dividatur in quotvis partes: 3. 5. 2. ex multiplicatione » ipsius 4 In omnes partes 5. 3. 2. fient 40. Sicut ex multiplicatione » ejusdem 4 in totum numerum 10. » Dans la table mobile le fractionnement dépend de la base de numération.

Le doute qui plane sur les titres de Malapert, par rapport à cette découverte de la multiplication abrégée, établit une analogie remarquable entre lui et cet autre mathématicien montois, qui fut, selon De Boussu, « l'un des plus beaux génies de son pays, possédant la poésie française et latine. » Si Néper dispute à Malapert cette ingénieuse invention, La Hire enlevait à Lepoivre, la gloire de ses découvertes sur les *Propriétés des coniques*, avant la réhabilitation faite par MM. Chasles, Quetelet et C. Wins. Mais de tels rivaux ne peuvent que relever la gloire des écrivains montois.

D'ailleurs, si Mons, comme l'a dit fort éloquemment M. Quetelet dans son discours à la *Société des Sciences*, a pu saluer, dans Jacques Le Poivre, un de ses fils « comme dernier représentant d'une époque glorieuse pour les mathématiques, » cette même cité avait vu s'ouvrir, avec Malapert, « le beau siècle de la géométrie ancienne. » Un des contemporains de notre géomètre, Simon Stevin de Bruges, mathématicien du prince Maurice de Nassau, avait été lui-même confondu par Weidler et Montucla avec un étranger, son traducteur, le hollandais Albert Girard, jusqu'à ce que les études de MM. Garnier et Quetelet eussent reconquis cette célébrité nationale. Quant aux autres illustrations de la science, qui suivirent et qui sont

Digitized by Google

est, pour la partie des unités, le produit de la différence de ces 2 facteurs d'avec la dizaine, c'est-à-dire $2 \times 2 = 4$, tandis que la partie des dizaines se compose de la différence du facteur 8 avec le reste 2, donc 6. L'ensemble donne pour produit 64. De même 7×9 se compose, pour les unités, du produit des différences de dix, $3 \times 1 = 3$, et pour la partie des dizaines, de la différence réciproque de l'un des facteurs 7 ou 9 avec les restes 1 et 3, donc 6, et pour résultat 63.

$$\begin{array}{rrrrrrr} & 8 & & 2 & & & \\ & 8 & & 2 & & & \\ \hline & 6 & & 4 & & & \\ & 8 & = & 10 & - & 2 & \\ & 8 & = & 10 & - & 2 & \\ \hline 8 & - & 2 & = & 6 & & 4 \end{array} \qquad \begin{array}{rr} 7 & 3 \\ 9 & 1 \\ \hline 6 & 3 \end{array}$$

mentionnées dans l'*Histoire de la Géométrie* par M. Chasles, ainsi que dans les divers travaux du secrétaire perpétuel de l'académie de Belgique, on sait avec quel succès ils poursuivirent leurs études. Mais il est à souhaiter qu'un sentiment d'émulation nationale popularise leurs ouvrages. Aux noms déjà célèbres que nous avons énumérés des PP. Grégoire de S.t-Vincent, Dellafaille, Tacquet et Aguillon, les jésuites belges peuvent ajouter, d'autres mathématiciens de ce temps qui ont également rehaussé leur enseignement par des études recommandables sur ces matières; citons surtout: P. Honoré Durant, de Bruxelles, 1598; P. Michel Cuvelier, de Soignies, 1600; P. Ferdinand Verbiest, flamand, 1630; P. François Gottignies, de Bruxelles, 1630; P. François-Xavier Aynscom, d'Anvers, 1638; P.-Jean Cierman, du Brabant, 1640; P. François Noel, du Hainaut, 1651.

Des annales particulières ont déjà été faites, pour montrer le développement des beaux-arts en Belgique; l'histoire des sciences exactes ne doit-elle pas compléter ces souvenirs glorieux? C'est ainsi que notre patrie maintiendra les droits que lui décernait Leibnitz, pour être représentée, dans le célèbre Triumvirat de la géométrie: *majora subsidia attulerunt triumviri tres celebres. Cartesius ostensa ratione lineas geometriæ communis exprimendi per equationes, Fermatius inventa methodo de maximis et minimis, ac Gregorius a S.to Vincentio multis præclaris inventis.* (Voir le tome XI des *Mémoires couronnés* de l'académie de Bruxelles. 1837, p. 36).

Digitized by Google

VI. APPLICATIONS DIVERSES.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'exposé de la méthode pour l'extraction des racines, sans entrer dans de trop longs développements. Il nous a fait observer que toutes ces théories de mathématiques pures doivent se compléter par des applications à toutes les sciences connues : la cosmographie, l'astronomie, la gnomonique, la physique, l'arpentage, la musique, l'architecture, l'art nautique et l'art militaire. Il exerce lui-même la sagacité de ses élèves, en leur proposant des problèmes relatifs à ces sciences, comme lorsqu'il demande de déterminer instantanément le jour de la semaine qui correspond, dans un moment donné, à tous les méridiens, ou lorsqu'il fait calculer les jours de la vie d'un homme, augmentés ou diminués, selon la direction de la marche qu'il aura suivie sur le globe.

Pour rehausser ces études, il trouve aussi que tous les agréments de la symétrie sont déterminés d'après les relations des nombres. Enfin, si un philosophe de l'antiquité, dans le sentiment d'admiration que lui inspiraient les mathématiques, répondit à l'élève qui demandait : que fait Dieu ? en disant : *il calcule*, Malapert exprime, par le témoignage des livres saints, une idée analogue, en nous montrant le créateur fixant les lois du monde sur l'harmonie des nombres. *Omnia in mensurâ, in numero et pondere disposuisti* (Sap. II. 21). Tout l'art des hommes, dit-il, consistera à se régler d'après ces éternelles perfections ; elles nous sont révélées dans la nature des choses auxquelles Dieu a confié ses secrets, car tout le système du monde est basé sur le plus savant calcul. C'est par cette dernière considération, que le religieux a ennobli ses études, en les rapportant à Dieu comme à leur dernière fin[1].

[1] Cette notice a été communiquée à la société, dans la séance du 24 mars 1859 ; elle est de M. Roland, préfet des études au collége Saint-Stanislas, à Mons.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1857-1858.

MÉMOIRE, qui a obtenu une **MENTION HONORABLE**,

EN RÉPONSE A LA QUESTION MISE AU PROGRAMME
SUR LA PROPOSITION
DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU ROYAUME :

« *Faire un choix raisonné entre les divers moyens*
» *indiqués par l'art du mineur pour atteindre, par*
» *un puits cuvelé, un terrain houiller recouvert d'une*
» *épaisseur considérable de morts-terrains aquifères.* »

PAR M. LÉOPOLD TASKIN,

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES DE L'ÉCOLE DE LIÉGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES MOYENS D'ATTEINDRE

LES TERRAINS HOUILLERS

RECOUVERTS DE MORTS-TERRAINS AQUIFÈRES[1].

Sous la dénomination générale de *morts-terrains*, on comprend toutes les formations plus récentes que la zône houillère, c'est-à-dire les terrains qu'on désigne en géologie, sous les noms de secondaires, tertiaires et d'alluvion.

La nature des roches qui les composent est très-diverse : on peut y rencontrer des poudingues, des grès, des calcaires, des marnes, des craies, plus ou moins durs, plus ou moins compactes,

[1] Lorsque j'ai composé mon mémoire, je n'avais pas encore connaissance du remarquable travail de M. Guibal, aujourd'hui en voie d'exécution et de réussite à Saint-Vaast. Je le regrette beaucoup ; j'aurais pu puiser dans la notice qu'il a publiée de très-utiles renseignements et je suis persuadé qu'aidé de ses lumières, je serais parvenu à un résultat plus honorable encore que celui que j'ai obtenu.

Je prierai donc ceux qui voudront bien étudier le procédé que je propose, de s'attacher surtout aux principes du travail et de n'accorder que l'importance qu'ils méritent aux détails de construction de l'appareil, point qui, du reste, n'est que secondaire ici et ne peut être traité convenablement qu'en présence du percement à exécuter et qu'après avoir acquis une connaissance exacte des circonstances locales des terrains à traverser.

Digitized by Google

aussi bien que des argiles, des graviers et des sables de toutes les espèces. Mais heureusement, le sondage ne révèle au mineur que bien rarement, pour ne pas dire jamais, la présence de toute la série. Sur un point, on ne trouve que des bancs de sable entre lesquels s'intercalent des lits d'argile ou de cailloux disséminés; tandis que sur un autre on ne rencontre que des roches consistantes telles que la craie, la marne et le silex.

Les moyens indiqués ou employés par le mineur pour les traverser, ont dû nécessairement découler de la nature même de ces roches et des conditions spéciales dans lesquelles on se trouvait; et ces conditions ayant été assez variables, les procédés ont dû par conséquent être aussi assez différents. Aussi, pour la facilité et l'intelligence de notre travail, nous placerons-nous dans trois hypothèses basées sur la cohésion et la dureté des terrains. Nous passerons ensuite en revue tous les procédés qui peuvent s'approprier à chaque cas, nous en discuterons la valeur, et l'appréciation comparative que nous en ferons nous permettra de fixer aisément notre choix.

Nous supposerons donc nous trouver en présence d'un banc considérable et aquifère:

1° De sable ou d'un terrain meuble et tel qu'on puisse s'y faire précéder d'un revêtement quelconque.

2° D'une dureté telle qu'on ne puisse pas employer un semblable procédé.

3° Composé enfin de couches alternatives des deux espèces précédentes.

§ 1er. — Passage des terrains meubles.

Le premier moyen qui a dû s'offrir à l'esprit du mineur, lorsqu'il s'est agi de creuser un puits dans des terrains meubles, a été de retenir tout simplement les parois par des planches et d'épuiser l'eau à mesure qu'elle arrivait. Ensuite, la mobilité du

Digitized by Google

sable augmentant, il a dû nécessairement soigner de plus en plus ce procédé primitif en faisant précéder le foncement, sur une certaine profondeur, par un revêtement provisoire. De là est résulté *la méthode par palplanches.*

Cette méthode a cela de bon qu'elle n'exige aucun ouvrage préparatoire et ne demande pour être mise en œuvre que des bois, chose qu'on a toujours sous la main ; mais c'est là tout son avantage. Elle est assez coûteuse à raison de la main-d'œuvre et de la quantité de bois qui entrent dans le revêtement provisoire ; le travail en est difficile et dangereux pour les ouvriers. D'autre part, il ne peut être employé que pour traverser des bancs peu épais et d'une consistance ordinaire. De nombreux exemples ont prouvé que son usage était très restreint et nous pouvons conclure de suite qu'il est inapplicable au cas qui nous occupe. S'il est encore employé dans certaines circonstances moins défavorables, c'est parce qu'on préfère souvent, dans un but d'économie mal placée, essayer ce moyen simple en apparence, bien qu'assez coûteux et dangereux, plutôt que de recourir à un autre auquel on ne reconnaît parfois que l'inconvénient de n'être pas local ou d'exiger une dépense préalable un peu plus forte.

C'est ainsi que dans la plupart des cas, sinon toujours, on pourrait très avantageusement remplacer les palplanches par des tours ou des tubes descendants, qui ne demandent aucun revêtement provisoire, par conséquent aucune perte de matériaux et offrent infiniment plus de sécurité pour les ouvriers. Si ces moyens exigent en plus quelques soins, quelques dépenses préalables pour leur exécution, ils présentent d'autant plus de garanties que ces tours ou ces tubes constituent le revêtement définitif.

A cet égard, ces procédés reviendraient certainement d'un emploi général, si l'on pouvait toujours faire descendre le tubage jusque sur le terrain houiller par l'effet de son propre poids seul ou combiné avec une pression exercée à sa partie supérieure et si, en outre, on parvenait à le faire entrer dans ce terrain assez profondément pour tenir les eaux supérieures. Mais ce sont là de très grandes difficultés et de fréquents exemples ont prouvé

Digitized by Google

qu'on ne peut songer à traverser un banc considérable de sable à l'aide d'un tube semblable.

Ainsi, à Strépy-Bracquegnies, l'enfoncement, à travers un banc de sable de 22^{m} d'épaisseur, exigea plus de six mois d'un travail pénible et coûteux et on peut en conclure que c'est là la limite du possible puisque vers la fin, l'avancement du tube était à peine sensible, et l'on pourrait même ajouter impossible. Ce n'est que grâce à une cause fortuite, à des affouillements latéraux qu'on produisait en faisant baisser le niveau des eaux du puits, qu'on a pu atteindre le terrain houiller. Les moyens de pression dont on disposait étaient cependant très considérables, mais le tube s'écrasait sous l'effort à vaincre pour pénétrer dans la roche. Renforcer le tube ce serait se créer de nouvelles dépenses et de nouveaux inconvénients, puisque plus le tube serait épais et plus il offrirait de résistance à l'enfoncement.

Celui-ci terminé, on n'est pas encore sauvé. Reste encore le raccordement du tube avec le terrain solide ou houiller ; opération non moins délicate que la première et dont l'insuccès peut anéantir du coup les travaux achevés.

Arrivé sur ce terrain, s'il n'est pas décomposé au contact de l'eau, il devient impossible d'y faire entrer le tube et l'eau repasse dans le puits. En cherchant à les épuiser, on produit des affouillements et tous les dangers auquels ils donnent lieu. Il est donc indispensable de pouvoir faire le raccordement sans épuiser.

A Strépy, on a eu recours pour cela, à l'air comprimé; mais ce moyen exigea autant d'apprêts pour achever la dernière période du travail qu'il en eut fallu pour exécuter celui-ci tout entier avec sûreté et sécurité.

A Saint-Germain-des-Prés, (Maine et Loire) M. Wolsky a fait usage, pour opérer une liaison analogue, d'un procédé plus simple, plus économique et moins dangereux que celui de l'air comprimé.

Il consiste, comme on sait, à creuser, à l'aide d'un ciseau, lorsque le tube est arrêté par le terrain solide, une entaille

Digitized by Google

circulaire le long de la paroi intérieure du tube, à couler du béton dans tout le fond du puits jusqu'à une hauteur de 1m au-dessus du fond du tube. Cela fait, on enfonce un cylindre à diamètre plus petit que le revêtement et on laisse durcir le béton; ensuite, après avoir épuisé l'eau, on enlève à la main le béton qui se trouve à l'intérieur du petit cylindre et l'on continue le creusement du puits à la manière ordinaire. Le corroi de béton qui se trouve enfermé entre le tube et le petit cylindre suffit pour empêcher l'affluence de l'eau.

Ce procédé est très simple, mais les difficultés relatives à l'enfoncement du tube existent encore et l'expérience acquise sous ce rapport à Strépy, justifiera toujours les craintes qu'on doit redouter pour l'application de cette méthode au passage d'un terrain dans les conditions d'épaisseur imposées par la question.

Nous devons donc rechercher un autre moyen. C'est le moment d'arriver à l'emploi de l'air comprimé.

Mais avec des dispositions analogues à celles qu'on avait adoptées dans les différents cas où l'on en a fait usage, cette méthode pourra-t-elle mieux résoudre la question que les précédentes?

La condition *d'une épaisseur considérable* entraînera nécessairement avec elle l'emploi d'une pression aussi considérable. Il y aura donc danger pour les ouvriers et sous ce point de vue, l'on doit considérer ce procédé comme étant moins admissible encore. Si, précédemment, on se trouvait arrêté par une difficulté mécanique, ici le grand obstacle est un principe d'humanité. Le travail pourrait avancer, mais au détriment de la santé, de la vie peut-être des ouvriers; et la société ne doit-elle pas faire le sacrifice de toutes les richesses minérales qui se trouvent enfouies dans le sein de la terre, plutôt que d'exposer sciemment à la mort un seul de ses membres pour les en extraire!!!

C'est cependant cette méthode que je vais proposer; mais en adoptant des dispositions nouvelles qui permettront, je l'espère, de profiter des immenses avantages inhérents à l'usage de l'air comprimé pour maîtriser les eaux, tout en évitant les inconvénients qu'il a présentés, tout en épargnant la vie des ouvriers,

Digitized by Google

c'est-à-dire en les soustrayant à l'action dangereuse qu'exerce ce fluide au-delà de certaine limite de compression.

Cette méthode, dûe à M. Triger qui, le premier, en fit usage, en 1839, aux environs de Chalonnes (Maine et Loire) pour relier au terrain houiller la base d'un tube qu'on avait enfoncé à travers les dépôts d'alluvion de la Loire, fut répétée plusieurs fois depuis et toujours avec succès.

A Douchy (Nord), elle fut employée pour traverser une épaisseur de plus de 30^{m} de craie, de silex, de marne et d'argile qu'on avait vainement tenté de passer par tous les autres procédés.

L'opération réussit, avec quelques désagréments, il est vrai, mais ils étaient dûs plutôt à l'inhabitude du travail, au défaut de précautions, qu'au principe du travail même. Le procédé était alors dans son enfance ; depuis il a déjà subi quelques améliorations, notamment à Strépy-Bracquegnies et à la Louvière ; espérons qu'il n'a pas encore dit son dernier mot; espérons qu'il en sera de cette nouvelle application d'un grand principe comme de toutes celles qui l'ont précédée et que l'avenir nous prouvera que le premier sas à air n'est pas sorti tout perfectionné du génie de M. Triger, pas plus que la première machine d'épuisement de celui de l'immortel Newcomen.

On sait que cette méthode a pour principe d'équilibrer la colonne liquide par une colonne d'air comprimé, d'obliger l'eau, à l'aide de cet agent, à rester dans les terrains avoisinants et par conséquent de l'empêcher d'affluer dans le puits en creusement.

Or, il est évident que cette méthode, chaque fois qu'elle peut être appliquée, est, au point de vue économique, bien plus avantageuse que l'emploi des machines d'épuisement.

En effet, sans même tenir compte des résistances passives qui, dans tous les cas, seront toujours plus grandes dans les machines d'épuisement que dans celles à comprimer l'air, les masses en mouvement étant toujours plus grandes et les frottements en raison de ces masses, le travail dépensé pour épuiser est proportionnel au *produit* de la quantité des eaux affluentes par la hauteur à laquelle elles doivent être élevées. Au contraire, l'effort nécessaire

Digitized by Google

à la compression de l'air, est subordonné seulement à la hauteur du *niveau* ou *tête d'eau*. En d'autres termes, le travail à développer dans l'un et l'autre cas est comme $V \times H$ à h; expression dans laquelle V représente le volume d'eau affluant, H la hauteur élévatrice et h la hauteur du niveau, toujours plus petit que H.

Ce qui prouve donc que, comparé à la machine à compression, le moteur d'exhaure devra être doué d'une force beaucoup plus grande et par conséquent exigera des dépenses beaucoup plus considérables.

Ce résultat a, du reste, été parfaitement sanctionné à Douchy où une machine de quelques chevaux a suffi pour comprimer l'air nécessaire pour refouler une venue d'eau contre laquelle on avait en vain lutté avec de puissantes machines d'épuisement.

Au point de vue économique, l'avantage du refoulement de l'eau au moyen de l'air comprimé est donc un fait acquis.

De plus, si les terrains sont meubles, incohérents, mouvants, à cet avantage immense de l'économie de force motrice, vient s'ajouter un autre non moins précieux, *celui de ne déterminer aucun mouvement dans le terrain.*

Enfin, traversant le niveau sans en soutirer l'eau, on est à l'abri des désagréments que peuvent, dans le cas contraire, susciter les voisins par suite de l'assèchement de leurs puits, sources, etc., etc.

Maintenant, dotée de qualités si précieuses, comment cette méthode n'est-elle pas devenue d'un usage plus fréquent, plus général ?

Ah! pour ne pas jeter de blâme sur les exploitants en en attribuant la cause à une routine déplorable qui guide encore un trop grand nombre d'entr'eux, disons plutôt que l'infortune qui frappe quelquefois certaines tentatives nouvelles excuse les craintes qu'ils éprouvent d'en essayer d'autres avec trop d'avidité.

D'autre part, un inconvénient très grave semble prescrire des limites assez restreintes à ce procédé. Cet inconvénient dont j'ai déjà parlé plus haut, est, comme on sait, l'action nuisible qu'exerce l'air comprimé sur l'organisation humaine de ceux qui doivent travailler dans un semblable milieu.

Digitized by Google

Mais l'intelligence si éclairée de nos ingénieurs devait-elle s'arrêter devant ce seul obstacle réel? Je ne le pense pas et je crois que si, pour améliorer cette méthode, ils eussent seulement consacré une faible partie des veilles qu'ils ont données au perfectionnement des machines d'épuisement, elle fût devenue aujourd'hui sans danger et aussi simple que ces dernières sont grandioses. Et en effet, si l'homme ne peut vivre dans certaines conditions, *si l'homme est sensible, la matière ne l'est pas.* Où l'homme ne peut travailler qu'avec danger, avec difficulté, tâchons de le remplacer par la matière; à sa main naturelle, cherchons à suppléer par une main mécanique. C'est là où l'on est parvenu cent fois dans toutes les industries et c'est aussi le but que j'ai cherché à atteindre dans l'application de l'air comprimé pour le creusement des puits à travers des terrains aquifères. Je m'estimerai heureux si, pour prix de mes tentatives, j'obtiens la satisfaction d'attirer l'attention des hommes compétents sur les moyens que je propose pour résoudre la question. Voyons maintenant à l'aide de quels appareils et jusqu'à quel point j'y parviendrais.

M. Trasenster, professeur d'exploitation des mines à l'Université de Liége, dans son rapport sur l'emploi de l'air comprimé à Douchy, inséré dans le t. VI, année 1847, des Annales des travaux publics, indique trois manières de disposer le travail.

Le premier consisterait à établir le sas à la partie supérieure du niveau ou du puits et à augmenter le revêtement par-dessous au fur et à mesure du creusement. (Douchy).

Le second, à former le sas avec la partie antérieure du revêtement en établissant dans celui-ci deux cloisons, à faire descendre le tout à l'aide d'une pression exercée à la partie supérieure et à allonger le cuvelage par-dessus, à mesure de l'enfoncement.

Le troisième, à fixer le sas à la partie supérieure, à enfoncer seulement le cuvelage et à augmenter celui-ci à mesure qu'il descend en y ajoutant des tronçons par le haut et intérieurement au sas[1].

[1] C'est le système qui vient d'être suivi à Seraing. Voir une note de M. Bougnet insérée dans le dernier volume des *Ann. des trav. publics.*

Digitized by Google

Ces trois méthodes, à côté de certains avantages, offrent encore des inconvénients très-graves.

Dans la première, il y a perte d'une grande quantité d'air par les parois mises à nu ; l'ouvrier, en sus d'être comprimé, doit travailler dans l'eau.

Dans la troisième si ces inconvénients disparaissent en partie, on doit pour faire descendre le cuvelage, exercer une pression qu'il serait très-difficile, sinon impossible, de réaliser pour une grande profondeur, attendu qu'elle réagit contre le sas et dans la même direction que l'air qui tend à le soulever.

La seconde n'obligerait plus l'homme à se rendre dans l'air comprimé que pour l'enlèvement du sable, le cuvelage se ferait à la tension ordinaire et ne serait plus soumis à la contrepression intérieure ; mais on se trouverait pour faire descendre sas et cuvelage à la fois en présence de la même difficulté que dans le cas précédent.

Enfin aucune des trois ne serait applicable au cas qui nous occupe, vu que, dans chacune d'elles, l'homme doit toujours travailler dans l'air comprimé.

Mais si nous observons bien ce qui se passe dans le second système, nous voyons que le sas marche toujours en avant, qu'il repose sur le sable et qu'on peut se rendre sans inconvénient au-dessus sinon en dessous ; c'est-à-dire, à une distance *fixe et peu grande du fond du puits.*

Or, on vient de voir que dans cette méthode, on ne devait plus se rendre dans l'air comprimé que pour opérer l'arrachement du sable et son transport du fond du puits dans la chambre.

Si, dans cette opération, on pouvait donc remplacer l'ouvrier par un mécanisme quelconque, le principal inconvénient de ce système disparaîtrait, la sensibilité de l'homme ne serait plus un obstacle réel et par suite on pourrait, sous ce rapport, employer l'air comprimé pour un niveau quelconque. Mais ce problème n'est-il pas insoluble ?

Si la drague n'était pas déjà parvenue à ce résultat, j'invoquerais, pour prouver qu'on peut y arriver, ce qui se passe tous les

Digitized by Google

jours. Le grand cachet de notre siècle n'est-il pas de substituer, à l'infini, le travail mécanique au travail manuel !

Ainsi donc supposons ce problème résolu ; supposons qu'à l'aide d'un mécanisme quelconque, (qui sera une drague dont on verra plus loin la description) ; on puisse, sans descendre au fond du puits, détacher le terrain et l'amener dans la chambre du sas. Nous n'aurons plus alors en principe, qu'à nous prémunir contre la difficulté de la descente de tout le système.

A en juger d'après ce qui s'est passé dans tous les cas où l'on a dû enfoncer des revêtements à des profondeurs un peu considérables, cette difficulté serait grande. Il serait impossible, comme je crois l'avoir déjà fait sentir, d'enfoncer un cylindre seul ; à plus forte raison ne pourrait-on faire descendre à la fois le sas et le revêtement. Mais à l'aide d'un artifice dont nous trouvons la clef dans la troisième disposition mentionnée dans le rapport signalé ci-dessus et suivie à Seraing, nous pourrons éviter cet obstacle.

Là, le sas était au-dessus et fixe, le revêtement se faisait en avant et était mobile ; eh bien ! renversons ce système, plaçons notre sas en avant, rendons-le mobile et que le revêtement reste fixe, se fasse en arrière du sas à mesure que celui-ci avance ; qu'au lieu de faire avancer, comme à Seraing, le cuvelage en s'appuyant contre le sas, on fasse, au contraire, *avancer le sas en s'appuyant contre le cuvelage*. Ainsi, on ne sera jamais séparé du fond du puits que par une distance constante, (hauteur du sas), ce qui facilitera le draguage mécanique ; on n'aura plus qu'à produire l'effort nécessaire pour la descente du sas seulement ; notre cuvelage se fera à l'air libre et ne sera jamais soumis qu'à la poussée extérieure.

Ainsi disposé, le travail offrirait déjà de très-grands avantages, mais l'effort nécessaire à l'enfoncement du sas devrait encore être égal au frottement latéral et à la pression de l'air comprimé contre le fond. J'ai cherché à tourner la difficulté résultant de cette dernière pression. J'y suis parvenu en rendant le fond supérieur et indépendant du sas. On verra plus loin la disposition adoptée pour cela.

Digitized by Google

Voyons d'abord le principe de l'appareil.

Supposons un cylindre (fig. 1) formant sas et que de deux cloisons, la supérieure *ab* soit mobile et puisse voyager comme un piston. Si nous supposons, en outre, le fond *ab* assujetti par les forces *ff* à ne pouvoir s'élever et les espaces *A* et *B* remplis d'air comprimé, il est évident que la pression de cet air s'exercera de bas en haut contre ce fond et que pour faire descendre le sas, nous n'aurons plus à vaincre que la résistance latérale *f'f'*.

Si nous appliquons maintenant au cylindre une force *f''f''* égale à cette dernière résistance, il descendra en laissant la cloison supérieure *ab* à sa place. Si nous assujettissons à son tour le sas et si nous laissons échapper l'air de la chambre *A* tout en le conservant en *B*, la pression de bas en haut s'exercera alors sur la cloison *cd*, et *ab* redescendra au bas de sa course, tout-à-fait comme un piston de machine quand la vapeur qui l'a fait monter s'écoule du cylindre.

Par sa descente, cette cloison laisse, au-dessus d'elle, un espace libre. C'est dans cet espace que s'établit le tronçon de cuvelage, en dessous de la partie déjà faite antérieurement. Après quoi, laissons rentrer l'air dans la chambre; le masque se soulève et avec lui le tronçon jusqu'à ce que celui-ci rencontre son voisin. Voilà donc notre sas enfoncé et notre cuvelage augmenté d'un tronçon. Mais par l'enfoncement même, le fond du sas est rempli de sable sur une certaine hauteur. Avant de pousser de nouveau le sas, il faut évacuer ce sable; ce qui se fait à l'aide d'une drague dont l'arbre traverse la cloison supérieure et qui pénètre, par une porte pratiquée dans la cloison inférieure, jusqu'au fond où elle ramasse le sable pour venir ensuite le déverser dans la chambre; de là, l'ouvrier le reprend pour l'élever jusqu'à la surface par les moyens ordinaires. Le sable extrait de l'appareil, on enfonce de nouveau le cylindre, et on place la première partie d'un second tronçon pour l'achever seulement après la descente du masque; puis nouvelle extraction du sable et ainsi de suite pour chaque tronçon.

Tel est le principe de ce système. Voyons-en maintenant l'application.

Digitized by Google

Supposons que nous ayons un niveau de 40 m à traverser. C'est une hauteur plus considérable que toutes celles qu'on a pu traverser jusqu'à présent.

Je me passerai de donner ici une description détaillée de l'appareil. Je crois que les planches et la légende permettront d'en comprendre la disposition et le mécanisme. Je ne parlerai pas non plus de son installation ; il sera monté sur place ou descendu tout monté suivant les circonstances. Je le supposerai donc connu, prêt à fonctionner, et j'arrive au travail.

La première opération à exécuter c'est l'enfoncement du cylindre.

Pour cela, ayant assujetti le fond mobile de manière à ce qu'il ne puisse se soulever par la pression de l'air, on fait arriver celui-ci dans le sas et lorsque sa tension est égale à celle du niveau, on ferme le robinet *G* (fig. 2) et on ouvre *G'*, de manière qu'il ne puisse plus se rendre que dans la chambre seulement. Se trouvant maintenant dans un espace limité, à mesure qu'il arrive, sa tension augmente jusqu'à ce que l'excès de celle-ci sur celle du fond soit égale à la résistance du sas à l'enfoncement moins le poids de celui-ci. Alors le sas descend tant que l'air continue d'arriver.

Lorsque le sas est descendu de la quantité nécessaire, on arrête l'arrivée de l'air en fermant le robinet *G'*, on retire les poussards *KKK* et l'on commence à placer les six premiers segments du tronçon de manière qu'ils correspondent aux extrémités de trois diamètres. Ils laissent ainsi entre eux les places pour les six autres qui viendront plus tard quand on aura abaissé le masque.

Comme ils sont en fonte et à collets intérieurs, leur pose est facile : ils s'adaptent par dessous et se relient l'un à l'autre au moyen de boulons.

Ces segments établis, on remet les poussarts *KKK* qui, s'appuyant d'une part contre ces segments et de l'autre contre le cercle *Q*, empêcheront le cylindre de remonter quand la pression de l'air se fera, à son tour, en dessous de la cloison inférieure.

Cela fait, on laisse échapper l'air comprimé de la chambre, en

Digitized by Google

ouvrant le robinet *G''*; le fond mobile n'étant plus alors soutenu par rien descend jusqu'au bas de sa course et laisse ainsi l'espace nécessaire pour l'achèvement de tout le tronçon commencé. Cet achèvement se fait en intercalant entre les six pièces déjà installées, les six pièces restantes et en les boulonnant toutes ensemble.

Après quoi, on remet les poussards *LLL* pour soutenir la cloison mobile lorsque l'air viendra de nouveau pousser contre elle.

Voilà donc un tronçon placé ; reste maintenant à extraire le sable qui se trouve au fond de l'appareil par suite de son enfoncement.

Comme je crois que la main de l'homme (dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun danger de l'employer) sera toujours plus convenable et plus expéditive qu'un mécanisme quelconque, je supposerai qu'on s'en serve au commencement du travail et jusqu'à une profondeur de 15 à 20 mètres dans le niveau [1].

Dans tous les cas, on verra que cette hypothèse est toute gratuite et qu'on pourrait de même s'en passer au commencement du travail. Je ne l'ai fait que pour montrer en même temps la manière d'opérer dans le cas où l'on n'aurait qu'un faible niveau à traverser et pour le passage duquel on voudrait adopter cette disposition du sas, tout en faisant exécuter cette partie du travail par l'ouvrier; ce qui pourrait très-bien se faire à cause des avantages qu'elle présenterait encore relativement à l'enfoncement du sas, aux fuites d'air et à la pose du cuvelage.

Tout le monde connaît les manœuvres nécessaires pour pénétrer dans un sas; je me dispenserai de les rapporter ici; je me bornerai à dire que, le tronçon de cuvelage bien installé, un poste d'ouvriers qui pourra se composer de deux, trois ou quatre hommes, descendra alors en dessous du sas pour en enlever le sable, le jeter de là dans la chambre et préparer ainsi une nouvelle

[1] On peut conclure, des observations recueillies à Seraing, sur le travail par l'air comprimé, qu'il n'y aurait aucun danger pour de semblables pressions.

Digitized by Google

descente de l'appareil. Après quoi, ils remontent dans la chambre, d'où enfin, après avoir laissé échapper l'air, ils extrairont de nouveau le sable qu'ils viennent d'y transporter et l'enverront à la surface.

Toute une période du travail sera alors terminée. Il s'agira de nouveau de faire descendre le sas, de placer les six premiers segments du tronçon suivant, puis les six autres et de retirer encore le sable du fond, le tout, comme je viens de l'exposer.

On continuera ainsi jusqu'à ce qu'on arrive au terrain houiller ou autre dans lequel doit s'établir la base du cuvelage, ou bien, que la pression devienne insupportable pour les ouvriers qui vont extraire le sable.

Dans ce dernier cas, on devra recourir à la drague pour les remplacer : mais comme il n'y a qu'un mot à dire pour opérer le raccordement du cuvelage avec le terrain solide lorsque l'homme peut l'exécuter directement, je signalerai cette opération en passant quoiqu'elle ne soit pas possible dans l'hypothèse de 40m où je me suis placé, afin qu'on ait en même temps toute l'exposition du travail dans le cas où l'on n'aurait qu'un niveau d'une vingtaine de mètres à traverser.

Arrivé avec le sas mobile sur le terrain solide, on pourra l'abandonner et poursuivre le creusement de quelques mètres encore, en prenant les précautions nécessaires pour éviter les fuites d'air par les fissures de la roche, jusqu'à ce qu'on rencontre un banc convenable pour l'assise du cuvelage.

On établira celle-ci comme à l'ordinaire et on remontera jusqu'à la rencontre soit du cuvelage construit comme nous venons de le montrer, soit seulement jusqu'au sas que l'on ferait alors servir de raccordement entre les parties inférieure et supérieure du cuvelage. Inutile de dire qu'en aucun cas, on ne doit songer à retirer le sas.

Telle serait, selon moi, la manière la plus avantageuse de disposer le travail pour le percement d'un puits par l'air comprimé à travers un niveau ordinaire.

Comparée à celles qui ont été suivies jusqu'aujourd'hui dans

Digitized by Google

des cas analogues, elle doit être bien plus simple et bien plus économique. L'air comprimé ne se trouvant que dans un espace assez restreint, invariable et éprouvé d'avance, il ne pourrait jamais y avoir que très-peu de pertes d'air; n'ayant plus de parois à garnir provisoirement, on n'a plus de sacrifice de matériaux à faire que pour le revêtement définitif. La disposition mobile du fond supérieur rend la pression de l'air sans influence sur l'enfoncement du cylindre. On n'a à vaincre, pour le faire descendre, que le frottement latéral contre le terrain et ce frottement est de beaucoup diminué puisque la hauteur du cylindre est constante et ne varie plus avec la profondeur. Le cuvelage se fait à l'air libre et n'est plus soumis qu'à la pression extérieure ce qui exclut tout sujet de dislocations. Enfin l'homme n'est plus soumis à l'air comprimé que pour le transport du sable dans la chambre, c'est-à-dire pour une opération très-facile et pour un temps très-court. Ces circonstances réunies à celle qu'il ne travaillerait plus qu'au fond du puits, où l'air comprimé est considérablement refroidi par le terrain et l'eau, lui permettraient probablement de s'exposer sans dangers à une tension beaucoup plus forte que celles qu'il a pu supporter jusqu'à présent.

Maintenant revenons au cas plus défavorable qui forme le sujet de la question et où la pression deviendrait insupportable même pour le puisement du sable seulement.

Nous avons déjà dit qu'alors, on devrait remplacer le travail manuel par un draguage mécanique.

La drague que je propose à cet effet, n'est autre que celle employée à Strépy-Bracquegnies et décrite dans tous les ouvrages sur la matière et notamment dans le *Traité d'exploitation des mines* par M. Ponson, vol. 1er, page 517. Elle a seulement quelques accessoires de plus nécessités par les nouvelles dispositions du travail.

Elle se compose (fig. 2, 4 et 5) d'une tige cylindrique terminée à la partie inférieure par une pointe *P*. Cette tige passe à travers le fond supérieur dans une boite à bourrage *B*. Deux paniers en tôle sont suspendus à deux bras, formant croix avec

Digitized by Google

la tige. Ainsi construite, elle pourrait déjà faire le service, c'est-à-dire aller chercher le sable au fond et l'amener dans la chambre ; mais après chaque manœuvre, il faudrait descendre dans la chambre pour vider les paniers : ce qui serait assez lent puisqu'on devrait, chaque fois, également en laisser échapper l'air et la remplir ensuite.

J'ai cherché à éviter cet inconvénient et à faire en sorte qu'on puisse déverser les paniers quand ils sont ramenés pleins dans la chambre sans avoir besoin de pénétrer dans celle-ci.

Pour cela, derrière les deux paniers *V*, *V*, passent deux autres bras *B*, *B*, reliés à ceux-ci par des chaînettes *e*, *e*, et venant se réunir à un manchon qui peut glisser sur la tige de la drague.

Ce manchon reçoit son mouvement de remonte et de descente à l'aide de deux tringles *a*, *a*, logées dans l'arbre même et ne formant avec lui qu'un même cylindre. Ces tringles se terminent à leur partie supérieure par des crémaillères *c*, *c*. A l'aide d'une manivelle *M*, dont l'arbre traverse la tige de la drague, et des engrenages *E E*, on peut imprimer un mouvement d'ascension ou de descente aux tringles et par conséquent aux bras *B*, *B*, qui en dépendent ; et puisque ceux-ci sont reliés aux paniers, ils ne peuvent monter sans entraîner et culbuter ces derniers.

Quand, pour les remplir, on promène les paniers sur le sable, il faut qu'ils ne puissent dépasser la position horizontale : les bras remplissent en outre ce but en s'appuyant dessus pendant ce mouvement. A l'aide de cette disposition, la drague pourra faire tant de descentes qu'on voudra sans qu'on ait besoin de pénétrer dans la chambre pour déverser les paniers.

Un mot suffira maintenant pour la manœuvre de cet appareil.

Après avoir disposé la drague de manière que les paniers se trouvent juste au-dessus de la porte *O*, (qui comme la figure l'indique court à peu près suivant tout un diamètre), on laisse rentrer l'air comprimé dans la chambre, puis on laisse descendre la drague à l'aide d'un treuil placé à quelque hauteur dans le puits. Les paniers arrivés sur le sable, on leur imprime un mouvement de rotation au moyen d'un tourniquet *N*. Cela suffira

Digitized by Google

pour qu'ils se remplissent. Dès lors, on les ramènera dans la chambre où ils seront déversés à l'aide du mécanisme que nous venons d'expliquer. Pour cela on aura soin de faire décrire préalablement à la drague un mouvement tel que les paniers ne se trouvent plus au-dessus de la porte, car sans cela, le sable retomberait au fond.

Les paniers vides, on les redescend au fond où les mêmes manœuvres se répètent jusqu'à ce qu'on ait extrait tout le sable qui se trouve à l'intérieur du sas et qu'on l'ait transporté dans la chambre.

Après quoi, on referme la porte et on opère une nouvelle descente du sas pour se préparer à la pose d'un second tronçon.

Toutes les opérations à exécuter pour cela étant les mêmes que celles décrites pour le premier tronçon, je ne ferai que les résumer dans l'ordre de leur exécution. On aura :

1° Descente du sas, pose des six premiers segments;

2° Descente du masque, pose des six autres segments et extraction du sable de la chambre du draguage précédent;

3° Draguage du sable.

On aura à continuer ainsi pour chaque tronçon jusqu'à ce qu'on arrive enfin au banc dans lequel doit s'établir la trousse du cuvelage.

L'établissement de la trousse dans des circonstances semblables, est chose des plus délicates, surtout quand on est à une profondeur un peu considérable, comme c'est ici le cas. Mais on va voir que la disposition du sas se prête aussi assez convenablement à cette opération et que loin d'être redoutable, elle pourra s'exécuter d'une manière assez simple et assez facile.

Si le schiste sur lequel repose le sable est, comme c'est souvent le cas pour le terrain houiller, tendre, friable, délité, ou plastique comme l'argile, et tel qu'on puisse y faire entrer le sas, le travail ne sera pas difficile.

Il suffira d'opérer comme dans le sable; seulement, comme l'argile est plus massive et plus tenace que celui-ci et que les

Digitized by Google

bords des paniers pourraient ne pas *mordre dedans*, il faudra la remuer avant le passage des paniers. Voici comment on pourrait faire cette préparation.

On ajusterait sur les bras auxquels sont suspendus les paniers et devant ceux-ci des couteaux qui découperaient et sillonneraient le terrain de manière à le rendre plus attaquable. Je crois qu'on pourrait aussi très-avantageusement employer ces couteaux pour faciliter l'enlèvement du sable. Cela suffira pour que le sas puisse descendre, surtout si l'on observe qu'on n'aura jamais à avancer ainsi que sur une très-petite distance, 1^{m} ou 2^{m} par exemple. Il est même probable qu'on n'aurait pas besoin de dragues du tout, qu'une fois ainsi sur la tête de l'argile, on pourrait y enfoncer le sas jusqu'à la hauteur de la cloison inférieure. Il serait ainsi entouré, à la base du banc aquifère d'une couche de 1^{m} 50 d'argile et il n'en faut pas plus sinon pour tenir les eaux au moins pour mettre le puits à l'abri de l'envahissement des sables supérieurs. Le sas ainsi enfoncé, on laisserait échapper l'air et on irait enlever à la main l'argile qui se trouve à l'intérieur et poursuivre le creusement à la manière ordinaire jusqu'à ce qu'on rencontrât une assise convenable pour la trousse. Cette assise trouvée, on connaît la manière de faire le raccordement avec le cuvelage déjà construit.

Au lieu de deux couteaux et des paniers, on pourrait aussi ajuster sur les bras de la drague, deux tranchants à forme légèrement hélicoïdale et qui découperaient le terrain par petites tranches. Tout cela dépendra de la nature de l'argile à enlever.

Si la dureté de la roche empêche de pouvoir y enfoncer le cylindre et de la découper avec les couteaux, on devra recourir à un autre moyen.

Lorsque les bords inférieurs du sas reposeront sur le terrain solide, on enlèvera avec la drague tout le sable qui se trouve au fond ; on remontera ensuite le sas de 1 mètre. Il suffira pour cela d'ouvrir le robinet pour laisser échapper l'air de la chambre. Comme la porte inférieure est fermée, la pression tend à sou-

Digitized by Google

lever le sas et s'il n'est pas retenu, il remonte à mesure que l'air s'échappe.

Le sas remonté, on ajustera aux extrémités des bras de la drague deux couteaux ou alésoirs (comme on avait fait à Strépy-Bracquegnies pour excaver dans la roche une place pour le cylindre) qui permettent par le mouvement giratoire de la drague, de détacher le sable des parois et d'agrandir le diamètre de l'excavation.

Cet élargissement fait et le sable en résultant enlevé, on retire la drague et on remplit la chambre de béton après y avoir établi deux petits plans inclinés qui facilitent l'écoulement de tout celui-ci quand on ouvrira la porte inférieure. La chambre ainsi remplie, on fait arriver l'air comprimé et l'on ouvre la porte du fond ; le béton tombe. On répète plusieurs fois ce coulage, si nécessaire, jusqu'à ce que tout le fond soit rempli sur une hauteur de 1 mètre à 1 mètre 50.

On enfonce le sas dans le béton dont une partie se trouve ainsi renfermée entre ses parois et la roche.

Le béton étant convenablement durci, on peut ensuite aller enlever à la main celui qui se trouve à l'intérieur et prolonger le creusement du puits ; le corroi qui entoure le sas pourra, je pense, prévenir toute irruption ou du moins permettre de descendre à la manière ordinaire jusqu'à une profondeur suffisante pour établir l'assise du cuvelage ; celle-ci faite on la rejoindra à la partie supérieure comme nous l'avons déjà dit.

Si la stratification était inclinée, on n'aurait qu'à enlever en même temps avec l'alésoir une certaine partie du terrain solide de manière à en rendre préalablement l'assise du sas horizontale.

Enfin, si l'on devait, pour se mettre à l'abri des eaux et du sable, descendre avec le sas dans le terrain solide, on n'aurait qu'à remplacer la drague par un trépan qui préparerait l'excavation avant l'avancement du cylindre.

Ce cas constituerait un véritable percement à travers un mort-terrain solide et aquifère et dont l'exposition fait le sujet du

Digitized by Google

paragraphe suivant. Nous n'aurons donc pas besoin de le développer ici.

Tels seraient les moyens que je proposerais d'adopter pour traverser un banc de sable aquifère quelle que soit son épaisseur. Si celle-ci ne dépassait pas celles traversées jusque maintenant, je ne doute pas que le projet ne s'en acquitte mieux que toutes les autres méthodes. J'en ai déjà exposé les motifs.

Si le niveau était plus considérable, je crois avoir prouvé aussi que les moyens déjà employés seraient d'une application impossible ; tandis que cette circonstance n'aurait guère d'influence que sur l'enlèvement du sable qui devrait se faire alors mécaniquement et sur la production de l'air comprimé.

Or, cette influence serait-elle telle qu'elle conduirait à l'impossibilité de tout le système ? Je ne le pense pas ; car, pourquoi le draguage serait-il impraticable plutôt en dessous d'une simple cloison en métal, qu'en dessous d'une colonne d'eau de plus de 100^{m} ? Je crois, au contraire, qu'il devrait être plus facile.

Quant à la production de l'air comprimé à une forte tension, si elle devenait impossible, qu'est-ce qui empêcherait de remplacer l'air par l'eau ? On aurait un sas à eau au lieu d'un sas à air et voilà tout. Seulement, le remplissage et la vidange du sas seraient plus lents et plus incommodes, mais ils ne seraient nullement impossibles.

§ 2. — Passage d'un mort-terrain aquifère dont la dureté ne permettrait pas d'y enfoncer un cylindre.

Les avantages qui résultent incontestablement de l'usage de l'air comprimé pour contenir les eaux dans le passage des sables mouvants, devaient me pousser tout naturellement à chercher les moyens d'étendre aussi son emploi au passage des terrains durs et aquifères.

Des dispositions adoptées dans le premier cas à celles néces-

Digitized by Google

saires pour traverser un terrain solide, il n'y avait qu'un pas.

En effet, je n'avais rien à changer au travail précédent que ce qui est relatif à l'enlèvement de la roche. Ici, je devais préparer préalablement la place avant de faire avancer le sas à air. M. Kindt, par son trépan, m'en donnait le moyen.

D'un autre côté, en adoptant cette manière d'entamer la roche, je me subordonnais à un principe que M. Combes a établi et prouvé dans son traité d'exploitation, (tome 1er, page 162) à savoir : « *qu'il y a économie de remplacer l'emploi de la poudre par le broyage mécanique de la roche.* »

Mais maintenant, pour expliquer notre choix en faveur de l'air comprimé, nous n'avons plus à faire état de certains motifs qui, dans le cas précédent, s'opposaient réellement au système par épuisement.

La roche étant capable de se soutenir d'elle-même, nous n'avons plus à craindre les poussées et les mouvements du terrain par suite de l'épuisement de l'eau qu'il contient ; nous ne pouvons plus invoquer la suppression du boisage provisoire, ni argumenter de l'impossibilité qu'on rencontrait pour le passage des sables par les procédés jusqu'aujourd'hui connus.

Mais si, en présence d'un terrain solide, nous n'avons plus à nous occuper que de la quantité d'eau à épuiser et si le constructeur, par les dimensions colossales qu'il sait donner maintenant aux machines, parvient presque toujours à dissiper les inquiétudes qui pourraient naître à cet égard, il n'en est pas moins vrai qu'une telle avaleresse, faite au fur et à mesure de l'épuisement, est toujours un travail très lent, très coûteux et des plus pénibles pour les ouvriers puisqu'ils doivent être constamment dans l'eau.

D'un autre côté, ne pouvant jamais connaître d'avance le volume d'eau à épuiser, on se trouve toujours dans l'alternative ou d'établir une machine trop forte et par conséquent de faire des dépenses inutiles ; ou trop faible, et de se voir par là arrêter dans le travail ; tandis que si nous fesons usage de l'air comprimé, nous

Digitized by Google

n'avons besoin, pour calculer la machine que de connaître la hauteur du niveau ; ce qui peut toujours se déterminer facilement.

Ensuite, nous avons déjà montré la grande économie de ce principe sur celui de l'épuisement; nous avons donc, dans ce cas-ci encore, des raisons plausibles pour le préférer.

Il nous reste enfin à mettre ce procédé en regard de celui dont M. Kindt a fait usage dans la concession de Schœnecken à Stiring, près de Forbach, (département de la Moselle) et qui consiste dans un forage pur et simple, sans épuisement et dans lequel par conséquent l'eau monte à son niveau naturel.

Ces deux procédés se rapprochant beaucoup dans leur manière d'opérer, puisque celui que je vais proposer n'est qu'une combinaison du système de M. Kindt avec l'usage de l'air comprimé pour repousser l'eau, il nous sera facile de les comparer et par conséquent de motifier notre choix.

Dans le forage de M. Kindt, ces descentes et ces ascensions alternatives des appareils à de grandes profondeurs, ce montage et ce démontage continuel des tiges, cette percussion de la roche, ce rassemblement et ce puisement des détritus doivent être et sont réellement, à cause des distances auxquelles elles s'exécutent, des opérations très-lentes et très-difficiles. Il en résulte une perte de force très-considérable. Les éboulements auxquels on est très-sujet, sont autant de causes d'arrêt et même d'insuccès. Bref, cette méthode n'a pour elle que la suppression de l'épuisement, et l'avantage de la substitution du forage au tirage à la poudre est plus que sacrifié par la manière dont elle est pratiquée.

Descendre au fur et à mesure du creusement, en repoussant les eaux à l'aide de l'air comprimé, et partant arriver à un forage direct et fait à une très-petite distance; de plus, faire suivre le creusement du revêtement sont les trois conditions nouvelles que je réalise dans mon projet.

J'ai de plus, il est vrai, que dans le système Kindt, à produire un travail capable de refouler les eaux ; mais on verra, à la fin

Digitized by Google

de ce mémoire, par l'appréciation que je fais à cet effet, que la dépense qui en résultera peut être considérée comme nulle, eu égard à l'importance de l'entreprise.

Donc, en résumé, économie considérable de force pour repousser les eaux et certitude de pouvoir évaluer strictement cette force d'avance; travail moins pénible pour les ouvriers; économie résultant de la substitution du broyage de la roche au tirage à la poudre, tels sont les motifs qui m'engagent à préférer cette méthode à celle par épuisement; enfin, broyage direct, suppression des tiges et de leurs manœuvres, faculté de cuveler le puits au fur et à mesure du creusement et par conséquent d'être ainsi à l'abri des éboulements, tels sont les avantages que j'invoque pour la préférer aussi à celle de M. Kint.

L'appareil est en tout le même que celui que j'ai décrit pour le passage des sables. Il n'a de particulier qu'un trépan pour le broyage de la roche et aux porte-dents duquel peuvent s'ajuster, à l'occasion, deux paniers pour ramasser les détritus qui en résultent.

Je me passerai donc d'en donner encore la description.

Quant au trépan, il ressemble beaucoup à celui de M. Kindt; seulement, le porte-dents devant pouvoir s'allonger ou se raccourcir suivant qu'on doit préparer le trou ou rentrer l'appareil dans la chambre, j'ai dû lui donner une disposition particulière. A cet effet, il est formé de deux pièces en fer *PP*, *fig.* 6 et 7, s'articulant respectivement autour des axes *a*, *a*.. A l'extrémité opposée à ces axes de suspension, est attachée une chaîne *c,c*, qui les relie également au manchon *M*. Celui-ci et par conséquent les porte-dents reçoivent leur mouvement de descente et de remonte au moyen des tringles *t,t* et de la manivelle *Z* ajustées comme dans la drague du travail précédent. Trois pièces en fer *FFF* séparées par deux autres en bois *BB* et boulonnées toutes ensemble servent de traverse et se fixent également à la tige par enfourchement et à l'aide de boulons.

Les dents sont mobiles et s'adaptent à leur support au moyen de queues coniques et de broches (fig. 8 et 9) comme dans le

Digitized by Google

trépan de M. Kindt. C'est aussi de la même manière que s'attachent les paniers à recueillir les débris de la roche. Inutile de dire que les dents d'un côté doivent correspondre aux vides de l'autre afin que le broyage se fasse sur toute la surface.

La frappe serait donnée au trépan au moyen d'un câble attaché d'une part à l'extrémité de la tige et de l'autre à un bras de levier placé à la surface et mû par une machine quelconque. On pourrait même aussi se servir, à cet effet, de l'air comprimé. Pour cela, on n'aurait qu'à établir sur le fond supérieur et à côté de la boîte à bourrage centrale deux petits cylindres à air comprimé. Les tiges de pistons seraient réunies par une traverse qui, au moyen de lames fixées sur l'arbre du trépan, soulèverait et laisserait retomber alternativement celui-ci. Ce serait, en quelque sorte, le mouvement des marteaux-pilons approprié au broyage de la roche.

Voyons maintenant la marche du travail.

Lorsqu'on se trouve en présence du banc aquifère, on prépare d'abord une place pour établir le sas. Cette place pratiquée, on dispose celui-ci de manière qu'il reste entre ses bords inférieurs et le fond de l'excavation, une distance de 1 mètre nécessaire à la course du trépan. Il faut observer qu'ici le sas étant doué d'un certain jeu, on doit se prémunir aussi bien contre sa descente que contre son soulèvement. C'est pourquoi, en outre des poussards *KKK* qui l'empêchent de remonter, on doit placer des tringles à vis *VV* s'attachant d'une part au cercle de renfort et de l'autre aux collets des tronçons ou à tout autre point d'appui.

Le sas bien établi, on laissera descendre le trépan, puis ayant redressé les *porte-dents*, on donnera la frappe par un des moyens indiqués en ayant soin de lui donner en même temps, un léger mouvement de rotation, au moyen du tourniquet *N* afin d'agir sur toute la section du puits.

Lorsqu'il s'est produit assez de débris pour gêner le trépan, on le remonte dans la chambre et on fixe les paniers. Puis, ainsi transformé en drague, on le redescend au fond du puits pour y ramasser les détritus. Lorsque les paniers sont remplis ou que

Digitized by Google

le fond est nettoyé, on les ramène dans la chambre où on les déverse pour recommencer de nouveau l'opération, si nécessaire. Si pas, on retire les paniers et on remplace les dents qui sont émoussées. Le trépan redevient ainsi de nouveau propre au broyage. On recommence donc encore celui-ci, puis ensuite le nettoyage et ainsi de suite, alternativement, jusqu'à ce qu'on ait creusé la roche sur une hauteur convenable pour la descente du sas et la pose d'un tronçon de cuvelage.

La descente du sas est des plus facile. Comme il n'est pas retenu par la roche, il suffit d'allonger les tringles en tournant les vis *VV* et il descend tout seul.

Le tronçon s'établissant tout-à-fait comme dans le cas précédent, je crois inutile d'exposer de nouveau la manière d'opérer. Je ferai seulement remarquer que quoiqu'il reste un jeu, même considérable entre le revêtement et la roche, on n'a pas pour cela, à en craindre la descente, et, en effet, il repose toujours ou sur le fond mobile ou bien sur le sas et cela justement alors qu'ils sont pressés l'un ou l'autre de bas en haut par la pression de l'air, c'est-à-dire par une force plus grande que ne pourra jamais avoir le poids du cuvelage, la pression de l'air augmentant avec la profondeur dans une proportion plus grande que celui-ci; aussi devra-t-on le surcharger s'il n'y avait pas moyen de le relier au terrain.

Après l'établissement du premier tronçon, on recommencera pour un second, un troisième, etc., successivement toutes les opérations que je viens d'indiquer jusqu'à ce qu'on arrive au terrain houiller ou imperméable qui doit recevoir la trousse.

De manière qu'en les résumant on aurait pour chaque tronçon:

1° Broyage de la roche et nettoyage du trou alternativement;
2° Descente du sas, pose des six premiers segments;
3° Descente de la cloison, pose des six derniers segments.

Il ne me reste plus maintenant qu'à expliquer la manière dont on pourrait opérer la liaison d'un revêtement ainsi construit, avec le terrain houiller.

Digitized by Google

Or, rien de plus facile; je prolonge le creusement dans ce terrain de la manière dont je viens de l'indiquer pour les stratifications aquifères, jusqu'à la rencontre d'une assise propre à recevoir la première trousse. Arrivé là, je retire le trépan et la drague hors de la chambre et j'y établis deux petits plans inclinés convergeant vers la porte inférieure, je remplis cette chambre de béton, j'ouvre ensuite la porte, le béton tombe et se répand au fond du puits, comme je l'ai exposé au § 1er.

Je renouvelle cette introduction si nécessaire, de manière que le béton arrive jusqu'au bord inférieur du sas. Je descends ensuite celui-ci jusque sur la roche, tout en laissant agir l'air comprimé. Ainsi, une partie du béton s'introduit entre le sas et la roche et y forme un corroi qui empêche les eaux supérieures de se rendre au fond du puits. Ce béton bien solidifié, j'emporte celui qui se trouve à l'intérieur du sas et je continue mon creusement à la main jusqu'à ce que je rencontre une assise convenable pour la trousse définitive, en prenant, bien entendu, toutes les précautions que réclament toujours de semblables travaux.

Voilà encore le terrain houiller recouvert d'un mort-terrain dur et aquifère atteint et relié à la surface par un puits cuvelé; la question est donc encore résolue dans cette hypothèse. Il me reste maintenant à traiter le dernier cas.

§ 3. — Passage d'un mort-terrain composé de couches alternatives de sable et de roches résistantes.

On sent de suite, qu'après ce que j'ai dit dans les deux paragraphes précédents, il doit me rester peu de chose à ajouter maintenant. En effet, ce cas n'étant que la réunion des deux autres, il est évident qu'on aura à opérer comme dans le premier, si on se trouve dans un banc arénacé, friable et tendre, tandis

Digitized by Google

qu'en présence d'un banc trop dur pour être enlevé par le draguage seul, on devra avoir recours préalablement au trépan dont la forme et le poids varieront avec la nature du terrain.

Les transitions de la roche ne seraient donc d'aucune influence bien désavantageuse pour le procédé et c'est encore là un de ses meilleurs caractères ; tandis qu'un changement semblable serait un inconvénient très-grave pour les autres. Il accumulerait sur chaque procédé les griefs qui se sont soulevés dans l'un et l'autre cas, et si nous avons dit qu'aucun procédé connu jusque maintenant ne pouvait résoudre la question du passage des sables seuls, à plus forte raison échouerait-on s'ils étaient divisés par des bancs durs et consistants.

Cela suffira pour montrer que cette dernière hypothèse ne fait que donner plus de prix encore à mon projet.

Pour achever complètement ce mémoire, il faudrait y annexer un devis estimatif et comparatif des dépenses qu'un travail semblable pourrait exiger ; mais pour cela, il est si difficile d'établir des bases convenables qu'on ne pourrait jamais en accepter le résultat qu'avec beaucoup de réserve. Aussi me bornerai-je à rappeler sommairement ce dont on aurait besoin pour le creusement d'un puits dans les conditions indiquées.

Je ne doute pas que cela suffise, pour prouver que la dépense qu'il exigerait ne peut jamais être un obstacle à l'exécution de ce projet.

Ces outils et appareils seront :

1° Un sas à air et accessoires.
2° Une drague, trépan et dépendances.
3° Un appareil pour comprimer l'air.
4° Un revêtement.
5° Une machine d'extraction.

Ces deux derniers articles sont indispensables à tous les procédés ; les trois premiers sont propres aussi à plusieurs autres et en admettant même qu'ils soient particuliers à celui que je propose, ne pourrait-on pas considérer les dépenses qui en

Digitized by Google

résulteront comme insignifiantes relativement à l'importance du résultat?

Quant à la compression de l'air, elle pourra se faire en même temps par la machine d'extraction. Elle ne coûtera, dès lors, que le travail effectué, et la dépense, pour cela, sera pour ainsi dire nulle.

En effet, l'air ne se trouvant que dans le sas, les pertes en seront très-minimes. Ensuite, pour le placement d'un tronçon, c'est-à-dire, pour un approfondissement du puits de $0^m,30$, la chambre se vide et se remplit deux fois. Soit 268 fois pour tout le niveau de 40 mètres. Comme la chambre jauge à peu près 24^{m^3}, on aurait à comprimer un volume total de $268 \times 24 = 6432^{m^3}$ à une tension moyenne de 3 centimètres *et cela pour maitriser une venue d'eau quelconque.*

C'est là de la théorie, il est vrai, mais elle fait voir néanmoins la grande différence qui existe entre la force à produire pour refouler l'eau au moyen de l'air comprimé et celle pour l'élever par des machines d'épuisement.

Quant au personnel, il serait très-peu nombreux, six ouvriers par poste pourraient suffir amplement au travail, et pourraient dans le cas des sables, placer un tronçon, soit $0^m,30$ par jour.

Tel est le système que je propose d'adopter pour traverser un terrain aquifère quelles que soient sa nature et son épaisseur. Je crois que, eu égard aux circonstances, il est des plus recommandables par sa simplicité, sa dureté et son économie.

Quant à son efficacité, je pense qu'il faudrait être scrupuleux pour concevoir des doutes à cet égard. Aucune des opérations qui le compose ne comporte une innovation; chacune d'elle a reçu le baptême de l'expérience; toutes ont fait leurs preuves. Il n'y a de neuf, que la disposition générale du travail et cette disposition peut-elle susciter des craintes?.....

Digitized by Google

Explication de la Planche.

La figure 1 représente le sas et ses deux cloisons, par des lignes géométriques. Les flèches indiquent le sens des forces qui agissent sur lui.

La figure 2 est une coupe verticale suivant *AB* (fig. 3 et 5). Elle représente le travail en voie d'exécution au moment où la drague va arriver sur le sable. On suppose que le cuvelage *cc* se prolonge jusqu'au-dessus de la tête d'eau. On n'a pas représenté les boulons qui unissent les segments entr'eux pour ne pas surcharger davantage le dessin.

La figure 3 est une coupe horizontale suivant *xyr*.

Figure 4, coupe verticale suivant *CD* de la figure 5; on n'a pas prolongé le sas plus haut parce qu'il n'y a, dans cette partie, rien de changé avec la figure 2.

Figure 5, coupe horizontale suivant *mn* de la figure 2. Dans la partie de droite, on a enlevé la partie supérieure du fond *F'* pour montrer la glissière *P*. (C'est ce qu'il suffirait de faire si on devait reparer cette glissière, en ayant soin toutefois de fermer l'autre glissière).

La figure 6 est une élévation du trépan. Comme les tiges sont les mêmes dans l'un et l'autre cas, on s'est borné à représenter une face dans le drague et l'autre dans le trépan[1].

[1] La partie de gauche représente l'outil quand le porte-dents est abaissé, pour rentrer dans la chambre. La partie de droite le montre quand il est prêt à frapper.

Digitized by Google

La figure 7 représente une coupe du trépan par l'axe *PQ*.

Les figures 8 et 9 sont des projections verticale et horizontale du porte-dents au $\frac{1}{10}$.

Les parois du sas sont en tole rivées, renforcées aussi bien par les fonds *F* et *F'* et les tronçons de cuvelage *CC* qui se trouvent dans la partie supérieure, que par les cercles de renfort *Q*, *Q'*, *Q''*, *Q'''* et *Q*^{IV}. La partie depuis le cercle *Q'* jusqu'en haut est doublée par une chemise en fonte alésée dans laquelle se meut le fond mobile *F* et où se construit également le cuvelage.

La partie supérieure est terminée par une bande de cuir *uu*, serrée entre la paroi du sas et la chemise. Cette bande est déstinée à empêcher les eaux extérieures de passer entre le sas et le cuvelage.

F' est le fond inférieur. Il est muni d'une ouverture longue et étroite pour le passage des outils. Il est formé de pièces en fonte boulonnées ensemble ainsi qu'aux parois du sas. Il est recouvert par un second fond tout à fait semblable. Ils forment ensemble une boite dans laquelle se retirent les glissières ou portes *P.*, *P.* Ces glissières sont mûes chacune par deux crémaillères *C.*, *C.*, commandées à leur tour par les pignons *p. p.* Les arbres ou tiges *DD* de ces pignons se prolongent jusqu'au-dessus du fond mobile *F* et sont terminés par les manivelles *JJ* qui servent à les mettre en mouvement.

F, fond mobile composé de segments en fonte boulonnés ensemble. Au centre se trouve une boite en étoupe *B*, pour le passage de la tige de la drague ou du trépan. Sur tout son parcour, il est garni d'un bourrage. Il est aussi muni d'un trou-d'homme ou clapet *H* pour se rendre dans la chambre.

T tuyau servant à l'évacuation de l'eau du fond de l'appareil; il est muni d'un robinet *r* pour en régler l'usage.

T' tuyau à air se bifurquant au-dessus de la cloison supérieure pour se rendre, une branche dans la chambre, et l'autre au fond.

Trois robinets *G*, *G'* et *G''* servent à arrêter ou à distribuer l'air comprimé.

Digitized by Google

T''' tuyau adapté sur le fond et servant à l'évacuation de l'air de la chambre.

KKK poussards s'appuyant d'une part en-dessous du cuvelage et de l'autre contre le cercle *Q* et servant à retenir le sas.

VVV sont des tringles à vis afin de pouvoir s'allonger ou se raccourcir. Elles seraient employées dans le cas des deux terrains où le sas n'est pas soutenu par la pression latérale. Elles s'attachent d'une part aux collets des tronçons du cuvelage et de l'autre au cercle *Q*.

LLL poussards pour retenir le fond mobile.

La drague est représentée au moment où on est près de lui donner son mouvement giratoire pour remplir les paniers. *N* est un tourniquet servant à lui imprimer le mouvement. *Z* est une manivelle sur l'arbre de laquelle se trouvent une petite roue d'engrenages *E* et un pignon *e*. Le pignon commande la crémaillère *c*; tandis que la roue commande une autre de même diamètre *E'*, sur l'arbre de laquelle se trouve aussi un pignon *e'*, qui commande à son tour l'autre crémaillère *c'*.

tt sont des tringles logées dans la tige de la drague ou du trépan et allant saisir le manchon *M* par les oreilles. De ce manchon partent deux bras servant à soulever ou à maintenir les paniers dans leur position horizontale. Dans le trépan ce manchon est rattaché aux porte-dents à l'aide de chaînes *c,c*.

FFF (fig. 6 et 7) sont des plaques en fer, séparées par des pièces de bois *BB* et qui forment traverse.

PP porte-dents. Les dents *DD* sont mobiles et s'y fixent à l'aide de broches *bbb*.

a a' sont les deux anses des porte-dents.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONTOISE. (Suite)[1]

PIERRE-JEAN-JOSEPH PLON.

1746-1778.

Fils de Jacques-Joseph Plon et de Marie-Élisabeth Berger, cet imprimeur naquit à Mons le 29 décembre 1716. Ayant obtenu, le 19 janvier 1742, des lettres patentes d'imprimeur, il s'établit d'abord à Ath, et ne vint se fixer à Mons qu'en 1746.

Pendant l'occupation de cette ville par les Français, sous Louis XV, il fut chargé de l'impression des actes du gouvernement.

Les descendants de cet imprimeur montois exercent aujourd'hui avec beaucoup de distinction l'art typographique à Paris.

707. Arrest du conseil d'etat du roy, Qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique sur les Bestiaux. A Mons, De l'Imprimerie de Pierre, J.-J. Plon, Imprimeur de monseigneur l'Intendant, Ruë de la Clef vis-à-vis le marché aux Herbes. 1746. In-f.°, placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 119.

[1] Voir les mémoires et publications de la Société, t. IX, p. 149; t. X, p. 97 et II.e série, t. I, p. 33; t. II, p. 273; t. III, p. 33; t. IV, p. 65; t. V, p. 161.

Digitized by Google

708. De par le roy Jacques Pineau, Chevalier, Baron de Luce, etc. Intendant de la Province de Haynault, Pays d'entre Sambre & Meuse & doutre Meuse (*Ordonnance du 2 août 1746 du receveur des Domaines, impôts et moyens courants de la Prévoté de Mons et des Bureaux qui en dépendent, de faire payer sans différer ce qui reste à recouvrer sur l'année commencée le 1.er Juillet 1745.*) A Mons, De l'Imprimerie de Pierre J.-J. Plon, Imprimeur de monseigneur l'intendant, vis-à-vis le Marché aux Herbes, 1746. In-f.°, placard.

Ma bibl.

709. De par le roy. (*Avis du 24 août 1747, annonçant l'adjudication publique des travaux de terrassement à faire pour niveler les terrains occupés par les fortifications démolies de Mons et de Charleroi.*) A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur du Roy. Ruë de Nimis. 1747. In-f.°, placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 160.

710. Relation de la Bataille de Lansfeld, gagnée par l'armée du Roy sur celle des Alliés, le 2 juillet 1747. Mons, Pierre J. J. Plon, impr. du Roy, avec permission de M. le Comte Danois. (1747). In-4.°, 8 pp.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

711.* La Chercheuse d'oiseaux. Opera Comique tout en vaudeville, de M. de Rozée comédien. Mons, chez Pierre J. J. Plon. 1748.

Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne. t. II., p. 573, n.° 2,986.

712. Instruction nouvelle, Pour Enseigner aux Enfans

Digitized by Google

à connoître le Chiffre, & à sommer avec les Gets. Derniere edition. A Mons, De l'Imprimerie, De Pierre J. J. Plon, Imprimeur du Roy, & Marchand Libraire, Ruë de Nimis, vis-à-vis les filles de Nôtre-Dame, 1749. In-8.°, 32 pp.

Ma bibl.

713. Regles de la confrerie de notre-dame de bon-secours Canoniquement érigée en l'Eglise Paroissiale de Ste. Waudru dite du Beguinage. Contenant les riches Priviléges & Indulgences accordés par le Souverain Pontife Innocent XI. Et par Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Archevêque & Duc de Cambray. Avec une très-belle & pieuse exhortation dédiée aux Confrères & Consœurs: puis les Litanies & Oraisons. A Mons, chez Pierre J. J. Plon Imprimeur, rue de Nimy. (1750). Pet. in-8.°, 32 pp.

Ma bibl.

Il existe une réimpression de cet opuscule faite par le même imprimeur.

714. Reflexions sur l'usage du thé Dans lesquelles, après avoir fait l'Histoire de cette Boisson étrangere, on donne les précautions nécessaires pour la prendre avec avantage. Par N * * * Licentié en Medecine. A Mons chez Plon Imprimeur ruë de Nimy 1750. Avec permission. Pet. in-8.°, 56 pp.

Ma bibl.

L'auteur de cette dissertation est Nicolas-François-Joseph Eloy, médecin distingué, qui naquit à Mons le 20 septembre 1714 et mourut dans la même ville le 8 mars 1788. Il avait épousé Jeanne-Marguerite Migeot, fille du dernier typographe montois de ce nom, et petite fille de Gaspard Migeot qui imprima la traduction du nouveau testament par les religieux de Port-Royal. On a d'Eloy

Digitized by Google

d'autres ouvrages dont le plus important est le dictionnaire historique de la médecine.

715. Réflexions sur une brochure intitulée : Apologie du Thé pour servir d'étrennes à l'auteur de cet ouvrage. Par N * * * Licentié en médecine. A Mons, Chez Plon, Imprimeur rue de Nimy. 1751. Pet. in-8.°, 73 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

C'est une réponse du médecin Eloy à la critique faite par un auteur anonyme de la dissertation qu'il avait publiée l'année précédente pour signaler les dangers de l'usage du thé.

716. Jubilé universel de l'année sainte, Avec l'Instruction pour ledit Jubilé. A Mons, chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1751. Avec permission. Pet. in-8.°, 35 pp.; instruction pour le jubilé 32 pp.

Ma bibl.

717. Methode facile pour faire la méditation. — Heureux l'homme qui médite la Loi du Seigneur. Ps. 1. — A Mons, chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1752. Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, 99 pp., table 1 p.

Ma bibl.

718. Lettre de M. l'archevêque de Sens a Monsieur * * conseiller au parlement de Paris. du 25. Avril 1752. A Mons, chez Plon Imprimeur ruë de Nimy 1752, In-4.°, 15 pp.

Ma bibl.

719. Lettre d'un conseiller du parlement D * * * a un conseiller du parlement de Paris. Exhortation de M. l'archevêque de Paris aux curés de son diocése &c. Lettre de dix-neuf evêques au roi. A Mons, chez Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1752. In-4.°, 12 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

720. Confrerie de S. Donat martir Canoniquement érigée en l'Eglise Paroissiale de Ste. Elizabeth à Mons en Hainault Diocése de Cambray. A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur, ruë de Nimy. 1753. Avec Approbation & Permission. In-12, 44 pp.

Bibl de M. R. Chalon. — Ma bibl.

721. Les privileges et indulgences de la confrerie de Saint Donat, martir, patron special contre la foudre, le tonnerre et la grele. Etablie à perpétuité par autorité de Notre Saint Pere le Pape Benoit XIV. dans l'Eglise des RR. PP. Carmes de Wavre, où il y a une partie des Reliques du même Saint. Approuvée par Monseigneur Paul-Godefroy Comte de Berlo de Franc-Douaire, Illustrissime & Reverendissime Evêque de Namur. A Mons, chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1753. Pet. in-12, 18 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 27.° portefeuille.

722. Règles de la confrérie de S. Jean decolé dite de la Misericorde Erigée en la ville d'Ath par autorité du S. Siège Apostolique et de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray. Avec l'entretien pour la Ste. Messe, la pratique pour la Confession, pour la Communion, les sept Psaumes penitentiaux et plusieurs autres Prières très-dévotes. A Mons, Chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1754. Avec Approbation et Permission. Pet. in-12, 288 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

723. Mémoire pour Laurent-François-Joseph de Haro vicomte d'Enghien Demandeur aux Fins de sa Réquête du 14. Mars 1753. Contre les Exécuteurs du Testament du Sieur Jacques-Philippe Marin Intimés & Defendeurs. *Au*

Digitized by Google

bas de la dernière page : A Mons, chez Pierre J. J Plon Imprimeur & Libraire, ruë de Nimy. (1756). In-f.°, 27 pp.

Ma bibl.

Factum de Procédure signé par l'avocat Ferdinand Posteau.

724. Chartes statuts, et ordonnances de polities de la ville d'Ath. Nouvellement revisitées & corrigées par les Chatelain, Mayeur, & Echevins de laditte Ville. A Mons. De l'Imprimerie de P. J. J. Plon, Imprimeur & Libraire rue de Nimi. 1760. In-8.°, titre 1 f., texte 114 pp., les deux dernières chiffrées par erreur 91 et 92.

Ma bibl.

725. La comédie de la comédie ou le préjugé vaincu, comédie en un acte Par le Sieur Terodak (*Cadoret*) Comédien du Roi. — Sublato Jure noscendi. — A Valenciennes, aux depens de l'auteur. Et se vend à Mons, chez Plon Imprimeur sur la Grand' Place (1760). Pet. in-8.°, 72 pp.

Ma bibl.

Cette pièce d'une très grande rareté et qui est restée inconnue à M. De Soleinne, est sortie des presses de l'imprimeur Plon. Elle est suivie de : *Arlequin musicien par hazard Prologue Pour servir d'Invitation au Concert qui fut accordé à l'Auteur, en forme de gratification par Monseigneur le Duc d'Aiguillon à Nantes en Bretagne, & qui fut exécuté sur le Théatre de cette Ville en* 1759.

726. Description du jubilé de deux cens ans et plus de l'érection de la très-pieuse & célébre Confrérie du saint esprit Dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Elisabeth en la ville de Mons. Avec les Litanies du Saint Esprit, & le Veni Creator en françois. A Mons, De l'Imprimerie de Pierre Jean

Digitized by Google

Joseph Plon, Imprimeur & Libraire rue de Nimi. Avec Approbation & Permission (1761). Pet. in-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

727. Le chemin de la croix. Et Instruction pour pratiquer avec Brieveté & Utilité ce Saint Exercice. A Mons, chez Pierre J. J. Plon. Imprimeur & Libraire rue de Nimi. Avec Approbations & Permission. (1761). In-12, 24 pp.

Ma bibl.

728. Abregé de l'histoire des miracles de notre-dame de la fontaine Honorée en la Ville de Chievres depuis 400 ans.

Les Eaux de la Fontaine
Qui coulent en ce lieu,
Sont les marques certaines
De la grace de Dieu.

A Mons, chez Pierre Plon Imprimeur & Libraire, ruë de Nimy (1762). In-12, 72 pp.

Ma bibl.

729. Pratiques de piété pour honorer le très-saint sacrement de l'eucharistie. Avec les Indulgences de la Confrérie du Vénérable Saint Sacrement, érigée dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Elisabeth à Mons. A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. Avec Approbation & Permission. (1766). In-12, 64 pp.

Ma bibl.

C'est une réimpression de l'édition publiée à Mons, en 1753, sans doute par P. J. J. Plon, et dont nous n'avons pas encore rencontré d'exemplaires.

730. Oraison a notre-dame de bon-secours. *Au bas de la dernière page* : A Mons, de l'Imprimerie de Pierre J. J. Plon, Libraire sur la grand'-Place. 1766. Pet. In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

731. La vie et les miracles du glorieux S. Antoine de Padoue. Avec une Pratique de Piété, pour sanctifier les neuf Mardis spécialement consacrés à son honneur. Par un R. P. Recollet, En faveur des Confréries érigées à l'honneur du Saint, dans les Villes de Bruxelles, Mons. Liége. &c. A Mons, Chez Pierre-Jean-Joseph Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. M.D.CC.LXVII. Avec Approbations. In-8.°, titre, préliminaires et une gravure sur bois, par G. Dearric, représentant S. Antoine de Padoue avec l'enfant Jésus, 26 pp., texte 312 pp.

Ma bibl.

L'auteur de ce livre est François Cilienne, religieux recollet; il l'a dédié au prince Claude Lamoral François de Ligne.

732. Vie de S. Simphorien, martyr à Autun. A Mons, Chez Plon, Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1767. Avec Approbation & Permission. In-18, 23 pp.

Ma bibl.

Par Defacqz, curé de S.t-Symphorien.

733. Grammaire Françoise à l'usage des étudiants du collège de Houdain à Mons. Par P. F. D. J. P D P. A. C. D. H. (*Pierre-François Du Jardin, Professeur De Poésie Au Collége De Houdain.*) Mons. Pierre J. J. Plon imprimeur. 1768. Pet. in-12.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

Voir la première édition chez Henri Bottin, en 1760.

734. Reglement concernant l'administration de la ville de Lessines, Décreté par Sa Majesté l'Impératrice Douairiere Reine Apostolique. Le 15 Septembre 1768. A Mons, Chez Pierre-Jean-Joseph Plon, Imprimeur-Libraire sur la

Digitized by Google

Grand'Place. 1769. Avec Permission. *A la suite*: Coutumes et usages de la franche ville de Lessines. In-4.°, 82 pp.; *A la suite encore* : Leopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Aremberg. *Ordonnance de la navigation sur la rivière de Tenre* (*Dendre*). 8 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

735. Grammaire françoise A l'usage de Messieurs les Pensionnaires de l'Hermitage de Wilhours, près d'Ath. Revue, corrigée, rectifiée & augmentée de nouveau. A Mons, Chez Plon, Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1770. Avec Permission. Pet. in-8.°, 120 pp.

Ma bibl.

736. Le chretien sanctifié par diverses pratiques de piété. Sixième édition Revue, corrigée & augmentée. A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand' Place. 1771. Avec Approbation & Permission. In-12, titre et une gravure 2 ff. non chiff., texte 291 pp., approbation et table 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

737. Mémoire pour les Dames Claire-Antoinette & Olimpe-Felicité d'Arberg ; *etc.* Contre Messire Nicolas-Antoine, Comte d'Arberg, *etc.* Pardevant le Conseil Souverain d'Hainaut & les Seigneurs Reviseurs adjoints. *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand' Place, 1771. In-f.°, 51 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,423 du catal.

Ce mémoire est de l'avocat Charles De Marbaix.

738.* Mémoire justificatif du chevalier Desmarcq mous-

Digitized by Google

quetaire du Roy en sa seconde compagnie. A Mons, Chez J. J. Plon imprimeur sur la Grand'Place. 1772.

Cette innoffensive publication, faite sans la permission du magistrat, fut l'occasion d'une instruction judiciaire dont nous avons parlé dans notre introduction, page 65.

739.* Les Fêtes Namuroises, ou les échasses, petite comédie, ornée de chants et de danses, faite en l'honneur de S. A. R. Monseigneur l'Archiduc Maximilien d'Autriche, etc., par M. D'Arnaud. Mons, Pierre J. J. Plon, 1775. In-8.°, 34 pp.

Bibl. dramatique de M. de Soleinne, t. II, p. 105, n.° 1842.

740. Avis au public de la part des Etats de Hainau, pour éclairer les Cultivateurs sur les Mesures à prendre sur le danger dont est menacée cette Année la Culture du Lin, par la mauvaise qualité des Semences. A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand' Place. (1778). In-f.°, placard.

Ma bibl.

Digitized by Google

HENRI BOTTIN.

1749-1783.

Ce typographe naquit à Liége le 9 mars 1717, et mourut à Mons le 18 avril 1783. Il vint habiter cette dernière ville en 1738, et travailla d'abord dans l'atelier de Léopold Varret. Plus tard, il obtint du roi de France des lettres patentes d'imprimeur le 18 mai 1747, et de Marie-Thérèse le 5 juin 1750. Il reprit, en 1747, le fonds de Gaspard Migeot fils.

741. Extensio calendarum et iduum secundum usum Romanum. A Mons. Chez H. Bottin, Imprimeur & Libraire, Ruë de la Clef. (1749) In-24, 24 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

742. Confrérie pour obtenir une sainte mort, sous la protection de Sainte Ursule. Erigée à Mons, chez les Religieuses Ursulines, le 24 Octobre 1672. Troisieme edition. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1751. In-12, 36 pp.

Ma bibl.

Il existe des exemplaires de cette troisième édition dont le titre ne porte pas de date.

Digitized by Google

743. Petit office de Saint Marcoul abbé et confesseur, Avec l'abregé de sa vie : Dont le Corps repose dans l'Eglise de Corbeny, Diocése de Laon, entre Reims & Nôtre-Dame de Liesse. A Mons, Chez Henry Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire dans la Ruë de la Clef. 1751. Pet. in-12, 36 pp. et 3 ff. non chiff.

Ma bibl.

744. Confrerie de saint Joseph. Erigée en l'Eglise Paroissiale d'Asquillies par les Bulles Apostoliques placetées par Monseigneur l'Archevêque 1752. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Ruë de la Clef. 1752. Pet. in-12, 24 pp.

Ma bibl.

745. Histoire abrégée de l'ancien testament, imprimée par l'ordre de Monseigneur l'évêque d'Amiens. Nouvelle édition. A Mons, Chez Henri Bottin, imprimeur et marchand libraire, rue de la Clef. Avec approbation et permission. (1752). In-8.°, titre et préliminaires, 2 ff. non chiff., texte 155 pp., approbation 1 p.

Bibl. de M. Joseph Chalon.

746.* Andronic tragédie en vers français entremélés de danses et intermèdes, musique du prêtre Gossart. A Mons, chez Henri Bottin.

Ouvrage cité par M. Arthur Dinaux, dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3.e série, t. I, p. 515.

747. Sommaire de la doctrine chrétienne A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation & Permission. (1754). In-8.°, 32 pp.

Digitized by Google

A la suite : Déclaration de la doctrine chrétienne, Imprimée en premier lieu à Mons en Hainaut, par Charles Michel l'An 1587. A l'instance de messieurs les magistrats, Sur-Intendans de l'Ecole Dominicale, pour l'Instruction de la Jeunesse; ensuite des Décrets du Sinode de Cambray. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation & Permission. (1754). In-8.°, 92 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

L'approbation signée par P. J. Dumont, curé de S.t-Germain, est datée du 24 janvier 1754.

748. Formulaire de prieres chrétiennes pour passer saintement la journée. Avec Une conduite pour la Confession & la sainte Communion. Des Instructions & des Prieres pour les principales Fêtes de l'année, divers petits Offices pour chaque jour de la semaine, les Sept Pseaumes, l'Office des Morts, & plusieurs autres exercices de Pieté. A l'Usage des Demoiselles Pensionnaires des Religieuses Ursulines de Mons. Nouvelle édition revûë & augmentée. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, Ruë de la Clef. 1754. Avec Approbation & Permission. In-8.°, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 508 pp.

Ma bibl.

Réimprimé par Henri Bottin en 1768 et en 1770.

749. Instructions chrétiennes pour les jeunes gens. Utiles à toutes sortes de Personnes, mêlées de plusieurs traits d'histoires & d'exemples édifians. Nouvelle Edition. Corrigée de nouveau, & ci-devant imprimée par l'ordre de Monseigneur l'Archevêque de Besançon. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Ruë de la Clef. M.DCC.LIV.

Digitized by Google

Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 433 pp., table 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

750. Discours sur les erreurs vulgaires qui se commettent Dans le traitement de jeunes Enfans dépuis leur naissance jusqu'à leur age adulte Où l'on fait voir la bonne méthode de les élever avec toute sûreté, aisée a conçevoir par toutes personnes non Medecins. Par M. Dubrœucquez Licentié en Medecine. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, ruë de la Clef. M. D. CCLV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 59 pp.

Ma bibl.

Dubrœucquet, Antoine-Joseph, fils de Jean-François, naquit en 1723 à Belœil, où son père, médecin distingué de la ville de Mons, résidait momentanément, comme médecin du prince de Ligne. Il est mort en cette ville en 1767.

751. Codex medicamentarius amplissimi senatus Montensis auctoritate munitus *etc.* Montibus Hannoniæ, Ex Typographia Henrici Bottin, in plâteâ Clavis. M.DCCLV. In-4.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 215 pp., index 46 pp. non chiff.

Ma bibl.

L'ouvrage est dédié aux Magistrats de la ville de Mons. Il a été composé par quatre médecins pensionnaires de la ville: A.-J. Roucar de Roechoudt, H.-J. Delecourt, G.-J. Jacquelart et N.-F.-J. Eloy. Il a donné lieu à une vive polémique et à une critique acerbe contre le médecin Eloy, laquelle a été imprimée à Maubeuge chez Nicolas Wilmet en 1755.

752. Eclaircissement touchant la dévotion au cœur de Jesus-Christ, Avec quelques Priéres pour honorer ce Sacré

Digitized by Google

Cœur. Nouvelle Edition avec quelque petites Additions. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, ruë de la Clef. 1755. Pet. in-12, 27 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Réimprimé par Bottin, en 1775.

753. Reglemens et exercices spirituels pour les freres servans de la congregation de l'oratoire de Jesus-Christ notre seigneur. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, ruë de la clef. M. D. CCLV. Avec approbation. Pet. in-8.°, 87 pp.

Ma bibl.

754. Réfutations des erreurs vulgaires sur le régime Que la Médecine prescrit aux Malades & aux Convalescens. Où l'on verra les suites funestes qui arrivent tous les jours de ces Erreurs : avec des principes intelligibles par toutes sortes de Personnes, pour se conserver le précieux Trésor de la Santé. Par M. Dubrœucquez Licencier en Médecine. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, Ruë de la Clef. Avec permission. (1756). Pet. in-8.°, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 136 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

755. Les delices des ames dévotes ou le jardin des fleurs choisies, A l'usage du vrai Chrétien. Contenant une ample Méthode pour se Confesser & Communier, en forme de Dialogues entre Jésus-Christ & l'Ame dévote : des Offices & des Litanies pour chaque jour de la Semaine, avec un Recuëil de Prières affectueuses. Nouvelle Édition. Augmentée des Vêpres & des Complies du Dimanche. A Mons, Chez

Digitized by Google

Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, Ruë de la Clef. 1756. Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 318 pp., table et approbation 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

756. Heures de notre dame a l'usage de Rome Sans Renvoy; Avec les Offices de la Ste. Croix, du S. Esprit, les Sept Pseaumes, l'Office des Morts, les quinze Effusions & autres Priéres Nouvellement revûës & corrigées dans cette derniere Edition. A Mons, Chez Henri Bottin. Imprimeur & Marchand Libraire, Ruë de la Clef. 1756. In-8.°, titre 1 f., texte 126 pp.

Bibl. de Mons, n.° 466 du catal. — Ma bibl.

757. Abregé des indulgences, privileges et miracles de l'archi-confrerie du Saint-Rosaire, Dont l'établissement a été commandé par la Sacrée vierge Mère de Dieu à S.t Dominique et à tout son Ordre. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur et Marchand Libraire, Rue de la Clef, 1756. In-18, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 42 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

758. Methodus confessionis compendiaria, complectens prima rudimenta institutionis Puerorum ad pietatem, cultumque Dei, & bonos mores. Authore F. Claudio Viexmontio, Parisiensi, Ordinis Fontebraldensis. Hic addita etiam sunt carmina aliquot de Passione Domini, notatu dignissima, Authore eodem — Tob. 4. 2. Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo quasi fundamentum construe. — Eccl. I. d. Fili, concupiscens sapientiam, conserva justitiam & Deus præbebit illam tibi. — Mon-

Digitized by Google

tibus, Typis Henrici Bottin, in Plateâ Clavis, 1758. Cum approbatione. In-8.°, 100 pp., les 4 dernières non chiff.

Ma bibl.

Il existe une édition sans date imprimée chez Henri Bottin.

759. L'ange conducteur dans la dévotion chrétienne, réduite en pratique en faveur des ames dévotes, avec L'instruction des riches avantages dont jouïssent les Personnes associées dans la Confrérie de l'Ange Gardien. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. (1759). Pet. in-8.°, 427 pp., table et approbation 5 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,369 du catal.

760. Grammaire française à l'usage des étudiants du collège d'Houdain à Mons par P. J. D. J. P. D. P. A. C. D. H. Mons Henri Bottin 1760. Pet. in-12.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

Réimprimée, en 1768, chez P. J. J. Plon, en 1775, chez Henri Hoyois, et, en 1786, chez A. J. Monjot. L'auteur de ce livre est Pierre-Joseph Dujardin, professeur de poésie au collége de Houdain.

761. Histoire admirable de notre dame de Tongre avec ses principaux miracles. Revue, corrigée & mise en meilleur stile par le soin de Messieurs le Curé, Administrateurs & Confrères de l'Eglise dudit Tongre. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, Rue de la Clef. 1760. Avec Approbation. In-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 131 pp., approbation et tables, 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

762. Lettres spirituelles de messire Pierre-François Lafitau, évêque de Sisteron, Nouvelle Édition, revue & corrigée. A Paris, Et se vend A Mons, chez Henri Bottin, Libraire & Imprimeur, rue de la Clef. M.DCC.LX. Avec Approbation & Privilége du Roi. In-12, 472 pp., table, etc. 7 pp. non chiff.

Ma bibl.

763. Recueil alphabétique des pronostics Dangereux & mortels sur les différentes maladies de l'Homme, précédé D'une Explication des Maladies, & de quelques termes de Médecine, Pour servir à MM. les Curés, & autres personnes ayant charge d'Ames, dans l'administration des Sacrements. Par M * *. A Paris, & se vend à Mons, Chez Henri Bottin, Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LX. Avec Approbation & Privilége du Roi. Pet. in-8.°, X — 180 pp., approbations 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

764. Hypermnestre, tragédie dédiée a messieurs messieurs du magistrat de la ville d'Ath, Dont la munificence ordinaire paroîtra à la fin de la Piéce. Représentée par les Eléves du Collége de ladite Ville, le 25 Août 1760. vers les deux heures après-midi. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. 1760. In-4.°, 8 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

765. Instruction chrétienne pour les malades, contenant L'Utilité des Maladies, les Défauts & les Plaintes des Malades; les dispositions pour recevoir le S. Viatique & l'Ex-

Digitized by Google

trême-Onction; des Avis, Reflexions & Sentimens pieux pour les Malades, pour ceux qui les approchent, pour les Infirmes & pour ceux qui se retablissent; la Méthode d'accompagner le Très-Saint Sacrement lorsqu'on le porte aux Malades, & les Priéres pour les Agonisans. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1760. Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 320 pp.

Ma bibl.

766. Modus infirmis ministrandi sacramenta eucharistiæ et extremæ-unctionis, in diœcesi cameracensi, Piis quibusdam Actibus adjunctis, Ægroto ac præsertim Moribundo suggerendis. Montibus, Apud Henricum Bottin, Bibliopolam, in plateâ Clavis. M.DCC.LX. Cum Approbatione & Permissione. In-12, 136 pp., index et approbatio 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

C'est une nouvelle édition de l'ouvrage imprimé par J. B. J. Varret, en 1748.

767. Le chrétien fortifié dans les souffrances. Ouvrage, où il est traité des Souffrances en général, & en particulier des Tentations, des Insultes, des Persécutions & de la Pauvreté; & où on trouve des remedes aux fautes que commettent ceux qui souffrent, des réponses à leurs plaintes, des Sentiments & des Prieres pour les différens états de Souffrances. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. 1761. Avec Approbation & Permission. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 445 pp., table et approbation 7 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n° 1,327 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

768. Nouveau formulaire de Prieres. Contenant Un petit Traité sur la Priere, & les Prieres convenables à tout Chrétien, & a tous besoins. Avec Des Instructions, des Pratiques & des Prieres pour les principales Fêtes, & les principaux Temps de l'année. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1762. Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 512 pp. et 3 gravures.

Bibl. de ma mère.

769. La vérité fleuriste, comédie vaudeville de la composition de M. Gaspariny, comédien à Mons. A Mons, chez Henri Bottin. 1762.

Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, t. II, p. 373, n.° 2,986.

770. Réflexions sur les points principaux de la morale chrétienne. Avec des Exemples tirés de l'Ecriture Sainte & des Vies des Saints, des résolutions sur chaque sujet, les Prieres du matin & du soir, & des Exercices pour la Ste. Messe, la Confession & la Communion. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1763. Avec Approbation & Permission. In-18, titre 1 f., préliminaires XL pp., texte 218 pp., table 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,385 du catal.

771. Pensées et affections dévotes Sur les principales Fêtes de l'Année, et sur les mysteres de la passion de notre seigneur Jesus-Christ, Très-propres pour s'entretenir utilement pendant le temps de la Communion. Avec quelques Pratiques de dévotion pour la Messe & pour la Confession. A Mons, Chez Henri Bottin, Libraire, rue de la Clef. 1764.

Digitized by Google

Avec Apprabation & Permission. In-8.°, IV - 489 pp., table et approbation 3 pp. non chiff. et une gravure.

Ma bibl.

772. Rudiments des langues latine et françoise a l'usage du collége de Houdain a Mons. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire Rue de la Clef, 1765. Avec Permission. Pet. in-8.°, titre 1 f., texte 190 pp.

Ma bibl.

773. Cérémonies et decorations funébres Au sujet des Obséques que les Confréres de S. Jean Décollé, dits de la Miséricorde, feront célèbrer en leur Chapelle, rue de Nimy de la ville de Mons, le 16 Décembre 1765. Pour le repos de l'ame de trés-haut, trés-puissant, trés-excellent monarque François I. Empereur des Romains, Roi d'Allemagne & de Jerusalem, Duc de Lorraine & de Bar, Grand Duc de Toscane &c. &c. &c. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1765. Avec Permission. In-4.°, 19 pp.

Ma bibl.

774. Règles de la confrerie de N. dame de Tongre, Canoniquement érigée dans l'Eglise Collégiale du Noble & Illustre Chapitre de Ste. Waudru à Mons. Avec un abrégé des privileges et indulgences accordées par le souverain pontife Innocent XI. Et par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Archevêque, & Duc de Cambray. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur, rue de la Clef. 1766. In-12, 23 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl de Mons, n.° 2,678 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

775. Excellentissimo ac illustrissimo domino D. Leopoldo Carolo de Choiseul, dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia, archiepiscopo duci cameracensi, sacri romani imperii principi, comiti cameracesci, &c., &c., &c. Die qua Urbem Montes suâ præsentiâ decorat. Montibus, Typis Henrici Bottin, in Plateâ Vulgò Clavis, 1766. In-f.°, placard.

Ma bibl.

C'est une pièce de vers latins composée par les élèves du collége de Houdain.

776. Officium Solemne Confraternitatis de Doctrina Christiana Montibus in Schola Dominicali erectæ, quarta die Dominica post Pascha celebrandum. *A la dernière page* : Montibus, Typis Henrici Bottin, in platea vulgò Clavis. 1767. In-8.°, titre 1 f., préliminaires 10 pp., texte 70 pp. et 6 gravures.

Ma bibl.

777. A la vertueuse trés-vertueuse dame Félicité Fontaine Au jour de son instalation en qualité de Prieure au Couvent de Nazareth à Ath. 1767. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. 1767. In-f.°, placard.

Ma bibl.

778. Abrégé de la vie de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, Fondatrice & premiere Supérieure de l'Institut des Religieuses de la Visitation Sainte Marie. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. 1768. Avec Approbation. Pet. In-8.°, 96 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

779. Dévotion à la sainte vierge, honorée aux Capucines de Mons, sous le titre de mere de belle-dilection. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1768. In-12, 24 pp.

Ma bibl.

780. Formulaire de prieres. Contenant Les Prieres convenables à tout Chrétien & à tous besoins. Avec Un Traité sur la Priere, des Offices pour chaque jour de la Semaine, des Instructions & des Pratiques pour les principales Fêtes & les différents Temps de l'année. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1768. Avec Approbation & Permission. In-8.°, titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte XXXVI-466 pp., les quatre dernières non chiff.

Ma bibl.

781. Manuel a l'usage des confrairies et de l'adoration perpetuelle du trés s. sacrement. Contenant Des Instructions, des Prieres & des Exemples. eXaLtons et benIssons Ce DIVIn saCreMent. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. M.D.CC.LXVIII. Avec Approbation & Permission. In-12, 288 pp., les deux dernières non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé par Henri Bottin, en 1769, in-12, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 293 pp. chiff. de 3 à 301, table, approbation et permission 3 pp. non chiff.

782. Adoration perpetuelle du trés-saint sacrement. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1768. In-12, 48 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 30.e portefeuille.

Digitized by Google

783. Lyre maçonne ou recueil choisi des plus jolies chansons. Dédiées à M. le M . . . . de G . . . . Grand-Maître des Loges Jaunes dans les Pays-Bas. A Jerusalem, Chez Raphael, à l'Enseigne de la Ville de Nazareth. MMMMM.DCC.LXVIII. (Mons, Henri Bottin, 1768) In-8.°, 226 pp., table 7 ff. non chiff.

Ma bibl.

Le grand-maître des loges maçonniques, à qui ce livre est dédié, était, en 1768, pour les Pays-Bas Autrichiens, François-Bonaventure-Joseph Du Mont, marquis de Gages. Cet illustre maçon dirigeait en même temps l'atelier de la *Vraie et parfaite Harmonie*, à l'Orient de Mons, qui était à cette époque la mère-loge du pays.

784. Réglement de l'impératrice douairiere et reine pour la ville de Braine-le-comte Du 11 Janvier 1769. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. 1769. In-4.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,337 du catal.

785. Abrégé de la vie de la bienheureuse Angele Merici, fondatrice de l'institut de Ste. Ursule. A Mons. Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. 1769. Pet. in-8.°, titre 1 f., préliminaires VI pp., texte 93 pp., table 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

786. Instructions et pratiques pieuses, a l'usage de la confrairie du très-saint sacrement, Erigée dans l'Eglise Collegiale & Paroissiale de Saint Germain à Mons. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation. (1769) In-12, 24 pp. et une gravure.

Ma bibl.

Digitized by Google

787. Histoire du nouveau testament, où sont contenues les principales actions de la vie de notre seigneur Jesus-Christ. A Mons, Chez Henri Bottin, imprimeur et libraire, rue de la Clef. 1775. Avec Approbation et permission. In-8.°, 158 pp.

Bibl. de M. Joseph Chalon.

788. Eclaircissement touchant la dévotion au cœur de Jesus-Christ, Avec quelques Prieres pour honorer ce Sacré Cœur. Nouvelle Édition revue & augmentée. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. 1775. Avec Approbation & Permission. Pet. in-8.°, 40 pp.

Ma bibl.

789. De la dévotion envers les ames du purgatoire avec une préparation a la mort. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, ruë de la Clef. 1775. Pet. in-8.°, 84 pp.

Ma bibl.

790. Callistene Tragédie dediée à Monsieur monsieur le chevalier d'Argout, général major, décoré de la croix d'*Elizabeth Théresien*, (sic), gouverneur de la ville d'Ath. Représentée par les Eleves du Collège le 29 août 1775 à deux heures du soir. La Munificence ordinaire de Messieurs du Magistrat distribuera les Prix après la pièce. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur Libraire rue de la Clef. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

791. Loix, chartes et coutumes du chef-lieu de la ville de Mons, et des villes et villages y ressortissans, Avec

Digitized by Google

plusieurs Decrets en dépendans. Du fond de G. Migeot. A Mons, Chez, Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. Pet. in-8.°, 90 pp., table 3 ff. non chiff. *A la suite*: Ordonnances et provisions decretées par le souverain chef-lieu dudit Mons. etc. 48 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

Il existe une autre édition, aussi sans date, sortie des presses de H. Bottin, avec cette différence que ces mots du titre : *du fond de Gaspard Migeot*, sont supprimés et que la pagination ne comprend que 86 et 48 pp.

792. Confrérie pour obtenir une sainte mort, sous la protection de sainte Ursule. Erigée à Mons, chez les Religieuses Ursulines, le 24 Octobre 1672. Troisieme edition. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. In-12, 36 pp.

Ma bibl.

793. La grammaire françoise Donnant l'intelligence de cette Langue, pour la savoir parler & écrire, sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire. Revue & augmentée de nouveau. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. Pet. in-8.°, 72 pp. *A la suite* : Regles de la bienséance 28 pp.

Ma bibl.

794. La civilité françoise pour l'instruction de la jeunesse, Enseignant leur devoir, tant à l'égard de Dieu, du prochain, que d'eux-mêmes, Et pour se bien conduire dans toutes sortes de compagnies. A Mons. Chez Henri Bottin, Marchand Libraire & Imprimeur, rue de la Clef. In-8.°, 79 pp., approbation 1 p. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

Imprimé en caractères de *civilité*. H. Bottin a donné une autre édition, aussi sans date, de ce livre classique, in-8.°, 80 pp.

795. Emmanuëlis Alvari societatis Jesu grammatica latina. Montibus, typis Henrici Bottin in plateâ vulgò Clavis. In-8.°, 142 pp.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

796. Latinæ grammatices liber secundus, seu etymologia Ad faciliorem iterum quàm priùs redacta methodum. Editio novissima, idiomate Gallico adaucta; & plurimorum suppressione Carminum, Studiosæ juventutis memoriæ magis accommodata. Ad Tyronem. *præCeptIs, tYro, MeDIata hIC parte LeVatIs Utere, DUM fas est; nostro neC parCe LaborI.* — *Jesus Maria.* — Montibus, Typis Henrici Bottin, in Plateâ Clavis. In-8.°, XXX - 189 pp. et 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

797. La sainte confrérie ou confédération d'amour de Notre-Dame Auxiliatrice. Erigée à Munich, par authorité de feu Son Altesse Serénissime Electorale de Baviere & confirmée par Notre Saint Pere le Pape Innocent XI. le 18 Août. 1648. Avec plusieurs Prieres conformes à l'esprit de cette association. Ouvrage composé d'abord en Allemand, & traduit en François par un Prêtre de la Confrérie. Nouvelle Edition plus correcte que les précédentes. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef. Avec Approbations. (1753). Pet. in-12, 60 pp.

Ma bibl.

798. Histoire abrégée de l'ancien testament, imprimée par ordre de Monseigneur l'Eveque d'Amiens. Nouvelle

Digitized by Google

édition. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Marchand Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation & Permission. In-12, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 156 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

799. Adoration perpetuelle du très-saint sacrement : A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation. In-12, 48 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Digitized by Google

FRANÇOIS-JOSEPH MARTIN.

1764.

Cet imprimeur, fils de Pierre-Benoit Martin et de Marie-Jacqueline Noirsain, naquit à Mons le 18 septembre 1740.

Il fit son apprentissage, dans sa ville natale, chez Mathieu Wilmet, et, à Bruxelles, chez l'imprimeur Moris. Il demeurait dans cette dernière ville lorsqu'il obtint, le 8 février 1764, des lettres patentes pour exercer la typographie à Mons.

Nous ne connaissons aucune publication qui soit sortie des presses de Martin, et tout nous porte à croire qu'il renonça au projet qu'il avait conçu de venir établir une imprimerie à Mons.

Nous avons cru cependant, à cause de la patente qui lui a été accordée, devoir citer son nom dans notre travail.

Digitized by Google

HENRI-JOSEPH HOYOIS.

1772-1783.

Ce typographe était fils de Louis-Joseph Hoyois et de Marie-Catherine-Joseph Loire. Il naquit à Mons le 15 février 1749 et mourut à Kehl, en Suisse, le 3 décembre 1785.

Après avoir fait successivement son apprentissage, à Mons, chez Henri Bottin son oncle, puis à Liége, chez Bassompierre et enfin à Paris, il obtint des lettres patentes d'imprimeur le 19 août 1772.

En 1783, il partit pour la Suisse, entra en collaboration avec l'imprimeur Nathey, de Nyon et publia dans cette ville un ouvrage, dont il est l'auteur et qui n'a été tiré qu'à 50 exemplaires. Cet ouvrage a pour titre : *Bibliographie des Pays-Bas avec quelques notes, à Nyon, en Suisse, de l'imprimerie de Nathey et compagnie.* MDCCLXXXIII. In-4.° de 4 ff. préliminaires et de 84 pp.

800. L'ange conducteur dans la devotion chrétienne, Contenant les Prieres convenables à tous Chrétiens. Avec des Pratiques pour les Fêtes principales de l'Année. Nouvelle edition. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, près de la grande Place. 1773.

Digitized by Google

Avec Approbation & Permission. Pet. in-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 429 pp., table 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé chez Henri Hoyois, (1776), in-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 284 pp., table et approbation 3 pp. non chiff.

801. Petit formulaire des prières, A l'usage des jeunes gens. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. (1773). Petit in-12, texte et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 270 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

802. Instruction pour la premiere communion. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef, près de la Grande Place. 1773. Avec Approbation & Permission. Pet. in 8.°, 52 ff. non chiff.

Ma bibl.

803. Les chartes nouvelles du pays et comté de Hainau. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, près de la grande Place. Avec Permission. (1773). In-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 424 pp., les huit dernières non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,360 du catal. — Ma bibl.

804. Du choix d'un état, et De la maniere de se bien comporter dans celui que l'on a choisi. Avec Des Prieres et des Exemples. A Mons, Chez Henry Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, près de la grande Place. Avec Permission. (1773). Petit in-12, titre et préliminaires

Digitized by Google

8 ff. non chiff., texte XXXIV — 152 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

805. Manuel a l'usage des confréries et de l'adoration perpétuelle du très-saint sacrement, Contenant des Instructions, des Prieres & des Exemples : Dédié a son altesse royale madame la duchesse de Lorraine et de Bar &c. &c. &c. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. Avec approbation & permission. (1773). In-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 380 pp., table 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

806. La civilité françoise pour l'instruction de la jeunesse, Enseignant leur devoir, tant à l'égard de Dieu, du prochain, que d'eux-mêmes, Et pour se bien conduire dans toutes sortes de Compagnies. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, près de la grande Place. (1773). Pet. In-8.°, 80 pp.

Ma bibl.

Imprimé en caractères de *civilité*.

807. Catechisme du diocèse de Cambrai, imprimé Par Ordonnance de Monseigneur Leopold-Charles de Choiseul, Archevêque, Duc de Cambrai, Prince du Saint-Empire, Comte de Cambresis, &c. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. 1774. In-32, 6 cahiers sans pagination, sign.: A.-F.

Bibl. de M. le chanoine Descamps, vicaire-général à Tournai.

Digitized by Google

808. Les baisers, précédés du mois de mai, poeme. A Paris. Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M.DCC.LXXIV. Pet. in-8.°, titre et faux titre 2 ff., préliminaires XXI pp., texte 129 pp. et une gravure représentant le temple de l'amour.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

809. Fables ou allegories philosophiques, par M. Dorat. A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M.DCC.LXXIV. Pet. in-8.°, 2 vol. : 1.er vol. XX — 114 pp. et 1 f. non chiff.; 2.e vol. MDCCLXXIV 80 pp.

Ma bibl.

810. Idyle par M. Berquin. A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXIV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires VIII ff., texte 73 pp.

Ma bibl.

811. A l'archiduc Maximilien. A Mons. Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXIV. In-8.°, 6 pp.

Ma bibl.

Cette épître en vers, composée à l'occasion de l'arrivée à Mons de l'archiduc Maximilien d'Autriche, est de l'abbé Louis Delobel, chanoine de Saint-Germain et professeur de poésie au collége de Houdain. Né à Mons, le 7 août 1746, Louis Delobel est mort dans la même ville, le 1.er mai 1813.

Il a laissé à son neveu Pierre-Louis Delobel, ancien bibliothécaire, décédé à Mons le 27 juillet 1847, la plupart de ses manuscrits qui sont aujourd'hui en notre possession, et parmi lesquels se trouvent plusieurs ouvrages inédits.

Digitized by Google

812. Cours élémentaire des accouchemens, distribué en quarante leçons avec L'Exposition sommaire de la matiere qu'on doit expliquer dans chacune d'elles. Rédigé pour l'instruction des éleves, par ordre des états du pays et comté d'Hainau. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire. M.D.CC.LXXV. In-12, titre 1 f., préliminaires XIX pp., texte 341 pp., table 5 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 3,695 du catal.

Réimprimé par Henri Hoyois en 1782, in-8.°, XVIII — 307 pp. et 3 ff. non chiff.

L'auteur de cet ouvrage est Henri-Joseph Capiaumont, docteur en chirurgie et professeur à l'école d'accouchement de Mons. Il était né en cette ville le 10 décembre 1743, et il y mourut le 10 juillet 1808.

Le manuscrit autographe de ce livre repose à la bibliothèque publique de Mons; on y voit que l'auteur se proposait de le faire imprimer chez Léopold Varret, mais il n'a pas été donné suite à ce projet. Il n'existe donc pas, comme l'a pensé l'auteur de la Biographie montoise, d'édition sortie, en 1775, des presses de Varret.

813. Loix, chartes, et coutumes du pays et comté de Hainaut, de l'an 1534. Qui se doivent observer & garder en la Souveraine Cour à Mons, & Jurisdictions dudit Pays, ressortissantes à ladite Cour. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXV. In-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 130 pp., la dernière non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,359 du catal. — Ma bibl.

814. Institution et établissement de la cour réformée du pays et comté de Hainaut. Avec le style & maniere de procéder en icelle. A Mons, Chez Henri Hoyois, Impri-

Digitized by Google

meur & Libraire, Rue de la Clef. M.D.CC LXXV. In-12, VI — 230 pp.

Ma bibl.

815. Recueil de contes et de poëmes, par M. Dorat, ci-devant mousquetaire. Augmenté de l'hermitage de Beauvais. A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M.DCC.LXXV. Pet. in-8.°, titre 1 f., préliminaires V pp, sous-titre 1 f, texte 178 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,025 du catal — Ma bibl.

816. Lettres d'une chanoinesse de Lisbonne, à Melcour, officier françois; suivies de l'epitre intitulée ma philosophie, Et de quelques Poésies Fugitives. A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M DCC.LXXV. Pet. in-8 °, titre 1 f., préliminaires XXVII pp., texte 152 pp., lettre d'un philosophe et epitre d'un curé XXXVI pp., table 1 f. non chiff., ensemble 219 pp.

Ma bibl.

817. Héro et Léandre, poëme de Musée. On y a joint la Traduction de plusieurs Idylles de Theocrite. Par M. M*** C**

Quid juvenis, magnum cui versat in ossibus ignem,
Durus Amor? nempe abruptis turbata procellis
Nocte natat cœcâ serus freta: quem super ingens
Porta tonat cœli, & scopulis illisa reclamant
Æquora: nec miseri possunt revocare parentes,
Nec moritura super crudeli funere virgo.

Virg. Georg. Lib. 3. v. 258.

A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur

Digitized by Google

& Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M.DCC.LXXV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires XXIII pp., texte 96 pp.

Ma bibl.

Cette traduction est de Moutonnet Clairfons.

818. L'art d'aimer, et poésies diverses de M. Bernard. A Cythere, (Mons, Henri Hoyois.) M.DCC.LXXV. Pet. in-8.°, titre 1 f., texte 134 pp.

Ma bibl.

819. Anacréon, Sapho, Bion et Moschus, Traduction nouvelle en Prose, suivie de la veillée des fêtes de Venus Et d'un choix de Pièces de différents Auteurs. par M*** C*** *(Moutonnet Clairfons)*. A Paris, et se vend à Mons chez Henri Hoyois Imprimeur & Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M. DCC. LXXV. In-12, 299 pp. et une jolie gravure par Massard d'après Ch. Eisen.

Bibl. de M. R. Chalon.

820. Le comte de Valmont, ou les égarements de la raison, lettres recueillies et publiées Par M. (l'abbé Gérard). A Mons, Chez Henri Hoyois, Libraire & Imprimeur, rue de la Clef. M.DCC.LXXV. Avec Approbation & Privilege du Roi. In-12, 3 tomes: I. X-2-425 pp.; II. 2 ff. et 366 pp.; III. 2 ff. et 408 pp.

Bibl. de M. l'avocat Picquet.

821. Les vanneaux, poëme héroï-comique, a monsieur le marquis de Gages, Chambellan actuel de LL. MM. II. et RR. AA. &c. Par l'Abbé Vallez.

Ainsi sont faits ces Messieurs les Poëtes.
Pour un Oiseau, pour un Chien mort,
Voilà mes Gens aux champs d'abord.

DUCERCEAU.

Digitized by Google

(Mons, Henri Hoyois) M.D.CC.LXXV. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 43 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 9.e vol. — Ma bibl.

Il existe des exemplaires dont le titre ne porte pas le nom de l'auteur.

822. A Monseigneur l'archevêque Duc de Cambrai prince du saint empire &c. &c. &c. A Mons, De l'Imprimerie d'Henri Hoyois. M.D.CC.LXXV. In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Epitre en vers composée par l'abbé Louis Delobel.

823. L'inauguration de la statue du plus grand, du plus juste, et du plus magnanime de tous les princes, son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles Duc de Lorraine et de Bar &c. &c. &c Par M. D'arnaud. A Mons, De l'Imprimerie d'Henri Hoyois. 1775. In-4.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,681 du catal., 33.e portefeuille, n.° 604.

824. Le sacre et le couronnement de Louis XVI, surnommé le bienfaisant, ou la France triomphante. Par M. d'Arnaud. A Mons, De l'Imprimerie d'Henri Hoyois. M.D.CC.LXXV. In-4.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,644 du catal., 7.e portefeuille. — Ma bibl.

825. Regles de la bienséance civile et chretienne, A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXV. In-12, titre 1 f., texte 32 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

826. Grammaire françoise Donnant l'intelligence de cette Langue pour la savoir parler & écrire sans autre étude

Digitized by Google

précédente que d'avoir appris à lire. Nouvelle édition Corrigée, augmentée & méliorée, a l'usage des étudians du college d'Houdain, a Mons. Et de tous ceux qui aiment d'avoir des idées justes des principes du Langage. Par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1775). In-12, 120 pp., les 4 dernières non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Les initiales du titre désignent Pierre-François Du Jardin, Professeur De Poésie Au Collége De Houdain.

827. Histoire du nouveau testament, Où sont contenues les principales actions de la Vie de Notre Seigneur Jesus-Christ. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1775. Avec Approbation & Permission. In-8.°, 157 pp., approbation etc. 1 p. non chiff.

Ma bibl.

828. Histoire abrégée de l'ancien testament, Imprimée par l'Ordre de Monseigneur l'Evêque d'Amiens. Nouvelle édition. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. 1775. Avec Approbation & Permission. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 155 pp.

Ma bibl.

829. Chartes, loix et coutumes du pays et comté de Hainaut de l'an 1410. A Mons, Chez Henri-Hoyois, Imprimeur & Libraire Rue de la Clef. MDCCLXXVI. In-8.°, 44 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,353 du catal.

830. Les coutumes de la ville et cheflieu de Valenciennes, Homologuées ès Années 1540 & 1619. A Mons,

Digitized by Google

Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. M.D.CC.LXXVI. In-8.°, 277 pp. et 3 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n° 2,218 du catal. — Ma bibl.

831. Coutumes de la ville, banlieu et cheflieu de Valenciennes, Revues & corrigées sur l'original & augmentées de l'Edit Perpétuel avec une Interprétation dudit Edit, & d'un Arrêt du Conseil d'Etat en faveur de ladite Ville. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. M.D.CC.LXXVI. In-8.°, 200 pp. et 3 ff. non chiff.

Ma bibl.

832. Instructions et prieres pour le jubilé de l'année sainte, imprimées par ordre de monseigneur l'archevêque duc de Cambrai. A Cambrai, & se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXVI. In-8.°, 40 pp. la dernière non chiff.

Ma bibl.

833. Mandement de Monseigneur l'archevêque duc de Cambrai, pour le jubilé de l'année sainte. A Cambrai, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M. D. CC. LXXVI. In-8.°, 14 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

834. Explication des vérités de la religion chrétienne. Avec des Avis et des Exemples. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. M.D.CC.LXXVI. In-12, titre 1 f., texte 516 pp., table etc. 1 p. non chiff.

Ma bibl.

835.* Instructions chrétiennes pour les jeunes gens,

Digitized by Google

utiles à toutes sortes de personnes; mêlées de plusieurs traits d'histoire et d'exemples edifians. Nouvelle édition ci-devant imprimée par l'ordre de Mgr l'archevêque de Besançon. Corrigée de nouveau et augmentée de plusieurs exemples, des prieres du matin et du soir, et d'un exercice pour la sainte messe, et pour la confession et la communion. A Mons, chez Henri Hoyois, imprimeur-libraire, rue de la Clef. 1776. Avec approbation et permission. In-12, 456 pp.

836. L'imitation de Jesus-Christ, traduction nouvelle, Avec une Pratique & une Priére à la fin de chaque Chapitre, & l'Ordinaire de la Messe en François. Par le R. P. de Gonnelieu, de la Compagnie de Jesus. Nouvelle édition. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, 1776. Avec Approbation & Permission. Pet. in-12, 437 pp., table 6 pp. non chiff.

Ma bibl.

837. Devotion A S. Donat martyr, avec des avis pour le tems d'orage. Les Reliques de ce Saint Protecteur contre la Foudre & le Tonnerre, reposent dans l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint Germain, à Mons en Hainaut. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.D.CC.LXXVI. Pet. in-12, 24 pp., la dernière chiffrée erronément 34.

Ma bibl.

838. Neuvaine a l'honneur du sacré cœur de Jesus, Avec des Prieres & des Pratiques pour chaque jour. Par l'Auteur de l'Ame élevée a Dieu. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXVI. In-12, XII - 157 pp., table, etc. 6 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

839. Le palmier céleste, ou entretiens de l'ame avec Jesus-Christ, Par des exercices chrétiens, Offices, Litanies & Prieres. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1776). Pet. in-12, 356 pp.

Ma bibl.

840.* Petit Paroissien Romain contenant des prières et des instructions pour vivre saintement, avec l'office de la vierge, les Messes et les Vêpres des principales fêtes de l'année, suivant le bréviaire Romain. Dédié à Madame la duchesse de Bourgogne, nouvelle édition augmentée des O de Noël, du Rithme *Puer nobis* pour le jour de Noël, du *lugentibus* pour les morts et du *stabat mater*. A Mons, chez Henri Hoyois, imprimeur libraire, rue de la Clef. (1776). Pet. in-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 518 pp.

841. Catalogue des livres délaissés, Par M. Philippe-François-Joseph Dewesemal, Ecuyer, Seigneur Desmayries & de la Tourelle, Greffier Echevinal de la Ville de Mons; qui se vendront à la Maison mortuaire, le 20 juin 1776, & jours suivans, à neuf heures du matin, & à deux heures l'après-midi. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. In-8.°, 31 pp.

Ma bibl.

842. Principes généraux et particuliers de la langue française, Confirmés par des Exemples choisis, instructifs, agréables, & tirés de bons Auteurs; Avec les moyens de simplifier notre Ortographe, des Remarques sur les Lettres, la Prononciation, la Prosodie, les Accents, la Ponctuation, l'Ortographe & un Abrégé de la Versification Française.

Digitized by Google

Par M. de Wailly. Huitieme édition. Revue & considérablement augmentée.

Sur-tout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
BOILEAU.

A Paris & se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef. M.D.CC.LXXVI. In-12, VI-1 f. non chiff.-X-XXIV-440 pp., table XXI pp. Ma bibl.

843. Contes nouveaux. — A Liége. (Mons, H. Hoyois). M.DCC.LXXVII. In-8.°, 135 pp. (Par le chevalier de Nerciat. Dédié au Prince de Ligne).

Bibl. de M. R. Chalon.

844. Discours sur l'histoire de notre-dame de Hal, Avec la Description du Jubilé Centenaire de l'Institution de la Confrérie érigée en son honneur dans l'Eglise paroissiale de Sainte Elisabeth, à Mons en Hainau. Dédiée a messieurs du magistrat. A Mons Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire. (1777). Pet. in-8.°, 46 pp., approbation etc. 1. p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6262 du catal. — Ma bibl.

845. De la maniere d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, Par rapport à l'esprit & au cœur. Par M. Rollin, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres. Nouvelle édition. A Mons, Chez Henri Hoyois, Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXVII. Avec Approbation & Privilege du Roi. In-12, 4 tomes: I. titre 1 f., préliminaires CXX pp., texte 427 pp., approbation 1 p. non chiff.; II. titre 1 f., texte 559 pp.; III. titre 1 f., texte XII-489 pp., approbation et privilége

Digitized by Google

3 pp. non chiff.; IV. titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 604 pp.

Ma bibl.

846. Épitre a sa majesté impériale l'empereur Joseph II. Sur ce que dans son Voyage en France, il n'avoit pas vu Mr. de Voltaire, comme quelques Gazettes avoient annoncé qu'il se proposoit de le faire. A Paris. (Mons, Henri Hoyois). M.D.CC.LXXVII. Pet. in-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

847. Voltaire de retour des ombres, Et sur le point d'y retourner pour n'en plus revenir; a tous ceux qu'il a trompés. — Ergo erravimus & errare fecimus. — A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1777). In-8.°, titre 1 f., X-92 pp.

Ma bibl.

Cet opuscule est du prêtre dominicain Charles-Louis Richart.

848. Charte du huit avril quatorze-cens-quatre-vingt-trois. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1778. In-4.°, titre 1 f., et 33 pp., la dernière non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,354 du catal. — Ma bibl.

849. Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Ou mémoires disposés en ordre alphabétique pour servir a l'histoire de cette science, Et a celle de Medecins, Anatomistes, Botanistes, Chirurgiens et Chymistes de toutes Nations. Par N. F. J. Eloy, Conseiller-Médecin ordinaire de son altesse royale monseigneur le duc Charles de Lorraine & de Bar, &c. &c. &c. & Medecin Pen-

Digitized by Google

sionnaire de la Ville de Mons. — *Il importe beaucoup de connoître l'Histoire de la Science à laquelle on s'attache. Eloge critique de Boerhaave.* — A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef. M. DCC. LXXVIII. In-4.°, 4 vol. I. titre, faux-titre, et frontispice gravé 3 ff. non chiff., préliminaires VII et XII pp., texte 745 pp., errata 1 p. non chiff.; II. titre et faux-titre 2 ff., texte 649 pp., errata 1 p. non chiff.; III. titre et faux-titre 2 ff., texte 648 pp.; IV. titre et faux-titre 2 ff., texte 626 pp., permission et errata 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 7,958 du catal. — Ma bibl.

Ce dictionnaire est l'une des œuvres typographiques les plus importantes qui aient été imprimées à Mons. Il avait eu une première édition sortie des presses de Bassompierre à Liége, en 1775, in-8°, 2 vol.

850. L'histoire du vieux et du nouveau testament, avec des explications édifiantes tirées des SS. Peres, pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions. Dédiée à monseigneur le dauphin. Par feu M. le Maistre de Saci sous le nom du Sieur de Royaumont, Prieur de Sombreval. Nouvelle édition, revue & corrigée. A Paris, Et se vend à Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXVIII. In-12, VIII — 627 pp., table 5 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,322 du catal. — Ma bibl.

851. La consolation du chrétien, ou Motifs de confiance en Dieu dans les diverses circonstances de la vie; Par M. l'Abbé Roissard. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXVIII. Avec Approbation & Permission. In-8.°, 2 vol. Tome I.er XVI — 369

Digitized by Google

pp.; Tome II. 3 ff. non chiff., 357 pp. et 3 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1329 du catal. — Ma bibl.

852. Recueil complet d'ariettes. A Paris avec permission. — La troisième partie : A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M. DCC. LXXVIII. Pet. in-12, 258 et 94 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

853. Exercices sur le mérite de la sphere et de la geographie, en une seance, Qui se tiendra le 24 Août 1778, à deux heures du soir, par Messieurs les Pensionnaires du Pensionnat dit l'Hermitage de Wilhours lez Ath. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1778). In-4.°, 12 pp.

Ma bibl.

854. Catalogue des livres délaissés Par Monsieur Louis-Nicolas-Desiré Le Duc, Seigneur de Masnuy St. Pierre, &c. Dont la Vente se fera à la Maison mortuaire, le ..... A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire. (1778). Pet. in-8.°, titre 1 f., texte 17 pp.

Ma bibl.

855. Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture, dans la procédure criminelle. Par M.r S. D. C. A Lausanne Et à Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXIX. In-8.°, 112 pp.

Bibl. de M R. Chalon.

856. Nobiliaire des Pays-Bas, et du comté de Bourgogne, contenant les Villes, Terres & Seigneuries, érigées en titre de Principauté, Duché, Marquisat, Comté, Vicomté, & Baronnie. Les Personnes qui ont été honorées de la dignité

Digitized by Google

de Chevalier. Les Familles nobles, qui ont obtenu des Ornements à leurs armes, & le Nom & les Armes de ceux qui ont été annoblis ou réhabilités; par les princes des Augustes maisons d'Autriche et de Bourgogne Depuis le Régne de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & de Brabant, &c., jusqu'à la mort de l'Empereur Charles VI. Rapportées par ordre Chronologique, Par M. D.*** S. D. H.*** A Louvain, Chez Jean Jacobs, rue de Tirlemont à la Clef Noire. 1760. Avec Approbation (Mons, chez Henri Hoyois, 1779). In-12, en 2 parties. I.re part. 379 pp.; II.e part. titre 1 f., texte 431 pp. chiffrées de 381 à 810, table des noms des familles 32 pp., tables des noms des Terres 6 pp., additions et corrections 5 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

C'est une contrefaçon de l'édition de Louvain. Henri Hoyois avoue lui-même sa supercherie dans sa *Bibliographie des Pays-Bas*, p. 55. « J'ai acheté moi-même, dit-il, un exemplaire de cet ouvrage, à la Toison d'Or, à Mons, 32 livres 16 sols, *dans le tems que je l'imprimais, en* 1779, *sous Louvain* 1760; n'ayant pas annoncé ni avoué ma contrefaçon, ce livre a toujours été vendu au prix que je fixe. Il étoit permis aux libraires des Pays-Bas de vendre cet ouvrage, et il leur étoit défendu de le réimprimer; sa première valeur, en 1761, n'étoit que de 4 liv., elle a augmenté depuis la prohibition qui n'a été faite que pour complaire à certaines familles qui s'étoient mésaillées. »

L'imprimeur en copiste adroit a imité jusqu'aux fautes typographiques de l'édition originale que sa contrefaçon reproduit page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot. Cependant il existe quelques indications qui peuvent servir à faire reconnaître l'édition contrefaite : les vignettes et fleurons diffèrent dans les deux impressions; dans la seconde le caractère italique est beaucoup plus gros que dans la première. Enfin les signatures ne sont pas

Digitized by Google

les mêmes, on peut s'en convaincre en ouvrant le second volume. La première page du texte chiffrée 381 porte, dans l'*édition de Louvain*, la signature R2. et dans celle de Mons, la signature Bb2.

857. Aux manes de Voltaire, dithyrambe Qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Françoise, en 1779. A Paris. (Mons, Henri Hoyois). M.D.CC.LXXIX. Pet. in-8.°, 40 pp. les neuf dernières non chiff.

Ma bibl.

On trouve après ce dithyrambe une épître à Voltaire, par M. De Murville, qui a obtenu l'accessit au même concours.

858. A Monseigneur, Monseigneur l'Archevêque, Duc de Cambrai, Prince du Saint-Empire, Comte du Cambresis, &c. &c. &c. M. DCC. LXXIX. (Mons, Henri Hoyois,) Pet. in-8.°, 7 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7088 du catal., 4.e vol.

Épître en vers offerte par les élèves du collége d'Ath.

859. Catalogue des livres de Henri Hoyois, imprimeur-libraire, rue de la clef, a Mons. (Henri Hoyois) M.DCC.LXXIX. In-4.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 170 pp., les 3 dernières non chiff., Impressions des Elzevirs etc. 3 pp.

Ma bibl.

860. Supplément au catalogue des livres d'Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, à Mons. (Henri Hoyois). M.D.CC.LXXIX. In-4.°, 5 n.os en 32 pp.

Ma bibl.

861. Supplement au catalogue des livres de Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, à Mons. (Henri Hoyois). M.DCC.LXXX. In-4.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 23 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

862. Institution au droit coutumier du pays de Hainaut, par messire André Boulé, Lieutenant-Général au Siege Royal de la Ville du Quesnoy, ensuite fait par le Roi, Conseiller en sa Cour du Parlement de Tournai, & en dernier lieu Premier-Président au Présidial du Hainaut. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef (1780). In-4.°, 2 tomes : I. 376 pp., table 1 f. non chiff.; II. 295 pp., table et permission 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,347 du catal. — Ma bibl.

863. Mémoire sur la marche, la nature, les causes et le traitement de la dyssenterie Qui a regné dans plusieurs cantons de la Province de Hainaut, en 1779. Par N. F. J. Eloy, Conseiller-Médecin Ordinaire de son altesse royale monseigneur le duc Charles de Lorraine et de Bar &c. &c. &c. Médecin Pensionnaire de la Ville de Mons, & Corespondant de la Société Royale de Médecine de Paris. — *Aucun médicament ne fortifie les malades, que ceux qui diminuent la maladie. Zimmermann, Traité de la Dyssenterie.* — A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXX. In-8.°, titre et faux-titre 2 ff., préliminaires 3-III pp., texte 98 pp., permission et avis 1 f. non chiff.

Ma bibl.

864. Lettre à Monsieur De Branvilla, écuyer, premier chirurgien de LL. M. I. R. A. et de leurs armées. Par M. De Cambon, Ecuyer, Premier-Chirurgien de feu S. A. R. la Duchesse de Lorraine & de Bar, &c. &c. sur trois opérations de la Symphyse. A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, Et se trouve à Paris, Chez C. J. C. Durand,

Digitized by Google

Libraire, rue du Foin S. Jacques, au Griffon. M.DCC.LXXX. In-8.°, 28 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,699 du catal.

865. Les mois, poëme en douze chants, par M. Roucher. — *Per Duodena regit mundum Sol aureus astra* (*Virg.*) — A Paris, Et se vend à Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.D.CC.LXXX. In-8.°, 2 tomes : I. 226 pp. ; II. titre et faux-titre 2 ff., texte 230 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,015 du catal. — Ma bibl.

866. Choix de chansons. A Mons, chez H. Hoyois, imprimeur libraire, 1780. In-18, 164 pp.

Bibl. de M. Henri Delmotte.

867. Recueil des pieces qui ont paru concernant la mort de Marie-Therese, Archiduchesse d'Autriche, Impératrice-Douairière, Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême &c. &c. &c. A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M. DCC. LXXXI. In-8.°.

Ma bibl.

Ce recueil contient les pièces suivantes :

Traduction du discours Que M. Sonnenfels prononça en Allemand dans une séance de l'Académie Thérésienne, après la mort de Marie-Thérèse. 14 pp.

Discours sur la mort de l'Impératrice-Reine de Hongrie. 10 pp.

Récit de ce qui s'est observé aux funérailles célébrées à Bruxelles. Pour sa Majesté Marie-Thérese, Impératrice-Douairière des Romains, Reine de Hongrie & de Bohême, &c. &c. Archiduchesse d'Autriche, &c. &c., Duchesse de Brabant, &c. &c. &c., décédée en son Palais à Vienne, le 29 Novembre 1780. 8 pp.

Oraison Funèbre de Marie-Thérese, archiduchesse d'Autriche, Impératrice-Douairière et Reine Apostolique de Hongrie et de

Digitized by Google

Bohême, &c. &c. &c. Prononcée dans l'Eglise Collégiale des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles le 25 décembre 1780, par M. l'abbé de Nelis, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Tournai, Vicaire-général du Diocèse & Président des Etats de Tournaisis. 20 pp.

Oraison funebre de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Thérèse archiduchesse d'Autriche, impératrice-douairière, reine apostolique de Hongrie et de Bohême &c. Duchesse de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, &c. Princesse de Suabe (sic) et de Transilvanie; Marquise du St. Empire Romain &c. Comtesse de Flandre, de Hainaut, de Namur, &c. Landgrave d'Alsace, Dame du Port-Naon & de Malines; Duchesse de Lorraine & de Bar, Grande Duchesse de Toscane, &c. &c. Abbesse, Patronne & Protectrice du Très-Noble & Très-Illustre Chapitre Royal de Ste. Waudru, à Mons. Prononcée dans l'Eglise Collégiale dudit Chapitre le 16 janvier 1781. Par le R. P. D. Bouillon Récollet, Prédicateur-Stationnaire. 36 pp.

Ce discours n'est pas sorti des presses d'Henri Hoyois mais de celles de C. J. Beugnies qui en avait publié déjà une édition in-4.°.

Oraison funebre de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Thérese, Archiduchesse d'Autriche, Impératrice-Douairière et Reine-Apostolique de Hongrie et de Bohême, &c. &c. &c. Par M. Mathurin, Maître de Langue en cette ville. titre 1 f., texte 25 pp.

Essai sur l'eloge de Marie-Thérese Walpurge-Amelie-Christine d'Autriche, impératrice, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, souveraine des Pays-Bas, &c. &c. &c. 18 pp.

Oratio in funere Mariæ-Theresiæ-Augustæ vita functæ 29 novembris 1780. Habita Cùm in Basilica Cathedrali S. Bavonis Gandavi Parenti optimæ justa Exequiarum sollenni ritu solverentur die 4 Januarii 1781. A. R. D. Carolo Antonio Van Beu-

Digitized by Google

ghen, Eccl. Coll. S. Pharail. Canonico, Collegii Regii Gand. Gymnasiarcha. titre 1 f., texte 12 pp.

Oraison funebre de Marie-Thérese décédée le 29 novembre 1780. Prononcée en Latin, dans l'Eglise Cathédrale de S. Bavon à Gand. Par M. C. A. Vanbeughen. 15 pp.

Poëme sur la mort de l'imperatrice-reine Marie-Therese d'Autriche. Par M. de Rochefort, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. 16 pp., la dernière non chiff.

Ode par M. Poyard. 8 pp.

In mortem dilectissimæ Mariæ-Theresiæ, reginæ Hungariæ et Bohemiæ, imperatricis semper augustæ, Gymnasium Athense. 8 pp.

Stances, Prière, Epitaphe, Vers et Copie de la Lettre de l'empereur et Roi, Aux différentes Provinces des Pays-Bas. 4 pp., 2 ff. non chiff. et 2 pp.

868. Stances sur la mort de sa majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Boheme, &c. &c. &c. Décédée le 29 novembre 1780. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1781). In-8.°, 7 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 12.e vol. — Ma bibl.

L'auteur de ces stances est Louis Delobel.

869. Idyle sur la mort de Marie-Therèse, reine de Hongrie et de Bohême, suivie d'une lettre de Madame *** Dame du palais de l'Impératrice Reine a Madame de Zuk.... son amie. (Mons, Henri Hoyois 1781.) In-8.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 379 de l'inventaire.

870. Oraison funebre de Marie-Thérese imperatrice douairiere, reine apostolique de Hongrie et de Bohême, Prononcée à Limbourg le 16 Janvier 1781, Par le P.

Digitized by Google

Théodore Dorbeck, Récol. A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur Libraire, rue de la Clef. 1781. In-8.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 379 de l'inventaire.

871. Oraison funebre de très-haute, très-puissante et très excellente princesse, Marie-Therese archiduchesse-d'Autriche, impératrice douairiere, reine de Hongrie et de Boheme, &c. &c. Prononcée dans l'Eglise de Paris, le 30 Mai 1781; Par Messire Alexandre Amédée de Lauzieres-Themines, Evêque de Blois. A Mons, Chez Henri Hoyois Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. In-8.°, 52 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,623 du catal. — Ma bibl.

872. Oraison Funebre de très-haute, tres-puissante et très-excellente princesse Marie-Therese archiduchesse d'Autriche, impératrice douairiere, reine de Hongrie et de Bohême, Prononcée dans la Chapelle du Louvre le Vendredi 1er Juin 1781, en présence de Messieurs de l'Académie Françoise; Par M. l'Abbé de Boismont, Prédicateur Ordinaire du Roi, Abbé Commendataire de Grétain, & l'un des Quarante de l'Académie. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M DCC.LXXXI. In-8°, 51 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4621 du catal. — Ma bibl.

873. Eloge de Marie-Thérese impératrice-reine de Hongrie et de Boheme, archiduchesse, &c. &c. Par l'Abbé Jumel, Vicaire de Sainte-Opportune. — *Magna facta est Bethuliâ.... & præclarior errat omni terræ Israël.* Judith, Chap. 16, v. 25. — A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. In-8.°, 28 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,622 du catal. — Ma bibl.

Digitized by Google

874. Lettre historique a madame la comtesse de ** sur la mort de sa majesté l'impératrice reine de Hongrie. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. In-8.°, 25 pp., épitaphe 1 p. non chif.

Ma bibl.

L'auteur de cette lettre est Caraccioli.

875. Relation de l'inauguration de S. M. l'empereur et roi Joseph II, en qualité de comte de Hainau, Solemnisée le 27 Août 1781, en la Ville de Mons. A Mons, De l'Imprimerie de Henri Hoyois, Libraire, rue de la Clef. (1781). In-4.°, 54 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,094 du catal. — Ma bibl.

876. A sa majesté impériale Joseph II, pere de la patrie. — *Expectate venis. Æneid. L. II.* — (Mons, Henri Hoyois, 1781). In-8.°, 24 pp.

Ma bibl.

C'est un poëme composé par l'abbé Delobel, qui se proposait de l'offrir à l'empereur Joseph II, qu'on attendait à Mons au mois de juillet 1781.

877. Stances à l'Empereur sur son arrivée aux Pays-Bas, par Melle Murray. *A la dernière page :* De l'Imprimerie de Henri Hoyois, Libraire, à Mons. (1781) In-8.°, 3 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 37.e portefeuille, n.° 669.

878. Examen de la question médico-politique : Si l'usage habituel du Caffé est avantageux ou doit être mis au rang des choses indifférentes à la conservation de la santé; s'il

Digitized by Google

peut se concilier avec le bien de l'Etat dans les Provinces Belgiques; ou s'il est nuisible & contraire à tous égards? Par N. F. J. Eloy, Conseiller-Médecin de feu S. A. R. le Duc Charles-Alexandre de Lorraine & de Bar, &c. &c. &c. Médecin-Pensionnaire de la ville de Mons, Correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. — *Laudatur ab his, culpatur ab illis Horatius, Lib. I. Serm. II.* — A Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, (1781). In-8.°, titre et faux-titre 2 ff., XLIV — 47 pp., permission 1 p. non chiff.

Ma bibl.

879. Le nouveau petit dictionnaire avec des entretiens en françois et en flamand. Dans cette nouvelle Edition on a ajouté des Déclinaisons & Conjugaisons. — Den nieuwen kleynen dictionnaris met eenige t' samen-spraken in't fransch en in't vlaemsch. In desen nieuwen Druk zyn bygevoegd de Declinatien en Conjugatien. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. Pet. in-8.°, 144 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,480 du catal. — Ma bibl.

880. Les vrais principes de la lecture, de l'ortographe et de la prononciation françoise, Suivis de différentes Pièces de Lecture propres à donner des notions simples & faciles sur toutes les parties de nos connoissances. Ouvrage utile aux Enfans, qu'il conduit par degrés de l'Alphabet à la connoissance des règles de la prononciation, de l'Ortographe, de la Ponctuation, de la Grammaire & de la Prosodie Françoise : principalement destiné aux Etrangers, auxquels on s'est proposé d'abréger l'étude de notre prononciation, par

Digitized by Google

une suite de Tableaux rangés par ordre alphabétique, dans lesquels on écrit à côté de chaque mot la maniere dont il doit être prononcé. Par M. Viard, de l'Académie des Enfans. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. In-8.°, IX-143 pp., table 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

881. La journée du chrétien sanctifiée par la priere et la méditation, Par le R. P. Deville, de la Compagnie de Jesus. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire rue de la Clef. M.DCC.LXXXI. In-32, 229 pp. table 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

882. Petit formulaire de prieres, avec des réflexions sur différens sujets. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1781). Pet. in-12, 428 pp., table 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

883. Heures chretiennes a l'usage des colleges des prêtres de l'oratoire. Contenant Les Prieres du Matin & du Soir, l'Exercice de la Ste Messe, la Pratique pour la Confession & la Communion, les Regles d'une Conduite Chrétienne pour la Jeunesse, &c Avec Les Vêpres du Dimanche & les Complies, les sept Pseaumes, l'Office des Morts, l'Office de l'Enfant Jesus, &c. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef, 1782. Avec Approbation & Permission. In-12, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 248 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

884. Heures de notre dame a l'usage de Rome sans renvoi, Avec les Offices de la Ste. Çroix, du S. Esprit, les sept Pseaumes, l'Office des morts, les quinzes (sic) effusions & autres Prieres. Nouvellement revues & corrigées dans cette derniere Edition. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire rue de la Clef. MDCCLXXXII. In-8.°, 126 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

885. Hannoniæ leges comitis Balduini Sexti anni M.CC. (Montibus, typis H. Hoyois). M.DCC.LXXXIII — In-4.°, titre 1 f., texte 15 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,381 du catal., 1er vol. — Ma bibl.

886. Errotika Biblion. — Abstrusum excudit. — A Rome, de l'Imprimerie du Vatican. (Mons, H. Hoyois). M.DCCL.XXXIII. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 188 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Ce volume sort certainement des presses d'Henri Hoyois; c'est une contrefaçon de l'édition originale. Tout le prouve, papiers, caractères, fleurons. L'exemplaire que nous avons examiné est dans sa première brochure, et la couverture est doublée avec un avis imprimé chez Hoyois, la même année.

887. Catechisme ou sommaire de la doctrine chrétienne, divisé en trois parties. I. Partie. Contenant les premiers fondemens de la Foi Chrétienne. II. Le Devoir d'un bon Chrétien. III. L'Explication plus ample des choses nécessaires au Chrétien. Revu par l'ordre de son Altesse Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, Rue de la Clef, près de la

Digitized by Google

Grande Place. Pet. in-12, 6 cahiers sans pagination, sign. A.-F., 72 pp.

Bibl. de M. Descamps, vicaire-général, à Tournai.

888. Catechisme historique, Contenant en abrégé l'Histoire Sainte & la Doctrine Chrétienne. Par M. Fleury, Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ci-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. Avec Permission. Pet. in-12, 131 pp.

Ma bibl.

889. Methode pour apprendre les enfans pour la premiere communion. Derniere édition corrigée. A Mons, Chez Henri Hoyois, Imprimeur & Libraire, rue de la Clef. In-16, 32 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

MARIE-JOSEPH WILMET.

1773-1794.

Marie-Joseph Wilmet, fille de Mathieu Wilmet et d'Anne-Marie Dusart, est née à Mons le 5 février 1727. Après avoir dirigé, durant les dernières années de la vie de son vieux père, l'établissement typographique qu'il avait créé, elle obtint des lettres patentes d'imprimeur, le 3 avril 1773, et exerça cette profession jusqu'en 1794. Elle a imprimé un grand nombre d'actes du gouvernement autrichien et de la Cour souveraine du Hainaut. Elle est décédée à Mons le 27 novembre 1806.

890. Ordonnance de l'imperatrice-douairiere et reine. Donnée à Bruxelles le 5 Mars 1774. Concernant les prétentions à la charge des Maisons, Colléges, ou Caisses Provinciales de la Société supprimée des Jésuites. A Mons, Chés M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la grand'Place. (1774). In-f.°, 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

891. Calendrier du Hainaut, pour l'an de grace M.D.C.C.LXXV. Contenant l'Etat de la Province de Hainaut, etc., etc. A Mons, Chés M. J. Wilmet Imprim. de S. M. sur la grand'Place. Avec permission. (1774). In-12, 160 pp.

Ma bibl.

Marie-Joseph Wilmet a continué d'imprimer annuellement et sans interruption, jusqu'en 1794, ce calendrier dont la publication avait été commencée par son père, en 1746. Voir n.° 587.

892. Directorium ad rite legendas horas canonicas missas que celebrandas Ad normam Breviarii & Missalis Romani pro anno domini M.D.CC.LXXV. Ad usum Cleri Prænobilis Ecclesiæ Collegiatæ Sanctæ Waldetrudis. etc. Montibus, Apud M. J. Wilmet, Typograph. Reg. Nobil. Cap. S. Waldetrud. In magno foro. Cum Gratiâ & Privilegio. (1774). In-8.°

Ma bibl.

Marie-Joseph Wilmet a continué l'impression annuelle d'un calendrier ecclésiastique jusqu'en 1794. Voir n.° 604.

893. Officia propria peculiarium sanctorum Nobilis Ecclesiæ Collegiatæ S. Waldetrudis oppidi Montensis ad normam breviarii romani conformata, Additis antiquis Litaniis ejusdem Ecclesiæ. Montibus, Apud M. J. Wilmet, Typograph. Reg. & Nobil. Cap. S. Waldetrud. Cum Gratiâ & Privilegio. (1776). In-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 188 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

894. Reglement concernant l'établissement des écoles gratuites et publiques pour l'art d'accouchement. (du 18 mai 1778). Mons M. J. Wilmet. In-f.°.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

Digitized by Google

895. Edit portant proscription des feuilles périodiques intitulées Courier du Bas Rhin, et Courier politique et littéraire ou Courier de l'Europe (du 29 août 1778). Mons M. J. Wilmet. In-f.°.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

896. Convention entre l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême et le roi très chrétien Concernant les Limites de leurs Etats Respectifs aux Pays-Bas, & d'autres objets relatifs aux frontieres. Conclue à Bruxelles le 18 Novembre 1779. A Mons. Chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la Place. M. DCC.LXXX. In-4.°, 21 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

897. Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne, Divisé en trois Parties. I. Partie, contenant les premiers Fondemens de la Foi Chrétienne. II. Les devoirs d'un bon Chrétien. III. L'explication plus ample des choses nécessaires aux Chrétiens. Revû par l'ordre de S. A. Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambrai. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand' Place. 1782. In-16, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 80 pp.

Ma bibl.

898. Lettres patentes portant attribution de la jurisdiction supérieure au Conseil de Hainaut sur celui de Tournay et Tournaisis. (du 22 novembre 1782). Mons M. J. Wilmet. In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

999. Instruction familiere, ou L'on enseigne les moyens de conserver la grace de la premiere Communion & de vivre chrétiennement. Avec différentes Pratiques de Piété. A

Digitized by Google

Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprimeur de S. M. Sur la grand'Place. 1782. Avec Approbation & Permission. In-12, 447 pp.

Ma bibl.

900. Le chrétien persévérant dans la grace. Petit ouvrage, Où est contenu succintement ce qu'on doit faire & éviter pour conserver la Grace. Avec Des Prieres & des Exemples. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprimeur de S. M. sur la grand'Place. Avec Approbation & Permission. (1783). Pet. in-12, 335 pp., table et approbation 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

901. Edit de l'empereur concernant la suppression de plusieurs couvents inutiles dans les Pays-Bas. (Du 17 Mars 1783). Mons. M. J. Wilmet. In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

902. Chartes du Hainau de l'an 1200. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprimeur de S. M. sur la grand'Place. Avec Permission. (1784). In-12, 20 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,381 du catal., 1.er vol. — Ma bibl.

903. Chartes, loix et coutumes du pays et comté de Hainaut, de l'an 1410. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. Avec Permission. (1784). In-8.°, 50 pp., la dernière non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

904. Charte du Hainaut Du 8 Avril 1483. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. Avec Permission (1784). In-8.°, 32 pp., la dernière non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Digitized by Google

905. Loix, chartes et coutumes du pays et comté de Hainaut, de l'an 1534. Qui se doivent observer & garder en la Souveraine Cour à Mons, & Jurisdictions dudit Pays, ressortissantes à la dite Cour. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. Avec Permission. (1784). In-8.°, titre 1 f., X - 156 pp.

Bibl de M. R. Chalon. — Ma bibl.

906. Abrégé de l'histoire miraculeuse de l'église et de la Ste. image de notre dame de Tongre. Avec la Description du Jubilé cennaire (sic) de l'Erection de la Confrerie de notre dame de Tongre, dans l'Eglise Collégiale et Paroissiale de Ste. Waudru à Mons en Hainaut. Dedié aux Très-Nobles, & très-Illustres Dames du Chapitre Royal de Sainte Waudru. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. Avec Approbation & Permission. (1784). Pet. in-8.°, titre 1 f., IV - 26 pp., et une figure sur bois.

Bibl. de M. le capitaine Dereume.

907. Catalogue des Livres des Couvents supprimés des Carmélites, Pauvres Claires, Annonciades, Capucines, Pénitentes à Mons & Trinitaires à Lens, qui se vendront, au plus offrant, au Couvent des Annonciades le Mardi 23 Novembre 1784, depuis huit heures du matin jusques à midi & jours suivans à la même heure. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imprimeur de S. M. sur la grand'Place. (1784). Pet. in-8.°, 95 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,125 du catal. — Ma bibl.

908. Déclaration de sa majesté Du 18. Août 1784. Additionnelle à l'Edit du 12 Février 1739., concernant les

Digitized by Google

Libelles & Écrits Satiriques, Diffamatoires & Séditieux, A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand' Place. (1784). In-f.°, 4 pp.

Ma bibl.

909. Institutiones christianæ pietatis, seu Parvus Catechismus catholicorum. Auctore Petro Canisio Societatis Jesu Theologo. Montibus, Apud M. J. Wilmet, Typographum S. M. in Foro magno 1784. Très-pet. in-12, 96 pp.

Ma bibl.

910. Edit de l'empereur, Du 24 Mars 1785. Interdisant l'entrée & la circulation de la Feuille Périodique intitulée : Courier Politique & Litteraire, ou Courier de l'Europe. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. 1785. In-f.°, 3 pp.

Ma bibl.

Le courrier de l'Europe était rédigé par Serres de la Tour, l'abbé Perkins Mac-Mahon, irlandais, et Theveneau de Mirande, qui y a fait insérer les lettres d'un voyageur.

911. Catalogue des livres trouvés en la maison mortuaire de M. Guillaume Joseph Drion, agent général de l'ordre de Malthe, dont la vente se fera en son domicile sur la grand'place de Mons, le 25 avril 1786 et jours suivans à 9 heures du matin et à 2 heures de relevée. Avertissant qu'il se trouvera à la suite de ce catalogue, celui de Monsieur Drion, en son vivant Doïen du chapitre de St. Germain et Curé de Ste. Waudru, dont la vente se fera à la même maison. A Mons, chez M. J Wilmet, imprimeur de S. M. sur la grand'Place. (1786). In-8.°, 79 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Digitized by Google

912. Essai sur la maniere de porter dans le cours des procédures, les divers appointements ou decrets, Au moyen desquels on pourvoira à ce que le Reglement judiciaire du 3 Novembre 1786 soit exactement observé. etc. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la grand'Place. 1787. In-8.°, 80 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal. 45.° portefeuille. — Ma bibl.

913. Instructions touchant la juridiction volontaire, pour les tribunaux de premiere instance établis aux Pays-Bas Autrichiens, etc. A Mons, chez M. J. Wilmet, imprim. de S. M. sur la grand'Place. (1787). In-8.°, 56 pp. plus 3 tableaux.

Ma bibl.

914. Reglement de la procédure civile pour les Pays-Bas Autrichiens. etc. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la grand'Place. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 140 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

915. Intructions (sic) générales pour les tribunaux de justice établis aux Pays-Bas Autrichiens. A Mons, Chez M.-J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la grand'Place. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 136 pp. et 6 tableaux.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

916. Recueil De Placards, Décrets, Édits, Ordonnances, Réglemens, &c. Que l'on a cru rendre utile au Public, tant pour les Personnes du Barreau que pour les Maires & Echevins du Païs de Hainau; où se trouve inseré le Réglement donné à ceux de Soignies, le 23 octobre 1690. Avec

Digitized by Google

une Table des dits Placards, &c. qui indique l'ordre de date de leur Emanation; & leur Relation par le renvoi des chiffres. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la grand'Place. 1787. In-8.°, 604 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,333 du catal. — Ma bibl.

917. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par M. J. Wilmet, en 1787 et 1788[1].

4 JANVIER 1787. — Edit de l'empereur concernant le dénombrement des biens du Clergé et des bénéfices, offices et fondations ecclésiastiques aux Pays-Bas. In-f.°, 12 pp.

8 JANVIER. — Copie de la représentation approuvée par les Etats du Hainaut pour obtenir de l'empereur la suspension de la publication du réglement pour la procédure civile aux Pays-Bas autrichiens. In-f.°, 4 pp.

20 JANVIER. — Ordonnance de l'empereur Prescrivant un dénombrement de toutes les fondations pieuses séculières. In-f.°, 8 pp.

12 MARS. — Edit de l'Empereur Portant Etablissement des Intendances de Cercles aux Pays-Bas. In-f.°, 4 pp.

3 AVRIL. — Edit de l'Empereur pour la Réformation de la Justice aux Pays-Bas. In-f.°, 20 pp.

20 AVRIL. — Ordonnance de S. M. l'empereur portant établissement des tribunaux de justice civile et criminelle de premiere instance dans le Hainaut et le Tournaisis. In-f.°, 4 pp. et 5 tableaux.

28 MAI. — Declaration de l'empereur et roi Portant surséance au nouveau règlement de la procédure civile. In-f.°

28 MAI. — Declaration de l'empereur et roi Portant suppression des Intendances. In-f.°

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

27 JUIN. — Arrêt de la noble et souveraine Cour à Mons, qui proscrit les feuilles périodiques ayant pour titre : *Journal général de l'Europe.* (N.os 310 et 312 du 2 et du 7 juin). In-f°, 2 pp.

28 JUIN. — Arrêt de la noble et souveraine Cour à Mons, prescrivant des précautions pour maintenir la tranquilité et le bon ordre.

25 JUILLET. — Déclaration de l'empereur, Portant Defense de faire, de distribuer, colporter & imprimer des libelles. In-f.°

28 AOUT. — Declaration de l'empereur, pour toutes les provinces Belgiques Concernant la Police & le maintien du bon ordre. In-f.°, 2 pp.

22 NOVEMBRE. — Edit de l'Empereur, Défendant de composer, imprimer, distribuer des Libelles ou Ecrits satiriques, diffamatoires, scandaleux ou séditieux. In-f.°, 3 pp.

3 DÉCEMBRE. — Ordonnance de l'empereur Portant Défense d'insulter des personnes constituées en dignité ou qui sont en fonctions publiques. In-f.°, 2 pp.

26 JANVIER 1788. — Edit de l'empereur, portant proscription des journaux intitulés, l'un : *Journal historique et littéraire*, et l'autre : *Journal historique et politique des principaux évenements du temps présent*, ou Esprit des gazettes et journaux politiques de l'Europe. In-f.°

918. Grammaire françoise à l'usage de l'hermitage de Cocar, Revue, corrigée, rectifiée & augmentée en cette nouvelle Édition. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imprim. de la Noble & Souveraine Cour à Mons, sur la grand'Place. Avec Permission. (1788). In-8.°, 127 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

919. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par M. J. Wilmet, en 1789, 1790 et 1791[1].

14 AOUT 1789. — Édit de l'empereur, Concernant les séminaires. In-f.°, 4 pp.

1.er SEPTEMBRE. — Déclaration de l'empereur, Concernant les bruits inquiétants que répandent les Perturbateurs du repos public. In-f.°, 2 pp.

30 SEPTEMBRE. — Ordonnance de l'empereur, Concernant les émigrants. In-f.°, 2 pp.

1.er OCTOBRE. — Réglement concernant l'établissement des reverberes en la ville de Mons. In-f.°, 7 pp.

22 OCTOBRE. — Déclaration et ordonnance ampliative de l'Empereur concernant les émigrations, les armements, attroupements et autres complots contre l'État. In-f.°, 3 pp.

20 NOVEMBRE. — Déclaration de l'empereur annonçant la suppression du séminaire de Louvain. In-f.°, 3 pp.

26 NOVEMBRE. — Déclaration de l'empereur au sujet d'une amnistie générale. In-f.°, 2 pp.

1.er JANVIER 1790. — Ordonnance du conseil souverain de Hainaut au sujet du serment à prêter par tous les fonctionnaires publics. In-f.°

29 JANVIER. — Arrêt de la cour, qui proscrit l'imprimé intitulé: *Nouvelle correspondance littéraire et politique.* In-f.°

8 AVRIL. — Le conseil souverain de Hainau. Proclamation d'amnistie. In-f.°

20 AVRIL. — Arrêt du conseil souverain de Hainau, qui proscrit la feuille intitulée : *Journal général de l'Europe.* In-f.°

12 AOUT. — Les États du pays et Comté de Hainau. (Ordonnance décrétant que l'on cessera d'observer les édits sur la religion, émanés dans ces derniers temps.) In-f.°, 4 pp.

[1] Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

14 AOUT. — Pardon général pour les déserteurs des États Belgiques-Unis. In-f.°. 2 pp.

15 SEPTEMBRE. — Les États du pays et comté de Hainau. (Ordonnance qui met en vigueur le réglement sur les monnaies de cuivre émané le 14 août 1790 du congrès souverain, avec les empreintes des monnaies). In-f.°, 4 pp. et 1 planche gravée.

20 SEPTEMBRE. — Les États du pays et comté de Hainau. (Ordonnance qui règle le mode de paiement d'un million de florins, imposé à la province dans l'emprunt décrété par le congrès souverain.) In-f.°, 4 pp.

16 NOVEMBRE. — Vu au Conseil Souverain de Hainaut. (Déclaration ordonnant la suppression et défendant toute impression ultérieure du libelle intitulé : Peuple du Hainaut.) In-f.°

920. Documents historiques sur la première restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par M. J. Wilmet en 1790, 1791 et 1792[1].

4 DÉCEMBRE 1790. — Le Conseil Souverain de l'empereur et roi en Hainau. (Arrêté qui prescrit une nouvelle publication de l'édit du 26 juillet 1749 concernant les patrouilles et autres précautions de police.) In-f.°

7 DÉCEMBRE. — Le conseil souverain de l'empereur et roi en Hainau. (Arrêté qui défend aux personnes qui ne sont pas attachées au service militaire de porter des cocardes ou autres signes distinctifs.) In-f.°

28 JANVIER 1791. — Déclaration défendant de mettre en circulation les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, fabriquées pendant les derniers troubles, sous le nom des soi-disant États Belgiques-Unis. In-f.°

29 JANVIER. — Déclaration concernant les dignités, bénéfices et

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

offices ecclésiastiques, de même que les emplois civils conférés pendant les troubles. In-f.°

16 MARS. — Déclaration de l'empereur et roi, Portant révocation de differents Édits, Ordonnances & Décrets en matière Ecclésiastique. In-f.°, 3 pp.

19 MARS. — Déclaration de l'empereur et roi, concernant la convention de La Haye, du 10 Décembre 1790 & la ratification de sa Majesté y ensuivie. In-f.°, 11 pp.

19 MARS. — Édit de l'empereur et roi, sur le fait des attroupements et contre les perturbateurs du repos public. In-f.°, 4 pp.

22 MARS. — Copie de la lettre adressée aux États de Hainaut par le comte de Mercy-Argenteau. In-f.°, 4 pp.

11 AVRIL. — Les président et gens du Conseil Souverain. (Ordonnance prescrivant aux fonctionnaires de renouveler le serment de fidélité à l'empereur). In-f.°

28 JUILLET. — Marie-Christine et Albert. (Décret accordant aux habitants du Hainaut un oubli parfait de l'insurrection et une amnistie entière et absolue). In-f.°, 2 pp.

22 AOUT. — Déclaration de l'empereur et roi (qui ajourne à trois mois toute action en justice tendante à la réparation des injures etc., à l'occasion des troubles passés). In-f.°, 4 pp.

19 SEPTEMBRE. — Édit de l'empereur et roi, Concernant les sentences portées, & autres actes de juridiction exercés durant les troubles. In-f.° 4 pp.

8 OCTOBRE 1792. — Édit de l'empereur, interdissant l'entrée et la circulation des feuilles périodiques de France et d'autres ouvrages qui tendroient à propager les principes de la révolution françoise. In-f.°, 3 pp.

23 OCTOBRE. — Déclaration de Sa Majesté l'empereur et roi, concernant les émigrés françois. In-f.°, 3 pp.

921. Documents historiques sur la seconde restauration

Digitized by Google

du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par M. J. Wilmet en 1793 et 1794[1].

15 AVRIL 1793. — Sur le réquisitoire du conseiller avocat de S. M. Les grand bailli, président et conseillers en la noble et souveraine Cour à Mons, défendent toutes assemblées de l'un et l'autre sexe, à ceux qui étaient membres de la soi-disant société des amis de la liberté et de l'égalité *ou club des jacobins.*

20 JUILLET. — De par l'empereur et roi. (Déclaration, datée de Condé, de la jointe établie pour l'administration provisoire des Pays conquis). In-f.°

31 DÉCEMBRE. — Décret attribuant, par provision, à la Cour à Mons, la jurisdiction supérieure et d'appel sur toutes les parties du Hainau françois nouvellement conquises. In-f.°

Litanies Du Lion Belgique Montois. *Au bas de la dernière page :* A la Vérité. Snom ed Inalluh sed fehc W. J. G. rap 1793. (Ces mots doivent être lus de droite à gauche). Pet. in-8.°, 1 f. non chiff. et 12 pp.
Ma bibl.

Ce pamplet très mordant contient une liste des promoteurs du système français, à Mons, qu'on signale à la vengeance du gouvernement autrichien.

15 FÉVRIER 1794. — Octroi de S. M. l'empereur et roi Pour un emprunt de deux millions quatre cent mille florins de change. In-f.°

26 FÉVRIER. — Depeche de l'empereur et roi, donnant les instructions nécessaires pour la levée de l'argent de la dépositairerie générale du pays, afin de le soustraire au pillage ou à la spoliation dans le cas possible d'une invasion ou d'une excursion des François. In-f.°

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

17 MARS. — Ordonnance de sa majesté l'empereur et roi, portant défense de faire des paiements ou remises d'argent aux personnes résidantes en France. In-f.°, 2 ff. non chiff.

26 MARS. — Edit de l'empereur et roi, interdisant tout commerce avec la France.

4 AVRIL. — Ordonnance de l'empereur et roi, concernant les fauteurs du système François. In-f.°, 4 pp.

922. La clef du paradis et le chemin du ciel, Avec les Révélations faites par la bouche de Jésus-Christ, à Ste-Élisabeth, Ste-Brigitte & Ste-Mechtilde, qui avoient désiré savoir le nombre des coups qu'il avoit reçu en sa Passion. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprim. sur la grand'Place. Pet. in 12, 11 pp., approbation 1. p. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

CHARLES-JOSEPH BEUGNIES.

1780-1784.

Ce typographe naquit, à Mons, le 22 mars 1747; il était fils de Henri-Jean Beugnies et de Hélène Varret. Après avoir fait son apprentissage à Bruxelles, chez De Boubers, et à Louvain, chez Urban, il obtint, le 15 janvier 1780, des lettres patentes pour exercer l'imprimerie et la librairie à Mons.

923. Oraison funebre de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Therese archiduchesse d'Autriche, etc. Par le R. P. D. Bouillon Récollet, Prédicateur-Stationaire. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur & Libraire Rue d'Henghien (sic) 1781. Avec Permission. In-4.°, 21 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Il existe une autre édition, in-8.°, 36 pp., imprimée la même année, par Beugnies, pour le recueil d'Henri Hoyois, titre 1 f. et 21 pp. Voir n.° 867.

Digitized by Google

924. Oraison funebre de très-haute, très-puissante et très-excellente Marie-Therese archiduchesse d'Autriche, Imperatrice-Douairiere, Reine Apostolique de Hongrie et de Boheme &c., &c., &c. Prononcée le 18 de Janvier 1781, à la requisition de Messieurs du Magistrat, dans l'Église Collégiale de Ste Monegonde a Chimay, Par le R. P. Jerome Buissin, Recollet-Stationaire. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Enghien 1781. Avec permission. In-8.°, 35 pp.

Ma bibl.

925. Ode sur la mort de Marie-Therese Impèratrice Douairiere, reine de Hongrie et de Boheme, archiduchesse d'Autriche &c. &c. &c. Par Mr. Poyart Professeur d'Éloquence au College Royal d'Anvers. — *In omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria. Eccl.* 49 v. 2. — A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Henghien (sic) 1781. In-8.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal. 35.e portefeuille. — Ma bibl.

926. Le veritable récit du voyage de l'empereur aux Pays-Bas, l'année 1781. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Enghien. (1781). In-8.°, 44 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 37.e portefeuille. — Ma bibl.

927. A sa majesté impériale Joseph II, pere de la patrie. — Expectate venis. Æneid. II. — Par l'Abbé Delobel. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Enghien (1781). In-8.°, 23 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 12.e vol. — Ma bibl.

Digitized by Google

928. A sa majesté Joseph II, empereur des romains, roi de Hongrie et de Boheme, &c. &c. &c. Au Jour Solemnel de Son Inauguration en qualité de Comte de Hainaut. Par M. l'Abbé Delobel. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. (1781). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de M. R Çhalon. — Ma bibl.

929. Vers au sujet de l'inauguration des etats du Hainaut, a Mons, Le 27 Août 1781. Par L. M. D. V. François. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Enghien. (1781). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

L'auteur de ces vers naquit à Mons dans la première moitié du 18.e siècle.

930. Discours sur l'inauguration de sa majesté Joseph II, célébrée A Mons le 27 aout 1781. Par V. Mathurin. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. (1781). In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

931. Stance au sujet de l'inauguration (de Joseph II). (Mons, C. J. Beugnies 1781). In-8.°, 3 pp.

Par Antoine Fromont.

Ma bibl.

932. Vers présentès a l'empereur Par M. Poyart, à Anvers. *A la dernière page :* A Mons, de l'Imprimerie de C. J. Beugnies. In-8°, 7 pp., les deux dernières non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 7,095 du catal, — Ma bibl.

933. Vers A l'empereur Joseph II. Par M. le marquis de Bertlamoth Citoyen de Liege, Colonel au service de

Digitized by Google

Sa Majesté Imperiale &c. &c. (Mons, Beugnies. 1781). In-8.°, 4 pp.

Ma bibl.

934. Recueil des pieces qui ont paru à la Louange de l'empereur A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire Rue d'Enghien. (1781). In-8.°, 48 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

935. Lettre du pape Pie VI, à l'Empereur (Joseph II). *A la dernière page* : A Mons, Chez C. J. Beugnies, imprimeur libraire, rue d'Enghien. (1781). In-12, 12 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 37.e portefeuille.

936. Le chretien sanctifié contenant Des Exercices pour tous les jours de la semaine. Nouvelle Édition. A Mons. Chez C. J. Beugnies, Imprimeur rue d'Enghien. M.DCC.LXXXI. In-12 sur demi feuilles, titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 157 pp., table, 1 p. non chiff.

Ma bibl.

Réimprimé par Beugnies en 1782.

937. La confrerie de la tres-sainte trinité et redemption des captifs. A Mons, Chez C J. Beugnies, Rue d'Enghien 1781. Pet. in-12, 109 pp., approbation 1 p. non chiff. *A la suite* : Supplément qu'on a jugé à propos d'inserer dans la reimpression de cet ouvrage 45 pp., la dernière non chiff.

Ma bibl.

938. Le pour et contre les spectacles Premiere édition. Par M. l'Abbé M*** A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M.DCC.LXXXII. In-8.°, 145 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Digitized by Google

Les mots : *première édition*, qui ne se mettent jamais sur un titre, annoncent que l'auteur avait envie de réimprimer son ouvrage. C'est peut-être ce qui a causé l'erreur dans laquelle M. Hécart est tombé en disant qu'un ouvrage sur le même sujet et avec presque le même titre, composé par l'abbé Parisis de Valenciennes, était la seconde édition du livre imprimé à Mons en 1782. Ce dernier est de l'abbé Mann.

939. Dictionnaire onomastique des chartes du pays et comté de Hainaut de l'année 1619. Par le Comte Joseph de S. Genois, Baron du S. Empire, &c. Membre de la Chambre de la Noblesse du Haynaut. (Mons, Beugnies). M.D.CC.LXXXII. In-8.°, titre 1 f., préliminaires IV pp., texte 130 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

940. Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice apostolique, a son fils l'empereur Joseph II. De l'imprimerie royale du Roi du Ciel. (Mons, C. J. Beugnies). M. DCC. LXXXII. In-8.°, 36 pp.

Ma bibl.

941. Lettre d'un moine a un avocat sur les affaires présentes. A Cologne. (Mons, C. J. Beugnies). M.DCC.LXXXII. In-8.°, 36 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,781 du catal., 37.e portefeuille, n.° 683. — Ma bibl.

942. Reponse a la lettre d'un moine a un avocat, sur les affaires présentes. A Cologne, (Mons, C. J. Beugnies). M. DCC. LXXXII. In-8.°, 30 pp.

Ma bibl.

943. Mes reflexions sur la lettre d'un moine a un avocat, et sur la réponse qu'on y a faite. Par madame de ***. A

Digitized by Google

Cologne, (Mons, C. J. Beugnies). M. DCC. LXXXIII. In-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

944. Nouveau Nabuchodonosor ou Raynal parmi les Quadrupèdes, A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M. DCC. LXXXII. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

945. Journée du Chrétien sanctifié par la priere & la meditation. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M. DCC. LXXXII. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

946. Petit Paroissien abrégé, Contenant les Vêpres du Dimanche, Complies, Antiennes, &c. &c. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien. M. DCC. LXXXII. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

947. Heures de l'Eglise Romaine. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien. M.DCC.LXXXII. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

948. Petit formulaire de prieres Contenant toutes prieres convenables aux Chrétiens. A Mons, C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M. DCC. LXXXII. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

949. L'ange conducteur dans la dévotion chrétienne. Mons. Beugnies. 1782. In-12.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

950. Abrégé des principes de la grammaire françoise,

Digitized by Google

Extraits des meilleurs Auteurs, & mis à la portée des Enfants que l'on destine à l'Etude de la Langue Latine, & à l'usage des Couvents où l'on tient des Pensionnaires. Par V. Mathurin, Maître de Langues, à Mons. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M.DCC.LXXXII. Avec Approbation. In-8.°, XII-78 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

951. Historiæ Romanæ compendium in VIII Epochas divisum. Montibus, E Typographiâ C. J. Beugnies. M.DCC.LXXXII. Pet. in-12, 100 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

952. Catalogue des livres qui se vendront en la maison mortuaire de l'Avocat Derbaix, le 2 Décembre 1782 (lisez 2 Janvier 1783), à 9 heures du matin & à 2 de l'après midi. A Mons, chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien. (1782). In-8.°, 17 pp.

Ma bibl.

953. La magie des artistes, étrennes aux amateurs des arts et des sciences ou collettion (sic) complette des secrets utiles, Contenant nombre de procédés curieux & intéressants. Ouvrage de la plus grande utilité, pour tous les états. Premiere partie. A Harlem. Et se trouve, à Mons, Chez C. J. Beugnies. M.DCC.LXXXIII. In-12, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte XVII - 214 pp. et 1 f. non chiff. *A la suite :* Calendrier des Amants, ou bouquet aux Dames, pour l'année 1783. A Harlem, Et trouve, (sic) chez C. J. Beugnies, Imp. Lib. rue d'Enghien, à Mons, 9 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Digitized by Google

Il devait paraître tous les six mois un tome de ce recueil, mais cette première partie seulement a été publiée.

Il existe des exemplaires de ce livre avec cet autre titre : *Recueil des secrets à l'usage des artistes. A Paris.* M.DCC.LXXXIII.

954. Remarques sur les erreurs de l'histoire philosophique et politique de Mr. Guillaume Thomas Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique-Septentrionale, &c. Par M. Thomas Paine Maître ez-Arts de l'Université de Pensylvanie, Auteur de diverses Brochures publiées sous le Titre de Sens Commun, Ministre des Affaires Etrangères pour le Congrès, &c., Traduites de l'Anglais & augmentées d'une préface & de quelques notes, par A. M. Cerisier. A Mons, Chez C. J. Beugnies. Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. M.DCC.LXXXIII. In-8.°, XVI - 127 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

955. Catalogue des livres, de Jean-Baptiste-Joseph Laisné Licentié en Droit, & Avocat au Conseil Souverain de sa Majesté l'Empereur et Roi en Hainaut Dont la vente se fera chez le Revendeur de la Ville Rue d'Hâvré, Mercredi 20 Août 1783. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. (1783) Pet. in-8.°, 36 pp.

Ma bibl.

956. Poème dédié au reverend trés reuerend don Augustin Leto très-digne abbé du célebre monastère de S.t-Ghislain, prince du saint empire Romain et de Wiherie, primat de Hainaut, Comte de Baze des seigneurs de la ville de Saint-Ghislain, d'Hornu, Wasmes, Dour, Blaugies &c le jour de sa bénédiction 14 septembre 1783. A

Digitized by Google

Mons chez C. J. Beugnies, imprimeur libraire, rue de la Clef. (1783). In-12.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,016 du catal.

957. Lettre de monseigneur de Malines, Aux Réligieuses supprimées. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. (1783) Pet. in-8.°, 6 p.

Bibl. de Mons, n.° 5,887 du catal. — Ma bibl.

958. Receuil des lettres adressées a la reverende mere prieure des carmelites de cette ville de Mons, Depuis la nouvelle de la suppression en 1782 jusqu'à présent. Avec un détail du jour de leur départ Pour servir de Mémoire à l'avenir. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. (1783). Pet. in-8.°, titre 1 f., texte IV-28 pp.

Bibl. de Mons, n.° 5,887 du catal. — Ma bibl.

959. Copie de la lettre de madame Louise de France, carmelite a Paris, fille de Louis XV, aux carmelites de Mons. Ce 22 Avril 1783. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, Rue d'Enghien. (1783). Pet. In-8.°, 7 p.

Bibl. de Mons, n.° 5,887 du catal. — Ma bibl.

960. Les avantages de l'édit de l'empereur, Concernant les Provisions de la Cour de Rome, les Résignations, & Permutations des Bénéfices & les Appels du For Ecclésiastique. Du 24 Novembre 1783. (Mons, C. J. Beugnies). M.D.CC.LXXXIII. Pet. in-8.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,681 du catal., 33.e portefeuille. — Ma bibl.

961. Critique sur le libel intitulé les avantages de

Digitized by Google

l'édit de l'Empereur, Du 24 Novembre 1783. (Mons C. J. Beugnies). M.D.CC.LXXXIV. Pet. in-8.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,681 du catal., 39.e portefeuille, n.° 709. — Ma bibl.

Attribué à l'abbé Fonson.

Michel-Joseph Fonson, né à Mons le 3 février 1744, est mort dans la même ville le 27 décembre 1812. Il est auteur de plusieurs opuscules dont le plus intéressant est le suivant:

962. Le Petit Tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien; Des mœurs & caractères de ses habitants. Suivi De la Fondation de ses Maisons Religieuses. (Mons C. J. Beugnies). M.D.CC.LXXXIV. Pet. in-8.°, 86 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 9.e vol. — Ma bibl.

963. Exhortation très-courte aux religieuses supprimées, Qui sont d'avis de demeurer dans le Monde. — *Æmulor vos Dei æmulatione, despondi vos uni (sic) viro Virginem Castam exibere Christo. 2. Cor. II.* — Par l'Abbé Fonson, Prêtre, Gradué en Théologie, & Droits. A Mons, Chez C. J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1784). Pet. in-8.°, 13 p.

Ma bibl.

964. Les adieux de sœur Rose a son cloître. — *Nos larmes sont à nous... nous pouvons les répandre.* — Héloïse à Abeilard. — A Vienne, Chez Noble De Trattner, Imprimeur de S. M. l'Empereur Joseph II. (Mons, C. J. Beugnies). M DCC LXXXIV. Pet. in-8.°, titre et faux titre 2 ff., texte 68 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 39.e portefeuille. — Ma bibl.

Attribué à l'abbé Fonson.

Digitized by Google

965. Plan de reforme de sa majesté l'empereur et roi, Concernant le nouvel Impôt de 1785. A Vienne, (Mons C. J. Beugnies). M.D.CC.LXXXIV. Pet. in-8.°, titre 1 f., texte 10 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,681 du catal., 39.e portefeuille. — Ma bibl.

966.* Plan pour un échange des Pays-Bas Autrichiens. Mons C. J. Beugnies. In-4.°, 8 pp. (Par A. Ph. Raoux).

967.* Les faux barons allemands, Comédie en 2 actes et en prose, par M. A. Philipon. Mons C. J. Beugnies.

Ouvrage cité dans le catalogue de la bibliothèque dramatique de M. De Soleinne, t. 2, p. 373, n.° 2,986.

Digitized by Google

AMAND DE BOUBERS.

1782.

Nous ne connaissons aucune production typographique d'Amand de Boubers; nous pensons même qu'il n'en existe pas. Cependant comme nous avons lu sur une requête du 22 août 1782, qui se trouve aux archives du conseil privé à Bruxelles (carton, n.° 1,529), qu'Amand de Boubers a obtenu, le 23 septembre 1782, des lettres patentes pour établir une imprimerie à Mons, nous ne pouvions omettre son nom dans la nomenclature des imprimeurs montois.

Digitized by Google

HENRI BOTTIN (la Veuve).

1783-1789.

Marguerite-Joseph Loire, veuve de Henri Bottin, mourut à Mons le 31 janvier 1789, à l'âge de 78 ans.

968. Joseph tragédie en cinq actes, tirée de l'écriture sainte, Représentée par la Jeunesse d'Attre & Mevergnies, le 11, 18, 25, 29 Mai, 1, 9, 15, 19, 22, 29 Juin & 6 Juillet, dans la Grange de la Basse-Cour du Chateau dudit Attre. Avec le permission de Son Excellence Monseigneur le Comte de Gomegnies, Conseiller intime d'Etat & Chambellan actuel de Sa Majesté l'Empereur & Roi &c. &c. &c. — *On fait ce qu'on peut, non ce qu'on veut.* — A Mons, chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1783. In-4.°, 7 pp.

Ma bibl.

969. Description de l'indulgence accordée par N. S. P. le pape, a la confrerie de S. pierre, Erigée canoniquement

Digitized by Google

dans l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint Germain à Mons, depnis trois cens quarante-quatre ans. A Mons, Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libr. rue de la Clef. 1783. Avec Approbation & Permission. In-12, 20 pp., la dernière non chiff. et une figure sur bois.

Ma bibl.

970. Catalogue des livres Qui se trouvent chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. A Mons, (Imprimerie de la Veuve Bottin). M.DCC.LXXXIII. In-8.° 160 pp.

Ma bibl.

971. Recœuil d'exemples de rhétorique françoise, tirés de différents orateurs. A Mons, Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1784. Pet. in-8.°, 68 pp.

Ma bibl.

972. Reverendissimo amplissimo Domino D. Gerardo Gerard, Namurano, Celeberrimi ac perantiqui Cœnobii B. Mariæ de Alnâ ordinis Cisterciensis abbati Emerito. Henricus Bottin. (Vidua Henrici Bottin) 1785. In-f.°

Bibl. de Mons, n.° 6.881 du catal., 40.° portef. n.° 714.

973. Ornatissimo doctissimoque domino, d. carololudovico-ferdinando-alexandro Verdbois, ex Solre ad Sabim, Liliensis pædagogii, collegiique Thudiniensis Alumno, in generali artium promotione, Lovanii, primo. Anno M.DCC.LXXXV. Montibus, typis Viduæ Bottin, Bibliopolæ in plateà vulgò Clavis. (1785). In-f.°

Ma bibl.

Pièce de vers latins composée par les élèves du Collége de Thuin, et indiquant en note les noms des élèves de ce collége qui, depuis

Digitized by Google

1666 jusqu'en 1785, sont sortis premiers et seconds des Universités de Louvain et de Douai. On voit, en outre, que l'on conservait dans une galerie de cet établissement les portraits de ceux qui avaient obtenu ces distinctions.

974. Catalogue des livres, délaissés par feu madame la comtesse de Merode ditte de Montfort, Chanoinesse de l'Illustre Chapitre Royal de Sainte Waudru, à Mons : etc. A Mons, Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef 1787. In-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

975. Heures chretiennes a l'usage des Colleges, des prêtres de l'oratoire, Contenant les prières du Matin et du soir &c. &c. A Mons Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire rue de la Clef. 1788. Avec Approbation et Permission. In-18, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 248 pp.

Ma bibl.

976. Epithalame sur le mariage de monsieur nicolas Marin, ecuyer, seigneur de Bracq, Saint-Paul, Thieusies, &c. &c. &c. Avec mademoiselle désirée de Behault du Carmois, Célébré le 7 juillet 1788. A Mons, chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1788). In-f.°

Ma bibl.

Par l'abbé Louis Delobel.

977. Catalogue des livres de piété, de droit, de médecine et d'histoire, Des Bibliotheques de feu L. Migeot, Avocat au Conseil Souverain de Hainau; & de N. F. J. Eloy, Médecin-Pensionnaire de la ville de Mons. etc. A Mons, Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la

Digitized by Google

Clef. (1788). In-8.°, catal. de Migeot, titre 1 f., texte 116 pp.; catal. d'Eloy, 100 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,127 du Catal. — Ma bibl.

978. Manuel a l'usage des confréries et de l'adoration perpétuelle du trés-saint sacrement, Contenant des Instructions, des Prieres & des Exemples : dédié à son altesse royale madame la duchesse de Lorraine et de Bar&c.&c.&c. A Mons, Chez la Veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. Avec Approbation & Permission. In-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 303 pp., table 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

Réimpression de l'édition de 1769 publiée par Henri Bottin.

979. Historiæ romanæ csmpendium, in VIII epochas divisum Editio altera, priore emendatior & succinctior. Montibus, Typis Viduæ Henrici Bottin, Bibliopolæ, in plateâ Clavis. (1783). In-8.°, 60 pp.

Ma bibl.

La première édition a paru chez Beugnies en 1782.

980. Le martyre de saint Agapit. *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez la Veuve Bottin Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. Pet. In-8.°, 7 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

NICOLAS-JOSEPH BOCQUET.

1783-1805.

Né à Mons, le 4 avril 1752, cet imprimeur mourut dans sa ville natale, le 30 novembre 1805.

Il fit son apprentissage chez Henri Hoyois et obtint, le 4 juin 1783, des lettres patentes pour exercer l'imprimerie et la librairie à Mons. Son établissement était situé rue de la Clef, à l'enseigne de *l'étoile d'or*.

Il avait adopté, comme marque parlante, une vignette représentant un écureuil, vulgairement appelé *boqué*.

Bocquet a imprimé un grand nombre d'actes des Etats et de l'administration de la ville de Mons.

981. A Monsieur Delobel, licencié en droits, professeur de poésie, et chanoine de S. Germain, Au jour de sa prise de Possession. *A te principium, tibi desinet. Virg. Eglog. VIII.* De l'Imprimerie de Nicolas-Joseph Bocquet, Libraire, rue de la Clef, à Mons, 1784. In-4.°, 8 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

L'auteur de cette épître en vers français est Adrien-Jacques-Joseph Le Mayeur, avocat, secrétaire-général de la faculté de droit à l'Académie de Bruxelles, né à Gœgnies-Chaussée en 1761, mort à Mons le 25 février 1846.

982. Traduction et paraphrase en vers françois du pseaume 50. Miserere meî, Deus, &c. Par M. Le Mayeur, Avocat. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. (1785). In-4.°, 8 pp.

Ma bibl.

983. Avis pour régler les montres par le S^r^ Delcourt, Horloger. A Mons, chez Nicolas-Joseph Bocquet, imprimeur-libraire, rue de la Clef. (1784). In-12, 15 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

984. Montibus, in collegio hodano. Habita ratione locorum totius anni M. DCC. LXXXIV. Montibus, Typis Nicolai-Josephi Bocquet, Bibliopolæ, in plateâ Clavis. 1784. In-f.°, placard.

Ma bibl.

Bocquet a continué à imprimer chaque année les programmes des exercices publics et des distributions des prix du collége de Houdain.

985. La civilité françoise pour l'instruction de la jeunesse, Enseignant leur devoir, tant à l'égard de Dieu, du Prochain que d'eux-mêmes, Et pour se bien conduire dans toutes sortes de Compagnies. A Mons, Chez Nicolas-Joseph Bocquet, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. (1785). In-12, 80 pp.

Ma bibl.

986. Messieurs les Magistrats, (Ordonnance du 14

Digitized by Google

juillet 1785 enjoignant aux habitants de Mons de faire instruire leurs enfants dans la religion catholique, et de leur faire prendre une profession, à peine de punitions à la charge des enfants et des pères et mères). A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc. (1785). In-f.°

Archives communales de Mons; recueil des Ordonnances de 1772 à 1789.

987. Nobilibus Amplissimis Ac Consultissimis Dominis, D. Urbis Montanæ Senatoribus, Pro Merito Secundò Continuatis. Montibus, Ex Officinâ Nicolai-Josephi Bocquet, Statuum & Senatus Montensis Typographi. 1785. In-f.°

Ma bibl.

Epître en vers latins adressée par les élèves du collége de Houdain au conseil de ville de Mons, à l'occasion de sa réélection.

988. Catalogue des livres d'Amand de Boubers saisis a la traite de ses créanciers, etc. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc. (1785). In-8.°, 141 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

989. Catalogue des livres de feu Louis Denis Dobies, écuyer, qui se vendront le 5 décembre 1785. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc. (1785). Pet. in-8.°

990. Annonces et avis pour le Hainaut. (Mons, N. J. Bocquet, 1786). In-8.°, 202 pp.

Ma bibl.

C'est le premier journal qui ait été imprimé à Mons; il paraissait le dimanche. La collection se compose de 27 numéros qui ont été publiés depuis le 2 juillet jusqu'au 31 décembre 1786.

Pierre-François-Joseph Delneufcour, avocat, né à Mons le 4 janvier 1756, mort dans la même ville le 8 avril 1827, fut le fondateur et le rédacteur en chef de cette publication destinée

Digitized by Google

à l'insertion des annonces de la localité et à l'examen de questions de jurisprudence. Nous ne connaissons pas d'autre exemplaire que le nôtre de ce recueil périodique.

991. Catalogue des livres de maitre Fonson, prêtre, Dont la Vente se fera en son Domicile, près du Pont de Londres, en la Ville de Mons, Mardi, 8 Août 1786, etc. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc., (1786). Pet. in-8.°, 92 pp.

Ma bibl.

992. Essai d'un éloge historique de Viglius de Zuichem, d'Aytta, Chef & Président du Conseil Privé aux Pays-Bas, sous les Regnes de Charles V & de Philippe II, Proposé par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, pour Prix d'Eloquence de 1780. Par M. Raoux, Avocat au Conseil souverain de Hainaut. — Vir (Viglius) omni laude & propter integritatem & summam in rebus agendis prudentiam dignus. De Thou, Liv. 64. — Bruxelles. (Mons, N. J. Bocquet). M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 39 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,982 du catal. — Ma bibl.

993. Vœux des négociants du Hainau, Adressés aux États, Pour l'Établissement d'un Canal vers la Flandre. M.DCC.LXXXVII. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 45 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat Criquillion de Mons.

994. Mémoire présenté aux États de Hainau, A leur Assemblée générale du 30 Mars 1784, Pour l'Établissement d'un Canal dans la Province. M.DCC.LXXXVII. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 13 pp.

Ma bibl.

Par l'avocat Criquillion.

Digitized by Google

995. Second mémoire présenté aux États de Hainau, A leur Assemblée générale du mois de Janvier 1786. etc. M.DCC.LXXXVII. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 10 pp.
Ma bibl.

Par l'avocat Criquillion.

996. Affaires des parlements de France. — Arrêté du parlement de Dauphiné, Du 21 Août 1787. Grenoble. (Mons, N. J. Bocquet). M.DCC.CXXXVII. In-12, 12 pp.
Ma bibl.

997. Traité et confédération dit la pacification de Gand Entre les États des Pays-Bas d'une part, & le Prince d'Orange avec les États de Hollande, Zélande &c. d'autre, Fait à Gand, le 8 Novembre 1576. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. M. DCC. LXXXVII. In-8.°, 27 pp.
Bibl. de Mons, n.° 6,995 du catal. — Ma bibl.

998. Acte d'union des états des Pays-Bas, Du 9 Juillet (*lisez* 9 *janvier*) 1577. Auquel ont accédé les États de Hainau, le 26 Avril suivant. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 8 pp.
Ma bibl.

999. Edit perpétuel, ou Traité & Accord entre le Prince Don Jean d'Autriche, au nom de Philippe II, Roi d'Espagne, & les États Généraux des Pays-bas. Fait à Bruxelles, le 17 Février 1577. *Au bas de la dernière page :* A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. 1787. In-8.°, 16 pp.
Ma bibl.

Digitized by Google

1,000. Traité conclu à Arras, Le 17 Mai 1579, Entre les Commissaires de S. M. Philippe II, Roi d'Espagne, & les Députés des Provinces d'Artois, de Hainau & des Villes de Lille, Douai & Orchies; éclairci & signé à Mons le 12 Septembre suivant: auquel ont accédé, le même jour, les Députés des Ville & Province de Malines, de la Ville de Nivelles, des deux Villes et Comté d'Alost, & des Villes & Châtellenie de Bourbourg. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. (1787). In-8.°, 23 pp.

Ma bibl.

1,001. Lettres d'agréation du traité d'Arras, Du 17 Mai 1579, Données le 4 Juillet suivant, par Philippe II, Roi d'Espagne, portant en même temps sauf-conduit pour tous ceux qui voudront y accéder. (Mons, N. J. Bocquet, 1787). In-8.°, 3 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 3.e portefeuille. — Ma bibl.

1,002. Articles de la capitulation proposez par les estats du pays et comté d'Haynau, et par les magistrats de la ville de Mons (le 18 janvier 1710). A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. M. D.CC. LXXXVII. In-8.°, 24 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,101 du catal. — Ma bibl.

1,003. Serments Prêtés par S. M. Joseph II, Empereur & Roi, lors de son Inauguration, en qualité de Comte de Hainau, solemnisée en la Ville de Mons le 7 Août 1781, extraits de la Relation de l'Inauguration. *Au bas de la dernière page*: A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire

Digitized by Google

Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. (1787). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,004. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par N. J. Bocquet, en 1787, 1788 et 1789[1].

12 JANVIER 1787. — A sa Majesté (Représentations des États du Hainaut au sujet des changements projetés dans les lois constitutionnelles du pays). In-8.°, 5 pp.

5 FÉVRIER. — Remontrance du conseil souverain de Hainau, au sujet du nouveau Réglement de la Procédure civile. In-8.°, 7 pp.

30 AVRIL. — Madame, Monseigneur, (Représentations des États du Hainaut adressée aux archiducs pour le maintien des lois fondamentales du pays). In-8.°, 2 pp.

8 MAI. — Copie du (sic) dépêche adressée au Conseil Souverain d'Hainaut (par laquelle les archiducs annoncent qu'il sera sursis à la réorganisation judiciaire). In-8.°, 3 pp.

16 MAI. — Vu au Conseil Souverain de l'Empereur & Roi en Hainau. (Proclamation du conseil souverain qui déclare l'établissement des intendants, etc. contraire aux constitutions et franchises du pays). In-f.°

28 MAI. — Madame, Monseigneur, (Représentations des États du Hainaut contre l'établissement de nouveaux tribunaux dans les Pays-Bas). In-f.°

30 MAI. — Madame, Monseigneur, (Représentation du conseil souverain du Hainaut au sujet des atteintes portées par différents édits aux priviléges et franchises du pays). In-8.°, 8 pp.

5 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Adresse des États du Hai-

[1] Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans une collection portant le n.° 6,881 du catalogue, portefeuilles 41, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 51 et 71.

Digitized by Google

naut, à LL. AA. RR. etc., au sujet du mouvement qui eut lieu en cette ville le jour où le peuple prit la cocarde tricolore). In-8.°, 8 pp., les trois dernières non chiff.

6 JUIN. — Marie-Christine, Albert-Casimir, (Dépêche des archiducs informant les États du Hainaut qu'ils tiennent en surséance, à l'égard de cette province, toutes dispositions contraires à la constitution). In-f.°

7 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Adresse de remerciments des États du Hainaut à LL. AA. RR. au sujet de la dépêche du 6 juin). In-f.°

7 JUIN. — Récit de tout ce qui s'est passé à Mons au sujet du changement du Conseil souverain du Hainaut et de la magistrature de la ville de Mons Depuis le 7 janvier jusqu'au 7 juin 1787. In-8.°, 48 pp.

14 JUIN. — Discours prononcés par le peuple du Hainaut à leurs Altesses Royales et à son Altesse le duc d'Aremberg. In-8.°, 2 pp. non chiff.

19 JUIN. — Projet d'une représentation présenté aux États de Hainau (au sujet des infractions aux constitutions du pays). In-8.°, 16 pp.

19 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Nouvelle adresse des États du Hainaut à LL. AA. RR. au sujet de la dépêche des Archiducs du 6 juin). In-8.°, 19 pp.

22 JUIN. — Les États du Pays et Comté de Hainau (informent que tous corps et particulier peuvent s'adresser au comité chargé du travail des représentations à faire au gouvernement au sujet des atteintes portées à leurs droits ou priviléges). In-f.°

23 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Adresse des États du Hainaut à LL. AA. RR. contre l'intervention des étrangers dans l'administration des affaires du pays). In-8.°, 2 pp.

28 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Adresse des États du Hai-

Digitized by Google

naut présentant de nouvelles observations à l'appui de leur réclamation du 23 juin). In-8.°, 2 pp.

30 JUIN. — Madame, Monseigneur, (Adresse de gratitude des États du Hainaut envers LL. AA. RR. au sujet de la communication qu'Elles leur ont faite des dispositions favorables du prince de Kaunitz, avec une copie de la dépêche écrite à ce dernier). In-8.°, 4 pp.

3 JUILLET. — Marie et Albert, (Dépêche de LL. AA. RR. aux États du Hainaut, en réponse aux représentations des 23 et 30 juin). In-8.°, 3 pp.

5 JUILLET. — Madame, Monseigneur, (Nouvelle représentation des États du Hainaut au sujet de l'intervention des étrangers dans l'administration des affaires du pays). In-8.°, 2 pp.

6 JUILLET. — Marie et Albert, (Communication aux États du Hainaut d'une dépêche reçue de Vienne le 29 juin 1787, et faisant connaitre que S. M. désire que toutes les provinces des Pays-Bas envoient à Vienne des députés choisis dans les trois ordres, à l'effet d'exposer leurs griefs). In-8.°, 2 pp.

6 JUILLET. — Résolution des Etats de Hainau concernant l'abolition de certains impôts et la suppression de la genièvrerie d'Hyon. In-f.°

9 JUILLET. — Madame, Monseigneur, (Adresse des États du Hainaut exprimant aux gouverneurs-généraux les regrets qu'ils ont éprouvés à l'annonce de leur rappel, et leur transmettant copie d'une représentation qu'ils viennent d'adresser à ce sujet à l'Empereur). In-8.°, 8 pp.

9 JUILLET. — Marie, Albert, (Communication faite aux États du Hainaut, au sujet de l'envoi à Mons du conseiller d'État Comte Cornet de Grez chargé de faire connaître les intentions paternelles de l'empereur). In-8.°, 1 f.

18 JUILLET. — L'heureux départ. (Vers en l'honneur de Marie Christine et d'Albert Casimir). In-4.°, 1 f.

Digitized by Google

24 AOUT. — Précis de la Lettre écrite aux États du Hainau par leurs députés à Vienne. In-8.°, 3 pp.

18 SEPTEMBRE. — Du 18 Septembre 1787. (Avis des États du Hainaut, annonçant que le Comte de Murray est autorisé par l'Empereur à déclarer que les constitutions seraient maintenues). In-8.°, 1 f.

Exposition de la constitution, des lois fondamentales, libertés, franchises et privileges du pays et comté de Hainau, Et des principales infractions qui y ont été faites, Conçue dans un Comité établi par les États du Pays. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, titre 1 f., IV-87 pp.

Par le conseiller Charles De Marbaix.

Il existe une autre édition de cet ouvrage sortie, la même année, des presses de N. J. Bocquet. In-8.°, de II-56 pp. plus le titre.

Extrait d'une lettre adressée à M. l'illustre D. Nicol. Du Four, Établi par Sa Majesté, Commissaire de l'Etat Ecclesiastique dans les Pays-Bas Autrichiens, par Nicodéme March-Droit, sitoyen (sic) dans la rue de Ponti-faux à Liége. A Liége, Chez Trop-Court, imprimeur sur la place de Comedie à L'enseigne des Pantouffles d'Orées. (sic). M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 12 pp.

Rélation authentique de la maladie, du trépas, Après Confession, & des Funérailles solemnelles de Messire ***. En Brabant. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 14 pp.

Ode a son Altesse Monseigneur le Duc d'Aremberg, d'Arschot et de Croy; Prince du Saint-Empire Romain, &c, Pair de Hainau; Grand d'Espagne de la première classe; chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or; Grand-Bailli & officier souverain du Pays & comté de Hainau &c, &c, &c. M.DCC.LXXXVII. In-8.°, 7 pp.

Cette pièce est de M. l'avocat Le Mayeur.

Vœu des patriotes adressé aux États de Hainaut (contre les innovations de Joseph II). [1787]. In-8.°, 8 pp.

Digitized by Google

L'auteur de cet opuscule est Pierre-Philippe-Joseph Harmignies, avocat, né à Belœil en 1753, mort à Mons le 26 janvier 1825. On lui attribue encore :

Abrégé historique des révolutions des Pays-Bas pour L'An 1787: ou Les visions complettes du bienheureux Labre avec figures. De l'imprimerie des convulsionnaires. In-8.° 15 pp., et une gravure représentant le bienheureux Labre dans son cercueil au cimetière de S.t-Médard.

12 MAI 1788. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons. (Recommandation d'exécuter l'ordonnance de l'Empereur au sujet des désordres qui ont eu lieu la veille, entre 10 et 11 heures du soir, sur la place S.t-Jean, par un rassemblement escortant une musique turque). In-f.°

11 AOUT. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons. (Ordonnance prescrivant des mesures de police pour le maintien de la tranquillité publique). In-f.°

Archives communales de Mons. Recueil des ordonnances de 1772 à 1789.

23 JANVIER 1789. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons. (Ordonnance sur la repression des propos ou écrits séditieux). In-f.°

Archives communales de Mons. Recueil des Ordonnances de 1772 à 1789.

31 JANVIER. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons. (Ordonnance pour le maintien de la tranquillité publique). In-f.°

Archives communales de Mons. Recueil des Ordonnances de 1772 à 1689.

16 MAI et 23 JUIN. — Copie des lettres du Comte de Trauttmansdorff à l'Empereur Joseph II. In-8.°, 16 pp.

14 AOUT. — Règlement pour la conciergerie de la ville de Mons. In-4.°, 14 pp., la dernière non chiff.

22 NOVEMBRE. — Lettre de Monsieur D'Aboncourt aux Magis-

Digitized by Google

trats de la ville de Mons, (écrite du grand Rœulx et menaçant de mettre la ville de Mons en feu si, le lendemain à midi, le peuple n'a pas déposé les cocardes et n'est pas rentré dans l'ordre). In-8.°, 2 pp.

8 DÉCEMBRE. — Messieurs les Magistrats et Messieurs du Comité de Police de la ville de Mons (font défense d'imprimer, de vendre ou distribuer aucun mémoire, pièce ou écrit qui n'auraient pas reçu leur approbation préalable). In-f.°

Archives communales de Mons. Recueil des Ordonnances de 1772 à 1789.

12 DÉCEMBRE. — Lettre à MM. du Comité de Mons, (annonçant l'évacuation de Bruxelles par les troupes du général d'Alton). In-8.°, 1 p.

13 DÉCEMBRE. — Lettre Adressée à M. Dirix, Commandant des Patriotes de la Ville de Mons, (annonçant le désarmement de 350 soldats du régiment de Bender, à Hal). In-8.°, 1 p.

21 DÉCEMBRE. — Nosseigneurs les Etats du pays et comté de Hainau. (Déclaration d'indépendance du pays et de la déchéance de Joseph II). In-8.°

21-22 DÉCEMBRE. — Messieurs du comité général de la province. (Procès-verbal de ce qui s'est passé au sujet de la déclaration d'indépendance prononcée par les États). In-8.°, 6 pp.

28 DÉCEMBRE. — Extrait des délibérations et résolutions du Comité général du Hainau. In-8.°, 7 pp.

Journal historique de la révolution du Hainau (1789). In-8.°, 20 pp.

Recueil de diverses lettres écrites par différentes personnes, à l'avocat Gobart. en 1787, 1788, 1789. In-8.°, 62 pp.

1,005. Les chartes nouvelles du pays et comté de Hainau, Nouvelle Édition, Où l'on cite les rapports des Articles de ces Chartes entre eux, & leurs rapports aux Chartes anciennes, à celle des Chefs-lieux de Mons & de Valencien-

Digitized by Google

nes, aux Décrets des pleins Plaids, aux Points & Articles conçus au mois de Mars 1601, au Réglement de l'Institution de la noble & souveraine Cour à Mons, &c. &c. &c. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États & de la Ville, rue de la Clef. Avec Permission. 1789. In-8°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 432 pp., la dernière chiffrée erronément 342, table des chapitres 3 ff. non chiff., sommaire des matières 93 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,370 du catal. — Ma bibl.

1,006. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par N.-J. Bocquet, en 1790. [1]

3 JANVIER. — Lettre écrite au comité général du Hainaut (par M. De Royer de Woldre qui se justifie d'avoir abandonné la ville de Mons, le 5 décembre 1789). In-8.°, 6 pp.

4 JANVIER. — Manifeste de la province de Flandre. In-8.°, 23 pp.

9-10 JANVIER. — Le Baron De Royer, Conseiller Pensionnaire de cette Ville, ne voulant pas laisser ignorer à ses Concitoyens le motif qui le déterminoit à s'absenter de Mons, n'y (sic) celui qui le porte à y revenir, croit devoir leur communiquer la Lettre lui écrite par MM. les Magistrats de cette ville, ainsi que la réponse. In-12, 4 pp.

11 JANVIER. — Extrait des résolutions de l'assemblée générale des états Belgiques-unis (relativement à l'extension du commerce). In-f.°

13 JANVIER. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons. (Proclamation exhortant les soudoyés dont la solde a cessé d'être

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons dans une collection portant le N.° 6,881 du catalogue, portefeuilles 50, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 71 et 72.

Digitized by Google

payée, à se rendre dans leurs ateliers pour y reprendre leurs travaux). In-f.°

15 JANVIER. — De par le bureau de la guerre, (Avis relatif à la réduction du terme du service militaire). In-f.°

24 JANVIER. — Discours prononcé dans l'église de S.t Nicolas en Havré, A l'occasion des Prières ordonnées par Mgr. l'Archevêque Duc de Cambrai, pour la prospérité de la chose publique, Par Maître Boulenger, curé de la dite Paroisse. In-8.°, 8 pp.

13 FÉVRIER. — Discours au sujet de la cérémonie de la bénédiction des drapeaux des troupes nationales du Hainaut, prononcé par Maître Deghaye, curé et doyen de Lessines. In-8.°, 7 pp.

13 FÉVRIER. — Messieurs les Magistrats (défendent de se masquer pendant le carnaval). In-f.°

22 FÉVRIER. — Messieurs composant les ordres du clergé et de la noblesse des États de ce pays de Hainau (déclarent renoncer à toutes exemptions d'impositions quelconques et vouloir contribuer à toutes les charges publiques). In-f.°

28 FÉVRIER. — Lettre de M. de Cobenzl aux États de Hainau (annonçant la mort de l'empereur Joseph II, décédé à Vienne, le 20 février). In-8.°, 4 pp.

2 MARS. — Lettre de LL. AA. RR., ci-devant gouverneurs-généraux des Pays-Bas, aux États de Hainau, y joint un mémoire de l'archiduc, grand-duc de Toscane, (concernant les affaires des Pays-Bas). In-8.°, 16 pp., la dernière chiffrée 6.

5 MARS. — Lettre du congrès souverain des états belgiques unis, aux États de Hainau. (Appel à l'union et au patriotisme des belges). In-8.°, 1 f. et 6 pp.

8 MARS. — Extrait Du Rapport fait aux États de Hainau, par Messieurs leurs Députés à Bruxelles (concernant l'échange des prisonniers). In-8.°, 4 pp.

Digitized by Google

30 MARS. — Pleins pouvoirs de LL. AA. RR. pour le gouvernement général des Pays-Bas. In-8.°, 8 pp.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

31 MARS. — Manifeste du Pays et Comté de Hainaut. — In-8.°, 53 pp.

Ce manifeste est l'œuvre du conseiller C.-J. Demarbaix.

Il existe une autre édition imprimée par Bocquet, la même année, in-8.°, 55 pp.

7 AVRIL. — Copie d'une lettre écrite de Namur (sur le général Vandermersch). In-8.°, 4 pp.

20 AVRIL. — Les États du Pays et Comté de Hainau (au sujet d'un emprunt à faire en rentes heritières et perpétuelles à 4 $^1/_2$ pour cent à raison des besoins du moment). In-f.°

23 MAI. — Relation authentique de ce qui s'est passé entre les armées des États belgiques unis et autrichiennes, le 23 Mai 1790 et jours suivants. In-8.°, 15 pp.

27 MAI. — Hauts et Puissants Seigneurs, (Dépêche du Congrès souverain des États Belgiques, transmettant copie des rapports alarmants reçus de Namur). In-8.°, 1 p.

27 MAI. — Notification du magistrat de la ville de Mons, annonçant que, vu les circonstances, ils ont résolu de remettre à des temps plus opportuns les plaisirs de la dédicace. In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

29 MAI. — Messeigneurs, (Dépêche aux États du Hainaut par ses députés au congrès souverain à Bruxelles, et par son conseiller commissaire à Namur, concernant les événements). In-8.°, 8 pp.

30 MAI. — Hauts et puissants seigneurs, (Lettre des députés des États du Hainaut près du Congrès souverain à Bruxelles, concernant la situation des affaires). In-8.°, 4 pp.

31 MAI. — Ordonnance de police des magistrats de la ville *de*

Digitized by Google

Mons concernant les attroupements et les insultes par voies de fait. In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

3 JUIN. — Messeigneurs, (Lettres de Lebrum d'Ostregnies adressée de Namur aux États du Hainaut sur l'état des choses). In-8.°, 2 pp.

9 JUIN. — Appel de la part du bureau de la guerre aux braves et courageux habitants du Hainau. (Invitation aux jeunes gens qui savent tirer un coup de fusil avec adresse à prendre parti dans les chasseurs-volontaires). In-f.°

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

17 JUIN. — Bulletin officiel de l'armée de la république, Imprimé par ordre du Congrès. Pet. in-8.°

La collection de ces bulletins qui rendent compte des opérations de l'armée des Patriotes contre les Autrichiens, se compose de 27 numéros. Le premier porte la date du 17 juin et le dernier celle du 21 octobre 1790. Indépendamment de l'édition de Bocquet, il en existe trois autres imprimées à Mons par A. Jevenois, A.-J. Lelong et A. Monjot.

24 JUIN. — Les États du Pays et Comté du Hainau ont unanimement arrêté les points & articles suivants : (Mesures pour recompenser les citoyens qui auront bien mérité de la patrie et souscription volontaire des trois ordres des États). In-8.°. 11 pp.

26 JUIN. — Continuation, ensuite des résolution du 25 juin 1790, de la liste des souscriptions pour les levées ouvertes à la recette générale des États du Hainaut, à raison de 4 & demi pour cent. In-8.°, 3 pp.

30 JUIN. — Deuxième continuation de la liste des souscriptions pour les levées. In-8.°, 4 pp.

20 JUILLET. — Messieurs les Magistrats de la ville de Mons (invitent les habitants depuis l'âge de 18 ans jusqu'à soixante,

Digitized by Google

à souscrire pour une garde à monter, à tour de rôle, au poste de la grand'garde). In-f.°

27 JUILLET. — Déclaration (signée à Reichenbach, au nom du roi de Prusse par le comte de Hertzberg, concernant les affaires des Pays-Bas autrichiens). In-8.°, 4 pp.

29 JUILLET. — Copie d'une lettre officielle adressée aux États du Hainau (écrite de Paris et annonçant que la permission prétendument accordée par le roi de France aux troupes autrichiennes de passer sur le territoire de ce pays, est retirée par suite d'une décision de l'assemblée nationale). In-8.°, 1 p.

3 AOUT. — Monsieur, (Circulaire par laquelle le pensionnaire Dupré communique la résolution des États, portant que toutes charges de juges, bénéfices, offices ou emplois que conférait le ci-devant souverain se conféreront par les trois Ordres des États). In-f.°

6 AOUT. — Les États du pays et comté de Hainau. (Publication des statuts d'une société formée par les ennemis de la patrie sous l'emblème *Pro patriâ*). In-f.°

7 AOUT. — Avis aux Belges. (Dénonçant une tentative de contre révolution concertée par les mécontents de France et les partisans de la maison d'Autriche, et les excitant à s'enrôler volontairement pour la défense de la république belgique). In-8.°, 4 pp.

25 AOUT. — Les États du pays et comté de Hainau. (Invitation à tous les citoyens en état de porter les armes de s'enrôler dans les corps de volontaires à former d'après le projet du congrès souverain). In-8.°, 4 pp.

13 SEPTEMBRE. — Extrait des résolutions des États généraux des provinces Belgiques-Unies (concernant le paiement des pensions ou pains d'abbayes dus à des particuliers par des communautés religieuses). In-8.°, 8 pp.

17 SEPTEMBRE. — Insinuation verbale. (Par les ministres des

Digitized by Google

trois puissances médiatrices pour faire cesser les hostilités). In-8.°, 8 pp.

14 OCTOBRE. — Déclaration de l'empereur et roi. (Manifeste de l'empereur Léopold, daté de Francfort, pour reprendre possession des provinces belgiques et contenant les conditions d'une amnistie). In-8.°, 8 pp.

22 OCTOBRE. — Duplique envoyée par le Congrès souverain, à La Haye, pour être remise aux ministres des trois puissances alliées, par forme de réponse à leurs propositions touchant l'amnistie. In-8.°, 4 pp.

30 OCTOBRE. — Copie d'une lettre de Namur (annonçant au congrès souverain que le laboratoire à poudre a sauté ce jour là, à 11 heures du matin). In-8.°, 1 p.

14 NOVEMBRE. — Hauts et Puissants Seigneurs. (Lettre datée de Naninnes, par laquelle le colonel Debraine transmet aux États la liste de souscription des officiers du régiment de Hainaut, n.° 9, sous ses ordres). In-8.°, 2 pp.

16 NOVEMBRE. — Copie De la Note à remettre aux ministres des trois puissances médiatrices, à La Haye, par Messieurs Degrave, Baillet, Petitjean & le Chevalier de Bousies. In-8.°, 8 pp.

20 NOVEMBRE. — Hauts & Puissants Seigneurs. (Dépêche adressée aux États-généraux par MM. Petitjean de Pré, C. J. Degrave, le chevalier de Bousies, le comte de Baillet et G. W. Van Leempoel, sur leur première audience avec les ministres). In-8.°, 4 pp.

20 NOVEMBRE. — Hauts & Puissants Seigneurs. (Dépêche des députés des États du Hainaut transmettant la déclaration des ministres des trois puissances à La Haye). In-8.°, 4 pp.

21 NOVEMBRE. — Copie de la Lettre écrite par les États généraux, à M. le Maréchal Baron de Bender (annonçant que les États généraux des provinces Belgiques ont proclamé l'archiduc

Digitized by Google

Charles souverain héréditaire et grand-duc de Belgique). In-8.°, 8 pp.

22 NOVEMBRE. — Messeigneurs. (Lettre adressée de Namur aux États de Hainaut par MM. Lebrum d'Ostregnies et De Bousies de Ferriere-le-Petit, annonçant la retraite des patriotes). In-8.°, 2 pp.

22 NOVEMBRE. — Copie d'une lettre de S. E. le Ministre plénipotentiaire le comte de Mercy-Argenteau, (écrite de La Haye au maréchal Bender pour lui faire connaître la volonté de l'empereur de traiter les personnes et les propriétés avec ménagement et un complet oubli du passé). In-8.°, 4 pp.

23 NOVEMBRE. — Au bureau de la guerre suivant l'armée. (Lettre de Lebrum d'Ostregnies et de Bousies aux États de Hainaut, annonçant la reprise des hostilités par les Autrichiens). In-8.°, 3 pp.

24 NOVEMBRE. — Lettre de MM. Lebrum d'Ostregnies et de Bousies De Ferrieres-le-Petit, adressée de Namur aux États de Hainaut pour leur annoncer que les États de Namur ont consenti à recevoir les Autrichiens dans leur ville. In-8.°, 1 p.

26 NOVEMBRE. — Rapport verbal du sieur Cramillion, Lieutenant de la Maréchaussée du Hainau, envoyé par les États de cette province vers Sombref, (annonçant que les Autrichiens sont entrés la veille à Namur). In-8.°, 1 p.

Mémoire de Balthazar-Louis-Joseph Fleur, Avocat & promu à l'emploi de Greffier du Conseil Souverain de Hainau, qui vacquoit par la mort de Monsieur le Greffier Durieu. M.DCC.XC. In-8.°, 31 pp.

Les Etats du Pays et Comté de Hainaut (Appel au patriotisme des volontaires de la province. (1790). In-8.°, 4 pp.

Les patriotes vengés, comédie En Prose Et en deux Actes. Par un Anonime patriote. De l'Imprimerie Patriotique, au Temple de la Liberté. 1790. In-8.°, 78 pp.

Digitized by Google

Le curé, le bailli et le berger de village. Avis essentiel aux Belges villageois, Par un de leurs amis. In-8.°, 24 pp.

Le livre noir du pays et comté de Hainaut, ou correspondance du ci-devant gouvernement des Pays-Bas Autrichiens, Avec quelques Agents subalternes, ses espions. 1790. In-8.°, treize cahiers de 198 pages et trois cahiers de supplément contenant 96 pages ; ensemble 294 pages.

Copie des lettres de monsieur De Robaulx, seigneur de Hantes, prévot de Beaumont. In-8.°, 16 pp.

Recueil de quelques pièces, Servant à la justification de l'Avocat C. J. Fontaine, trouvées au Bureau des recherches d'où l'on a tiré le Livre Noir. In-8.°, 24 pp.

1,007. Catalogue des livres de piété, de droit, d'histoire et autres, de la Bibliothèque de feu Augustin Houzeau De La Perriere, Ecuyer, Greffier échevinal de la Ville de Mons, dont la Vente se fera à la maison mortuaire vis-a-vis des Oratoires, mardi 30 9^{bre} 1790, etc. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc. (1790). In-8.°, 44 pp.

Ma bibl.

1,008. Nobilibus, amplissimis ac consultissimis dominis D. urbis Montanæ senatoribus in felici revolutione electis. Ex Officinâ Nicolai Josephi Bocquet, Hannoniæ Comitiorum Senatûsque Montensis Typographi, in plateâ Clavis. 1790. In-f.°

Ma bibl.

Epître en vers latins composée à l'occasion de la nomination du nouveau conseil de ville en 1790.

1,009. Documents historiques sur la première restaura-

Digitized by Google

tion du pouvoir Autrichien en Belgique, imprimés par N. J. Bocquet en 1790 et 1791 [1].

1er DÉCEMBRE 1790. — Lettre de S. M. l'empereur et Roi, signée de sa propre main, écrite aux Etats du Hainau, leur adressée par LL. AA. RR· les Lieutenants, Gouverneurs généraux des Pays-Bas, & reçue le 9 janvier 1791, (annonçant la confirmation et la continuation des pouvoirs de l'archiduchesse Marie Christine et du duc Albert comme gouverneurs des Pays-Bas). In-8.°, 4 pp.

1er DÉCEMBRE. — Declaration datée du quartier-général de Bray et signée par le Comte Baillet de La Tour, faisant connaître qu'il y a un pardon général pour les déserteurs avant et depuis les troubles. In-f.°

2 DÉCEMBRE. — Messieurs les magistrats de la ville de Mons, (défense aux habitants d'insulter les militaires). In-f.°

5 DÉCEMBRE. — Messieurs les magistrats de la ville de Mons. (Défense à toutes personnes qui ne sont pas attachées au service militaire de porter des cocardes ou des signes distinctifs). In-f.°

6 DÉCEMBRE. — Lettre de l'ambassadeur Comte de Mercy-Argenteau à S. E. M. le Maréchal Baron de Bender, Datée de La Haye, (pour le féliciter du succès de ses armes). In-8.°, 4 pp.

6 DÉCEMBRE. — Pleins-pouvoirs de Leurs Altesses Royales (Marie Christine et Albert Casimir) Pour le Gouvernement général des Pays-Bas. In-8.°, 8 pp.

10 DÉCEMBRE. — Convention Relative aux affaires des Pays-Bas, signée (à La Haye) entre les Ministres plénipotentiaires de S. M. l'Empereur, de Leurs Majestés les Rois de la Grande-

[1] Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons, dans une collection portant le n.° 6,881 du catalogue, portefeuilles 56, 64 et 65.

Digitized by Google

Bretagne & de Prusse, & de L. H. P. les États généraux des Provinces-Unies. In-8.°, 16 pp.

16 DÉCEMBRE. — Extrait Des Rapports de Messieurs les Députés des États de Hainau vers S. E. le Comte de Mercy-Argenteau, à La Haye. In-8.°, 16 pp.

FÉVRIER 1791. — A leurs Altesses Royales. (Représentation des États du Hainaut contre l'interprétation restreinte du traité de La Haye du 10 décembre 1790, en ce qui concerne l'amnistie). In-8.°, 4 pp.

1er MARS. — Les États du Pays et Comté du Hainau. (Représentation adresée au Comte de Mercy-Argenteau contre les changements apportés au mode de nomination des membres du Conseil de Hainaut). In-8.°, 8 pp.

3, 6, 13, 16, 18, et 23 MARS. — Rapports de Vienne (adressés aux États de Hainaut par leurs députés à Vienne). In-8.°, 23 pp. chiffrées 4, 7, 4, 2, 4 et 2.

22 MARS. — Réflexions d'un citoyen, sur la Lettre adressée aux États de Hainaut par Son Excellence le Comte de Mercy-Argenteau, & le décret d'organisation d'un Tribunal supérieur dans la Province. In-8.°, 22 pp.

24 MARS. — Procés-verbal de la Cour à Mons. (Protestation des Conseillers contre les modifications apportées à l'organisation de la Cour). In-8.°, 7 pp.

24 MARS. — La présentation d'un terne, lors de la vacance d'une place de conseiller, en Hainaut, tient-elle à la Constitution? In-8.°, 4 pp.

26 MARS. — Mémoire sur la question: Si l'usage de présenter un terne lors de la Vacance d'une place de Conseiller au Conseil de Hainaut, tient à la Constitution? In-8.°, 12 pp.

26, 27, 28, 29, et 30 MARS. — Résolutions prises par les trois Ordres des États de Hainau, ensuite de la Dépêche de Son Excellence M. le Comte de Mercy-Argenteau, concernant le Conseil souverain de ce Pays. In-8.°, 20 pp.

Digitized by Google

27 MARS. — Avis au peuple du Hainaut. (Par une Société des Amis du bien public). In-8.°, 4 pp.

30 MARS. — Observations Sur le Décret émané, le 19 mars 1791, au nom de Sa Majesté, au sujet de la réorganisation du Conseil Souverain de Hainau & sur les procédés des anciens membres de ce corps. In-8.°, 8 pp.

3 AVRIL. — Réponse A quelques Articles de l'imprimé du 26 mars 1791, intitulé Mémoire sur la question si l'usage de présenter un terne lors de la vacance d'une Place de Conseiller au Conseil de Hainau, tient à la Constitution. In-8.°, 8 pp.

4 AVRIL. — Représentation faite à Sa Majesté par le Tiers-État du Pays & Comté de Hainau, (au sujet de la réorganisation du Conseil souverain de cette province). In-8.°, 4 pp.

6 AVRIL. — Lettre des conseillers au conseil souverain de Hainau, Ecrite à Son Ex. le Ministre, le 30 mars 1791, etc. (concernant le mode de nomination des conseillers). In-8.°, 16 pp.

11 AVRIL. — Le Mémoire que Messieurs les Députés des Etats du Hainau ont remis à Son Altesse Royale, Monseigneur l'Archiduc, le 14 du mois passé. (Dépêche de Vienne, informant les États du Hainaut que Sa Majesté agrée l'hommage de la province et que les désirs manifestés dans le mémoire seront soumis aux ministres plénipotentiaires). In-8.°, 3 pp.

25 AVRIL. — Au Conseil souverain de Hainau. (Représentation des Maire, Echevins, et Conseil souverain de la ville de Mons contre la nomination du sieur Delaroche à la place de trésorier de cette ville). In-8.°, 4 pp.

27 AVRIL AU 4 MAI. — Extrait du Registre des Résolutions de Messieurs du Tiers-État du Pays et Comté de Hainau (portant qu'il sera représenté à S. Exc. le Ministre plénipotentiaire de l'Empereur que les avocats Durieux et X. Demarbaix, ne faisant plus partie du Tiers-État, n'ont aucune qualité pour aller à Vienne comme députés de cet ordre, et qu'il sera prié

Digitized by Google

de n'admettre aux négociations que les membres du Tiers-État légalement constitué). In-8.°, 20 pp.

10 MAI. — Extrait Du Registre des Résolutions de Messieurs du Tiers-État du Pays & Comté de Hainau, (concernant les négociations entamées à Vienne). In-8.°, 6 pp.

14 MAI. — Florimond, comte de Mercy Argenteau &c. (Dépêche aux États du Hainaut, au sujet de la fixation du jour de l'inauguration de l'Empereur comme Comte de Hainaut). In-8.°, 1 f. non chiff.

16, 23 ET 24 MAI. — Florimond, comte de Mercy Argenteau &c. (Dépêche adressée aux États du Hainaut et résolution de cette assemblée, au sujet de l'inauguration de l'Empereur). In-8.°, 5 pp.

8 JUIN. — Sur le rapport fait du résultat des Conférences entre Messieurs les Commissaires de S. M. & les Députés de ces États relativement à la dette de la Province, (offre d'un don gratuit de 450,000 florins par l'Ordre du Clergé). In-8.°, 4 pp.

16 JUIN. — Déclaration de S. M. l'Empereur et Roi. Concernant l'organisation du conseil souverain du Hainau. In-8.°, 8 pp.

27 JUIN. — Marie-Christine, Albert-Casimir, &. &. &. (Dépêche adressée aux États du Hainaut pour les informer que l'inauguration de l'Empereur est fixée au 12 juillet). In-8.°, 2 pp.

29 JUIN. — Madame, Monseigneur. (Adresse des États du Hainaut aux Archiducs, pour les assurer du désir de cette assemblée de travailler au rétablissement des affaires dans cette province, et leur exprimer le bonheur qu'ils éprouvent d'apprendre que son Altesse Royale fera en personne l'inauguration de Sa Majesté Léopold II, à Mons). In-8.°, 3 pp.

4 JUILLET. — Marie-Christine, Albert-Casimir, &. &. &. (Dépêche de LL. AA. RR. relative à la convention de La Haye). In-8.°, 2 pp.

12 JUILLET. — Précis de la solennité de l'inauguration de Sa

Digitized by Google

Majesté l'Empereur Et Roi Léopold II comme comte de Hainaut. In-8.°, 13 pp.

12 JUILLET. — Leurs Altesses Royales ayant eu connaissance du zèle et de l'affection que quatre Compagnies bourgeoises de Mons, ont fait éclater à l'occasion de la solennité de l'inauguration de Sa Majesté comme Comte de Hainau, (ont ordonné de leur payer une gratification de 100 louis). In-8.°, 1 p.

29 JUILLET. — Léopold, etc. (Octroi accordé aux États du Hainaut de faire une levée de 964,418 florins 10 sols). In-8.°, 3 pp.

6 OCTOBRE. — Extrait du Registre des Résolution de Messieurs les Magistrats de la Ville de Mons, prises sur la vue de la Dépêche de Sa Majesté en date du 5 octobre 1791, (concernant la mise en liberté de l'avocat Sirault) In-8.°, 2 pp.

Les communes de Hainaut à Léopold II, Empereur et Roi. (1791). In-8.°, 12 pp.

1,010. Catechisme ou sommaire de la doctrine chrétienne, Divisé en trois parties. I. Partie. Contenant les premiers fondements de la Foi Chrétienne. II. Le Devoir d'un bon Chrétien. III. L'Explication plus ample des choses nécessaires au Chrétien. Revu par l'ordre de Son Altesse Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambrai. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, n.° 11. (1791). In-32, 80 pp. non chiff. 5 cahiers A-E.

Ma bibl.

1,011. Catalogue des livres Trouvés chez feu Monsieur le Conseiller Kovalh, dont la Vente se fera en la maison mortuaire, le (26) mars 1791. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc., (1791). In-8.°, 80 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,012. Directorium ad horas canonicas ritè recitandas, missasvè celebrandas, juxta novam dispositionem Breviarii ac Missalis Romano-Franciscani, Ad usum P. F. Minorum Recollectorum Provinciæ Flandriæ, pro Anno bissextili M. DCC. XCII. etc. Montibus, Typis N. J. Bocquet. 1791. Cum Approbatione & Permissu Superiorum. In-8.°, 16 ff. non chiff.

Ma bibl.

1,013. Documents historiques sur la première restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par N. J. Bocquet en 1792[1].

28-29 AVRIL 1792. — Rapport De ce qui s'est passé à Quiévrain, (lors d'une tentative d'invasion des Français qui furent repoussés par le général Beaulieu). In-8.°, 3 pp.

29 AVRIL. — Adresse des Belges à l'armée du roi apostolique. (Protestation de dévouement au gouvernement autrichien et de résistance contre la France). In-8.°, 3 pp.

29 AVRIL. — Proclamation (adressée au peuple belge par les gouverneurs généraux pour l'engager à entretenir la paix et la tranquillité dans l'intérieur du pays). In-8.°, 7 pp.

29 AVRIL. — Proclamation et avertence De la part du Commandement général de l'Armée de Sa Majesté apostolique aux Pays-Bas Autrichiens). In-8.°, 4 pp.

11 JUIN. — Direction pour la solennité de l'inauguration de Sa Majesté le Roi de Hongrie et de Boheme, François I, comme Comte de Hainau, Fixée au 11 juin 1792.

[1] Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons, dans des collections portant les n.os 6,881, 67.e portefeuille, et 7,088 du catalogue, 1.er vol.

Digitized by Google

11 JUIN. — A Sa Majesté François I, roi de Hongrie et de Boheme, &c. &c. &c. Au jour de son Inauguration solemnelle dans la ville de Mons. (Epitre en vers composée par P. C. Caillon, professeur de poésie au collége de Houdain). In-8.°, 7 pp.

23 JUILLET. — Manifeste contre la révolution françoise (donné au quartier général de Coblence). In-8.°, 37 pp.

1,014. Documents historiques sur la première invasion de la Belgique par les armées de la République française, imprimés par N.-J. Bocquet, en 1792 et 1793 [1].

7 NOVEMBRE 1792. — Discours adressé au Général en Chef de l'Armée Belgique, Dumouriez, par le Président de la société des Amis de la Liberté & de l'Égalité, séant dans la Ville libre de Mons, à l'ouverture de la première séance publique. In-f.°

7 NOVEMBRE. — De la part du Général de la République françoise, Dumouriez. (Information aux soldats autrichiens qui peuvent être cachés en la ville de Mons, qu'ils sont libres et peuvent prendre parti dans les troupes de la République). In-f.°

8 NOVEMBRE. — Aux citoyens de la ville libre de Mons. (Avertissement à ceux qui ont atteint 21 ans de se rendre, le jeudi 8 novembre 1792, à 3 heures de l'après-midi, à l'église de Sainte Waudru, pour choisir des représentants provisoires). In-f.°

8 NOVEMBRE. — Procès-verbal (de la nomination des administrateurs provisoires par le peuple assemblé dans l'église de Sainte-Waudru). In-f.°

8 NOVEMBRE. — Les administrateurs provisoires Elus librement par le Peuple de Mons, à leurs Concitoyens. In-f.°

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque, ou à la bibliothèque de Mons, dans une collection portant le n.° 6.881 du catalogue, 67.° portefeuille.

Digitized by Google

8 NOVEMBRE. — Promulgation des administrateurs provisoires, (déclarant que les liens qui unissaient les Belges à la maison d'Autriche sont brisés et que tous les anciens pouvoirs ont cessé d'exister. In-f.°

9 NOVEMBRE. — Au nom du peuple souverain. (Défense de recruter ou engager aucun soldat, à moins d'y être autorisé par le général en chef Dumouriez.). In-f.°

9 NOVEMBRE. — Au nom du peuple souverain (Défense de rien entreprendre contre la sûreté des personnes et des propriétés). In-f.°

9 NOVEMBRE. — Les Citoyens Administrateurs Provisoires du Peuple souverain de la Ville libre de Mons (déclarent que les anciens titulaires continueront à exercer provisoirement les fonctions de receveurs des deniers publics). In-f.°

9 NOVEMBRE. — Citoyens (Invitation de la municipalité de Mons, à déposer au ci-devant couvent des Repenties toutes les couvertures dont on peut disposer pour les libérateurs de la patrie). In-f.°

10 NOVEMBRE. — Les administrateurs provisoires De la Ville libre de Mons (donnent à connaître qu'une caisse est ouverte, en la maison commune, pour recevoir les dons patriotiques). In-f.°

10 NOVEMBRE. — Citoyens. (Proclamation de l'administration provisoire de la province concernant les paiements en assignats par les soldats français). In-f.°

10 NOVEMBRE. — Frères et citoyens. (Circulaire des administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, adressée aux villes, bourgs et villages du Hainaut, aux fins de se choisir des administrateurs en remplacement de leurs maires et échevins). In-f.°

11 NOVEMBRE. — Les administrateurs provisoires (déclarent que tous privilèges et exemptions en matière d'impôt sont supprimés). In-f.°

Digitized by Google

11 NOVEMBRE. — Résolution des administrateurs provisoires de la ville de Mons touchant les patrouilles et l'arrestation des vagabonds, des perturbateurs du repos public et des criminels en flagrant délit. In-f.°

14 NOVEMBRE. — Proclamation des administrateurs provisoires au sujet du cours des pièces d'or et d'argent de France. In-f.°

14 NOVEMBRE. — Assemblée générale des representants du peuple souverain du Hainau belgique. (Proclamation concernant le maintien provisoire et le recouvrement des impôts existants). In-f.°

15 NOVEMBRE. — Citoyens. (Circulaire du comité des finances de l'administration provisoire, adressée aux receveurs des deniers publics, concernant le serment à prêter par eux). In-f.°

17 NOVEMBRE. — Les administrateurs provisoires, etc. (Arrêté relatif à l'administration provisoire de la justice dans l'arrondissement de Mons). In-f.°

18 NOVEMBRE. — Citoyens administrateurs. (Lettre du sieur Lebrun donnant avis que le peuple de Bruxelles vient de choisir quatre-vingts de ses représentants). In-f.°

18 NOVEMBRE. — Aux citoyens composant l'Administration provisoire. (Lettre du citoyen Leblanc, inspecteur des fourrages de l'armée de la Belgique, fixant le prix des foins, pailles, avoines). In-f.°

19 NOVEMBRE. — Les administrateurs provisoires de Mons (défendent de porter d'autres cocardes que celles aux trois couleurs : rouge, bleu et blanc; d'arracher les affiches émanées de l'administration et d'afficher aucun écrit sans signature de l'auteur et le nom de l'imprimeur). In-f.°

19 NOVEMBRE. — Du 19 novembre, an premier de la République, 6 heures du soir, etc. (Procès-verbal de l'assemblée des administrateurs provisoires du peuple du Hainaut ajournant le vote pour la nomination des juges de paix). In-f.°

Digitized by Google

21 NOVEMBRE. — Extrait de la Lettre du lieutenant-général Moreton adressée au Général Commandant la ville de Mons, (pour faire connaître l'intention du général Dumouriez de maintenir les administrateurs provisoires jusqu'à l'organisation de l'administration générale et de les protéger contre les factieux). In-f.°

22 NOVEMBRE. — Assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainau Belgique. (Procès-verbaux des séances).

Ces procès-verbaux ont été imprimés par ordre de l'assemblée des représentants des communes du Hainaut, qui se réunirent pour la première fois le 22 novembre 1792, et prirent le 26 le titre d'*assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainau Belgique*. Ils paraissaient par numéro d'une feuille ou d'une demi-feuille d'impression, comprenant une ou plusieurs séances ; la collection de ces procès-verbaux, devenue fort rare, et dont je possède un exemplaire complet, se compose de 54 numéros. Le premier est daté du 22 novembre 1792 et le dernier du 21 janvier 1793, jour de la dissolution de l'assemblée ; les sept premiers ne portent pas de numéros, les suivants portent les numéros 8 à 50, les n.os 20, 23, 29 et 46 sont répétés.

L'impression de ces procès-verbaux fut confiée à deux imprimeurs, Bocquet et Monjot.

On connait deux éditions du n.° 2, l'une par Bocquet, l'autre par Monjot. Le n.° 24 a également été réimprimé pour rectifier des erreurs qui s'étaient glissées dans la première édition. Les procès-verbaux de cette collection qui ont été imprimés par Bocquet, sont : les n.os 2, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 24 bis, 25, 27, 29, 30, 32, 34, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 46 bis, 47 et 50.

Indépendamment des 54 numéros qui composent cette collection, il a été imprimé par Bocquet, Lelong et Monjot, dans le même format et en vertu d'arrêté de l'assemblée, divers docu-

Digitized by Google

ments qui en font partie comme annexes. Ceux de ces documents qui ont été imprimés par Bocquet sont :

1.° Projet présenté par la société des Amis de la liberté et de l'égalité séant à Mons sur l'organisation des tribunaux provisoires de justice, 4 pp.;

2.° Discours prononcé par le citoyen Ferdinand De La Barre, dans la séance du matin du 20 décembre 1792, 4 pp.

A ces documents qui font partie essentielle de la collection, on joint encore plusieurs pièces qui sont sorties des presses de Bocquet, Lelong et Monjot, mais sans que l'assemblée en ait ordonné l'impression. De ces pièces Bocquet a imprimé la suivante :

Déclaration des citoyens De Bousies, d'Huart, Durand et Legay lue à la séance du 1.er décembre 1792, et par laquelle ces députés donnent leur démission des fonctions d'administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, in-4.°, 4 pp.

28 NOVEMBRE. — Aux citoyens administrateurs provisoires De la Ville de Mons et Département en dépendant. (Avis du citoyen Louis Henrion, au sujet des réquisitions de chariots à amener au parc St.-Jean, à Mons, pour le service de l'armée Belgique). In-f.°

6 DÉCEMBRE. — Assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainau. (Décret ordonnant la réimpression des résolutions des 23 et 24 novembre 1792, concernant la publicité de ses séances). In-f.°

6 DÉCEMBRE. — Assemblée des représentants du peuple *souverain du Hainau.* (Décret ordonnant la publication de ses résolutions 1.° du 26 novembre 1792, concernant le changement du titre : *Assemblée générale des communes du Hainau en* celui de : *Assemblée générale des Représentants du Peuple souverain du Hainau Belgique ;* 2.° du 5 décembre suivant, quant à l'inviolabilité de la personne des députés ; et 3.° du 7 du même mois, relativement à l'abolition du droit de plantis appartenant aux seigneurs). In-f.°

Digitized by Google

10 JANVIER 1793. — Proclamation de l'Assemblée générale des Représentants du Peuple souverain de Hainau, sur l'établissement provisoire des Tribunaux de justice. In-f.°

14 JANVIER. — L'assemblée générale des représentants du peuple souverain de Hainau. (Proclamation faisant connaitre à la nation la portée des décrets du 11 janvier relatifs aux biens ecclésiastiques et à ceux des émigrés). In-f.°

17 JANVIER. — L'assemblée générale des représentants du peuple souverain de Hainau. (Décret portant interprétation de celui du 11 janvier 1793, concernant les biens ecclésiastiques). In-f.°

22 FÉVRIER. — Les administrateurs provisoires de la Ville libre de Mons. (Arrêté concernant la rentrée des sommes dues par les débiteurs d'impôts, maltôtes et droits de barrières). In-f.°

2 MARS. — Copie de la Lettre du citoyen Legier, Commissaire du Conseil exécutif dans le Hainau, adressée au Citoyen Général Commandant Ferrand (et faisant connaitre que la Convention nationale a voté à l'unanimité la réunion du Hainaut à la France. Cette province formera un 86.e département sous le nom de *département de Jemmapes* et elle aura le droit d'envoyer provisoirement dix députés à la Convention). In-f.°

2 MARS. — Extrait du Procés-verbal de la Convention nationale (concernant la réunion de la province de Hainaut à la France). In-f.°

3 MARS. — Les administrateurs provisoires de la Ville libre de Mons. (Arrêté portant que les receveurs des biens ecclésiastiques ne pourront acquitter les pensions assignées sur leurs caisses qu'aux maisons religieuses supprimées en Hainaut). In-f.°

14 MARS. — Au nom de la république françoise. Les administrateurs provisoires de la ville libre de Mons. (Arrêté contre le recel des argenteries des églises et des maisons religieuses). In-f.°

Digitized by Google

1,015. Documents historiques sur la seconde restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par N.-J. Bocquet en 1793[1].

17 MARS 1793. — Décret de S. M. François, empereur d'Autriche, qui confère le gouvernement des Pays-Bas à son frère l'archiduc Charles-Louis d'Autriche. In-4°.

Bibl. de M. Houzeau de le Haye.

2-5 AVRIL. — Le général Dumouriez à la nation françoise. (Proclamation, datée des bains de S.t-Amand, tendant à la justification de ce général). *A la suite:* Le prince de Saxe Cobourg aux François. In-8.°, 15 pp.

5 SEPTEMBRE. — Décret de la Convention nationale, Relatif aux Personnes prévenues d'avoir fait le commerce d'Assignats, d'en avoir refusé en paiement, ou d'avoir cherché à les décréditer. In-f.°

28 OCTOBRE. — Requête des habitants de Hal aux États du Hainaut, protestant de leur attachement à la religion, aux lois des pays, et de leur concours en cas d'une nouvelle invasion de la France. In-8.°, 2 ff. non chiff.

21 NOVEMBRE. — Dépêche de Charles-Louis Archiduc d'Autriche aux États de Hainau, engageant les habitants de cette province à seconder les efforts de l'empereur par des fournissements d'hommes et d'argent.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

14 DÉCEMBRE. — Les États du pays et comté de Hainau. (*Exhortation* de remettre à l'État contre récépissé les bijoux, les argenteries des particuliers et même des établissements religieux, pour en tirer parti et faire face aux dépenses de l'armée). In-8.°, 7 pp.

1 Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

14 DÉCEMBRE. — Les trois ordres des États du Pays et Comté de Hainau. (Appel à une souscription volontaire et patriotique en faveur de la caisse militaire du gouvernement autrichien, dans le but de conserver la tranquillité dans le pays et de résister aux entreprises de la France). In-8.°, 16 pp.

Nouveau calendrier à l'usage d'une république établie depuis peu dans un pays qu'on appelle France, D'après les tables jacobino-républico-astronomiques Du Sr. Fabre d'Esglantine, Astronome-Pensionnaire de la République, Pour l'An II de la République des Sans-Culottes. A Jacobinopolis, Aux dépens de la Société. (1793). In-12, 33 pp., la dernière chiffrée par erreur 43. — *A la suite:* Le Revers de la médaille, ou almanach royal pour l'an de grâce 1794, dédié Aux Souverains et aux Peuples. In-12, 14 pp. non chiff.

1,016. Ordo officii divini recitandi, missæque celebrandæ, Ad normam Calendarii Romani &c. Dispositus Pro Anno Domini M. DCC. XCIV. Montibus, Typis N. J. Bocquet. 1793. In-8.°, 20 ff. non chiff.
Ma bibl.

1,017. Histoire du nouveau testament, etc. Mons, N. J. Bocquet. 1794. In-12, 144 pp.
Bibl. de M. R. Chalon.

1,018. Documents historiques sur la seconde restauration du pouvoir autrichien en Belgique, imprimés par N.-J. Bocquet, en 1794 [1].

4 JANVIER 1794. — Assemblée générale de Messieurs les Abonnés au Concert Bourgeois, spécialement convoqués à effet de délibérer sur le don Patriotique à offrir à Sa Majesté. In-8.°, 3 pp.

[1] Les pièces sans indication de sources se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

L'assemblée vota un don de 1,600 livres pour aider le gouvernement autrichien à continuer la guerre contre la France.

24 FÉVRIER. — Charles-Louis, Archiduc d'Autriche; etc. (Témoignage de satisfaction adressé aux États de Hainaut pour la part prise par cette province à la souscription patriotique). In-8.°, 1 p.

25 FÉVRIER. — L'Empereur & Roi. (Déclaration portant que les proclamations militaires du 14 mars 1791 et du 29 avril 1792 doivent être regardées comme non avenues, les habitants ne devant être traités que suivant les lois et usages du pays). In-8.°, 1 p.

12 AVRIL. — Exhortation de la part de Messieurs les députés des États du Hainaut, pour les dons volontaires. In-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 10.e vol.

15 AVRIL. — Extrait du régistre des résolutions de Messieurs les députés des États du Pays et Comté de Hainau. (Compte-rendu de la démarche faite par la députation des États, chargée d'aller complimenter François II à son arrivée à Bruxelles, le 9 avril 1794). In-8.°, 12 pp.

21 AVRIL. — Ordre de la Marche pour l'Entrée de Sa Majesté l'Empereur & Roi, dans la Ville de Mons. In-8.°, 2 pp. non chiff.

21 AVRIL. — Relation de ce qui s'est passé à l'occasion de l'Entrée solemnelle de Sa Majesté l'Empereur et Roi François II, dans la ville de Mons. In-8,°, 15 pp.

21 AVRIL. — A Sa Majesté François II, Empereur d'Allemagne; &c. &c. &c. Présenté par les Écoliers du Collége de Houdain. In-8.°, 4 pp.

Épitre adressée à François II le jour de son entrée à Mons, le 21 avril 1794.

21 AVRIL. — Chanson A François II, &c. &c. &c. Pour la présentation des Vins d'honneur. (Présentée par les Écoliers du Collége de Houdain). In-8.°, 4 pp.

Digitized by Google

21 AVRIL. — Tableau Des Dons volontaires des habitants de la ville de Mons, dont l'offrande a été mise aux pieds de Sa Majesté, au nom de la Communauté, au Bureau de l'Hôtel de Ville lundi 21 avril 1794. In-f.°, 36 pp.

30 AVRIL. — L'Empereur & Roi. (Dépêche aux États du Hainaut, datée du quartier général de Catillon, concernant la nécessité de nouvelles ressources pécuniaires pour faire face aux besoins de l'armée). In-8.°, 4 pp.

28 MAI. — Lettre de Son Altesse Royale l'Archiduc Charles-Louis d'Autriche, Gouverneur-général des Pays-Bas. &c. &c. adressée à Messieurs les Magistrats de la ville de Mons (en témoignage de la satisfaction de l'empereur pour les dons volontaires offerts par la ville de Mons). In-.8°, 1 f.

1,019. Documents historiques sur la seconde invasion de la Belgique par les armées de la république française, imprimés par N. J. Bocquet, en 1794 [1].

2 JUILLET 1794. — Liberté. Égalité. Mons, 14 Messidor, l'an deuxieme de la République. (Arrêté des Représentants du Peuple envoyés près les armées du Nord, nommant les fonctionnaires de la municipalité, du comité de surveillance, de la justice de Paix, des tribunaux civils et criminels de Mons). In-f.°

3 JUILLET. — 15 Messidor an II. Les Représentants du Peuple Français ordonnent que les assignats auront cours dans la ville de Mons et dans tous les lieux évacués par l'ennemi, et seront reçus au pair. In-f.°

10 JUILLET. — Laurent Représentant du Peuple près l'armée du Nord. (Arrêté, daté de Mons, annulant toutes décisions émanées de l'autorité autrichienne, qui auraient privé les habi-

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

tants du pays évacué par l'ennemi de tout ou partie de leurs biens à cause de leur attachement aux principes républicains). In-f.°

1,020. Abregé des principes de la grammaire françoise, par M. Restaut, A l'usage des Colléges des Pays-Bas. Nouvelle édition Corrigée & augmentée des Verbes irréguliers. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, n.° 11. (1795). Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff., II-115 pp., table 1 p. non chiff.

Ma bibl.

1,021. Douze questions proposées au c^en. Huleu, archiprêtre de l'église de Malines, Par un ci-devant Notaire des Pays-Bas, pour servir de Réponse à la Brochure intitulée : *Aurora veritatis*. 1798. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, titre 1 f. et 21 pp.

Ma bibl.

L'auteur de cet opuscule est l'abbé Hippolyte-Joseph Duvivier, qui naquit à Mons le 20 avril 1792, et mourut à Tournai le 25 janvier 1854. Cet écrivain a publié, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre d'ouvrages de polémique religieuse contre les innovations de Joseph II et contre les mesures prises à l'égard du clergé par le gouvernement français, à la fin du siècle dernier. La plupart de ces opuscules ont été imprimés à Malines et à Mons avec des noms de lieux supposés; ils sont aujourd'hui assez rares.

1,022. Seconde lettre du jurisconsulte françois au ci-devant notaire des Pays-Bas, sur la question : Peut-on en conscience communiquer *in divinis* avec les Ministres de la Religion catholique qui ont prêté le serment de haine à

Digitized by Google

la royauté? M. DCC. XCVIII. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.° 3 ff. non chiff., et 16 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,023. Troisieme lettre du jurisconsulte françois au ci-devant notaire des Pays-Bas, Sur les rapports des événemens présens avec la fin du monde. Servant d'antidote aux Catholiques Contre le Calendrier républicain, les Décadis, les Fêtes dites nationales, les processions civiques, les nouveaux Plans d'éducation, les Ecoles centrales, normales, primaires; en un mot, contre tous les moyens de séduction & de perversion généralement connus sous le nom d'institutions républicaines. M. DCC. XCVIII. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, titre 1 f. et 29 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,024. Les analogies historiques, ou morceaux choisis de l'histoire, Pour servir de guide aux Orthodoxes dans les nouvelles controverses, & de préservatif contre les erreurs du temps. In-8.°

N.° 1. M. DCC. XCVIII. (Mons, N. J. Bocquet), 35 pp.

N.° 2. A Liege. (Mons, N. J. Bocquet), 38 pp.

N.° 3. (Mons, N. J. Bocquet), 31 pp.

N.° 4. (Mons, N. J. Bocquet), 24 pp.

N.° 5. A Paderborn. 1801. (Mons, N. J. Bocquet), 32 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,025. Avis aux catholiques sur les nouvelles super-

Digitized by Google

cheries des jureurs fructidoriens. etc. 1800. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

Il existe une *nouvelle édition*, imprimée chez N. J. Bocquet, en 1801, in-8.°, 8 pp.

1,026. Supplément à l'avis aux catholiques sur les nouvelles supercheries des jureurs fructidoriens, Contenant Quatre autres autorités importantes, avec un exposé de la regle qui fut toujours suivie par les Catholiques dans les contestations religieuses; Écrit tenant lieu de Replique au Mandement publié par la scission fructidorienne du vicariat de Tournay, le 12 septembre 1800. etc. 1800. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 12 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,027. Notice sur l'abbé Sicard, Instituteur des Sourds & Muets, pour l'intelligence de ses Annales philosophiques, morales & littéraires, par rapport au serment du 19 fructidor. (Mons, N. J. Bocquet. 1800). In-8.°, 16 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,028. Un mot sur le mandement des vicaires généraux scissionnaires de Tournai, faisant suite A l'Avis aux Catholiques, au Suplément & à la Notice sur l'abbé Sicard. — Excusatio non petita est accusatio manifesta. — M. DCCC. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 12 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

Digitized by Google

1,029. Éclaircissemens sur la question : Si les Religieux belges supprimés avant la réunion, peuvent toucher leur pension sans se soumettre aux lois qui exigent le serment, ou réponse à diverses objections pour l'affirmative. etc. 1800. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 16 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,030. Lettre De D. Anselmo B***, ancien Historiographe de l'Université de Pavie, au Citoyen Bonaparte, Consul de la République française, sur le nouveau serment de liberté et d'égalité. (Datée d'Embrun, le 18 novembre 1799). (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 8 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,031. Seconde lettre de D. Anselmo B***, Ancien Historiographe de l'Université de Pavie, au citoyen Bonaparte, premier Consul de la République Française, sur les suites du 18 Brumaire et sur la promesse de fidélité à la constitution. (Datée de Valence le premier Février 1800). (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 15 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,032. Nouvelle lettre de D. Anselmo B***, Ancien Historiographe de l'Université de Pavie, à Buonaparte, Sur la Paix. (Datée de Valence, le 1 Nov. 1801). (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 22 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol.—Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

Le pouvoir fit rechercher et saisir ces trois lettres avec une

Digitized by Google

sévérité si active que les exemplaires en sont d'une grande rareté. Les deux premières n'ont eu que deux éditions, mais la troisième a été réimprimée en divers endroits, sans être pour cela plus facile à trouver parcequ'elle a été l'objet de rigueurs spéciales de la part de la police de Napoléon.

1,033. M.r Ernst condamné par lui-même, ou quatrieme lettre du jurisconsulte françois au ci-devant notaire des Pays-Bas, Sur l'obligation d'éviter la communion des jureurs fructidoriens; obligation résultant des erreurs philosophiques qu'ils soutiennent & favorisent dans leurs ouvrages, leurs sermons & leurs discours particuliers, etc. 1801, (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 39 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,888 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,034. Nouveau manege du clergé fructidorien Au sujet des Mémoires justificatifs qu'il a présentés au S. Siege, & du Silence que le S. Siege garde sur ces Mémoires. A Paderborn. 1801. (Mons, N. J. Bocquet). In-8°, 24 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,035 Doctrine et tradition de l'église Sur la nature, la propriété, l'usage & l'administration des biens ecclésiastiques, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours. etc. A Leipsick 1801. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 80 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,036. Entretien curieux et important, qui eut lieu pendant le trajet de Douvres a Calais, sur le rétablissement de la religion catholique en France, entre Mr. le comte

Digitized by Google

et madame la comtesse de ***, émigrés françois et un missionnaire anglois. (1801. Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, titre 1 f. et 18 pp.

Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,037. Catalogue des livres délaissés par feu J. J. Dehaussy, ci-devant avocat, Dont la vente se fera à Mons, le premier floréal an 9, etc. A Mons, De l'Imprimerie De N. J. Bocquet, etc. (1801). In-8.°, 55 pp.

Ma bibl.

1,038. Lettre d'un curé des départemens réunis, Déporté à l'Ile de Cayenne, a ses paroissiens. A Bruxelles. 1802. (Mons, N. J. Bocquet). In-8.°, 15 pp.

Bibl. de Mons, n.° 7,088 du catal., 16.e vol. — Ma bibl.

Par l'abbé Duvivier.

1,039. Mémoire sur la nature de la fourmorture en Hainaut et dans les coutumes voisines, etc. Par le C.en Raoux. De l'imprimerie de N. J. Bocquet, Libraire à Mons, rue de la Clef, n.° 11. (1802). In-4.°, 53 pp. la dernière non chiff.

Ma bibl.

Il existe un supplément à ce mémoire, in-4.°, 24 pp.; mais il a dû être imprimé à Bruxelles.

1,040. Catalogue des livres délaissés Par Jean-François-Joseph Recq, Ci-devant Chanoine de l'église collégiale de St. Pierre à Leuze, Dont la vente se fera à Mons, le 15 messidor an XI. A Mons, De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, etc. (1803). In-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

1,041. Supplément au catalogue des livres De M. Recq. A Mons, De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, (1803). In-8.°, 8 pp.

Ma bibl.

1,042. Catalogue des livres délaissés par M. Paridaens, En son vivant Conseiller en la Cour à Mons, Dont la vente se fera en sa maison mortuaire, rue verde (sic), le 9 frimaire an XII. A Mons, Chez N. J. Bocquet, etc. In-8.°, 29 pp.

Ma bibl.

1,043. Regles de la confrerie de saint Hilaire, canoniniquement érigée dans l'Eglise Collégiale et Paroissiale de Saint Germain, à Mons, l'an 1560, à présent 1802, remise dans celle de Sainte-Waudru de la même Ville; avec un abregé des Privileges et Indulgences accordées par le Souverain Pontife Clément XII, et par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime, Archevêque et Duc de Cambrai. L'abregé de la vie de Saint Hilaire, les litanies de la Très Sainte Trinité, et l'Oraison. M. DCCC.III. (Mons, N. J. Bocquet). In-12, 23 pp.

Bibl. de M. Léopold Devillers.

1,044. Ode a sa sainteté le souverain pontife Pie VII, au jour du couronnement de sa majesté l'empereur des français. Par M. Le Mayeur, Habitant de la ville de Mons, département de Jemappes, auteur de l'Épitre au 1.er Consul, à son arrivée dans la Belgique; de l'Ode sur l'avénement de Napoléon Bonaparte à l'Empire des Français, &c. &c. A Mons, Chez N. J. Bocquet, Imp. Lib. rue de la Clef, N.° 11. Et se trouve à Paris, Chez Leclerc, Imp. Lib. de

Digitized by Google

Son Éminence le Cardinal Caprara, Légat du St. Siege. (1804). In-8.°, titre 1 f. et 12 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4,952 du catal. — Ma bibl.

1,045. Hymne dévot et de grande efficace a S. Fiacre, patron des malades et affligés, Duquel la Confrerie est érigée en l'Église paroissiale de Saint Nicolas à Mons. Ensemble quelques Prieres fort utiles aux Vivants & Trépassés. A Mons, De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, Libraire, rue de la Clef. Très petit format, 16 pp., les trois dernières non chiff.

Bibl. de M. Léopold Devillers.

1,046. Extensio kalendarum nonarum et iduum secundum usum romanum. Montibus, Typis N. J. Bocquet, Bibliopola, in via Clavis, N.° 11. In-32, 8 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,292 de l'inventaire.

Digitized by Google

ERNEST-ANTOINE-JOSEPH JEVENOIS.

1785-1822.

Cet imprimeur, fils de Pierre-Joseph Jevenois et de Marie-Agnès Deblock, naquit à Mons le 17 février 1759, et mourut en cette ville le 9 janvier 1836.

Après avoir travaillé successivement dans les ateliers de Mathieu Wilmet, de la veuve Bottin, d'Henri Hoyois, à Mons, et de Jorry, à Paris, il obtint, le 16 novembre 1785, des lettres patentes pour exercer l'art de l'imprimerie dans sa ville natale.

Il se retira définitivement des affaires en 1822, mais, à partir de 1811, il n'imprima plus que des pièces fugitives et sans importance.

1,047. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par A. Jevenois, en 1787 et 1788 [1].

1.er SEPTEMBRE 1787. — Catechisme constitutionnel à l'usage de la nation belgique, par H. J. Vander Hoop, Avocat au Conseil Souverain de Brabant. In-8.°, 32 pp.

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque, ou à celle de Mons dans des collections portant les n.os 6,881, 43.e portefeuille, et 7,088 du catal., 5.e volume.

Digitized by Google

21-23 SEPTEMBRE. — Relation de ce qui s'est passé en la ville de Mons, capitale du Hainaut; pendant les journées de 21, 22 & 23 du mois de septembre 1787. Par un volontaire. In-8.°, 12 pp.

Note écrite par le comte de Tranttmansdorff, ministre de l'empereur au Pays-Bas, concernant la façon de penser de S. A. R. le Grand Duc de Toscane, sur le système de l'Empereur. (1787). In-8.°, 2 pp.

27 MAI 1788. — Copie d'une dépêche de leurs altesses royales Adressée aux États de Brabant. (Promesse d'oubli du passé faite au nom de l'empereur relativement aux troubles). In-8.°, 3 pp.

1,048. La vie de la très-sainte vierge Marie mere de Dieu, avec Des Réflexions des Saints Peres & des Docteurs de l'Église. A Mons, Chez E. A. Jevenois, Imprimeur-Libraire, sur la Grand'Place, vis-à-vis de l'Hôtel de ville, 1788. Avec Approbation & Permission. In-8.°, 63 pp. Ma bibl.

1,049. Documents historiques sur la révolution belgique, imprimés par A. Jevenois, en 1789 et 1790[1].

Dialogue entre Joseph second, empereur d'Allemagne et Louis seize, roi de France (1789). In-8.°, 32 pp.

Manifeste du pays et Comté de Hainaut. (1789), In-8.°, 45 pp.

Ode à son éminence le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, &c., &c., &c. Par M. Le Mayeur, Avocat. 1789. In-8.°, 8 pp.

Le triomphe des montois, ou recit exact de leur victoire, Pour servir de suite à l'Histoire des Pays-Bas; Leur sortie & leur

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque, ou à celle de Mons dans des collections portant les n.os 6,881 du catal. 51.e, 52.e, 56.e, 61.e, 72.e portefeuilles, et 7,088, 3.e, 9.e et 10.e volumes.

Digitized by Google

rentrée dans Mons. De l'Imprimerie Patriotique. 1789. In-8.°, VI-21 pp.

26 JANVIER. — Comité-général du Hainaut. (Résolution prise par les États de choisir des commerçants de chaque ville de la province, pour rédiger le « Mémoire au fait du Commerce »).

30 JANVIER. — Le Comité-général du Hainaut. (Invitation aux négociants et marchands de Mons de présenter leurs observations à la jointe établie en cette ville dans l'intérêt du commerce et des manufactures). In-f.°

7 AVRIL. — Copie d'une lettre de Momsieur (sic) le général Dirix, Ecrite de Namur, à Madame son Epouse, etc. In-8.°, 4 pp.

23 MAI - 19 JUIN. — Journal général de la province et comté de Hainau, etc. Tome premier. De l'imprimerie patriotique. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 81 pp., la dernière abusivement chiffrée 18; suite au n.° 4, 4 pp.

Ce journal paraissait le samedi de chaque semaine ; le premier numéro a été publié le 23 mai 1790, et le cinquième qui est le dernier, le 19 juin suivant. On trouve dans cette publication quelques notes relatives à l'histoire des comtes de Hainaut.

17 JUIN. — Bulletin officiel de l'Armée de la République, Imprimé par ordre du Congrés. Pet. in-8.°

Voir n.° 1,006, à la date du 17 juin 1790.

25 AOUT. — De par les Trois États représentant le Peuple des Pays et Duché de Brabant. (Invitation du Congrès souverain à un enrôlement volontaire dans tout le pays). In-8.°, 8 pp.

15 NOVEMBRE. — Bruxelles, etc. (Avis portant que les volontaires flamands, au nombre de 40,000 ont témoigné au congrès souverain le désir de défendre la liberté et exprimé la volonté d'être libres ou de mourir). In-8.°, 2 pp.

Exercice et manœuvre d'infanterie. Dedié A Messieurs les Commandants, Officiers et Volontaires du Hainaut etc. 1790. In-4.°, 2 ff. non chiff. et 4 pp.

Digitized by Google

Ne dépendons que de nous, ou réflexions rapides Sur les intérêts de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, & de la Hollande, considérés dans leurs rapports politiques avec la révolution consommée en Décembre 1789, dans les Provinces Belgiques, & sur l'organisation d'une force Militaire, fondée sur les mœurs & les usages des Habitants de ces Provinces. Par Mr. Bompard. A la libertés (sic). 1790. In-8.°, 24 pp.

Chronique brabançonne, dédiée aux bons amis de la liberté. Philadelphie, M.DCC.XC. In-12. 21 pp. *A la suite :* Lamentations du général d'Alton, etc. Aux Ardennes. 1790. 1 f. non chiff. et 7 pp.

1,050. Mémoire sur les causes de la décadence du commerce des Pais-Bas, Et sur les moïens de le rétablir d'une façon avantageuse, à la Nation. etc. Par M. Criquillion, Avocat au Conseil Souverain du Hainau. A Mons, De l'Imprimerie de A. Jevenois, Libraire, sur la Grand' Place. (1790). In-8.°, 115 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,834 du catal. — Ma bibl.

1,051. Soirées villageoises ou anecdotes et aventures avec des secrets intéressants par M. le marquis de Langle. Amsterdam, et se trouve à Mons, chez A. Jevenois. Imp.-Lib. 1790. In-8.°, 120 pp.

Ma bibl.

1,052. Traité sur l'art d'écrire ou principes d'écritures à l'usage des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe; D'après les plus habiles Maitres. A Mons, Chez A. Jevenois, Imprimeur Libraire sur la Grand'Place. 1792. In-8.°, 101 pp.

Bibl. de Mons.

Par Quevreux.

1,053. Documents historiques sur la première invasion

Digitized by Google

de la Belgique par les armées de la République française, imprimés par A. Jevenois en 1792 et 1793[1].

4 DÉCEMBRE 1792. — Décret de la convention nationale confisquant, au nom de la République, tous les deniers & objets mobiliers appartenant aux émigrés, saisis en pays étrangers par les armées françaises. In-f.°

31 JANVIER 1793. — Extrait du procès-verbal de la convention nationale (décrétant que les généraux de la République prendront les mesures nécessaires pour la tenue des assemblées primaires dans les pays occupés par les armées françaises, afin que le peuple émette son vœu sur la forme du gouvernement qu'il veut adopter). In-f.°

FÉVRIER. — Au nom de la République française. (Proclamation du maréchal de camp Ferrand, portant que le décret du 15 décembre 1792 ne porte aucune atteinte à la souveraineté des peuples, et engageant les citoyens à se hâter d'exercer les droits dont la République française leur accorde l'exercice). In-f.°

8 FÉVRIER. — Au nom de la République Française, etc. (Invitation du maréchal de camp Ferrand aux citoyens de Mons, de se réunir le lundi 11 fevrier 1793, à 8 heures du matin, en l'église de Sainte-Waudru, pour émettre leurs vœux sur la forme de gouvernement qu'ils veulent adopter). In-f.°

1,054. Documents historiques sur la seconde invasion de la Belgique par les armées de la République française, imprimés par A. Jevenois, en 1796 et 1797[2].

1794. — Liberté. Égalité. Extrait de l'arrêté du citoyen J. B. La Coste, etc. Commissaire dans les départemens du Nord, &c.

1 Ces pièces se trouvent dans ma bibliothèque.
2 Idem.

Digitized by Google

(enjoignant aux propriétaires, directeurs, employés et ouvriers des mines à charbon du département de Jemmapes, de continuer les travaux d'exploitation jusqu'à nouvel ordre). In-f.°

30 MARS 1796. — Procès-verbal de la fête de la jeunesse, qui a été célébrée à Mons, département de Jemappes. Le 10 Germinal 4.me Année de la République Française. In-4.°, 8 pp.

10 AOUT. — Discours prononcé Le vingt-trois Thermidor de l'an 4. pour la fête du 10 août. (v. s.) In-8.°, 8 pp.

12 SEPTEMBRE. — L'administration municipale du canton de Mons, à ses concitoyens du departement de Jemappes. (Programme de la fête commémorative de la fondation de la République, à célébrer à Mons, le 1.er vendémiaire an V). In-f.°

22-29 OCTOBRE. — Mémoire de l'administration municipale de la commune et canton de Mons, En réponse à la Circulaire de l'Administration Centrale du Département de Jemappes, du 17 Vendémiaire de l'an 5.me de la République Française, rélative à un projet d'une nouvelle démarcation des Neuf Départemens réunis. Rédigé en ses Séances des 1.er, 5, 7 et 8 Brumaire. In-8.°, 19 pp.

31 MARS 1797. — Département de Jemappes, Canton de Mons, section du Nord. (Procès-verbal de la séance, tenue le 11 Germinal an V, pour la nomination des officiers de l'administration municipale). In-8.°, 6 pp.

2 AVRIL. — Extrait du procès-verbal de l'Administration Municipale du Canton de Mons, chef-lieu du Département de Jemappes, séance du 13 Germinal 5.me année Républicaine. (Installation des administrateurs municipaux). In-8.°, 8 pp.

23 DÉCEMBRE. — Mémoire pour Jean-Denis Lefevre, ex-Garde-

Digitized by Google

Magasin des Chauffages et Lumières de la Place de Mons, contre Jean-Baptiste Paulée, etc. In-8.°, 4 pp.

1,055. Catalogue des livres de la succession, Du Citoyen Jacques Hypolite Meurisse, homme de loi, décédé en la Commune de Mons le 5 Ventose an 7; etc. De l'Imp. de A. Jevenois sur la Grand'Place. (1799). In-8.°, titre 1 f., texte 32 pp.

Ma bibl.

1,056. Mandement et ordonnance de prieres publiques pour la paix rendue à l'église et à l'état. A Mons, Chez A. Jevenois, Imprimeur, sur la Grand'Place. N.° 15. (1801). In-8.°, 12 pp.

Ma bibl.

Ce mandement a été donné par les vicaires-généraux du diocèse de Tournai, le 17 décembre 1801.

1,057. Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie du département de Jemmape. A Mons, de l'Imprimerie de A. Jevenois, Imprimeur de la Société. In-8.°

Séance d'Inauguration de la Société, 31 mai 1808. 7 pp.

Séance du 13 juin 1808. 9 pp.

Séance du 12 juillet 1808. 13 pp.

Projet de règlement. 8 pp. la dernière non chiff.

Reglement (du 12 juillet 1808). 8 pp.

Séance du 11 octobre 1808. 10 pp.

Extrait du procès-verbal de la séance du 8 octobre 1810, 15 pp.

Procès-verbal de la plantation faite dans l'inspection forestiere de Binche, arrondissement de Jemmape, en commémoration du Mariage de Sa Majesté l'empereur et roi. Février 1811. In-8.°, 15 pp.

Bibl. de Mons, non catalogué. — Ma bibl.

Digitized by Google

M. Camille Wins a publié, en 1855, l'histoire de cette société. (Mons, Masquillier et Lamir). Pet. in-8.°, 64 pp.

1,058. Notes sur l'abolition des jachères et les avantages de la culture flamande, Présentées à Messieurs les Président et Membres composant la Société pour l'encouragement de l'Agriculture et de l'Industrie du département de Jemmape; Par J.-B.te Mondez, Maire, Cultivateur-Propriétaire, à Frasnes, et Fermier du château de Baulet-lez-Fleurus; Membre de la dite Société. etc. A Mons, Chez A. Jevenois, Imprimeur-Libraire, sur la Grande-Place, N.° 15. (1811). In-8.°, 92 pp., deux planches avec légendes, un tableau, et 2 ff. de table non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 3,273 du catal. — Ma bibl.

1,059. Confrérie de N.-D. de Hal. Canoniquement érigée en l'Église Paroissiale de Sainte Élisabeth à Mons, l'an 1677. A Mons, De l'Imprimerie de A. Jevenois, Libraire, sur la Grand' Place. N.° 15. (1812). In-12, 15 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,676 du catal.

1,060. Catalogue de livres qu'on vendra publiquement en la maison mortuaire de M. le Medecin Lefebvre, rue des Gades N.° 27 à Mons le 19 septembre 1814, etc. A Mons de l'Imprimerie de A. Jevenois libraire. In-8.°, 28 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

1,061.* L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne avec un Recueil de Prières les plus propres à inspirer la dévotion. Nouvelle édition. A Mons, Chez A. Jevenois, Imprimeur-Libraire, sur la grand Place. Avec approbation. Pet. in-12.

Digitized by Google

1,062. Confrerie de S. Donat martir Canoniquement érigée en l'Eglise Paroissiale de Sainte Elisabeth à Mons en Hainaut Diocèse de Cambray. A Mons, de l'Imprimerie de Jevenois, Grand'Place N.° 15. Avec Approbation et Permission. Pet. in-12, 44 pp.

Bibl. de M. Léopold Devillers.

1,063. La soirée édifiante, ou instruction familiere d'un pere à ses enfans, Ouvrage moral et unique en son genre, dédié à la Jeunesse, par Antoine Joseph Moutier, ex Maire, ci-devant Juge, Défenseur Officieux, à Maubeuge, Département du Nord, Empire français. De l'Imprimerie de A. Jevenois, Lib. grand'place n.° 15, à Mons. Pet. in-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

1,064. Le livre des enfans, ou idées générales et définitions Des choses dont les Enfans doivent être instruits. A Bruxelles, Et se vend à Mons, chez E. A. Jevenois, Imprimeur-Lib. sur la Grand'Place, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville. In-8.°, 69 pp., table 2 pp. non chiff.

Ma bibl.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1856-1857.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION :

« *Indiquer le mérite littéraire des poètes latins* » *nés dans le Hainaut*, »

Et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR,

Par M. LECOUVET,

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ROYAL DE GAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

DU MÉRITE LITTÉRAIRE

DES POÈTES LATINS

NÉS DANS LE HAINAUT.

INTRODUCTION.

Nous entreprenons une tâche bien lourde et bien périlleuse peut-être, en essayant de citer à notre barre des hommes qui se sont en quelque sorte placés volontairement en dehors de leur siècle, qui n'ont écrit que pour un nombre privilégié de lecteurs, et qui cependant ont cru, pour la plupart, aller par cette voie à l'immortalité. Mais tout est déception, dirait-on, en ce monde; et bien de ces écrivains qui se flattaient, dans leur orgueil, de ne pas mourir tout entiers, sont aujourd'hui ensevelis dans un oubli profond, et sont comme s'ils n'avaient pas été.

On peut le dire avec vérité : aujourd'hui la poésie latine a fait son temps. Nous ne tenons pas compte et nous ne devons

Digitized by Google

pas en tenir, de certains efforts individuels, efforts louables peut-être, mais qui passent inaperçus, ou, s'ils attirent sur eux l'attention, se voient l'objet de la critique de ceux-là mêmes qui s'intitulent les champions de la littérature ancienne. Nous en avons vu des exemples en Belgique ; mais la faute en est peut-être aux poètes plutôt qu'à la poésie.

La décadence de la poésie latine moderne ne date pas de nos jours. Pour ne parler que de la Belgique, on peut en placer le commencement vers le milieu du XVII^e^ siècle ; et même déjà auparavant, on en aperçoit aisément la trace chez plusieurs écrivains. Cette décadence eut son principe, mais non sa seule cause, dans le culte de la forme. A défaut d'idées, les écrivains inventèrent des formes plus bizarres, plus singulières les unes que les autres ; et l'on se proclama mutuellement des cygnes, des rossignols, des Ovides et des Virgiles. Les hommes de tous les temps se ressemblent, et de nos jours encore, l'*auto-admiration* est signalée comme un des fléaux de notre littérature nationale.

Avant de parler de la décadence de la poésie latine moderne, nous aurions dû parler de son origine et de son épanouissement. On peut regarder comme âge d'enfance toute la longue période du moyen-âge qui précède la renaissance. Cette période ne nous a légué qu'un petit nombre de poésies, dues à des auteurs qui ne sont pas nés probablement dans le Hainaut : Hérigère, des environs de Ninove ; Lambert, de Liége ; Hucbalde, Milon et Gontier, de S^t^-Amand en Pévèle. Nous n'avons pas cru devoir en parler, puisqu'ils ne rentraient pas dans notre sujet d'une manière certaine.

C'est donc au commencement du XVI^e^ siècle que nous avons fixé le jalon du départ ; et c'est aussi le XVI^e^ siècle qui nous offre les meilleurs poètes, sauf quelques exceptions en faveur du siècle suivant ; et, chose digne de remarque, la plupart de ces auteurs ne sont pas restés dans leur patrie. Anglicus, de Beaumont, publie ses poésies à Pavie ; le tournaisien Roger les édite à Paris ; Des Masures, son compatriote, passe de la cour de François I^er^ en Italie, et erre successivement de Rome à

Digitized by Google

Genève et de Genève à Strasbourg ; A. Duet émigre en Hollande ; Morocurtius est prieur de la chartreuse de Valenciennes. Le siècle suivant nous présente N. Burgundius à Gand, le P. de Boulongne à Béthune, le montois Malapert en Pologne, en France, en Espagne.

Presque tous les genres de poésie sont représentés dans la littérature latine du Hainaut : la poésie dramatique, par le Sédécias du P. Ch. Malapert et le Prométhée de Catulle. L'épopée et la narration poétique nous offrent la Babylone et la Borboniade de Des Masures, la plupart des œuvres de Brasseur, celles de Maurice Bourgeois et de Morocurtius, la Godéfridiade d'É. de Pomreux, le Panégyrique des Saints de Pottier, l'Itinéraire d'Antoine de Rombise, etc.

La poésie didactique est représentée par le *De mutatione studiorum* de M. Anglicus, certains ouvrages de Brasseur, plusieurs morceaux de Duet, le *De Ventis* de Malapert. A ces auteurs, nous ajouterons Servais Gillet, Pochet, A. de Solre, etc.

La satire ne nous offre guère que J. Despienne et P. Colins.

Parmi les poètes lyriques, nous citerons N. Burgundius, Catulle, Malapert, Des Masures.

La poésie élégiaque a pour principaux représentants les traducteurs et les imitateurs des psaumes ou des Écritures : Latomus, Malapert, Des Masures, É. de Pomreux, Waudré, etc.

Nous avons quelques églogues de M. Anglicus, de Catulle et de Des Masures.

La fable ou plutôt l'apologue n'est représenté que par quelques morceaux de Colins et de N. Burgundius.

La poésie épigrammatique l'est, au contraire, par le P. A. de Boulongne, N. Burgundius, Despiennes, Malapert, Des Masures, Roger, Rombise et Waudré.

Cette rapide énumération suffit, selon nous, pour démontrer que *la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* a été bien inspirée en demandant d'indiquer le mérite littéraire de ces poètes, plutôt qu'une histoire de la poésie latine dans cette province.

Digitized by Google

Pour répondre à la question posée, il nous a semblé qu'il n'y avait qu'un seul ordre à suivre, l'ordre alphabétique. En tous cas, c'est l'ordre le moins difficile, et c'est celui que nous avons préféré.

Vers 1820, le même sujet, mais étendu à toutes les provinces du royaume des Pays-Bas, fut mis au concours par l'académie royale. Un travail fut même couronné. Ce n'était qu'une espèce de répertoire très-loin d'être complet. — Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en fournir la preuve.

Quant à la partie critique, l'ouvrage de Peerlkamp est complétement dépourvu d'originalité. Pour les parties que nous avons eu l'occasion de contrôler, nous avons trouvé en son auteur un écho fidèle, rarement même amplifié, de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.*

Notre tâche à nous était beaucoup moins vaste, beaucoup moins difficile peut-être. En voyant cette question ainsi posée : « *Indiquer le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut,* » nous nous sommes demandé d'abord dans quel sens il fallait ici prendre le mot Hainaut ; et nous nous sommes dit immédiatement : Le mot Hainaut doit être entendu dans le sens actuel. Nous avons donc pris le Hainaut pour la province de Hainaut telle qu'elle est aujourd'hui constituée.

Nous n'ignorons pas qu'un travail de la nature de celui dont nous nous occupons, pourra toujours être rejeté par la raison qu'il n'est pas complet, et ce n'est qu'en ce moment que nous comprenons le mot *indiquer* de la question. Rendre un pareil ouvrage complet, c'est une chose impossible.

Beaucoup des ouvrages que nous avions à juger sont perdus ou extrêmement rares. Il en est même, comme la Borboniade de Des Masures, qui sont rares au point qu'on a contesté leur publication. Quant à nous, nous avons ce témoignage à nous rendre ; c'est que nous n'en avons omis aucun qui se trouve dans les grandes bibliothèques du pays. Des bibliothèques particulières nous ont même fourni de ces écrits vainement cherchés ailleurs.

Digitized by Google

Un autre reproche qu'on nous adressera peut-être aussi, c'est de nous être étendu avec trop de complaisance sur certains écrivains. La raison en est que nous avons voulu exposer sous toutes ses faces le talent varié de ces auteurs. Là où nous avons jugé qu'il y avait lieu à une appréciation plus détaillée, nous avons été plus long sans nous inquiéter beaucoup de la grosseur du livre que nous avions sous les yeux. En un mot, pour emprunter le langage de M. A. Pierron, nous avons tâché « de garder la proportion vraie entre les hommes de génie et le menu peuple des hommes de talent. » Le gros bouquin d'André de Solre n'occupera que quelques pages ; le petit livre de Des Masures nous en prendra peut-être vingt. Nous avions, au reste, pour celui-ci et pour quelques-uns encore, d'autres raisons d'agir de la sorte. C'est que, ne connaissant pas toutes les poésies de ces auteurs, nous devions, par l'étude approfondie de ce que nous connaissons, deviner le mérite que peuvent avoir les poésies perdues ou introuvables. Nous avons donc procédé par induction. C'est ainsi que la Babylone de Des Masures a été pour nous l'objet d'un examen plus attentif. C'est dans le même but que nous avons eu la patience de recueillir dans le *Epithetorum Opus* de Ravisius Textor les cent cinquante citations de M. Anglicus.

Aussi notre travail est-il de beaucoup moins incomplet qu'il n'en a l'air. Même sur les écrivains dont nous n'avons rien connu, nous avons trouvé le moyen, le plus souvent du moins, de substituer à notre appréciation personnelle, rendue impossible par la rareté de ces ouvrages, l'appréciation d'autrui, appréciation qui, étant quelquefois celle d'hommes spéciaux, n'en a que plus de chance d'être exacte. Dans la même vue, alors que ces appréciations avaient tout lieu de nous paraître sus pectes, nous n'avons pas hésité à les rapporter, bien entendu en en laissant porter à leurs auteurs toute la responsabilité.

Sur bon nombre des poètes que nous devions apprécier, nous avions le jugement de Paquot ; chaque fois, nous nous sommes fait un scrupule de citer le savant de Louvain. Quelquefois nous ne sommes pas tombé d'accord avec lui. Est-ce à dire que nous

Digitized by Google

ayons voulu substituer notre voix inconnue à celle d'un savant qu'on est assez accoutumé de respecter ? Point du tout. Seulement nous voyons en Paquot un historien plutôt qu'un homme littéraire, et, sous ce rapport, ses idées, sans être essentiellement suspectes, nous paraissent cependant mériter d'être contrôlées.

Nous avons cru indispensable de donner quelques détails biographiques sur les poètes que nous devions citer à notre barre. On en saisira facilement la raison. Pour bien comprendre un écrivain, chacun sait qu'il faut connaître dans quel milieu s'est mue son activité littéraire. Nous dirons plus : il y a tel auteur qu'on ne comprendra jamais que d'une manière très-incomplète, si l'on ne connaît pas les circonstances de sa vie, même des circonstances en apparence indifférentes. Nous ne citerons pour exemple que Des Masures.

Enfin nous n'avons pas voulu que le fruit de nos recherches fût perdu pour l'histoire. D'ailleurs, à tout prendre, les détails historiques dans lesquels nous sommes entré sont rarement très-étendus. Si parfois il nous arrive de relever certaines erreurs de l'un ou de l'autre genre, nous aimons à croire qu'on n'y verra que l'amour de la vérité, et pas du tout un bas esprit de dénigrement.

Voilà notre œuvre, nous la soumettons à nos juges avec confiance.

Digitized by Google

ANGLICUS (Michel).

Michel Anglicus, dont le nom patronymique était Langlois, naquit à Beaumont vers le milieu du xv^e^ siècle. Dès sa première jeunesse, il déploya un vif penchant pour la poésie, il ne visait à rien moins qu'à passer pour le premier poète latin des Pays-Bas. Cet amour de la poésie était si fort en lui qu'il lui fit même négliger plusieurs occasions dont il aurait pu profiter pour s'avancer. Il craignait que le travail inséparable des emplois qu'on lui offrait ne le détournât de ses études.

Anglicus alla premièrement étudier la langue grecque à Paris ; puis il voulut voyager en Italie et en Grèce. Ayant perdu sa fortune par un incendie, il se fit précepteur. Il chercha d'abord vainement des protecteurs en dédiant des pièces de sa façon à des personnes de marque ; mais enfin il trouva des Mécènes dans Pierre de Courthardi, premier président du parlement de Paris, et dans Geoffroi Boussart, tous deux Manceaux. Des savants avaient, à Paris, proposé la question suivante : *les charges de robe sont-elles préférables aux emplois militaires ?* Anglicus composa aussitôt sur ce sujet deux pièces de vers, qu'il fit réciter par deux enfants vêtus l'un en magistrat, l'autre en capitaine. Le premier président goûta les deux pièces, et accorda sa protection au poète.

Bientôt le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et de Térouanne, lui trouva une cure dans ce dernier diocèse. Après la mort de Charles VIII, arrivée en 1498, Anglicus alla étudier le droit à Pavie ; il revint ensuite professer cette science à l'université de Paris, où il se trouvait en cette qualité en 1507. On sait qu'il séjourna en Savoie, et qu'il accompagna le cardinal de Luxembourg dans divers voyages. La date de sa mort est inconnue. Cependant le silence des contemporains fait conjecturer qu'il mourut peu après l'année 1507.

Digitized by Google

Les œuvres poétiques d'Anglicus furent publiées à Pavie en 1505 ou 1506. Avant de les mettre au jour, il consulta Platinus Platus, milanais, Jean Parrhasius, qui enseignait alors l'éloquence à Milan, et le fameux carme Baptiste Mantouan. Elles parurent sous ce titre :

MICHAELIS ANGLICI, FRANCI *dicti, varia opuscula.*

Josse Badius Ascensius en donna une autre édition in-4° à Paris l'an 1507. On trouve en tête une épître dédiée à François de Luxembourg, et datée de Pavie 10 avril 1507, et une lettre assez longue au président de Courthardi, dont l'auteur fait l'éloge en ces termes :

« Courthardus, Gallæ præses justissimus oræ,
» Ardua qui Franci tractare negocia regni,
» Pervigili solitus cura, qui Pallade docta
» Instructus, geminæ tenebrosa ænigmata legis
» Facundo thorace gerit . . . . . »

Nos bibliographes, Valère André, Sweertius, Foppens, paraissent s'être trompés au sujet des œuvres de Michel Anglicus. Ses poésies, dit Paquot, consistent en quatorze pièces, parmi lesquelles il y a une exhortation à la vertu, adressée aux disciples de l'auteur, lorsqu'il entreprit de leur expliquer les Fastes d'Ovide ; deux églogues, dont l'une est adressée à Louis de Villiers, évêque de Beauvais, et un traité *de mutatione studiorum*, de 23 pages.

A défaut de l'ouvrage d'Anglicus, nous demanderons à ceux qui ont pu le connaître ce qu'ils ont pensé de lui. Battista Spagnuolo, dit le Mantouan, l'un des plus célèbres poètes latins du XV^e^ siècle, a composé une épigramme à sa louange. Ravisius Textor lui a fait le même honneur. Il le cite même souvent dans son *Trésor d'Épithètes*[1]. Sweertius l'appelle *poeta non infelix.* Philippe Brasseur lui a consacré les vers suivants :

[1] Vossius, en rappelant ces citations, confond notre auteur avec Michel Blanpain, qui vivait un siècle et demi plus tard. (*Hist. lat.*, t. II, 58, p. 149, éd. 1699.)

Digitized by Google

« Anglicus hic proprio dictus cognomine, non re,
Jus bifidum musis jungere suetus erat.
Sed tamen Astræ Phœbum, Musasque novenas
Prætulit, ut scriptis indicat ille metris.
Mutandi studii methodum descripsit et artem;
Pastorumque jocos sex dedit ille libris.
Indeque *diversos elegos* pietatis amantes,
Suntque Parisinis edita cuncta typis. »

Brasseur, en attribuant à Anglicus six livres d'églogues, a suivi l'erreur de nos bibliographes, qui le font auteur de quatre livres d'églogues adressés à l'évêque de Paris, et de deux autres livres adressés à Louis de Villiers. D'après Paquot, Anglicus n'a adressé qu'une lettre au premier, et deux églogues au second. Au reste, il résulte des vers de Brasseur que les élégies d'Anglicus roulent sur des sujets de piété.

Paquot s'est abstenu de porter un jugement sur notre poète. Peerlkamp, de son côté, critique l'expression *ænigmata thorace gesta*, qui, dit-il, manque de pureté et d'exactitude (*nec purè nec accuratè dicta*). Du reste, ajoute-t-il, je m'abstiens de le juger. Bien que le dictionnaire de Moréri, en rappelant les quelques vers d'Anglicus cités plus haut, dise que l'on en peut déduire le caractère de sa poésie, nous nous rangeons du côté de Paquot et de Peerlkamp, sans approuver aucunement l'expression relevée par ce dernier [1].

[1] Valère André, *Bibl. Belg.*, p. 670, éd. in-8°. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 565. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 887. — Goujet, *supplément au dictionnaire de Moréri*, 1739 Lettre L., p. 134-35 et A, pp 87 et 506. — D. Liron, *singularités historiques et littéraires*, Paris, 1734. p. 258. — Vossius, *hist. lat.*, t. II, p. 149, éd. 1699. — Paquot. *Mémoires*, etc., t. I, pp. 68-71. — Peerlkamp, *Poet. lat. belg.*, pp. 22-23 — Delvenne, *Dictionnaire biographique des Pays-Bas*, t. II, pp. 46-47. — Brasseur, *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, p. 131. — Van Hoogstraeten en Brouerius van Nidek, *groot algemeen Woordenboek*. Lettre A, p. 435. — J.-H. Hoecfft, *Parnassus latino-belgicus*, pp. 8 et 254. — Cet auteur n'a pas connu non plus les œuvres de M. Anglicus. — Fabricii *bibl. med. et inf. latinitatis*, vol. IV, p. 222.

Digitized by Google

Toutefois, s'il nous est impossible de juger l'ensemble des œuvres d'Anglicus, nous pouvons cependant signaler quelques-unes des qualités de sa poésie. Nous avons dit plus haut que Ravisius Textor cite souvent notre auteur. Les citations sont au nombre de plus de cent cinquante. Nous en donnerons ici quelques-unes qui offrent un sens plus ou moins complet :

Pellacesque jocos fictoque lepore dolosas
Effugito illecebras. p. 461.
Interea fragili, quæso, moderere juventæ. p. 481.
Torpensque per omnia regnat
Corpora segnities. p. 793.
Propterea tetricæ valeat censura senectæ. p. 796.
Floreat et studiis culta Thalia tuis. p. 868.
Non dira Rubigo
Luctifero flavas mordebit vulnere messes. p. 963.
Sic magis insulso tribulus sapit asper asello. p. 109.
Fœmineaque armat brachia nigra colo. p. 228.
Consiliis tandem cedit Mavortius ensis. p. 302.
Ocius haud rueret damnosa in prælia miles. p. 716.

Sous le rapport de la facture, ces vers sont coulants et faciles. Ce qui résulte de plus clair de toutes les citations de Ravisius Textor, c'est que M. Anglicus affectionne beaucoup les épithètes mythologiques et les mots formés de plusieurs autres : *tempestiferæ carinæ*, *cycnigenis*, *flammipedes*, *horrificante*, *cavernicubas lœnas*, *annificus sol*, *roribibas vestes*, *ignificus*, etc. On y rencontre aussi quelques mots peu connus ; mais en somme ces citations, trop souvent tronquées, inspirent une idée tout-à-fait en faveur de M. Anglicus.

BAUDRY (Pierre).

Pierre Baudry, né à Mons le 5 août 1702, fit ses premières études au collége de Houdain ; il alla ensuite les achever à l'université de Louvain. A l'âge de vingt ans il prit l'habit de bénédictin à

Digitized by Google

l'abbaye de S.t-Ghislain, dont il devint plus tard abbé. Il mourut le 1.er mai 1752.

Baudry est assez connu pour ses *Annales de l'abbaye de S.t-Ghislain*. Il cultiva aussi, mais d'une manière accessoire, la poésie française et la poésie latine. « On conservait à l'abbaye de S.t-Ghislain, dit M.r Alexandre Pinchart, quelques poésies françaises et latines manuscrites de P. Baudry, qui sont perdues aujourd'hui, ou qui se trouvent on ne sait en quelles mains, avec les précieux manuscrits que possédait ce monastère. » Paquot et M. Mathieu ne nous apprennent absolument rien de plus à ce sujet. Nous ne plaçons donc ici Dom Baudry que pour mémoire [1].

BLEUWART (Jean).

Nous connaissons peu de chose de Jean Bleuwart, qui ne fut peut-être poète que dans une seule circonstance. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il était d'Ath, et qu'il vivait au commencement du XVIIe siècle. Nous n'avons rencontré de Bleuwart qu'une pièce de trente-deux vers hexamètres, intitulée : *Aux Mânes de Juste-Lipse*, et donnée par Gruter dans ses *Deliciæ Poetarum Belgicorum* (t. I, p. 586-587), ainsi que par Sweertius.

Cette petite pièce déplore la perte et célèbre le talent de Juste-Lipse. En voici le début :

Belgica visa mihi cygneo funera cantu
Flere sua, ut cecidit flos, sol et gloria Belgî,
Lipsius ; ut turtur visa est mihi Grudia Pallas
Lugere abreptum consortem : squallida vultu
Plebs effusa, gemens atrata veste juventus.

[1] Paquot, *Mémoires*, t. IX, pp. 81 et suiv. — Mathieu, *Biographie montoise*, pp. 10-11. — Al. Pinchart, apud *Messager des Sciences historiques*, année 1849, p. 79.

Digitized by Google

Après s'être abandonné à sa douleur, Bleuwart fait de Lipse le portrait suivant :

Sed Lipsius ille
Ecce fuit : quem seu gratum misceret amico
Congressu alloquium, gravior seu pulpita sermo
Compleret, veteris fundentem mella suadæ,
Obstupuit toties Academica lecta juventus ;
Gallus, Belga, Italus, Germanus, Sarmata, Iberus.
Quis non obstupuit ? Rapitur tamen . . . .

Il termine en ces termes :

Inspice vestitum diversis floribus hortum,
Quo quisque aspectum meliore colore tuentis
Detinet, et grato nares magis implet odore ;
Hoc spoliatori magis est obnoxius Austro.
Quid tamen, ò miseri, querimur : mortalia passus
Mortalis, supra mortalem nomine vivit :
Vivit et æthereo : voveo felicius orbe.

Cette petite pièce n'est pas sans mérite : on y rencontre des vers faciles et coulants, une grande sensibilité, enfin à peu près tout ce qu'il faut pour réussir en poésie. Malheureusement, ce n'est pas sur une pièce d'aussi peu d'étendue que nous pouvons juger du mérite de Jean Bleuwart. Au reste, nous supposons qu'il ne s'est guère occupé de poésie ; car il est à présumer que tous nos bibliographes ne l'auraient pas ainsi passé sous silence[1].

BOULONGNE (Adrien de).

Adrien de Boulongne naquit à Tournay d'une famille honorable vers l'an 1590. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1609 à l'âge

[1] Hœufft (*Parnassus latino-Belgicus*, p. 110), a consacré à J. Bleuwart les deux vers suivants :

Vivere *Lipsiaden* tumulo, Bleuwarte, dedisti,
Inque vicem te dat vivere *Lipsiades*.

Digitized by Google

de 18 ans, il professa longtemps les humanités et fut recteur du collége de Béthune. Il mourut à Tournay le 10 octobre 1655[1].

Nous avons du P. de Boulongne un ouvrage intitulé :

Epigrammatum libri tres P. ADRIANI DE BOULONGNE *Tornacensis è societate Jesu. Tornaci, typis Adriani Quinquii,* 1642, in-12. Titre et préliminaires, 8 pages non cotées ; texte, 169 pages ; approbations et errata, 3 pages non cotées. Le premier livre contient 167 épigrammes, le second 139, et le troisième 210 : ensemble 516 pièces.

L'ouvrage est dédié à l'excellentissime et illustrissime comte Philippe de Mansfeld, général de l'armée impériale et membre du conseil de guerre de Sa Majesté. Le P. Adrien était le confesseur en titre du comte de Mansfeld.

Dans l'épître dédicatoire, où, selon l'usage du temps, Adrien de Boulongne appelle le comte son Mécène, il nous explique lui-même comment s'est fait en quelque sorte son livre. Voulant mettre à profit les loisirs que lui donnaient ses fonctions, l'idée lui est venue d'essayer une épigramme de circonstance. A celle-là, comme toujours, en ont succédé d'autres ; et, d'épigramme en épigramme, l'auteur s'est trouvé avoir fait un livre. Sur les conseils de ses amis, Adrien s'est décidé à publier son œuvre, et il n'a cru pouvoir mieux faire que de la mettre sous le patronage de son pénitent. « Si parmi ces petites pièces, dit-il à son Mécène, vous en rencontrez qui vous paraissent manquer d'esprit et d'élégance, vous voudrez bien, je l'espère, vous rappeler qu'elles sont nées au milieu des camps ; et, bien qu'elles portent un peu trop la trace de leur origine, j'aime à croire que vous l'effacerez de cette main qui essuyait de votre front la glorieuse poussière des champs de bataille. Au surplus, les vrais préceptes de la poésie y sont peut-être parfois méconnus; vous vous souviendrez que, au milieu du bruit des armes et des clairons,

[1] CATULLII *Tornacum Nerviorum,* p. 104. — FOPPENS, *Bibl. Belg.* p. 11. — ALEGAMBE, *Bibl. Script. soc. Jesu,* p. 548. — PAQUOT, *Mémoires,* etc., t. I, pp. 318-19, etc., etc.

Digitized by Google

j'ai pu ne plus avoir l'oreille aussi bien disposée pour percevoir les règles délicates de la poésie. Au reste, quel que soit le style de cet opuscule, je compte sur votre indulgence, etc., etc. »

Nous insistons sur ces détails, parce que, selon nous, le vrai moyen de juger un auteur avec impartialité, c'est de le prendre dans son milieu, de se placer, autant que possible, au point de vue où il s'est placé lui-même, sauf à examiner ensuite si ce point de vue est le meilleur. L'auteur s'explique plus amplement à cet égard dans son avis au lecteur.

Le but de l'épigramme, pour notre écrivain, est essentiellement de plaire. L'épigramme, c'est la pointe du fer ; elle doit percer le vice, et plus la pointe en est aiguisée avec grâce, avec élégance, plus elle ouvre facilement à la vertu les replis intimes du cœur. Toutefois, il faut bien le reconnaître, ce genre de poésie peut devenir aisément un tourment pour l'esprit ; la subtilité même de l'épigramme échappe quelquefois à tous les efforts de l'intelligence, de sorte qu'alors l'énergie, la grâce du vers, comme enveloppée dans de profondes ténèbres, engendre plutôt le dégoût que le plaisir.

« On a reproché, continue-t-il, à beaucoup d'auteurs anciens d'avoir voulu, en quelque manière, écrire pour ne pas être compris, et de n'avoir légué ainsi à la postérité que d'élégantes ténèbres. La faute en est au titre même de ces écrits, titre souvent impossible à comprendre. Il est trop sec, trop laconique. Une épigramme est dirigée contre Porcius, contre Furcius, contre Lesbie, contre une femme. Mais pourquoi ce Porcius, ce Furcius, cette Lesbie, cette femme ne sont-ils pas mentionnés plus explicitement par les anciens ? En admettant que les plaisanteries s'adressent faussement à ces personnages, comme nous ne les connaissons point, et qu'il y est question de leur vie, ces épigrammes fatiguent sans impressionner. Aussi, ami lecteur, pour ne pas vous être à charge, à vous que je veux dérider, je serai plus long dans le titre de mes pièces. Puis, à leur suite, selon l'usage des poètes modernes, j'ajouterai des notes. Ces notes vous seront utiles, ainsi que moi, quand vous le voudrez. »

Digitized by Google

Nous ne pouvons admettre, d'une manière absolue, cette théorie de l'auteur. Sans doute, l'épigramme est faite pour plaire, et c'est ce qu'elle ne doit jamais perdre de vue. Mais, d'un autre côté, comme le dit très-bien un moderne traducteur de Martial, « une épigramme est une pièce à part qui n'a pas besoin de prolégomènes, qui trouve en elle-même son commencement et sa fin [1]. » Ces notes à la fin de la pièce nous apparaissent comme le mot de l'énigme renvoyé à la fin de l'énigme. L'auteur a ainsi l'air de dire à son lecteur : « peut-être, ami lecteur, ne comprenez-vous pas bien toute la finesse de mon esprit; je viens en aide à la paresse de votre intelligence. » Tout cela peut ne pas paraître exempt de vanité; il est vrai que la vanité est le défaut des écrivains latins de l'époque, comme l'orgueil est celui de presque tous les grands écrivains de Rome. Catulle et Martial n'ont pas recouru à ce moyen mesquin. Leurs bonnes épigrammes n'en sont pas moins bonnes. Les mauvaises n'ont rien perdu à ne pas être accompagnées d'un commentaire. C'est qu'en effet, en dernière analyse, le but de l'épigramme n'est pas tant de poursuivre tel ou tel individu, que d'attaquer, sous son nom, tel ou tel ridicule; et, dès lors, peu importe quel nom se lit en tête de la pièce. Le plus beau titre a-t-il jamais rendu bon un mauvais ouvrage ?

Adrien de Boulongne a plus d'une fois usé de ces commentaires sans aucune utilité réelle. Voici, par exemple, une épigramme que l'on a citée comme une des plus mauvaises du recueil (Lib. 1, épigr. 70) :

In Pontium Pilatum.

Se lavat, et mundum se jactat Pontius esse :
Lavit aqua palmas, sordidus ergo fuit.

A quoi bon le commentaire suivant : « *Accepta aqua, lavit*

[1] *Toutes les épigrammes de Martial*, trad. par B***. Paris, 1842, in-8.°, t. 1, introduction, p 2.

Digitized by Google

manus, dicens : innocens sum à sanguine justi hujus? » Y a-t-il un lecteur qui ne connaisse pas ce trait de la vie de Pilate? Quel peut donc être le but de l'auteur en ajoutant ce commentaire à sa pièce? De faire passer son distique? Hélas! tous les commentaires du monde n'y peuvent rien.

Au surplus, pour ce qui est des notes rejetées à la fin de la pièce, le P. de Boulongne en a été plus sobre qu'on ne pourrait le croire d'après sa préface. D'un autre côté, quand nous en venons à lire Catulle ou Martial, nous en sommes généralement arrivés à connaître assez bien les mœurs et les habitudes de leur public pour entendre ces auteurs à demi-mot. Il n'en est pas de même pour l'épigrammatiste dont nous nous occupons. Chaque fois qu'il ne nous entretient que de faits connus ou de généralités, qu'il nous explique à sa manière quelque dicton populaire, nous saisissons sans grand effort le sens de l'énigme. Malheureusement, il lui arrive assez souvent, trop souvent même, de puiser ses sujets dans des légendes, dans des traits peu connus de la vie des saints; et alors l'épigramme devient obscure comme le sujet lui-même, et le commentaire vient juste à point pour la rendre intelligible. Toutefois alors encore un titre un peu plus développé doit suffire, et c'est en effet ce que l'auteur semble avoir assez fréquemment compris. Toujours est-il que ce n'est qu'un mince mérite à nos yeux que de chercher matière à épigrammes dans les ténèbres. L'esprit se complaît peu aux écrits qui ont besoin d'un devin qui les explique.

La plupart des épigrammes du P. Adrien roulent sur la vie du Sauveur, sur la Vierge, sur les Saints, sur le fondateur de l'ordre célèbre auquel appartenait notre auteur. Par contre, et comme une conséquence naturelle du but et de la qualité de l'auteur, il fouette d'un vers sanglant les fondateurs de la religion réformée, Luther, Zwingle, Calvin. Nous citerons ici quelques-unes des épigrammes, pour donner une idée plus exacte du talent du poète.

Voici d'abord la première et la dernière du recueil :

Digitized by Google

Deo Optimo Maximo.

Etsi cunctarum es finis, Deus optime, rerum,
Ne fuge principium carminis esse mei.
C'EST L'ÉTERNEL : Ab Jove principium.

Jesu et Mariæ meque meumque opus D. D.

Quàm benè, parve liber, postremo carmine JESU,
Et MARIÆ nomen voce cadente sonas.
Discam à te moriens hæc promere nomina; nam me
Discipulum libri non pudet esse mei.

La pièce suivante, où tout n'est pas d'égale valeur, n'est que le développement d'une idée devenue vulgaire, et que nous retrouverons encore :

Navigatio christiana.

Sunt lacrymæ *Pelagus*, celeres suspiria *Venti*,
Remus amor, spes est *Anchora*, *Cymba*, fides.
Est dæmon *Scopulus*, *Syren* caro, *Scyllaque* mundus;
Sit mihi *Nauta* Deus, sidera *Portus* erunt. III, 38.

On connaît le vers de Malherbe :

« Ses soupirs se font vent qui les chênes combattent. »

Voici une pièce qui nous présente une pensée gracieuse et toute chrétienne :

Pars quota, Christe, tibi flagris est hausta cruoris?
Nil numero : totum me dare jussit amor. III, 160.

Nous continuons de citer :

Quid mirum est haedos non nosci à judice Christo?
Solus agnoscit, qui fuit agnus, oves. I, 71.

Le distique suivant renferme une allusion au nom de Ste-Barbe :

Barbara cum non sit, de patre est Barbara dicta :
Sæpe sui patris filia nomen habet. II, 67.

Nous rapprocherons cette pièce du distique de Jean Despiennes :

Barbaries mihi nulla, sed hinc mirabere nomen :
Barbarus ipse pater; Barbara et inde fui[1].

[1] JOANN. DESPIENNES, *Opuscula*, p. 36, éd. de 1623.

Digitized by Google

A côté de ces épigrammes, mais toujours dans le même ordre d'idées religieuses, nous rencontrons d'autres pièces contre les dieux du paganisme, et contre certains personnages célèbres de l'antiquité.

Contre Mars et Bacchus :

Mars et Bacchus habent sua tela : nocentior hic est :
Hic vitam sociis, hostibus ille rapit. II, 7.

In Ovidium qui se aït Amores ludere.

Falleris ò! teneros, Ovidi, non ludis Amores.
Te puer (ah! nimium credule) ludit Amor. III, 81.

In Propertium qui se sacerdotem Veneris canit.

Tene sacerdotem Veneris rear esse, Properti?
Non es; sed Paphiæ victima sacra Deæ. III, 82.

Les meilleures pièces du recueil doivent être cherchées parmi les sujets d'une portée générale et qui n'ont pas besoin d'un commentaire pour être compris, ou encore dans des traits historiques qui ne sont inconnus d'aucun des lecteurs. Comme nous avons déjà beaucoup cité, nous ne serons pas long sur ce chapitre.

In Frontonem et Ancum convivas.

Non potat nec edit Fronto : facit Ancus utrumque ;
Quî fit ? Fronto domi cœnat, et ille foris. I, 55.

Martial nous fournit une pensée analogue (v, 47) :

Nunquam se cœnasse domi Philo jurat, et hoc est :
Non cœnat quoties nemo vocavit eum.

Contre un médecin qui s'était fait soldat.

Non opus est ferro tibi, Patme, nec ense nec hasta :
Nam sine ferro homines, Patme, necare soles. III, 149.

Martial a plus d'une fois mis en vers une pensée semblable, par exemple :

Nuper erat medicus, nunc est vespillo Diaulus :
Quod vespillo facit, fecerat et medicus. I, 48.
Hoplomachus nunc es, fueras ophthalmicus ante :
Fecisti medicus quod facis hoplomachus. VIII, 74.

Digitized by Google

Nous venons de citer plusieurs épigrammes qui semblent offrir une réminiscence de Martial. Nous devons le dire, nous ne croyons pas que le P. Adrien se soit proposé pour modèle l'épigrammatiste latin. Nous n'avons pas rencontré une seule fois dans les trois livres du P. de Boulongne, le nom de Martial, et il pourrait bien se faire que les quelques épigrammes en question ne lui aient pas été inspirées par la lecture du poète de Bilbilis. Les idées que le P. Jésuite exprime sont tellement en dehors de la société de Martial, le plus souvent du moins, que nous ne pouvons croire qu'il ait voulu le prendre pour modèle. Adrien de Boulongne, à nos yeux, ne relève pas des anciens.

Le style des épigrammes est généralement pur, correct, clair, dégagé de toute prétention. Rarement il tombe dans la charge. En général aussi, elles ont la concision nécessaire à ce genre. Elles sont même moins étendues que celles du plat courtisan de Domitien. On doit peut-être reprocher à notre auteur de n'avoir pas assez varié la forme de son vers. En effet, sur ces 516 épigrammes, nous n'en trouvons qu'une douzaine en vers hendécasyllabes, le mètre si habilement manié par Martial. Un nombre double environ est en vers iambiques. Une seule nous offre une application du vers anacréontique. Le reste (environ 480 pièces) est conçu en vers élégiaques. Une plus grande variété de mètres n'aurait pas fait mauvais effet dans cette œuvre.

Voyons maintenant ce qu'on a pensé jusqu'ici de notre poète.

Catulle, historien et poète, contemporain et compatriote d'Adrien de Boulongne, dit que les épigrammes le cèdent à peine à la finesse et à la grâce de Martial [1].

Foppens dit que ces pièces se recommandent par leur finesse et leur brièveté (*ab acuta brevitate*)[2].

Paquot à son tour s'exprime ainsi : « ces épigrammes n'ont rien de fort remarquable ni pour le style, ni pour le génie; il y en a même quantité de frivoles[3]. » A l'appui de son opinion, Paquot

[1] *Loc. cit.* — [2] *Loc cit.* — [3] *Loc. cit.*

Digitized by Google

cite l'épigramme sur Ponce-Pilate, que nous avons déjà rappelée, et les suivantes :

In Dæmona Christi impugnatorem.

Christum longa fames cruciat, venit hospes ab orco
Durus, et in viles dat tria saxa cibos.
Talia tartareæ si præbent fercula mensæ,
Prandia quis tali velit habere loco? II, 64.

In templum nul'i fabrica secundum, nisi alas haberet humiliores.

Quærenti cur bella ædes super omnia templa
Non volites, alis dic vitium esse tuis. III, 31.

In S. Leonem, patriæ patrem dictum.

Si patriæ Leo sit genitor, frustra ergo Latini
Imperii mater creditur esse lupa. III, 98.

Peerlkamp, qui ne fait souvent que traduire les jugements de Paquot sans les contrôler, se borne à citer les deux premières pièces, et il ajoute[1] : « Pas n'est besoin de citer le reste. Ceci suffit pour confirmer le jugement de Paquot. »

Quant à nous, qui ne voyons pas seulement le mauvais côté des choses, nous croyons que la vérité se trouve entre ces deux jugements opposés. Sans doute, Adrien de Boulongne est bien loin d'atteindre à la finesse et à la grâce de Martial ; mais il y a du bon dans son livre, quoi qu'en disent Paquot et son traducteur. Son style n'est pas toujours, bien au contraire, aussi peu soigné que dans les quelques pièces citées par le savant de Louvain ; et nous sommes fort étonné que Paquot se soit évertué à rechercher les plus mauvaises pièces du recueil pour *couler* ainsi notre poète. En un mot, nous oserions presque appliquer au P. Adrien ce que Martial disait de son livre, car Martial était modeste au fond, quand il écrivait[2] :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura,
Quæ legis hic ; aliter non fit, Avite, liber. I, 17.

[1] Peerlkamp. *Vita Belgarum qui poemata latina scripserunt*, p. 350.

[2] Voir encore Sotwel, et De Bakker, *Bibl. des écrivains de la Société de Jésus*, 1re série, p. 124.

Digitized by Google

BOURGEOIS (Jean).

Né à Mons vers le milieu du quinzième siècle, Bourgeois fit ses études à Louvain, où il fut reçu docteur en théologie, en 1471. L'an 1474, il fut nommé professeur à la même université, et il fut aussi à plusieurs reprises recteur semestriel. En 1506, il renonça à sa chaire et à sa prébende, et fut créé évêque de Cyrène et vicaire ou suffragant de l'archevêché de Cologne. Delvenne le confond à tort avec un autre Bourgeois né dans le Brabant.

Au dire de M. Mathieu, Jean Bourgeois a laissé quelques poésies latines. Nous ne savons rien de plus de ses vers. Nos bibliographes sont muets sur son compte. Brasseur, qui l'a placé dans ses *Sydera*, ne le signale pas comme poète latin[1].

BOURGEOIS (Maurice).

Nous savons fort peu de choses de Maurice Bourgeois. M. Mathieu dit qu'il était probablement de Mons[2]. Brasseur, dans ses *sydera*[3], le place parmi les écrivains de Fontaine-l'Évêque et de Lobbes, et nous apprend de plus qu'il était un confesseur infatigable. Au reste il vivait dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Il devint chanoine régulier et sous-prieur de Bois-Seigneur-Isaac[4]. Bourgeois nous apprend peu de choses de lui-même dans son livre. Nous y lisons (p. 77) sous la date de 1623 :

Bourgeois, supprior Isaac in œde.

[1] Valère André, *Fasti academici Lovanienses*, 2.^e^ édit., pp. 37, 38 et 93; — Brasseur, *Sydera*, p. 132; — Mathieu, *Biographie montoise*, p 280; — Delvenne, *Biogr. des Pays-Bas*, art. *Bourgeois (Jean)*.

[2] *Biographie montoise*, p. 280.

[3] Pages 23 et 59.

[4] Jean Despiennes, *Opusc.* p. 158, édit. de 1623.

Digitized by Google

et (p. 247), sous le prieur P. Jean Bernard, la même année 1625, et sous la rubrique *Fratres clerici :*

Binis ordinibus sacris receptis
Bourgeois, Praesbyteri loco propinquat.

Nous ne savons si c'est de lui-même qu'il parle quand il dit à la page précédente :

Longo Mauritius dolore languet.

Maurice Bourgeois a publié : *Vallis Mariana alias Scholaris, sive Historia ecclesiæ abbatialis B. Mariæ Montibus Hanoniæ, sub Regula S. Augustini Can. Reg. versu Phaleucio laconice descripta. Item Sylva-Isaacana, seu historia miraculi sacri sanguinis, et Monasterii Busci D. Isaac ejusdem ordinis, sed congregationis Windesemensis, eodem versu, etc. Auctore Ven.* P. MAURITIO BOURGEOIS *ibidem can. Reg. — Montibus, typis Joannis Havart, in platea Nimiana, prope Minimos.* 1636, in-12. Titre et préliminaires, 8 ff. non cotés ; texte, 254 pp. Approbation, 1 p.

Parmi les préliminaires, nous remarquons, entre autres poésies, huit stances françaises composées en l'honneur de *Notre-Dame du Val aux Escholiers,* par Madame Dorothée de Croy, duchesse de Croy et d'Aerschot, des distiques latins de Jacques Laurent, recteur de Houdain, et la pièce suivante du même Laurent adressée à l'auteur.

« Maurice, quand ie voy que ta Muse se niche
Au creux des beaux vallons et au milieu des bois,
Où tu fais richement fredonner tes haubois :
Il me faut confesser que vous n'estes mau-riche. »

Suivent deux pièces de Ph. Brasseur, qui ne sont pas tout-à-fait les mêmes que les deux consacrées par lui à Bourgeois dans ses *Sydera*[1].

La parole est à l'auteur. Voici ce qu'il dit à l'ami lecteur :

Languida miraris cur det mitra (*sic*) languidus author ;
Sic fonti similis rivulus ipse fluit.

[1] *Loc. cit.*

Digitized by Google

Puis viennent neuf hendécasyllabes, où il lui dit encore : « lecteur équitable, tu feras peu de cas de mes vers, mais tu en feras de l'institution de l'ordre. »

Multa et magna brevi metro videbis.

Comme le titre l'indique, l'ouvrage se divise en deux parties. La première, consacrée au Val des Écoliers, embrasse les pages 1 à 136 ; la seconde, célébrant le monastère de Bois-Seigneur-Isaac, va de la page 137 à la page 254. Elle porte cette épigraphe :

Plaudent à facie Dei venusta
Sylvæ ligna, quod illa visitârit.

Cette seconde partie est dédiée à Martin Colin, autrefois prieur du monastère, et au prieur en exercice, Jean Bernard.

Parlons d'abord du Val des Écoliers.

L'auteur commence par raconter sa fondation et sa translation dans un lieu plus sûr et plus salubre. Puis, revenant sur ses pas, il nous entretient du Val de Notre-Dame, de ses bienfaiteurs, du pré de Marie, de la case de Marie, de l'image de la bienheureuse Marie aux pieds d'argent, de Notre-Dame de Lorette. Ensuite il passe en revue les prieurs du Val et les frères décédés sous leur prélature. Il s'étend avec plus de complaisance à mesure qu'il se rapproche de son époque. La page 124 comprend quelques distiques en l'honneur de Martin Colin : suit une petite pièce sur les personnages nobles inhumés au Val et un court épilogue.

Comme appendice, nous avons encore des pièces d'un seul distique intitulées : Figures des Apôtres, des Prophètes et des Sibylles qui se trouvent dans le cloître du Val des Écoliers, puis des distiques encore, en l'honneur des chanoines réguliers de l'ordre dont il est fait office dans l'église d'après les prescriptions du pape Pie V.

Quant à la description de l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac, elle s'ouvre par l'histoire du patron de l'abbaye : viennent ensuite l'histoire du saint sang conservé dans ce monastère, et enfin celle de l'abbaye elle-même. L'auteur procède comme il a

Digitized by Google

fait pour l'histoire de l'abbaye du Val des Écoliers. Toute cette description, comme la première, est en vers phaleuces, sauf le distique suivant (p. 157), intitulé :

Gloire de Bois-Seigneur-Isaac.

Sustinui quondam quæ non ita grande sacellum,
Complector placido splendida claustra sinu.

Nous le demandons tout d'abord : Un tel sujet, entendu de cette manière, est-il bien propre à la poésie ? Y a-t-il là place pour ce quelque chose de si éminemment indépendant de sa nature qu'on appelle l'essor poétique ? Nous ne croyons pas qu'on puisse répondre affirmativement à pareille question. Bourgeois nous fait tout naturellement songer à Brasseur, qui n'est, lui aussi, qu'un chroniqueur en vers. En effet, ce qui résulte à l'évidence de la lecture de l'œuvre de Bourgeois, c'est qu'il a voulu mettre en vers l'histoire des deux abbayes du Val et de Bois-Seigneur-Isaac. C'est ainsi que par-ci par-là son œuvre poétique se réduit à une froide et sèche nomenclature de noms inconnus. C'est mettre la poésie au service de la chronique. Voyez plutôt :

Defuncti.

Fleurucus Michael, Rogeriusque
Conversus, Placquet et Finet priores
Primi Præsule sub pedum gerente,
Serret Mysta triennii dolore,
Triginta quoque supprior per annos
Hasnon longa apoplexia laborans,
Rapti morte, poli bonis fruuntur. p. 120.

Pardon pour un passage encore. C'est une liste des novices qui ont fait profession sous l'abbé Melchior Le Begghe :

Lixuellus, Fabius, Plaquet, Jacobus,
Raul, Finet, Prevot, Houuius, Desaublau,
Deswez, Serré, Flerucus, atque Mercher
Conversi Ribo, Matthiasque nexu
Votorum superis ligantur arcto. p. 74.

Digitized by Google

Franchement, nous préférerions que Bourgeois, au lieu de se casser la tête à enchâsser tous ces noms dans des phaleuces, eût, à l'imitation de Gilles li Muisis, traité cette partie de son sujet en vers libres, en ne s'astreignant qu'au nombre des syllabes et à la rime. Ce travail lui eût coûté moins de peine, et son livre eût gagné beaucoup en clarté. En outre, il eût beaucoup moins fatigué à la lecture.

Toutefois, nous ne voulons pas être injuste envers ce modeste religieux; et nous le dirons tout de suite, là n'est pas toute son œuvre. Parfois elle nous offre des passages qui n'ont rien perdu à être écrits en vers. Tel est le suivant, consacré au vendredi avant la Pentecôte, jour anniversaire de l'apparition du saint sang à Bois-Seigneur-Isaac.

Splendet clara dies, diesque sacra,
Fuso florida jam diu Cruore,
Qui stratum sibi corporale tingit
Votiva Domini Isaac in æde,
Salve, festa dies, sacri liquoris
Testis non violabilis per aurum,
Testis non violabilis per ævum. p. 147.

Ailleurs, il trouve des accents qui ne sont pas dépourvus d'éloquence, pour célébrer le saint sang :

Almi vivimus in fide Cruoris,
Nos votis animæ Deo dicatæ :
Laudes eximias per hunc Cruorem
Christo nos animæ sacræ canamus.
. . . . .
Tu Sylvam facis Isaac decoram,
Et candore novo et rubore pulchram,
Hoc charas seris arboresque saltu,
Quæ grato superis placent virore!
. . . . .
Hùc quicumque doloribus gravantur,
Spe fortes veniunt, fideque fortes,
Et fortis fidei, speique fortis
Mercedem referunt sibi salubrem.

Digitized by Google

Hic adsunt Solymæ recens novatæ,
Sancto dona Magi ferunt Cruori :
Dat Christus placitos jocos Parenti,
Dat Mater placitos jocosque Christo. pp. 161-162.

Ces vers ne sont certes pas des *carmina linenda cedro*, comme dit Horace ; mais ils sont à cent lieues de ceux que nous avons vus tout à l'heure.

Nous citerons encore le passage suivant, consacré à la louange de Warner de Daure, abbé d'Anchin et bienfaiteur de l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac :

Planctus ite procul, proculque fletus,
Hinc suspicia corde ducta moesto,
Atri cedite gaudio tapetes :
Lætum claustra canant Io Isaaci,
Ac Pœana sacris sonent camœnis;
Adsint cum fidibus lyræ suaves,
Amphion cytharam Linusque pulsent.
Ansam lætitiæ, facemque præfert
Warnerus satus Isaac in arce,
Quem Jordano sacro abluit Joannes
Hujus coenobii prior, decusque, et
Cancellarius aurei Monilis. p. 237.

Et plus loin, p. 239 :

Gaude, consita Sylva, Sylva gaude
Isaac, reddita pristino decori....
Læto flore viges, vigesque fructu
Delectabilis admodum saporis.
Nec solum tibi reddidit priorem
Cultum sed variis bonis adauxit.
Quare grata pias repende grates.

Comme on le voit par ces citations, il arrive quelquefois à notre religieux de vouloir pendre son essor ; mais bientôt ses forces (nous voulons dire son inspiration) le trahissent, et le voilà de nouveau terre à terre. En un mot, Bourgeois n'est pas un poète, c'est un homme des plus modestes, rempli de foi,

Digitized by Google

un bon religieux sans aucun doute, plein d'amour pour son monastère; mais avec tout cela, un écrivain très-médiocre, ayant de temps à autre un de ces éclairs qui ne brillent pas assez pour mériter le nom d'éclairs de génie. Comme poète, il est impossible d'en faire grand cas. Il l'a reconnu lui-même quand il a dit dans ses préliminaires :

Aspernabere, lector æque, versum.

Ses vers en effet n'ont pas toujours l'élégance ni le coulant qu'on voudrait y trouver. Un des principaux défauts de ce versificateur, c'est l'absence de césure après le second pied. Nous savons bien que Martial lui-même, qui triomphe dans le mètre hendécasyllabique, ne s'est pas toujours astreint à cette règle d'une manière très-rigoureuse. Il n'en est pas moins vrai que les vers de Bourgeois gagneraient beaucoup s'il la respectait plus souvent.

Quant au style, il manque très-souvent d'élévation, quelquefois même de clarté et de pureté. Ces qualités ne peuvent guère se rencontrer, on le conçoit, dans ces froides énumérations que nous avons rappelées. On ne peut impunément mettre la poésie au service de la chronique. Ce n'est pas à dire que l'ouvrage de Bourgeois ne soit précieux, au contraire; mais ce mérite est un mérite purement historique. Ce n'est pas autre chose qu'une chronique des deux abbayes, et, sous ce rapport, nous la recommandons à ceux qui voudraient écrire l'histoire ecclésiastique du Hainaut.

Bien peu d'écrivains se sont occupés de Maurice Bourgeois, et en cela nos bibliographes semblent avoir voulu respecter sa modestie. Nous n'avons rencontré que le jugement de Brasseur, qui ne peut passer pour un juge bien compétent. Il a adressé à l'auteur, comme nous l'avons déjà dit, deux petites pièces reproduites dans les préliminaires et répétées avec variantes dans les *Sydera*. Brasseur[1] lui donne les épithètes de

Aonii gloria rara chori.
Laureus vates

[1] *Loc. cit.*

Digitized by Google

Il ajoute :

Dulcisoni cunctos carminis arte moves.
Vive tuis scriptis, et vivant illa per ævum,
Atque tuæ inde domus crescat adauctus honos.
. . . . .
Sylvaque dum frondes, dum Vallis amabit et undas,
Vestra per hunc vatem fama perennis erit.

Bourgeois n'aura vu dans ces vers qu'une simple politesse d'écrivain, et il ne les aura admis dans son livre qu'en se promettant de les faire suivre d'un acte de contrition :

Aspernabere, lector æque, versum [1].

Jean Despiennes a de plus adressé à Maurice Bourgeois les deux vers suivants :

Culturæ dum sicca tuæ spineta relinquo,
Nascitur Aonio fota liquore rosa [2].

BRASSEUR (PHILIPPE).

PHILIPPE BRASSEUR vit le jour à Mons, en 1597. Il fit ses humanités chez les jésuites de cette ville, et sa philosophie à Louvain. Il entra ensuite dans l'état ecclésiastique, et devint notaire apostolique et chanoine de Ste-Aldegonde à Maubeuge. Il mourut à Mons le 24 octobre 1659. Il écrivit de nombreux ouvrages tant en prose qu'en vers [3].

[1] Voir au sujet du St-Sang de Bois-Seigneur-Isaac, VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 10 et suiv., édit. des Bibliophiles de Mons.

[2] *Opusc.* p. 158.

[3] FOPPENS, *Bibl. Belg.* p. 1025. — DE BOUSSU, *Hist. de Mons*, p. 434. — PAQUOT, *Mém* XIII, p 263 et suiv. — MATHIEU, *Biogr. Montoise*, p. 22 et suiv. — MICHAUD, *Supplément*, art. BRASSEUR, par Mr DE REIFFENBERG ; — *Dict. de* MORERI, lett. B, p. 246 — Et avant tout, les *œuvres de* BRASSEUR, — PEERLKAMP, *op. cit.*, p. 278.

Digitized by Google

Les recherches si consciencieuses et si exactes de M. H. Delmotte sur cet écrivain, nous dispensent fort heureusement du soin de dresser ici la bibliographie si compliquée de Brasseur [1]. La production la plus considérable de cet écrivain comprend une vaste trilogie intitulée *Prodromus Hannoniæ*. Voici les titres de ces trois parties :

1° *Panegyrus sanctorum Hannoniæ, tam veterum quam recentiorum, secundum loca in quibus quiescunt, heroïco versu deductus. Pertinenter annectitur dictæ provinciæ kalendarium monosticis distinctum, coronidis loco subnectitur Belgica D. Norberti progenies. Auth. Phil.* Brasseur, *Presb. Hannoniæ Prodomi pars* I. *Montibus, typis Joannis Havart, in platea Nimiana.* (1644). In-12, 177 pp. ; *indices*, 7 pp. non cotées.

2° *Theatrum abbatiarum Hannoniæ, seu earum sacræ antiquitates versibus illustratæ, ac tredecim classibus distinctæ juxta ordinem quem singuli ejusdem provinciæ abbates in statibus tenent Publici juris ergo emittebat, et ad perfectioris historiæ subsidium præmittebat* Philippus Brasseur, *Presbyter. Hannoniæ prodomi secunda pars.* Mons, Havart, 1638, etc., in-12.

3° *Sydera illustrium Hannoniæ Scriptorum per modum præludii emissa ordine statuum inter eos servato, seu eorum elogia et scripta decasticis et octosticis ac minori plerumque numero distincta. Hannoniæ prodromi tertia pars et ultima Authore* Phil. Brasseur, *presb. Hannomont.* Mons, Havart, 1637, in-12, 164 pp., sans les feuillets préliminaires et les tables.

Comme le remarque avec raison M. H. Delmotte [2], Brasseur n'essaya rien moins que de donner l'histoire des illustrations du Hainaut, en sainteté, en dignité et en science, ainsi qu'il le dit lui-même. Il réalisa ce plan en partie dans son *Prodromus Hannoniæ*, œuvre qu'il se proposait de refondre dans la suite et de publier en prose, quand il aurait pu compléter ses recherches.

Sans nous arrêter sur quelques autres compositions peu importantes de Brasseur et pour lesquelles nous renvoyons à M. Delmotte, nous passons immédiatement à l'analyse du *Prodromus Hannoniæ*.

La première partie du *Prodromus*, ou *Panégyrique des Saints*

[1] *Archives du nord de la France*, 1re série, t. IV, p 286 et suivantes.
[2] Art. cité.

Digitized by Google

du Hainaut, comprend quatre divisions distinctes. La première, en vers hexamètres, débute par l'exposé du sujet et une invocation à l'Esprit-Saint. Puis l'auteur parcourt successivement toutes les localités du Hainaut en passant en revue les saints qu'elles ont produits ou qui y sont honorés. Voici l'ordre suivi par Brasseur : Mons, St-Ghislain, Crespin, Condé, Saint-Saulve, Sébourg, Valenciennes, Haspres, Denain, Vicogne, Hasnon, Roucourt, Antoing, Tournay (rive droite), Leuze, Houtaing, Lahamaide, Lessines, Ghislenghien, Tongres-Notre-Dame, Chièvres, Cambron, Enghien, Saintes, Hal, Lembecq, Braine, Soignies, Saint-Follian près du Rœulx, Rœulx, Binche, Bonne-Espérance, Maubeuge, Cousolre, Chimai, Vaux, le couvent en Fagne, Liessies, Avesnes, Maroilles, Salesches, le Quesnoy, Hautmont, Bethléem. Un court épilogue termine cette division.

La seconde division est une addition à la première. L'auteur procède ici par classes. Il y a joint ceux dont le Hainaut ne possède pas les reliques, ou qui, sans être mis au nombre des saints, sont cependant morts en odeur de sainteté. Cette addition est encore en vers héroïques. Elle comprend onze classes : les saints apôtres du Hainaut, les martyrs, les exilés, quelques saints thaumaturges, réformateurs, abbés, religieux ou religieuses, ermites, comtes et palatins, fondateurs de monastères, plus quelques saints natifs du Hainaut.

La troisième division, intitulée *Calendrier du Hainaut*, se compose de distiques sur chacun des saints vénérés dans la province. Chacun d'eux a son distique à la place qu'il occupe dans le calendrier. Elle est terminée par un certain nombre de distiques sur les fêtes mobiles.

La quatrième division, *Belgica S. Norberti progenies*, est en prose, sauf un distique qui termine chaque article.

La seconde partie du *Prodromus, Théâtre des abbayes du Hainaut*, se compose de treize opuscules, nombre correspondant à celui des abbayes du comté. Ces livres sont rangés d'après l'ordre de préséance de ces abbayes, et nullement d'après celui de leur publication. Ces abbayes sont celles de 1° St-Ghislain, 2° Hasnon,

Digitized by Google

3° Hautmont, 4° Liessies, 5° Maroilles, 6° Crespin, 7° St-Denis, 8° Cambron, 9° Bonne-Espérance, 10° Vicogne, 11° Rœulx, 12° St-Jean de Valenciennes, et 13° le Val des Écoliers. Tous ces ouvrages sont conçus, partie en vers héroïques, partie en vers élégiaques. Chacun d'entre eux est dédié à l'abbé du monastère dont Brasseur fait l'histoire.

Comme Brasseur suit ici un plan pour ainsi dire invariable, nous ne ferons pas l'analyse de chacun de ces opuscules. Nous nous en tiendrons à l'abbaye de St-Ghislain, celle qui ouvre le recueil.

Vient d'abord une vie du saint protecteur de l'abbaye; cette vie, divisée en trois parties, est en grands vers. Suivent deux spiciléges, renfermant, l'un des pièces de trois vers, l'autre des pièces de quatre vers, et récapitulant toute la vie de St Ghislain, les miracles de ce saint, les honneurs qu'on rend à ses reliques, leurs différentes translations, le panégyrique de quelques saints de l'église de St-Ghislain. Puis vient un ensemble des antiquités du monastère, divisé en quatre sections. Ici l'auteur commence à employer la forme élégiaque. Il fait successivement l'histoire du monastère, celle de ses reliques, de ses abbés et de ses écrivains. L'ouvrage se termine par le récit de l'invasion de la ville et de l'abbaye de St-Ghislain par les Gueux, en 1581.

La troisième partie du *Prodromus, Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, est divisée en quatre sections. La première comprend les hommes qui sont célèbres dans le Hainaut par leurs dignités ou leurs titres, ceux qui sont nés dans la province ou qui du moins ont écrit sur le Hainaut, ou pendant leur séjour dans cette province. Cette section comprend en outre ceux dont le lieu de naissance est incertain. Un appendice est consacré aux écrivains illustres de Lobbes et de Fontaine-l'Évêque, localités qui ne faisaient point partie du Hainaut du temps de Brasseur.

La seconde section comprend les religieux des abbayes du Hainaut, nés ou non dans cette province. Ils sont rangés selon l'ordre de préséance des abbayes, sauf pour l'abbaye de Saint-Saulve, rejetée à la suite de la ville de Valenciennes (3e section).

Digitized by Google

La troisième section embrasse les écrivains des villes. Ces villes, au nombre de vingt-trois, sont disposées selon l'ordre alphabétique.

Enfin la quatrième comprend les écrivains nés dans les bourgs ou villages. Brasseur y a suivi également l'ordre de l'alphabet.

Toutes ces pièces contiennent chacune quatre ou cinq distiques, et quelquefois même un nombre inférieur.

Comme on le voit par cette analyse, le plan de Brasseur est un plan immense, et, en ne se plaçant qu'au point de vue historique, on est forcé de reconnaître que Brasseur a rendu de très-grands services à l'histoire ecclésiastique du Hainaut. Il n'entre pas dans nos vues d'examiner ses œuvres sous le rapport de l'histoire ; nous devons nous borner à apprécier son mérite littéraire comme poète latin.

Or, nous l'avons déjà fait remarquer, Brasseur nous donne ces ouvrages comme le prélude d'une œuvre plus considérable en prose. Il dit en effet dans les vers qui précèdent le Panégyrique :

Verba ligata legis, post hæc dabo libera, dudum
Concepi ut pariam tempore sancta suo.
Si quid erit forsan minus apto carmine dictum,
Ipse dabis veniam, vel magis apta dabis.
. . . . . .
Plura dabo super his, sunt hic præludia tantum,
Fetus abortivus carmen id omne meum. p. 11.

C'est donc à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger impartialement l'œuvre de Brasseur. Il n'a fait et n'a voulu faire autre chose que de mettre en vers, comme étant une forme plus concise, l'histoire ecclésiastique du Hainaut, sauf à la reprendre ensuite en sous-œuvre, et à la traiter avec plus d'étendue quand ses recherches seraient complètes. Brasseur n'avait pas même besoin de nous prévenir de ses intentions à cet égard. Elles se révèlent d'elles-mêmes à chaque page de ses livres. Il explique ainsi, par exemple, le but de son panégyrique :

Digitized by Google

Hannoniæ scriptum venio sacra Numina terræ,
Sacratosque lares, divumque perinclyta templa,
Unius verique Dei fulgentia cultu,
Templa, quibus pretiosa nitent, veneranda quiescunt
Corpora sanctorum, variis distincta locellis. p. 16.

Plus bas, il ajoute :

His ita præmissis (faveat modo lector amicus),
Propositum aggredior, patriosque subinde patronos
Ex positu cujusque loci scripturus, ab ipsis
Montibus Hannoniæ, prima velut urbe supremi
Majestate loci multos regnante per annos,
Ordior et sacræ præconia duco sequelæ. pp. 16-17.

Ainsi encore nous lisons dans le prologue de la vie de saint Ghislain :

. . . . . Quod (opus) dum per amœna vireta
Musarum ire juvat, tenui modulamine scripsi,
Donec sanctorum Hannoniæ viridaria scribens,
Guisleni vitam calamo meliore perornem. p. 12.

Nous ne chercherons pas à prouver plus longuement que Brasseur a voulu faire un ouvrage sans prétention, et que par conséquent il ne faut pas y chercher ce qu'il n'a pas voulu y mettre. Est-ce un reproche à lui faire? Mon Dieu! Nous ne savons trop. Sans doute, l'amateur de la poésie ne trouvera guère de charmes à la lecture des œuvres de Brasseur; mais Brasseur est un historien versificateur, c'est de plus un historien infatigable, et c'est tout ce qu'il veut être. Peut-on raisonnablement après cela le condamner complétement?

Brasseur a suivi l'histoire pas à pas. C'est ainsi que, pour les écrivains illustres du Hainaut, il s'est borné souvent à mettre en vers ce qu'en avaient dit Miræus, Valère André et Sweertius. Aussi Paquot a-t-il raison de dire que ces éloges nous apprennent fort peu de chose des écrivains du Hainaut. Il est vrai aussi qu'il s'en faut de beaucoup que tous ceux dont il parle soient des *astres* ou des *illustres*. Toutefois ce sera toujours un grand mérite à nos yeux que d'avoir cherché à sauver de l'oubli des

Digitized by Google

hommes dont beaucoup au moins méritent un souvenir, et c'est ici le cas, croyons-nous, de dire que le trop ne nuit pas.

Nous citerons pour exemple ce qu'il dit d'un homme distingué sous plus d'un rapport, et sur lequel nous reviendrons; nous voulons parler de Nicolas Burgundius.

Hunc facit eloquio felicem Suada : Poetam
Delius; at Clio perficit Historicum.
Indeque consultum juris Themis alma, docente
Corselio, et scriptis hunc animante suis.
Atque ita praxis amans pro consuetudine librum
Edidit, et Flandris utile fecit opus.
Nec minus interea diversa poemata lusit;
Deque gradu eloquii verba diserta tulit.
Scripsit et historiam Belgî monumenta citantem :
Pluraque progressu temporis ille dabit. *Syd.*, p. 122.

La partie de l'œuvre de Brasseur qui prêtait peut-être le plus à la poésie, c'est le panégyrique. La forme d'un voyage, préférée par l'auteur, lui donnait occasion de tracer une description sommaire des pays qu'il traversait; mais il n'a pas usé de cette ressource; et il passe d'un endroit à un autre par des transitions monotones et prosaïques :

Ergo Valencenis, Cameracum versus, in ædem
Deferor, Haspra, tuam. . . p. 50.
Sed modo Dononium, veteri prænobile claustro,
Haspris digredior . . . .
Dononium excipiat paucis hinc dissita leucis
Præmonstratensi veneranda Viconia cœtu. p. 52

Et ainsi de suite.

Il est donc reconnu une fois de plus que Brasseur n'est qu'un historien et un versificateur. Voyons quel est son mérite sous ce dernier rapport.

D'abord Brasseur ne s'élève guère jamais à une certaine hauteur, et s'il lui arrive parfois de prendre son vol, il ne tarde pas à descendre à terre. Une autre qualité qui manque quelquefois aussi à Brasseur, c'est le jugement. Ainsi Paquot cite en partie

Digitized by Google

le distique suivant sur Jean Farinart, trente-quatrième abbé de Cambron :

Doctrinæ, fidei, suadæ, pietatis, honoris
Prodiit ex horto quanta farina tuo! *Syd.*, p. 43.

Quel autre que Brasseur, ajoute le savant de Louvain, s'est jamais avisé de chercher de la farine dans un jardin ?

Ce sont là des fautes capitales, des vers à la Jean Despiennes. Il est vrai que Brasseur était un admirateur enthousiaste de ce grand tourmenteur de Pégase, comme on eût dit autrefois. Aussi Despiennes a-t-il une grande place dans les *Sydera*, et, chose singulière, Brasseur, en parlant de Despiennes, s'est efforcé d'imiter sa manière. Nous citons :

Nomen et Omen.

Si cupis in thorulos distinctum Palladis hortum,
Et petis ex thorulo quoque referre rosam :
Unus hic est vario reliquis mage flore decorus,
Floridus hinc *spinis*, cinctus at inde rosas.

Distichum continuatum.

Quisquis acuta petis, *Despienni* scripta revolve,
Quid *spinam* metuis eliciture *rosas?*

Ad ejus scitum : vix tibi fidas.

Fide parum, multumque vide, ne fide caducis,
Vixque tibi fidas, ut sapienter ait. *Syd.*, p. 75.

Et, comme si la manie qui poursuit Despiennes s'attachait à sa personne, Brasseur dit à Jean Fabri, curé de Ste-Élisabeth :

Et licet ut vulgo, *tractent fabrilia fabri*,
Jure tamen *fabri* nomen et omen habes.
Omen habes, fabricasque libros, etc. ib.

Ces fautes de goût sont plus rares, à la vérité, dans les autres parties de la trilogie de Brasseur. Nous regrettons cependant qu'il se soit évertué à forger à grands coups de marteau des distiques impossibles sur les devises des abbés du Hainaut.

Foppens dit de Brasseur qu'il est élégant en vers et en prose.

Digitized by Google

Paquot dit à son tour : parmi ces vers, il y en a qui peuvent passer pour bons ; mais la plupart sont fort médiocres. M. de Reiffenberg trouve les vers des *Sydera* médiocres et vagues. Au reste, Brasseur ne se dissimulait pas les imperfections de ses vers. Il s'explique à ce sujet dans la préface de ses *Sydera*, l'un de ses premiers ouvrages par ordre de date : « j'aurais pu écrire en prose cet ouvrage historique, dit-il, si j'avais été pleinement renseigné sur plusieurs points douteux ou obscurs. Mais, comme on dit, ce qui est différé n'est pas perdu. Au reste, on me reprochera peut-être des omissions, des longueurs, des vers défectueux. » A ses censeurs, il oppose, en s'inspirant du souvenir de Martial, les vers suivants :

Si mala sunt quædam, sunt et bona carmina quædam,
Non aliter fieri debuit istud opus.
Cæsuras violo, nec ad omnia sedulus erro,
Orabo veniam, dum meliora dabis.

Brasseur avoue donc qu'il pèche contre la césure. Ce n'est pas à dire que ses vers en soient souvent dépourvus ; mais il lui arrive fréquemment d'allonger une syllabe brève placée à la césure, comme dans les pentamètres suivants :

Quam bene sis Præsul, esse mereris, eris. *Syd.* p. 66.
Totque mihi videor inde videre rosas. *Ib.* p. 75.

Et dans cet hexamètre :

Ecce decembris init anno vertente kalendas. *Paneg.* p. 145.

Trop souvent encore, il fait servir de césure dans ses pentamètres un monosyllabe :

Te sequor et post te spicea serta lego. *Syd.* p. 61.
Despice, desipit hic, qui rationis iners. . .
Diva virgo Camberon. p. 71.

Ces défauts ne doivent pas nous trouver trop sévère, puisque l'auteur dit lui-même, dans sa préface du *Theatrum*, que la composition de ses ouvrages a été pour lui une distraction au

Digitized by Google

milieu des soins de toute espèce qu'il devait donner à la prédication et aux confessions.

Une remarque que nous devons faire encore, c'est que, au moins pour les diverses parties de son *Theatrum*, Brasseur aime à rattacher ses ouvrages les uns aux autres à la manière de Virgile au début de l'Énéide. Plus d'une fois même, il s'est inspiré des débuts de Virgile. Ainsi pour l'*Aquila S. Guisleno ad Ursidongum prævia :*

> Sacra virumque cano, binosque subinde sodales,
> Cum quibus angelico monitu prædoctus Athenis
> Perrexit Romam. . . . . p. 11.

Ainsi pour l'abbaye d'Hasnon :

> Ille ego qui supra cecini certamen utrisque
> Martyribus commune, dehinc communia utrique
> Gesta stupenda cano. . . . . p. 25.

Ainsi encore pour celle d'Hautmont :

> Claustra virumque cano, Scotiæ qui primus ab oris
> Duxit in Hannoniam. . . . . p. 9.

D'autres fois, c'est dans le genre d'Horace qu'il débute. Parfois il s'inspire du souvenir d'autres écrivains de l'antiquité. Martial avait dit de Salluste :

> « Cripus romana primus in historia. »

Brasseur, sans faire preuve d'un grand esprit de critique, dit de Jacques de Guise :

> Post veteres patria primus in historia. *Syd.* p. 96.

Nous n'insistons pas sur ces réminiscences ; car nous ne voyons pas qu'on puisse en faire un crime à Brasseur. Sauf les transitions, souvent empruntées à l'antiquité, Brasseur a en général peu imité.

Quant au style, il est fort simple, trop simple même parfois. Nous avons assez cité pour que l'on soit édifié sur ce point. Mais par sa simplicité même, ce style est aisé à comprendre, sauf en-

Digitized by Google

core une fois dans certains passages où il s'est amusé à jouer sur des mots. Chez Brasseur, peut-être encore plus que chez aucun poète moderne, on rencontre de ces mots apocryphes que l'on ne devrait se permettre que dans le cas de nécessité absolue. A part ces défauts, son style conserve une certaine pureté qui fait encore mieux supporter la lecture de ses œuvres.

BURGUNDIUS (NICOLAS).

NICOLAS BURGUNDIUS ou de BOURGOGNE naquit à Enghien le 29 septembre 1586. Il descendait de l'illustre famille de ce nom par le bâtard Jean de Bourgogne. Son père, Nicolas, était conseiller de Henri de Bourbon, depuis roi de France.

Après avoir fait ses premières études au collége de Houdain, à Mons, Burgundius alla étudier la philosophie et le droit à Louvain, où il se perfectionna dans la littérature. Ses progrès lui concilièrent l'amitié de Gérard Corselius et d'Erycius Puteanus. Reçu licencié en droit, il exerça d'abord sa profession d'avocat à Gand. L'an 1627, le duc Maximilien de Bavière l'appela à Ingolstadt pour lui confier la première chaire de droit civil ; depuis, il l'honora du titre de conseiller et historiographe. L'empereur Ferdinand lui donna les mêmes titres et le créa comte palatin. En 1639, Burgundius revint aux Pays-Bas en qualité de membre du conseil souverain de Brabant. L'époque de sa mort est incertaine. Tandis que les uns la placent entre les années 1643 et 1646, d'autres la reculent jusqu'après 1648[1].

Les œuvres de Burgundius se composent d'un volume de poésies, d'une histoire belgique, d'une histoire de Bavière, et de quelques traités de droit.

[1] VALÈRE ANDRÉ, *Bibl. Belg.*, p. 618, éd. in-8°. — SWEERTII *Athenæ Belgicæ*, p. 573. — FELLER, 2e éd., t. II, p. 443. — PAQUOT, t. I, p. 387. — DELVENNE, *Biographie du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 152. — FOPPENS, p. 902. — VAN HOOGSTRATEN EN BROUERIUS VAN NIDEK, *Groot algemeen Wordenbœk*, L. B., bl. 443. — PEERLKAMP, pp. 311-12.

Digitized by Google

Ses premières productions sont ses poésies. Elles furent composées entre les années 1616 et 1621, c'est-à-dire pendant le séjour de l'auteur à Gand. Le volume a pour titre :

Nicolai Burgundii J. C. *Poemata. Antverpiæ, apud Guilielmum Lesteenum, in via vulgo de Hoochstrate dicta, sub Pelicano aureo.* 1621, in-12 de 190 pp. Ce volume renferme :

1° Un livre d'héroïques.

2° Cinq livres d'élégies.

3° Deux livres de sylves.

Ces poèmes sont dédiés à Jean de Villèle, chevalier de St-Jacques, conseiller de S. M. Catholique et président de la cour militaire en Belgique. Tel est le patron de tout l'ouvrage. Chaque partie a ensuite son patron spécial. Dans sa dédicace, Burgundius caractérise son œuvre en ces termes : *Poematum fasciculi sunt et vernantes, et faceti; sed qui vernanti, et facetâ adhuc ætate jam olim excidêre.* Son but est de plaire plutôt que d'occuper l'esprit. Mes vers, ajoute l'auteur, brûlent de voir le jour ; j'ai entrepris de les publier. Je n'ai pas voulu qu'un si doux passe-temps demeurât sans fruit pour la postérité ; et d'un autre côté, préludant à une œuvre plus importante, c'était une occasion pour moi de consulter le public..... Il prie donc le lecteur d'accepter ses vers comme un gage de travaux plus considérables, et il les donne comme les prémices de ses études.

Dans son avis au lecteur, Burgundius se défend du luxe de dédicaces que présente son livre. Il se rejette sur l'habitude de son temps. Il ne l'a point fait non plus par intérêt ; il n'est point de ces gens dont la plume vénale prostitue impudemment les muses, et qui écrivent moins pour la postérité que pour eux-mêmes. Qu'on ne juge pas son livre sur la quantité, mais sur la qualité ; au reste c'est déjà beaucoup que d'avoir écrit ce volume au milieu des soucis de toute espèce qui l'obsèdent.

Arrivons au livre, nous voulons dire à la dédicace du livre des Héroïques. Elles sont adressées au chevalier Frédéric Marselare, trésorier de Bruxelles. Burgundius caractérise ainsi ce livre : Ce sont des poèmes héroïques, par intervalles du moins ; mais c'est

Digitized by Google

le fruit du premier jet de l'inspiration. La grandeur du sujet leur conciliera la confiance, la nouveauté leur donnera du crédit; et là-dessus, il souhaite à ses vers l'immortalité, à lui-même de la gloire, aux lecteurs beaucoup de plaisir.

Ces héroïques sont au nombre de huit. En voici les sujets:

1° *Epinicion* en l'honneur de la victoire remportée par l'armée impériale et de la réception de Prague (en 1620).

2° Inauguration d'Antoine Triest, évêque de Bruges.

3° Chant à l'occasion du rétablissement de la santé de Gérard Corselius, membre du conseil secret.

4° Inauguration de Charles de Bourgogne, premier échevin de la ville de Gand.

5° Magistrature de Jean Van Havre, seigneur de Walle.

6° Félicitations à Erycius Puteanus, qui transporte ses lares à Louvain.

7° Sur le laurier doctoral de Jean Loœus, jurisconsulte.

8° A Erycius Puteanus à l'occasion de la publication de sa *Facula distinctionis.*

Les héroïques n'ont qu'une étendue fort restreinte ; elles n'occupent que vingt pages du recueil. Elles sont naturellement en vers hexamètres.

Le premier livre des élégies est dédié à Jean Van Havre. La première est adressée à Herman de Bourgogne ; la seconde à une amie de l'auteur ; la suivante à Erycius Puteanus à l'occasion de la seconde édition de son *comus ;* la quatrième à Ghislain Nieulandt, parent de Burgundius ; la cinquième est intitulée : Plaintes d'un amant ; la sixième roule sur une amante qu'on disait fiancée à un autre ; dans la suivante, Burgundius s'emporte contre une maîtresse qui se marie ; enfin la dernière s'adresse à Jean Van Havre, patron de tout le livre.

Dans la préface du second livre, offert à Jacques de Coninck, membre du conseil de Flandre, Burgundius représente encore ses poésies comme les premiers fruits de ses études.

« Il y en a peut-être, ajoute-t-il, qui trouveront mauvais que je m'amuse à ces bagatelles au milieu de plus sérieuses occu-

Digitized by Google

pations. Cependant les muses ne me font distraire aucune partie de mon temps des affaires du barreau ; et après tout, je préfère me repentir d'avoir travaillé que d'être resté à ne rien faire. D'autres peuvent demander au vin ou au jeu des amusements d'un autre genre. Moi je préfère la poésie. Ces pièces sont légères sans doute, mais inoffensives, à moins qu'un siècle morose ne juge des mœurs du poète sur la grâce et la mollesse de ses vers. On n'a pas fait ce reproche autrefois à M. Tullius, à Gallus, à Pline, à Ausone, à tant d'autres qui nous ont précédé de plus près ; et je m'honorerai toujours d'avoir erré à la suite de personnages aussi célèbres. »

Le troisième livre est adressé à François Borluut. « Voici un petit livre d'élégies, lui dit-il, c'est-à-dire le fruit d'un esprit folâtre qui est impatient de voir le jour. » Puis il déplore une fois de plus les spéculations intéressées des écrivains de son temps.

Le livre suivant se présente sous le patronage de Philippe Triest. « *Molliores illi libelli, delicatulique et lepore quodam priscæ voluptatis aspersi, quos in medio fori æstu vernans animus peperit.* » « En un mot, ajoute-t-il, ce sont des amours, mais des amours pudiques, et presque inoffensifs ; ils ne sont pas libres au point de dépouiller toute pudeur, ni assez perçants pour laisser leur aiguillon dans la blessure. » L'auteur craint cependant d'avoir dépassé les bornes de la décence ; car il déclare lui-même qu'aucun écrit n'est assez innocent pour que la malignité ne le tourne en chose honteuse. Il proclame aussi ce quatrième livre le premier pour la doctrine et pour la grâce des sujets, et il a choisi, pour les offrir à son ami, les meilleures de ses productions. Observons encore que la dédicace de ce livre est datée de 1616, tandis que celles du deuxième et du cinquième le sont de 1618, et celles des deux autres livres, de 1621.

Le cinquième livre des élégies est placé sous le patronage d'Adrien le Prévost de Basserode ; ce livre, au jugement de l'auteur lui-même, est en quelque sorte une œuvre à part pour la matière et pour le style.

Le premier livre des Sylves, dont la préface porte la date de

Digitized by Google

1618, est dédié à Ghislain Nieulandt, seigneur de Leberghe; la seconde, à Screvelius Van Driel. En donnant ce second livre au public, l'auteur craint de parler plus souvent le langage poétique que le langage humain. Il se plaint aussi du peu de goût que son époque montre pour la poésie. « Si quelquefois, ajoute-t-il en terminant, on me trouvait par trop hasardé, qu'importe? c'est à votre innocence à dépouiller la sévérité, et à vous laisser aller modestement au plaisir, surtout qu'il n'y a là aucun danger pour la pudeur. Je me joue en ces vers, mais jamais jusqu'à alarmer l'innocence. J'expose une Vénus, mais elle est voilée, elle n'effarouche pas les regards humains. Je ne vise qu'à la plaisanterie et à l'enjouement, auquel, au dire de Catulle, la mollesse ajoute le plus souvent de la douceur. *Sylva est, id est, non unius generis fructus.* Aussi j'ai varié les sujets, afin que, si tout ne plaît pas à tout le monde, certaines pièces au moins plaisent plus que les autres. » Nous trouvons également dans ces petites pièces les noms les plus célèbres de l'époque.

Outre ce volume de poésie, nous connaissons encore de N. Burgundius une élégie à l'occasion du mariage de Casperius Gevaert, membre du magistrat d'Anvers, auquel est adressée la dernière de ses silves. Cette élégie se trouve imprimée à la suite de: *Epithalamium in nuptias Casperii Gevarti J. C. S. P. Q. Antv. ab actis, et Mariæ Hacquiæ Schottæ, celebratas pridiè Idus Maii 1625, auctore J. V. E. Antverp.* Anvers, Guillelmus à Tongris, 1625, in-4°.

Les poésies de N. Burgundius nous révèlent un esprit nourri des plus saines traditions de la littérature antique. Ses héroïques se soutiennent presque toujours à la hauteur du sujet. Alors même que le sujet ne paraît pas susceptible d'une bien grande élévation, Burgundius sait encore se placer à une hauteur respectable. Les débuts de ces pièces sont surtout remarquables par le ton épique qui y règne. Voici le début de la première:

> Solvite vota Deo, fumentque altaria ceris,
> Festaque conspicuas exornent lumina turres.
> Redditur imperio Boius, discussaque nuper

Digitized by Google

Frena subit, ceditque nocens dementia ferro,
Austriacisque aperit fatis crescentibus orbem.
Sanior ad mentem rediit jam Praga, reponens
Agnatos solio dominos, prædone repulso.
Conscia legitimis hæredibus occupat arces, etc.

L'inauguration de l'évêque de Bruges, Antoine Triest, commence en ces termes :

Ad majora feror, paullum discedite curæ
Venales studiumque fori : juvat ire per hortos
Aonidum, frontemque iterum circumdare lauro.

Ces débuts, qui sont dans la manière de quelques-unes des églogues de Virgile, respirent, comme on le voit, un grand souffle poétique. Parfois cependant, l'auteur a peut-être trop abusé de ses souvenirs mythologiques. Il est vrai que c'était là une des habitudes de l'époque ; et qu'il ne faut pas être trop sévère pour un défaut commun à tous les contemporains.

Pour donner une idée plus complète de la manière de l'auteur, nous citerons ici un passage de la sixième pièce. Après avoir dit que trop longtemps Louvain a été désolé par les horreurs de la guerre, il lui prédit la brillante renommée que son université devait lui donner :

Postmodo Musarum sedes, Vatumque Piorum
Culmen erit, profugumque sua de Phocide Phœbum,
Expulsasque fere Latiâ regione Camœnas
Hospitio excipiet, blandâque in rupe fovebit.
Hùc passim accurrent vates, et quisquis Hyantis
Flumen amat, sacrumque sitim deponet in illis
Fontibus, et totâ sorbebit mente furorem.
Quin etiam Europâ ex omni quà mitior orbis,
Quâque aliquis cultus superest, animique venustas,
Numinis ad tanti famam pellecta juventus
Conveniet, dicti à planâ tellure Poloni,
Innumeros populos, procerumque examina fundent.
Gandigenæque mei pariter, gens edita doctis
Indulgensque choris ; nec enim felicius usquam
Ungula Pegaseos expumat pressa liquores. pp. 33-34.

Digitized by Google

Les élégies nous dévoilent une nouvelle face du talent de notre poète. C'est l'amour qu'il va ici chanter. Il prend pour guide l'auteur grec Callimaque :

Qualia sub myrto quondam florente refertur
Callimachus dominæ perpoliisse suæ.
Qualia vel Paphiis rapiens affixa columnis,
Callidus arguto murmure discit amor. p. 44.

Ce sera donc le Callimaque grec, mais à travers le Callimaque latin :

Umbria Romani patria Callimachi. Prop. Eleg. IV, 1.

Sa première élégie est une sorte d'entrée en matière. Dans la seconde, il nous expose ses désirs ; il chante sa Galla : Galla n'aime pas les vers, mais Galla aimera les siens :

Sat dominæ placuisse meæ, sat laudis in illo est,
Si mihi det faciles ad sua colla vias.
Blandaque purpureis figam repetita labellis
Oscula, cumque feram plurima, plura petat.
Forte aliquis nostros qui tunc spectabit amores,
Dulcia in exemplum carmine facta trahet.
Et tua cuncta meis minio variata legentur
Nomina, quotque dedi basia, quotque dabo.
Felicesque canet passim, nimiumque beatos,
Dum tibi constanti detur amare fide.
Evenientque pares, serique in amoribus anni,
Dulce etenim tecum vivere, dulce mori. p. 46.

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans toutes les péripéties de ses amours. Sa Galla ne lui est pas toujours fidèle ; il s'en console auprès de sa Flore. Enfin il a atteint le port, le port de l'amour, bien entendu. « Phébus ! s'écrie-t-il, et vous, ses neuf compagnes, couronnez votre poète : j'ai vaincu ; *grâce à* vous, Flore est à moi. Elle a été touchée des prières et *des larmes* des Muses. Laissons l'avare rechercher les richesses. Que cette récompense soit le partage des poètes. Je suis satisfait quand je puis dire : Flore est à moi ! IV, 7.

Souvent le poète entretient ses nobles amis de ses craintes et de ses espérances, de ses succès et de ses infortunes. Ses poésies en

Digitized by Google

général n'ont peut-être pas toute la passion brûlante de celles de Jean Second. L'auteur rappelle quelque part la doctrine de Catulle :

. . . . Castum esse decet pium poetam
Ipsum ; versiculos nihil necesse est :
Qui tum denique habent salem ac leporem,
Si sunt molliculi ac parum pudici.

Il ne faudrait pas croire toutefois que l'auteur ait abusé de cette théorie ; on rencontre bien chez lui des passages où la passion parle un langage très-vif ; mais nous croyons pouvoir dire qu'il a su partout respecter la décence. Ses vers ne sont pas faits pour alarmer la pudeur.

Beaucoup de passages rappellent les meilleurs auteurs du siècle d'Auguste. Nous citerons ici, comme remarquable à plusieurs titres, l'élégie où il célèbre son retour dans la ville de Gand (IV, 1) :

Ganda parens, sedesque novem dilecta Camœnis,
Hospitium dominæ, deliciumque meæ ;
Inter formosas quoniam tibi contigit urbes
Indomitum Flandris acribus esse caput ;
Sive illibatæ quod libertatis amore
Principibus fueris sæpe timenda tuis ;
Seu quia te virtusque virum, numerusque calorque
Non patitur socias inter habere parem.
Accipe me, quæso, reducem, comitesque Camœnas,
Mœnibus in vestris postmodo civis agam.
Curribus insideo Veneris, myrtoque Cupido
Dirigit assutis esseda fulta rosis.
Sudantesque cycnos urget placidasque columbas,
Tingentes spumâ parva lupata suâ.
Jam propero, volucres, quœso, percurrite amores,
Fiat et adventus conscia Flora mei.
Occurret mea Flora mihi perculsa, sinuque
Excutiet suo quod tempora fallit opus,
Inque meos ruet amplexus inque ora, vicissim
In roseasque genas blandaque colla ruam.
Et niveis iterumque fruar, iterumque labellis,
Transfusis iterum pascar et halitibus :

Digitized by Google

Halitibus, mea vita, tuis tepidisque salivis,
Blanditiisque tuis, nequitiisque tuis.
Et de vulnificis posthàc non vellar ocellis,
Semper ero lateri proximus ipse tuo.

L'auteur continue sur ce même ton la description du bonheur que lui promet la présence de sa Flore. Il passera désormais ses jours auprès d'elle. Mais alors la pensée de sa patrie renaît vivace dans son cœur. Ovide ne l'a-t-il pas dit :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse suî?

Enghien! ma patrie! s'écrie Burgundius, pardonne-moi :

Angia, da veniam; quis scit? tibi forsitan illis
Lusibus, è gremio Cypridis ibit honos.
Tunc aliquis Musis non asper dulcibus hospes,
Adjiciet : vatem prodidit iste locus.
Hos habuit fratres, illic habitasse refertur
Luderet antiquos cum puer ante lares.
Hic pater est, cecinit Burgundius ædibus illis,
Hic vovit Gallæ tristia quæque suæ;
Optavitque annos steriles inopemque senectam,
Et laxum rixis verberibusque torum.
Scilicet est aliquid sacrum genuisse poetam,
Scilicet ex illo Mantua nomen habet.
Umbria Callimacho gaudet, Verona Catullo,
Claraque Peligni gloria Naso fuit.
Tu quoque, si tenues vivant post fata camoenæ,
Accedes famæ parsque comesque meæ.

Nous n'essayerons pas, maladroit panégyriste, d'ajouter quelque chose à cette peinture pleine de charmes, et d'une si touchante mélancolie, car la mélancolie est au fond de l'amour. Et ces beaux vers sur sa patrie, où il a folâtré devant les lares de son enfance, où les trouverions-nous ailleurs ?

Dans la troisième élégie de son cinquième livre, l'auteur, s'adressant à son frère Gilles, lui raconte la fable de la Volupté.

Nous ne pouvons résister au désir de résumer ici cette ingénieuse et charmante fiction. C'est d'ailleurs le moyen de faire mieux apprécier le talent si souple de Burgundius.

Digitized by Google

« Les siècles de Saturne ont cessé, et Jupiter se dispose à s'aller asseoir sur le trône de son père. Il est suivi d'un certain nombre des Dieux qui transportent leurs lares dans le ciel. D'autres cependant restent sur la terre, et parmi eux, la Volupté. C'est à elle seule que la race humaine tend les bras; pour elle sont ses hommages, son encens, ses victimes. Les autres divinités sont oubliées. Pour celles-ci, plus de couronnes, plus de fleurs. Une indigne poussière souille leurs fronts. Jupiter (car personne n'est plus ambitieux ni plus avide d'honneurs que lui), Jupiter s'indigne. Il appelle Mercure : allez, dit-il, arrachez aux mortels et rendez aux Dieux la déesse de la joie. Les ordres de Jupiter s'accomplissent. La déesse s'efforce de regagner le ciel; mais le poids de sa tunique alourdit ses membres; elle dépouille ses ornements pour faciliter son essor. Par hasard, derrière elle se tenait la Douleur. Celle-ci, voyant la Volupté prendre le chemin du ciel, ramasse les vêtements de la déesse, compose son visage et ses mains; le fard lui vient en aide. L'artificieuse en impose ainsi aux mortels; et c'est depuis ce temps que sous le manteau de la joie se cache la douleur. »

Le premier livre des Silves contient huit pièces, dont quatre ont la forme lyrique. La première est adressée à Adrien Scriec-kius; la seconde, intitulée idylle, à Antoine Sanderus; la troisième, à Adrien Borluut, est dirigée contre les Bohêmes rebelles; la suivante a pour sujet la devise de Charles Brunswick : *ne tentes aut perfice*. La pièce cinquième est une idylle à l'Astrée de Josse Hertoghe, de Gand. Puis viennent des iambes sur un sycophante qui, sous le nom très-inoffensif de Juste Mulderus Ascanius, avait osé menacer Erycius Puteanus. La pièce suivante est adressée à Justus Ryckius. La dernière est une pièce sur le laurier de Jean du Quesne, son jeune ami.

Les odes sont dans les formes employées le plus souvent par Horace. L'idylle adressée à Sanderus commence même par un vers qui rappelle le début de la trente-huitième ode du premier livre d'Horace :

Me decet festus, puer, apparatus.

Digitized by Google

Les autres pièces sont conçues en hendécasyllabes ou en iambes. Plusieurs d'entre elles rappellent le faire de Catulle.

Le second livre est de beaucoup le plus varié. Il contient vingt-sept pièces de longueur et de mètres fort différents. La première est l'épithalame de Daniel Floritius et de Jeanne Floritia Riquebourg. Cette pièce charmante renferme des refrains et est tout-à-fait dans la manière antique.

La pièce suivante est une invitation dans le genre de la trente-cinquième de Catulle. La troisième est un éloge de la ville de Grammont en l'honneur de Josse Burgundius, frère de Nicolas. La quatrième, sur la mort du perroquet de Maximilien de Vriendt, et la suivante, sur la mort de son chardonneret, rappellent la pièce de Catulle sur la mort du moineau de Lesbie.

. . . . Sed ite manes
Exiles volucrum venustiorum
Apud passeris umbrulam Catulli,
Quà vatum graciles aves priorum,
Auditam nemorum canunt Thaliam,
Umbrarum spatiis beatiorum. p. 181.

Une des pièces qui viennent à la suite est une délicieuse imitation de l'antiquité. La voici :

Ad Gallam.

Vale, delicium meum puella,
Meum suaviolum, mei lepores,
Meum basiolum meique amores,
Et tot millia suaviationum,
Et tot millia morsiuncularum,
Et tot millia fascinationum,
Et tot millia centies leporum,
Et tot millia millies amorum,
Quot syrtes refluas vehunt arenas,
Vel quot sub Boreæ furentis ortum
Flavet deciduis ager capillis.
Valete omnia quæ meos amores
Ridendos lepido datis popello.
Scilicet mea ducitur perunctas
Ad fores stolidi puella sponsi, pp. 182-83.

Digitized by Google

A l'exception de quelques autres petites pièces, dont l'une à Galla, où il traite l'époux qu'elle s'est donné de

Ille stupor, asinus, silex,

ce livre ne contient plus que des épigrammes assez courtes, où Burgundius suit tantôt les traces de Catulle, tantôt celles de Martial. L'auteur est plus hasardé dans ses épigrammes que le P. Adrien de Boulongne, on le conçoit; toutefois il est libre, mais non licencieux. En voici quelques-unes contre des maris trompés:

Cornua fronte gerit, nec curat cornua Gallus;
Tam pecus est quod se non sciat esse pecus. p. 182.

In hereticum Eunuchum.

Esse negas sanctos, miracula nulla fateris,
Et nugas priscæ credulitatis ais;
Qui faciant sancti miracula, rectiùs uxor
Noverit: eunuchum te facit ipsa patrem. p. 181.

Quelques autres épigrammes sont à l'adresse des couples mal assortis, ou des maris qui se laissent mener par leurs femmes.

Nous croyons avoir été assez long pour faire connaître les différentes faces du talent poétique de N. Burgundius. Il est peut-être à regretter que presque tous les écrivains qui, à cette époque, se sont occupés de poésie latine, se soient exercés dans tant de genres différents. La nécessité d'éparpiller ainsi les forces vives de leur intelligence devait nécessairement nuire à leurs succès. Burgundius, lui, ne fut pas seulement tour à tour poète épique, élégiaque, épigrammatique; ce fut encore un orateur, un historien, un jurisconsulte distingué. Au reste, tout son livre trahit un homme né pour le travail, un homme dont tout le bonheur consistait dans les chastes caresses de sa Galla ou de sa Flore, et dans les occupations sérieuses du cabinet.

Valère André l'appelle un homme d'un jugement mûr, d'un esprit excellent. Il ajoute : *versus ludit faciles et supra versificatorum existimationem doctos.* Foppens et après lui Paquot disent qu'il s'est distingué dans tous les genres qu'il a touchés. On peut certes reprocher à Burgundius de s'être parfois trop abandonné, comme Ovide dans ses Métamorphoses, à son imagi-

Digitized by Google

nation abondante et facile. Des critiques sévères lui feront peut-être aussi un crime de quelques détails un peu libres ; on trouvera aussi, en épluchant son style, quelques rares expressions qui eussent fait tache dans la latinité du bon siècle, par exemple, *tam pecus est quod*. Malgré cela, nous croyons que la réputation de N. Burgundius, comme poète, est restée au-dessous de son mérite. Son style est clair, coulant, rapide et, sauf de très-rares exceptions, il est d'une très-grande pureté. C'est peut-être même, sous ce dernier rapport, le poète latin le plus remarquable qu'ait produit le Hainaut. Burgundius fut un imitateur de la poésie classique ; mais de la manière dont il imite, nous ne savons si Horace eût été jusqu'à le ranger dans son *servum pecus*. En tous cas, il y eût occupé une fort belle place [1].

CATULLE (André).

André Catulle naquit à Néchin, suivant Sanderus [2], vers la fin du XVI[e] siècle. Après avoir fait ses premières études au collége de Saint-Paul, à Tournay, il passa à Louvain, où il fut reçu licencié en droit civil et canon. Il enseigna d'abord la rhétorique à Louvain même, au collége de Vaulx, célèbre avant l'érection du nouveau collége dit de la Trinité. C'est pendant son séjour dans cette ville que parurent ses premiers ouvrages. L'an 1620, Catulle fut nommé chanoine de la cathédrale de Bruges ; peu après, il fut rappelé à Tournay, avec la charge de chanoine et official, charge qu'il dut à sa grande renommée de jurisconsulte. Enfin il fut nommé grand-archidiacre et vicaire-général du diocèse de Tournay, et, l'an 1663, prévôt de l'église collégiale de St-Hermès à Renaix ; il mourut le 27 septembre 1667, à un âge assez avancé [3].

[1] Voir encore Hoeufft, *Parnassus latino-belgicus*, p. 138.

[2] *De Scriptoribus Flandriæ*, v° *Andreas*.

[3] Sweertii *Athenæ Belgicæ*, p. 119, éd. de 1628. — Val. André, *Bibl. Belg.* éd. de 1623, p. 136. — Vernulæi *Acad. Lov.* p. 77. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 50. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournay*, t. II, p. 284.

Digitized by Google

Nous connaissons de ce poète :

1° *Prometheus, sive de origine scientiarum, Drama : urbis et academiæ Lovaniensis encomium.* (Louvain), typis Phil. Dormalii, 1613, in-4°. — Nous regrettons vivement de n'avoir pu nous procurer cet ouvrage.

2° *Septuplex Gladius, sive Deiparæ Virginis septem Dolores.* Tornaci, ex officina Caroli Martini, 1614. In-8°. Titre et préliminaires, 8 pp. non cotées; texte, 45 pp.; appendice, 2 pp. non cotées.

3° *Septuplex triumphus, sive Deiparæ Virginis septem Gaudia.* Tornaci, ex officina Caroli Martini, 1614. In-8°. Titre et préliminaires, 16 pp. non cotées; texte, 48 pp. Une huitième pièce est adressée au lecteur.

4° Andreæ Catulli *belgæ Tornacensis J.-C^i, lacrymæ sive amores casti.* Tornaci, ex officina Caroli Martini, 1614. In-8°, titre et préliminaires, 8 pp. non cotées; texte, 19 pp.; appendice, 4 pp. non cotées.

5° *Ecloga, in qua sub nomine Daphnis, Maximiliani Villani à Gandavo, episcopi Tornacensis, mors deploratur.* — A la suite de : *Illustrium virorum pondus et statera de civitate seu Metropoli, necnon cathedra episcopali Nerviorum*, ouvrage formant appendice au : *Tornacum civitas Metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum*, du même Catulle. Bruxelles, 1652. In-4°, pp. xlij-xlvij.

Sanderus, dans son *Tornacum Illustratum*, lui attribue encore :

1° *Ecloga in obitum Andreæ Mangelli, Internuntii apud Belgas et Burgundiones apostolici*, et

2° *Elegia ad Guillielmum Blitterswyckium, Geldriæ consiliarium.*

Les sept douleurs de la S^te Vierge furent imprimées la première fois en 1613, in-4°, chez Flavius à Louvain. L'édition de Tournay, la seule que nous ayons sous les yeux, est donc la seconde. Elle est dédiée à Dom Pierre de Loyers, abbé de

Digitized by Google

St-Martin, de Tournay. Dans son avis au lecteur, Catulle déclare qu'il n'avait pas d'abord l'intention de donner au public aucune des œuvres de sa jeunesse, et que c'est peut-être imprudemment qu'il a déjà affronté les dangers de la publicité ; il ne voulait pas abandonner l'étude de la jurisprudence pour celle de la poésie; mais il a préféré faire des vers que de ne rien faire. Ce sont là les fruits de ses loisirs. J'ai choisi, ajoute-t-il, un sujet religieux, et se prêtant assez à l'invention poétique ; j'ai même souvent été étonné que personne ne l'eût encore traité. — Au reste, il reconnaît qu'en semblable matière, il y a bien des mesures à prendre, comme en tout récit tiré des Écritures ; et c'est là le côté difficile du sujet. Mais il y a trouvé une compensation d'autre part ; et au demeurant, ces pièces ne lui ont coûté, ni trop de peine, ni trop de temps.

Viennent ensuite une vingtaine de vers d'Erycius Puteanus, qui recommande l'ouvrage au lecteur pieux. Quant aux Sept Douleurs, dont chacun connaît le sujet, ce sont autant de prosopopées de la Ste Vierge. L'auteur a été bien inspiré en la faisant parler elle-même. Il est à regretter, toutefois, qu'il nous montre la Ste Vierge si savante. On y aperçoit la main de l'auteur, et cette circonstance nuit à l'illusion. Le désir de briller ainsi par l'érudition fait perdre le véritable langage du cœur et de la passion. On a quelquefois fait le même reproche à Properce ; mais, dans ce dernier, le sujet n'est pas toujours aussi rigoureusement plaintif que dans notre poète tournaisien. Nous donnerons pour exemple de cet abus d'érudition, le passage de la fuite en Égypte, où la Ste Vierge s'adresse à la ville de Bethléem :

Delphica curvato submittit poplite tellus
Se tibi, et in medio Delos honora mari.
Ipsa etiam, centum quamvis digesta per urbes,
Crete, Minoï quondam habitata seni :
Crete ubi furtive nutritum lacte capellæ
Nescio quem fingit fabula vana Deum.
Cedunt et liquidæ Baiæ, Samos ardua, Tybur,
Argolicæ Tybur nobile gentis opus. pp. 5 et 6.

Digitized by Google

Plus loin, dans la même pièce, Catulle nous montre la Vierge hésitante, comme le pieux Énée, et demandant à la voix divine de parler. C'est l'écho qui lui répond par les deux dernières syllabes qu'elle a prononcées. Ces réponses, assez mal assorties au sujet, sont immédiatement commentées par la Vierge. Cet artifice puéril se prolonge pendant environ vingt-cinq vers, et se termine par un *vale* que l'on est tenté d'adresser à l'écho lui-même.

Nous citerons encore un autre artifice de l'auteur. Pour mieux exprimer la tristesse de la mère de Dieu après le crucifiement de son fils, il lui fait dire :

Inferias nato celebra cum sole soloque,
Et funde exanimi carmina sacra Deo.
Ah quam vellem equidem ! fundor findorque dolore,
Dum volo funereos fundere mœsta modos.
Debilis immo sonus, pressus sub mole dolorum,
Cogit inexpletum linquere carmen. . . .

Nous ne croyons pas que ce soit parler le langage de la douleur, que de dire qu'on ne peut finir son vers.

Un autre défaut de cet ouvrage, c'est un usage excessif de la répétition et de l'antithèse. Que de fois l'auteur ne s'écrie-t-il pas :

Ite, meæ lachrimæ ;
Ite procul, procul hinc gaudia,
Abite procul.

D'autres fois, la pensée est recherchée, beaucoup trop recherchée. L'auteur s'adresse ainsi au couteau qui pratiqua la circoncision :

Quisquis es, ô culter, tamen unus es, impie culter,
Non pudet innocui scindere membra Dei ?
Nescio quis fuerit, fuerit quis nescio, at unum
Hoc scio, quòd verè saxeus ille fuit. p. 3.

Ne croirait-on pas lire un passage de Théophile, et tout cela ne rappelle-t-il pas le poignard, le traître qui rougit de s'être souillé lâchement du sang de son maître ?

Digitized by Google

Passons aux Sept Allégresses. Elles sont dédiées à Nicolas Du Fief, alors chanoine hospitalier de la cathédrale de Tournay. Après la douleur, la joie : le cœur de l'homme n'est qu'un composé de l'une et de l'autre. L'auteur semble avoir voulu mettre en action ce qu'Horace dit de l'élégie :

> Versibus impariter junctis querimonia primùm,
> Post etiam inclusa est voti sententia compos.

La troisième allégresse, ou la naissance du Christ, n'est pas tout entière de notre auteur. Dans quelques mots d'introduction, Catulle nous apprend que, pour qu'aux sept allégresses répondissent sept élégies, comme il se propose de publier des odes choisies sur la Nativité (projet qui, pour le dire en passant, n'a pas eu de suites), il a donné ici le poème de Pierre Lotich. Au reste, ajoute-t-il, comme Lotich n'a pas assez insisté, à mon sens, sur les joies de la Vierge et sur ses sentiments maternels, j'y ai ajouté par-ci par-là quelques vers de mon fonds, vers qui sont imprimés en italiques. Ces vers de Catulle ne font guère moins de la moitié de la pièce.

Chacun connaît, de réputation au moins, le poème de Sannazar *De partu Virginis*, auquel on a reproché un monstrueux mélange des fables du paganisme avec les mystères sévères de la religion chrétienne. Nous ne retrouvons ici, à l'enfantement de la Vierge-mère, ni Junon Lucine, ni la déesse Ilithye. Sous ce rapport, Catulle et son collaborateur ont su rester dans les limites de la vérité. Toutefois, dans d'autres pièces, nous rencontrons encore un certain penchant à l'érudition; mais comme le poète a ici abandonné la forme de la prosopopée, cet inconvénient est considérablement atténué.

De temps en temps cependant, l'auteur a sacrifié encore au mauvais goût. Ainsi, quand l'ange a terminé sa mission auprès de celle que Dieu avait choisie pour sa bien-aimée entre les filles d'Adam, Gabriel ne sait se séparer d'elle :

> Nuncia finierat Gabriel, reditumque parabat,
> Sed retinet veniens virginis ore decor.

Digitized by Google

It, redit, ambit : amor nescit quà parte recedat;
Ter tibi, Nympha, Vale, ter quoque dixit Ave.
O ! nisi summa Patris revocarent numina, vellet
Angelus hàc nunquam forsan abire domo.
Ergo Vale tandem, sed nolens dicit : at illa
Annuit et dictis consilioque volens. p. 8.

N'est-ce pas là mettre la créature immaculée dans une situation équivoque ? Un tel rôle est-il bien celui d'un ministre du Dieu terrible et jaloux qui punit la pensée du crime à l'égal du crime lui-même ? Nous ne pouvons nous refuser à l'idée de croire que Catulle, mieux inspiré, n'eût retranché ces vers, s'il avait donné plus tard une autre édition des Allégresses.

Les *Lachrimæ* ou *Amores casti* se composent de quatre pièces. La première, larmes de sainte Marie-Madeleine, est conçue en vers trochaïques. L'auteur s'est rappelé le *Pervigilium Veneris* et son refrain :

Cras amet, qui nunquam amavit, quique amavit, cras amet.

Catulle s'est emparé de ce refrain, en y changeant seulement le mot *cras* en celui de *caste* pour la première fois. Le second refrain nous offre le mot *sic* au lieu du même mot *cras*. Ce refrain se reproduit huit fois à intervalles inégaux.

Entre ces refrains, l'auteur développe la même pensée de diverses façons, en montrant ce que doit être l'amour chaste, l'amour pur que nous devons à Dieu.

La seconde pièce roule sur les larmes de la Madeleine dans la maison du pharisien. Elle est en vers iambiques ; le refrain

Nunc, nunc amandum est, Magdali,
Nunc lachrimandum est, Magdali,

y est, comme dans la précédente, répété neuf fois à des distances inégales.

La troisième pièce est dans le même mètre que la première. C'est une prosopopée de la Madeleine au tombeau du Christ. Le refrain

Nunc fleamus, ò sorores, nunc fleamus, sol jacet,

Digitized by Google

s'y retrouve huit fois à des intervalles qui varient de sept à onze vers.

Enfin, le dernier morceau, inspiré par cette phrase de l'Évangile : « *Exiit foras, et flevit amarè,* » est une prosopopée de S[t] Pierre qui vient d'entendre le coq chanter. Il comprend environ cent quatre-vingts vers, mais est sans refrain. Le mètre est l'iambique mêlé.

Ces petits poèmes ne manquent ni de facilité ni d'agrément; ils se font lire avec plaisir et sans fatigue. Voici par exemple le début du premier :

> Caste amet, non ut salaces turturillæ compares,
> Non velut protervulos columbulæ columbulos,
> Nec velut suos petulcus passerum grex conjuges ;
> Sed velut fratrem soror, matrem patremque filius,
> Innubam velut Dianam Phœbus ardet innubus,
> Utque Phœbum ipsum novem chorea sacra virginum.

On pourrait reprocher cependant à l'auteur un trop grand amour des diminutifs. Sans doute, ce genre, léger de forme, permet certaines libertés de cette espèce ; mais ceux de ces diminutifs que les auteurs classiques ne se sont pas permis, seront-ils tolérés dans un auteur moderne ? Un autre défaut non moins grave, c'est l'intervention inopportune en pareille matière des divinités de la fable. Nous ne pouvons guère nous émouvoir des plaintes de S[t] Pierre, quand elles s'exhalent comme dans le passage suivant :

> Nondum Nemesis adest gravi
> Armata ferro ? video, video : tortiles
> Hydræ, colubri vultibus oberrant meis.
> Ubi sum ?

S[t] Pierre ne croyait pas aux Furies, et nous n'y croyons pas plus que lui. Plus loin, nous rencontrons Procné, Orphée. C'en est trop : l'illusion se retire de telles images en un tel sujet.

Ici encore, Catulle s'est quelquefois trop abandonné à l'antithèse. Cette figure prodiguée devient puérile, et pourrait finir par fatiguer le lecteur. Qu'on en juge :

Digitized by Google

Index amoris lachrima est,
Et lachrimæ est index amor;
Radix amoris lachrima est,
Et lachrimæ est radix amor;
Pala est amoris lachrima,
Et lachrimæ pala est amor;
Magnes amoris lachrima est,
Et lachrimæ magnes amor. p. 4.

Et plus loin, p. 5 :

Accurre, quid timida stupes?
Accurre, quid stupida times?
Amor timere non solet,
Amor stupere non solet, etc., etc.

Ces antithèses et ces répétitions peuvent avoir leur charme ; mais il ne faut jamais abuser des meilleures choses.

Dans sa dédicace à Maximilien Vilain, chanoine de Tournay, plus tard, évêque de cette ville, Catulle appelle ces *Lachrimæ, juveniles ingenii immaturi fœtus*, les fruits d'un esprit jeune encore et non encore à sa maturité. Nous ne devons donc pas les juger avec trop de rigueur.

L'églogue sur la mort de Maximilien Vilain de Gand, fut écrite en 1644, alors que l'auteur était parvenu à toute la maturité de l'âge ; mais, si son imagination est devenue plus sage, il nous paraît en revanche avoir perdu cette facilité qui fait le charme de ses premières œuvres. Cette églogue est une imitation de la cinquième de Virgile, où Ménalque et Mopsus déplorent la mort de Daphnis. Comme la huitième de Virgile, celle-ci renferme un refrain qui se répète à intervalles inégaux au nombre de sept fois :

Ergo, Daphni, jaces, plusquam dulcissime Daphni
Pastorum! exstincte ô miserando funere Daphni!

A part la forme dialoguée de la pièce de Virgile et l'entrée en matière, Catulle a suivi constamment la marche du poète de Mantoue. Il n'a eu garde d'oublier l'épitaphe ; il en donne même deux :

Digitized by Google

Daphnis ego in villis, Villana stirpe celebris,
Tornaci præsul, in cœlis notus et ultra,
Sacrati pecoris custos, sacratior ipse.
Vel sic, si lubeat numeris brevioribus uti :
Hic situs est Daphnis : Ipso regnante manebant
Tuta ovis in pratis, tutus quoque pastor in agris.

Au reste, ces ouvrages, comme nous l'avons déjà fait remarquer, sont tous, sauf le dernier, de la jeunesse de l'auteur. Ils furent en effet publiés en 1613 et 1614 ; or, Catulle ne mourut qu'en 1667, c'est-à-dire 53 ans plus tard. En admettant qu'il les ait publiés à l'âge de vingt-deux ans, il serait mort à l'âge respectable de soixante-quinze ans. Ces poésies ont donc tous les défauts et toutes les qualités de l'âge de l'auteur. Il se laisse aller avec trop de complaisance à la facilité de sa jeune imagination ; il n'oublie pas assez ses vastes connaissances à peine acquises ; et avec cela, il lui manque parfois une qualité que ne donne que la maturité de l'âge ou l'expérience. Cette qualité, c'est le goût, le jugement. D'ailleurs, lui-même plus tard le reconnut. Voici ce qu'il en écrivait en 1652 : « Moi-même, épris d'un enthousiasme juvénile, j'ai publié il y a quarante ans : Prométhée, ou de l'origine des sciences, drame ; les sept Douleurs et les sept Allégresses de la S^te^ Vierge en autant d'élégies, auxquelles j'ai joint les Larmes de S^t^ Pierre au chant du coq et celles de S^te^ Marie-Madeleine avec des poèmes mêlés adressés à diverses personnes. Si je rappelle ces œuvres, ajoute-t-il, ce n'est ni par ostentation ni par vanité (ce qui est cependant licite en matière notoire), mais parce que ce sont des œuvres de ma jeunesse, œuvres que l'on estime d'habitude comme le singe fait de ses petits informes[1]. »

Valère André et Sanderus[2] reconnaissent dans notre poète un esprit et un style élégant, soit qu'il écrive en prose, soit qu'il écrive en vers. Sweertius l'appelle un homme d'un esprit élégant et un homme de goût. Nous souscrivons volontiers à l'élégance du

[1] Catulli *Tornacum civitas metropolis*, etc., pp. 102-103.
[2] Loc. cit.

Digitized by Google

style de Catulle; mais pour le goût, nous devons faire nos réserves. On rencontre au reste dans ces poésies d'heureuses imitations de l'antiquité. Nous n'en citerons que quelques-unes :

Sit licet mitis, licetque inermis, est audax amor. *Lachr.* p. 4.

Totus est armatus idem
Quando nudus est amor. (*Pervigilium*).

Tu quoque, sed non jam mater, tu flebilis, eheu !
Virgo dole. . . . . *Glad.* p. 34.

Virgile a dit dans les Géorgiques :

Invalidasque tibi tendens, heu ! non tua, palmas. IV, 498.

On lit dans la quatrième églogue du même poète :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem,

Catulle dit dans une de ses élégies :

Jamque puer placido matrem cognoscere risu
Cœperat. . . .

Nous ne citerons aucune des imitations de Virgile que renferme l'églogue sur la mort de Maximilien Vilain de Gand. Elles sont trop nombreuses.

On lit encore des distiques de Catulle dans l'ouvrage de Pierre Colins, intitulé : *Histoire des choses les plus mémorables advenues en l'Europe depuis l'an onze cens* XXX, *jusques à nostre siècle.* Tournay. Quinqué, 1643; dans l'ouvrage de Pr. Stellart *Augustinomachia.* Lugduni. 1614, pp. 106-107; et une pièce de vingt-deux vers scazons, insérée pp. 191-192 de *J. Cornelii à Marcâ opera omnia.* Louvain, 1613.

CLERICUS (HERMÈS).

CLERICUS (HERMÈS LE CLERCQ) naquit à Tournay dans le XVI^e^ siècle. Il entra dans l'ordre des Jésuites et passa une grande partie de sa vie en France; il enseigna longtemps au collége de Billom en Auvergne, et il y mourut dans un âge très-avancé.

Digitized by Google

Sanderus dit qu'il se distingua autant par sa piété que par son habileté dans le droit canonique; c'était en outre, dit-il, un poète latin remarquable (*egregius*). Miræus fait de lui le même éloge.

Hermès Le Clercq a laissé plusieurs ouvrages de poésie latine, qui, malheureusement, n'ont pas été imprimés. Ce sont :

1° *Vita B. Ignatii Loyolæ.* Ce manuscrit se trouvait entre les mains des Jésuites.

2° *Fasti sacri sanctorum sanctarumque.* En vers élégiaques. « C'est, dit Paquot, un calendrier chrétien imité des Fastes d'Ovide. Deux italiens, Baptiste Mantouan, carme fort connu, et Novidius Fraccus s'étaient déjà exercés sur ce sujet; ni l'un ni l'autre n'y avaient réussi. Le premier ne connaissait pas assez la bonne latinité; le second a un langage trop payen : tous les deux manquaient de critique. On ne nous dit pas si le P. Le Clercq avait fait mieux. »

3° *De Angelis beatisque spiritibus.* L'auteur y a mis en vers le traité des anges qui fait partie de la Somme de S[t] Thomas. Ce sujet n'est pas heureux, dit encore Paquot. On le conçoit : la traduction en vers d'un sujet si peu propre à la poésie, ne devait pas fournir matière à de bien beaux essors de talent.

Voilà tout ce que nous savons d'Hermès Le Clercq et de ses œuvres. Les historiens de Tournay ne nous apprennent absolument rien de lui[1].

COLINS (Pierre).

Pierre Colins naquit à Enghien vers l'an 1560, puisque, dans l'ouvrage que nous allons examiner, ouvrage publié en 1640, il déclare avoir quatre-vingts ans. Ses humanités finies, il entra en philosophie au collége du Faucon à Louvain. Il alla ensuite étudier

[1] Sanderus, *de Script. Flandriæ*, p. 76. — Sweertius, *Ath. Belg.*, p 344. — Miraeus, *Bibl. belg.*, p. 236, éd. 1649 — Foppens, *Bibl. belg.* p. 479. — Allegambe, p. 181. — Sotwel, pp. 336-337. — Ribadeneira, *cat. script. soc Jesu.* — Paquot, t. x, pp. 81-82.

Digitized by Google

le droit à Bourges sous le célèbre Cujas. Revenu aux Pays-Bas, il ne tarda pas à être investi de fonctions publiques. Il mourut le 3 décembre 1646, conséquemment à un âge très-avancé.

Nous n'avons à parler ici que d'un seul ouvrage de Colins. « Cet ouvrage est rare, dit M. Van Hulthem, ayant été supprimé par ordre de la cour, parce que l'auteur y parle librement de plusieurs choses qui y étaient arrivées. Ni Paquot, ni aucun de nos autres bibliothécaires ne paraissent l'avoir vu. » Brasseur ne l'a point connu non plus, la publication de ses *Sydera* étant du reste antérieure de trois ans à celle de l'ouvrage en question.

Nous ne connaissons que trois exemplaires de cet ouvrage (Bibliothèque royale, Fonds Van Hulthem, nos 30,476 et 30,477, et Bibliothèque de Mons, no 4,803).

Voici le titre de cet ouvrage :

Theatrum aulicum, quatuor libris comprehensum, in quo plures tragoedi quàm comoedi probant sorte suâ verissimum illud divini Tiresiæ :

Inter privatos latitans longe optima vita.

Authore Petro Colins, *equite, Hetveldæ Toparcha.* Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope Minimos. 1640, in-4°, titre et préliminaires, 8 pp. non cotées, texte 245 pp.

L'ouvrage est dédié à Philippe-Emmanuel de Croy. Colins lui tient à peu près ce langage :

« Vous allez me prendre pour un fou en me voyant, avec mes quatre-vingts ans, traduire sur mon *Théâtre* les tragédies de la cour. Écoutez-moi pourtant : Enghien, où j'avais vieilli comme premier magistrat, ayant été vendu, je n'ai pas voulu servir un autre maître que le seigneur héréditaire, Henri IV, roi de France, et, résignant mes fonctions, je me suis retiré à Montignies; c'est là que, pour charmer les ennuis de la solitude et de la vieillesse, j'ai appelé les muses à mon secours ; et voici que, entre autres ouvrages qui, *j'espère, verront le jour*, apparaît ce *Théâtre.* » — Colins explique ensuite les raisons qui l'ont déterminé à dédier ce livre à Ph.-E. de Croy, et termine en priant le ciel de préserver ce dernier des embûches de la cour.

Digitized by Google

Parmi les préliminaires, nous lisons l'Épithalame de Ph.-E. de Croy et de la petite-nièce de Maximilien, comte d'Iseghem.

L'ouvrage est divisé en quatre livres.

Dans le *proemium* qui précède l'ouvrage, Colins nous apprend que son intention était d'abord de chanter les travaux de la campagne ; il avait même déjà mis la main à l'œuvre, lorsque son fils (un grand gaillard pourtant), jusque-là serviteur assidu de Cérès, est venu lui déclarer que cette vie des champs l'ennuyait, et qu'il voulait se produire à la cour. Le père lui adresse alors un sermon des plus pathétiques pour le décider à rester à Heetfeldt. « Avant de prendre un parti, lui dit-il, lis au moins mon *Theatrum*. » Nous ne savons si le fils fut docile aux avis paternels.

Le premier livre débute par des considérations générales tendant à prouver que la condition d'un simple particulier vaut mieux que celle des courtisans. Le sort des courtisans est semblable à celui des ménages mal assortis. Que cherchent les hommes de cour ? Les honneurs, la puissance, les richesses, les plaisirs. Quelques-uns vont à la cour dans l'intérêt du salut des âmes. Colins passe successivement ces divers points en revue, en cherchant à prouver combien sont fausses toutes ces espérances.

Le second livre débute par une pièce intitulée : *De aulicis adulatoribus Tragœdiarum prodromis.* Ce livre est plus spécialement consacré aux événements tragiques dont les flatteurs ou les courtisans les plus fameux ont été les victimes. L'auteur prend surtout ses exemples dans l'histoire d'Angleterre et dans celle de France, sans négliger cependant ceux que lui fournit l'histoire des autres peuples. Nous y avons surtout remarqué ce qu'il dit des malheurs qui firent pleurer la France après la mort de Henri IV, de la St-Barthélemy, etc.

Arrivons au troisième livre ; jusqu'ici l'auteur a employé l'hexamètre seul. Il nous explique d'abord pourquoi il va se servir de la forme élégiaque : il n'a pas fini de montrer les chutes tragiques et le sort funeste des grands, et, d'un autre côté,

Nos alterna juvant, et amant alterna Camœnæ.

Digitized by Google

Il parle, entre autres choses, des disgrâces terribles de certains courtisans, des malheurs de Crésus, etc. Les retours lugubres des choses humaines ne doivent pas être attribués à la fortune, mais au Dieu éternel. Vient ensuite le supplice de Louis Calderon, celui de Jean d'Olden Barneveldt, la fin funeste de Henri III et de Henri IV. Tout cela est entremêlé de réflexions analogues au sujet.

Le quatrième livre, écrit en vers hexamètres comme les deux premiers, commence par des conseils sur la conduite à tenir à la cour pour en éviter les dangers.

Au milieu d'autres choses, nous y lisons des vers moraux destinés à former les jeunes gens qui cherchent à y pénétrer. Ces vers sont des extraits de Juvénal, d'Horace, d'Ovide, de Properce, de Claudien, de Pétrarque, de Boèce. Colins décrit ensuite les infirmités qui assiégent les courtisans parvenus à la vieillesse, la cécité, la surdité, la goutte, etc. Mais le plus à plaindre de tous ceux-là, c'est encore celui qui, vieux et infirme, a eu le malheur de prendre une jeune femme. Citons quelques vers :

Perculsus terrore tremit, quod opinio dictat,
Nempe suæ figat ne fronti cornua conjux.
Non satis oris habet, quo pectoris ima recludat :
Quo queat horribiles tacitosque levare dolores.
Nemo vicem miseri dolet : at strepitante cachinno
Quisque dari vitiis moretricia præmia ridet. p. 220.

Suit la conclusion de l'ouvrage, conclusion facile à deviner, et une pièce assez longue, en forme d'appendice, intitulée : *Querela Principis.*

L'idée mère de l'ouvrage de Colins est donc celle que Racine, dans Iphigénie, a formulée en ces termes :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.

Comme on le voit par cette analyse, le plan de cet ouvrage est loin d'être sans défaut. C'est une suite de pièces séparées les unes des autres par des notes en prose, quelquefois très-étendues. On

Digitized by Google

dirait que l'auteur n'avait pas de plan arrêté, qu'il a d'abord composé ces pièces une à une, sans trop savoir l'ordre définitif auquel il les soumettrait. C'est ainsi qu'au quatrième livre, où nous nous attendions à ne plus trouver que des conseils sur la conduite à tenir à la cour, nous retombons bientôt dans la satire des courtisans, dans le tableau des déceptions qui les y attendent. Tout cela est passablement embrouillé.

Ces déclamations de P. Colins ne sont pas même toujours dépourvues d'injustice. Le tableau est outré : il n'est pas besoin de bien des réflexions pour s'en convaincre. Cette œuvre est celle d'un homme que la perte de sa dignité est venue froisser au vif, que la vieillesse a rendu chagrin et boudeur. C'est, en un mot, l'œuvre du dépit. Comment ! cet homme qui, jusques à quatre-vingts ans, n'a produit qu'une œuvre consacrée, d'un bout à l'autre, au panégyrique d'une grande famille, cet homme, quand il a déjà un pied dans la tombe, vient brûler ce qu'il a adoré jusque-là, la puissance et la grandeur, et nous le prendrions au sérieux !

Oui, sans doute, le séjour de la cour a ses dangers ; sans doute, tout ce qui reluit n'est pas or, comme le dit un proverbe vulgaire; mais tout n'est pas empesté non plus dans cette atmosphère qui environne les princes. P. Colins l'a senti lui-même, puisqu'il s'est cru obligé de faire une exception. Bossuet ne parlait pas encore à Louis XIV avec l'autorité de sa sublime parole; mais Colins comprenait ce qu'un Bossuet pouvait sur une cour.

Colins a semé dans ses poésies un grand nombre de vers empruntés, soit à Virgile, soit à Juvénal, soit à d'autres poètes de l'antiquité. Il ne s'est pas même toujours donné la peine d'indiquer ses emprunts. On trouve en outre, dans ses poésies, quelques apologues ou fables, genre représenté fort maigrement chez les poètes du Hainaut. Voici la fable de la vie humaine :

Actibus in variis nostræ est sita fabula vitæ,
Quam lusu referunt sæpe theatra suo :
Non tamen arbitrio plane dependet agentis,
Sors in eâ partem vindicat ipsa suam.
Alea jacta cadit facili jacientis opellâ,
Quam casu ancipiti sors malefida movet :

Digitized by Google

Si quid opus tibi sit, neque casus vota secundet ;
Comicus id certâ corrigere arte monet.
Alea sit vitæ (Plato vult) mortalis imago,
Quâ fortuna sibi subdita quæque regat. p. 178.

Dans un autre ordre d'idées, nous citerons le début de la St-Barthélemy :

Parisiis noctu cœpit tristissima cædes
Ad nolæ sonitum, magnasque secuta per urbes
Horrifico varioque modo : Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago,
Ut stragem Procerum sileam, tenuisque popelli :
Occubuere simul ferro crudeliter omnes
Penè Navarræi ; trepidâ formidine capti
Dum fugitant, dominique petunt tutamen in aulâ :
Quin Rex ipse suis Erebum comitatus adisset ;
Regia ni mater generum, subducere telis
Sollicita, inclusum thalami servasset asylo, etc. p. 131.

Ces citations prouvent qu'à l'âge de quatre-vingts ans, Colins avait encore conservé toute l'énergie de la jeunesse. Son talent n'est pas sans analogie avec celui de Juvénal. Colins pourrait s'écrier comme le proscrit de Domitien :

Si natura negat, facit indignatio versum.

C'est en effet, comme nous l'avons déjà remarqué, l'indignation, ou plutôt le dépit, qui conduit la plume de notre auteur. S'il est parfois exagéré comme le poète latin ; si, comme lui aussi, il ne respecte pas toujours assez la décence, il faut bien reconnaître cependant que cette mâle énergie dans un vieillard a quelque chose qui étonne, et qui plaît en même temps.

La versification de Colins n'est pas sans facilité, ni même sans pureté. Si parfois on y rencontre des consonnances un peu dures, c'est que sa plume va droit au but ; il veut frapper fort plutôt que frapper juste. Il s'y trouve aussi un certain nombre de fautes contre la quantité ; il y a apparence toutefois que la plupart ne sont que des fautes d'impression ou des inadvertances de l'auteur, car plusieurs de ces fautes sont corrigées à la main dans notre exemplaire.

En résumé, P. Colins tourne assez bien un vers ; et ces mor-

Digitized by Google

ceaux, pris isolément, méritent souvent de grands éloges. L'auteur cependant est trop savant parfois, et il y a dans son œuvre des incohérences, du désordre en un mot. Colins est un poète satirique, et c'est là son fort; mais il est aussi quelquefois trivial; ses déclamations contre la mode ne sont que des lieux communs que l'on trouve partout. Au reste, son œuvre est une œuvre remarquable à plus d'un titre, et nous ne pouvons que regretter qu'il ne nous ait pas donné les autres œuvres promises dans sa dédicace[1].

CRUDILACTIUS (JEAN).

JEAN CRUDILACTIUS était de Binche et vivait au seizième siècle; il mourut avant 1561. Antoine Duet[2] nous le donne comme un homme très-instruit dans les trois langues. Nous avons de lui une pièce de 38 vers élégiaques, composée à l'occasion de la prise de Binche en l'an 1553. C'est une imitation du psaume lxxix (78): *Deus, venerunt gentes*, etc. On peut l'appeler une pièce de circonstance. L'auteur en fait l'application à sa patrie. Cette pièce nous a été conservée par Antoine Duet, de Mons, qui la donne à la suite de sa *Paraphrasis in Psalmum* cxxviii. Antv. apud Joan. Latium, 1561.

Malgré le faible bagage poétique de cet auteur, nous n'avons pu résister au désir d'en parler, car nous avons rarement vu d'imitation des psaumes unissant à autant d'élégance autant de fidélité. Qu'on en juge :

Heu! Deus, ingressæ tua sunt hæredia gentes:
Fœdarunt adyti tecta verenda tui.
Squalida mutarunt Solymam in magalia: præbent
Servorum strages pabula vulturibus.
Corpora cultorum passim prostrata tuorum,
Fiunt carnivoris esca cruenta feris.
Et circum Solymam sanguis, velut amnis, inundat:
Mortua nec quisquam corpora mandat humo.

[1] V. PAQUOT, *Mémoires*, t. x, pp. 337-341.
[2] Préface de sa *Paraphrasis in Palmum* cxxviii.

Digitized by Google

Vicinis sumus effecti ludibria nostris,
Et populo infelix fabula finitimo.
. . . . . .
Nos tua plebs, et grex niveus tua pascua tondens,
Tollemus semper nomen in astra tuum.
Donec erunt crebro redeuntia sæcula cursu,
Nostra tuas laudes lingua diserta canet.

Duet nous a encore conservé du même auteur les deux vers chronogrammatiques suivants, contenant l'année de l'incendie de Binche :

MagdaLena tVI festIVa LVCe dIeI,
ReX atroX sæVo sVCCenDIt BInChIon IgnI.

On remarquera que les D ne comptent pas dans ce chronogramme.

DESPIENNES (Jean).

Jean Despiennes du Fay naquit à Mons, l'an 1592 ou 1593, d'une famille de magistrature. Son père, Jacques, était échevin de la ville de Mons. Sa mère s'appelait Marie du Fay. Il fit ses humanités à Courtrai[1] et sa philosophie à Louvain, où il eut pour professeurs N. Colins et Pierre Salembier[2]. Il étudia également les belles-lettres sous Juste-Lipse et Erycius Puteanus[3]. Après s'être fait recevoir licencié en théologie et en droit civil et canon, il séjourna quelque temps à Paris. Vers 1623, il obtint un bénéfice à Ste-Waudru de Mons[4]. Il devint ensuite chanoine gradué et prévôt de la cathédrale de Namur. La *Gallia Christiana*[5], qui l'appelle Pierre, dit qu'il mourut le 21 décembre 1640, revêtu de la qualité de prévôt. Nous savons encore qu'il célébra son jubilé de prévôt de la cathédrale de cette ville en 1628[6].

[1] Joan. Despiennes *opusc.* p. 187. — [2] Ibid. p. 174. — [3] Ib. p. 154. — [4] Ib. p. 188. — [5] T. III, col. 549.

[6] *Metrographica in quibus epulum sacrum occinentibus Parentibus et amicis clarissimo viro Jo. Despiennes du Fay Præposituræ suæ in Cathedrali Namurana jubilæum celebranti.* Namurci, Ch. Ouwerw. 1628.

Digitized by Google

Outre quelques ouvrages de théologie dont la trace est perdue, et qui portaient pour titres : *Definitiones theologicæ*, *Divisiones theologicæ*, *conclusiones theologicæ*[1], nous connaissons de Jean Despiennes :

Joannis Despiennes du Fay *ab Hannonia opuscula*. Lovanii, typis Phil. Dormalii. 1623. In-8° de 190 pp. — Cet ouvrage eut une seconde édition, à Mons, en 1628, in-8°[2].

Nous avons encore rencontré la mention de trois autres ouvrages du même auteur qui ont échappé à Paquot et à M. Mathieu. En voici les titres :

Metrographica Joannis Despiennes du Fay *Opusculum* XIII. — Namurci, typis Christiani Ouwerx typog. Jur. sub signo Circini Aurei. Anno 1627. Petit in-8° de 16 pp. non cotées[3].

Beati Jacobi de Marchia, ordinis fratrum Minorum Laus postrema. Montibus Hannoniæ. Ex officina Waudraeana. 1625. Pet. in-8° de 16 pp.[4]

Signé des initiales I. D. (Jean Despiennes).

Hierarchica logogriphicis sœpiuscule adlusionibus delineata. Jo. Despiennes opusculum. Namurci, in-8°[5].

Le premier ouvrage cité se compose de neuf opuscules. Il faut donc admettre que, dans l'intervalle de l'année 1623 à l'année 1627, Jean Despiennes publia les dixième, onzième et douzième opuscules. Malheureusement, nous n'avons vu que les neuf premiers, c'est-à-dire l'édition de 1623. Nous ne parlerons donc que de cette édition.

Les *Opuscula* sont dédiés au magistrat de Mons. Dans cette dédicace, qui est en prose, on voit déjà percer le genre particulier

[1] Voir *opusc.*, p. 188.

[2] G. Brunet, *Apud Bulletin du bibl belge*, 2e série, 1853-54, p. 90. Peut-être ce qui parut à Mons, en 1628, n'était-il que la continuation des *Opuscula*. Quant aux deux ouvrages cités par M. Mathieu : *Vita sanctorum*, et *de varietate religionum morumque populorum*, nous croyons qu'ils rentrent dans l'édition de 1623.

[3] Signalé par M. Chalon, dans le *Bull. du bibl. belge*, t. IX, p. 391, 1852.

[4] H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 163.

[5] *Cat. Verhocven* (1810). n° 996.

Digitized by Google

de l'auteur. On peut dire, sans crainte de se tromper, que dans ce millier, et plus, de distiques, ce n'est qu'un perpétuel jeu de mots. Attendons-nous donc à voir ici régner ce que l'on croirait d'invention plus récente, le calembour.

Selon l'usage de l'époque, l'auteur a joint à son œuvre quelques pièces que ses amis lui ont adressées au sujet de son livre. L'une est un distique du père de l'auteur, Jacques Despiennes, seigneur d'une foule de lieux. Le bon homme décompose le nom de son fils, *Joannes Despiennes*, en cette phrase *es aedon sine pennis*, et lui dit, probablement avec un sourire :

Macte tuis modulis, *es Aedon*, sed *sine pennis*,
Nonne jocis metricis ceu Philomela canis?

Que dites-vous, lecteur, de ce rossignol sans plumes qui chante comme Philomèle? ô Diogène, où étais-tu?.... Eh bien! le fils est le digne élève du père, ou le père le digne élève du fils. Les deux font la paire.

Les opuscules se divisent, comme nous l'avons vu, en neuf parties. La première est intitulée *Indigetes*, c'est-à-dire les patrons ou puissances tutélaires. C'est la partie la plus étendue; elle renferme 250 distiques. Les premiers roulent sur Dieu et la Trinité; suivent la vie de Jésus-Christ sur la terre, et celle de la S^te^ Vierge. L'auteur s'exerce ensuite sur les anges, les apôtres, les évangélistes et les docteurs de l'Église. Cette première partie se termine par une sorte de revue des principaux saints de chaque mois.

La seconde partie, *Decemviratus jesuiticus* (15 distiques), est consacrée aux dix principaux compagnons de S^t^ Ignace.

Dans la troisième (122 distiques), l'auteur exerce sa verve satirique contre les plus fameux hérésiarques depuis Simon le magicien jusqu'à ceux de la fin du seizième siècle. Les premières pièces roulent sur Rome, siége de la catholicité, sur S^t^ Pierre et sur le souverain pontife.

La quatrième partie, *Nationes*, (104 distiques), se compose de distiques satiriques contre presque toutes les nations connues. L'auteur les appelle *pasquillæ*, *pasquinades*; à chacune de ces

Digitized by Google

pièces succède la réponse de la nation que l'auteur poursuit de son distique. Cette partie nous paraît une des moins mauvaises de l'ouvrage.

Les *Belgica stemmata* (cinquième partie), s'ouvrent par le distique suivant adressé à l'archiduchesse Isabelle :

> Quid tibi, Diva potens, pro munere? sunt tua, nostra;
> Belgica tota tua est, tota dicanda tibi est. p. 92.

Viennent ensuite dix-sept paires de distiques contenant des allusions aux blasons des dix-sept provinces des Pays-Bas. Le premier de chaque couple est censé dit par l'auteur; le second est la réponse de la province. Nous citerons pour exemple l'allusion au blason du Hainaut :

> Quadrijugus bicolorque Leo tibi, sed cave pugnet,
> Cumque Rubente Niger, cumque Nigrante Ruber.
>
> *Reponit Hannonia.*
>
> Quo numerosior est mihi, fortior Leo. Quidni
> Nocte Niger regnet, sole micante Ruber? p. 95.

Nous lisons après les *Belgica stemmata* vingt-huit distiques intitulés : *Heroum Analogiæ*. Ces petites pièces ne sont pas de notre auteur, mais de son frère Thomas, jurisconsulte.

Une des parties les plus étendues des opuscules, ce sont les *Psithyrismi* ou *Bourdonnements* (146 distiques). Sous ce titre, illustré de nos jours par un spirituel littérateur, Despiennes se laisse aller à plaisir à son penchant naturel pour la poésie satirique.

La septième partie est intitulée *Artes*. Viennent d'abord quelques petites pièces générales, dont l'une, chose rare, est en hexamètres. L'auteur passe ensuite la revue des sept arts libéraux : l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, la Rhétorique, la Poétique, qui comprend aussi la Musique, et enfin la Dialectique (38 distiques).

La huitième partie porte pour enseigne *Elogia :* ce sont d'abord des distiques en l'honneur de l'empereur Ferdinand II, du roi Philippe IV, de l'archiduc Albert, et de quelques grands hommes

Digitized by Google

de l'antiquité ; puis une prosopopée des quatre saisons de l'année adressée à l'archevêque de Patras, nonce apostolique en Belgique. L'auteur met ensuite dans la bouche des Dieux du paganisme l'éloge des chevaliers de la Toison d'Or. Suit une prosopopée des vertus théologales à Jean Davin, évêque de Namur ; une autre des éléments à Ph. Cospeau, évêque de Nantes ; les analogies des sept sages de la Grèce aux membres du grand conseil de Malines. Les pièces subséquentes sont adressées aux prélats et chanoines de l'église cathédrale de Namur. L'auteur ne s'y oublie pas lui-même. Voici le distique qu'il s'adresse :

Ars mihi si qua subest confratribus adsona · consors
Laudis ero, at satis hoc ; canto aliena mihi. p. 144.

Les *Analogies des héros*, qui suivent, nous offrent une revue des membres du conseil de Hainaut ; ceux du conseil provincial de Namur ne sont pas oubliés non plus.

Le chapitre assez long qui termine cette huitième partie, présente un intérêt historique tout particulier. Il débute par le triumvirat littéraire, que l'auteur compose de Juste-Lipse, de Scaliger et d'Erycius Puteanus. Les autres distiques portent chacun en tête le nom d'un contemporain, et nous y retrouvons plus d'un nom enseveli aujourd'hui dans les ténèbres de l'oubli. A côté de ceux-là, nous lisons aussi les noms de Julien Waudré, poète latin, du célèbre Rubens, de l'historien Nicolas de Guise, de Maldonat, chanoine de Tournay, du poète Malapert, de Grammaye, d'Oultreman, d'Angelin Gazet, de Vernulæus, etc.

La neuvième et dernière partie est intitulée : *Inscriptiones superliminares*. Ce sont des inscriptions à mettre sur des portraits et sur divers autres objets. En voici deux que l'auteur destine à son propre portrait. On verra qu'il n'avait pas une trop mince opinion de son savoir-faire :

Corporis, hæc Eixòn. Hæc Musa : est mentis imago.
Vis melius spinas pingere? Pinge rosas.
Hic sacræ sacer est Sophiæ, et tibi, Phœbe, sacerdos.
Qui carpit spinas, carpat et inde rosas. p. 180.

Digitized by Google

Cette partie se termine par la triade de l'auteur, *auctoris trias*. Voici un de ces distiques qui suffira pour donner une idée du reste :

Tria trissyllaba nomina.
Nomine Joannis Despiennes nuncupor : urbe
Montensis : Verbis Syllaba Trina Tribus. p. 187.

Ce qui veut dire que le prénom *Joannis*, le nom *Despiennes*, et la patrie de l'auteur *Montensis*, comprennent chacun trois syllabes : belle découverte !

L'auteur a joint à sa triade son épitaphe en seize vers asclépiades rimant par paire au milieu et à la fin. En voici un échantillon :

Despiennes obiit ; corpus inest solo,
E Spinis abiit ; pectus inest polo. p. 188.

Voici le distique final :

Sis sine *Fine* memor *Finis*, qui *Fine* carebit :
Vivere post *Finem*, si sine *Fine* velis. p. 189.

L'ouvrage se termine par quelques distiques élogieux adressés à l'auteur par ses parents ou ses amis.

Comme on le voit par cette analyse, l'œuvre de Jean Despiennes roule sur une assez grande variété de sujets. Nous le voyons puiser tour à tour dans la théologie et dans la mythologie, dans l'histoire ancienne et dans celle de sa patrie, dans l'histoire littéraire et dans le blason, etc., etc. Mais partout et toujours domine l'amour des pointes et des jeux de mots. On le prendrait pour un des continuateurs de l'école de poésie grecque d'Alexandrie. Nous trouvons, en effet, dans notre auteur des vers rétrogrades :

Sacra tenet summus sanas summus tenet arcas,
Solem, arcas animi, limina sacra, melos. p. 42

Des vers déclinés :

In grammaticum Poetastrum.
Nominat hæc Musa exculto te carmine dignum,
Atque hujus Musæ Genitivo semine cretum,

Digitized by Google

Huic Musæ Dat grata tuos industria versus,
Hanc Musam Accusat qui te negat esse poetam,
Sed te Musa Vocat Vates, sic creditur ergo
Ablativus ab hac Musa sit quilibet alter. p. 128.

Des vers conjugués :

In Grammaticum Philomusùm.

Vos Amo; quicquid Amas, cor Amat; quod Amamus, Amatis;
Nos quoque Amant, quotquot sic redamare vident. ib.

En voici d'autres où, en prenant la première lettre de chaque mot, on retrouve l'alphabet :

In Abecedarium indignum congressu.

Absistet Bellum, Cedet Detractio, Eruntque
Frena Gerenda Hodie, Jurgia Lingua Movens :
Nempe Opto Pacem Quoniam Rodenda Suasi,
Themave, Vel Xenium, Zoïli *Abecedici.* ib.

Les suivants sont des vers appelés par l'auteur amphibologiques. Ils sont destinés à être placés sur la porte d'une maison, et rappellent involontairement l'origine donnée quelquefois au proverbe : *faute d'un point, Martin perdit son âne.*

Succedes laribus nunquam, non gratus abibis.
Exosus; nunquam tecta subires potes. p. 176.

Ce qui peut se ponctuer ainsi :

Succedes laribus; nunquam non gratus abibis.
Exosus nunquam; tecta subire potes.

Quoi qu'on en dise, nous préférons et de beaucoup le

Porta patens esto, nulli claudatur honesto,

qui est au moins supportable.

Plus souvent notre poète, si on peut lui donner ce nom, s'est fait le digne émule des Hucbalde, des Hamconius, des Mamcranus, des Placentius, qui prenaient plaisir à emprisonner leurs pensées, vides la plupart du temps, dans ce qu'on veut bien appeler des vers dont tous les mots commencent par la même lettre.

Digitized by Google

En voici quelques exemples :

Quid Papa ?

Papa patrocinium Pacis, Pastor Parochorum,
Papa Pater Patrum, Papa Pater Patriæ. p. 42.

Mameranus, Hamconius et compagnie sont bel et bien distancés. La syllabe dont la répétition forme le nom latin du pape, se retrouve dans chaque mot. Et avec cela, quelles pensées poétiques et profondes ! Dans une autre pièce (p. 174), chaque mot commence par les deux lettres *vi*, sauf le dernier.

Autre exemple :

Futilis fastus :

Se superis similans, subnixa superbia sorti,
Servit stultitiæ subjiciturque suæ. p. 108.

Voici qui est plus curieux. L'alpha et l'oméga de l'amour :

Arsit Amans Amens Ardore Abreptus Amoris :
Omnibus Opprobriis Obrutus Occubuit.

Nous citerons encore le bourdonnement suivant :

In Janum Cornigerum, potorem rixosum.

Cum cæcum cruciet cerevisia crebra cerebrum,
Corruptum cyathis, cerbere, conde caput. p. 112.

C'est surtout cette partie baptisée par l'auteur du nom de *Psithyrismi*, qui abonde en pointes, en jeux de mots plus ridicules les uns que les autres. L'auteur semble y avoir mis en œuvre toutes les ressources de son imagination.

L'œuvre de Jean Despiennes est donc une œuvre originale, mais c'est de l'originalité de la pire espèce. Rarement nous le voyons se faire imitateur ; et à dire vrai, nous ne savons qui il aurait pu imiter en ce genre. En quelques endroits, il laisse percer un certain penchant à la satire, et ce sont les parties les moins mauvaises de l'ouvrage. On peut, en effet, dans une œuvre satirique de deux vers passer à un auteur un jeu de mots plus ou moins équivoque. Mais quand ce genre continue pendant plus d'un millier de distiques, il est impossible, même au lecteur le plus

Digitized by Google

patient et le plus bénévole, d'échapper à l'ennui qu'il provoque.

Ce n'est pas à dire, au surplus, que dans ce nombre considérable de pièces, il ne s'en trouve pas par-ci par-là quelqu'une qui soit à peu près irréprochable. En voici une qui ne manque pas d'un certain charme. Elle est adressée au poète Julien Waudré, cousin de l'auteur :

Invida nostra tuæ, Waudræe, Thalia Thaliæ,
Risit, cognatam vidit ut esse suam. p. 162.

Cette autre présente une pensée religieuse bien naturelle; mais l'auteur mêle ici encore, comme en tant d'autres endroits, la religion chrétienne avec la mythologie :

Cœna Christi.

Quid non tentat amor, quid non speremus amantes?
Fit sanguis Vinum, fit caro viva Ceres. p. 3.

Dans le distique suivant, l'auteur, imitant Virgile, dit à saint Saturnin :

Saturnine, tibi redeunt saturnia regna ;
Jam redit et Virgo, proxima Diva Deo. p. 35.

Encore une fois, cette assimilation de Saturne au Dieu vivant et d'Astrée à la mère du Christ gâte toute la plus belle pensée.

Que dire maintenant du style de Jean Despiennes? Le style est ce qu'il peut être dans de pareils sujets; entortillé, obscur en bien des endroits, il n'est pas même toujours correct. Le sens des mots est souvent forcé, et il ne pouvait en être autrement. Raisonnablement, il n'est pas permis d'exiger une bien grande pureté de style d'un auteur moderne qui doit exprimer dans une langue morte nombre d'idées inconnues aux anciens ; mais il y a, même en ceci, des limites qu'on ne doit point dépasser.

Les opuscules de Jean Despiennes jouissaient d'une grande estime parmi ses contemporains. Nous avons déjà dit un mot des vers élogieux que lui adressent ses parents ou ses amis. On lit encore dans son livre (pp. 63-64), une pièce de vers français extrêmement curieuse, une odelette que lui consacre Gérard de Marche, poétereau qui se mêlait aussi de peinture.

Digitized by Google

Jean Despiennes faisait un grand cas de ses poésies ; il n'a pas attendu qu'on en fît l'éloge ; il a pris la peine de se couronner lui-même en plusieurs endroits de ses ouvrages ; et cela se conçoit encore. Ces ouvrages ont dû lui coûter beaucoup ; et l'on sait que nous estimons les choses, non d'après leur valeur intrinsèque, mais d'après la peine que nous avons eue à les créer.

Ce n'est pas seulement de son vivant que Despiennes a trouvé des admirateurs. De Boussu, l'historien de Mons, à qui les éloges ne coûtent guère, l'appelle sans hésiter le *Phœnix des poètes*[1], Foppens dit que Despiennes a remporté la palme de la poésie[2]. Phil. Brasseur[3], qui l'appelle aussi le *Phœnix des poètes de son temps*, lui a consacré quelques pièces de vers :

Dum *spinas Despienne tui* bene conspicor *horti*,
Ex illo toties undique carpo rosas.
Carmine tu sanctos, sectas populosque recenses,
Totque mihi videor inde videre rosas.
. . . . .
Pleraque Bilbilico similanda poemata vati,
Quæ tibi de vernis serta dedere rosis.

A son tour, Paquot[4], après avoir rappelé l'éloge de De Boussu, ajoute : « pour moi, après avoir eu la patience de lire tous ses vers, j'avoue que je ne trouve pas d'expédients pour le tirer de la foule qui rampe, ou, si vous voulez, de la troupe qui croasse (*sic*) aux marais d'Hélicon ; et il me semble que, si Virgile revenait au monde, il pourrait renouveler en faveur de l'historien de Mons le vœu qu'il fit pour les admirateurs de Bavius :

Qui Fayum non odit, amet tua carmina, Marchi. »

Par ce dernier mot, Paquot entend ce Gérard de Marche dont nous venons de rappeler l'odelette. C'est dommage, ajoute-t-il,

[1] *Hist. de Mons*, p. 432.
[2] *Bibl. Belg.*, p. 628.
[3] *Sydera*, pp. 74-75.
[4] *Mémoires*, etc., t. x, pp. 291-95.

Digitized by Google

qu'on n'ait pas mis cette odelette à la fin du livre: c'eût été *dignum patella operculum*. Nous n'avons rien à ajouter à ce jugement, qui est aussi celui auquel nous a conduit l'examen des *Opuscules*[1].

DESPIENNES (Thomas).

Jean Despiennes, en bon frère, a réservé dans son livre quatre pages (104-107) aux élucubrations de son frère Thomas, jurisconsulte, seigneur de Balingen. Ces petites pièces, intitulées *Heroum Analogiæ*, sont dédiées à Jean de Croy, comte de Solre, seigneur de Molembais, etc., chevalier de la Toison d'Or. Elles sont au nombre de vingt-huit. Les héros de la mythologie, les hommes les plus célèbres de la Grèce et de Rome servent successivement de prétexte à des analogies entre eux et Jean de Croy. Après ce que nous avons dit des œuvres de Jean, il n'y a rien à ajouter concernant les distiques de Thomas, sinon qu'ils sont de tous points dignes des premiers. Nous placerons seulement ici le distique suivant de Thomas, inséré page 189 des *Opuscula :*

Thomas Joanni Despiennes, Frater Fratri Gallicam commendat suadam.

Suada latina tuis dum fixa amplexibus hæret,
Vidit et invidit Gallica, utramque colas[2].

DUET (Antoine).

Antoine Duet naquit en Hainaut, à Mons même, selon M. Mathieu[3], vers l'an 1500. Il eut pour maître un Jean Transaquensis, plus tard curé d'Ath. Duet passa en Hollande, et devint direc-

[1] Voir encore Mathieu, *Biogr. montoise*, pp. 122-23.— Peerlkamp, *vitae Belgarum qui latina poemata scripserunt*, p. 294. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. v, p. 375, etc., éd. des Bibliophiles de Mons.

[2] Voir encore : De Boussu, *Hist. de Mons*, et Vinchant, éd. citée, t. v, p. 407.

[3] *Biographie montoise*, pp. 129-130.

Digitized by Google

teur de l'école principale d'Amsterdam, sans cependant renoncer à la religion catholique. Il mourut le 30 août 1567, l'année même où il avait publié son dernier ouvrage.

Les œuvres de Duet embrassent des sujets fort variés, mais ses pièces sont peu étendues. Nous parlerons d'abord de celles dont nous avons eu communication. Ce sont[1] :

1° *Paraphrasis in psalmum* cxxviii (127), *Pietatis Impietatisque præmia continens*, Ant. Dueto *Autore*. *Psalmus* lxxxiiii, *ab eodem expressus carmine lyrico*. *Psalmus* lxxix (78) *elegiaco carmine redditus*, *autore* Jacobo Crudilactio. *Epigramma* Bonaventuræ Vulcanii *ad Philippum Regem Hispaniæ reducem*. Antverpiæ apud Joan. Latium 1561. In-8° de 15 feuillets non numérotés.

2° *Eclogæ sacræ tres*. *Item Psalmus* lxxi, *lyrico versu redditus*. Ant. Dueto *Autore*. Leidæ apud Theodoricum Gerardi Horst, sub Grue Aureo. Anno M. D. LXV. In-8° d'une feuille sans pagination.

3° *Paupertatis Querela, ad Honestum virum Bavonem Diviten*[2] *Gandensem*. *Item Psalmi Eucharistici duo*. Antonio Dueto *Autore*.

D. Hieronymus super Malach. Si quando fames et penuria, et rerum omnium egestas opprimit mundum : sciamus hoc ex ira Dei descendere, qui in pauperibus, si non suscipiant eleemosynam, fraudatur, et sua possessione privatur.

Danielis IIII. Peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum, forsitan ignoscet Deus delictis tuis.

Leidæ, excudebat Theodoricus Gerardi Horst. Anno M.D.LXVI. In-8° d'une feuille sans pagination. La *Paupertatis querela* est suivie d'un extrait du psaume xli (40), d'une imitation du psaume cxxiv (123), intitulée : *Exultant Melitenses liberati*, et d'une traduction du psaume cxliv (143), *Pro Philippo rege Catholico, Actio*

[1] C'est à l'obligeance de M. le professeur Serrure que nous devons la communication de ces ouvrages de Duet.

[2] De Rycke, qui pourrait bien être un parent du poète latin gantois, Justus de Rycke, dit Rycquius.

Digitized by Google

gratiarum. Plus un chronogramme sur la date de la levée du siége de Malte.

4° *Expostulatio de temporum calamitatibus, ad Deum omnipotentem.* ANTONIO DUETO *Autore. Item Psalmus* lxxiiii (73), *eodem interprete.* Leidæ excudebat Theodoricus Gerardi Horst, sub Grue Aureo. Anno M. D. LXVII. In-8°, d'une feuille sans chiffres.

Les numéros 1 et 4 renferment chacun quelques vers hollandais appelés par l'auteur *versus intercalares*. L'exemplaire du numéro 2 en renferme aussi, mais ils sont manuscrits. L'approbation des trois derniers ouvrages est de Guillaume Cinnésius, curé de Notre-Dame à Amsterdam.

Valère André attribue encore à Duet :

1° *Carmen de Natali Jesu.* Antv. 1559. C'est peut-être une première édition d'une des trois églogues citées plus haut.

2° *Paræsis ad liberalium artium studiosos.* Antv. 1560.

3° *Paraphrasis* VI *Psalmorum.* Ce sont certainement les six psaumes compris dans les quatre éditions que nous connaissons.

4° *Vita Tobiæ majoris*, en vers élégiaques.

5° *Descriptio Ninives.*

Nous ignorons où et quand ces deux derniers poèmes ont vu le jour.

On lit encore quatre distiques de Duet dans les *Epigrammata moralia* de P. Apherdianus [1].

Revenons aux éditions que nous avons sous les yeux.

La paraphrase du psaume 128 renferme d'abord cinq distiques de P. Apherdianus au lecteur; puis une préface en prose adressée à Gabriel Ayala, médecin de la faculté de Louvain, et médecin pensionnaire de la ville de Bruxelles, aussi poète latin. Cette préface est datée d'Amsterdam, le 13 novembre 1561.

L'auteur commence par dire à son ami qu'ayant appris que d'autres lui ont adressé des épithalames à l'occasion de ses noces, il a voulu aussi lui offrir quelque chose; et il n'a pas longtemps

[1] Apherdianus a consacré à Duet dans son livre une pièce de deux pages intitulée : *de vita conjugali.*

Digitized by Google

cherché. En lisant l'explication des psaumes de Marc-Antoine Flaminio, il est tombé par hasard sur le psaume où David place le mariage au nombre des principales récompenses de la piété. Voilà pourquoi, dit-il, j'ai développé ce psaume pour ainsi dire à la manière scolastique, et je vous l'ai envoyé.

Dans ce psaume, qui porte ordinairement dans les éditions le numéro 127, le prophète annonce au juste les biens temporels en se conformant en général à l'esprit de l'ancienne loi et du peuple juif. Duet a partagé le psaume en quatre parties ; et, se souvenant de la personne à qui est dédié ce poème, il a principalement développé le dernier membre du second verset, en y faisant entrer différentes pensées empruntées à d'autres psaumes. Il a voulu ainsi que son œuvre fût en quelque sorte un code de morale religieuse.

Le plan de cette pièce est très-simple. L'auteur feint que David, après avoir apaisé les fureurs impies de son fils, prend sa lyre et rend grâces à Dieu :

Incipit, et solvit talibus ora sonis.

David fait d'abord le portrait de l'homme qui craint Dieu ; il dépeint ensuite celui qui marche dans les voies de Dieu ; puis il nous montre les récompenses que Dieu lui réserve. Dieu lui donnera les biens qu'il a promis à Jérusalem, une épouse qui fera la joie et le bonheur de sa maison ; il verra ses enfants et les enfants de ses enfants, et il jouira de tous ces biens au milieu d'une paix profonde :

Et dare quæ Solimæ quondam promiserat urbi,
Dum superes, cunctis det potiare bonis.
Detque tibi natos, serosque videre nepotes,
Cumque bonâ placidos vivere pace dies.

Au milieu des développements de son œuvre, l'auteur trace le portrait de l'impie, et fait le tableau des maux qui l'attendent. Nous donnerons ici le passage du 36e psaume, si bien imité par Racine dans Esther :

Digitized by Google

Impius æthereas sic evanescit in auras,
Illius et semen stirpitus omne perit.
Certa fides dictis : facientem prava videre
Commemini celsum tollere ad astra caput.
Qualis et excelso Libani de vertice surgit
Cedrus, honos illi, tale decusque fuit.
Hâc ego præterii modico post tempore : circum
Aspicio, nusquam : quærito, nullus erat.

Cette imitation ne vaut certes pas celle de Racine. Mais le genre où excelle surtout notre auteur, c'est le genre bucolique. Voici comment il expose le verset : « *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit :* »

Percipiet manuum fructus, obitique laboris,
Se quibus atque domum sustinuisse queat.
Namque Deus placidis spectabit vultibus agros
Ejus, et humectos imbre cadente dabit.
Afficiet variis ipsius dotibus arva,
Hinc uti largarum copia manet opum.
Et vaga mobilibus ditabit flumina lymphis,
Augeat ut messes terra rigata suas.
Ebria fœcundo reddet quoque rura liquore :
Defluet in liras plurimus imber aquæ.
Mollifica glebas pluvia dissolvet inertes ;
Multiplici Tellus germine dives erit.
Illius et multis cumulabit frugibus annum,
Quâque feret greşsus pinguia culta dabit.
Induet illius viridanti pascua fronde :
Lætitiæ colles plurima signa dabunt.
Pinguibus armentis camporum plana tegentur :
Triticeas messes vallis opaca feret, etc., etc.

Voilà de beaux vers sans doute, mais il est à regretter que l'auteur ne sache pas se contenir. Sa facilité naturelle l'égare ici et l'entraîne hors des limites de la sobriété.

Nous rattacherons à ce long morceau les autres imitations des psaumes. Toutes ces imitations sont en vers lyriques, et en strophes de quatre vers. Celles des psaumes 71 et 84 présentent deux alcaïques, un iambique archiloquien et un dactylique trochaïque; celles des psaumes 41 et 123, trois sapphiques

Digitized by Google

et un adonique ; le numéro 73, trois grands asclépiades et un choriambe, et enfin le psaume 144, deux grands asclépiades, un choriambe et un glyconique. On le voit : la variété y est, et en cela Duet nous paraît avoir été mieux inspiré que d'autres imitateurs qui ont voulu mettre les psaumes en coupe réglée, en s'astreignant constamment au mètre élégiaque.

Le psaume 127 avait fourni à Duet matière à une longue paraphrase. Mais pour les autres psaumes, il se contente d'imiter, on pourrait même dire : il traduit. Par exemple, dans le psaume 84, nous lisons :

« Misericordia et veritas obviaverunt sibi ; justitia et pax osculatæ sunt.
« Veritas de terra orta est, et justitia de cœlo prospexit. »

Duet dit :

Excepit occursu bonitas fidem :
Pax osculari justitiam tulit :
Tellusque partu veritatem,
Astraque justitiam dederunt.

Autre exemple, psaume 71 :

« Coram illo procident Aethiopes ; et inimici ejus terram lingent.
« Reges Tharsis et insulæ munera offerent ; reges Arabum et Saba dona adducent. »

Voici la traduction de Duet :

Te rege supplex procidet Aethiops :
Infesta lambet gens tibi pulverem :
Tharsis tibi necnon sabeæ
Dona ferent, Arabumque reges.

Citons encore le début du psaume 124, à l'occasion de la levée du siége de Malte (1565) :

Ni manu præsens Deus adfuisset,
Dicat, ô, plausu Melite frequenti,
Ni manu præsens Deus adfuisset,
Vindice nobis,
Impetu cum nos violens atroci
Turca vexaret : patulis vorasset
Faucibus vivos, adeo furenti
Bile tumebat.

Digitized by Google

Fertiles mergit velut unda campos,
Aedit ut stragem rapidusque torrens,
Mole nos tantâ ferus obruisset
Turca malorum.

Duet s'entend parfaitement à adapter à chacun des psaumes le mètre qui lui convient. On trouve même chez lui des formes inconnues à Horace. Ces formes, qui se rapprochent de celle de l'élégie, conviennent fort bien aux idées qu'il exprime.

Cur nos continuis, alme pater, deseris in malis?
Cur jugi proprias sævitia pastor oves premis?
Cœtus esto memor, quem populis prætulit omnibus
Adscivitque tuus præcipuum favor. p. 73.

De temps à autre cependant, l'auteur prouve que le mètre lyrique ne lui est pas aussi familier que le mètre élégiaque.

Passons aux églogues.

Dans la première, inspirée par le trente-quatrième chapitre d'Ézéchiel, Damon raconte à Ménalque comme quoi les agneaux de Mélibée ont été confiés à sa garde. Mélibée, encouragé par la faiblesse de son maître Damétas, négligeait ses brebis. Mélibée a même osé manquer de respect à son maître. Mais le mal vient de la négligence du maître lui-même. Duet prend texte de là pour exposer les devoirs des maîtres, et pour faire le portrait du mauvais pasteur.

La seconde églogue est intitulée : Chœur des bergers. Amyntas est ici Cinnésius, le curé de Notre-Dame, à Amsterdam. Chromis et Mnasylus, ayant entendu vanter les chants d'Amyntas, sont désireux de le connaître. Ils se rendent donc auprès de lui, et le prient de chanter l'éloge des bergers :

Pastorum potius laudes ab origine pande.

Amyntas se rend à leur prière : il chante d'abord le juste Abel, la première victime du fratricide ; Jacob, le pasteur des troupeaux de Laban ; Moïse, le guide du peuple élu ; et enfin David, qui échangea la houlette contre le sceptre :

Digitized by Google

Hactenus in laudem pastorum, dixit Amyntas.
Plauserunt alacres sylvæ, montesque canenti.

La troisième églogue, Alcon ou la naissance du Christ, est adressée à Jean Transaquensis, curé d'Ath, ancien maître de l'auteur :

Quæ tibi longinquo memores cantamus in orbe,
Ne, precor, averso, præceptor, despice vultu,
Si pietas homines juvat, et mens grata tonantem.

Cette pièce, dont nous n'avons pas besoin de faire l'analyse, renferme un refrain :

Ergo novis effer, mea fistula, cantibus Idam,

qui se trouve répété dix fois à des intervalles inégaux.

Toutes ces églogues sont en vers héroïques. On y rencontre un assez grand nombre de réminiscences de Virgile. La dernière églogue rappelle, en plusieurs de ses parties, la quatrième de ce poète. Nous en extrairons le passage suivant :

Ingenio placidos verbis formabit amicis :
Pressaque vulnifico relevabit corda dolore :
Absterget cinerem capiti reddetque coronam :
Luctibus ereptos dulci perfundet olivo
Lætitiæ, blandisque modis suspiria vertet :
Ergo novis effer, mea fistula, cantibus Idam.
Obstructos etiam surdis, cæcisque meatus
Laxabit, rumpetque moras et vincula mutis :
Contendet volucres claudus prævertere cervos.
Discissæque dabunt lympharum flumina petræ, etc., etc.

Le poème intitulé *Paupertatis Querela* présente, même encore aujourd'hui, un grand intérêt d'actualité. Publié en 1566, à une époque où déjà se faisait sentir la hausse générale et considérable des prix en Europe, hausse qui devait amener la crise de 1574, ce poème nous offre en quelque sorte le tableau de ce qui se passe aujourd'hui autour de nous[1]. Après avoir dépeint la soif des richesses qui tourmente ses contemporains, et blâmé, avec trop

[1] Ceci s'écrivait en 1856.

Digitized by Google

peu d'intelligence, les grandes entreprises de ce siècle, l'auteur nous met sous les yeux une sorte d'âge d'or :

Non erat agrorum latos extendere fines.
Non studium vario pascere monte greges :
Inclyta sed virtus, et recte facta vigebant,
Atque bonas artes discere, laudis erat.
. . . . . .
Consul at invitus, patrium linquebat aratum,
Assuetus modico pane levare famem :
At postquam mentes hominum væsana cupido
Cepit, et ad magnas quisque tetendit opes,
Tum meritis virtus censeri destitit : imo,
Ut nimium sterilis, crimina sæpe tulit.
Rustica displicuit, cultu cum paupere, vita :
Et satius visum est civica tecta coli. . . .

A la soif des richesses a succédé la soif des honneurs; mais, au moins dans les premiers temps, la libéralité se mettait au service de l'ambition. L'auteur fait ici allusion à la sportule romaine. Bientôt l'horrible soif de l'or s'empare des mortels. Suit un tableau, tracé de main de maître, des excès provoqués par cette passion. Et pourtant la philosophie ne nous rappelle-t-elle pas à la modération, à la générosité? Dieu lui-même, en récompensant Abraham, Loth, Tobie, ne nous a-t-il point montré le prix qu'il réserve aux cœurs bienfaisants ? Son fils lui-même est né sous le toit du pauvre comme pour sanctifier cette condition. Vient ensuite un appel à ceux qu'a favorisés la fortune. La parabole de Lazare et du mauvais riche termine très-heureusement ce magnifique plaidoyer.

C'est dans le même ordre d'idées qu'est conçue l'*Expostulatio de temporum calamitatibus*. La dédicace en est adressée à Sibrandus Occo. Au milieu des maux si divers qui surgissent coup sur coup, l'auteur a voulu épancher le trop plein de son âme plutôt que de faire une œuvre poétique. Il a cherché à indiquer les causes des malheurs du temps, mais il a eu soin de ne toucher à la vie de personne en particulier; car ce n'est pas toujours en attaquant trop ouvertement le mal qu'on parvient à le guérir. Ce

Digitized by Google

sont des conseils aux hommes de bien plutôt que la satire des coupables. Cette dédicace est datée d'Amsterdam, le 24 novembre 1566.

Comme le titre l'indique, ce poème est adressé au Dieu tout-puissant. L'auteur glisse légèrement sur les longues guerres qui désolèrent sa patrie adoptive. Il s'étend davantage sur la famine, les inondations, les épidémies. Puis il se demande à quoi il faut attribuer toutes ces calamités, et il répond immédiatement : aux crimes des hommes, au luxe de la table, des habits, des maisons, enfin aux excès de toute nature qui souillent le monde, et il conclut en ces termes :

Nunc, Pater, hanc mentem nobis largire, precamur,
Ut lapsæ quondam Ninives exempla secuti,
Malimus placidi monitus audire parentis :
Quam sentire gravem commoti Judicis iram
Cum Babylone, Tyro, Sodoma, populisque Gigantum.
Sic tibi perpetuis fument altaria sacris :
Sic tua concordes celebrent præconia gentes.

Comme on le voit, le but de Duet est de prêcher la vertu. Sous une forme ou sous une autre, c'est toujours le même but qu'il poursuit ; et il le fait avec une véritable supériorité. On doit lui reconnaître un grand talent d'exposition, une argumentation qui rappelle souvent la manière énergique de Juvénal, une facilité extraordinaire, et même poussée à l'excès dans certaines parties où Ovide semble l'avoir inspiré. Ses odes cependant ne trahissent pas toujours la même facilité ; et c'est là, à notre avis, la partie la plus faible de son œuvre. Mais ce que nous devons surtout admirer chez Duet, c'est la pureté du style, la grandeur et la noblesse des images. On voit que l'auteur a beaucoup étudié la bonne littérature : ce que révèlent au reste ses imitations, peu nombreuses toutefois, sauf dans les églogues, des auteurs du siècle d'Auguste, et principalement de Virgile et d'Horace. Nous avons beaucoup cité, et nous aurions voulu citer davantage encore. Il y a en effet tel morceau qu'il faudrait transcrire en entier. Comment donc expliquer la rareté des œuvres

Digitized by Google

d'un poète aussi remarquable ? Il faut reconnaître que la fortune est quelquefois bien injuste. Pour comble d'injustice, nos biblio graphes eux-mêmes, à leur tête Valère André, que les autres n'ont fait que répéter, vantent la facilité de Duet, précisément ce qui constitue son plus grand défaut. Et pourtant Duet est, sinon le premier, du moins un des plus distingués des poètes du Hainaut[1].

GILLET (JEAN).

JEAN GILLET, personnage laïque, mais docte et pieux, selon Vinchant, naquit à Mons au XVI^e^ siècle. Il dut à son savoir d'être nommé le premier recteur du collége de Houdain, fondé à Mons en 1545. Il est auteur d'une grammaire latine à l'usage de ce collége, publiée après sa mort sous ce titre :

JOANNIS GILLETIANI *Latinorum elementorum Erotemata, in scholæ montensis usum.* Petit in-8° de 112 pp.

Gillet se mêlait aussi de poésie latine et même de poésie française. C'est ce que nous apprend Brasseur :

Postquam Gilletius de carne solutus abivit,
Historia eluxit, muta syada fuit.
Nec potis est musas gallas latiasque per urbem
Aut orbem lacrymas continuisse suas.

Les muses ont pleuré sa mort, au dire de Brasseur. Nous le croyons sans peine, si Gillet fut, comme l'assure le même écrivain, un second Virgile :

Quin immo referunt omnes dixisse : secundum
Perdidit urbs Montes et schola Virgilium.

[1] Voir au sujet de Duet : VALÈRE ANDRÉ, *Bibl. belg.*, p. 151, éd. de 1622. — SWERTIUS, *Athenæ belg.*, p. 131. — FOPPENS, *Bibl. belg.*, p. 75. — BRASSEUR, *Sydera*, p. 4. — *Dict.* de MORÉRI, D, 278, (1759). — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, éd. citée, t. V, 282, qui lui applique ce chronicon : IbI spIrItVs DoMInI, IbI LIbertas. — VAN HOOGSTRATEN en BROUERIUS VAN NIDEK, *groot algemeen wordenboek*, L D, p. 198. — *Ars metrica et poetica ad usum gymnasiorum societ. Jesu.* Douai, 1758, p 207.

Digitized by Google

« La licence poétique est grande, dit M. Camille Wins, mais elle nous apprend du moins que notre grammairien pouvait compter parmi les bons poètes latins de l'époque.

« Nous ne connaissons pas les poésies de ce nouveau cygne. Quatre distiques au candide lecteur sont seuls en tête de sa grammaire.

« Gillet n'a peut-être pas eu le courage d'affronter les Saumaises montois : » Nous sommes obligé de le croire pour nous expliquer sa réputation comme poète.

Jean Gillet mourut d'une maladie de langueur, à l'âge de 40 ans, probablement vers 1554. Vinchant et De Boussu nous apprennent en effet qu'un Jean Locquet lui succéda cette année dans le rectorat du collége de Houdain.

Vinchant nous a conservé l'épitaphe de J. Gillet, qui se trouvait dans l'église des Frères Mineurs de Mons. Il n'y est pas question du talent poétique de J. Gillet [1].

GILLET (Servais).

Servais Gillet, dont Paquot ne parle pas, et dont Foppens [2] n'indique point la patrie, naquit à Beaumont le 28 février 1599. C'est ce qu'indiquent les vers suivants extraits de son livre, p. 280:

Anno millesimo, sexcentesimo minus uno,
Mensis postremâ Februi, Servatius ortus
Bellomontanâ, quando florebat, in urbe.

Il fut d'abord maître des novices, puis prieur à l'abbaye de Villers de l'ordre de Cîteaux. Vers 1650, il devint prieur du

[1] Vinchant, éd. citée, t. v, pp 246-47 et t. vi, pp. 345-46. — De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 185. — Brasseur, *Sydera*, p. 76. — Mathieu, *Biographie montoise*, p. 306, et surtout: *Éléments de la grammaire latine par* Jean Gillet, *recteur du collége de Houdain à Mons*, extrait, etc., par Camille Wins. Mons, 1854, petit in-8°. *Public. de la Société des Sciences du Hainaut*, t. i, 2e série, pp. 188 et suivantes.

[2] *Bibl. Belg.*, p. 1092.

Digitized by Google

couvent de Notre-Dame-de-la-Porte-du-Ciel à Harlem. S. Gillet paraît avoir publié d'abord un ouvrage en prose : *Prior claustralis.* En effet, dans son poème, après l'article Prieur, il ajoute : *De officio Prioris vide plura in nostro Priore claustrali, ubi retro sequitur Tractatus de Magistro Novitiorum, in prosâ, cum Theriaca vel Antidoto contra scrupulos*, p. 209.

Le poème de S. Gillet, intitulé *Galenus Moralis ac Mysticus*, eut deux éditions. La première parut à Louvain chez André Bouvet, en 1660 (*Catal. de la Bibl. de Mons*, n° 4810). Voici le titre de la seconde :

Galenus Moralis ac Mysticus, præscribens Alexipharmaca et Amuleta, ad utriusque Hominis sanitatem præservandam, conservandam, restaurandam præsentanea : editus Authore Domino D. Servatio Gillet, *Novitiorum quondam Magistro, ac Priore in celeberrimo Villariensi Monasterio, nunc Priore Cœnobii B. Mariæ de Porta cœli : omnibus qui ad Portam Jerusalem cœlestis aspirant, aut in Christo piè vivere volunt, maximè tamen Regularibus, iisque sub Regula sanctissimi Patriarchæ Benedicti militantibus salutaris ac commodus. Editio secunda. Paragraphis, versibus ac sententiis, per Authorem multo correctior et auctior.* Lovanii, Typis Georgii Lipsii, Anno 1661. Petit in-8°, titre et préliminaires, 16 pp. non cotées ; texte et index, 320 pp. ; errata et approbation, 2 pp. non cotées.

L'ouvrage est dédié, par une singularité renouvelée en partie de l'historien de Tournay, Jean Cousin, *Cœligenis et Terrigenis.* Dans une préface en prose et en vers, l'auteur explique le titre de son livre. Viennent ensuite, entre autres pièces, une longue épître apologétique en prose, et une pièce intitulée *Authoris in Zoïlum Apologia.* Enfin nous trouvons, parmi les préliminaires, des pièces de Henri Canisius, préfet du collége de S^t^-Augustin à Louvain, de Jacques Pochet, qui signe : *qui Tuus ut Suus*, de Servais Ballicq, de Villers, élève de l'auteur, et passable nombre d'anagrammes. On lit encore des vers de Pochet aux pp. 235-237 et 276-277. L'ouvrage se termine par un certain nombre de pièces adressées à l'auteur par différentes personnes, entre autres

Digitized by Google

Jacques Gillet, de Solre-le-Château. Nous y trouvons l'épitaphe suivante « propre à tous, changeant le nom, sauf le rime : »

Il faut mourir,
En terre pourir,
Les vers nourir.
Fuis donc l'orgueil,
Veu qu'un cercueil
Bref te recueil.
Cy gist Servais,
A tout jamais
Bon ou mauvais.

L'auteur avait 62 ans quand il fit ces beaux vers. C'est assez dire.

Une liste explicative des mots obscurs et plusieurs autres tables sont jointes à cet ouvrage.

La première édition ne renfermait que 2,830 vers ; la seconde en contient 4,984, comme l'auteur le dit lui-même à la page 318 en faisant ses adieux à la poésie.

Dans sa protestation apologétique, Gillet nous initie à sa manière d'entendre son œuvre. Il déclare tout d'abord qu'il n'a voulu être ni un Virgile ni un Ovide : il n'est pas un poète de profession, bien qu'il écrive en vers. Il chante pour le cœur et non pour les oreilles. Son vrai but est de pousser à la vertu et d'éloigner du vice. On peut ne pas approuver les moyens, mais on ne condamnera pas ses efforts. Il a intitulé son œuvre *le Galien moral et mystique*, et il s'explique à ce sujet d'une façon fort curieuse : Supposez, dit-il, que ces paragraphes soient autant d'ordonnances médicales, et prenez vous-même, ou appliquez aux autres, s'ils vous consultent, comme un pharmacien scrupuleux ou comme un autre Galien, selon la nature de la maladie présente ou imminente, tant d'onces, de dragmes, de scrupules, de poignées, de grains, de gouttes pour une dose, « *quantum sufficit et secundum artem, seu regulas prudentiæ.* » On le voit, Messieurs de la faculté ne s'y entendent pas mieux.

Nous passons bien des choses curieuses, pour arriver à l'ou-

Digitized by Google

vrage lui-même : *Officinæ Galeni classes et loculi singulares, cum Pixidibus et vasculis, specierum medicarum plenis, ad Mores.* L'ouvrage est rédigé sur le plan alphabétique, le plus facile à coup sûr. Ainsi pour la lettre A, l'auteur traite successivement les sujets qui suivent :

« Abnegatio sui, Abstractio a Creaturis, Adversitas, Ambitio, Angelus custos. »

Pour la lettre P :

« Passiones, Patientia, Pax, Perfectio, Pœnitentia, Poeta, Preses, Prior, Proditor; » et ainsi pour les autres lettres de l'alphabet. Le nombre de ces titres est de soixante-six.

Voilà donc soixante-six sujets différents sur lesquels l'auteur va s'exercer. Chacun de ces sujets comprend ensuite un ou plusieurs paragraphes, portant un titre que l'auteur développe successivement avec plus ou moins d'étendue. Prenons pour exemple le mot *Deus;* nous y trouvons les paragraphes suivants :

1° Est immensus et immaterialis.
2° Deus omnia donat.
3° De necessitudine gratiæ. Absque Deo miser homo.
4° Actus Præsentiæ Divinæ.
5° Ad S. S. S. Trinitatem Oratio.
6° Unde supra alia Oratio.
7° De tribus Personis Divinis vicissim animam visitantibus speculativa oratio.

Chacun de ces paragraphes est précédé d'une ou de plusieurs pensées morales ou religieuses tirées de divers auteurs aussi bien payens que chrétiens. C'est ainsi qne Sénèque y coudoie Thomas à Kempis; Aristote, saint Jean; Térence, saint Bernard. Toutefois, les auteurs chrétiens y sont beaucoup plus souvent cités que les auteurs payens.

Quant au fond même du sujet, Gillet suit de préférence l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Il ne fait même quelquefois que le traduire. Son ouvrage, comme le titre au reste l'indique déjà suffisamment, est un ouvrage mystique, dédié à ceux qui vivent dans le cloître. C'est un amas de préceptes de toute espèce;

Digitized by Google

on y trouve non seulement les devoirs des religieux envers Dieu et envers leurs semblables, mais même jusqu'à des préceptes que nous ferions rentrer dans un manuel de civilité. Gillet ne se contente pas de nous exposer ainsi les devoirs des religieux en général, mais il descend encore dans les détails. Ainsi aux mots *Novice, Prieur, Sous-Prieur*, nous trouvons les devoirs de ces différentes conditions. On peut presque dire qu'il y a de tout dans ce livre. A côté d'instructions sur la manière de lire les vers, nous rencontrons ces prescriptions médicales :

Contre la fièvre quarte :

Temporibus medicina valet : data tempore prosunt
Pharmaca ; non apto tempore sumpta nocent.
Quod febris absumit, potu reparabis et escis :
Ne nimis enervet sobria Quarta virum.
Instante, aut dominante febri, cave ; post cape pastum :
Sis viæ et officiis aptus ut inde tuis.
. . . . . .
Præscripto Medici, debebit vena secari :
Ventreque pellendus noxius humor erit, etc., etc. p. 226.

Voici une recommandation d'un autre genre. C'est un distique à écrire sur la porte de la cellule du prélat :

Clavis inestne seræ ? pulsa ; si desit, abito :
Absum ; vel tibi nunc nolo vacare : redi. p. 30.

Les conseils suivants se lisent au mot *Cella* (p. 28) :

A cœlo cella est, quòd in ipsa cœlica tractet
Relligiosa cohors ; hanc tu ne feceris Orcum,
Desidiosus ibi standO, vel inepta patrando :
In cella monachus, Dæmon aut Angelus exstat ;
Vix datur hic medium ; Tepidum nisi dixeris ; ecquid,
Dic, erit hic tepidus, vomitum qui provocat Almo
Spiritui, cœlesti Aquila testante Joanne ?
Si foret hic Gelidus Calidusve, beatior esset :
Ut Deus insinuat, vel sic, optare videtur.
Solus in Angello quàm felix, cumque libello !
Hic moritur vivens hostia grata Deo.

Digitized by Google

Voici un portrait peu flatté de l'homme :

Quid sit homo? Caro, vas vitreum, cruor, humor et ossa :
Brutum, si tollas rationem, sensibus hærens :
Mens sine fallaci capiens fantasmate nulla.
Ut sus jacta luto ruit hic in stercora naso, etc., etc. p. 76.

Le mot *Luxuria* nous offre, de certaines infirmités intimes, des peintures si libres que notre plume se refuse à les reproduire même en latin. Nous retracerons cependant ce que Gillet dit du *varium et mutabile semper* et autres défauts du sexe :

Ut ventus, mulier spirat, penetrat, variatur :
Est tenera et mollis, non indurata labori :
Aere vel rapido sæpe inconstantior Euro.
Fœmineus sexus est nexus et astus, et æstus :
Irretit nexu, fallit astu, cremat æstu.
Vincula rumpe, astum fallas, exstingue calores,
Jejunis, precibus, lachrymis : his vincitur armis, etc. p. 95.

La forme employée par Gillet est tantôt l'hexamètre seul, tantôt le mètre élégiaque, ou encore la forme iambique, et plus rarement les formes lyriques. Au reste, on trouve dans cet ouvrage des anagrammes, des chronogrammes, des échos, et surtout une foule de ces vers géminés que Despiennes appelle des bidistiques. Sous ce dernier rapport, Gillet, comme nous le verrons, est le pendant de son ami J. Pochet. Il faut reconnaître cependant qu'il n'a pas été sur ce terrain aussi loin que ce dernier. Les jeux de mots ne sont pas rares chez Gillet. Il ne se gêne guère pour allonger une voyelle brève à la césure, ni même pour faire des suppressions de lettres, comme *altrum* pour *alterum* (p. 199). S. Gillet emploie également un certain nombre de mots qui ne sont pas latins. Il est vrai qu'il a pris la louable précaution de les expliquer à la fin de son livre. Le style au reste est fort incorrect ; cependant il est toujours simple, et par-ci par-là on y trouve un passage qui n'est pas trop mal tourné ; mais, quant à l'originalité de l'auteur, elle est à peu près nulle.

Digitized by Google

HARCHIUS (Jodocus).

Josse de Harchies, médecin, naquit à Mons au commencement du XVIe siècle. C'est donc à tort que M. le comte de Becdelièvre[1] le nomme Josse de Harchées, et le qualifie médecin théologien liégeois. Josse de Harchies fut élève du collége de Houdain. Il exerça d'abord la médecine à Mons ; il alla ensuite l'exercer à Liége, puis à Strasbourg. Là il commença à se mêler de théologie et s'efforça, mais sans succès, de mettre d'accord les catholiques romains et les protestants sur la question du mystère de l'Eucharistie. Les ouvrages qu'il publia sur cette matière sont extrêmement rares[2]. D'un autre côté, nos bibliographes ne citent pas ses écrits hérétiques et condamnés. Sweertius[3] en dit seulement : « c'est une entreprise pleine de dangers que de vouloir comprendre et enseigner aux autres ce que l'on a pas étudié soi-même. L'étude de la divinité est particulièrement ardue, et il est difficile à l'homme habitué *urinam ac stercora tractare* de toucher à un autre sujet. *Tractent fabrilia fabri.* » Brasseur[4], s'emparant de cette idée odorante, la traduit ainsi :

Ardua sunt divina nimis, nec ad illa per artem
Stercoris et lotii quisque venire potest.

Les ouvrages de médecine que nous connaissons de cet écrivain, sont :

De causis contemptæ medicinæ lib. I, authore Jodoco ab Harchies *Montensi, apud Leodienses medico. Leodii per G. Morberium ad Pontem Insulæ. Anno* 1567. In-18, dern. signature Gij. — C'est donc à tort que l'on a donné à cet ouvrage la date de 1563.

[1] *Biographie liégeoise*, t. I, p. 205.

[2] Nous en avons donné les titres dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1858, pp. 17 et 18.

[3] *Athenæ belgicæ*, p. 493.

[4] *Sydera*, pp. 80 et 89.

Digitized by Google

Cet ouvrage est écrit en prose. De Harchies y combat l'opinion de ceux qui croyaient lire dans un pot de chambre le secret de toutes les maladies. Il s'attaque surtout à l'ignorance et au charlatanisme des médecins ; il blâme aussi leur impertinence. Le baron de Reiffenberg a reproduit, dans le Bulletin du Bibliophile belge (t. I, pp. 227-228), le portrait qu'il trace des Esculapes à la mode de son temps.

Séguier, dans sa *Bibliotheca Botanica*[1], et Éloy, dans son *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*[2], disent que quelques auteurs attribuent le livre *de Causis* à Philippe de Harchies, autre médecin natif de Mons, et probablement de la même famille ; mais il est douteux, ajoutent-ils, qu'il en soit l'auteur. M. Mathieu a confondu ici le *de Causis* avec l'*Enchiridion*.

Au reste, une note marginale de Brasseur indique Mons comme lieu d'impression du *de Causis* (article PHILIPPE DE HARCHIES), tandis qu'il donne Louvain (Liége), en parlant de Josse. Il est possible, au demeurant, qu'il y ait là deux ouvrages différents.

2° *Enchiridion Medicum Simplicium Pharmacorum, quæ in usu sunt, nomenclaturam, historiam, facultates et administrationem brevi, elegante, fidoque poemate comprehendens,* JODOCI HARCHII *studio et labore.* Basileæ. P. Perna. 1573, in-8°[3].

On aurait pu mettre cet auteur, dit Bayle, dans la liste des médecins poètes publiée par Bartholin. Ce n'est pas le seul qui y manque. Au dire d'Albert de Haller, cet ouvrage est un dictionnaire des plantes et d'autres médicaments simples ; chaque médicament a son distique avec une courte description et l'énumération de ses propriétés. Il n'est pas très-savant, ajoute le même écrivain, puisqu'il y dit que la balsamite croît dans les cimetières, et qu'il écrit χάλχιτις, au lieu de chalcitis.

Nous ajouterons que le choix du sujet n'annonce pas une

[1] P. 260.
[2] T. II, p. 448.
[3] Catalogue Courtois, n° 1670, p. 202.

Digitized by Google

vocation poétique bien prononcée : Voici ce qu'en dit P. Brasseur :

Si tibi penna fluens, fuit hæc audacior æquo,
Dum sacra cum medicis scribere rebus amas.
Sat tibi contemptæ medicinæ scribere causas,
Et dare sat justo pharmaca cuncta libro.
Hinc tua scripta sacris de rebus agentia, censor
Damnavit, medicos non tamen ille libros.

Brasseur appelle donc l'*Enchiridion*, *sat justus liber*. Qu'est-ce à dire ? Le titre lui attribue aussi de l'élégance ; mais on sait quelle foi il faut avoir en ces titres menteurs[1].

HOVYNE (Maximilien d')

Maximilien d'Hovyne naquit à Tournay à la fin du XVI^e^ siècle ou au commencement du XVII^e^. Il était frère germain de Charles d'Hovyne, conseiller au grand Conseil de Malines. Il entra dans l'ordre des carmes déchaussés de S^te^-Thérèse, sous le nom de frère Maximilien de S^te^-Marie-Magdeleine. Il se distingua dans cet ordre par la pureté de ses mœurs et par sa grande réputation de savoir. L'historien et poète Catulle, qui l'avait eu pour condisciple, dit qu'il mit en vers élégants la Genèse et toutes les histoires contenues dans l'Ancien Testament. « C'est, ajoute-t-il, un ouvrage qui a coûté

[1] Voir en outre : Valère André, *Bibl. Belg.*, éd. in-8°, p. 551. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 768. — Bayle, *Dictionnaire*, éd. de 1730, t. II, p. 693. — *Bibliotheca Botanica, auctore* Jo. Anton. Bumaldo. La Haye, 1740, p. 27. — *Bibliotheca Botanica, auctore* Alberto von Haller. *Tiguri*, 1771, t. I, pp. 344-45. — *Bibl. medicinæ praticæ, auct.* Alb. von Haller. Berne et Bâle, 1778, t. II, pp. 165-66. — D. van Hoogstraten *en* Broederius van Nidek, *groot algemen Woordenboek*, L. H. pp. 143-44. — Vinchant, éd. citée, t. V, p. 251. — De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 432. — M. Brokx, *Essai sur l'histoire de la médecine* (Gand, 1837), cite les titres des deux ouvrages de Josse de Harchies de manière à prouver qu'il ne les a pas eus en mains (p. 282). — *Bibl. Botanica à* Joanne Fr. Seguierio *digesta*. La Haye, 1740, p. 260.

Digitized by Google

de grands efforts et qu'aucun poète n'a encore essayé. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si *nonum prematur in annum* avant de voir le jour. Cependant le père Maximilien y a mis la dernière main; j'ai lu et examiné ce poème sur les instances de l'auteur, et j'y ai joint une pièce de vers élogieuse. »

Ce poème n'a jamais été livré à l'impression. Il nous est donc de toute impossibilité de contrôler les assertions de Catulle. Nous connaissons seulement de ce poète la petite pièce suivante, qui se trouve parmi les préliminaires de l'ouvrage de ce même Catulle, intitulé *Tornacum Nerviorum civitas :*

Trietericon ad D. Andream Catulle, archidiaconum et canonicum Tornacensem,
Nerviorum Metropolis et cathedræ egregium defensorem.

Magna, Catulle, moves, cum fundamenta revolvis
Nervia, quod nemo præstitit alter opus.
Rem simul eruderas, dum fortior omnibus unus,
Quid sit Tornacum Nervia prisca, doces ;
Hinc Charites, Musæ : inde probata scientia juris
Te scriptis celebrem sydera ad alta ferent.

F. Max. à S. M. Magdalena carm. disc. Tornacænas[1].

LATOMUS (Jacques).

Jacques Latomus (Masson), surnommé le jeune pour le distinguer de son oncle l'un des plus ardents adversaires de Luther, naquit à Cambron entre les années 1510 et 1515. Il fit probablement ses études à Louvain, où son oncle était chanoine. Il s'appliqua particulièrement à la poésie latine et à la théologie, et fut lui-même nommé chanoine de S[t]-Pierre, à Louvain, en 1562. Il mourut dans cette ville, le 29 juillet 1596, et fut inhumé dans l'église de S[t]-Pierre auprès de son oncle.

[1] Catullii *Tornacum Nerviorum*, pp. 103-104. — *Bibliotheca Carmelitana*, t. II, col. 427, où se trouve cité Jacobi *Bibl. personata ms*, p. 157. — Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. III, p. 413.

Digitized by Google

Sweertius[1] et Valère André[2] racontent qu'il conserva sa gaieté jusqu'à son dernier jour. Il paraît cependant, d'après le dire de Latomus lui-même, qu'il eut dans sa jeunesse des contrariétés intimes qui décidèrent de sa vocation poétique. Il aurait cherché des consolations dans la poésie religieuse.

Nous avons de Latomus les ouvrages suivants :

1° *Psalmi Davidis* XXX *in carmen elegiacum conversi.* Basileæ, 1533, in-12.

2° *Psalmi Davidici quadraginta, in quibus septem sunt quos vocant pœnitentiales, in carmen conversi, per* JACOBUM LATOMUM *juniorem.* Lovanii, apud hæredes Servatii Sassenii. Anno 1558.

Cette édition contient en outre quinze psaumes rendus en vers de différentes mesures par Petrus Nannius, autrefois professeur de langue latine à Louvain, plus quatre autres pièces de Latomus, dont une paraphrase de l'oraison dominicale. In-8° de 67 folios; index et errata, une page.

3° *Psalmi Davidici quadraginta quinque*, etc. (comme plus haut). Antwerpiæ, ex officina Gulielmi Silvii, typographi regii, anno 1562. Petit in-8° de 66 folios; index, 3 pp. — Latomus y a joint des arguments en deux ou trois distiques à tous les psaumes, même à ceux traduits par Nannius, ce que nous ne trouvons pas dans l'édition de 1558. On y lit encore, folio 66, huit vers qui ne sont pas dans la seconde édition.

4° *Psalmi Davidici centum, in carmen conversi per D.* JACOBUM LATOMUM, *canonicum Lovaniensem. His accesserunt duodecim vario carmine*, etc., *cum nonnullis aliis ad finem adjectis.* Antwerpiæ, ex officina Christophori Plantini, prototypographi regii, 1572. In-8° de 220 pages, y compris la table; approbation, une page. — Cette édition contient quatre pièces de plus que l'édition de 1558. L'une d'elles est la traduction du treizième dialogue des morts de Lucien.

5° *Davidis regis et prophetæ Psalmi omnes, in carmen con-*

[1] *Ath Belg.*, pp. 365-66.

[2] VAL. ANDRÉ, *Bibl. Belg.*, éd de 1622, p. 427.

Digitized by Google

versi, per D. JACOBUM LATOMUM, *canonicum Lovaniensem, adjecta est ad finem ejusdem Davidis super morte Saulis et Jonathæ Threnodia.* Antwerpiæ, ex officina Christophori Plantini, Architypographi regii, 1587. In-8° de 276 pp.; approbation et privilége, 2 pp. non cotées.

6° *Jeremiæ prophetæ Threni carmine redditi: una cum Canticis biblicis, et nonnullis aliis sacræ scripturæ locis, authore* JACOBO LATOMO *canonico Lovaniensi, ejusdem diversorum carminum silvulæ.* Anvers, Plantin, 1587. In-8° de 84 pp.; approbation et privilége, 2 pp. non cotées.

Les Silves avaient déjà eu une première édition sous ce titre : *Silvula diversorum carminum.* Antverpiæ, Christ. Plantin. 1571, in-12.

Gruter, dans ses *Deliciæ Poetarum Belgicorum* (t. III, pp. 58-62) a reproduit huit de ces pièces.

Quant aux psaumes, comme Latomus n'a fait que réimprimer, sans y rien changer, ceux déjà publiés, nous nous en tiendrons à la cinquième édition, la dernière que nous connaissions. Elle ne contient plus les vers de Nannius. Mais chacun des psaumes est encore précédé d'un argument.

On y lit d'abord deux petites pièces de Jean Ramus et de Jacques de Bayes à la louange de l'auteur. Vient ensuite une épître de quatre pages en prose au lecteur. Cette épître est la même dans les quatre éditions que nous avons eues sous les yeux.

L'auteur a cherché dans cette paraphrase des psaumes une diversion à ses chagrins domestiques. Il ne destinait pas ses vers à la publicité, et ils ont d'abord paru sans son autorisation. Il serait curieux de posséder la première édition, car l'auteur déclare les avoir remis sur le métier avant de les publier de nouveau en en ajoutant d'autres. Au reste, il n'a pas suivi l'ordre des psaumes, et il les a pris selon l'inspiration du moment. L'auteur rappelle ensuite quelques-uns des poètes qui ont puisé leurs sujets dans l'Écriture Sainte : Juvencus, Sedulius, Arator. Il s'est attaché non seulement à plaire, mais encore à rendre le plus sensible possible le sens des Écritures, et dans ce but, il a suivi la Vulgate pas à pas.

Digitized by Google

Cette paraphrase des psaumes est tout entière en vers élégiaques, à l'exception du premier, conçu dans le même mètre que la première ode d'Horace, c'est-à-dire en vers choriambes ou asclépiades. L'auteur a joint à la fin les plaintes de David sur la mort de Saül et de Jonathas, également en vers élégiaques. Est-ce bien là la forme qui convient à une traduction ou même à une paraphrase des psaumes ? La plupart d'entre eux ne respirent-ils pas un souffle lyrique qui commande en quelque sorte l'emploi des diverses formes que nous trouvons dans Horace ? Pour quelques psaumes où la forme élégiaque sera la forme obligée, nous en aurons vingt autres dont le caractère exige une tout autre forme, lyrique ou épique. C'est ainsi que l'ont compris Marc-Antoine Flaminio, François Spinula, Pierre Nannius et d'autres encore. Cependant le montois Waudré, comme nous le verrons, employa également le mètre élégiaque dans sa traduction des psaumes.

« Beaucoup d'écrivains, dit Paquot, se sont appliqués à mettre les psaumes en vers latins, français, allemands, flamands, et très-peu y ont réussi. La plupart n'entendaient pas assez le sens littéral de ces odes sacrées, qui assurément demande une étude fort profonde. D'autres n'ont pu atteindre au sublime de David, qui est un dangereux rival pour les poètes, même les plus élégants. Latomus est infiniment au-dessous de son original. » Le même écrivain cite ensuite la paraphrase du *De Profundis*, et il ajoute : voilà des vers, voyons de la poésie : et il donne pour modèle la traduction éminemment supérieure de l'évêque d'Avranches, P.-Dan. Huet.

Latomus cependant a trouvé des admirateurs parmi nos bibliographes. Sweertius le nomme un poète élégant et facile, et trouve sa traduction heureuse. Valère André le trouve aussi dans ses vers heureux et facile, et Foppens [1] a reproduit ce jugement. Son épitaphe dit de lui :

..... Ab ingenio studiorum læta secutus,
Contulit in faciles plurima sacra modos.

[1] *Bibl. Belg.*, p. 521.

Digitized by Google

Brasseur, dans ses *Sydera*[1], dit de Latomus en copiant son épitaphe :

> Temporis ille sui facilis doctusque poeta,
> Contulit in faciles plurima sacra modos.

Miræus[2] dit à son tour à propos de ces imitations des psaumes : « Dans cette partie, les Belges ne sont pas restés inférieurs aux autres nations : je ne parle ni de Pierre Nannius, ni de N. Beauvalet, ni de Jean Boch. Jacques Latomus a rendu en vers heureux les psaumes, les lamentations et les cantiques, et s'est ainsi montré un digne parent et héritier de son oncle. »

Paquot[3] vient faire ombre au tableau : « quoi qu'en disent Le Mire et Valère André, il n'a été qu'un versificateur fort médiocre. »

Paquot a trouvé le mot : Latomus est un versificateur, et rien de plus. Presque jamais il n'invente ; à preuve : les psaumes, les lamentations, les cantiques. Restent les Silves, en tout vingt-huit pages, et, dans ces vingt-huit pages, nous avons encore des paraphrases du *Pater*, de l'*Ave*, du *Salve Regina*, des imitations de S[t] Mathieu, du cantique des fils d'Israël, de Job, du *Tota pulchra es*. D'autres morceaux sont inspirés par la littérature classique : une imitation, en vers élégiaques toujours, de la plus belle pièce peut-être de Martial (l. x, p. 47) :

> « Vitam quæ faciunt beatiorem,
> Jucundissime Martialis, hæc sunt. »

Une imitation du treizième dialogue des morts de Lucien, Diogène et Alexandre ; du troisième livre de Valère-Maxime, sur Scipion et Caton. Il reste alors comme pièces peut-être originales, une intitulée : ce qui est nécessaire à la piété, un dialogue entre un voyageur et la justice, une pièce du Temple de la Vertu et de

[1] P. 185.

[2] *Elogia illustrium Belgii scriptorum*, p. 202, et *Bibl. eccles.*, p. 46, édit. de 1649.

[3] *Mémoires*, t. XIII, p. 59.

Digitized by Google

l'Honneur, une autre sur un Juge qui, trompé par la ruse d'un paysan, se condamne lui-même, et enfin quelques autres petits morceaux, dont six épigrammes contre les chefs de la réforme: Luther, Calvin, Bucer, Viret et Mélanchthon, pas dix pages en tout. Avions-nous tort de dire, avec Paquot, que Latomus n'est qu'un versificateur ?

Pénétrons plus avant et citons le début du psaume 136 : *super flumina Babylonis :*

Finibus abducti patriis, Babylonis ad amnes,
Et super irriguas dum residemus aquas;
Chara Sion, quoties animos tua imago subibat,
Flevimus, et toties immaduere genæ.
Musica de salicum pendebant organa ramis,
Et penitus nostræ conticuere fides.
Interea quæ nos rapuit gens barbara : Vestri
Ne pigeat cantus verba referre, rogat.
Carmina, mox alii, proferte siouia nobis,
Qualia vos patria concinuistis humo. . . .

Ces vers valent sans doute bien ceux de Julien Waudré. Ils sont certes plus coulants, mais sont-ils plus exempts de tautologies ? la cheville obligeante ne vient-elle pas trop souvent au secours du poète ? Nous savons bien qu'on ne nous donne cela que comme une paraphrase, mais est-ce donc paraphraser que de retourner une pensée dans tous les sens avant que de la quitter ?

Au reste, il s'en faut de beaucoup que tous les vers de Latomus soient aussi coulants que ceux que nous venons de citer. Nous remarquons chez lui un emploi qui n'est pas toujours bien raisonné, de l'élision ; trop souvent elle tombe sur des monosyllabes, ce qui peut rendre le vers d'une dureté choquante. Exemples :

Qui abstinuit malis. p. 9.
An parere anima hæc Domino.... p. 116.

Les élisions de ce genre ne sont pas rares dans Latomus, et elles nuisent certainement à l'harmonie. Un autre défaut qui n'y

Digitized by Google

est guère moins contraire consiste à placer un monosyllabe à la césure, surtout dans le vers pentamètre :

Inque meum tua ne sæviat ira caput. p. 17.
Sculptile quæ colit, et cui sua saxa placent. p. 183.
Secula et hanc laudem a posteritate feram. Cantic. p. 53.

Au reste, les fautes de ce genre sont moins communes que les élisions dures. Quelquefois aussi nous rencontrons des vers d'une dureté incomparable. Ainsi, psaume VIII :

Gloria et eximio sic hunc amplexus honore es.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces défauts, car en somme ils ne sont pas très-communs dans Latomus, qui fait souvent preuve d'une certaine entente de l'harmonie. En général son style dénote de la facilité ; il est clair presque partout. Avec cela, il a sa pureté, pureté relative sans doute, mais que nous n'apercevons que chez quelques privilégiés parmi les poètes latins modernes. Nous regrettons toutefois d'avoir à signaler des fautes telles que celles-ci :

Vides ut
Spernimur, et viles, spretaque turba *sumus*. p. 236.

A tout prendre, nous pensons que Paquot a eu raison d'appeler Latomus un versificateur, mais qu'il a été un peu loin en y accolant les termes de fort médiocre. Latomus, au caractère gai, à l'humeur agréable, s'est peut-être fourvoyé en choisissant un sujet aussi sérieux que les psaumes, les lamentations et les cantiques. Nous regrettons qu'il se soit si rarement guidé sur sa propre imagination. En restant plus lui-même, il n'eût certes point démérité. Mais il semble que ce soit la destinée de certains esprits de troisième ordre de se voir réduits à penser par les autres, et de ne pouvoir tirer d'idées de leur propre fonds.

Ce que nous avons dit des psaumes, nous devrions le dire des lamentations et des cantiques, et nous ne voulons pas nous répéter. Tout le volume est encore en vers élégiaques, sauf le *tota pulchra*

Digitized by Google

es, qui se compose d'hexamètres et de vers dactyliques dimètres hypercatalectes :

Inter formosas mea dulcis amica puellas,
Tota decora nites. p. 66.

Nous donnerons plus loin l'imitation du *Nunc dimittis* par Des Masures ; cette dernière est en vers lyriques. Voici celle de Latomus :

Nunc, Domine, haud quicquam recipi cum pace sub umbras
Juxta promissi verba recuso tui.
Quippe meis oculis missam spectare salutem
Contigit, optati summa erat illa voti.
Mundo omni, cunctisque palam mortalibus illam
In commune tibi cura parare fuit.
Lumen ut æternum illustrandis gentibus esset,
Et decus Isacidis surgeret inde tuis.

Pour celui qui aura lu l'imitation de Des Masures, pas ne sera besoin de longues réflexions pour reconnaître qu'elle est infiniment au-dessus de celle de Latomus.

Encore une fois, c'est une malheureuse pensée que celle de vouloir mettre ainsi toutes ces poésies en vers élégiaques. Et quand on songe que le *Te Deum* lui-même est traduit dans le même mètre ! on dirait vraiment que l'auteur avait les autres mètres en horreur. Une petite pièce de huit vers hendécasyllabes, extraite du chapitre V de l'évangile de S[t] Mathieu, a disparu des éditions postérieures à celle de 1562.

Nous exprimions tout à l'heure le regret de voir Latomus si rarement original. C'est qu'en effet, les pièces où il invente, sans être des chefs-d'œuvre, valent cependant mieux que toutes ses imitations. Pour le prouver, nous transcrirons ici un passage du dialogue entre la Justice et un Voyageur :

V. Unde genus ? I. Dicam, cœlo sum nata. V. Parentes ?
I. Sunt Modus atque Fides stirpis origo meæ.
V. Cur gladium dextra portas, levaque bilancem ?
I. Hæc trutinat causas, percutit ille reos.

Digitized by Google

V Auris aperta tibi cur hæc, cur clauditur illa ?
I. Panditur hæc justis, clauditur illa malis.
V. Cur tibi tam pauper cultus ? I. quia vivere justè
Qui volet, haud magnas ille parabit opes. p. 68.

La justice explique ensuite à son interlocuteur pourquoi elle erre ainsi seule, à l'aventure, loin des chemins frayés. Tous ses ministres l'abandonnent. Il ne lui en reste plus que deux ou trois. De là tous les maux qui accablent les mortels.

Des pièces de ce genre valent bien les paraphrases languissantes et sans énergie des psaumes de David. Malheureusement il y en a peu. Quant aux quelques épigrammes contre les chefs de la réforme, elles n'ont pas une grande valeur; ce ne sont guère que des jeux de mots ou des allusions aux noms de ces personnages. Voici celle de Viret :

Viretum a cultis ducit quicumque viretis,
Fallitur, a *virus* vocis origo venit.
Quippe allobrogicas infecit pestifer oras,
Sensisti hoc damno, bella Losana, tuo. p. 83.

Il en est de même pour les autres. Ainsi Luther, c'est de la boue, *lutum ;* Calvin vient de *calvus*, chauve ou de *calvere*, tromper; Bucer, c'est le bûcher, et Mélanchthon la noirceur. Et après cela des adversaires sont bel et bien enfoncés. Et dire que les romantiques n'ont jamais eu l'idée d'appeler Racine une souche et Corneille une pie !

Une dernière observation. Un auteur moderne, Peerlkamp, en citant les huit vers sur la mort de Caton d'Utique, imités de Valère-Maxime (l. III, c. II, 14), semble laisser croire que Latomus approuve ce suicide. Or, il n'en est rien. Les deux vers :

Nempe doces, quantò melius sit morte decora
Exstingui, vita quàm sine laude frui,

traduisent la phrase de Valère-Maxime : quantò potior esse debeat probis dignitas sine vita, quam vita sine dignitate. »

Latomus est tellement loin d'approuver ce suicide qu'il a joint

Digitized by Google

à sa pièce celle de Guillaume Estius, qui se termine par ces deux vers :

Justus et innocuus certè licet ante fuisses,
Factus es e justo, sic moriendo, nocens.

La mort de Caton n'est pas celle d'un lâche, sans doute; mais ce n'est pas la mort de Socrate. Aux yeux de la morale stoïcienne, ce peut être un acte de vertu. Aux yeux d'un chrétien, ce sera toujours un crime[1].

MALAPERT (Charles).

Charles Malapert naquit à Mons vers l'an 1584, de Michel et d'Yolende de la Haye. Il entra l'an 1600 dans la Compagnie de Jésus, et il enseigna d'abord les mathématiques dans sa ville natale, puis la philosophie à Pont-à-Mousson en Lorraine. Il professa ensuite les mathématiques successivement en Pologne et à Douai, puis il fut nommé recteur du collége d'Arras. Appelé pour enseigner les mathématiques dans l'université que Philippe IV venait de fonder à Madrid, il mourut en route à Vittoria, en Catalogne, le 5 novembre 1630.

Outre divers ouvrages de mathématiques imprimés à Douai, nous avons de lui un volume de poésies imprimées plusieurs fois et sous différents titres. Voici les éditions que nous avons trouvées signalées :

1° Caroli Malapertii *Montensis Belgæ e societate Jesu Poemata.* Calissii (Kalisch en Pologne), Albertus Gedelius, 1615, in-4°.

2° Caroli Malapertii . . . . . *Poemata.* Antverpiæ, ex officina Plantiniana, apud viduam et filios Jo. Moreti, 1616. In-16 de 138 pp.

[1] Voir encore : Peerlkamp. *Op. cit.* — Feller, *Dict.*, 2e éd., t. v, p. 333. — Delvenne, *Biogr. des Pays-Bas*, t. ii, p. 50. — Gruter, *Deliciæ C. Poet. Belg.*, t. iii, pp. 58-62.

Digitized by Google

3° Caroli Malapertii. . . . . *Poemata.* Coloniæ Agrippinæ, Bernaldus Gualtherus, 1620. In-16 de 138 pp.

4° Caroli Malapertii. . . . . *Poemata.* Dilingæ, Udalricus Rem. 1622, in-12.

Enfin nous connaissons encore l'édition suivante :

5° *Sedecias tragœdia aliaque Poemata* Caroli Malapertii *è societate Jesu ad Ser*mum *Vladislaum Poloniæ principem.* — Duaci, typis viduæ Petri Telu. 1624. In-16 de 141 pp., sans l'errata.

Nous avons eu en mains les éditions de 1616 et de 1624. La première contient une pièce de vers latins sur l'ange gardien par Angelin Gazet, d'Arras, plus douze autres pièces sur le même sujet par Antoine Deslions, de Béthune. Celle de 1624 ne contient pas ces dernières pièces; mais elle nous offre en revanche deux odes en plus de Malapert, intitulées, l'une : Apothéose de S^t^ Ignace, l'autre Apothéose de S^t^ François-Xavier.

Les éditions de 1616, de 1620 et de 1624, et peut-être aussi les autres, contiennent une épître dédicatoire en douze vers élégiaques à Vladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne. Quant au contenu de ces éditions, nous suivrons celle de 1624, la plus récente et la plus complète que nous connaissions. On y trouve :

1° page 5 à 65 : *Sedecias tragœdia.*
2° » 66 » 94 : *De Ventis libri II.*
3° » 95 » 113 : *Christus patiens Elegiæ VIII.*
4° » 114 » 141 : *Miscellaneorum liber;*

trois odes, une épître, quelques élégies et quelques épigrammes.

Le sujet de la tragédie de Sédécias est tiré du quatrième livre des Rois, du deuxième livre des Paralipomènes et du dixième livre des antiquités judaïques de Josephe. Voici comment l'auteur l'expose lui-même :

Nabuchodonosor, roi de Babylone, ayant chassé Joachim de son trône, établit roi de Jérusalem, en place de Joachim, son oncle Sédécias. Celui-ci, fort de l'alliance des Égyptiens, secoua le joug des Babyloniens, malgré les avertissements de Jérémie et d'Ézéchiel, alors captif à Babylone. Égaré par les conseils impies des

Digitized by Google

grands de son royaume, et par l'espèce de désaccord qu'il semblait y avoir, au dire de Josephe, entre les deux prophètes, il méprisa les salutaires avis de l'un et de l'autre. Jérémie se vit même maltraité et jeté dans les fers, sinon sur les ordres du roi, du moins avec son consentement. Cependant Jérusalem était tenue étroitement assiégée depuis deux années entières par Nabuzardan et d'autres généraux de Nabuchodonosor. Les citoyens étaient épuisés par la peste et par toutes les horreurs de la famine. Alors Sédécias, après avoir fait sortir d'abord par une issue secrète sa femme et ses enfants, s'échappe lui-même de la ville pendant la nuit. L'ennemi la prend d'assaut la nuit même, et en livre une grande partie aux flammes. Nabuzardan vainqueur n'a pas plus tôt appris la fuite du roi qu'il se met à sa poursuite en toute hâte ; il parvient à le rejoindre, et il l'envoie chargé de chaînes avec ses enfants à Reblatha, où se trouvait Nabuchodonosor. Ce roi barbare, par un raffinement de cruauté, fait égorger les enfants de Sédécias sous les yeux de leur père, auquel il fait ensuite crever les yeux. Sédécias est alors conduit à Babylone.

Tel est le sujet de cette tragédie, tout entière dans le goût antique. La scène s'ouvre au moment où Sédécias en fuite, sous l'empire des remords, se reproche la lâcheté de sa conduite. Tout le premier acte se passe entre Sédécias et son écuyer. Au bruit de son trône qui s'écroule, à la vue de la flamme qui embrase Jérusalem, Sédécias, au désespoir, veut tourner son épée contre son sein ; son écuyer le retient. « Dieu l'a voulu, lui dit-il, quand Solyme est en flammes, est-ce un crime que la fuite ? » Puis ce même écuyer lui fait une peinture très-vive, très-énergique, des horreurs qui ont souillé le siége de la ville. Il ajoute : « Si vous voulez réellement mourir, le moyen est bien simple. Le Mède sera fier de pouvoir joindre à ses trophées un roi qui, vivant, laisse toujours son triomphe incomplet. — Mais à qui puis-je encore inspirer de la crainte ? — Tant que vous vivez, vous pouvez être redoutable. L'égyptien est toujours là. Et puis, vous avez une épouse, des enfants. »

Digitized by Google

A ce mot, Sédécias se rend d'une manière assez naïve :

Solus inflectit meos
Amor ille sensus : fateor : hâc victum trahis. p 13.

Il se décide à vivre et s'écrie :

Non trepidus hostem fugio; vos, nati, sequor.

Le chœur, composé des fils des prophètes, développe alors quelques pensées dont plusieurs sont empruntées à Horace : le criminel n'échappe pas au châtiment; le juste est inébranlable; Dieu n'abandonne pas les siens.

Le second acte s'ouvre par un long monologue de Nabuzardan. Il a envoyé sur la trace du roi fugitif. Il croirait n'avoir vaincu qu'à demi, si cette proie lui échappait. Un messager vient lui annoncer que ses vœux sont accomplis, et lui raconte comment le roi a été rejoint. Bientôt Sédécias, chargé de chaînes, paraît devant son vainqueur. Nabuzardan l'accable de reproches, et lui fait pressentir le sort qu'il lui réserve.

Les filles de Sion entonnent alors un chant très-étendu, extrait du livre second des Lamentations de Jérémie.

Au troisième acte, Nabuchodonosor, aveuglé par sa victoire, s'écrie que Jupiter (*sic*) seul oserait désormais se mesurer avec lui. Il savoure déjà le plaisir de la vengeance. Arrive Jérémie, captif volontaire, qui s'efforce de l'intéresser en faveur d'une grande infortune. Jérémie, le voyant inébranlable, lui prédit cette métamorphose terrible qui lui fera reconnaître un Dieu vengeur. Va chanter tout cela aux Hébreux, lui dit Nabuchodonosor. Au même instant, Sédécias et ses fils, enchaînés, sont amenés devant le roi. Sédécias ne demande rien pour lui; qu'on épargne ses enfants. Le roi les fait jeter en prison, et reste seul à réfléchir sur une peine digne de la perfidie des Hébreux.

Les fils des prophètes déplorent l'aveuglement d'un roi qui insulte à Dieu. Puis vient un parallèle entre le tyran et le bon roi.

Le chœur ne quitte pas la scène. Paraît Jérémie qui raconte avec d'affreux détails comment les fils de Sédécias ont été égorgés

Digitized by Google

sous les yeux de leur père, comment Sédécias lui-même a eu les yeux crevés. Les filles de Sion déplorent ces tristes événements.

Au dernier acte, Nabuchodonosor s'applaudit de l'accomplissement de sa vengeance. Sédécias va servir de spectacle aux habitants de Reblatha. Sédécias demande que du moins on ne fasse pas glisser ses pieds dans le sang de ses enfants. Nabuchodonosor insulte à sa douleur. Il ne veut pas l'achever, ce serait tromper sa vengeance. Sédécias à pied, un bâton à la main, suivra son char triomphal à Babylone.

Nous l'avons déjà dit, cette pièce est tout entière dans le goût de l'antiquité, et spécialement dans le genre de Sénèque. L'action est peu compliquée. Cette tragédie ne renferme aucun personnage féminin. Nous ne parlons pas des filles de Sion, qui ne paraissent que dans les chœurs. Cette pièce était sans doute, comme beaucoup d'autres dues à des Pères de la même Compagnie, destinée à être représentée à l'une ou à l'autre distribution de prix. La grande majorité des spectateurs étant incapable de suivre le développement de l'action, l'attention de l'auteur devait principalement se porter sur le style. Il fallait faire des phrases, de belles phrases, sans quoi, pas de succès possible. C'est ce qui explique pourquoi l'auteur s'est tant rapproché de Sénèque. Aussi a-t-il tous les défauts brillants de son modèle. Plusieurs parties sont beaucoup trop longues, et semblent rentrer plutôt dans le genre épique que dans le genre dramatique. Pour ne pas nous étendre trop sur cette tragédie, nous signalerons seulement ce passage du premier acte où l'écuyer de Sédécias lui fait le tableau des horreurs auxquelles Jérusalem fut condamnée. Une mère, pressée par la faim, égorge son enfant pour soutenir sa misérable existence :

Tendenti manus
Aversa jugulum pressit.

La plupart de ces détails sont empruntés au quatrième acte du Thyeste de Sénèque. Ovide, dans ses Métamorphoses (lib. VI, v. 639, seqq.), pour exprimer plus vivement la fureur de

Digitized by Google

Procné, nous la montre plongeant le poignard dans le sein de son fils Ithys, sans détourner les yeux :

Et « mater, mater, » clamantem et colla petentem
Ense ferit Procne, lateri quâ pectus adhæret,
Nec vultum avertit.

Chacun a dans la mémoire ce passage du second livre de la Henriade où Voltaire dépeint le meurtre de Coligny :

Coligny l'attendait d'un visage intrépide ;
Et bientôt dans le flanc, ce monstre furieux
Lui plonge son épée en détournant les yeux.

Bien que Malapert imite le genre et la manière de Sénèque, on y rencontre cependant assez peu de ces pensées recherchées qui glacent les plus beaux mouvements. En voici toutefois une de ce genre :

Sed. Laudo Saulum mortis invictum metu.
Armiger. Parum interest timore quo fractus cadas ;
Vitam Saulus timebat, hoc victus metu est. p. 9.

On trouve dans cette tragédie beaucoup de pensées empruntées à Virgile ou à Horace. Nous en donnerons ici quelques exemples :

Delirant duces,
Plectimur Hebræi. pp. 8-9.
Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.
Hor. *epist. lib.* I, *ep.* II, v. 14.
Raro pœna fugax scelus
Claudo deseruit pede.

Horace avait dit :

Rarò antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.
Od. lib. III, *Od.* 2, v 31-32.
Justus propositi tenax
Cassos non timet impetus . . .
Modo natus infans
Quæsiit cœlo lucem et gemuit repertâ
Luce miellus.

Digitized by Google

Virgile a dit :

> Quæsivit cœlo lucem ingemuitque repertâ.
> *Æn. lib.* IV, v. 692.

Nous pourrions multiplier ces citations, et montrer ainsi que Malapert n'est pas seulement un élève de Sénèque. Mais nous croyons en avoir dit assez sur cette tragédie. Nous ajouterons seulement qu'on a fait à cette pièce l'honneur de l'insérer dans les *Selectæ PP. Societatis Jesu Tragœdiæ*, imprimées à Anvers en 1634.

Le poème *De Ventis* est divisé en deux livres : le premier est une description de la tempête qui, aux fêtes de Pâques de l'an 1606[1], exerça de grands ravages en Belgique et dans les pays voisins. Le second est une dissertation sur l'origine et le progrès des vents. Nous rappellerons à ce sujet que le P. Malapert était plus qu'un poète : c'était aussi un mathématicien distingué pour son époque. Les ouvrages qu'il a laissés sur les sciences en font foi.

Le poème *De Ventis* renferme environ huit cents vers. « L'auteur, dans ce beau poème, imite parfaitement la manière de Virgile dans les Géorgiques, sans avoir rien de cet air servile qui se fait apercevoir dans les poètes du commun. » Tel est le jugement qu'en porte Paquot. Ce poème se recommande en effet par de nombreuses beautés. Il est cependant à regretter, dit Peerlkamp, que Malapert n'ait pas mieux observé les convenances. Mais cette observation ne s'applique qu'au début du poème. L'auteur attribue cette tempête à la colère divine, parce que le peuple, le second jour de Pâques, au lieu de se livrer aux exercices de la religion, s'abandonne à toute espèce de jeux et de plaisirs. Jusque-là, c'est encore supportable. Mais les récréations tumultueuses de la populace ont toujours quelque chose de bas qui ne va guère à la

[1] Cette tempête, qui eut lieu le 27 mars, dura de 10 heures du matin à 2 heures du soir. On peut voir à ce sujet les Annales de Vinchant *ad annum*, et Joannis Roserii *Pia Poemata*, p. 55. Tornaci, Martin. 1611. C'est au sujet de cette tempête que l'on a fait le chronogramme : OMNIA CADUNT.

Digitized by Google

majesté du poème héroïque. Si l'on descend dans les détails, on tombe dans la satire, et la satire mêlée au genre héroïque, c'est une tête humaine sur une encolure de cheval. Telles sont les observations de Peerlkamp. Cependant cette description des divertissements populaires ne manque ni d'ornement ni de grâce. Voici la description du jeu de l'arc :

Parte aliâ, cives altæ sub mœnibus urbis
Aut viridi longos metantur in æquore saltus,
Aut jaculo et longè certant fallente sagittâ;
Seu fixisse scopum placuit, seu forte volucrem
Exiguam, summis quam pertica nubibus infert.
Victori pretium laus est: sua præmia laudi,
Argento paterâ et cælatis aspera signis,
Aut nitidæ spolium peregrino ex alite cristæ.
Turba favet, densâque viri cinxêre coronâ
Visendi studio, pars et certare parati. p. 67.

Puis, quand la tempête qui commence, ôte à la perche sa fixité :

Nictat jaculator acuto
Sortitus fortunam oculo, sed mota sagittam
Fallit avis, jussum nec servat arundo tenorem p. 70.

L'auteur nous montre d'abord les vents exerçant leurs ravages dans la campagne; nous y remarquons une charmante petite narration d'un enfant qui déplore la perte de ses colombes. Ces ravages ne sont pas moins terribles dans les villes :

Quid Nervi? quid Athum Hannoniæ meruistis Athenæ?
Quid Grudiæ summi multatæ culmine tecti?
Totque aliæ truncis fœdatæ turribus urbes?
Nec vos, ô patrii Montes, pietasque fidesque
Defensas dederint; vellent pietasque fidesque. p. 76.

Puis, c'est un soldat wallon, qui, s'étant mis à couvert dans sa guérite, est emporté avec elle à travers les airs, et va retomber, sain et sauf toutefois, dans les champs voisins de la ville ; puis un épisode plein de sentiment sur le roi Henri IV :

Digitized by Google

Tu quoque, Magne Ducum nostros Henrice tumultus
Hausisti propior, cum bello et sanguine nullo
Arma manu posuit Sedanum, culpamque probrumque
Henrico (hoc uno poterat) victore redemit.
Vidisse et vicisse fuit; tantum instar in illo est.
Non tamen hæc fuerat trucibus reverentia ventis :
Tu quoque, Magne Ducum, stragis pars magna jaceres,
Esseda ni prudens vitares. Esseda semper,
Esseda vitares, Henrice! hoc ipse manebat
Sequana, dejectos placido cum gurgite Reges
Agnovitque suos, et castis reddidit undis.
Ah! miserum! in quantos servabant fata dolores
Pectora tot pugnis, tot frustra erepta periclis,
Pectora devoto nimis, heu nimis obvia cultro!

Reste l'inondation causée par l'abondance des pluies. Le peuple a compris la leçon divine ; il implore la fin de ses maux, et Dieu est désarmé. Ainsi finit le premier livre.

Le second, moitié théorique, moitié descriptif, rappelle, par son sujet du moins, le beau poème de Lucrèce :

. . . . . Liceat nunc denique longo
Solvere corda metu, rerumque per abdita ductas
Scrutari extrema ventorum ab origine causas. p. 82.

Le poète commence par rendre hommage aux vents qui chassent les exhalaisons nuisibles ; il parle ensuite de l'influence de la lune sur les marées, de l'action de la chaleur sur la production du vent. Et, la matière s'ouvrant toujours devant lui, il s'écrie :

Hic mihi de nihilo, quis credat? nascitur ingens
Historia, et nulli vatum celebrata priorum.
Aggrediar tamen; et qui te malè scrupulus angit,
Eripiam paucis, si quid mea carmina possunt. p. 87.

Toutefois, il se laisse aller à des descriptions plutôt poétiques que théoriques. On sait, en effet, que la théorie du vent est une question sur laquelle la science météorologique est encore loin d'avoir dit son dernier mot ; et nous ne sommes nullement étonné d'entendre Malapert s'écrier en terminant :

Digitized by Google

Hàc mihi Musa tenus tantæ solatia cladis,
Hoc saltem, vires animumque in carmina fecit.
Plura velit, sed plura negat fas dicere quemquam :
Namque, ait, ipse Deus thesauris condit in imis,
Promit et inde Notos; at quâ ratione, quibusve
E rerum latebris, quærunt quærentque sophistæ. p 94.

On rencontre dans ces deux livres un assez grand nombre de réminiscences de Virgile, d'Ovide et d'autres poètes de l'antiquité. Mais, comme le dit Paquot, Malapert n'est pas un imitateur servile. Il s'y trouve cependant quelques légères fautes de goût. C'est ainsi que Peerlkamp y a relevé deux ou trois pensées qui ne sont pas tout à fait à leur place. Telles sont les suivantes extraites de l'épisode de l'enfant pleurant la perte de ses colombes, et qui paraissent au-dessus de l'intelligence du personnage :

Gratior est avibus quoque non concessa voluptas. p. 71.
Furem etiam in mediis quemque juvat esse periclis. p. 80.

Le poème des vents est suivi de huit élégies intitulées : *Christus patiens*. C'est toute l'histoire de la passion du Sauveur. La première a pour sujet la Cène ; la seconde, la prière au jardin des Oliviers et l'arrestation du Christ. Cette prière est dédoublée dans l'édition de 1616. La troisième nous montre le Christ conduit chez Caïphe et abreuvé d'affronts pendant cette nuit. Dans la quatrième, Jésus est accusé devant Pilate et devant Hérode. Dans la cinquième, il est de nouveau accusé devant Pilate et flagellé. Dans la sixième, il est couronné d'épines. La septième a pour titre le crucifiement et la dernière la mort de l'Homme-Dieu.

Nous n'avons pas à analyser ici un sujet connu de tout le monde. En général, ces élégies sont d'une étendue assez restreinte. Il y a en effet de ces sujets qui ne comportent pas de développements, et, après les récits si simples et si émouvants des Évangélistes, nous reconnaissons qu'il y a de la présomption à vouloir toucher à cette arche sainte. Ainsi, telle parole du Christ, sa prière si courte et si bien sentie au jardin des Oliviers,

Digitized by Google

c'est avec peine que nous la voyons ici délayée en plusieurs vers. Voici, par exemple, ces paroles que saint Mathieu met dans la bouche de Jésus au jardin des Oliviers : « *Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste : verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu* (cap. XXVI, v. 39). » Malapert y substitue les vers suivants :

Magne pater, dixit, poterat tibi sanguinis haustu
Esse satis, Nati si fuit ille tui.
Ferre extrema jubes; hi sunt extrema dolores :
Pene fugit tanti vita timore mali.
Si tamen est sudàsse parum, fundique cruorem
Innocuum flagris vulneribusque placet;
Nulla mora est. Etiam post funera si quid in imo
Pectore erit reliquum, cuspis adacta bibat. p. 96.

Autre exemple : « *Pater, dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt* (Luc. XXIII, 34). »

Parce, Pater, dixit, nullumque hoc crimine damna;
Plus habet erroris culpa, minus sceleris. p. 112.

Au surplus, nous rencontrons toujours ici la même correction de style que dans le Sédécias et dans le poème des Vents.

Les œuvres poétiques de Malapert se terminent par le *Liber Miscellaneorum*. Ce sont d'abord trois odes ; la première est adressée à Louis XIII, à l'occasion de son avénement au trône, ce qui la reporte à la fin de l'année 1613. Nous y remarquons les deux strophes suivantes, allusion au procès que les Jésuites avaient eu à soutenir deux ans plus tôt contre l'Université :

Calumniatrix Hæresis abstine
Mendaciorum, quæ profugos solo
Gallos paterno Jesuitas
Sarmatiæ populis canebas.

Audi tuorum quod doleat gregi,
Audi invidendum, et rumpere : vivimus,
Vivunt, valentque Jesuitæ,
Gallia quos amat, atque amabit.

Les deux odes suivantes, qui, comme nous l'avons dit, ne se

Digitized by Google

trouvent pas dans les éditions antérieures à l'an 1624, et qui célèbrent, l'une l'apothéose de saint Ignace, l'autre celle de saint François-Xavier, sont assez longues et toutes deux dans le mètre dont nous venons de donner un exemple.

Suit une épître au R. P. Jean Devigne à l'occasion de son prochain départ pour les Indes ; puis vingt-trois épigrammes, et enfin, pour terminer, une élégie intitulée : *Querimonia in morbo.* Toutes ces petites pièces, que nous comprenons sous le nom général d'épigrammes, sont plutôt dans le genre de Catulle que dans celui de Martial. Elles prouvent, dit Paquot, le bon sens du P. Malapert, qui n'a nullement donné dans les jeux de mots et les pointes si fort en vogue de son temps. Nous y remarquons une pièce intitulée les Métamorphoses d'un caillou ; ce caillou avait tué un ami de l'auteur : c'est une parodie d'une pièce souvent parodiée, le *Phaselus* de Catulle :

Lapillus ille qui tibi manum asperat,
Ait fuisse caseus Batavicus.
Neque helluonis ullius sitim impigri
Nequisse provocare, sive res foret
Mero gerenda Gallico, aut Iberico, etc., etc. p. 132.

Nous citerons encore cette pièce sur une image de l'Annonciation :

Matris ut insonuit nomen, partusque futuri,
Erubuit totis Virgo marita genis.
Nec mirum hæc si labra tenet, si fixus ocellos,
Non alio sedit dignius ore Pudor. p. 130.

Paquot dit de Malapert : « Écrivain qui a eu plus de mérite que de réputation. » Cela est vrai sans aucun doute pour le temps où vivait Paquot, et pour l'époque actuelle. Toutefois Malapert eut la consolation de voir son mérite consacré, de son vivant, par cinq éditions de ses œuvres poétiques. Les éloges de ses contemporains ne lui ont pas manqué non plus. Voici ce que dit de lui son cousin Jean Despiennes :

Qui tibi carmina dat, dat Phœbo oracula Phœbi :
Qui decus et laudes dat tibi quicquid habet
p. 166, éd. de 1623.

Digitized by Google

Julien Waudré lui a dédié la soixante-quatorzième épigramme de son premier livre :

Carole, dum cantas, noster lætatur Apollo,
Ista sub Houdano crevit arundo lacu.
Carole, brumales recreat tua Musa Polonos,
Et patrio sentis frigidiora solo.
Carole, das magno de ventis carmina sensu,
Forsitan hunc sensum sensus habere facit.
Carole, ventiloquus cum sis, ventosus et idem,
Non levis es, magnum res tua pondus habet.

Sweertius, du vivant même de Malapert, le signale comme un homme d'une incroyable modestie, d'une érudition peu commune, et comme un bon poète.

Ph. Brasseur, dans ses *Sydera*, l'appelle *sui temporis excellens poeta*, et lui consacre ces vers :

Nec minus interea tragico paradigmate gaudens,
Sedeciam orbatum lumine utroque dedit.
Indeque seu ventos scribit, mirabile carmen,
Sive cruces Christi, flebile pangit opus;
Miscua seu profert, excellit in omnibus ille,
O raris auctum dotibus ingenium. pp. 62-63.

Le P. Alegambe, Valère André et Sanderus vantent en lui *ingenii acumen et styli nitorem*. Foppens l'appelle poète élégant et excellent. Chaudon et Delandine, dans leur dictionnaire historique, s'expriment ainsi : « Sa latinité est pure, sa diction nette, ses images vives et toujours variées ; il n'a nullement donné dans les jeux de mots et les mauvaises pointes si communes de son temps. » Tel est aussi le jugement de Feller, et celui de Paquot. Peerlkamp, à son tour, dit que Malapert soutient dignement la réputation de bon poète. Enfin, pour terminer avec Malapert, nous dirons, après M. Adolphe Mathieu, que ce fut un des poètes les plus élégants et les plus châtiés de son époque[1].

[1] Alegambe, pp. 68-69 et 550. — Sotuellus, p. 130. — Sanderus, *de script. Flandriæ*, p. 39, éd. 1624. — Valère André, *Bibl. belg.*, p. 191, éd. 1622. — Sweertius, *Ath. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.*, p 157. —

Digitized by Google

MASURIUS (Ludovicus).

Louis Des Masures (*Masurius*) naquit à Tournay vers l'an 1515, d'Adrien et de Catherine Marcand. Jeune encore, nous le trouvons à la cour de François Ier, qui l'honore d'une grande estime. La mort de ce prince fut fatale aux muses. Des Masures lui-même se vit alors exposé aux traits de la calomnie. C'est ce qui résulte de ce vers de Ronsard [1] :

Tu as par faux rapport longuement voyagé

Peut-être ces persécutions avaient-elles leur cause dans le penchant de Des Masures pour la réforme. Il quitta la France plutôt de gré que de force, et se rendit à Rome, où nous le trouvons en 1549. C'est là qu'il rencontra le cardinal Jean de Lorraine, avec lequel il revint en France. En passant par Genève, il s'aboucha avec les chefs de la réforme ; il y connut Calvin. Après

Paquot, *Mémoires*, t. II, pp. 139-145. — Feller, 2e éd., t. VI, p. 74 — Vinchant, *Annales du Hainaut*, éd. citée, t. V, p. 363. — De Boussu. *Hist. de Mons*, p. 429, appelle Malapert : *Poète excellent.* — Chaudon et Delandine, t. VII, p. 535. — Hoeufft, *Parn. lat. belg.*, p. 127. — Delvenne, *Biog du royaume des Pays-Bas*, t. II, p. 111. — Mathieu, *Biographie montoise*, pp. 223-24. — Brasseur, *Sydera*, pp. 62-63. — Peerlkamp, *Vita belgarum*, etc., p. 234-38. — Aug. et Alois De Backer, *Bibl. des écrivains de la société de Jésus*, t. 1er, p. 476.

Ph. Labbe cite Malapert parmi les poètes latins modernes les plus célèbres, *apud* : *Heroicæ Poeseos deliciæ*. Paris. 1646. Préliminaires.

On trouve encore des vers de Ch. Malapert dans les ouvrages suivants : Bernhardi Bauhusii et Balduini Cabillavii, *S. J. Epigrammata.* — Car. Malapertii, *S. J. Poemata in quibus Sedecias.* — Fr. Remondi *Egleg.* Antv. Moretus, 1634, in-32 (catalogue Courtois). — *Sacrarum elegiarum deliciæ ex* H. Hugone, Bidermanno, C. Malapertio et Fr. Remondo *Selegit, recensuit, emendavit* Philippus Labbe. Parisiis apud Meturas, 1684, in-12 (catalogue Courtois, p. 221, n° 1809).

[1] P. 1,294, éd. de 1623, in-fo. — Pour plus de détails biographiques, voir l'article que nous avons consacré à L. Des Masures dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1858, pp. 265-313.

Digitized by Google

avoir erré en différents pays, il rentra en Lorraine, et devint conseiller et premier secrétaire du duc Charles. Il était à Nancy en 1551, et il s'y occupait de travaux littéraires. Il reçut même des lettres de noblesse en 1553.

Jusqu'en 1559, Des Masures avait professé le catholicisme; mais peu après, il ne put cacher ses dispositions en faveur de la religion réformée. Ayant appris qu'il fréquentait les assemblées des calvinistes, le duc de Lorraine donna ordre de l'arrêter. Des Masures se réfugia dans le duché de Deux-Ponts, et ne tarda pas à faire profession ouverte de calvinisme, et il fut successivement ministre réformé à Metz, à Ste-Marie et à Strasbourg. Il habitait Ste-Marie en 1574. Il mourut vers la fin de cette même année.

Des Masures s'était marié deux fois; la première fois, en 1555 avec Diane Baudoire, de Lunéville, qui mourut en donnant le jour à un fils nommé Claude; la seconde fois avec Anne Ursin. Cette dernière paraît avoir courageusement porté sa part des épreuves réservées à son époux.

Des Masures fut à la fois poète français et poète latin. Dans l'une et dans l'autre langue, il a, pour ainsi dire, abordé tous les genres. Ses poésies françaises ne sont guère plus supportables aujourd'hui que celles des autres poètes de son temps. Dans le genre dramatique, il nous apparaît comme un imitateur de Jodelle. Sa traduction de l'Énéide est celui de ces ouvrages qui lui fit le plus de réputation. Elle attira l'attention de Ronsard, qui adressa au poète les vers qui suivent :

> Masures, tu m'as veu, bien que la France à l'heure
> Encor' ne m'enroloit entre les bons esprits,
> Et sans barbe, et barbu j'ai releu tes écrits,
> Qui engardent qu'Énée en la France ne meure

Des Masures, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir, fut lié avec la plupart des célébrités littéraires ou militantes de cette époque, avec Marot, Théodore de Bèze, Michel de l'Hôpital, Ramus; il connut aussi le caustique Rabelais; aux invectives

Digitized by Google

de Rabelais contre Calvin, Des Masures répondit par ce mauvais distique :

Qui Rabelæus eras placidus modo : jam quia fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læsus* eris

Nous n'avons à considérer ici Des Masures que comme poète latin, et sous ce rapport, nous aurons à examiner un assez grand nombre de poésies. Voici les ouvrages qu'on lui doit :

1° Ludovici Masurii *Nervii Carmina*, avec cette épigraphe : *Quanto superat discrimine virtus?* Lugduni, apud Joan. Tornæsium et Gul. Gazeium, 1557, cum Privilegio Regis. Petit in-4° de 76 pages, y compris le titre et une épître de Salmon Macrin, ancien valet de chambre de François Ier. Sauf cette épître, cette édition est reproduite en entier dans les *Delitiæ C. Poetarum Belgicorum, collectore* Ranutio Ghero (Grutero). Francofurti, typis Nicolai Hoffmanni, sumptibus Jacobi Fischeri, anno 1614, t. III, p. 479 à 542. — Paquot et autres donnent à tort cette édition comme étant de 1551.

2° Ludovici Masurii *Nervii Poemata, secundò edita, ab auctore ipso recognita et novis aucta.* Basileæ (Th. Guarin), 1574. In-16 de 128 folios y compris le titre.

L'auteur nous apprend que, des nombreuses poésies qu'il a déjà publiées, il a extrait quelques (*pauca*) pièces pour les publier de nouveau en en ajoutant d'autres. Cette édition des *Poemata* comprend toutes les pièces des *Carmina*, sauf la pièce au cardinal Charles de Lorraine (pp. 3-10), une au cardinal Jean de Lorraine (p. 33), une autre au cardinal Charles de Lorraine (pp. 43-47), une ode de Mars et Vénus blessés d'un trait de Cupidon (pp. 47-50), enfin quatre petites pièces (pp. 54 et 55), dont l'une est adressée à Ronsard et à Jo. du Bellay.

Paquot cite comme la meilleure édition des poésies latines de Des Masures celle de Bâle, 1579, in-16. Comme il la donne pour la seconde édition, et que le titre qu'il indique est tout à fait identique à celui que nous venons de transcrire, il y a toute apparence qu'il se trompe, et que cette nouvelle édition n'est autre que celle de 1574.

Digitized by Google

Le poème intitulé *Babylon sive Babylonicæ tyrannidis eversio*, qui ouvre l'édition de 1574, poème traduit du français, avait déjà, si l'on en croit Paquot, paru séparément à Genève, en 1569, in-4°.

Un poème de Des Masures sur son exil de France fut imprimé à la suite de la traduction des quatre premiers livres de l'Énéide. Paris, 1554.

3° *Borboniados, sive de Bello civili ob religionis causam in Gallia gesto libri* XIV. Bâle, 1579, in-8°, selon Foppens.

Les *Carmina* de Des Masures furent certainement publiés avant sa séparation de l'église catholique. C'est ce qui explique en partie pourquoi nous ne trouvons point dans l'édition de 1574 des *Poemata*, les deux pièces adressées au cardinal Charles de Lorraine, que M. H. Paris [1] nous a fait mieux connaître, et à son parent Jean, également cardinal. Nous signalerons plus loin un autre motif de cette suppression.

L'épître au cardinal Charles fut écrite d'abord en latin, puis traduite en vers français par l'auteur lui-même. Cette épître se trouve imprimée, avec le français en regard, en tête des *œuvres poétiques de Louis des Masures, Tournisien*. Lion par Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, 1557, in-4°. Après six années d'un indigne exil, il est venu errant dans la Lorraine, où il espère trouver la paix. Il raconte au cardinal toutes ses pérégrinations d'exilé ; puis il fait l'éloge de la noble famille de Lorraine, et finit par prier le cardinal de protéger sa retraite et d'apaiser la colère du roi :

> Hanc sperare tuo liceat mihi munere pacem
> Insonti. Sit fas hîc vivere neutra secuto
> Arma Ducum, et Regis placatam agnoscere mentem :
> Cujus et assiduus castris ego miles in hostes
> Arma tuli . . . . p. 9. éd. 4°

Nous soupçonnons, sans avoir eu l'occasion de le vérifier, que le poème qui précède est celui que nous avons signalé plus haut

[1] *Études sur Charles, cardinal de Lorraine*. Reims, 1843, in-8°.

Digitized by Google

comme imprimé à la suite des quatre premiers livres de l'Énéide en 1554.

La seconde pièce adressée au cardinal Charles de Lorraine, a pour objet le voyage du cardinal à Rome et les résultats de la mission qu'il allait y remplir.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ces œuvres, pour passer immédiatement à la seconde édition, c'est-à-dire à celle de 1574. A cette époque, Des Masures s'était franchement séparé de l'église catholique. Sa préface est adressée au lecteur reçu dans l'église de Dieu. Il y dit ouvertement qu'il a retranché de ses poésies celles qu'il a composées pour plaire aux puissances du siècle, tandis qu'il se trouvait au milieu des ténèbres des Égyptiens et qu'il hantait les cours des princes et l'Antéchrist. En revanche, il y a joint de nouvelles pièces écrites depuis sa conversion. La dédicace en vers est adressée à Théodore de Bèze, Florent Chrétien, et Jacques Grévin, tous poètes réformés. Suit une pièce de Salmon Macrin, qui appelle Des Masures la gloire des poètes de la Nervie.

Cette seconde édition contient les œuvres suivantes :

1° *Babylon*, ou poème sur la ruine de Babylone.
2° Un livre de cantiques extraits des Écritures et d'odes diverses.
3° Deux églogues.
4° Treize sylves.
5° Sept élégies.
6° Des épitaphes.
7° Des épigrammes.

Le poème de Babylone, qui embrasse les folios 4 à 17, est un poème héroïque, retraçant la victoire du protestantisme sur le catholicisme. On sait en effet que c'est sous ce nom que les premiers réformés désignaient la ville de Rome, et que Luther lui-même a écrit une captivité de Babylone. Nous lisons en tête de ce poème :

> En jacet eversa tandem Babylone, superbos
> Quæ domuit meretrix (indignum) fœmina reges.

Digitized by Google

Les vers suivants, de Théodore de Bèze, précèdent encore cet ouvrage :

Dum Masuri, grandi ore tonas Babylona ruentem,
Cantata est quanta Troja nec ipsa tuba,
Est quod Mæonides. est quod tibi major et ipso
Mæonida invideat forsitan ipse Maro.
Error in hoc tamen est, Masuri, quod carmine tanto
Mansuram æternum quam ruis ædificas.

Babylone, la grande prostituée, est donc ici Rome. Après un début dans le genre de celui de l'Énéide de Virgile, et une prière qui rappelle ces vers de la Henriade :

Descends du haut des cieux. auguste Vérité,
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté,

l'auteur fait un tableau très-animé de Babylone et de sa domination tyrannique. Mais une rébellion se prépare. Babylone s'épouvante :

Meditatur perdere gentem,
Imperium ut valido firmatum robore perstet fol. 7.

Alors, comme Junon dans Virgile, elle s'écrie :

Mene igitur victam desistere, crudà
Nec posse indomitam frenare tyrannide gentem. Ibid.

Puis elle assemble ses fidèles. Ici nous devons citer un passage assez long, ne fût-ce que pour montrer jusqu'où va la violence de langage de Des Masures :

Hæc ubi dicta, domo meretricis leno superbæ
Exit, et ad magni venerandos dira senatus
Fert mandata patres. Olli se murice tinctis
Vestibus involvunt, et fulvo insignibus auro.
Protinus ex omni, quam nuntius indicat, ædem
Urbe petunt, multo sparguntur odore madentes,
Infandumque proci Dominæ venantur amorem.
Tum sublime Deæ summissi numen adorant,
Incurvantque genu, et soleæ dant oscula sanctæ.
. . . . . .

Digitized by Google

Ipsa gerit niveo candenti stamine lænam,
Atque adeo tenui textam subtegmina lino
Serica se filis ut prodat palla sub albis,
Purpureo fulgens ostro, quam tramite circum
Limbus obit, facilemque sinu complectitur oram.
Hunc super, in morem Auroræ qui splendet, amictum
Imperiosa caput meretrix ad sidera tollit,
Cælatamque manu et multâ gerit arte coronam,
Et triplicem gemmis, et flore auroque nitentem,
Argumentum ingens . . . . . .
. . . . . Proceres ita fœmina claros
Inter celsa sedet, rutilo quibus igne refulgent
Ora, et aqualiculi turgent abdomine pingues,
Et recto scelus, et vitium præfertur honesto!
Sardanapalica gens, aut Caii, sive Neronum
Progenies, aut Tarquinii sævissima proles:
Ausi omnes immane nefas, fera corda, tyranni,
Mœchi omnes, vini potores, hermaphroditi. fol. 7 et 8.

A la suite de cette réunion, part de Babylone un édit de proscription contre tous les dissidents :

Morte perire jubet quotquot crudele potentis
Imperium Dominæ, vel qui juga ferre recusent,
Aut fas esse negent Divûm simulacra tueri. fol. 10.

Puis vient le tableau des massacres qui suivirent cet édit de mort. Les persécutés lèvent les yeux vers le ciel. Le Tout-Puissant entend leur prière. Il arme trois chevaliers qui entreprennent la guerre au nom du Christ. Dieu leur suscite des défenseurs parmi les têtes couronnées. Une diète se réunit. Le légat de Babylone fulmine contre les dissidents. Irritée de voir des raisons s'opposer à ses raisons, Babylone excite les fidèles à mettre tout à feu et à sang. Pleins de confiance dans le Christ, les dissidents se préparent à rendre guerre pour guerre :

Pauci numero, sed vivida virtus fol. 15 v°.

Ils assiégent Babylone, qui ne sait où donner de la tête. Enfin elle laisse échapper les foudres de ses mains :

Digitized by Google

Tandem terribili Deus implacabilis ira
Libratum extorquet fulmen quo fœmina terram
Tacta premit. . . . . fol. 16 v°.

Le poème se termine par des actions de grâces au Dieu unique, le plus grand des rois.

Comme on le voit, il y a peu d'événements dans ce poème; mais on y rencontre en revanche des peintures très-vives, très-animées. C'est par les détails que cette œuvre se recommande surtout. Sans doute, nous catholiques, nous ne pouvons approuver cette sortie virulente contre le Saint-Siége; mais cela ne doit pas nous empêcher de reconnaître les brillantes qualités que révèle ce poème.

Nous n'avons pu découvrir le poème de la Borboniade, lequel, selon nous, n'a jamais été publié. Si l'on en peut juger par la destruction de Babylone, il faut reconnaître que Des Masures n'a point les qualités requises pour un poème de longue haleine. Au reste, on reproche aussi aux tragédies françaises de notre auteur, de manquer de régularité dans le plan. Nous supposons donc que la Borboniade est un poème composé de tableaux successifs qui, chacun en particulier, peuvent présenter un intérêt réel; mais qu'il doit y avoir entre tous ces tableaux absence de liaison, qu'il leur manque enfin ce qui constitue l'essence du poème épique, l'unité.

Paul de Mélisse[1], contemporain et ami de Des Masures, met la Borboniade sur la même ligne que l'Iliade et l'Énéide. Voici ses vers, que nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire :

Alter Virgilius Masuri sis, alter Homerus,
Ardua docte gravi bella sonare tuba.
Nemo nec invideat famæ. Borbonias exstet
Par opus Aeneidi, par opus Iliadi.

Ce qui précède était écrit, quand nous avons découvert qu'un manuscrit de ce poème se conserve à Genève. Nous reproduisons ici ce qu'en dit Senebier dans son *Catalogue des Manuscrits de la ville et république de Genève*, n° 100 :

[1] Pauli Melissi Schedii *Schediasmata*, éd. 1625, p. 248.

Digitized by Google

« Ludovici Masurii Nervii Borboniados, sive de bello civili ob religionis causam in Gallia gesto, libri XII (sic), fol. Papier.

» Ce poème me paraît absolument inconnu de même que son auteur; je n'en trouve aucune notice ni dans les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, de celle de De Thou, le Tellier, Coislin, ni dans les histoires ou mémoires de la Ligue, ni même dans l'histoire latine de la vie de Gaspard de Coligni, imprimée en 1575, quoique Masurius dédie son ouvrage à ce héros : « Præstantissimo heroi Gaspari Collignio Galliarum Tha- » lassiarco, christiani exercitus Imperatori fortissimo. » Sa dédicace est datée du mois d'août 1572; mais il apprend dans une note que l'Amiral fut lâchement assassiné « crudelissima illa » Parisiorum strage cecidisse; » que, lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle, son ouvrage était fort avancé; qu'il avait fait les cinq premiers livres de son poème, qu'il voulut le continuer, et que, comme il l'avait commencé sous les auspices de l'Amiral vivant, il voulait le faire servir à célébrer sa gloire après sa mort.

« Il apprend son but dans sa préface : « Mihi hoc opus confi- » cienti, qualecunque erit sit ratio bellorum istorum civilium, » quæ hoc nostro sæculo gesta sunt, potissimam partem carmine » scribens admixtis interim poeticis quibusdam allusionibus ac » fictionibus, quibus opus ipsum illustrare etiam opportunum » visum est. »

» Mais il assure que, quoiqu'il ne rapporte pas les pièces originales, il ne dit rien que de conforme à la vérité.

» Pour faciliter l'intelligence de son ouvrage, l'auteur donne un Dictionnaire latin et français des noms d'hommes et de lieux dont il se sert, parce que sans cela il eût été inintelligible.

» Il commence son poème en peignant les efforts de Paul III († 1549), pour rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France; il fait connaître la haine des maisons de Montmorency et de Guise, il dessine les portraits des hommes qu'il va faire agir, et il finit par la bataille de Jarnac (1569).

» Cet ouvrage est une gazette versifiée; elle est sans chaleur ni vie, mais la vérité historique y paraît très-bien conservée.

Digitized by Google

» Pour donner une idée de ses vers, je rapporte ici les premiers du premier livre :

Fortibus exhaustos ob mundi vasta labores
Regna viris, et bella manu violenta potenti
Orbis ob imperium et terræ pereuntis habenas
Gesta canant vano qui gaudent carmine vates ;
Arma ego pro Christi regno pietatis in hostes,
Et populi certa pro libertate fidelis,
Sumpta, Deique pias meditabor carmine laudes. »

Continuons l'examen des *Poemata*.

La seconde partie comprend douze cantiques extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament, plus dix odes roulant sur différents sujets : (fol. 17 v° à 44 v°).

Ces cantiques sont :

Celui de Moïse après le passage de la Mer rouge ; celui de Moïse s'adressant pour la dernière fois aux enfants d'Israël ; le chant de victoire de Débora et de Barac après la défaite de Sisara ; le cantique d'Anne, mère de Samuel ; celui d'Isaïe sur l'ingratitude des Israélites ; celui qui consolait le peuple de Dieu captif à Babylone ; celui d'Ézéchias après sa guérison ; la prière de Jonas dans le ventre de la baleine ; celle du prophète Abacuc sur l'ignorance. Les cantiques extraits du Nouveau Testament sont le *Magnificat*, le cantique de Zacharie et celui de Siméon : *Nunc dimittis*.

Quant aux odes, la première est intitulée Repentir, la seconde Songe ; la suivante est un dialogue entre l'église persécutée et Dieu, qu'elle appelle à son secours ; la quatrième chante le bonheur de ceux que la persécution n'éloigne pas du service de Dieu ; viennent ensuite une ode contre l'ingratitude envers Dieu, le Bénédicité, les Grâces. Dans l'ode huitième, l'auteur raconte à Charles, duc de Lorraine, ce qu'il fait dans son petit domaine de S[t]-Melin (*Sammeliano*). Dans la suivante, il adresse des vœux de bonne année à Toussaint de Hocédy, oncle de sa mère et évêque de Toul, qu'il qualifie d'homme bon et savant. Enfin, la dernière ne se compose que de deux strophes, où il déclare

Digitized by Google

qu'il demande aux Muses de chasser les douleurs de son âme.

Les cantiques et les odes nous offrent des applications de presque tous les mètres connus. Des Masures sait heureusement donner à un sujet le mètre qui lui convient. Le cantique si célèbre de Moïse, qui se rapproche tant du genre épique, est en hexamètres. D'autres, plus spécialement lyriques, ont la forme de l'ode ; d'autres encore, plaintifs ou suppliants, ont une forme qui rappelle celle de l'élégie.

Toutes ces pièces n'ont, ni la même importance, ni la même étendue. Ensuite, on peut les diviser en deux catégories bien distinctes : traductions ou imitations, et pièces originales.

Chacun sait combien il est difficile de sauvegarder, dans une traduction en vers, toutes les beautés de certains endroits de l'Écriture. Il faut un grand talent, uni à une longue habitude du vers latin, pour y réussir. Le défaut que l'on rencontre le plus souvent dans ces sortes de travaux, c'est la paraphrase. Des Masures n'a pu s'y soustraire. Pour exemple, nous donnerons ici le début du cantique de Moïse :

« *Cantemus Domino : gloriose enim magnificatus est. Equum et ascensorem dejecit in mare.*

» *Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem. Iste Deus meus, et glorificabo eum. Deus patris mei, et exultabo eum.* »

Voici ce que dit Des Masures :

> Hinc Dominum canere incipiam ; se namque potenti
> Magnificum, atque suas ostendit robore vires.
> In mare præcipitem valido cum milite victor
> Deturbavit equum. Dominus mihi robur, et idem
> Cœpti materies, atque unus carminis author.
> Ille salus ; ille auxilium ; Deus ille patrique
> Et mihi quem summo tollam summissus honore. fol. 17 v°.

Tout le monde connaît aussi le cantique de saint Siméon. Des Masures lui fait dire :

Digitized by Google

Nunc æterne tuum tu famulum Deus
Optatâ placidum pace sinis frui,
Confirmata piis en ea mentibus
Quam pridem dederas fides.
Orbi dulcis enim quæ misero salus,
Hanc spectare meis luminibus datum.
Mittendam Deus hanc ipse paraveras
Cunctis optime gentibus.
Lux illa est oculis undique gentium
Quæ longe tenebras lumine vivido
Discussura venit : gloria nec minus
Israeli erit hæc tuo. fol. 32 v°.

Tout cela est beau sans doute ; mais la comparaison avec le texte ancien fait découvrir dans la traduction une foule de ces mots qu'en termes du métier on appelle chevilles ou remplissage. Nous avons bien vu déjà cependant que Des Masures pouvait créer des idées. Voyons-le de nouveau à l'œuvre dans ses odes. Nous y découvrirons mieux sa personnalité.

Prenons pour exemple le Songe : La tempête est déchaînée sur la terre. Tout à coup un ange apparaît à Des Masures pendant son sommeil et lui dit : ceux que tu vois ainsi battus par les orages, ce sont les cœurs pieux. Dieu veille sur eux du haut du ciel. Rome a beau lancer contre eux toutes les fureurs des vents. Ils arriveront au port, et ce port est le ciel : ne l'oublie pas.

Tel est le cadre de cette pièce, un peu trop longue peut-être, qui rappelle l'ode d'Horace, *o navis referent*, et celle où Nérée prédit à Pâris sa chute et celle de Troie.

Cet homme, que le malheur avait si longtemps éprouvé, trouve souvent des accents qui partent du cœur. Avec quel plaisir il décrit les agréments de sa maison de campagne ! on voit qu'ici encore il s'inspire du souvenir d'Horace. Nous ne citerons qu'un passage consacré à la mémoire de Marot, passage qui semble inspiré par l'ode sur Pindare :

Felicem amico funere tum canit
Clio Marotum quem neque tam feras
Vidisse mortes sors tulisset,
Nec patriæ superesse cladi,

Digitized by Google

Nec longiores exilio metus,
Agros et urbes quâ Padus alluit,
Perferre velut hunc avaro
Ante diem tulit hora fato. fol. 40 v°.

Nous n'avons de Des Masures que deux églogues. La première est intitulée Gallus. Les deux interlocuteurs sont Gallus et Faustulus. Faustulus demande à Gallus, qui n'est autre que l'auteur lui-même, quel motif l'a forcé de quitter les champs de la Lorraine pour ceux de la Germanie. Gallus répond que, jeune, il s'est attaché à Pan (François Ier), qui l'a mis au nombre de ses chantres. Mais Pan, divinité mortelle, est enlevé par la mort. En butte aux traits de l'envie, Gallus est obligé de s'exiler, il s'arrête sur les bords du Tibre. Là il trouve Mœris, loup sous la forme humaine (le pape). Enfin il y fait la connaissance de Sylvain (le cardinal Jean de Lorraine) et revient avec lui en France. Sur le lac Léman, il trouve Uranius,

Christi pastoris amantem,

ainsi que Chlorus et Lucanius. Uranius lui enseigne le Christ, qui conduit les troupeaux dans les gras pâturages. Uranius l'engage à chanter ces vers que chantait le pasteur sur les rives du Jourdain (il a en effet traduit un certain nombre de psaumes). Uranius lui fait voir que Mœris n'est qu'un loup sur la peau d'un pasteur : il se laisse surprendre à ne plus aimer Mœris. Mais qui n'aime pas Mœris est suspect. Il a fui :

Impia cervicem hanc igitur quum turba pararet,
Demere, præcipiti lustravi devia cursu,
Effugique minas : et nunc Germania longe
Me tenet, ad Rhenum se fert quâ Neccerus amnem.
(*Manheim?*)

La seconde églogue, intitulée Christus, nous dépeint Lucanius (sans doute Calvin, dont ce mot n'est que l'anagramme) racontant à Gallus l'amour dont il brûle pour le Christ :

Galle, peregrino felix ut vita paretur,
Qui vagus orbe ruis, finem perdisce beatum.

Digitized by Google

Les rives de l'Aube ne sont pas un asile assuré, le serpent s'y cache sous l'herbe. C'est sur d'autres bords que les brebis conduites par le Christ tondront joyeuses les pâturages. O ma flûte légère, commence, chante le Christ, le vrai pasteur.

C'est le Christ qui n'a pas laissé impuni le meurtre d'Abel, c'est lui qui a protégé Noé, lui qui a conduit les brebis d'Isaac errantes en Égypte, lui qui a fait sortir l'eau du rocher sous la baguette de Moïse, lui qui a inspiré les chants de David, lui qui donne ces chants à Lucanius. C'est donc sous la garde du Christ que les brebis vivront en paix dans les grasses prairies.

> Hic amor, hoc studium est : hanc me tu maxime curam
> Pastor habere jubes et amas hunc ipse laborem. fol. 49 v°.

La première de ces églogues ressemble pour la forme et un peu pour le fond à la première de Virgile. Gallus y raconte les causes de son exil, comme Mélibée déplore ses malheurs en quittant les bords chéris de sa patrie. Il règne même dans Des Masures, comme dans Virgile, un ton allégorique qui cadre assez bien avec la mélancolie qu'inspire la pensée de l'exil.

La seconde nous offre un refrain analogue à celui de la huitième églogue de Virgile :

> Incipe Mœnalios mecum, mea tibia, versus,

Ce refrain, le voici :

> Perge age, pastoremque levis cane tibia Christum.

A propos de ces allégories, souvent peu voilées, nous ferons remarquer que ce genre ne doit pas être poussé trop loin, sous peine de dégénérer en obscurité et de fatiguer le lecteur. Mais, encore une fois, celles-ci se lisent sans peine, parce qu'elles ne sont ni trop étendues, ni trop difficiles à saisir.

Les Sylves, au nombre de treize, sont de longueur inégale et d'importance variable (fol. 49 à 80).

La première est une prière au Père céleste. Des Masures commence par rendre grâces à Dieu d'avoir ouvert ses yeux à la vérité.

Digitized by Google

Il passe ensuite en revue ce que Dieu a fait pour les hommes, et termine en le priant d'augmenter la foi qu'il a mise dans son cœur.

Dans la seconde, très-longue comme la précédente, le poète explique ce qui l'a empêché jusque-là d'écrire à Michel de l'Hôpital, chancelier de France, poète distingué et protecteur dévoué des poètes. C'est la guerre et la persécution qui en sont les causes :

Arma silent ob sæva Camœnæ. fol. 56, v°.

Cette pièce est importante pour la biographie de l'auteur.

La suivante, écrite à Rome, et adressée au cardinal Jean du Bellay, poète distingué, est une préface du troisième livre de l'Énéide, traduit par Des Masures. En parlant de son séjour à Rome, il s'applique ce vers de Virgile :

Italiam fato profugus Lavinaque veni littora.

La quatrième roule sur le départ de Rome et le retour en France du même cardinal. Érato y déplore ce départ comme funeste aux Muses. Cette pièce est pleine de souvenirs de l'antiquité.

Dans la cinquième, il se recommande au cardinal. La suivante est adressée à Pierre Du Chastelet, conseiller du duc de Lorraine.

La sixième déplore la mort du duc Jean de Bourgogne.

Dans la suivante, l'auteur répond à la fausse et inique accusation d'un moine roux, et, à l'occasion du premier janvier, il exhorte Claude Robert à interrompre un instant ses travaux.

La neuvième Sylve roule sur la mort prématurée de son épouse Diane Baudoire, et la dixième sur celle de Fr. de Clémery.

La pièce suivante est un chant d'adieu de la patrie à Renée, sœur du duc de Lorraine, qui allait épouser le duc de Bavière.

Les deux dernières, plus étendues, renferment, l'une des conseils dans les choses douteuses à Théodore de Bèze, et l'autre, une exhortation à sa seconde épouse chérie, Anne Ursin, pour

Digitized by Google

l'engager à ne pas perdre courage, et à persister malgré toutes les fatigues qui l'accablent. Dans cette dernière, Des Masures se plaint ouvertement du duc de Lorraine :

> Præmia sic nostris quæcumque laboribus eheu,
> Austrasius tandem fert indignissima Princeps,
> Exitiumque fugamque interdictosque penates,
> Hæc licet infidis agat impulsoribus actus,
> Hæc eadem à cæli summa tamen optimus in nos
> Digerit arce pater, quibus et fortissimus idem
> Dat validas vires et fortia corda ferendis.

Et, au bout de tout cela, Des Masures montre à son épouse l'espérance, source du courage.

Les Sylves sont toutes en vers hexamètres. Toutes nous montrent un poète éprouvé, mais non abattu par le malheur. Nous devons même le reconnaître, sa personnalité n'y apparaît guère. Derrière le moi de Des Masures, pour parler comme les Allemands, se cache toujours le sort de ses coréligionnaires. On peut le plaindre, on le plaint, mais on ne saurait le maudire. La citation que nous venons de faire le prouve. En accusant le duc de Lorraine, il cherche encore à l'excuser. Au reste, ici, comme toujours, Des Masures déploie une élégance peu commune, une grande facilité, un esprit agréable, des sentiments tendres. Au souffle du malheur, son âme ne s'est pas aigrie, elle a pleuré. Ses imitations, ou plutôt ses ressouvenirs, de Virgile et d'Horace, toujours heureuses, semblent des citations plutôt que des plagiats.

Les Élégies, au nombre de sept, sont adressées à François Perrot, à Odoard Bizet, à son fils Claude enfant, au même adolescent, à Claude Rambertvillers de Toul, à Albéric de la Mothe et à Philippe Brun.

Ces élégies, comme les Tristes d'Ovide, roulent presque constamment sur l'exil de l'auteur. Des Masures y revient avec une complaisance que nous ne pouvons excuser tout à fait. Cependant nous n'y voyons point percer cette faiblesse de caractère dont on a fait un crime au poète de Sulmone. Il y a quelque chose qui donne la vie à ces vers : c'est la confiance en Dieu. Il y a ici

Digitized by Google

un abîme entre Des Masures et Ovide, comme il y en a un entre la civilisation payenne et la civilisation chrétienne. On y reconnaît toujours l'auteur de ces vers :

De s'attendre à roi ou à prince,
Au monde n'est que vanité :
En Dieu seul la fiance est seure
De qui la parole demeure
Durable en toute éternité [1].

Au surplus, Des Masures, dans ses élégies, se laisse aller encore trop souvent à son imagination facile. Mais en revanche, que d'éloquente sensibilité, que de vraie douleur dans ces deux pièces où il s'adresse à son jeune fils Claude, privé si tôt des caresses d'une mère ! il faudrait les citer tout entières ; nous nous bornerons à reproduire ici un passage où l'auteur souhaite à son fils une longue vie, s'il doit un jour suivre le sentier de la vertu, et au contraire, une vie très-courte, si elle ne doit pas être pure :

Sit pietas et cura Deûm suprema colendi
Numina, sit nullo tempore lapsa fides,
Et studium vigil, et mens æmula laudis avorum,
Jam quibus ingenui dinumerantur avi.
Hos tibi si mores, animus non degener unquam
Afferet, hic vitæ si superabit honos,
Vitam oro : virtutem ex me te nosse tuorum
Fas erit et patrii nominis omne decus.
Sin infanda malis astrum natale minatur
Auspiciis, ullum si tibi Parca nefas,
Si vitiis animum mollit natura labantem,
Et vile ignavo torpet amore jecur,
Nunc, nunc atra dies exortem lucis et auræ
Te puer, in primo limine, morte premat,
Nunc altâ obscuram sub nocte sequare parentem
Et simul a patrio diripiare sinu,
Dum cor labe carens, animus dum criminis insons,
Spes dum incerta meum curaque pectus agunt.
fol. 87 v°.

[1] Cité par Cousin, *Hist. de Tournay*, liv. IV, ch. 48, pp. 267-268.

Digitized by Google

Les Épitaphes, au nombre de vingt-deux, sont en vers héroïques, à l'exception de trois, qui sont en vers élégiaques. Ce sont de petits poèmes roulant sur la mort des princes de la maison de Lorraine et des parents ou des amis de l'auteur. L'épitaphe de son père se termine par ces deux vers :

Dum foveo, fle terra tuum tu Nervia civem,
Et meriti serva gratum immortalis amorem.

La mère de Des Masures a aussi son épitaphe.

Pour mieux faire voir le genre de mérite de ces pièces, nous placerons ici celle de sa première femme, Diane Baudoire :

Dum cadit indigno Masuri Baldoria conjux
Funere jam partâ prole puella parens,
Vox animâ fugiente fugit : pro voce, lacertis
Amplexa est cari dulcia colla viri.
Mente vale dixit, puerum simul obtulit, ac si
Diceret, hoc nostri pignus amoris habe.
Vive memor crudâ raptæ tibi morte Dianæ,
Mœrorem at læto leniat ore puer.
Sic eadem et causam lacrymis, et dulce dolori
Solamen liquit : spiritus astra petit. fol. 103 v°.

Ces petites pièces sans prétention sont tout bonnement l'expression des regrets inspirés à l'auteur par la perte de personnes chéries. Les épigrammes à leur tour sont de petits poèmes sur différents sujets. Ce ne sont, pour la plupart, des épigrammes que dans le sens étymologique du mot. Les unes sont adressées à des personnages marquants de l'époque. D'autres ont une portée plus générale. L'auteur n'y a pas abdiqué, tant s'en faut, son animosité contre l'église de Rome. Dans l'une d'elles, il attaque la messe avec une violence qui va jusqu'au sacrilége : la messe est pour lui l'infâme Messaline ! ! !

Nous venons de le dire, Des Masures ne fait de vraies épigrammes qu'en passant. Ce genre ne semble guère avoir été à la tournure de son esprit. Le plus souvent, il tombe dans la satire, ou bien dans l'élégie. Nous citerons seulement la pièce suivante :

Digitized by Google

Masurius exul.

V. Quo Masuri? M. Feror exul. V. Opes cur linquis et aulam?
M. Sit profugo tandem Christus ut alta quies.
V. Nilne refers? M. Odium. V. Quid contulit aula? M. Dolores.
Servat inexhaustas at mihi Christus opes. fol. 123 v°.

Au reste, les épigrammes nous offrent une plus grande variété de mètres que les autres parties de l'œuvre de Des Masures, si l'on excepte toutefois les odes. Il a plus d'une fois recouru avec bonheur à l'iambe et à l'hendécasyllabe.

Nos bibliographes, Valère André [1], Sweertius [2], Foppens [3], se sont abstenus de donner leur avis sur les œuvres poétiques de Des Masures. C'était un hérétique, ses œuvres étaient condamnées ; ils craignaient d'y toucher. Paquot [4] nous a légué plus de détails sur sa vie et sur ses écrits, sans en indiquer plus exactement le mérite. Plus près de nous, Peerlkamp [5], qui n'a pas connu toutes les œuvres de Des Masures, l'apprécie en ces termes : « C'est un poète d'une élégance et d'une facilité peu communes, à l'esprit aimable, aux sentiments tendres, et rendu encore plus sensible par la mauvaise fortune. » Quant à nous, nous résumerons ainsi notre opinion sur ce poète : Dans son poème de Babylone, Des Masures, sans révéler un talent épique exceptionnel, se maintient constamment pour les détails à une très-grande élévation. Ses odes n'atteignent pas à une hauteur bien considérable, mais ne sont pas sans mérite. Les deux églogues peuvent être mises au nombre des meilleures qu'aient produites nos poètes latins modernes. Ses sylves et ses élégies accusent les plus nobles sentiments, si l'on veut bien ne pas être trop pointilleux à l'endroit d'un défaut qu'il partage avec Ovide. Enfin, ses épitaphes et ses épigrammes, bien qu'inférieures à ses autres productions, suffiraient encore pour sauver son nom de l'oubli. Les caractères

[1] *Bibl. Belg.*, éd. in-8°, p. 583.
[2] *Athenæ Belgicæ*, p. 521.
[3] *Bibl. Belg.*, p. 834.
[4] *Mémoires*, etc., t. xv, p 248 et suiv.
[5] *Op. cit.*, p. 52.

Digitized by Google

les plus saillants du talent de Des Masures sont une extrême facilité, dont il abuse parfois, un ton mélancolique, fruit de longues années de malheur et d'exil. Après cela, nous ne saurions trop reprocher à un apôtre de la tolérance religieuse ses attaques violentes contre le catholicisme. Quand on se donne comme le champion de la liberté de penser, il faut commencer par respecter cette liberté dans les autres.

Le style de Des Masures est facile et abondant comme son imagination. Il est rare d'y rencontrer des phrases obscures ou embarrassées. Il se souvient souvent des poètes classiques, mais ses imitations sont marquées au bon coin. Enfin, et ce n'est pas un mince mérite pour un poète de cette époque, il se montre très-généralement homme de goût; cette précieuse qualité ne lui manque que dans quelques-unes de ses épigrammes [1].

MOROCURTIUS (Joannes).

Le véritable nom de ce poète est sans aucun doute Jean de Mourcourt, car il existait à Tournay, lieu de naissance de cet écrivain, une famille de ce nom. Un Jean de Mourcourt était prévôt de la ville en 1428. Mais ce nom est souvent estropié. Cousin lui-même, l'historien de Tournay, appelle ce poète Macrocurce. Petreius, le bibliographe de l'ordre des Chartreux, le nomme Marocurtius; d'Oultreman, Jean Morcourt; et Brasseur, Macocurtius.

Jean Morocurtius prit l'habit de chartreux peut-être au couvent de Saint-André à Chercq-lez-Tournay. Il fut longtemps prieur de

[1] Voir encore : Sanderus, *de Script. Flandriæ*, p. 118. — La Croix du Maine, *Biblioth. franç.*, t. II, p. 52. — Chaudon et Delandine, *Dict. hist. — Biogr.* Michaud, *art. Des Masures*, par MM. Weiss et Debaulnaye. — Moreri, éd. de 1760, pp. 330-331. L. D. — Dom Calmet, *Bibl. de Lorraine*, pp. 646-48. — Hoverlant, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, t. LI, pp. 77-88. — Delvenne, *Biog. du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 272, et t. II, p. 134. — Hoeufft, *Parnassus Latino Belgicus*, p. 37.

Digitized by Google

la chartreuse de Marly, près de Valenciennes, où il mourut le 12 octobre 1548, et non le 15, comme le dit à tort d'Oultreman.

La rareté des œuvres de Morocurtius est la cause première d'une foule d'erreurs qui se sont produites à ce sujet. Comme nous avons été assez heureux pour en découvrir un exemplaire complet, nous allons essayer de rétablir la vérité[1].

Morocurtius a donné une édition de toutes ses œuvres en 1540. On y trouve :

1° *Frat.* Joan. Morocurtii *Nervii Chartusii Threnodia adversus Lutheranos, longe castigatior et emendatior, imo locupletior quàm in priori æditione fuerat.* Avec cette épigraphe :

Lege quisquis es, et carminis suavitate recreaberis.

Antverpiæ excudebat Joannes Crinitus, anno MDXL. In-4°, non folioté, dernière signature, D 5.

Cet ouvrage avait déjà paru en 1534, sous ce titre : *Fratris* Joannis de Morocourt, *nervii, Chartusii, Threnodia adversus Lutheranos.* In-4°, dernière signature D j, sans nom de ville ni d'imprimeur. Quatre distiques, placés en tête de cette seconde édition, nous apprennent que la première était remplie de fautes :

Aedita jam fueram, sed eram plenissima mendis.
Prodeo nunc nitidis emaculata typis.

Malheureusement, cette seconde édition est elle-même surchargée de fautes d'impression. L'une et l'autre sont dédiées à Jean Bracquius, abbé de Vicogne, et à son frère Guillaume, abbé de Saint-Jean-Baptiste à Valenciennes. La lettre dédicatoire est datée de la Chartreuse de Valenciennes, 1er juin 1533.

On trouve à la suite de la *Threnodia* quatre épigrammes du même auteur, intitulées : *Epigrammata Morocurtiana adversus fucatam Lutheranorum pietatem.*

2° *Frat.* Joan. Morocurtii *Nervii Chartusii Brunonias, in quâ Divi Brunonis Chartusianorum patriarchæ vitam juxta narrationem reverendiss. patris domini Francisci à Puteo, car-*

[1] Cet exemplaire repose à la bibliothèque de la ville de Tournay.

Digitized by Google

mine non contempto prosequitur. In qua quoque nihil fabulosum aut vanum reperies, sed christiano pectore carmen dignissimum. Avec cette épigraphe :

Lege ac fuere.

Antverpiæ excudebat Joannes Crinitus, anno MDXL. In-4°, dernière signature O 3. Cette édition contient une épître apologétique de quatre pages en prose adressée aux PP. et aux FF. Chartreux, et datée du 1er juin 1530. Elle est suivie d'une autre épître, également en prose, aux deux frères Bracquius. Cette épître est datée de la Chartreuse de Valenciennes, le 20 février 1534. Elle nous offre la preuve que la Brunoniade eut une première édition quelques mois après la *Threnodia*.

3° *Frat.* Joan. Morocurtii *Nervii Chartusianique Hugonias, in qua divi Hugonis famigeratissimi olim Linconiæ apud Anglos episcopi, vitam moresque sanctissimos carmine haudquaquam pœnitendo luculente prosequitur et enarrat.* Avec l'épigraphe *Lege ac fruere*, et le distique :

Pontificum baculus, monachorum norma ducumque
Lampas, iniquorum malleus, Hugo fuit.

Antverpiæ excudebat Joannes Crinitus. Anno MDXL. In-4°, dernière signature N.

Cette édition contient :

4° *Ejusdem Joan. Morocurtii carmen de nativitate Domini*, et

5° *Carmen hecatostichon* (100 vers) *deprecatorium ad divum Laurentium martyrem quoquo terrarum celebratissimum, ejusdem Fratris* Joannis Morocurtii. Ces deux petits poèmes, que Paquot n'a point connus, occupent ensemble une feuille.

L'Hugoniade est également dédiée aux frères Bracquius, sous la date du mois de mars 1538. Nous sommes porté à croire que cette édition de ce poème est l'édition unique.

Au dire de M. Dinaux, la Brunoniade et l'Hugoniade ont été traduites librement en vers français par un autre prieur d'une chartreuse de la Champagne sous le titre suivant : *Description de l'origine et première fondation de l'ordre sacré des Chartreux,*

Digitized by Google

naïfvement pourtraicte au cloître des chartreux de Paris, trad. par François Lary, *prieur du couvent de N.-D.-La-Prée-lez-Troyes.* Paris. Guill. Chaudière, 1578, in-4°, 32 feuillets.

Tous ces poèmes de Morocurtius, selon la remarque du même écrivain, sont datés de Marly, et furent composés sur les bords tranquilles de la Rhonelle. Peut-être furent-ils inspirés par l'agréable situation du lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis le transfert du monastère de Marly *intra-muros*, on n'a pas entendu dire qu'aucun chartreux valenciennois fût devenu poète.

Revenons à la *Threnodia.* « L'auteur, dit encore M. Dinaux, en se plaignant des hérétiques dans ses vers, semblait avoir le pressentiment qu'un jour les sectateurs de Luther et de Calvin jetteraient ses cendres au vent et ruineraient son monastère de fond en comble. » Beaucoup de poètes religieux répandirent des pleurs sur la fameuse réforme du xvi^e^ siècle. Ce sujet en effet ne fut pas longtemps à passer du domaine de la controverse dans celui de la littérature, et l'on peut dire avec vérité que Morocurtius fut un des premiers à combattre les hérétiques avec les armes de la poésie, armes qui du moins ne faisaient pas couler le sang. Nous allons essayer de donner une idée de cet ouvrage.

A l'imitation de Lucain, l'auteur se passe d'invocation. Après une apostrophe au Dieu tout-puissant, au roi immortel, il nous montre les éléments suivant le cours naturel que Dieu leur a indiqué. D'où vient donc que l'homme, créé à l'image de Dieu, est sorti de sa voie? Il a oublié les enseignements anciens. Les juifs recevaient en aveugles les erreurs et le culte infâme des gentils, les luthériens admettent sans contrôle les doctrines erronées des faux prophètes. Avec leurs belles paroles, ils ébranlent la foi dans ses bases, ils sapent l'autorité du pontife romain et les institutions monastiques. Incapables par leurs doctrines de mener à la certitude, ils se sont souillés de tous les crimes. Ils se plongent dans les plaisirs. Ils nient le mérite provenant des bonnes œuvres, rejettent la tradition, tournent la loi chrétienne en dérision. Ils ne veulent relever que d'eux-mêmes, et en cela, ils ne font que suivre les anciens hérétiques. Les luthériens vantent leur chef

Digitized by Google

comme le meilleur interprète des Écritures. Leur fureur ne connaît pas de bornes ; on les reconnaît à leurs fruits. Tout leur encens est pour Vénus, mais eux sont esclaves de Satan.

Quels sont donc les sectateurs de Luther? Des hommes perdus ou des gens sans foi. Ils nient que la foi seule puisse justifier l'homme ; l'homme, selon Luther, ne peut obéir à une loi. Et pourtant, autrefois, l'église était honorée en Allemagne. Aussi une mort cruelle sera-t-elle leur partage.

Le poème se termine par une prière de l'auteur à Dieu, pour qu'il fasse tomber de leurs yeux le bandeau de l'erreur, et impose une digue au débordement qui menace de tout entraîner.

La *Threnodia* se compose de trois parties distinctes : les huit premières pages forment, d'une certaine manière, l'introduction et la proposition; la seconde, la principale, est une prosopopée de la terre indignée de porter de pareils monstres ; et enfin vient la la prière qui termine l'œuvre. Nous citerons le début de la prosopopée :

Unde mihi tam turba nocens, fictique cuculli,
Harpyiæ informes, oculis vultuque petulco,
Moribus indecores, labiis humentibus, ore
Perjuro, gestu incompti, turgentibus alvis,
Uncati manibus, fluidâ prurigine molles,
Fœmineis habilesque jocis, dulcique duello;
In pectus muliebre dati, præterque figuram
Nil hominis videas : ii sunt linguâque salaci
Quâ justos lacerant, et corda ignara malorum.
Qui Veneri tantum indulgent carnique fovendæ.
Unde igitur mater gravibus premor optima monstris,
Ponderibusque oneror tantis, tantoque tumultu?
Qui nisi desistant, funesto ac more quiescant,
Juro Jovem : juro infernas Plutonis abyssos,
Atque iterum Phlegethonta, meis sorbebo lacunis;
Intrudamque hircos sub pallida tartara viles :
Quorum nulla gemet posthâc juvenilior ætas
Interitum, quando occasu mercatur acerbo
Exegisse dies gens tam polluta supremos.

A part un peu de confusion dans le plan, la *Threnodia* ne manque ni d'élévation, ni de vraie poésie. Sans doute, tout n'est

Digitized by Google

pas de la même valeur que le morceau que nous venons de citer. Cependant l'ouvrage, tel qu'il est, est de nature à faire regretter que l'auteur n'ait pas toujours suivi ses propres inspirations.

Nous n'avons pas à donner ici l'analyse de la Brunoniade, puisque l'auteur n'a fait que suivre le récit du P. Fr. Dupuis. Quant à l'Hugoniade, nous ne savons si c'est un ouvrage original, et il y a tout lieu d'en douter. Au reste, ce poème débute par la proposition et l'invocation. Vient ensuite une description de la Gaule, et surtout de la Bourgogne, patrie du héros du poème. Puis l'auteur prend Hugues à sa naissance et le suit dans toutes les circonstances de sa vie jusqu'à sa mort, avec laquelle finit le troisième livre. Le livre dernier retrace la tristesse causée par la mort de saint Hugues, les honneurs rendus à sa mémoire, les miracles opérés par son intercession, etc. Ce plan est le même que celui de la Brunoniade.

Quant aux deux petits poèmes sur la naissance du Christ et sur saint Laurent, ils ont trop peu d'étendue pour que nous croyions devoir en donner une analyse.

Paquot[1] trouve que la *Threnodia* est en bon latin, mais que les hexamètres de la Brunoniade ne valent pas ceux de l'ouvrage précédent. Nous reconnaissons avec lui la supériorité du style des Lamentations. Cela tient peut-être au sujet. Quand l'auteur marche sans lisières, ses allures sont plus franches, et le vers le seconde mieux. Mais nous croyons que le savant de Louvain s'est montré quelque peu indulgent envers notre chartreux. Sans doute, son style est en général clair et assez simple, mais la pureté n'y est pas toujours respectée. Nous y rencontrons même une foule de mots qui frisent le barbarisme : *arduissima, revolumine, flebundus, speciamine, modicissima*, etc., etc. Au reste, les fautes d'impression, qui fourmillent dans ces poèmes, y sont peut-être pour quelque chose. Mais ce que nous devons surtout blâmer dans ces livres, c'est l'emploi vraiment abusif de la

[1] *Mémoires*, etc., t. VI, pp. 358-360. Cet article de Paquot renferme un grand nombre d'erreurs que nous ne pouvons ici relever une à une.

Digitized by Google

synérèse. C'est ainsi qu'on y trouve *œreis*, *factiosos*, *omnium*, *tumultuosum*, etc., etc. L'auteur abuse également de la syncope; des vers spondaïques se rencontrent à chaque page. Nous ne parlons ni des vers procéleusmatiques, ni des vers hypermètres, ni des césures absentes ou insuffisantes. A la vérité, ces choses-là ne constituent pas toujours des fautes ; mais cet emploi trop répété des licences poétiques dégénère en véritable abus.

Avec tous ces défauts, et peut-être même à cause de ces défauts, Morocurtius eut de grands admirateurs de son vivant. C'est ainsi que ses œuvres contiennent des poésies ou des lettres élogieuses d'une foule de personnages plus ou moins marquants de cette époque, tels que Jacobus Domianus Cæcus, Antoine Carpentier, de Béthune, Pierre Manchicurianus, de la même ville, Petrus Junior, Nicolas Fagin, Jean Camusius. Sweertius à son tour l'appelle *poeta satis bonus*[1]. Mais celui qui s'est montré le plus prodigue d'éloges envers notre chartreux, c'est le montois Ph. Brasseur, qui lui a consacré deux pièces de vers[2]. Dans la première, il appelle l'auteur *Pallados arte potens*, et son œuvre *nobile opus*, et il ajoute :

Quæ merito Phœbus, si legat, ipse probet.

Voici la seconde de ces pièces :

Dum sanctum Hexametro Brunonem carmine dicis,
Te cupit ordo novum dicere Virgilium.
Cum vero Threnos effundis in acta Lutheri,
Quid nisi Jeremiam dicat et ille novum ?

La *Threnodia* rappelle un peu, il est vrai, la manière de Jérémie, mais quant à la Brunoniade, elle est loin de nous offrir le style pur, facile, coulant, du chantre de l'Énéide.

Nous avons déjà donné le jugement que Paquot porte de notre poète. Peerlkamp[3], ici encore, s'est constitué l'écho servile du

[1] *Athenæ Belgicæ*, p. 454.
[2] *Sydera*, p. 102.
[3] *Op. cit.*, p. 50.

Digitized by Google

savant de Louvain. M. A. Dinaux[1], de son côté, dit que « Morocurtius jeta quelques rayons de gloire par ses écrits sur la chartreuse de Marly.... Il était poète latin assez estimé et fort loué de son temps. » Dans le même article, M. Dinaux appelle Morocurtius bon poète et bon religieux. Il cite les trois vers suivants, où se trouve indiquée l'année de la consécration de l'église de la chartreuse (1343) : il faut avouer que ces vers sont peu faits pour donner une haute idée du talent de Morocurtius :

Mille anni ruerant et quadraginta decembres
Cum tribus, ac decades numerum cumulare sinebant
Triginta, quando hæc sacrata Ecclesia fertur.

M. Le Glay, dans une note de son *Cameracum Christianum*[2], appelle également Morocurtius un bon poète. Quant à nous, nous l'avons déjà dit, s'il y a quelque indulgence à qualifier Morocurtius de bon poète, ce n'en est pas moins un écrivain recommandable. Il y a même tout lieu de croire que, s'il avait toujours suivi ses propres inspirations, l'épithète de bon poète n'aurait rien d'exagéré[3].

NORMAN (Marc).

Marc Norman était prêtre, receveur de la fabrique de la cathédrale de Tournay, chapelain des hautes formes et promoteur du chapitre de la même église ; Jean Rosier, curé d'Esplechin, auteur de plusieurs poèmes latins et français, était très-lié avec lui. Norman vivait au commencement du dix-septième siècle.

[1] *Archives du nord de la France,* nouv. série, t. IV, pp. 150 et suiv.
[2] P. 356.
[3] Voir encore : Valère André, *Bibl. Belg.*, éd. in-8°, p. 515. — Sanderus, *de script. Flandriæ*, p. 102. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 698. — D'Oultreman, *Hist. de Valenciennes,* pp. 380 et 483. — Petreius, *Biblioth. Cartus*, p. 209. — Cousin, *Hist. de Tournay,* t. IV, ch. 39, p. 209, et ch. 53, p. 295. — Simon le Boucq, *Hist. de Valenciennes,* p. 140, éd. Prignet et Dinaux, in-4°, 1844.

Digitized by Google

Nous connaissons de lui :

Une pièce de 4 vers adressée à Rosier et insérée dans les préliminaires des *Pia Poemata* de ce dernier ;

Vingt vers glyconiques, dans les *Miscellanea* du même Rosier.

Dans ce dernier ouvrage, nous trouvons (pp. 67-73) plusieurs pièces de Norman :

1° *Planctus de Tyrannide hæreticorum nostri temporis in Catholicos.*

2° *Cruci affixus pendet sacerdos.*

3° *Serenissima Maria Stuart Scot. Reg. securi percussa.* 1587.

4° *Ejusdem Normanni ad Crucifixum.*

5° *Ejusdem rythmi.*

On trouve des vers adressés à Norman par Rosier dans les *Miscellanea* de ce dernier, pp. 118, 135, 136 et 140.

Ces petites pièces de Norman ne demandent pas d'analyse. Disons seulement que ses glyconiques valent au moins ce que nous connaissons de mieux en fait de poésies dédicatoires. Les deux morceaux les plus étendus, ceux que nous comprenons sous les numéros 1 et 2, trahissent une véritable vocation poétique. Ces morceaux sont en vers hexamètres ; on y remarque beaucoup de mouvement et d'heureuses réminiscences de Virgile : nous citerons les vers suivants :

> Nec vos innocuæ defendit regula vitæ,
> Nec culpâ caruisse sat est, votisque saluti
> Humanæ invigilàsse juvat, sed vestra, sodales,
> Corpora, quæ spreto exercent jejunia mundo,
> Carnificum sensere manus : cum crimina desint,
> *Vertitur in vitium pietas, redditque nocentes.* p. 67.

Voici en quels termes, dans le second morceau, l'auteur apostrophe Cornelius Musius, de Delft :

> Nec tua te pietas, nec Apollinis infula texit,
> Musarum, Musi, decus ; ingeniique per omnem
> Immortalis honor celebrem te reddidit orbem ;
> Nunc major laus orta tibi, manet altera cœlo
> Laurea, cum feritas Batavæque injuria gentis,
> Et multo peperit sudatum vulnere lætum. p. 71.

Digitized by Google

Le morceau se termine en ces termes :

Sanguinis effusi firmamus pignore Christi
Majorumque Fidem, magni fundamina Petri,
Et tantum Latiis apicem veneramur in oris.
Et gregis electi custodia non cadat unquam
In caput, ô Regina, tuum, regesque prophanos,
Et minus in vilem Fidei mysteria sexum. p. 73.

La dernière pièce ne comprend que les quatre petits vers suivants :

Norma piæ mentis ave,
Ligno crucis curvos rege,
Sanguine illo rectos fove,
Servum tibi me sustine. p. 73.

En somme, ces sept ou huit pages de vers font regretter que Norman ne se soit pas davantage appliqué à la poésie, ou que du moins il n'ait pas donné un plus grand nombre de morceaux au public. On y reconnaît parfois une vigueur de touche qui rappelle Juvénal. Ainsi, il nous dit des bourreaux de l'Angleterre :

. . . . . Urgent, et longo examine sudant. p. 72.

Ailleurs :

. . . . . Sævitur in ipsum
Funus et exsanguem faciunt, præsepia truncum,
Turpe ministerium, et plus quam monstrosa tyrannis. p. 70.

De nobles sentiments exprimés en beaux vers, d'heureux souvenirs rappelés avec intelligence, un style pur, facile, coulant, voilà ce qui recommande surtout ces quelques pièces auprès de la postérité.

PILEUS (Louis).

Ce poète, qui vivait au commencement du XVI^e^ siècle, est qualifié tournaisien par Sanderus. Le même bibliographe le nomme un personnage savant, si l'on peut, dit-il, en juger sur un échan-

Digitized by Google

tillon : « *Vir, si ex ungue Leonem noscimus, eruditus fuit.* » Il écrivit une lettre et un poème en vers trochaïques pour la Grisélide d'Éloi Hoeckaert (*Eligius Eucharius*), maître d'école à Gand, au Sablon, et mort dans cette ville le 4 novembre 1544. Le poème de Pileus, qui ne doit pas avoir été un poète bien fécond, se trouve sans aucun doute inséré dans l'ouvrage d'Eucharius. Malheureusement, les poésies de ce dernier ne se rencontrent pas dans les grandes bibliothèques du pays [1].

POCHET (JACQUES).

JACQUES POCHET, dit M. R. Chalon [2], est une des gloires de la ville de Mons, gloire dont ne parlent ni Foppens, ni Paquot, ni M. Goethals ; mais à laquelle De Boussu [3] a consacré les lignes suivantes, qui ne nous apprennent pas grand'chose : « Jacques Pochet : il composa *les Oracles du spirituel Apollon*, imprimés à Bruxelles en 1651. » M. Mathieu, dans sa *Biographie Montoise* [4], ajoute que Pochet est né dans la première moitié du XVII^e^ siècle.

Nous ajouterons à notre tour que Pochet doit être né l'an 1600 ou 1601, puisque nous lisons à la page 306 de son livre, imprimé, comme nous l'avons dit, en 1651 :

Aetas quæ mihi sit, fert quinquagesimus annus.

Au reste, dans ce passage même où il nous promet quelques détails sur sa personne, il nous apprend fort peu de chose, quand il dit que sa patrie, c'est le Parnasse, son père Apollon, ses sœurs au moins d'affection, les Muses, et que tous les poètes sacrés sont cousins. A la page 241, il nous dit qu'il est céliba-

[1] SANDERUS, *de script. Flandr.* p. 119. — *Messager des Sciences historiques*, année 1854, p. 335, et année 1856, p. 122.

[2] *Nugæ difficiles*, dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*, 1^re^ série, t. I, pp. 261-262.

[3] *Hist. de la ville de Mons*, p. 431.

[4] P. 250.

Digitized by Google

taire : Il fut lié d'amitié avec Servais Gillet, de Beaumont, parmi les œuvres duquel on lit plusieurs pièces de Pochet[1].

L'Oracle du spirituel Apollon est intitulé :

Apollinis spiritualis Oraculum de Lumine Dei luminosum, de melle cœli mellifluum, gratis plenum odoribus condimentum, et morum flos hic, nectar qui sensibus halat, *sive re*$^{v}_{l}$*e*$^{l}_{v}$*atio p*$^{e}_{v}$*i*$^{a}_{r}$*t*$_{u}$*tis, prœfulgidis mentis ornamentis plena, et gloriosis Crucis mysteriis passim decora et adornata. Oblatio votiva curiosis cujusve statûs Philomusis pro prœpostera sequentium annorum in sæcula sæculorum* strena *D.* Jacobi Pochet *liber unicus, tres alios, calamo quidem, sed nundum typis exaratos, prœcedens.* Bruxellæ, typis Joannis Mommarti, 1651. Petit in-8°. Liminaires, 16 pp. non cotées; texte, 367 pp. et 4 non cotées[2].

Voici comment M. R. Chalon caractérise ce livre :

« Recueil d'épigrammes en vers latins, contenant des préceptes de morale ou de piété, et ornées d'acrostiches et d'autres singularités du même genre. L'auteur affectionne surtout la figure d'une croix formée par deux mots qui se coupent à angles droits, de cette manière :

		P
T	V	I
I	I	E
DOMINI	OMNIA	VIRTUTE
O	C	A
R	E	T
E	S	E

» Ce jeu ne présente guère de difficultés, puisqu'il suffit que la même lettre se rencontre au milieu de chacun des deux mots; aussi l'auteur ne s'en fait faute, il en a rempli tout son livre.

[1] Voir plus haut l'article Servais Gillet.

[2] Les quelques figures de ce volume sont de P. Kints.

Digitized by Google

» Les trois autres volumes de Pochet n'ont sans doute jamais vu le jour. C'était trop du premier[1]. »

Ainsi parle M. Chalon dans ses *Nugæ difficiles*. Essayons de pénétrer plus avant dans l'analyse de ce volume.

La plupart des pièces préliminaires sont consacrées à la louange de Léopold, archiduc d'Autriche. Quant à l'œuvre en elle-même, bien qu'elle ait pour titre : *Apollinis spiritualis Oraculum*, et qu'elle n'offre aucune division essentielle, elle porte en haut des pages trois titres différents ; d'abord *Epigrammata singularia* (pp. 1-86), puis *Præcepta salutaria* (pp. 87-266), et enfin *Oraculum spirituale* (pp. 267 à la fin). L'ouvrage comprend ainsi 1,404 pièces numérotées.

La plupart de ces pièces roulent sur la mort du Sauveur. Le plus souvent, l'auteur emprunte la forme de la croix. Il choisit deux mots dont l'un doit en former la branche horizontale et dont l'autre offre, à son milieu ou dans sa première partie, la lettre médiale du premier. Ce second mot forme la branche verticale. Puis il compose une ou plusieurs petites pièces, où se trouvent reproduites les idées exprimées par ces deux mots. En voici un exemple :

D
O
N O M E N
J
N
J

Hoc opus incipiens, Domini venerabile Nomen
Invoco devote, quod quoque, lector, age.
Quæ facis, hæc fiant in nomine cuncta creantis;
Non alio fælix omine finis erit. nº 57, p. 20.

D'autres fois, ce sont des doubles et des triples croix, des anagrammes, des acrostiches triples et quadruples, des étoiles, des échos, des autels ou des cœurs renfermant des devises, des chro-

[1] *Loc. cit.*

Digitized by Google

nogrammes, etc., etc. Voici une pièce qui offre un certain échantillon d'excentricité :

A
S
CHRJSTI
N
V

Gerens in humeris Suis signum Crucis.
Fert asinus secum signum Crucis, inde putatur
Quod tulerit Christum, causa probare potens :
In Cruce passurus qui mox erat, imprimit ejus
In dorso quandam, dante dolore, Crucem.
Mystica sit res hæc ac admirabilis illi,
Qui cuivis asino nunc scit inesse Crucem. n° 851, p. 219.

Ce que nous trouvons encore en plus grand nombre dans ce livre, ce sont des vers que l'auteur appelle lui-même bidistiques : ce qui consiste à faire servir une partie d'un vers à former un nouveau sens en changeant des mots ou des parties de mots au premier. En voici un exemple curieux, puisqu'il sert à constater un plagiat de Pochet :

Est Dæmon scopulus, syren caro, scyllaque mundus.
Sit { tibi / mihi } { remus amor / nauta Deus / cymba fides }, sydera portus erunt.
In domino sperans toto { sis / sim } totus amore,
Nam facilis quæstus audiet ipse pios. n° 819, p. 209.

Nous avons déjà rencontré cette pensée exprimée de la même manière dans le P. Adrien de Boulongne. Jacques Pochet tenait beaucoup, paraît-il, à ce plagiat, car, dans une pièce adressée à Servais Gillet [1], il lui dit :

Est dæmon scopulus, syren caro, scyllaque mundus ;
Sidera portus erunt, nauta Galenus erit.

[1] Voir les préliminaires de l'ouvrage de S. Gillet, *Galenus moralis ac mysticus*.

Digitized by Google

Trop souvent aussi, Pochet, qui avait du temps de reste, s'amuse à jouer sur les mots, à les décomposer :

Altius altâ re quàvis altare sciatur,
Quo tantùm pia Crux altior esse potest. n° 1,166, p. 307.

Voici un distique dont le pentamètre est rétrograde :

Est amor in Roma, quò te gens impia vertas,
Roma tibi subito motibus ibit amor.

C'est bien la peine de se faire plagiaire pour de pareilles vétilles. Ce dernier vers se lit en effet dans Scaliger, selon l'abbé Tuet. Un ancien professeur de l'université de Paris, M. Colon, auteur d'une prosodie latine, dit qu'on les attribuait au démon; c'est tout au moins celui de la folie; et quel lutin pourrait en déchiffrer le sens[1] ?

En voici deux autres exemples que nous donnons comme modèles de logogriphes :

Robur Ave tenet, et te tenet Eva rubor. p. 156.
Mitis Ave refero, rore fer Eva sitim. p. 157.

On rencontre même dans Pochet de véritables logogriphes, et nous croyons en avoir lu dans l'*Almanach pittoresque* de MM. Casterman. Nous n'en donnerons qu'un exemple :

Virtus, vita, Meta. Logogriphicè exposita.
Virtus, certa Piis est meta scopusque salutis,
Ut virus multis semita mortis erit.
T sine, fit virtus virus, quod habere recuso,
Hoc quoque vita modo fit via, meta mea. n° 277, p. 78.

Voici maintenant un vers mystique ou amphibologique, comme eût dit Jean Despiennes :

Qui sequitur $\frac{\text{me, non}}{\text{me non,}}$ ambulat in tenebris. p. 153, n° 618.

Nous ne nous arrêterons pas sur les nombreux échos qui se

[1] *Guide des humanistes*, p. 272, éd. Périsse frères, 1837.

Digitized by Google

trouvent dans ce livre. Nous croyons en avoir dit assez pour montrer l'esprit général dans lequel il est conçu.

Pochet, comme tous les écrivains de sa trempe, se montre extrêmement amoureux de sa propre personne. Il se met en scène à chaque instant, et les éloges qu'il se décerne ne sont pas marchandés. Un des caractères les plus saillants de cet écrivain, c'est son penchant à épuiser les sujets qu'il traite. Il retourne les idées de toutes les façons possibles avant de les abandonner.

Après ce que nous venons de dire, il est aisé de comprendre que la valeur de la poésie de Pochet est bien maigre. De temps à autre cependant, on y rencontre des morceaux passables, mais c'est qu'alors l'auteur oublie et l'acrostiche et l'anagramme, et autres casse-tête de même calibre. Les pièces suivantes, sans avoir un mérite extraordinaire, valent cependant mieux que tout ce que nous avons cité jusqu'ici :

Humani generis Spes, O Crux! unica salve,
Justitiæ radix, arrha salutis, ave.
Tu regis regum vexillum, forte trophæum,
Rore quod aspersit sanguinis ipse sui. n° 123, p. 35.
A Cruce principium tibi sit, liber, et Cruce finis :
Inter utramque Crucem sat bene tutus eris.
n° 1,379, p. 354.

Nous avons déjà signalé des plagiats de Pochet, entre autres quelques vers de la *Navigatio Christiana*, que nous avons recueillis du P. de Boulongne. Pochet ne s'en est pas tenu à ces deux vers. Ailleurs il a reproduit toute la pièce en y changeant un seul mot :

Sunt nobis lachrymæ pelagus, suspiria venti,
Remus amor, spes est anchora, cymba fides.
Est dæmon scopulus, syren caro, scyllaque mundus,
Sit $\frac{\text{tibi}}{\text{mihi}}$ nauta Deus, sidera portus erunt. n° 172, p. 45.

Nous nous souvenons également d'avoir lu ailleurs au moins un des vers qui suivent :

Remedium contra Amorem Venereum.
Ureris affectu pulchræ si forte puellæ,

Digitized by Google

Mox, longe, tarde, cede, recede, redi.
Est bonus ipse timor, melior fuga criminis, estque
Ut te conserves, optimus ille modus. n° 470, p. 126.

La forme employée par Pochet est presque constamment la forme élégiaque. Rarement il a employé l'hexamètre seul, et plus rarement encore, les formes iambiques et lyriques. Le style est en général assez clair, bien que parfois un peu tourmenté. Cela se conçoit sans peine après ce que nous avons dit du sujet de l'ouvrage. Souvent il laisse à désirer sous le rapport de la pureté. Nous y lisons par exemple :

Quis dubitat *quod* sint erroribus omnia plena. p. 52.
Nosce *quod* hic nullum pangatur inutile carmen. p. 220.

On y rencontre en outre un grand nombre de mots que les auteurs du bon siècle se sont interdits.

Cet ouvrage est donc peu de chose. Cependant, malgré sa faible valeur intrinsèque, nous regrettons qu'aucun de nos bibliographes n'en ait parlé ; il serait au moins curieux d'avoir leur opinion à ce sujet. Un certain Pierre de Rouc appelle Pochet :

Alter Naso piusque Maro.

Il est vrai que ledit Pierre de Rouc a commis le vers suivant :

Ethicus, es sanctus ; Theo-si-logus, altus, etc.

C'est bien dommage, car, sans ce vers, nous étions tenté d'embrasser l'avis de P. de Rouc.

Le typographe, lui aussi, vient à la rescousse et appelle l'auteur *Phœbi socius* . . . .

Est divo vati danda $\begin{matrix}\text{Thiara}\\\text{Corona}\end{matrix}$ tibi.

Hélas ! nous, nous ne pouvons donner, et à Pochet et à son typographe, qu'un peu d'ellébore pour guérir la vanité de l'un et l'esprit mercantile de l'autre.

Digitized by Google

POIVRE (Jacques-François Le).

Né à Mons dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Le Poivre mourut dans cette même ville le 6 décembre 1710. Il s'est rendu célèbre comme géomètre par son *Traité des Sections du cône,* imprimé à Paris en 1704, puis à Mons en 1708, et réimprimé de nos jours par les soins de feu M. Camille Wins, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dans le premier volume, seconde série, des *Mémoires et publications de cette société* (pp. 146-160). On cite aussi de lui une *Introduction à l'Arithmétique* publiée à Mons chez Migeot en 1687.

Comme son compatriote Charles Malapert, Le Poivre savait allier l'étude des lettres avec celle des sciences. De Boussu, dans des notes restées manuscrites et rappelées par M. Mathieu[1], dit que Le Poivre « était l'un des plus beaux génies de son temps, possédant la poésie française et latine, et toutes autres sciences. » Au reste, De Boussu s'exprime à peu près dans les mêmes termes page 315 de son *Histoire de Mons.*

Nous ne connaissons qu'une seule pièce de vers latins due à Le Poivre. Elle fut composée à l'occasion de l'entrée à Mons de Maximilien-Emmanuel de Bavière, comme gouverneur des Pays-Bas, au mois d'avril 1698. Cette pièce fut écrite en lettres d'or sur la porte de Nimy, et surmontée des armes du roi « taillées en profil. »

Nous donnons ici ce spécimen :

Austriadum felix soboles, amor illius orbis,
Carole, quem sine vi, quem sine cæde regis ;
Si dominos alii, bellique timenda vocari
Fulmina, tu nomen mite parentis amas.
Jure tuas igitur resonant Montensia laudes
Compita, nec totâ est tristis in urbe locus.
Cum videt avulsum reddi sibi denique Regem,
Verius amissum se reperisse Patrem.

[1] *Biogr. mont.*, p. 221.

Digitized by Google

De Boussu nous a conservé une traduction extrêmement libre de cette pièce[1].

POMREUX DU SART (Eustache De).

C'est à tort que Peerlkamp appelle cet auteur D'Ombreux du Sart, et qu'il en fait un montois. Paquot, d'après un mémoire à lui fourni par l'abbé de Parcq, près de Louvain, où Pomreux fut chanoine, dit qu'il naquit ou du moins fut baptisé au village de Sart en Hainaut, le 23 mars 1604. Comme il existe plusieurs villages de ce nom dans le Hainaut, nous ne savons lequel est le vrai lieu de naissance d'Eustache de Pomreux. D'un autre côté, Pomreux, dans ses ouvrages, s'intitule *Bruxellensis*. Paquot ne croit pas pour cela que Pomreux soit natif de Bruxelles, mais il pense que probablement ce poète a été élevé dans cette dernière ville. Au reste, nous en parlons ici sur la simple présomption qu'il est né dans les limites du Hainaut actuel.

Nous empruntons à Paquot les quelques détails biographiques qui suivent. Eustache de Pomreux entra dans l'ordre des Prémontrés au monastère de Parc en 1626. Dix ans plus tard, il passa au château de Tervueren, où il fut fait chapelain royal. Il fut ensuite nommé à la cure de Wackerseel, à deux lieues de Louvain. Il mourut à l'abbaye de Parc le 27 avril 1665, à l'âge de 61 ans.

« Ce religieux, ajoute le même écrivain, avait une grande facilité à faire des vers latins, et il y employa une partie considérable de son temps. Il était naturellement enjoué, et, se voyant enrôlé dans un ordre qui n'est pas spécialement consacré à la mortification, il ne crut pas que ses vœux lui interdissent les conversations agréables et les divertissements honnêtes. Cependant quelques-uns de ses confrères en murmurèrent, et le secré-

[1] P. 315 de son *Hist. de Mons.* — Voir encore : De Boussu, *op. cit.*, p. 431. *Publ. de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, 1re série, t. VIII, pp. 27 et suiv. ; art. de M. Quetelet ; 2me série, t. I, pp. 132 et suiv. ; art. de M. C. Wins, et t. IV, p. 105.

Digitized by Google

taire de Parc a consigné leurs plaintes dans les registres de la maison. Ce secrétaire était probablement l'organe de quelques tristes paternités à qui[1] le rigorisme du temps avait inspiré une humeur misanthrope dont il est rare que les poètes s'accommodent. »

Pomreux a donné au public un assez grand nombre d'opuscules ou de pièces de circonstance. Deux seulement de ses ouvrages dépassent les quarante pages. Nous ne mentionnerons que ses poésies latines.

1° *Mausolæum Parentale.* Lovanii, Bernard. Masius, 1635, in-12 de 16 pp.

Poème à la mémoire de Jean Drusius, abbé de Parc, mort en 1634.

2° *Declaratio gratulatoria.* Lovanii, Cornel. Coenestenius, 1635, in-12 de 6 pp.

Ce poème, en vers de différentes mesures, est une félicitation adressée à Jean Masius à l'occasion de son inauguration comme abbé de Parc.

3° Θαναθοσκέψις, ou méditations sur la mort. Élégies. Louvain, 1641, in-12 de 67 pp. C'est le second des ouvrages de Pomreux par ordre d'étendue.

4° Σταυροκλησιαστης (le prédicateur en croix), sive *septem Verba Christi in Cruce prolata. Item* ψευχοθεορια (sic) *sive Contemplationes animæ devotæ super eisdem verbis. Elegiis illustrabat* Fr. Eustachius de Pomreux du Sart *Bruxellensis, canon. Eccles. Parcensis ordin. Præmonst. S. Th. Bacc. F. Pastor Wackerzeelensis.* — Lovanii, apud Bernardinum Masium sub viridi Cruce, anno 1642. In-8°. Titre et dédicace, 8 pp. non cotées; texte, 36 pp.; censure, une page.

5° *Amplissimis atque adm. Reverendis DD. ac PP. abbatibus . . . . . Etologicon.* Lovanii, Bern. Masius, 1656. In-12. 94 vers hexamètres, dédiés aux abbés, prévôts, prieurs et pas-

[1] Nous citons textuellement Paquot; nous devons avouer toutefois que nous ne comprenons guère sa pensée.

Digitized by Google

teurs de l'abbaye de Parc réunis en chapitre. *Eisdem Propempticon*, 16 distiques à la suite des précédents. Le P. Pomreux fit ces vers pour le chapitre que Libert de Pape, abbé de Parc, avait convoqué en sa qualité de vicaire-général de l'ordre. Cette assemblée dura du 20 au 25 août 1656.

6° *Godefridiados, sive de vitâ B. Godefridi ex Comite Cappenbergensi, trium ordinis Præmonstratensis Cœnobiorum fondatoris, ac ejusdem in Cappenberg Canonici libri sex. Addita* (pp. 135 à 144) *S. Norberti catastrophe.* Lovanii Georg. Lipsius, 1662, petit in-12. Jean-Victor de Schuttelare dit au poète :

Gesta metris aliena refers, an propria tangis?
Nam tua vita sapit, quod tua Musa canit.

Ce poème célèbre les vertus du bienheureux Godefroid, comte de Cappenberg, qui, à la prière de saint Norbert, quitta le monde avec sa femme et son frère pour entrer dans l'ordre des Prémontrés :

Norberti monitis Godefridus stemmata calcat,

dit Pomreux dans ses distiques sur la vie de saint Norbert, n° 26.

7° E. De Pomreux du Sart *Carmen Jo. Masio, abb. Parchensium, cum eam ecclesiam ambitu pulcherrimo adornasset, cum una figura.* Lov. 1644. In-f°. Pièce de 36 hexamètres [1].

Elle est insérée dans le *Summaria chronologica insignis Ecclesiæ Parcensis* de Libert de Pape. (Louvain, 1662, pp. 440-449) avec 42 distiques retraçant la vie de saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés. Ces distiques, qui se voyaient encore au milieu du siècle dernier sur les vitres de l'abbaye de Parc, sont signés : *Panxit* F. Eustachius de Pomreux du Sart *can. et sac. supradictæ Eccl. Pastor in Wackerseel.*

Le principal ouvrage d'Eustache de Pomreux est sa *Godéfridiade.* Paquot, qui paraît l'avoir eue en mains, la juge en ces termes : « Il me paraît que l'auteur n'a réussi, ni dans le choix de son sujet, ni dans l'exécution. Quelque éclatantes qu'aient été les

[1] *Catalogue Vande Velde*, n° 7,594.

Digitized by Google

vertus de saint Godefroid de Cappenberg, il n'a fait aucune action assez importante pour être l'objet d'un poème épique, où il faut une entreprise dont le succès intéresse infiniment, et qui n'aille à guère moins qu'à changer la face de l'univers. D'ailleurs, notre auteur suit trop fidèlement l'ordre historique, et ne met dans ses vers, ni toute la pureté qu'exige la poésie latine, ni la grandeur et l'élévation que demande l'épopée. »

Nous reconnaissons avec Paquot que Pomreux a là choisi un sujet malheureux, tout en regrettant de n'avoir pu contrôler ce qu'il dit de l'exécution de l'œuvre.

Au reste, nous trouvons une sorte de compensation dans le σταυροεκκλησιάστης, que nous avons sous les yeux. L'ouvrage est dédié à Chrétien Roelofs, abbé de Ninove de l'ordre des Prémontrés. Cette dédicace n'annonce pas un bien grand génie. Pomreux lui offre son *Christum de Cruce prædicantem, seu verba Christiana vero Christiano.* Il y parle de son œuvre en ces termes: *Breve est hic, et vile, quod meum; brevius, quod Christi, sed divinum;* car elle contient, ajoute-t-il, les quelques paroles que Jésus, verbe du Père Éternel, a prononcées sur la croix pour l'enseignement des hommes, que sa mort allait racheter. Cette dédicace est datée de Wackerseel le 7 des ides d'août 1642, et signée Fr. Eustachius de Pomreux du Sart.

L'auteur débute par une méditation générale de l'âme dévote sur les sept paroles prononcées par le Seigneur du haut de sa croix. Cette pièce porte pour épigraphe : *Anima mea liquefacta est, ut dilectus locutus est.* Cantic. 5, 6.

Pomreux paraphrase ensuite un à un ces sept sujets, en joignant à chacun d'eux une Méditation de l'âme dévote.

Voici le début de la première pièce :

Cum sua fata vocant, udis abjectus in herbis,
Edere concentum dicitur albus olor.
Christus olor, sed non udis abjectus in herbis,
Pro nostrâ moriens fata salute subit.
Ille sed expansis infami stipite palmis,
Non, ubi cervicem ponere possit, habet.

Digitized by Google

Ut fixus clavis, mea vita, trabalibus hæres,
Qui freta, qui terras astraque summa regis !
Fixa tamen non est facundæ gratia linguæ ;
Mellea dos oris, quæ fuit ante, manet.
Vox tua suspensis non est suspensa lacertis :
Quo propior mors est, hoc mage dulce canit.

Après cette tirade, où, comme on le voit, l'antithèse prend parfois les proportions du jeu de mots, le poète s'écrie : David n'avait pas des chants aussi doux quand il apaisa les fureurs de Saül. Ainsi toutes les maladies de l'âme sont guéries soudainement quand parle l'époux de nos âmes :

Teque loquente salus reddita, sponse, redit.

Puis, pour nous dire que toute voix est muette et sans charmes auprès de celle de Jésus sur la croix, il nous sert une longue tirade mythologique dont le moindre défaut est d'être extrêmement déplacée :

Non Amphionii recreent me carmina plectri,
Non me Threiciæ fila canora lyræ.
Ut potis est, impellat ebur vocalis Arion :
Non, si sim delphin, me trahat ille fide.
Blandaque Sirenum mergat modulamina Lethe,
Cesset et uxoris, Pice, loquela tuæ.
Non mihi jucundus Dianæ arridet hypoëpus.
Non aulus Cereris, non lytiersa Rheæ.
Aspernor Paeana tuum, Latoide nate,
Nullaque Pierii cantica quæro chori.
Ad melos unius Christi canor omnis hebescit,
Quidquid et Aoniâ suaviter arte sonat.

Est-ce là le langage d'une âme chrétienne au pied de la croix du Sauveur ? Est-ce digne ? Est-ce convenable ? L'idée elle-même est-elle juste ? Nous en doutons. Combien nous eussions préféré qu'on nous eût montré la voix du Christ crucifié rendant muettes pour jamais celles des prophètes du mensonge, et des apôtres de l'imposture !

Continuons notre analyse. La voix de Jésus ne s'est jamais

Digitized by Google

ouverte en vain pendant sa vie ; en mourant elle n'est pas moins éloquente. Restât-elle muette, la croix seule a assez d'éloquence. Mais le Christ a parlé sur la croix, et l'auteur va redire ses paroles :

Omnia delectent, nihil est jucundius isto,
Quo mihi non refugis, sponse, favore, loqui.
Et si fas fuerit verbis componere verba,
Sim terræ quamvis incola, cœles ero.

Nous avons voulu analyser cette pièce, parce qu'elle devait nous mettre sur la voie pour comprendre la manière de Pomreux. L'auteur va donc maintenant aborder son sujet, et nous paraphraser, c'est-à-dire nous délayer les sept paroles de Jésus crucifié. Après la maigre idée que cette introduction nous a donnée du talent du Fr. Eustache, nous ne devons pas nous attendre à quelque chose de bien remarquable. Pour traiter un pareil sujet, il faut, sous peine d'un échec certain, posséder plus que du talent. Il faut du génie. Écoutons le chantre des *Harmonies Religieuses*. Écoutons-le célébrer la parole du Christ :

Verbe incréé ! source féconde
De justice et de liberté !
Parole qui guérit le monde !
Rayon vivant de vérité !
. . . . . .
Tu parais ! ton verbe vole,
Comme autrefois la parole
Qu'entendit le noir chaos,
De la nuit tira l'aurore,
Des cieux sépara les flots
Et du nombre fit éclore
L'harmonie et le repos !
Ta parole créatrice
Sépare vertus et vice,
Monsonges et vérité ;
Le maître apprend la justice,
L'esclave la liberté,
L'indigent le sacrifice,
Le riche la charité . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

L'humble foi fait la science
Des sages et des enfants!
Et l'homme qu'elle console
Dans cette seule parole
Se repose deux mille ans!

Voilà ce qui s'appelle célébrer la parole du Christ en vers dignes d'elle; mais le Fr. Eustache n'est pas un Lamartine, et nous ne trouverons chez lui qu'une suite de paraphrases alambiquées sur les sept paroles divines.

En parlant du *Christus Patiens* du P. Malapert, nous disions qu'après les écrits si simples et si émouvants que les Évangélistes nous ont laissés de la passion du Sauveur, il y a de la témérité à vouloir toucher à cette arche sainte. Que sera-ce donc ici où l'on veut nous paraphraser dix lignes à peine, et dix lignes tombées du haut de la croix? Nous aurons ici sept prosopopées auxquelles leur étendue va enlever toute vraisemblance. Encore si nous y trouvions de beaux vers. Qu'on en juge :

Plus habet erroris culpa hæc quam criminis, inquis;
Si quod agat sciret turba, caveret opus.
Ecquis Cimmeriâ septum caligine culpet,
Quod non ætherei conspicit ora phanis? p. 7.

Ces vers sont mis dans la bouche de l'âme dévote, et répondent aux suivants de la première parole :

Sunt cæci genitor, nubilis circumdata mens est,
Quid faciant, longe nubila corda fugit.
Haud est Cimmeriis vitium non cernere solem,
Cernere nec cæcis culpa nequire diem.
Si quod agunt, nossent, effectu culpa careret.
Inscia mens omnis fons et origo mali est. p. 5.

Pour convaincre le lecteur du grand nombre de ces tautologies, nous donnerons ici les différentes manières dont l'auteur retourne le *non enim sciunt quid faciunt :*

In superis non est culpa ignorata luenda,
Nec veri nomen criminis error habet.
. . . . . .

Digitized by Google

Esto, quod adductus fuerit culpabilis error,
Quo diram innocuo constituêre crucem.
. . . . . .
Quid faciat, nescit mens, ais, atra malum.
. . . . . .
Da veniam, quid agant, pectora cæca latet, etc., etc.

Il nous semble qu'après cela, nous avons le droit de ne point parler du reste, en tout digne de ce qui précède. L'œuvre de Pomreux n'est donc qu'une longue suite de tautologies qui fatiguent et rebutent. Tout cela est assaisonné trop souvent de mauvaises antithèses et de jeux de mots. Nous en avons déjà fait remarquer. En voici encore :

Verbo, non verbere ferimur. . . . . p. 7.
Ut vivens semper cum fructu moverat ora,
Sic moriens sponsus jam movet ora meus. p. 2.

Ce qui ne manque pas non plus à cette œuvre, ce sont les fautes de goût et les barbarismes, *munificens*, *supplicuus* (p. 11); même pour exprimer des idées antiques, l'auteur se sert de mots qui n'ont jamais été latins. Il s'en trouve dans la tirade mythologique citée plus haut. C'est ainsi que le οὔπιγγος, chant en l'honneur de Diane, y est défiguré en celui de *hypoëpus*, et le ἰούλος de Cérès en celui de *aulus*. En un mot, cette œuvre d'Eustache de Pomreux est dépourvue complétement de poésie, et s'il nous était permis de juger de son talent sur cet échantillon, nous n'en aurions qu'une opinion bien médiocre.

Quant à la pièce adressée à Jean Masius et aux distiques sur la vie de S[t] Norbert, ils ne sont pas faits pour relever l'auteur dans notre estime. On y rencontre les mêmes défauts, le même manque de goût, les mêmes antithèses recherchées, la même incorrection[1].

[1] Voir Paquot, *Mémoires*, t. xv, pp. 261-266. — Peerlkamp, *Op. cit.*, pp. 377-378.

Digitized by Google

POTTIER (CORNEILLE).

On connaît bien peu la vie de cet écrivain ; Gilles de Boussu dit de lui : « Corneille ou Cornil Pottier, prêtre et protonotaire apostolique, né à Mons, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle[1]. On a de lui *les vies des Saints*, Mons, 1713, et quantité d'autres beaux ouvrages de poésies[2]. » Nous ignorons si toutes ces poésies ont été livrées à l'impression. Outre une trentaine de vers, qu'on lit parmi les préliminaires de *l'Histoire de Mons de* GILLES DE BOUSSU, nous connaissons d'imprimé de Pottier l'ouvrage qui suit :

Panegyris Sanctorum, in singulos anni dies distributa, Morali e sanctis Patribus deprompto conclusa, authore CORNELIO POTTIER *Hanno-Montano Sacerdote.* — Montibus, ex typographia Laurentii Preud'homme, senatûs typographi. 1713. In-8°, avec figure collée à l'envers au verso du titre, et représentant les armes de la ville de Mons. Titre et préliminaires, 30 pp. non cotées. Texte, 443 pp. Errata et index, 10 pp. non cotées. Les pages 316 à 319 sont cotées deux fois.

L'ouvrage est dédié aux magistrats de la ville de Mons. L'auteur déclare, dans son épître dédicatoire, qu'il a publié ce livre sur les instances de ses amis et de ses élèves.

Les préliminaires contiennent :

1° *Liber Panegyricus Sanctorum*, sorte d'envoi aux Magistrats de Mons.

2° *Prologus Panegerys S.S.*

3° *Epistola dedicatoria omnibus sanctis*, suivie de ces deux vers :

Historicus fuse Surius delineat Author,
Quæ liber hic paucis exhibet acta metris.

4° Diverses poésies sur les fêtes mobiles, les Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, le Saint-Sacrement.

[1] Il était régent du collége de Houdain en 1692 (DE BOUSSU, p. 184).
[2] *Hist. de Mons*, p. 429.

Digitized by Google

5° D'autres sur la fête du Saint-Sang des Miracles à Bruxelles, de N.-D. de Hal, de N.-D. de Tongres, de N.-D. de Cambron, sur l'image miraculeuse de N.-D. de Chièvres, puis une pièce au lecteur. Suivent deux pièces de vers à l'auteur par Fr. Stoupy, Charles-Albert Vander Beken, magistrat de Mons, et une ode de Michel Marin, trésorier général des États de Hainaut. C'est sans doute à ces différentes pièces de Pottier que De Boussu fait allusion dans le passage rappelé plus haut.

L'ouvrage proprement dit comprend 365 pièces roulant chacune sur le saint du jour. Ces pièces, de longueur variable, mais qui ont rarement plus de 40 vers et moins de 20, se terminent par une morale en deux, trois ou quatre distiques, tirée des saints Pères. A la suite de ces 365 pièces, s'en lisent 13 autres sur des saints qui n'ont pas été célébrés dans le corps de l'ouvrage. Le livre se termine par cet épilogue :

Nunc opus exegi quod vel latratibus Orci,
Vel superesse potest, impia turba, tuis.
Quod fore Lectori nec inutile spero benigno,
Cui pietatis erit vel probitatis amor.
Laus et honor Superis, merces Scriptoris in ævum
Sis licet immeriti summa benigne Deus! p. 439.

Les deux premiers vers de cet épilogue ne doivent pas nous faire voir dans Pottier un homme infatué de son propre mérite. C'est de son sujet qu'il parle, et non pas de ses vers. Il s'explique plus amplement là-dessus dans son *Operis summissio lectori emerito*, que l'on trouve parmi les préliminaires. Il y dit qu'il ne craint ni ne désire la sentence d'un juge inique. Il ne cherche pas non plus à plaire au public inconstant et mobile. Ce qu'il lui faut, ce sont des esprits sensés. Cette pièce est même empreinte d'un certain air de timidité qui ne cadre pas avec la vanité ordinaire des poètes.

Si qua deest operi, vir consultissime, nostro
Gratia quæ lucem cernere jure velet :
Præcipe Montanis caveat discedere muris,
Maturet reditum ne sine fronte brevem.

Digitized by Google

Neu mea Musa dolens tristem patiatur abortum,
Occidat incautus parturientis amor.

Pottier a mis à contribution les hagiographes et les Pères de l'Église, mais de préférence les vies des Saints du P. Surius. Il a même souvent pris le soin de citer ses sources. Un pareil sujet, compris de cette façon, ne se prête guère, il faut bien le reconnaître, à l'invention poétique. Mais l'auteur n'a voulu que retracer dans ses vers les faits les plus saillants de la vie de chaque saint. Nous disons les faits les plus saillants ; en effet, Pottier se borne quelquefois à développer une seule circonstance de cette vie. C'est ainsi qu'il procède pour saint Louis, par exemple. Il ne fait que versifier les instructions du saint roi à son fils :

Noscere vis vitam Ludovici regis? In aula
Quæ sibi, quæ nato scripsit agenda, lege.
Dilige corde Deum super omnia semper amandum,
Mortiferum fugias sicut ab angue scelus ; etc. p. 304.

D'autres fois il procède d'une façon tout opposée ; il nous résume la vie tout entière du saint personnage. Ainsi, pour saint Ghislain, il le montre d'abord naissant à Athènes. Image vivante de la piété, Ghislain se fait religieux. Il se rend ensuite à Rome, et de Rome dans les Gaules. Il arrive à Mons. L'auteur n'a garde d'oublier les traditions de l'ours et de l'aigle, la fondation de l'abbaye de S^t^-Ghislain, le voyage du saint à Cambrai, voyage pendant lequel il secourt la dame du seigneur de Roisin :

Inde Cameracum tendens ad Præsulis ædes,
Agresti magnam præstitit hospes opem.
Quippe puerperii matrem fætumque periclis.
Eripuit miserans lustricus inde Pater.

Saint Ghislain meurt l'apôtre du Hainaut et le père spirituel de sainte Waudru :

Immo novis semper portentis clarior, oris
Hannonidum vitæ dat nova signa suæ. pp. 65-66.

Digitized by Google

Cette pièce n'est pas suivie d'une morale, ce qui n'arrive guère à l'auteur. Il semble cependant s'être écarté de cette règle principalement pour des saints ou des saintes du Hainaut. Ainsi les éloges de saint Drogon, de saint Vincent, de sainte Aya, de sainte Reinelde, ne sont pas non plus suivis de morales. Du huit au trente décembre, nous n'en trouvons pas non plus.

Bien que l'auteur n'ait pas célébré tous les saints que vénère la Belgique, bien qu'il ait passé sous silence les Bavon, les Éleuthère, les Liévin, on voit cependant qu'il se complaît à chanter ceux qu'a produits le Hainaut. Il insiste sur la douce figure de la sainte compagne de Jacques de Vitry, de cette Marie d'Oignies qui se déroba au joug conjugal pour soigner de ses mains délicates les ulcères de nos lépreux. Et sainte Waudru, la patronne de Mons :

Ghisleni monitis (cujus pendebat ab ore),
Castriloci exiguam cœpit habere casam.
Præsulis Autberti suscepto munere velo,
Fax fuit illustris Montibus alta chori. p. 141.

Il n'oublie pas non plus saint Macaire, cher à sa patrie depuis la peste de 1615 :

Peste gravi Flandros passim populante, levamen,
Objiciens morti seque suosque, dedit.
Montibus Hannoniæ pestemque extixit (sic), ut ægrum
Corporis illius pars subit una locum.
Conflatam argento sacris dedit ossibus urnam
Urbs pia Gandigenûm muneris usque memor. p. 142.

C'est dans les pièces de ce genre que l'auteur se montre le plus intéressant. Toutefois, lorsqu'un fait digne d'une mention spéciale se rencontre dans la vie d'un saint étranger, l'auteur n'a garde encore de le passer sous silence. Ainsi en est-il de ce fameux mot prêté à saint Denys l'Aréopagite au moment solennel de la mort du Christ :

Aut naturæ Author patitur, vel machina mundi
Dissolvetur . . . . . p. 337.

Un reproche qu'on pourrait faire à l'auteur, c'est de manquer

Digitized by Google

quelquefois d'esprit de critique. C'est un reproche, au reste, que l'on a fait à Surius; ensuite, Pottier n'est pas un historien, c'est un poète; on peut donc lui passer certaines traditions discutables.

Les morales de ces pièces roulent principalement sur la vanité des choses de la terre, sur l'amour de Dieu, et en général sur toutes les vertus chrétiennes. Elles sont aussi d'ordinaire simples et bien adaptées au sujet.

Comme on a pu le voir par les différentes citations que nous avons faites, le style de Pottier est assez clair, mais il a quelquefois une certaine lourdeur, et manque de ce coulant qui distingue à un si haut degré certains poètes de l'antiquité et même des poètes modernes, comme Burgundius, Des Masures, etc. Parfois aussi, son style manque d'élévation, mais ce défaut est inhérent à la manière à laquelle l'auteur s'est astreint. On rencontre encore souvent dans ce livre des mots inconnus, des barbarismes; nous ne croyons pas toutefois devoir en faire porter à l'auteur toute la responsabilité, car cette édition est peut-être le livre le plus rempli de fautes d'impression que nous ayons jamais vu.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Pottier n'est pas sans intérêt, il se lit facilement. C'est une de ces productions de troisième ordre que le temps ne respecte pas toujours, mais que l'ami de la science et des vers rappelle encore avec bonheur au souvenir de sa patrie. L'œuvre de Pottier mérite de lui survivre, et nous nous féliciterons si nous pouvons, par les lignes qui précèdent, contribuer à ce résultat.

ROGER (Jacques).

Nous ne connaissons presque rien de la vie de ce poète. Jules-César Scaliger croit qu'il était d'Orléans. Gruter le place aussi parmi les poètes latins de la France. Nos bibliographes,

Digitized by Google

Sanderus[1], Valère André[2], Sweertius[3], Foppens[4] le disent Tournaisien. Ubertus Clericus, chanoine de Lille, le donne également dans sa liste des poètes belges, sacrés, chastes et catholiques. Roger prend lui-même dans son livre le titre de *Nervius*. Toutefois, il paraît qu'il ne séjourna pas toujours à Tournay, puisque l'ouvrage dont il est l'auteur fut imprimé à Paris. Roger vivait au commencement du seizième siècle. Il y a apparence, dit Paquot[5], qu'il fut régent d'une école d'humanités. Au reste, aucun des historiens de Tournay ne souffle mot de lui.

Roger traduisit en latin un grand nombre de pièces de l'Anthologie grecque; il est aussi auteur d'une lettre adressée, au nom d'Éléonore d'Autriche, à son époux François Ier[6].

L'ouvrage principal de J. Roger a pour titre :

Jacobi Rogerii Nervii *Neopaegnia, seu Lusus pueriles*. Paris. Joann. Ludovicus Tiletanus. 1539, in-8°.

Nous n'avons pu nous procurer les *Néopégnies*. Cependant Gruter[7] nous a conservé huit petites pièces de Jacques Roger, ce qui nous permet d'asseoir en quelque sorte un jugement sur son compte. Ces pièces, formant ensemble 68 vers, sont intitulées :

1° Tombeau de Claude, femme de François Ier.
2° Hercule filant.
3° Jeune homme beau, mais de mœurs corrompues.
4° Contre un riche ignorant, extrait de Diogène de Laerte.
5° Épitaphe de Jean Necrus.
6° A M. Coronaeus.
7° Épitaphe de Magnus, médecin.
8° Sur la mort de Louise, mère de François Ier.

[1] *De script. Flandriæ*, p. 86.
[2] *Bibl. Belg.*
[3] *Ath. Belg.*, p. 373.
[4] *Bibl. Belg.*, p. 536.
[5] *Mémoires*, t. I, p. 48.
[6] Hoeufft, *Parnassus latino Belgicus*, pp. 22-23.
[7] *Deliciæ Poetar. Gall.*, t. III.

Digitized by Google

Ces titres nous offrent la preuve que l'œuvre de Roger n'est qu'un ensemble de pièces composées à des intervalles fort éloignés. En effet la femme de François Ier mourut en 1524, et sa mère, Louise de Savoie, en 1532, tandis que l'ouvrage ne fut publié qu'en 1539. Nous pourrions déduire de là le vrai sens qu'il faut attacher au titre du livre. Selon nous, il faut le traduire par *Juvenilia* ou *Péchés de jeunesse*. Ce sont de petites pièces inspirées à l'auteur par l'une ou l'autre circonstance, et réunies ensuite en corps d'ouvrage.

Nous pouvons résumer en deux mots les œuvres que nous connaissons de Roger : Épitaphes et Épigrammes. Dans l'un comme dans l'autre genre, l'auteur déploie un grand talent poétique. Voici par exemple comment il procède pour l'épitaphe de la reine Claude : Jupiter, du haut du ciel, est frappé de la beauté, de la vertu et de l'esprit de la reine. Aussitôt il envoie Mercure la chercher. Mercure la touche de sa baguette. L'âme de Claude s'envole dans les bras de Jupiter. Claude devient la reine du ciel, et les Dieux murmurent entre eux : François était digne d'une telle épouse.

Dans la pièce sur la mort de Louise de Savoie, après avoir dit que jamais la terre ne produisit femme plus accomplie, il résume ainsi la vie de cette princesse :

Illa virum luxit primæ sub flore juventæ ;
Hinc vitam exegit cælibe casta toro.
Illa fuit nunquam fortunâ elata secundâ,
Adversâ nunquam fœmina fracta fuit.
Illa dedit fausto partu tibi, Gallia, regem
Franciscum, quo nil majus in orbe vides.
Illa tibi captum felici pace recepit ;
Hoc tibi nimirum bis peperisse fuit.
Germanam illa dedit præclara Heroïda regi
Margarin, ô quâ nil sanctius orbis habet
Haud dictu facile est quanto se pectore gessit,
Absente ut nato Gallica sceptra tegit.
Vixit Olympiadas bis sex ; ætate sed illâ,
In facie formæ gratia rara fuit.
His ornata bonis mulier sanctissima, digna
Ut visa est cœlo, rapta repente fuit.

Digitized by Google

Quelquefois ces épitaphes tournent à l'épigramme. Telle est celle du médecin Magnus :

Dum fato in Stygium Magnus descenderet Orcum,
Lethææ extimuit Dis moderator aquæ :
En venit, exclamat, jam jam vigilate ministri,
Mortua qui vitæ corpora restituit.

Telle est encore celle de Jean Necrus :

Quis jacet heic ? Necrus; jam demum Necrus, in orbe
Dum vixit, solo nomine Necrus erat[1].

La pensée de Roger est souvent renfermée ainsi dans quelques vers. Ainsi en est-il pour les deux pièces qui suivent :

Quid non cogit amor ? quando domitrice ferarum
Alcides ducit pendula fila manu ?
. . . . . .
Vidit ut indoctum Cynicus, cui purpura vestis ;
Aurato video vellere, dixit, ovem.

C'est dans le même ordre d'idées qu'est conçue la pièce sur le jeune homme à l'extérieur agréable, mais aux mœurs dépravées. Roger le compare à la fange que recouvre une légère couche de neige ; secouez la neige,

Quid præter sordes et olentia stercora cernes ?

La contre-partie est facile à deviner : Voici la conclusion :

Jam quid laudato dices de corpore ? sane
Sic habet auratam sus lutulentus haram.

L'auteur s'est ainsi constitué le défenseur de la morale. Roger fut un poète chaste et orthodoxe, nous l'avons déjà fait remarquer.

Tout ce que nous connaissons de lui est en vers élégiaques. Il avait toutefois employé aussi d'autres formes : car Jules-César

[1] Cette pièce et celles du même genre sont traduites de l'Anthologie.

Digitized by Google

Scaliger dit avoir vu de Roger quelques hendécasyllabes [1] fort bons. Le même auteur juge ainsi notre poète : « dédaignant cette fluidité de style tant prônée par les poètes du commun, Roger s'est attaché à donner à ses vers de la concision, du nombre, sans leur refuser le charme nécessaire à la belle poésie. On y trouve de jolies pensées et de la brièveté. En outre, il a toujours une pointe qui réveille [2]. »

Ce jugement a été reproduit par Baillet[3], et par les auteurs du dictionnaire de Moréri[4].

Hœufft[5] a consacré à Roger les vers suivants :

Seu tua odoriferis Grajorum Pieris hortis,
Seu propriis flores colligit areolis;
Seu dolet absentem per te Leonora maritum,
Non juvenem dicas, sed cecinisse virum.

Ce que nous connaissons de Roger justifie assez bien ce jugement de Scaliger, et, en tous cas, suffit pour donner une idée exacte de son style. On y voit sans peine que Roger ne s'est pas toujours rendu esclave de l'harmonie. C'est ainsi que, sur un si petit nombre de vers, nous trouvons trois pentamètres où la césure tombe sur un monosyllabe. Le style de Roger manque aussi quelquefois de pureté, exemples : *Albissima, pulcher exterior*, et le vers :

Haud dictu facile est quanto se pectore gessit.

Malgré ces petits défauts, l'impression qui reste de la lecture des œuvres de Roger lui est toute favorable, et nous ne pouvons que regretter de ne les avoir pas connues au complet. Nous serions plus à l'aise pour le juger, et nous aurions probablement le droit d'inscrire à l'avoir du Hainaut un bon poète de plus.

[1] Il s'agit probablement ici des traductions de l'Anthologie grecque.

[2] Jul.-Caes. Scaligeri *Poetices lib.* vi, *qui et hypercriticus*, *cap.* 4, pp. 789-790, éd. de 1581.

[3] *Jugemens des Savants*, t. iv, p. 361, éd. de 1722.

[4] Moréri de 1759, t. ix, pp. 297-98.

[5] *Loc. cit.*

Digitized by Google

ROMBISE (Antoine de).

Antoine de Rombise naquit à Mons au commencement du XVII^e^ siècle. En 1639, il était principal et professeur au collége de Rœulx. « Il s'appliqua, dit Paquot[1], aux belles-lettres dont il paraît avoir fait son étude principale, et se rendit assez habile dans la poésie latine. Par cet endroit, aussi bien que par sa bonne conduite, il mérita l'amitié de Philippe et de Thierry Du Mont, nobles personnages de Mons, qui l'emmenèrent avec eux en France et en Italie. De retour en Hainaut, ils trouvèrent leur patrie enveloppée dans les malheurs de la guerre. Pour Rombise, il paraît s'en être consolé par les Muses. »

Nous connaissons de ce poète l'ouvrage suivant :

Itinerarii per diversa Galliæ, ac Italiæ loca memores notæ : et rerum romanarum curiosi ac religiosi indagatoris dies decem. Montibus, ex officinâ Joannis Havart, in platea Nimiana, prope Minimos, 1639, cum approbatione. Petit in-8°.

Cet ouvrage est dédié à Philippe et à Thierry Du Mont. Nous voyons par l'épître dédicatoire que ce voyage eut lieu pendant les années 1634 et 1635. L'avis au lecteur nous apprend que le séjour de Rombise à Rome dura huit mois, et qu'il a réuni en dix journées tout ce qu'il a pu voir pendant son séjour. Il n'a oublié aucun des monuments antiques ou religieux qu'il a visités. En terminant, l'auteur prie le public d'excuser un caractère trop souvent petit, des épigrammes dépourvues de sel, et les licences qu'il s'est permises dans la quantité des noms propres et appellatifs.

L'ouvrage se divise d'abord en deux parties distinctes : 1° la relation de son voyage, qui comprend les 53 premières pages et les pages 272 à 340; 2° ses explorations à Rome, qui vont de la page 54 à la page 271.

L'itinéraire proprement dit est divisé en sept parties. Il est en vers élégiaques.

[1] *Mémoires*, t. XI, pp. 120-130.

Digitized by Google

Rombise, parti de Mons, se rend d'abord à Paris, où il commence à écrire son voyage. Après avoir parcouru la Normandie, il revient à Paris, puis se met en route pour Rome en traversant la Suisse, la Savoie, le Piémont et les duchés de Parme et de Modène. De Rome, Rombise va saluer à Naples le tombeau de Virgile, puis il revient à Mons en passant par la Toscane, la Lombardie, Gênes, Nice, le sud de la France, Lyon, Amiens, etc.

La seconde partie de l'ouvrage de Rombise se divise, comme nous l'avons dit, en dix journées.

L'auteur y passe successivement en revue toutes les antiquités ou monuments tant sacrés que profanes de la ville éternelle.

Dans son appendice, qui ne compte pas moins de quarante pages, l'auteur nous entretient des principales curiosités de la ville et de sa banlieue, qui n'ont pas pris place dans son poème.

Qu'on se figure un homme ayant à son service une érudition profonde, interrogeant avec scrupule la poussière que soulèvent ses pieds, recueillant le dernier mot des traditions, saluant sur sa route chaque objet vénérable par son antiquité, ou par son caractère sacré ; qu'on se représente avec cela un poète facile, aimable et naturel, et l'on aura une idée à peu près exacte d'Antoine de Rombise.

Pour mieux faire connaître la manière de procéder de l'auteur, nous dirons un mot de sa description de Paris : En arrivant dans la grande ville, ce qui le frappe tout d'abord, c'est la cohue qu'il y rencontre :

> Undique concurrunt cives cum civibus, hæret
> Implicitus quisquis liber abire putat.
> De formicarum natos examine credo,
> Mirmidonum veluti fabula prisca docet. p. 6.

La boue (*lutum*) qu'il y trouve lui donne l'occasion de parler de l'étymologie et de l'origine de Paris ou Lutèce. Il décrit ensuite l'île de la cité formée par la Seine, premier centre de Paris, le Palais de Justice, la Sainte-Chapelle avec ses précieuses reliques, Notre-Dame et l'Hôtel-de-ville. Puis, quittant l'île, il décrit le

Digitized by Google

pont de bois et le pont Notre-Dame, la place de Grève, ainsi appelée, je crois, dit-il :

Soleat quod gravis esse reis. p. 9.

Viennent ensuite l'Arsenal, la Place Royale, le Temple, les Tuileries et leurs jardins, le Collége de France, la Sorbonne, le Châtelet, la statue de Henri IV, l'Observatoire. Il finit en décrivant les farces des histrions sur le Pont-Neuf :

Denique si quis erit cupidus jucunda tueri,
Pons jucunda novus semper habere solet.
Hoc studio multi dispensant otia cives,
Affluit et crebro plurima turba pede.
Voce cient aliqui plebem, cantusque frequentant,
Indubiam laesis histrio spondet opem.
In mediâ vidi sermonem perdere turbâ,
Qui dentes etiam perdere suetus erat.
Ille miser satis attrito spectandus amictu
Vix bene portantis terga premebat equi.
Jactabat vacuo dentes edentulus ori
Reddere, cùm medicus non foret ipse sibi.
Hunc, aliosque minus cautè si respicit ullus,
Quod prius attulerat, sæpe deesse dolet.
Prodere suspicio furem quem nulla valeret
Divitibus loculis insidiator hiat :
Nunc genus omne virûm stationibus hæret in istis,
Otia præcipuè quos diuturna fovent.
Nos quoque non rarò studium diversa videndi
Huc tulit, hybernæ dum tenuere moræ. p. 12.

Ce sont de pareilles peintures qui recommandent un ouvrage du genre de celui dont nous nous occupons. Or, ces tableaux ne sont pas rares dans les *Memores notæ*. Comme l'a déjà remarqué Paquot, cette relation est dans le goût des Fastes d'Ovide. Si les Fastes sont un voyage à travers le temps, les *Memores notæ* sont un voyage à travers l'espace. Ces sortes d'ouvrages ne comportent pas une bien grande élévation ; c'est vrai ; mais ils se prêtent à une très-grande variété ; et, avec une certaine habileté à manier le vers, avec un certain fond d'idées et d'érudition, on peut faire

Digitized by Google

une œuvre très-agréable à la lecture, très-instructive en même temps ; et telle est bien l'opinion que nous avons retenue de l'examen des *Memores notæ*.

Les *Memores notæ* sont en vers élégiaques comme les Fastes. Les dix journées comprennent, pour ainsi dire, tous les mètres imaginables. Ces dernières se composent d'un très-grand nombre de poésies sans lien apparent, où le vers héroïque succède au vers élégiaque, où l'iambe, l'hendécasyllabe et toutes les espèces de vers lyriques se trouvent entremêlés. Toutes ces pièces roulent sur des débris de l'antiquité payenne ou chrétienne, mais principalement sur les nombreuses églises de la ville éternelle, sur les corps et les reliques des saints qu'elle renferme. On peut dire que, si le sujet est vaste, le plan de l'auteur ne l'est pas moins. Tout s'y trouve en quelque sorte. Souvent même ces excursions dans le domaine du passé atteignent une certaine étendue. Telle est la pièce (p. 133) où, à propos de saint Jean de Latran, l'auteur nous ramène à la conversion de Constantin, et nous dépeint son baptême avec toutes les circonstances mentionnées dans les manuscrits du *Liber Floridus*, dans Baronius, dans Michel Glycas. A propos de la tour de Mécène, Rombise n'oublie pas Néron contemplant d'un visage serein la ville de Rome incendiée par ses propres ministres (p. 200). Enfin, Rome ancienne est tout entière dans ce livre, qui présente ainsi un grand intérêt historique. Beaucoup d'entre ces pièces ne sont que de courtes inscriptions relatives aux tombeaux des saints ou des martyrs, à quelque circonstance de leur vie ou de leur mort. D'autres sont de vraies hymnes en leur honneur. Ces dernières sont toutefois en petit nombre. La forme lyrique ne paraît guère aller à Rombise, qui emploie de préférence l'hexamètre ou la forme élégiaque.

Il est à regretter que, parmi ces pièces, il s'en trouve d'insignifiantes. Telle est la suivante sur le vase où fut, dit-on, placée la peau de saint Barthélemy :

> Ars neque materies commendat nobilis urnam,
> Sed meritum à spolio martyris omne tulit.
> p. 195.

Digitized by Google

Nous pourrions encore signaler par-ci par-là de légers manques de goût; mais, en général, ces défauts sont rares dans l'ouvrage de Rombise. Un autre défaut, plus marquant et déjà relevé par Paquot[1], c'est l'extrême crédulité de l'auteur. « On voit dans tout l'ouvrage des marques sensibles de la piété de l'auteur, mais on n'en voit guère moins de sa crédulité. Il a pourtant voulu faire le critique à la page 334, où il nie que *Samarobriva* soit la ville d'Amiens. Il croyait apparemment que c'est Cambrai qu'on a désigné sous ce nom. » Tel est le jugement du savant de Louvain. N'oublions pas toutefois que Rombise est un poète, et qu'à ce titre, il a pu donner place dans son livre à des traditions plus ou moins discutables, sans prendre la peine d'en examiner la valeur, surtout lorsque ces traditions se prêtaient à des ornements poétiques. Nous avouerons cependant que le poète qui touche à l'histoire, ne doit guère se permettre de la dénaturer.

Quant au style, Paquot le trouve aisé et passablement pur; la narration lui paraît coulante et agréable. Peerlkamp[2], qui n'a connu que la description de Paris donnée par Paquot, trouve que les éloges de ce dernier n'ont rien d'exagéré. « Ovide, dit-il, retrancherait les mots inusités de son temps, il reprendrait à Rombise ce que celui-ci lui a emprunté, mais rarement il ferait l'une et l'autre chose. Le reste, je crois, lui plairait beaucoup. » Il est fâcheux que Peerlkamp juge ainsi notre auteur sur la seule connaissance d'une des meilleures parties de son œuvre. S'il avait connu et étudié l'ouvrage complet, il n'eût pas renchéri sur le jugement de Paquot, qui est tout ce qu'il doit être. Sans doute, l'Itinéraire se rapproche des Fastes, mais il est loin de valoir le plus soigné des ouvrages d'Ovide. Ensuite, nous avons vu l'auteur implorer l'indulgence pour ses fautes contre la quantité des noms propres ou communs. Jusqu'à un certain point, on peut certes permettre à un poète moderne des licences dans la quantité des noms propres, si cette quantité n'est fixée ni par

[1] *Loc. cit.*
[2] *Op. cit.*, pp. 285-86

Digitized by Google

un long usage, ni par l'étymologie. Pour les autres noms, c'est différent ; il faut respecter la quantité ; et nous ne verrons jamais qu'une faute gratuite contre la quantité dans ce vers :

Obtulit intextas auro cum bombice vestes. p. 48.

L'auteur pouvait dire :

Auro bombiceque [1].

SCOTUS (Sydracus).

Ce poète, que Valère André et Foppens appellent Sydræus, et que Revius, dans sa *Daventria illustrata*, nomme Sydracus, naquit à Enghien dans la première moitié du seizième siècle. Il passa en Hollande, et occupa la place de recteur au collége d'Arnheim. Il publia plusieurs ouvrages, entre autres :

1° *Carmen Martinianum, sive commendatio divini timoris, schola Arnhemiensis, auctore* Sydraco Scoto, *ejusdem scholæ rectore.* Daventriæ (Simon Steenbergius sive Saximontanus) Anno CIↃIↃLXXVI.

2° *Carmen Martinianum, sive Militis Christiani querimoniæ, ad Deum O. M. scholæ Arnhemiensis, eodem auctore.* Daventriæ (Steenbergius), anno CIↃIↃLXXVII.

Ces ouvrages ne se trouvent mentionnés dans aucun des catalogues que nous avons consultés ; Valère André ne cite même que le second. Nous savons cependant quel en était le sujet.

Avant l'introduction du protestantisme, les écoliers avaient pour habitude, à Arnheim, à certains jours de l'an, de chanter des *Cantilenen* ou *Carmina Scholastica.* Ces jours étaient, entre autres, le jour de S^t^-Paul et celui de S^t^-Martin. Les chants étaient composés par le recteur, que l'on payait en espèces, ou auquel on donnait différentes choses, deux poulets rôtis, un plat d'oies (*galigaens*), du massepain, un quart de vin, etc.

[1] Voir encore : Mathieu, *Biogr. mont.*, pp. 253 et 311. — Hoeufft, *Parn. lat. belg.*, p. 162.

Digitized by Google

Pour ce qui est plus spécialement du poème de St-Martin, quand il se chantait à la cour, on le payait d'un *daeler* royal ou *ryx-daeler*. Cet usage fut aboli l'an 1600.

Ces poèmes de Scotus sont donc des poèmes de circonstance, ce qui explique leur rareté, et doit nous en faire moins regretter la perte[1].

SEINGENOIS (Pierre De).

Pierre de Saint-Genois, que Brasseur, Gilles De Boussu et M. Mathieu orthographient Seingenois, était seigneur du Mesnage. De Boussu, qui ne peut faire autorité en littérature, a dit de lui : « grand poète français latin. Il donna plusieurs poésies qu'il composa en l'honneur de la Vierge[2]. » M. Mathieu, dans sa *Biographie montoise*[3], a reproduit ce passage de G. De Boussu, sans nous apprendre si ces poésies en l'honneur de la Vierge sont des poésies latines, ni si elles ont été imprimées. Il y a toutefois apparence qu'elles ne l'ont pas été. En effet, Brasseur qui, dans ses *Sydera*, indique ordinairement en marge la date et le lieu d'impression des ouvrages qu'il mentionne, est muet à l'article de Seingenois. Au reste, Brasseur nous apprend que Pierre de Seingenois vivait de son temps, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIIe siècle : *hujus ævi nostri poeta latinus et gallicus*[4] : il lui a consacré les quatre vers suivants :

Et gallâ et latiâ cultus fuit iste Camœnâ,
Si Geminus Musis Phœbus uterque foret.
Carmina dum Mariana canit, sibi reddit amicum
Carminibus Phœbum, sed pietate Deum.

[1] Valère André, *Bibl. Belg.*, p. 821, éd. in-4°. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 1113. — Jacobi Revii, *Daventriæ illustratæ, sive Historiæ urbis Daventriensis, libri sex*, 1641, in-4°, p. 323. — *Kronyk van Arnhem*. bl. 250. — G. Van Hasselt, *Arnhemsche oudheiden*.

[2] *Histoire de Mons*, p. 434.

[3] p. 263.

[4] *Sydera*, p. 86.

Digitized by Google

SOLRE (André De).

Encore un de ces poètes qui ont passé pour ainsi dire inaperçus ; mais n'accusons pas nos bibliographes : il y a ici des circonstances atténuantes.

André De Solre naquit à Lessines en 1635 ; il prit l'habit de dominicain à Bruxelles le 21 novembre 1658, dans sa vingt-troisième année, et mourut probablement vers la fin du XVII[e] siècle. A ces maigres détails biographiques, les PP. Quétif et Échard [1] ajoutent qu'il cultiva *Musas amœniores sed Christianas.* Nous allons voir qu'il faut une singulière tournure d'esprit pour aimer des Muses faites comme celles-là.

On cite d'André De Solre deux ouvrages : le premier a pour titre :

1° *Musæ Brabantinæ seu centum anagrammata, ex uno SS. D. N. Alexandri Papæ VII auspicato nomine educta.* Mechliniæ, Gisb. Lintsius. 1666. In-folio.

Nous n'avons pu rencontrer cet ouvrage, et, à dire vrai, nous ne le regrettons pas beaucoup. Le second, que nous connaissons, suffit, et au-delà, pour nous édifier sur la valeur poétique de l'auteur. Ce second ouvrage est intitulé :

2° *Sancta Familia seu Chronicum* 1690 *anagrammatum, super ly* Salvator, Genitrix, Josephus, *vel* Joseph, *concinnè fabricatum, et in tres libros divisum, genitæ in terris hujus Triadis, Turcarum Victricis, acta heroïca, etc., etc. Authore* R. P. F. Andrea De Solre, *S. ordinis FF. Prædicatorum conventus Bruxellensis Filio.* Antwerpiæ, typis Henrici van Dunwalt, in foro ovorum, sub signo trium monachorum. Anno 1686. Cum gratia et privilegio. In-8°. Titre et préliminaires, 16 pp.

[1] *Bibl. Domin.*, t. II, p. 707. On y cite la *Bibl. Belgo-Domin. du* P. Ghilbert de la Haye. Paquot n'a fait que traduire Quétif et Échard (Mémoires, t. VIII, p. 391). Il ne paraît pas avoir connu non plus les *Musæ Brabantinæ,* dont un exemplaire s'est présenté dans une vente faite à Bruxelles, chez Heussner, le 31 janvier 1856, n° 1,114.

Digitized by Google

non cotées. Texte, 879 pp. Errata, une page. Ce livre est dédié au prince Eugène-Alexandre de Tour et Taxis.

Nous essayerons d'exposer le plus brièvement possible le plan d'André De Solre. Partant du proverbe *omne Trinum perfectum*, il a divisé son livre en trois parties. La première centurie d'anagrammes ne rentre dans aucun de ces trois livres, et porte le nom de préface. Chaque livre, à son tour, se divise en trois plus dix (treize) chapitres. Les pièces de la préface, et les trois dernières de l'ouvrage, roulent sur la Sainte-Trinité. Le premier livre, qui comprend quatre cents anagrammes, est consacré à la louange de Jésus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son baptême, et à la vie de sa mère et de son père nourricier durant cette période. La seconde (cinq cents anagrammes) embrasse la vie publique du Sauveur jusqu'à la Cène et le dernier discours de Jésus à ses disciples. Enfin la troisième (six cent nonante), célèbre la Passion, l'Ascension, la Pentecôte, la mort et l'Assomption de la mère du Sauveur, la gloire de saint Joseph, la puissante protection qu'il prête à la maison d'Autriche contre les Turcs et aux chrétiens à l'heure de la mort.

Voici maintenant comment l'auteur procède : il prend d'abord les trois mots :

SALVATOR, GENITRIX, JOSEPHUS, ou JOSEPH ; avec les lettres de ces mots, il fait une anagramme, c'est-à-dire une phrase ayant un sens quelconque. Sur cette phrase, il compose trois ou quatre distiques religieux ; à la suite de ces distiques, ou même quelquefois au milieu du petit poème, se trouve un chronogramme tiré de l'Écriture. Ce chronogramme est ordinairement suivi d'un mot d'explication extrait d'un auteur chrétien ou des SS. Pères. Le cardinal Hugues de S^te^-Sabine est celui qui est le plus souvent mis à contribution.

Ce n'est pas tout : dans chacun de ces trois livres, les distiques s'appliquent à celui de ces trois mots, *Salvator*, *Genitrix*, *Josephus*, qui se trouve écrit en première ligne. Ainsi, que l'auteur intitule ses élucubrations comme suit :

Genitrix, *Salvator*, *Josephus*, les distiques rouleront sur la

Digitized by Google

mère de Dieu, et ainsi pour les autres. Les mots composant l'anagramme sont en outre reproduits dans les distiques. Pour mieux nous faire comprendre, nous donnerons ici la pièce n° 1024, p. 544 :

SALVATOR, GENITRIX, JOSEPHUS.
Anagr : *Lenis vox Patris eos arguit.*

Ut genitor sobolem quam diligit, *arguit*, *illos*
Sic pie Christe viros corripis, atque mones.
Lenis vox Patris, non judicis impetit aures :
Linquere torporem, desidiamque docet.
Ut nos justitiæ faciamus gnaviter actus,
(*Chron.* JUstItIæ VIVaMUs. 1. *Petr.* 2).
Consulit, atque preces tela inimica fugent.

Apparuit autem illi angelus de Cœlo, confortans eum. *Luc.* 22. *S. Epiphan.* Glorificans et benedicens proprium dominum in stadio consistentem. — En marge, nous trouvons que, cette année 1024, Jean XIX fut nommé le cent quarante-neuvième pape.

Nous ignorons comment l'auteur a procédé pour trouver ce grand nombre d'anagrammes. Les trois mots sur lesquels il opère contiennent vingt-quatre lettres, dont quinze différentes. Or le nombre des permutations possibles est déjà, avec dix lettres seulement et sans répétition, de 3,628,800. Le nombre de celles que l'on peut faire avec les trois mots sacramentels est immense [1]. En supposant même, ce qui est impossible, que l'auteur ait commencé par dresser le tableau de toutes ces permutations, sauf à rejeter celles qui n'offraient aucun sens, nous ne pourrions que louer la patience du bon religieux, et le plaindre d'avoir perdu un temps précieux à ces puérilités.

Mais en fait — car c'est là l'essentiel pour nous, — la poésie est-elle possible au milieu de ces assemblages de lettres ? D'abord l'auteur sera souvent obligé de forcer le sens des mots pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas et ne peuvent pas dire. Par

[1] Avec quinze lettres, on peut former environ 1200 milliards de permutations.

Digitized by Google

exemple, voici cinq ou six anagrammes consécutives, s'appliquant plus spécialement au Sauveur :

Gratos ex vitâ lupis insero.
Vis tua pax regnet oris soli.
Tu rex gratos inopes vis ali.
Auxilio, portentis, regas.
Jesus ingratos taxo, repuli. nos 841 et sqq.

Nous le demandons, y a-t-il là matière aux développements poétiques ? Est-ce sur des phrases logogriphes qu'un homme de bon sens va exercer sa verve ? Car on peut le dire avec vérité : à part quelques phrases qui présenteront un sens raisonnable, nous n'aurons que des phrases auxquelles on ne pourra donner un sens qu'en forçant les mots. Mais enfin, passons sur ces productions maladives d'un cerveau désœuvré ; et voyons ce que valent ces poèmes, si poèmes il y a. Voici la première pièce :

TRIAS POETIS GRATIOSA.
Anagr : *O! Triplex gratia nos vise :*
Fert animus genitæ Triadis depromere laudes,
Quas cœli et terræ machina tota probat.
Magnum opus aggredior, non par his viribus, aptum
Vix ausa est calamum stringere Musa pavens.
Muni sancta Trias Præconis robore dextram,
Eia ! *Triplex* mentem *gratia vise* meam.

Telle est l'invocation. Dans le second morceau, l'auteur dit que son œuvre a besoin de lumière :

Laternis opus est . . . . . .

Nous le croyons sans peine. Un fanal même n'aurait rien de superflu.

Pour une pièce ou deux supportables de temps à autre, nous aurons ainsi une multitude de morceaux tranchant de la charade. La poésie n'a que faire au milieu de ces ténèbres. Le poète finit même par tomber en plein dans l'acrostiche. Le dernier chapitre du troisième livre ne contient que cela. Mais cette fois ce ne sont plus des acrostiches simples, mais des acrostiches

Digitized by Google

doubles, triples, quadruples, quintuples même. On y trouve en outre un labyrinthe et un poème de cent vers hexamètres dont tous les mots commencent par la lettre P.

Franchement, nous n'avons pas le courage de pousser plus loin l'examen de cet ouvrage. Paquot en dit : « Je plains l'auteur d'avoir perdu son temps à de pareilles bagatelles. Elles ne sont propres qu'à gâter le goût des jeunes gens qui les liront. » Nous ajouterons seulement que l'auteur a partout employé la forme élégiaque, sauf pour les pages 87 à 99, où il a usé de la forme lyrique (le vers sapphique et adonique). C'est une sorte de cantique de la Vierge extrait de divers endroits des Écritures. Le style est analogue au sujet ; il est tout ce qu'il pouvait être, obscur souvent, entortillé, surchargé de mots étranges et rocailleux.

Cet article était écrit, lorsque nous est tombé sous la main le premier volume du *Bulletin du Bibliophile Belge*[1], où nous trouvons une appréciation moins ménagée que la nôtre, mais juste cependant, de l'œuvre d'André de Solre. Voici comment s'exprime à ce sujet M. R. Chalon :

« Ce livre est peut-être le plus épouvantable casse-tête qu'ait enfanté la patience monacale. Figurez-vous les lettres qui composent ces trois mots : SALVATOR, GENITRIX, JOSEPH, retournées de seize cent soixante-dix (lisez quatre-vingt-dix) manières, et donnant toujours un sens (?), puis chacun (e) de ces anagrammes accompagné (e) d'un chronogramme présentant le chiffre des années depuis un jusqu'à seize cent soixante-dix (?), et d'une explication ou paraphrase en vers latins, qui parfois forment eux-mêmes des acrostiches doubles, triples, quadruples, des labyrinthes, des tirades de cent vers dont *tous les mots* commencent par la même lettre, enfin, la réunion de toutes les difficultés les plus bizarres qu'on trouve dans les Amusements Philologiques de G. Peignot, et de tout cela pendant 879 pages d'une impression compacte et menue! C'est en vérité à effrayer l'imagination.....

[1] pp. 66-67.

Digitized by Google

Il existe d'André de Solre un autre ouvrage du même genre dont Paquot donne le titre : *Musæ Brabantinæ*. . . etc. C'est, paraît-il, moins fort ; il ne s'agit ici que de cent anagrammes : aussi c'était son coup d'essai.

» Il existe, où il existait à la bibliothèque de Mons, dans les livres doubles ou de rebut, un nombre d'exemplaires de la *Sancta Familia*, peut-être le *fonds* de l'édition laissée à quelque couvent. Plût à Dieu, dans l'intérêt de l'auteur, qu'on les ait livrés à l'épicier ! Que serait son livre, s'il allait n'être plus rare ? »

Que le spirituel bibliophile se rassure : la bibliothèque de Mons ne possède plus les œuvres d'André de Solre.

VOLCART (Jean).

Tournaisien, prêtre, chapelain des hautes-formes de la cathédrale de Tournay, naquit dans la seconde moitié du XVIe siècle. Plusieurs de ses poésies latines se lisent dans le *Rosetum Poeticum* de J. Rosier, d'Orchies, curé d'Esplechin (Douai, 1616[1]).

Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage ; nous ne connaissons donc de Volcart, outre un sonnet français signé *Jean Volcart P. Tournisien*, inséré page 13 du *Bouquet spirituel* de Rosier, qu'une autre pièce de près de trois pages, suivie d'un quatrain, le tout inséré dans les préliminaires des *Miscellanea* du même J. Rosier. Peu de pièces dédicatoires révèlent autant de dispositions poétiques. En voici le début :

Nuper oberrabam, memori sub mente, Poetas
Nullo jam repetens amplius esse loco.
Ac dum forte vicem tacitus deploro, querorque
Tam volueri Vates mergere fata rogo. . . . .

Le poète s'endort : Apollon lui apparaît en songe, lui demande d'où viennent ses plaintes, et lui montre Rosier :

[1] Joa. Roserii *Rosetum poeticum* (*necnon Joa. Volcardi opuscula quædam poetica*). Duaci, Auroius. 1616 (Catalogue Courtois, p. 155).

Digitized by Google

Est locus (hunc Esplechinum dixere) : moratur
Istic Joannes gloria rara Themys.

Sur les instances d'Apollon, Volcart entreprend de célébrer le mérite poétique de Rosier, ce qu'il fait en hendécasyllabes :

Nil fragrantius est Rosis odore,
Nil mellitius est tuo lepore.
Mel recondit Apis suo alveari,
Et tu cortice carminis politi, etc.

Il finit en ces termes :

Hæc tibi præcepit modularer Phœbus, et ultrà
Nil remoratus abît cœlite in astra pede.

Ce morceau dénote une intelligence sage, une entente remarquable du vers latin ; et nous ne pouvons que regretter de n'avoir point connu les autres poésies de J. Volcart.

Volcart est encore l'auteur d'une vie de sainte Deppe, dont les reliques furent transférées au noviciat des Jésuites de Tournay le 26 juin 1612 [1].

WAUDRÉ (Julien).

Julien Waudré, l'un des plus féconds de nos poètes latins, vit le jour à Mons, vers l'an 1587. Il fit ses humanités au collége de Houdain. A dix-neuf ans, il se rendit à Douai, où il suivit quelque temps le cours de philosophie à l'université de cette ville. Mais, trouvant peu de charmes dans cette étude, il revint à Mons. Il voyagea ensuite en Italie. En 1625, il fut nommé régent du collége de Houdain, fonction qu'il résigna en 1631, ne conservant que sa place de chanoine de Saint-Germain, à laquelle il avait été nommé deux ans auparavant. Waudré mourut à Mons en 1650.

[1] Rosier, *Bouquet spirituel*, p. 67, et *Miscellanea*, p. 116. — Brasseur, *Sydera*, p. 9.

Digitized by Google

Il était très-lié avec l'historien bibliographe Fr. Sweertius[1], qui vante sa prudence, sa fidélité et sa connaissance des langues anciennes.

Nous avons de Waudré les ouvrages suivants :

1° *Epigrammatum libri tres, a* JULIANO WAUDRÆO *Montensi ejusdem oppidi Juventuti Houdanæ inscripti.* Montibus per Lucam Rivium, anno 1618. In-12 de 134 pp., plus 10 pp. d'index, non cotées.

Cet ouvrage a eu une seconde édition en 1638, sous ce titre :

Juliani Waudræi Læmotheatrum, et Epigrammatum libri tres. Montibus Hannoniæ, apud Joannem Havart, 1638. In-8°, de 112 pp.; errata, 1 p. Cette édition contient de moins que la précédente : une pièce de seize vers adressée par Waudré à son libraire, l'approbation, le privilége, une épître de quatre pages aux magistrats de Mons, une élégie sur l'heureuse arrivée à Mons de Fr. Vander Burch, archevêque et duc de Cambrai, et enfin l'index ; en plus : une dédicace (8 vers) à Charles le Danoy, baron de Cernay, plus un certain nombre de pièces nouvelles. Ce livre est une édition revue et très-corrigée de la première.

2° JULIANI WAUDRÆI *elegiarum ad Philomusum libri tres.* Montibus Hannoniæ, Lucas Rivius. 1626. In-12.

Ces élégies ont été réimprimées à Mons, chez Jean Havart, en 1638. In-8° de 309 pp. y compris le titre. Nous n'avons eu sous les yeux que cette seconde édition[2].

3° *Paraphrasis Psalmorum Davidis elegiaca per* JULIANUM WAUDRÆUM *juxta editionem vulgatam.* Montibus, typis Joannis Havart, in platea Nimiana sub signo Montis Parnassi. 1648. In-12. Titre et préliminaires, 4 pp. non cotées ; texte, 209 pp.; approbation et index, 7 pp. non cotées. C'est la seconde édition. La première avait paru chez le même libraire en 1638. In-12.

[1] *Athenæ belgicæ*, p. 497.

[2] La bibliothèque de Mons en possède deux exemplaires, n° 4,835.

Digitized by Google

On trouve à la page 110 de la seconde édition le *chronicum* de la précédente :

Deo soLI sIt gLorIa,
paX VatI VIVo,
atqVe IpsI reqVIes MortVo.

4° Juliani Waudræi *liber Monosticorum.* Montibus, typis Joannis Havart, in platea Nimiana. 1641. In-8° de 215 pp.; approbation, 1 p. — Cet écrit eut une autre édition [1] : *Francofurti, typis exscripta Wolffg. Hoffmanni, exhibetur à Joan. David. Zunnero.* 1645. In-12.

Dans l'épître dédicatoire qui, dans la première édition des Épigrammes, est adressée au magistrat de Mons, Waudré nous explique sa manière de voir au sujet de ce genre de littérature. Il n'est pas de l'avis de ces hommes qui, comme le Flaccus de Martial (IV, 49), ne voient dans l'épigramme que des badinages et des plaisanteries. Pour lui, le but du poète n'est pas seulement de plaire, mais aussi d'instruire :

Aut prodesse volunt, aut delectare poetæ,
Aut simul et jucunda et idonea dicere vitæ.
Hor. *De art. poet.*

Au reste, il déclare lui-même qu'il s'est gardé avec soin de toute allusion maligne ou offensante, se souvenant du précepte d'Euripide :

ἃ μὴ προσήκει, μήτ' ἄκουε, μήθ' ὅρα.

On comprendra sa prudence quand on saura qu'il dédie les prémices de son talent à la jeunesse du collége de Houdain.

Ces réserves faites, Waudré se présente comme un imitateur avoué de Martial. Son *Lœmotheatrum* rappelle — il n'avait pas besoin de nous en avertir — le livre *de Spectaculis*, attribué à tort, paraît-il, à Martial. La première pièce est même adressée

[1] *Catalogue de la bibliothèque de Mons*, n° 4,836. — *Cat. Wins.*

Digitized by Google

au poète de Bilbilis (Nous suivrons ici la seconde édition, comme étant l'expression plus fidèle du talent mûri de Waudré):

Summe tua Valeri princeps epigrammatis arte,
Te revocat patriæ tristis arena meæ.
Aut rediviva meis faveat tua musa Camœnis,
Ut mea sit parvis major avena tubis.
Lœmotheatrali minor est res Amphitheatri,
Namque jocosa tibi, seria cuncta mihi. p. 5.

Le sujet du *Lœmotheatrum* (théâtre de la peste) est la peste qu'une femme rapporta de Wesel à Mons le 15 juin 1615, comme nous le voyons dans ces vers :

VersVs Is HannonIæ DesCrIbIt teMpora pestIs,
Bis dederat septem junius ante dies.
Wesaliâ Montes infectâ venit ab urbe
Fœmina, pestiferum quæ tulit inde malum.

Le clergé et les magistrats déployèrent un grand zèle pour arrêter les ravages du fléau. On fit venir de Gand les reliques de saint Macaire, et de Lobbes le bras de saint Adrien. Enfin la peste cessa au mois de juillet 1616 :

Fœnore Dat Laetos MatVro JVLIVs agros,
CVM graVIs affLICta cessat In Vrbe LVes.

Les mesures prises contre le fléau, différentes circonstances de la maladie, les honneurs rendus aux saints invoqués, les épitaphes des principaux personnages qui en furent les victimes, fournissent au poète les moyens de varier son sujet.

La troisième épigramme nous révèle la pensée de l'auteur:

Ne metuas nostræ, Lector, contagia chartæ,
Vulnera non metuit qui fera bella legit.
Tristia concipio, pario tamen omnia læta,
Flebilis et risum res habet ipsa suum.

Ces sortes de sujets, il faut l'avouer, ne se prêtent guère au genre épigrammatique. Toutefois, il y a là matière à de

Digitized by Google

petits poèmes où le sentiment dominera souvent. Waudré nous semble avoir mieux réussi dans cette partie que dans ses trois livres d'Épigrammes ; au moins, nous n'y rencontrons pas de mauvaises pointes. Nous citerons seulement ici la 35e pièce, où l'auteur explique, par une raison fondée, pourquoi les fous sont tous épargnés par la peste :

Bis tetigit pestis Monachos, fratresque Minores,
Bisque Marianos perculit illa Lares.
Occulto plures vastavit vulnere sedes,
Orbaque flet doctis Curia nostra viris.
Integra stultorum superest prosapia tantum.
Hæc, quia non timuit, fortior hoste fuit.

Les trois livres des Épigrammes renferment 282 pièces dans la première édition, et 357 dans la seconde. Il ne faudrait pas croire cependant que cette seconde édition ne soit que la première augmentée. Loin de là, un certain nombre de pièces ont été déplacées ; en outre, l'auteur n'a pas reproduit dans la seconde plusieurs pièces du premier recueil ; de sorte que nous avons ici une centaine environ de pièces nouvelles. Parmi les morceaux supprimés, il en est beaucoup qui ne méritaient guère d'être réédités. Enfin, la plupart ont subi d'importantes modifications.

On voit à ces changements combien le génie de Waudré était mûri avec l'âge. Quant aux morceaux nouveaux, ils sont généralement meilleurs que le grand nombre des pièces du premier recueil. Beaucoup d'entre eux sont postérieurs à l'année 1623. Tels sont ceux adressés au pape Urbain VIII. Beaucoup d'autres consistent en épitaphes.

Waudré, comme nous l'avons déjà fait remarquer, se donne comme un imitateur de Martial. Cette imitation se trahit à chaque page. Voici la septième pièce du premier livre, où l'auteur, comme le poète ancien, juge lui-même son œuvre :

Sunt bona, non bona sunt, mala sunt Epigrammata ; Musis,
Ergo puta, lector, nulla deesse meis.

Les premières pièces de chaque livre sont ordinairement adres-

Digitized by Google

sées à son livre ou au lecteur. Il en est de même des pièces finales. Il faut peut-être faire un reproche à Waudré d'être trop souvent revenu sur les mêmes sujets. On souffre bien un bon mot d'un goût douteux; mais il est mal avisé à un auteur de servir un même sujet à toute sauce, dans un genre littéraire qui ne doit pas tout dire, et où le goût est une qualité plus indispensable que partout ailleurs. C'est ainsi que nous y trouvons bon nombre de pièces contre les protubérances nasales, sur l'habileté du peintre Marc Pandore à représenter des chevaux, etc. Une autre critique à faire à Waudré, c'est d'avoir trop souvent sacrifié au faux esprit, d'être tombé dans la charade et le logogriphe. A la vérité, quelques-unes de ces taches ont disparu de l'œuvre dans la seconde édition; mais il en est resté encore beaucoup trop. On voit que l'auteur y tenait; cela se conçoit, ces pièces lui avaient coûté plus que les autres. Nous trouvons donc dans Waudré des vers rétrogrades, des mots décomposés, des anagrammes, des vers équivoques. En voici par exemple que nous avouons ne comprendre qu'à demi :

Carmen æquivocum ad Menalum.

Vitis obest vitis, vites proba Menale vites,
Ne proba vina p oba, non probo vina probo. II, 24.

Quel sera le sphinx qui nous dévoilera le sens de ce distique rétrograde ?

Ad Minam.

O Mina non animo sero res ebibe sanas,
Ebibe sero res ô Mina non animo. III, 126.

Que signifient ces jeux d'esprit sur le pommier ?

Non mala mala refert malus, sed mellea mala. I, 11.

On le conçoit, l'auteur, en imitant Martial, devait reproduire les défauts de son modèle. Il y a peu de bons imitateurs en toutes choses. On rencontre donc dans les trois livres de Waudré un grand nombre de pièces ou fades ou insignifiantes. En voici une que Paquot trouve assez froide et nous aussi :

Digitized by Google

Ad Populum Montensem.

Frigidus est, calidus, siccus, nunc humidus aer,
Dant varias semper noxque diesque vices.
Cernitis hæc animis lætantibus omnia cives,
Vos neque mutati temporis aura movet.
Quod sic vivatis, Montenses, carpere nolo,
Romanos pariter vivere Roma docet. I, 19.

Dans sa première édition, Waudré commençait cette pièce en ces termes :

Grandinat atque tonat, spirat, gelat, æstuat aer,
Alternas repetunt noxque diesque vices.

Nous ne reproduirons pas ici sa pièce sur le fameux *Car d'Or* montois. Citons cependant la suivante adressée à Lucas Rivius, son libraire. Elle rappelle par sa forme hendécasyllabique le mètre si bien manié par Martial.

Lucas arte potens in orbe toto,
Lucas Hannoniæ agens in oris,
Lucas accola Montium fidelis.
Lucas (est) celebris mihique notus,
Lucas delitiæ, meusque Castor,
Lucas notificat meos lepores,
Lucas dat pretio meos liquores,
Lucas dat nihilo meos libellos,
Lucas dives opum deæ Minervæ,
Lucas floridulum, nemusque castum,
Lucas hortulus est meusque campus,
Lucas fons meus est, meumque flumen,
Lucas Rivius est meusque rivus,
Lucas Bibliopola noster unus. III, 118.

Malheureusement, le quatrième vers de cette Épigramme renferme une faute de quantité, qui n'est peut-être qu'une faute d'impression. Toutefois, elle se trouve dans les deux éditions, et n'est pas rectifiée dans l'errata de la seconde. Il faut sans doute y suppléer le mot que nous avons mis entre parenthèses.

Au demeurant, tout n'est pas mauvais dans ces trois livres. Il y a des pièces qui ne sont dépourvues ni de facilité ni d'élégance.

Digitized by Google

Nous citerons encore en partie une pièce bien faite pour provoquer le rire. C'est le testament d'un singe :

Hoc testamentum moriens sibi simia condit :
Ilia dat feli, legat et ossa cani.
Coclitibus confert oculos, et furibus aures,
Ac senibus dentes, malleolosque nucum.
Vult plenam fœno poni super ostia pellem,
Ut detur gustu vivida lingua coco, etc., etc. I, 56.

Nous terminerons ce que nous avons à dire ici des Épigrammes en citant l'épitaphe de l'auteur :

Jam quod es, ante fui, jam sum cinis, umbra minusque,
Tu quod es, et quod ego, simul omnia subjice puncto,
Jungeque præteriti, præsentis et acta futuri,
Omnia prætereunt, nos ivimus, itis et ibunt. III, 27.

Dans ses Épigrammes, Waudré s'est presque toujours servi de la forme élégiaque. En s'astreignant presque constamment à cette forme, l'auteur s'est ainsi privé d'un moyen puissant de varier ses ouvrages. C'est cette même forme que nous retrouvons d'un bout à l'autre de son livre des Monostiques. Ces Monostiques remplissent, dans l'œuvre de Waudré, le rôle des *Xenia* et des *Apophoreta* dans le livre de Martial. Waudré a voulu ainsi pousser jusqu'au bout l'imitation de la forme actuelle de l'ouvrage du poète ancien. Ces pièces sont au nombre considérable de 1860, sans compter une table de 4 pages en vers élégiaques des chapitres de l'Imitation de Jésus-Christ, à la fin du volume.

Le titre de Monostiques ne doit pas être ici pris à la lettre. Peu d'entre ces pièces sont en un seul vers. L'immense majorité se compose de distiques ; un nombre assez faible de morceaux embrassent plus de vers.

Quant aux sujets de ces nombreuses pièces, on pourrait leur appliquer le mot de Juvénal :

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli. Sat. I, v. 85-86.

Digitized by Google

Voici comment Waudré expose la pensée de son livre :

Omnia materiam facio, mea pagina nullum
Fert de rege, Deo, relligione malum. n° 25.

Puis au n° suivant :

Te recreare volo, conorque docere jocando,
Sæpe jocus, sedem nullibi morsus habet.

Il y a en effet de tout dans ce livre ; mais les sujets qui y dominent sont des sujets de morale. On y rencontre tous les défauts des Épigrammes, défauts élevés souvent à une plus haute puissance. Les charades y sont supérieurement représentées. Un autre défaut plus grave, c'est la liberté d'expressions que se permet l'auteur, on a beau dire que

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté,

il est des choses que, même dans cette langue, un prêtre ne doit pas appeler par leurs noms.

A plusieurs reprises, l'auteur, selon l'usage en vogue de son temps, nous entretient de sa personne. Il est même quelquefois naïf ; nous citerons ici quelques distiques :

Vatibus antiquis donetur laurea, malo
Aurea sit numeris parta corona meis. n° 9.
Composui versus hos mensibus octo, diebus
Tot, vel eos horis octo videre potes. n° 20.

Voici sa pièce finale, son *exegi monumentum :*

Nil mortale cano, me laus æterna manebit,
Sit finis libro, gloria tota Deo.

Nous n'en dirons pas plus long sur le livre des Monostiques ; nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons dit des Épigrammes.

Nous avons interverti l'ordre de publication des poésies de Waudré, à cause de la connexité qui existe entre ses Épigrammes et ses Monostiques. Mais Waudré fut aussi un poète élégiaque.

Digitized by Google

Nous avons de lui un recueil de 108 Élégies divisé en trois livres. Ces Élégies sont adressées à un nommé Philomuse, qui n'est autre qu'un personnage fictif. Après les préliminaires d'usage, après s'être adressé longuement, trop longuement même, à son livre qui va affronter les périls de la publicité, l'auteur prend à parti son jeune ami Philomuse, et lui donne toute espèce de conseils. Tantôt il s'amuse à lui prouver (I, 10) que :

> Le plus sot animal, à *son* avis, c'est l'homme ;

tantôt (I, 15) : Qu'il ne faut pas trop s'inquiéter des biens de la terre ; tantôt il semble s'écrier comme plus tard Voltaire (I, 30) :

> L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
> Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

Ailleurs, il vante sa villa aux environs de Mons, et la préfère à celles qu'il a vues en Italie (II, 26) ; ou bien, il souhaite d'être changé en perroquet après sa mort, — singulier souhait ; — il pourrait voler au Parnasse et apprendre à la jeunesse de Houdain que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse (II, 38). D'autres fois, il s'abandonne tout entier à la fiction, il rêve que les Muses sourient aux doux fruits de ses veilles, ou bien encore, il adresse en passant un mot d'éloge aux grands hommes de sa patrie, à Roland de Lattre (II, 17) :

> Clarior Ismaro Montensis subjacet Orpheus,
> Qui meriti semper pergit honoris iter.

Il aborde même quelque part l'exposition des principes de l'art dramatique (III, 24).

En un mot, il y a de tout dans ces trois livres comme dans celui des Monostiques. Tout n'est pas d'égale valeur, sans doute ; mais c'est la partie de son œuvre où Waudré s'est montré le plus poète, le plus inspiré.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte les deux si-

Digitized by Google

gnatures de Pierre et de Nicolas Cospeau. Nous y trouvons même en regard du titre les quatre vers manuscrits suivants, avec la signature de Pierre Cospeau :

Ad Aucthorem.

Naso cupidineos lascivus tractat amores,
Carmine tu mores nobiliore doces.
Ille canit fabulas, famulos tu reddere suades
Virtutis animos qui coluere tuos.

Nous ne citerons des Élégies que le début de la dernière du second livre, où l'auteur s'inspire de l'*aureu mediocritas* d'Horace :

O felix qui scit contentus vivere parvo,
Non explere sitim, nec saturare famem.
Corrumpunt multis animos et corpora morbis
Frena recusantes Bacchus et alma Ceres;
His concepta solet dulci prurigine Cypris
Nasci, dum calido spumat uterque sinu.
Prælia fumosi comitantur pocula Bacchi,
Et mala sunt illum plurima nata sequi. . . . .
. . . . . .
Vive cibo tenui, valeas, et pauperis ævum
Fortunâ, si non sponte, coactus age.

Il nous reste à dire un mot de la paraphrase élégiaque des psaumes.

L'ouvrage débute par une pièce de huit vers à la Très-Sainte Trinité, où l'auteur nous apprend qu'il a dépassé l'âge de soixante ans :

Bis mea ter denos ætas pertransiit annos,
Creditur ad faciles non magis apta modos.
Musa repubescat divo renovata favore,
Turgeat ingenii vena fluatque mei.

Suit une dédicace à Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche, et une petite préface au lecteur, où nous lisons :

Est pius atque brevis, clarusque libellulus ipse,
Pondere vel pretio qui nequit esse gravis.

Digitized by Google

D'autres que Waudré, nous l'avons déjà remarqué, ont entrepris de mettre les psaumes en vers. Malgré cela, nous croyons que c'est là un sujet malheureux. Sans doute, rien n'est plus poétique que les psaumes; mais il sera toujours difficile, en les traduisant, de leur conserver cette simplicité qui en fait le charme. Ensuite est-ce une traduction, est-ce une paraphrase qu'on veut nous en faire? Waudré, malgré son titre de paraphrase, a évidemment voulu faire une traduction. Chacun de ses distiques correspond à un verset. Que va-t-il résulter de ce système? C'est que certaines fois l'auteur sera forcé de presser les mots, d'enfermer enfin dans ses vers plus de sens que de mots. C'est ce qui arrivera chaque fois que le verset sera plus étendu. D'autres fois au contraire, l'auteur devra délayer son sujet.

Prenons par exemple le second verset du psaume IV : « Miserere mei et exaudi orationem meam. »

Waudré traduit :

Nunc, etiam reliquo vitæ sis tempore custos,
Da per opem votis signa benigna meis.

Voici encore quatre versets du psaume XLI :

« Hæc recordatus sum; et effudi in me animam meam; quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei,

» In voce exultationis et confessionis, sonus epulantis.

» Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me?

» Spera in Deo; quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultûs mei, et Deus meus. »

Waudré nous dit :

Hæc memorans doleo; sed gaudeo parte, putando
Auxilio *repetam quòd* tua templa tuo.
Gratantis reduci, cantantis ubique triumphum,
Festive populi vox epulantis erit.
Quando futura putas ea mens certissima, quare
Tristis es, et nimio membra dolore quatis?

Digitized by Google

In Domino speres hilaris, monumenta salutis
Ad mea rursus ei tecta reversus agam.

Ces réserves faites, nous reconnaissons que les vers de Waudré se font lire avec plaisir, que la clarté y est presque toujours unie à la pureté du style. Au reste, nous transcrirons ici la paraphrase du psaume *super flumina Babylonis*. On pourra la comparer avec l'imitation de Latomus (ps. CXXXVI).

Sedimus oppositas flentes Babylonis ad undas,
Nos Sion efficeres dum meminisse tui.
Mœsta super salices suspendimus organa tristes,
Urbis urbi medius creditur esse locus.
Hanc quibus abducti Solymis fueramus in urbem,
A nobis lætos hi petiere sonos.
Dixerunt: hymnum cantate, Sionis in æde
Pro superâ qualem concinuistis ope.
Quomodo, subdidimus, talem cantabimus hymnum,
Hæc cùm sit nostro gens aliena Deo?
Ipse tuli: propriæ mihi sint oblivia dextræ,
Si Sion aspiciar non meminisse tui.
Immemor existam quando, sit fixa palato
Mobilis in nullo tempore lingua meo.
Principium læti Solymam nisi fecero cantûs,
Subveniat fandi copia nulla mihi.
Tu sed Idumæis, vastârunt mœnia prorsus
Qui solymæa, Deus, justa referre velis.
Dixerunt: urbem subvertite funditus ipsam,
Reddite subversum civis inane solum.
Impia turba, ferox Babylonis filia, felix
Qui tibi retribuet, rex, populusque, malum.
Felix qui petræ, sis absque nepotibus unde,
Allidet carnes prolis et ossa tuæ.

Il y a là, certainement, bien du remplissage, bien des expressions peu relevées, mais c'était, comme nous l'avons vu, inévitable dans un pareil travail.

Waudré n'a pas manqué d'admirateurs. Un montois, Paul Boucher, lui adresse le distique suivant:

Dulcis et argutus Naso, Waudræe, secundus,
Bilbilicusque cani jure poeta potes.

Digitized by Google

Jean Despiennes (p. 162) lui envoie ce distique au sujet de ses Épigrammes :

> Ingenium, Waudræe, dato, librum tibi serva,
> Gloria Thespiadum prima futurus ero.

Dans ses Éloges (p. 156), Despiennes lui dit encore :

> Blanda solo vexat quæ cœlo me Dea vexit,
> Cognati in laudes cæca Thalia fuit.

Sweertius[1], contemporain et ami de notre poète, disait de lui en 1628, à propos de ses Épigrammes : « *In quibus Ovidii faci litatem elegiacam et Martialis epigrammaticam venustatem deprehendet lector. Neque quod aliis quibusdam hoc ævo evenit, intra primas memoriæ metas corruent, sed per longiores temporum recessus plenis meritæ laudationis velis ferentur.* »

Brasseur[2] l'appelle à son tour *excellens admodum poeta.* Il ajoute que, tant qu'il y aura un ami des Muses, ses Élégies seront couronnées ; et il ne craint pas de le mettre sur la même ligne qu'Ovide et même au-dessus de lui. Vinchant[3] l'appelle un excellent poète, et G. De Boussu[4], poète par excellence.

Voici ce qu'en dit M. Mathieu[5] : « Foppens nous donne Waudré comme un poète facile et élégant, et l'on a même été jusqu'à le comparer à Ovide dans quelques-unes de ses compositions, ses Épigrammes entre autres et ses Élégies. Quoiqu'il soit difficile d'admettre sans restriction un éloge aussi pompeux, il n'en est pas moins vrai que Waudré occupe un rang distingué parmi les auteurs modernes qui ont écrit en vers latins, et que sa versification, presque toujours irréprochable, ne manque ni de grâce, ni d'abondance. »

[1] *Loc. cit.*
[2] *Sydera*, pp. 80-81.
[3] *Éd. cit.*, t. v, p. 248 et ailleurs.
[4] *Hist. de Mons*, pp. 186, 349 et 432.
[5] *Biogr. Mont.*, pp. 271-274.

Digitized by Google

Paquot[1] avait déjà déclaré qu'il ne pouvait se ranger à l'avis de Sweertius : « Il est vrai, dit-il, que Waudré a imité les pointes et les jeux de mots de Martial, mais il n'en a ni l'élégance ni l'énergie ; il ne me paraît pas moins éloigné de la facilité d'Ovide ; enfin je trouve qu'il n'a pas toujours assez gardé la décence. Cependant il y a du bon dans ses poésies, et elles méritaient la coupe d'or dont le magistrat de Mons lui fit présent. » Nous ajouterons que Paquot n'a vu que les épigrammes et les élégies de Waudré. Au reste, nous sommes assez de l'avis de Paquot et de M. Mathieu ; nous déplorons l'abus des jeux de mots dans certaines parties de l'œuvre de Waudré, un style quelquefois prosaïque, des expressions qui blessent la décence ; mais nous rendons hommage à sa facilité, et, sous ce rapport, quoi qu'on dise, Waudré n'est pas sans point de contact avec Ovide, mais avec Ovide s'abandonnant trop à son imagination féconde. Comme il arrive presque toujours aux imitateurs, Waudré s'est rapproché plus encore peut-être des défauts que des bonnes qualités de ses modèles[2].

WINCQUE (Grégoire de Le)

Grégoire de le Wincque était natif de Tournay. Il se fit dominicain à Tournay même. Il remplit plusieurs fonctions dans sa province de Sainte-Rose, et fut plus d'une fois élu prieur du couvent de Tournay, fonctions dont il était chargé en 1705. Il fut aussi prédicateur général de la même maison. Il passa plusieurs années dans la province de Saint-Louis, surtout dans la ville d'Amiens, chéri de tous ses frères et se distinguant par sa piété et par son amour de la discipline. Il était encore dans cette ville en 1710. Il mourut vers 1711, à Cambrai, dans le couvent des Frères Prêcheurs, et fut inhumé dans le monastère de Saint-Aubert de la même ville.

[1] *Mémoires*, t. v, pp. 12-15.

[2] Voir encore : Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 781. — Peerlkamp, *op. cit.*, p. 330. — Sur la peste de 1615, voir Vinchant, *ad annum*.

Digitized by Google

Le P. de le Wincque à laissé :

1° Un ouvrage en vers élégiaques où il décrit les gestes de Louis XIV, roi de France, sous ce titre :

Ludovicus Triumphans, Felix, Pius. Le P. Échard en possédait une copie. En voici l'*incipit* adressé au lecteur :

Accipe quæ fecit pro principe carmina vates,
Aut potius vatis quæ cito fecit amor
Fecit amor vatem. Quàm fortis! mutat amantem,
Naturam superat. Quod negat ista, dedit.

L'ouvrage se termine par ces vers :

Pauca legenda dedit, vix notus carmine vates,
Cum non cesset amor, carmina plura dabit.
Præmia nulla petit. Quid posset poscere? Felix
Regem si potuit dicere, Musa canit.

Ces vers ont du moins le mérite de nous édifier sur la théorie poétique de l'auteur. Peerlkamp fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Juvénal avait dit :

Si natura negat, facit indignatio versum.

» Mais Juvénal savait par son propre exemple que ce n'est pas l'indignation seule qui fait les bons vers, comme ce n'est pas non plus la sympathie seule, et ce que Juvénal joignait à l'indignation a manqué, je le crois fort, à la sympathie de Grégoire de le Wincque. »

Tout en reconnaissant ce que cette théorie a d'incomplet, nous nous abstiendrons de porter un jugement sur ce poète. Ce n'est pas sur huit vers que l'on peut apprécier un écrivain en connaissance de cause.

2° L'ouvrage qui précède avait été terminé en 1701. Quatre ans plus tard, l'auteur avait également préparé un autre ouvrage retraçant les fastes de Louis XIV, non plus en vers, mais en style lapidaire. Le P. de le Wincque avait imité les Éloges de Louis XIII par le P. Aloïsius Juglaris, jésuite. Cette imitation, disent les PP. Quétif et Échard, n'était pas sans sel, *nec sine sale.*

Digitized by Google

L'ouvrage était dédié au duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Il était, comme le précédent, intitulé *Ludovicus triumphans*, et formait un manuscrit in-4° de 98 pp., que l'on conservait chez les Dominicains de Tournay.

3° Enfin nous connaissons de ce frère prêcheur un ouvrage imprimé, mais en prose, intitulé : *Divus Thomas orbis Miraculum, sive Oratio de Doctore angelico habita à* P.-F. Gregorio de le Wincque, *Ord. S. Dom. conventûs Torn.* — Tornaci, Nicolaï Inglebert, 1681. In-4° de 22 pp.[1]

YEUWAIN (André).

André Yeuwain, ou Yewain, naquit à Mons, vers l'an 1566, et mourut dans la même ville, le 30 mai 1639; il fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru. Il était à la fois, selon son épitaphe, théologien, philosophe et poète.

Yeuwain a laissé plus de trois mille vers héroïques, élégiaques ou lyriques, dont une partie bien faible a été mise au jour. D'après une disposition testamentaire de l'auteur, ces poésies furent revues et corrigées, après sa mort, par Jean Laurent, prêtre. L'impression en fut même commencée par les soins de l'avocat Pierre Cospeau, exécuteur testamentaire d'Yeuwain. Elles portent pour titre :

Poemata Dni Andreæ Yewani.

Mais Cospeau ne parvint à en vendre que cinq ou six exemplaires, de six cents qu'il avait fait tirer, et il n'en parut que les trois premières feuilles (48 pp. formant le premier livre). — A Mons, chez Fr. De Waudré, 1640, petit in-8°.

Lorsqu'il s'agit de livrer ces poésies à l'impression, un procès eut lieu entre les héritiers de l'auteur et son exécuteur testamen-

[1] Quétif et Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. II, p. 775. — Paquot, *Mémoires*, t. III, pp. 371-372. Cet auteur ne fait que traduire l'ouvrage précédent. — Peerlkamp, *op. cit*, pp. 427-428.

Digitized by Google

taire; les premiers, sous prétexte que ces poésies laissaient trop à désirer, refusaient de se conformer à la volonté du testateur.

La cour souveraine du Hainaut, saisie de l'affaire, ordonna qu'elles fussent soumises à un censeur de livres, pour juger si elles étaient dignes d'être imprimées.

La chose probablement en resta là, car de nombreuses recherches n'ont pu faire découvrir, aux archives de la cour, rien de postérieur à cette ordonnance [1].

Quoi qu'il en soit, depuis la présentation de notre travail à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et grâce à l'obligeance toute spontanée de M. Hippolyte Rousselle, le seul qui, à notre connaissance, possède les poésies imprimées et manuscrites d'Yeuwain, nous avons eu communication à peu près de l'ensemble de l'œuvre de cet auteur.

Parlons d'abord des poésies imprimées. Nous avons sous les yeux la première et la troisième feuille. Voici les titres des pièces qui y sont contenues :

Auctoris aversio a prophanis. — Apocalypsis. — Julii Cæsaris fortuna. — Neronis crudelitas. — Sardanapali fata. — Henrici VIII impietas.

Extremæ Auctoris Senectutis incommoda. — Nuptiæ Fraxinoli. — Fortunæ inconstantia. — De ortu solis et diei. — Hecla. — De Hesiodo. — Invitatorium. — Ob invidiam non desistendum à studiis. — In Regem Suediæ. — Antithesis Belli ac Pacis. — De Luciferi perditione ob superbiam. — In laudem Dictyos et Daretis Historicorum Homero antiquiorum, et veraciorum.

Quant aux pièces manuscrites, nous avons :

1° *Andreæ Yeuwani Montensis Epigrammata.* 24 pp. In-folio.

Ces épigrammes comprennent quatre odes, trois épitaphes, plus

[1] Mathieu, *suppl. à la Biogr. Montoise*, t. VIII, pp. 74-76, 1re série, des *Mémoires de la Société des Sciences, etc., du Hainaut.* — *Mêmes Mémoires* 2de série, t. I, p. 61 et t. II, p. 315. — L. Devillers, *Inscriptions sépulcrales, etc., de la ville de Mons*, n° 34.

Digitized by Google

divers autres morceaux en vers héroïques ou élégiaques, roulant pour la plupart sur des sujets de morale.

2° *Andreæ Yeuwani Montensis Disticha.* 20 pp. In-folio.

Toutes ces pièces, d'un seul distique, paraissent avoir été moins bien travaillées par l'auteur. L'écriture y est moins bonne, et les corrections de beaucoup plus nombreuses que dans le numéro précédent. Cette partie a probablement été soumise à une double révision, car bien des distiques condamnés d'abord sont accompagnés en marge du mot *valet*. Au dos de ce cahier, nous lisons ces mots en partie effacés : *Carmina Andreæ et Joannis Yeuwani correcta post eorum mortem*, et en-dessous, la date du 11 novembre 1640, et une signature que nous croyons être celle de *P. Jonnart*.

Ce Jean Yeuwain, dont nous venons de transcrire le nom, était le frère d'André. Il a laissé quelques poésies françaises, et notamment une tragédie, *Hippolyte*, traduite de Sénèque, et dont M. Hipp. Rousselle possède également le manuscrit. Mais nous ignorons jusqu'à quel point Jean Yeuwain a pu collaborer aux poésies latines de son frère.

3° *Beati Rochi Vita. Tractatus.* 60 vers élégiaques, d'une bonne écriture, sans aucune correction.

4° *Antitheses Virtutis et Peccati.* Deux pièces en vers adoniques, comprenant ensemble 138 vers.

Revenons aux poésies imprimées. Dans la préface qu'y a jointe Cospeau, s'adressant *Malevolo Zoïlo*, il lui dit : « Tu vas t'emporter contre l'auteur, Zoïle, et d'autant plus vivement si tu le connais, parce qu'il a passé ses années sans grand profit au service d'Apollon, alors que notre siècle a produit peut-être un assez bon nombre de poètes de plus de mérite. Mais quel meilleur parti avait-il à prendre ? Se faire soldat, médecin, marchand, avocat, magistrat ? Mais tous ceux-là, en définitive, ne sont guidés que par l'intérêt. » Tel est le fond de cette épître, qui se termine en ces termes : « Minerva certè felicioribus fatis voluptatem virtuti et Superis gratiorem studiis ejus comparavit, quæ etiam opes ipsi superfluas reliquit, ut ultra funera propriæ lucu-

Digitized by Google

brationes non sine gloria suæ ultimæ voluntatis typis mandarentur, quas parum emendatas tibi dari voluit, offero. »

Suit une sorte de *proemium*, que nous reproduisons en entier à cause de l'intérêt qu'il présente :

Ad Lectorem.

Incubuisse sat est alienis hactenus, edi
Nostra volunt fautor qui modocumque legat.
At procul, ô procul his momi (fera pestis) iniquus
Omnis eat criticus, Zoïlus omnis eat,
Ut multis placitura palam quis juro negarit
Sic ego non cunctis displicitura reor.
In pretio res esse novæ vulgariter omnes
Ingeniisque novis temporibusque solent.
Si Bavius cunctis odio non exstitit olim,
Cur non Yewani carmina nullus amet?
Non ea sunt fateor sic emendata, quòd essent
Digna legi, non hæc otia morbus habet.
Nescio cui possim tantum committere pondus,
Non faciles aditus præstat Apollo suos :
Si tamen eximio quis me dignetur amore,
Et fautor cupiat nominis esse mei,
Qui correcta volet mea ferre Poemata laudem,
Pergratos cineres sentiet ille meos.
Est hæres mea Musa mihi velut unica proles,
Hæc mea gestabit stemmata grata polo
Arbiter est rectorque suæ quicumque faventis
Fortunæ, possunt quæ mea jura volo.

Comme on le voit, notre poète sentait sa faiblesse, et nous ne pouvons qu'approuver sa modestie. Malheureusement, il nous est impossible de juger quelle a été la part de ses correcteurs dans celles de ses poésies qui sont imprimées.

Bien que les pièces imprimées roulent, en majeure partie, sur des sujets historiques, cependant, en somme, Yeuwain s'est surtout renfermé dans le cercle des idées morales. La pièce dans laquelle il nous expose les inconvénients de son grand âge, est un des rares morceaux où il se soit permis de nous entretenir de sa personnalité.

Afin qu'on puisse mieux apprécier le degré de talent d'Yeuwain,

Digitized by Google

nous placerons ici quelques extraits de ses poésies manuscrites en leur laissant leur forme primitive :

Magistri Witonis Presbiteri Tumulus.

Quisquis ad hoc exter venies aut incola bustum,
Risu parce, gravi nec temerato pede.
Vile licet forsan videatur, temnere noli,
Namque tegit digni laudibus ossa viri. . . . . .
Nelidæ meritus transcendere principis annos,
Occidit impletis vix quater ille decem.
Si cuias fuerit nomenque genusque requiris,
Si qua suæ cura est denique sortis, habe.
Non jacet hic amens aliquis, sed crede poetam,
Sed phisicus, rhetor, mista sacerque sophus.
Tenuis opum stirpisque fuit, sed mentis acutæ :
Nomen ei Witon : Hannonis ora dedit.
Hannonis ora ? parum est : è prima prodiit urbe
Quam rigat et lentâ Trullus oberrat aquâ.
Noscis, an expresso nescis nisi nomine Montes
Illius urbs cunas jactat amatque suas.
Annis rhetoricam undenis diamque poesin
Legit in Houdana non sine fruge domo.
Inde juventutis sub Krussica tecta docendæ
Ut (reor) invidiæ cederet, egit annos.
Sive illum hæc ratio, sive huc violentia cœli
Impulit, in dubio est, forsan utrumque fuit.
Multa jubet virtus, nec parva potentia stellis :
Inclinant si non cogere quippe valent.
Gnaviter hic functum septem vel circiter annos
Officio, febris proh, violenta rapit. . . . .
Icone num flagras ? paucis adverte, refertur
Noscendi cupido ne quid abesse queat,
Corporis exiguus, barba niger atque capillis,
Fronte patens, visu sed mediocris erat.

L'auteur termine par un éloge pompeux des qualités morales du même personnage.

Quant aux *Disticha*, nous en transcrirons également quelques-uns. Voici celui qui ouvre le recueil :

Deus trinus et unus.

Personis deitas tribus est distincta, sed ipsis
Usia personis una eademque tribus.

Digitized by Google

Le second :

De Lingua.

Monstra, feræ, ceti, volucresque domantur et angues,
Linguam vero hominum subdere nemo potest.

Ces deux distiques avaient d'abord été condamnés, mais le mot *valet* est venu les réhabiliter. Le second vers du dernier est corrigé ainsi :

Sed linguas hominum subdere nemo potest.

Enfin nous en citerons encore quelques-uns qui n'ont pu trouver grâce devant les censeurs :

Nemo bis in fluvium descendere quivit eumdem ;
Restat ei nomen, sed procul humor iit.
— Delictis morbisque diu quibus urgeor, ia
Metam pone, meis et miseresce malis.
— Qui sitit Humanam miro fervore salutem
Crimine nos omni liberet almus ias.

Nous ne pouvons nous expliquer les mots *ia* et *ias* que par une sorte de contraction du nom grec de Jésus.

Ce qui précède suffit pour faire voir que les poésies d'Yeuwain avaient besoin de révision. Pour être juste toutefois, nous ajouterons que tout n'est pas aussi mauvais que ce que nous venons de citer, et que l'on y rencontre de temps à autre des pensées heureuses exprimées d'une manière digne d'éloges. Si l'auteur ne respecte pas toujours la pureté du style et les règles de la versification, son œuvre cependant se recommande à nous par sa portée morale. Comme le dit le regrettable M. Ad. Bara en parlant des poésies de Waudré, « reconnaissons le prix qu'on doit attacher aux poèmes qui, quoique médiocres pour la forme, renferment d'utiles enseignements. » Alors même que les forces trahissent la volonté, c'est toujours un mérite, aux yeux d'un honnête homme, que de chercher à faire aimer la vertu.

Digitized by Google

NOUVEL ORGANE MOTEUR

des Parachutes des Mines

AVEC

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA THÉORIE DE CES APPAREILS.

On nomme *parachutes des mines* les appareils destinés à arrêter les vases servant à l'extraction lorsque, par suite de la rupture du câble ou de tout autre accident, ils retombent dans le puits. L'application n'en a été faite jusqu'à ce jour que dans des voies guidées, c'est-à-dire dans lesquelles les vases sont conduits dans leur marche ascendante ou descendante par des pièces *fixes* nommées guides, rails, coulisses, etc.

Les vases d'extraction sont exposés à deux espèces de chutes dont la vitesse va en s'accélérant et arrive bientôt, si elle n'est modérée par l'action d'un organe spécial, à un point où la destruction de toutes les parties qu'elle anime est imminente et presque inévitable. L'une est déterminée, ordinairement, par la rupture du câble de suspension résultant d'une surcharge de la corde, de sa mauvaise fabrication ou de sa mauvaise qualité, de son état de vétusté, de vibrations violentes, de chocs ou

Digitized by Google

de secousses brusques reçues, par exemple, au moment du *renlevage*, origine de l'ascension, ou bien lorsque, par suite de l'imprudence ou de la négligence du machiniste, la cage va à molettes. Cette rupture provient souvent aussi de la mauvaise confection ou du mauvais état de l'œillet d'attache, d'un manque d'entretien, du non renouvellement de certaines parties qui, fatiguant beaucoup plus que les autres, se détériorent plus vite; on l'a quelquefois attribuée à l'enroulement de la corde sur des tambours, bobines ou molettes d'un trop petit diamètre; à l'inflexion résultant ordinairement, pour l'un des câbles, de son enroulement dans un sens sur la bobine et dans l'autre sens sur la molette; etc. Ce cas de chute peut être désigné sous le nom de chute libre, le poids de toutes les parties en mouvement contribuant à l'accélération de la vitesse. L'autre cas, qui paraît au premier abord moins effrayant, qui est en réalité tout aussi redoutable et souvent plus désastreux, est distingué par les mineurs du Hainaut sous le nom de *ballage de la machine.* Lorsque celle-ci a à descendre un poids qui excède sa force, le poids l'emporte sur elle, la vitesse s'accélère et, dans un temps très-court, vase, corde, machine, ouvriers, tout est en péril. Le même accident pourra arriver s'il y a rupture du piston ou de sa tige; du balancier ou des bielles; de la manivelle, et l'état de son bouton doit surtout fixer l'attention; des engrenages dont les dents sont ordinairement la partie la plus faible; du volant ou de son arbre, ou, enfin, de l'arbre des bobines. La désunion des organes par suite de la rupture, du déforcement, du glissement, ou du jeu des assemblages peut aussi occasionner une semblable catastrophe. Les machines mal construites ou mal entretenues, montées sur de mauvaises fondations, établies ou réparées à la hâte, renforcées dans quelques-unes de leurs parties seulement, ou enfin conduites par des ouvriers inhabiles, sont surtout sujettes à ces inconvénients. (Parmi les nombreux avantages des machines d'extraction à deux cylindres et à action directe sur les bobines, avantages mêlés de bien peu d'inconvénients relatifs, j'ai entendu citer, avec raison je crois, celui d'être moins exposées au *ballage*).

Digitized by Google

De bonnes cordes et de bonnes machines; voilà, sans aucun doute, les moyens d'éviter ces accidents. Mais il n'est pas toujours facile d'avoir en bon état ces instruments indispensables à l'extraction telle qu'elle s'opère aujourd'hui. Veut-on s'installer? On a l'embarras du choix et il est d'autant plus facile de se tromper que des considérations mal entendues de personnes ou d'économie viennent souvent peser sur la décision qui sera prise. S'agit-il de renouveler le matériel ? On hésite d'abord et on laisse arriver le moment où il n'y a plus moyen de temporiser ; on fait vite alors et par conséquent on fait mal.

J'admettrai volontiers que les bons exploitants n'agissent pas ainsi; aussi sont-ils beaucoup mieux servis, et on leur donne toutes les garanties qu'ils désirent; mais si le fabricant s'est trompé, s'il a dû employer des matériaux de médiocre qualité, etc., des accidents n'en sont pas moins possibles.

Des appareils spéciaux sont donc nécessaires pour prévenir ces accidents auxquels le mineur le plus éclairé, le plus prudent, est lui-même exposé; il ne faut toutefois les appliquer que dans ce but. Ils doivent être estimés au même point que les ventilateurs puissants et les lampes de sûreté dans la question de l'aérage, lesquels ne sont que des auxiliaires inutiles ou même nuisibles lorsqu'on a des voies ou des remblais mal entretenus ou une distribution vicieuse du courant. Si les freins ou les parachutes font négliger les machines ou les cordes, ce ne sont plus des instruments utiles, mais des instruments dangereux.

Les freins, naguère encore peu répandus, dont l'usage a été fortement recommandé par l'administration des mines, sont maintenant généralement employés. On les applique sur l'arbre des bobines. Leur principal but est d'arrêter le mouvement de la machine lors de rupture de l'une ou l'autre de ses pièces ou de tout autre accident pouvant entraîner un cas de *ballage*.

Je ne pense pas que des parachutes aient agi, jusqu'aujourd'hui, hors des cas de chute libre; ce ne serait guère qu'en les fondant sur la résistance de l'air au mouvement qu'on pourrait espérer de les voir fonctionner, théoriquement du moins,

Digitized by Google

dans toutes les circonstances. M. Andry, ingénieur-mécanicien, à Boussu, m'ayant montré le dessin d'un appareil qu'on se proposait de faire construire sur ce principe, j'ai eu l'idée d'une disposition dont on pourrait peut-être attendre quelques bons résultats; elle est fondée sur le même principe et sur celui-ci : qu'en cas de *ballage* l'action d'un corps pesant peut venir en aide au moteur du parachute.

Parmi les appareils spéciaux dont il est ici question, il faudrait encore mentionner les évite-molettes. Les plus en usage sont ceux qui déterminent le serrage du frein par le fait même de l'arrivée de la cage à une distance donnée de la molette. A cet égard j'indiquerai une disposition très-simple imaginée par M. Gravez, directeur-gérant du charbonnage de Sars-Long-Champs, et qui consiste à incliner les guides légèrement en dedans depuis l'orifice du puits jusqu'aux molettes. De cette manière les guides eux-mêmes font frein lorsque la cage arrive trop près de celles-ci, et, en cas de rupture de la corde, cette cage sera arrêtée dans sa chute par les taquets de service établis à l'orifice du puits, ou mieux par des taquets spéciaux placés à une petite distance des molettes.

Je noterai aussi une disposition tendant à la conservation des cordes et qui paraît être assez en usage en Angleterre. Elle consiste à avoir un ressort entre la cage et l'extrémité inférieure du câble. Il y a alors amortissement du choc que reçoit celui-ci à l'origine de chaque ascension. On n'a pas l'habitude ici d'employer un ressort semblable ; il me paraît cependant devoir présenter des avantages assez notables pour compenser, et au-delà, dans les cages armées de parachutes et forcément alors munies d'un ressort de cette espèce, les inconvénients résultant du poids de ces appareils, inconvénients qui, pour le dire en passant, sont bien peu graves puisque le poids d'un parachute n'est en général que le 10e au 20e de celui de la cage chargée et que sa masse n'est qu'une fraction bien plus faible de la masse totale à mettre en mouvement à l'origine de chaque ascension.

Ces considérations préliminaires me paraissent faire ressortir

Digitized by Google

tout l'intérêt qu'offre pour l'exploitant la question qui m'occupe. Relativement à l'ouvrier elle n'est pas moins importante, non pas que je croie qu'un parachute, supposé même aussi bon qu'on puisse le désirer, soit ce qui lui convient le mieux, mais parce qu'il est malheureusement à craindre qu'il ne s'écoule encore un temps assez long avant que les fahrkunst (machines à descendre et à monter) soient généralement appliquées.

Les échelles sont très-fatiguantes ; leur usage n'est pas sans danger, pour le très-jeune ouvrier surtout ; le mineur un peu âgé ou infirme doit souvent y renoncer. L'usage des cuffats ou des cages est plus dangereux en ce sens surtout que les accidents qu'il occasionne sont plus graves. La comparaison est toutefois assez difficile ; car si l'on voit, d'un côté, des catastrophes, heureusement assez rares, qui, comme les coups de grisou, frappent par leur soudaineté et souvent par le nombre des victimes, il est assez probable qu'on a, de l'autre, une foule d'accidents qui, comme ceux qui arrivent dans les lieux non aérés ou imparfaitement aérés, passent d'abord inaperçus et dont on ne reconnaît la gravité qu'après un temps plus ou moins long.

Qu'il se serve des échelles ou du cuffat (ou de tout autre mode offrant des dangers) l'ouvrier doit être payé de sa peine ou pour le danger qu'il court. Il est possible que jusqu'aujourd'hui ce service ait été assez mal rétribué, mais il le sera mieux à mesure que les nouveaux appareils (fahrkunst ou échelles mobiles) se répandront, et le jour n'est peut-être pas éloigné où cette portion du travail journalier devra être payée très-cher.

On peut être certain qu'en cette matière le besoin suffira pour faire naître le progrès. Le véritable progrès consisterait dans l'emploi des fahrkunst perfectionnées ; mais il y aura, je le répète, pour beaucoup de mines, une époque de transition, peut-être trop longue, pendant laquelle on continuera à se servir des cages ; s'occuper des moyens de rendre leur emploi plus sûr, c'est donc travailler aussi dans l'intérêt de l'ouvrier, et je considère comme un devoir, pour ceux qui s'occupent de cette question, de faire connaître les résultats, bons ou mau-

Digitized by Google

vais, auxquels ils sont parvenus ; c'est pourquoi j'entreprends cette notice.

Tous les parachutes connus accompagnent le vase dans sa marche; on peut y distinguer deux organes principaux :

1° celui qui doit arrêter la chute lorsqu'il a été mis en relation avec une partie fixe composée ordinairement des guides; c'est l'*organe d'arrêt;* 2° Celui qui, en agissant sur le précédent dès le moment de la rupture du câble, doit lui imprimer le mouvement nécessaire pour qu'il produise son effet ; c'est l'*organe de mise en mouvement.*

Organe d'arrêt. — L'organe d'arrêt varie beaucoup dans son genre et dans ses dispositions.

Relativement au mode d'action on peut distinguer le verrou, le frein et l'ancre ou griffe. Le verrou tient, après qu'il a agi, le vase suspendu sur la partie fixe ; le frein s'engage entre cette partie et le vase ; la griffe pénètre dans la même partie.

Le verrou est l'arrêt qu'a adopté M. Buttgenbach pour son parachute qui, je crois, est le premier qu'on ait appliqué en Belgique ; la griffe est celui du parachute de M. Fontaine. Le coin uni et l'excentrique uni qui appartiennent au genre frein ; le coin à griffes et l'excentrique à griffes distinguent d'autres appareils également connus.

La disposition des arrêts doit être considérée relativement au moteur et relativement à la partie fixe :

Les relations entre l'arrêt et le moteur sont établies par les organes servant à la transmission du mouvement. Les règles générales à suivre à cet égard sont celles qui sont indiquées dans les traités de mécanique.

L'arrêt embrasse le guide ou bien il agit sur son côté intérieur; quelquefois, comme dans le parachute de M. Buttgenbach, il va se poser entre deux faces internes de la pièce conductrice. Ce qu'il faut rechercher, c'est la simplicité et des garanties pour la conservation des guides.

Digitized by Google

Eu égard à l'étendue du champ d'action de l'arrêt sur la partie fixe on dit que l'effet se fait instantanément ou progressivement; il est instantané s'il se produit entièrement dès le premier choc; il est progressif dans le cas contraire; mais il faut bien remarquer que la résistance engendrée devant, dès le premier moment, pouvoir ralentir le mouvement, l'action doit être dans tous les cas très-subite, et par suite le champ d'action est ordinairement assez limité.

Lorsqu'on se pénètre bien des conditions du problème à résoudre on reconnaît qu'on ne peut trop s'attacher à obtenir l'extinction de la chute par une action progressive de l'arrêt et non par une action instantanée. Il faut éviter la rupture de l'appareil, celle du guide et toute commotion assez forte pour blesser ou tuer les ouvriers qui peuvent se trouver dans la cage. Dans un des parachutes connus on s'attache principalement à l'amortissement du choc qui a lieu au commencement de l'engagement de l'arrêt. L'auteur de cette innovation, car c'en fut réellement une, complique ses parachutes d'appareils qu'il appelle amortisseurs et qui doivent fonctionner immédiatement après que l'arrêt s'est engagé. Il faut reconnaître que cette idée est très-ingénieuse, et elle mérite de fixer l'attention du mineur expérimenté et qui aime le progrès. La condition essentielle pour que les amortisseurs produisent un bon effet est qu'ils opposent, dès l'origine, une résistance égale ou qui devienne rapidement égale au poids du corps à arrêter, car leur course utile ne doit compter qu'à partir du point où l'équilibre existe.

Une partie du choc qui se produit au moment de l'engagement de l'arrêt a souvent son utilité et est même dans beaucoup de cas d'une absolue nécessité.

Que l'on considère une griffe par exemple. L'organe moteur du parachute doit la mettre rapidement en contact avec le guide; dès ce moment la relation est établie entre la masse en mouvement et la partie fixe sur laquelle elle doit s'arrêter; cette relation est telle qu'un tranchant faisant partie du système mobile se trouve dans la position convenable pour s'engager dans le guide. L'enga-

Digitized by Google

gement aura lieu si l'organe moteur appuie la lame tranchante avec assez de force contre celui-ci ; c'est-à-dire si la poussée horizontale qu'elle subit n'est pas suffisante pour la repousser ou pour la faire basculer. La pénétration sera donc produite par le choc même de la masse en mouvement contre la partie fixe. Le degré d'engagement absolument nécessaire est celui où la résistance à l'arrachement de la partie du guide entamée fait équilibre au poids du corps à arrêter; si l'on s'en tenait à ce point la cage continuerait à descendre le long des guides avec sa vitesse acquise en en enlevant une tranche depuis le haut jusqu'en bas ; mais cette vitesse s'éteindra si la pénétration est plus considérable, et le mouvement sera arrêté d'autant plus vite qu'elle sera plus forte. On pourrait donc théoriquement mesurer la partie utile du choc et la partie qu'il conviendrait d'amortir.

Que l'on considère maintenant un coin uni. Il est logé entre la cage et le guide ; le jeu est suffisant pour qu'il ne touche pas celui-ci pendant la marche normale de la machine ; en cas de rupture de la corde il vient remplir exactement le vide et ce mouvement lui est communiqué par l'organe moteur du parachute. Il ne suffit pas que le coin vienne s'appliquer contre la partie fixe pour qu'il fasse son effet ; mais il faut que l'une de ses faces, celle qui touche le guide, contracte plus d'adhérence avec celui-ci qu'il n'y en a entre l'autre face et la cage. Dès lors celle-ci descendra sur cette seconde face qui est un plan incliné et déterminera le serrage. Le degré de serrage nécessaire est celui où le frottement exercé par le coin contre le guide fait équilibre au poids du corps à arrêter, mais il le faut plus énergique pour que la cage ne continue pas à descendre avec sa vitesse acquise; on pourrait donc avoir aussi, théoriquement du moins, la mesure de l'amortissement convenable dans le cas de l'emploi du coin uni. On voit quelles sont les fonctions de l'organe moteur d'un parachute à coins ; c'est de communiquer à ceux-ci un mouvement inverse de celui de la cage de manière à les amener en contact avec le guide, de manière aussi, et c'est ce qu'il faut bien remarquer, à produire des effets qui favorisent leur adhérence avec la partie fixe. Or, il

Digitized by Google

n'est pas difficile de s'apercevoir qu'il résultera de ce mouvement que la cage rencontrera le coin marchant dans le même sens qu'elle, mais avec une vitesse plus petite, ou bien en repos, ou bien encore animé d'une vitesse contraire ; dans tous les cas il en résultera une perte de force vive qui sera d'autant plus utile pour l'engagement de l'arrêt qu'elle sera plus considérable. En effet cette perte a pour effet, d'une part, de faire naître entre le guide et le coin des réactions moléculaires qui produisent leur adhérence ; d'autre part, d'agir avec une intensité à peu près égale, pour vaincre l'adhérence qui existe entre la face inclinée du coin et la cage ; celle-ci devra donc descendre sur le coin pour déterminer le serrage. Ce serrage qui, pour être suivi d'un effet assuré, doit faire naître contre le guide un frottement égal au poids du corps à arrêter, dépend donc en définitif, pour chaque disposition adoptée, de la force vive communiquée au coin par l'organe moteur du parachute. Il résulte aussi de ce qui précède que le coin agira d'autant plus efficacement que sa face tournée vers le guide sera plus rugueuse et l'autre plus polie ; il y aurait sans doute avantage, si on pouvait le faire sans inconvénients pratiques, à transformer le frottement de glissement de la cage sur le guide en frottement de roulement.

Ces considérations m'autorisent, je crois, à conclure que, théoriquement, un parachute pourrait être monté avec une précision mathématique, et que, sans avoir besoin d'auxiliaires quelconques, on obtiendrait un amortissement convenable du choc tout en s'arrêtant à la limite passé laquelle la réussite de l'appareil serait compromise. Mais, pour en arriver là ou même pour s'approcher tant soit peu de ce résultat, on aurait bien des expériences à faire, et on sait combien elles sont longues et coûteuses. En pratique la manière ordinaire de procéder est d'assurer avant tout le résultat final, c'est-à-dire l'arrêt de la cage ; le degré d'amortissement n'entre pas dans les prévisions ; c'est pourquoi j'ai commencé par dire que le champ d'action des arrêts est ordinairement très-limité.

L'arrêt auquel j'accorde maintenant la préférence est le coin.

Digitized by Google

Sa théorie devant fournir des renseignements très-utiles, je crois nécessaire d'en rappeler les principaux résultats.

Soient ABC, figure 1, le profil d'un coin triangulaire ; a, b, c, ses angles en A, B, C; P la force qui le sollicite perpendiculairement à la tête AB; N et N' les résistances normales en T et T', aux côtés AC et BC; fN et $f'N'$ les frottements résultants.

Toutes ces forces, qui peuvent être considérées comme des résultantes, étant supposées agir dans le même plan, on trouve que dans le cas d'équilibre on a : (Voyez Traité de mécanique de M. Poncelet).

$$N = \frac{P\,(\sin b - f' \cos b)}{(1 - ff')\sin c + (f + f')\cos c} \quad (1)$$

$$N' = \frac{P\,(\sin a - f \cos a)}{(1 - ff')\sin c + (f + f')\cos c} \quad (2)$$

Soit $m\,n = d$ le chemin infiniment petit décrit par le point d'application de P; $T\,t = d \cos a$ et $T'\,t' = d \cos b$ représentent les déplacements du même ordre des points d'application de N et de N'. Le travail élémentaire de la puissance sera Pd, l'effet utile exercé pourra être représenté par $Nd \cos a + N'd \cos b$, et l'on trouve pour le rapport entre l'effet utile et le travail dépensé :

$$\frac{Nd\,(\cos a + \frac{N}{N'} \cos b)}{Pd} = \frac{\sin c - (f + f')\cos a \cos b}{(1 - ff')\sin c + (f + f')\cos c}.$$

Pour un angle quelconque c le maximum de ce rapport correspond à $\cos a \cos b = o$, c'est-à-dire que l'un des angles A ou B doit être droit ; soit B cet angle ; le rapport ci-dessus devient alors

$$\frac{\sin c}{(1 - ff')\sin c + (f + f')\cos c} = \frac{1}{1 - ff' + (f + f')\,\text{tang. } a,}$$

expression qui montre que parmi les formes rectangulaires du coin les plus avantageuses sont celles où l'angle opposé à la tête est le plus grand.

Digitized by Google

Mais il y a une limite à laquelle il faut nécessairement s'arrêter quant à l'ouverture de l'angle c; en effet, lorsque la force P cesse d'agir les réactions N et N' ne continuent pas moins à subsister; il n'y a alors que les frottements qui existent en T et T' qui puissent empêcher le coin d'être repoussé. Une simple transformation des expressions (1) et (2) fera reconnaître cette limite. S'il doit y avoir refoulement il faudrait nécessairement pour produire l'équilibre appliquer perpendiculairement à la tête du coin une certaine force P_1. Or le système dans lequel entre la force P_1 étant tout-à-fait le même que celui dans lequel agissait comme puissance la force P, sauf que les frottements fN et fN' viennent dans le premier en aide à P_1, tandis que dans le second ils étaient opposés à P, on doit voir que l'expression de P où l'on changera les signes de f et de f' donnera immédiatement la valeur de P_1; on aura donc :

$$P_1 = \frac{N\left[(1 - ff')\sin c - (f + f')\cos c\right]}{\sin b + f'\cos b} = \frac{\left[N'(1 - ff')\sin c - (f + f')\cos c\right]}{\sin a + f\cos a}$$

Dans le cas de refoulement P_1 sera positif; négatif, si le refoulement n'est pas à craindre; la limite cherchée correspond évidemment à $P_1 = o$, ce qui donne :

$$\text{tang. } c = \frac{f + f'}{1 - ff'}$$

Ces conséquences me paraissent être rigoureusement exactes et elles doivent être prises sérieusement en considération dans l'application des coins aux parachutes. f est le coefficient du frottement de la cage sur le coin; f' est celui du frottement du coin sur le guide. Si l'on suppose $f + f' = o,25$ on donnera aux coins 1 de base et 4 de hauteur. Une plus grande acuité serait évidemment nécessaire si l'on transformait, du côté de la cage, le frottement de glissement en frottement de roulement; elle pourra au contraire être moindre si l'on arme de pointes la face destinée à agir sur les guides.

Digitized by Google

Ces coins-griffes méritent de fixer l'attention. Dans leur forme actuelle ils se rapprochent beaucoup de la griffe dont le grand défaut est d'arrêter la cage trop instantanément. En les modifiant ainsi que je vais l'indiquer je crois qu'on peut en obtenir de meilleurs résultats.

La figure 2 représente le coin droit et uni. Si l'on entaille, dans sa face droite, un creux pour y loger et maintenir une cale ou petit coin plus aigu que le grand on aura le système d'arrêt représenté figure 3. La face visible de la cale est hérissée de pointes venant affleurer avec la face droite du coin et disposées comme l'indique la figure; une platine *a* empêche la cale de sortir de son creux par la base, et un bouton *b* voyageant dans une rainure sert à limiter son mouvement de bas en haut. L'effet de cette combinaison serait, me paraît-il, le suivant : le petit mouvement de la cage sur le plan incliné du coin, qui a lieu à l'origine de l'engagement de celui-ci, serait suivi d'un mouvement de descente du système de la cage et du coin sur la face inclinée de la cale, ce qui forcerait celle-ci à pénétrer dans le guide.

La griffe excentrique du coin représenté par la figure 4 fonctionnerait, comme la cale dont il vient d'être parlé, pendant le glissement du système de la cage et du coin sur le guide; l'espèce de toc *a* venant rencontrer l'arrêt *b* fixé sur une des faces latérales du coin limiterait le mouvement de cette griffe.

Je terminerai ce que j'ai à dire ici des arrêts par quelques considérations sur l'influence de la vitesse de la chute sur ces organes.

La rupture du câble pouvant avoir lieu pendant la remonte comme pendant la descente, il s'ensuit que l'arrêt peut venir se placer au contact du guide pendant que la cage est encore animée d'une partie de sa vitesse ascensionnelle; ou bien au moment où cette vitesse venant de s'éteindre la cage commence son mouvement rétrograde; ou enfin, et c'est ce qui arrivera le plus souvent, pendant la descente de la cage avec une vitesse plus ou moins considérable. L'extraction se faisant avec des vitesses variables depuis 2 mètres jusqu'à 10 mètres au moins, on doit reconnaître que l'arrêt, dont le déplacement n'est jamais instantané

Digitized by Google

et exige un temps souvent très-appréciable, peut être appelé à agir dans des cas de vitesse de chute de plus de 15 mètres.

Les conditions sont évidemment d'autant plus favorables à l'action de l'arrêt que la vitesse de la chute au moment du contact est plus petite. L'efficacité des parachutes paraît et paraîtra encore longtemps incertaine pour les cas où cette vitesse doit s'approcher même de loin du maximum qui vient d'être indiqué, lequel est cependant probablement en-dessous de la réalité. On se demande avec raison si un système animé de cette vitesse et arrêté subitement ne serait pas aussi sûrement détruit que s'il allait se briser au fond du puits. On peut se dire, à la vérité, qu'il y aura toujours un certain degré d'amortissement du choc ; toutefois, pour faire cesser toute inquiétude, il faudrait des garanties d'un amortissement bien plus considérable que celui que l'on peut espérer avec la plupart des appareils employés. Quoi qu'il en soit, la question que j'ai à examiner ici est de savoir si, dans ces cas de chute avec grande vitesse acquise, l'appareil fonctionnerait.

On aurait tort de se représenter le verrou comme lancé horizontalement avec la rapidité d'une flèche vers des espaces creux séparés par des parties pleines ; en réalité cet organe marche plus ou moins vite, suivant les dispositions adoptées et aussi suivant les circonstances de l'accident qui a amené la chute, vers les cavités dans l'une desquelles il doit se loger. Dans chaque circonstance, le cas le plus favorable à son action sera celui où sa pénétration dans l'espace vide commencera à la naissance de celui-ci pour être, à la rencontre de l'échelon suivant (partie pleine), égale à la quantité dont il peut s'avancer horizontalement pendant la chute de la cage d'un échelon à l'autre. Si cette pénétration est insuffisante le verrou est repoussé et il manquera certainement tous les autres échelons puisque la vitesse de la chute va en s'accélérant.

Il ne suffit pas non plus, comme je l'ai déjà dit, que la griffe arrive au contact du guide pour que ses effets soient assurés ; il faut que la réaction qu'elle éprouve de la part de celui-ci ne soit pas suffisante pour la faire basculer. La griffe arrive au contact

Digitized by Google

du guide avec une force vive qui lui est communiquée par le moteur du parachute et elle est en outre pressée par une certaine force contre ce guide par le même moteur. Ces effets tendent à assurer l'engagement. La lame tranchante cherche à se créer sur le guide un point d'appui ; une fois celui-ci saisi, la pénétration sera due au poids de la cage. Au moment du contact il y a une force de pénétration qui tend à se produire, mais qui ne peut encore absolument rien faute de point d'appui ; il y a aussi une force réellement agissante, une réaction ou poussée horizontale qui tend à écarter la griffe, et c'est là la circonstance nuisible à l'engagement. Le point de contact de la griffe sur le guide se meut de haut en bas avec la vitesse V de la descente. La vitesse V' avec laquelle la pénétration tend à s'effectuer serait une résultante de cette vitesse V et d'une vitesse horizontale V'', égale et contraire à celle que la réaction imprimerait à la griffe si celle-ci était soumise à cette seule force ; en appelant a l'angle formé par les directions de V et V' on aura :

$$V = V' \cos a ;$$
$$V'' = V' \sin a = V \text{ tang. } a.$$

Le travail élémentaire de la force opposée à l'engagement, pendant l'instant t qui succède à la mise en contact, sera donc proportionnel à Vt tang. a ; et on voit que, dans ce cas aussi, les difficultés de la pénétration augmenteront avec la vitesse de la chute.

Je prendrai le coin pour dernier exemple. La force vive dont cet organe est animé au moment du contact doit déterminer l'action du parachute ; elle s'éteint en un temps très-peu appréciable pendant lequel néanmoins la cage continue à voyager ; les portions du guide dérobées ainsi à l'influence du choc produit par cette extinction sont donc autant de pertes nuisibles à l'action préalable absolument nécessaire pour faire contribuer le poids de la cage elle-même au serrage [1] ; il est donc vrai, pour le coin

[1] Si cette explication est bonne il en résulterait que théoriquement les coins les plus longs seront les plus avantageux.

Digitized by Google

comme pour les autres arrêts, que l'engagement sera d'autant plus difficile que la vitesse de la chute sera plus considérable.

Cette conclusion serait toutefois inexacte si, en même temps que la vitesse de la chute augmente, la vitesse d'engagement de l'arrêt s'accroissait, si surtout cette dernière augmentait dans la même proportion que la première, car alors les garanties d'engagement du verrou resteraient les mêmes dans tous les cas, et celles du coin et de la griffe suivraient même une progression croissante. Cette proportionnalité entre la vitesse d'engagement de l'arrêt et celle de la chute me paraît pouvoir être obtenue au moyen de l'organe de mise en mouvement mentionné en tête de cette notice.

Organe moteur. — Le moteur des parachutes est presque toujours un ressort. On a voulu substituer à ce ressort un corps pesant agissant par l'intermédiaire d'un levier dont la rotation n'est possible que lorsque le câble de suspension vient à se détendre; mais, dans ce système, il n'y aura plus en réalité de point d'appui, si, ce qui arrive souvent, dès l'origine de la chute, celui-ci se meut avec la même vitesse que le moteur. Les appareils fondés sur ce seul principe ne peuvent par conséquent présenter les garanties désirables.

L'organe de mise en mouvement doit donc puiser la force qui lui est nécessaire à une autre source que celle vers laquelle le corps à arrêter descend avec une rapidité effrayante, et il me semble que c'est à la quantité d'action emmagasinée dans un ressort, par l'élasticité, qu'il faut recourir, ainsi que l'ont fait la plupart de ceux qui se sont occupés de cette question.

On a fait usage de ressorts à boudin et de ressorts en lames à courbure elliptipe. On a employé, au charbonnage du Bois de Boussu (couchant de Mons), des ressorts cylindriques en caoutchouc auxquels on a renoncé après quelque temps d'essai. J'ai imaginé et appliqué des ressorts mixtes, partie en acier, partie en caoutchouc, et constitués comme l'indique figure 5.

A est une tige centrale terminée supérieurement par un œillet ou par un crochet dans lequel s'engage une chaînette qui se rat-

Digitized by Google

tache par son autre bout à l'extrémité inférieure du câble, au même point où se rassemblent les chaînettes de suspension de la cage.

Cette tige *A* descend par une ouverture centrale en dessous de la traverse *B* liée invariablement à la cage ou plutôt aux pièces qui forment l'encadrement fixe sur lequel portent les divers organes du parachute. La portion de la tige *A* inférieure à la traverse reçoit le ressort. La partie hachée supposée coupée suivant l'axe est un ressort à boudin entouré de son enveloppe.

C est un fourreau enveloppant la tige centrale et entouré par le boudin sans s'élever, lorsque le ressort n'est pas tendu (ce qui est le cas représenté par le dessin), jusqu'à la base supérieure de l'enveloppe.

D est une rondelle en caoutchouc enfilée sur la tige *A* au-dessus du ressort en acier dont elle est séparée par la rondelle en fer *d*. *E*, *E* sont deux écrous qui maintiennent les diverses pièces dans leur position.

Pour régler ce ressort, on le comprime d'abord jusqu'à un point tel qu'en partant de là et lui faisant parcourir encore la course nécessaire pour qu'il produise ses effets, il acquiert toute la puissance d'action dont il a besoin. Quelques tâtonnements pourront être nécessaires pour arriver au diamètre du fil et au degré de trempe convenables; toutefois avec un peu d'expérience il sera facile d'obtenir du premier coup un bon résultat. Un peu avant le terme de la seconde compression, la base supérieure du fourreau doit porter sur l'enveloppe du ressort à boudin; de cette manière tous les effets d'un surcroît de poids de la cage seront supportés presqu'uniquement par le caoutchouc qui, comme on le sait, ne cède que très-peu dès qu'il est arrivé à un certain degré de compression. Cette disposition a donc le mérite d'assurer la conservation du ressort; en même temps on obtient facilement lors de la détente une très-forte impulsion initiale dont on comprendra bientôt l'utilité. Dans les parachutes mus uniquement par des ressorts on a besoin d'une longue détente; le fourreau devrait être alors annulé ou du moins considérablement rac-

Digitized by Google

courci, et les avantages de cette disposition seraient moindres.

Les ressorts sont donc mis en relation avec le câble par une tige et une chaînette comme il vient d'être indiqué. Chaque fois que, la cage reposant sur ses taquets, le câble est relaché, le ressort se détend ; il se comprime lorsque le câble se relève et soulève la charge, et il reste dans cet état aussi longtemps que celle-ci est suspendue. Ces moteurs sont donc soumis à une fatigue continuelle et, s'ils sont comprimés à fond, ils reçoivent des chocs multipliés qui finissent par les détruire très-vite, ou, tout au moins, par les déforcer considérablement, de sorte que le degré de garantie que présente l'appareil peut varier du jour au lendemain.

Ce double mouvement est transmis à l'arrêt par les moyens connus. Il rapproche celui-ci du guide pendant la détente, l'en éloigne pendant la compression, et le tient à la fin de celle-ci, à la distance nécessaire pour qu'il ne gêne pas la marche normale de l'extraction en allant intempestivement frotter contre le guide ou même en s'engageant mal à propos.

Dans un parachute ainsi disposé ce n'est qu'à l'origine de la chute qu'on peut espérer pouvoir arrêter le mouvement ; car, après quelques instants la vitesse est déjà tellement grande, surtout si la rupture du câble a eu lieu pendant la descente, que, relativement, celle que le ressort peut imprimer à l'arrêt est pour ainsi dire nulle : trop faible en tout cas pour que cet organe ait le temps de s'embrayer ou de mordre. Je reviendrai sur ce sujet lorsque j'arriverai à la comparaison entre ce système de parachutes et celui que je propose. Il est temps que je fasse connaître mon *nouvel organe de mise en mouvement*.

Les figures 7, 8, 9, 10 et 11 se rapportent à cet organe, en représentent plusieurs dispositions et indiquent comment il peut être mis en relation avec divers genres d'arrêts. Ces figures ne représentent que ce qui est essentiel pour l'intelligence de ce qui va suivre. Plusieurs pièces n'y sont représentées que par leurs axes ; l'encadrement du parachute n'est pas figuré, mais on peut facilement imaginer comment il doit être construit. Ainsi la fig. 6

Digitized by Google

représente une pièce en fer forgé très-forte destinée à recevoir la contrepression de deux coins qui embrassent le guide (cas de la fig. 10). Il y aura nécessairement deux pièces semblables ; elles doivent être attachées au cadre supérieur de la cage et on peut les concevoir reliées entre elles par une plate-forme fixée elle-même par son milieu à la cage, destinée à porter les divers supports, coussinets, etc., et dans laquelle seraient pratiquées les ouvertures nécessaires pour le passage des organes moteurs. Le plan supérieur de cette plate-forme, qu'on remplace en réalité par deux longerons parallèles, est représenté dans les figures 7 à 11 par sa trace *AB*.

J'ai désigné par *R*, dans ces figures qui sont des projections verticales d'une moitié seulement de l'appareil, des ressorts construits d'après le principe indiqué plus haut et qui, comme les ressorts des parachutes ordinaires, sont alternativement comprimés et détendus par l'action du câble auquel ils se rattachent ; mais leur double mouvement ne se transmet plus à l'arrêt; c'est un rouleau *A* qui le reçoit, c'est-à-dire le nouvel organe moteur qui, en cas d'accident, doit faire fonctionner l'arrêt. Ce rouleau se rapproche du guide pendant la détente et s'en éloigne, pendant la compression, de $0^m,015$ à $0^m,02$, distance à laquelle il se maintient aussi longtemps que la compression subsiste. Il obéit, dans ce va et vient, à l'action directe du ressort (fig. 7, 8 et 9); ou bien la détente seule le soumet à son action, tandis que, pendant la compression, c'est son propre poids, ou celui du système qu'il compose avec l'arrêt, qui le ramène à la position qu'il doit occuper pendant la circulation de la cage dans le puits (fig. 11); ou bien encore ces effets sont produits sous l'action combinée du ressort *R* et des ressorts supplémentaires *R'* placés derrière les coussinets du rouleau. (fig. 10).

Le dessin montre aussi que le rapprochement et l'écartement du guide se font par un mouvement de va et vient rectiligne (fig. 7, 8 et 9); par un mouvement de rotation (fig. 11); ou par les deux espèces de mouvement combinées (fig. 10). Dans

Digitized by Google

toutes ces dispositions les coussinets, ou boîtes qui reçoivent les tourillons du rouleau, sont, à cet effet, transformés en glissoirs, forme qui n'est cependant pas indispensable dans le cas de la figure 11, mais qui a néanmoins son utilité ainsi qu'on le verra plus loin.

La course du ressort varie suivant la disposition adoptée; en général elle ne dépassera pas $0^m,02$; par la disposition de la figure 10 elle peut facilement être réduite à moins de $0^m,01$.

Lorsque le contact existe le rouleau se trouve pressé contre le guide par le ressort lui-même (fig. 7, 8 et 9); ou par les ressorts supplémentaires R' (fig. 10); ou par une matière comprimée et néanmoins encore compressible R'' placée derrière les coussinets (fig. 11). (Ce compresseur consistera avantageusement en plaques de caoutchouc enfilées sur une tige horizontale vissée au centre de chacune des boîtes du rouleau. Des talons a, a_1, qui font partie des pièces fixes du parachute reçoivent la contre-pression. Il sera avantageux de placer entre les talons antérieurs a_1 et les coussinets de minces plaques de tôle qu'on enlèvera successivement à mesure que le guide s'usera pour les reporter en arrière, entre les talons a et le compresseur; de cette manière le rouleau restera toujours dans les mêmes conditions relativement au guide, si en même temps on allonge un peu la chaînette qui le rattache au ressort. Ces précautions n'exigeront pas du reste, comme on pourrait le croire, des soins continuels, les proportions du rouleau étant telles qu'il peut fonctionner dans des conditions assez diverses relativement au jeu qui le sépare du guide).

La forme du rouleau est assez variée ainsi qu'on peut le remarquer. Elle est circulaire dans les dispositions 7 et 8; elle est encore la même dans la disposition 9, si l'on fait abstraction de l'arrêt qui fait corps avec le rouleau. Cette forme présente un désavantage très-marqué quand c'est le ressort qui doit tenir, après le contact, le rouleau pressé contre le guide, car sa tension est en ce moment considérablement diminuée. Cette pression doit cependant être assez considérable pour que, en cas de chute de

Digitized by Google

la cage, le rouleau acquiert bientôt, en tournant dans le sens indiqué par les flèches, la vitesse de la chute. Je crois avoir remédié à cet inconvénient en donnant au rouleau une légère excentricité sur une certaine partie de son étendue. Dans la figure 10 *mn* est cette partie excentrique ; elle aura pour effet de restituer pendant la rotation, au ressort, sa tension primitive, ou même une tension plus considérable si on le désire. Cette excentricité existe encore dans la figure 11 (quoiqu'ici la pression dont il est question soit exercée par un organe particulier) pour compenser les variations inévitables du jeu laissé entre les guides et la cage. La courbe excentrique ne doit pas être tracée au hasard ; ce sera un arc de cercle dont le centre s'éloignera aussi peu que possible de celui du rouleau afin que la pression elle-même ne devienne pas un obstacle à l'engagement de celui-ci. (V. fig. 11). Il n'y a qu'une partie de la circonférence du rouleau qui soit réellement active ; le surplus peut recevoir une forme arbitraire pourvu qu'elle ne contrarie pas le mouvement. — Enfin la forme de cet organe peut encore varier suivant le mode adopté pour sa mise en relation avec le ressort ou avec l'arrêt ; quant à ses dimensions elles seront restreintes par l'espace disponible ; elles dépendront aussi du jeu existant entre la cage et le guide, du rapport qu'on voudra établir entre la vitesse de la chute et celle d'engagement de l'arrêt, etc. ; dans tous les cas elles devront être telles que la partie correspondant à l'angle de rotation soit assez étendue pour que, en toutes circonstances, le rouleau imprime à l'arrêt la force vive nécessaire pour en assurer l'engagement.

Je renverrai aux figures pour donner une idée suffisante de la manière d'appliquer mon organe à la mise en mouvement des diverses espèces d'arrêts. J'observerai seulement que ce n'est que pendant la chute, c'est-à-dire dans le sens indiqué par les flèches, qu'il peut agir sur ceux-ci : sa rotation dans l'autre sens doit être empêchée au moyen d'un bouton venant poser sur un arrêt fixé à l'encadrement du parachute.

J'ajouterai quelques mots relativement aux dispositifs figures 11

Digitized by Google

et 9. Dans ce dernier on voit que le rouleau porte lui-même la griffe qui doit arrêter le mouvement ; l'organe ainsi compliqué a quelque analogie avec le rouleau excentrique qu'on a voulu employer comme arrêt et auquel on a renoncé parce qu'il écrasait le guide. Malgré cette analogie, le mode d'action est ici entièrement différent. La griffe vient s'engager dans le guide avec une vitesse acquise considérable et son mouvement de rotation est arrêté par un bouton lorsqu'elle a entaillé le guide suffisamment pour que la cage puisse rester suspendue en quelque point.

Dans la figure 11 on représente un coin destiné à agir sur la face intérieure du guide : on disposera les choses de manière que l'engagement du coin ne puisse en aucun cas être suffisant pour rompre le guide, et on munira ce coin de l'une des griffes mobiles que j'ai décrites. Je crois qu'avec un appareil bien établi la cage viendrait toujours s'arrêter près d'une des traverses d'attache des guides ; ces traverses devraient être très-fortes et avoir une portée peu considérable.

On voit, indiquées dans les figures 8 à 11, des rondelles marquées *r* ; elles sont en caoutchouc et destinées à des amortissements de chocs dont pourraient souffrir certaines pièces de l'appareil ; le coin intérieur de la figure 11 est suspendu par des chaînettes dont j'assure l'égalité de tension au moyen de semblables rondelles.

La figure 11 donne aussi une idée suffisante d'un organe dont le but serait de faire fonctionner le parachute en cas de chute non parfaitement libre ; il consiste en une ou deux ailettes concaves agissant aux extrémités d'un arbre horizontal au milieu duquel est fixé une poulie ; à celle-ci, s'attache une chaînette qui va se réunir aussi à celle par laquelle le ressort agit sur le rouleau. L'arbre des ailettes porte un long levier rapproché de la verticale vers l'extrémité duquel on fixe un poids. Ce poids, qui empêcherait la rotation de l'arbre pendant la marche de l'extraction, viendrait bientôt en aide, en cas de *ballage* de la machine à l'action de l'air sur les ailettes ; la chaînette *f*, supposée flottante, serait bientôt tendue et le système pourrait être animé en ce

Digitized by Google

moment d'une force vive suffisante pour mettre le rouleau en contact avec le guide.

Il y a dans l'action d'un parachute muni de mon organe moteur deux périodes principales et bien distinctes, outre la période d'amortissement sur laquelle je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà dit en parlant des arrêts :

1° Celle qui naît avec la rupture du câble et qui se termine au moment où le rouleau est en contact avec le guide; la quantité d'action emmagasinée dans un ressort est, pendant ce temps, la seule puissance motrice disponible; elle doit être suffisante pour vaincre rapidement l'inertie du rouleau, les frottements qui s'opposent à son déplacement, l'inertie des organes servant à la transmission du mouvement, les frottements de leurs articulations, et enfin l'inertie des tiges et des chaînettes de suspension et très-probablement aussi, du moins en partie, celle du bout de corde qui peut être entraîné dans la chute.

2° La seconde période commence au moment du contact du rouleau et du guide et finit avec l'engagement de l'arrêt : pendant sa durée c'est le rouleau qui devient l'organe moteur et il faut bien remarquer que la puissance d'action n'est plus une quantité fixe, limitée, qui peut être insuffisante ; mais une quantité qui sera toujours et forcément en rapport avec l'effet à produire à la condition toutefois que cet organe soit, dès l'origine et pendant toute la durée de la période, soumis à une pression suffisante contre le guide. Si cette condition est satisfaite, le rouleau tournera en effet bientôt avec la vitesse de la chute, et imprimera à l'arrêt une vitesse en rapport avec celle-ci, d'autant plus facilement que la masse à mettre en mouvement est considérablement réduite.

Comparaison entre les deux systèmes. — Je crois prudent de négliger dans les calculs suivants l'élasticité naturelle du bout de câble entraîné dans la chute, cette élasticité, très-variable du

Digitized by Google

reste, me paraissant devoir être toujours très-faible relativement à celle du ressort. D'ailleurs rien ne me prouve que cette élasticité du câble doive s'exercer nécessairement dans tous les cas dans un sens favorable à l'action du ressort.

Le poids de ce bout de câble varie suivant les circonstances de l'accident. Je l'exprimerai en général par P, et la masse M sera $\frac{P}{g}$, g étant la gravité, soit 9,81 ou 10 pour la facilité des calculs.

Je considère d'abord les parachutes ayant un ressort pour unique moteur, et je vais tacher de calculer la puissance d'engagement qu'il communiquera à l'arrêt dans diverses circonstances de chute correspondant : 1° à des vitesses V de la cage au moment de la rupture égale à — 6, 0, 6 et 9 mètres, les vitesses négatives représentant des cas de rupture pendant l'ascension du câble; 2° à des valeurs de $P = 0$, 800, 1600 et 3200^k.

La quantité d'action T emmagasinée dans le ressort par la compression dépend de sa course et de sa tension moyenne; la course varie en général entre 0^m,06 et 0^{m}10; la tension maximum dépasse rarement 600 kilogrammes et la tension initiale est souvent nulle; cependant elle peut être d'autant plus élevée que la course est plus petite; c'est pourquoi j'admettrai qu'entre les limites de course ci-dessus indiquées la quantité d'action du ressort reste sensiblement la même et je l'évaluerai à 30 kilogrammètres.

En même temps qu'il agit sur l'arrêt pour l'engager, le ressort a à vaincre, quelles que soient les circonstances de la chute, l'inertie de diverses pièces rigides ou flexibles parmi lesquelles il faut comprendre les chaînettes de suspension de la cage; je représenterai par $m = \frac{p}{g}$ la masse de ces pièces supposées sollicitées directement par le ressort, et par $m' = \frac{p'}{g}$ celle de l'arrêt ramenée dans la même condition. La somme $p + p'$ peut varier entre 100 et 200 kil., je poserai en moyenne $m + m' = 15$.

Soit v la vitesse de l'arrêt au moment de l'engagement; la puissance d'engagement sera proportionnelle à $m'v^2$.

Digitized by Google

Une partie du travail T sera absorbée par les frottements ou par des chocs nuisibles ; en admettant que les 0,7 de ce travail soient utilement employés, on aura

$$0{,}7\ T = \left(M + m + m'\right)\frac{v^2}{2} = \frac{P + p + p'}{g}\frac{v^2}{2};\ \text{ou}$$

$$21 = \left(\frac{P}{g} + 15\right)\frac{v^2}{2}$$

On trouve qu'aux valeurs

$$P = o\ ;\ 800\ ;\ 1600\ ;\ 3200\ \text{kil.}$$

correspondent celles-ci :

$$v^2 = 2{,}80\ ;\ 0{,}44\ ;\ 0{,}24\ ;\ 0{,}12$$
$$v = 1^m{,}70\ ;\ 0^m{,}66\ ;\ 0^m{,}49\ ;\ 0^m{,}35.$$

La puissance d'engagement, proportionnelle aux valeurs de v^2, diminue donc très-rapidement à mesure que s'accroît le poids de la partie de la corde qui suit la cage dans sa chute ; néanmoins il est probable que l'engagement s'effectuera encore dans beaucoup de cas, aussi longtemps que la vitesse de la chute, au moment du contact de l'arrêt et du guide, ne sera pas trop considérable ; c'est donc cette vitesse qu'il me reste à rechercher pour connaître à peu près le degré de confiance qu'on peut avoir dans ces appareils.

La vitesse V' de la chute au moment du contact sera donnée par la formule :

$V' = V + gt$; g, la gravité, étant égal à 9,81 et t étant la durée de la détente du ressort, on obtiendra, je crois, une valeur de t suffisamment approchée de la vérité en considérant le mouvement du ressort comme déterminé par une force accélératrice constante que je mesurerai par g' et capable d'engendrer la vitesse v pendant ce temps t. Le chemin parcouru variant depuis $0^m{,}06$ jusqu'à $0^m{,}10$, je prendrai la moyenne, $0^m{,}08$, et je poserai en conséquence :

$$0{,}08 = \frac{g't^2}{2} = \frac{vt}{2}\ \text{d'où}\ t = \frac{0{,}16}{v}$$

Digitized by Google

Aux valeurs de

$$P = o\,;\ 800\,;\ 1600\,;\ 3200 \text{ kil.}$$

correspondraient donc celles-ci :

$$t = 0'',09\,;\ 0'',24\,;\ 0'',33\,;\ 0'',46,$$

et par suite on pourra dresser le tableau suivant :

Valeur de V en mètres.	Valeur de V' en mètres P étant égal à			
	0	800k.	1,600k.	3,200k.
— 6	— 5,12	— 3,65	— 2,73	— 1,49
0	0,88	2,35	3,27	4,51
6	6,88	8,35	9,27	10,51
9	9,88	11,35	12,27	13,51

Je considérerai maintenant les parachutes de mon système et je chercherai :

1° Le temps t nécessaire pour mettre le rouleau en contact avec le guide ;

Soient $T = 15^{km}$; course du ressort $= 0^{m},02$; $m = 10$. Cette masse m, supposée sollicitée directement par le ressort, acquiert la vitesse v à la fin de la détente de celui-ci. On aura :

$$0,7\ T = \left(\frac{P}{g} + 10\right)\frac{v^2}{2} \text{ et } t = \frac{0,04}{v};$$

d'où les valeurs de

$$v = 1,45\,;\ 0,\ 48\,;\ 0,\ 35\,;\ 0,25$$
$$\text{et } t = 0'',03\ 0'',083\ 0'',114\ 0'',16$$

Digitized by Google

correspondant à

$$P = 0 \; ; \; 800 \; ; \; 1600 \; ; \; 3200^{k}$$

2° La vitesse V' de la chute au moment de l'engagement de l'arrêt.

Au moment du contact du rouleau et du guide la vitesse V'' de la chute est égale à $V + gt$; depuis cet instant jusqu'à celui de l'engagement la chute s'augmentera librement de toute la quantité dont tournera le rouleau, c'est-à-dire de $K \times 2 \pi R$, K étant le rapport entre l'arc qui se développe sur le guide et la circonférence entière du rouleau dont R représente le rayon; π est le rapport entre la circonférence du cercle et son diamètre.

On aura donc

$$V'^{2} = 2 g (K \times 2 \pi R) + V''^{2}$$

Pour $K = {}^{1}/_{2}$ et $R = 0^{m},12$ on obtiendrait, tous calculs faits, les résultats suivants :

VALEURS DE V.	VALEURS DE V' P ÉTANT ÉGAL A			
	0	800	1,600	3,200
0	2,75	2,84	2,93	3,10
6	6,90	7,32	7,62	8,04
9	9,71	10,17	10,48	10,91

Que ces résultats soient exacts ou plus ou moins approximatifs, ils peuvent servir à la comparaison entre les deux systèmes. En admettant que le rouleau imprime à l'arrêt une vitesse égale au ${}^{1}/_{2}$ de celle de la chute, on en tirera les conclusions suivantes :

1° *Relativement à la puissance d'engagement de l'arrêt.*

Soit N un nombre exprimant la puissance d'engagement de l'arrêt mu par le rouleau, cette puissance étant exprimée par 1

Digitized by Google

lorsque le moteur de l'arrêt est un ressort; on pourra dresser le tableau suivant des valeurs de *N*.

VALEURS DE *V*. (mètres).	VALEURS DE *N* CORRESPONDANT A *P* =			
	0	800	1,600	3,200
0	0,30	2,04	4,2	8,83
6	1,89	13,0	28,0	59,8
9	3,77	26,10	53,3	110,4

2° *Relativement à la rapidité avec laquelle l'effet s'effectue:*

Circonstances de l'accident, valeurs de			Avantage relatif exprimé par les différences entre les vitesses acquises au moment de l'engagement de l'arrêt.	
P	*V*		1° Du ressort.	2° Du roulean.
	Limite inférieure.	Limite supérieure.		
KIL.	MÈTRES.	MÈTRES.	MÈTRES. *Variable depuis:*	METRES *Variable depuis:*
0	— *x*	+ 1,87	2,75 jusqu'à 0	»
	+ 1,87	+ 9,00	»	0 jusqu'à 0,17
800	— *x*	+ 0,50	2,84 jusqu'à 0	»
	+ 0,50	+ 9,00	»	0 jusqu'à 1,18
1600	— *x*	— 0,34	2,93 jusqu'à 0	»
	— 0,34	+ 9,00	»	0 jusqu'à 1,79
3200	— *x*	— 1,40	3,10 jusqu'à 0	»
	— 1,40	+ 9,00	»	0 jusqu'à 2,60

Digitized by Google

En terminant cette notice je dirai que la condition nécessaire pour que le rouleau se meuve rapidement avec la vitesse de la chute est exprimée par l'équation suivante :

$$fP \times 2\pi RK = \frac{m' V'^2}{2} + \text{une quantité négligeable}$$

P étant la pression du rouleau contre le guide ;

fP le frottement ou force motrice du rouleau ;

m' masse du rouleau augmentée de celle de l'arrêt supposé animé de la même vitesse ;

π, rapport entre la circonférence du cercle et son diamètre ;

K, R et V' ayant les significations indiquées ci-dessus.

On peut satisfaire à cette relation :

1° En augmentant f, en rayant le rouleau par exemple ; (voy. fig. 10).

2° En augmentant P, R et K.

La puissance de l'arrêt augmentant comme le carré de sa vitesse d'engagement, on doit voir qu'il ne sera ni nécessaire ni utile que le rouleau tourne dans tous les cas avec la vitesse de la chute, et c'est aussi ce qui ne peut plus avoir lieu en pratique lorsque celle-ci est un peu considérable.

CH. HÂMAL.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 6me de la 2me Série des Mémoires et Publications

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

1858.

Analyse d'une fable de La Fontaine, p. XLIV.
BARON (M. Auguste-Alexis), Analyse d'une fable de La Fontaine, p. XLIV.
Bataille des Éperons d'or (La), Chanson, p. XXXIX.
Baudouin de Constantinople, poème, p. XXIX.
BEUGNIES (Charles-Joseph), Imprimeur montois, p. 136.
Bibliographie montoise (Suite de la), p. 65. — Pierre-Jean-Joseph Plon, p. 65. — Henri Bottin, p. 75. — François-Joseph Martin, p. 93. — Henri-Joseph Hoyois, p. 94. — Marie-Joseph Wilmet, p. 122. — Charles-Joseph Beugnies, p. 136. — Amand de Boubers, p. 147. — Henri Bottin (la Veuve), p. 148. — Nicolas-Joseph Bocquet, p. 152. — Ernest-Antoine-Joseph Jevenois, p. 196.
BOCQUET (Nicolas-Joseph), Imprimeur montois, p. 152.
BOTTIN (Henri), Idem. p. 75.
BOTTIN (la Veuve de Henri), Idem. p. 148.
BOUBERS (Amand de), Idem. p. 147.
Chasse aux Nids (La), Fable, p. XXXIV.

Digitized by Google

CLESSE (M. Ant.), La Bataille des Éperons d'or, Chanson, p. XXXIX.
Compagnies savantes avec lesquelles la Société est en relation, p. LXXIII.
Concours de 1858-1859 (Programme du), p. LV.
DE PUYDT (M. Émile), Rapport sur les concours durant l'année académique 1857-1858, p. XXI.
Fontaine et le Torrent (La), Fable, p. XXXVIII.
GRENIER (M. Marcel), La Chasse aux Nids, Fable, p. XXXIV.
— La Fontaine et le Torrent, Fable, p. XXXVIII.
HAMAL (M. Charles), Nouvel organe moteur des parachutes des mines avec quelques considérations sur la théorie de ces appareils ; avec planche, p. 414.
HOYOIS (Henri-Joseph), Imprimeur montois, p. 94.
JEVENOIS (Ernest-Antoine-Joseph), Imprimeur montois, p. 196.
Journaux littéraires et scientifiques qui échangent leurs publications avec la société, p. LXXV.
LECOUVET (M.), Mémoire en réponse à la question : « Indiquer le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut, p. 205.
MALAPERT (CHARLES), I. Études astronomiques. Analyse comparée, p. 1.
II. Études mathématiques. Aperçu historique, p. 18.
MARSIGNY (M. Agathon), Baudouin de Constantinople, poème, p. XXIX.
MARTIN (François-Joseph), Imprimeur montois, p. 95.
Membres effectifs de la Société, p. LXI.
— correspondants, p. LXIV.
— décédés, p. LXX.
Mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut (Du), p. 205. — Introduction, p. 207. — Michel Anglicus, p. 213. — Pierre Baudry, p. 216. — Jean Bleuwart, p. 217. — Adrien De Boulongne, p. 218. — Jean Bourgeois, p. 227. — Maurice Bourgeois, p. 227. — Philippe Brasseur, p. 234. — Nicolas Burgundius, p. 244. — André Catulle, p. 256. — Hermès Clericus, p. 265. — Pierre Colins, p. 266. — Jean Crudilactius, p. 272. — Jean Despiennes, p. 273. — Thomas Despiennes, p. 283. — Antoine Duet, p. 283. — Jean Gillet, p. 293. —

Digitized by Google

Servais Gillet, p. 294. — Jodocus Harchius, p. 300. — Maximilien d'Hovyne, p. 302. — Jacques Latomus, p. 303. — Charles Malapert, p. 312. — Ludovicus Masurius, p. 325. — Joannes Morocurtius, p. 344. — Marc Norman, p. 351. — Louis Pileus, p. 353. — Jacques Pochet, p. 354. — Jacques-François Lepoivre, p. 361. — Eustache de Pomreux du Sart, p. 362. — Corneille Pottier, p. 370. — Jacques Roger, p. 374. — Antoine de Rombise, p. 379. — Sydracus Scotus, p. 384. — Pierre De Seingenois, p. 385. — André de Solre, p. 386. — Jean Volcart, p. 391. — Julien Waudré, p. 392. — Grégoire De Le Wincque, p. 406. — André Yeuwain, p. 408.

Moyens d'atteindre les terrains houillers recouverts de morts-terrains aquifères (Des); avec planche, p. 31.

Mouvement intellectuel en Belgique depuis 1830 (Du), p. v.

Nouvel organe moteur des parachutes des mines avec quelques considérations sur la théorie de ces appareils ; avec planche, p. 414.

PLON (Pierre-Jean-Joseph), Imprimeur montois, p. 65.

Programme du concours de 1858-1859, p. LV.

Rapport sur les concours durant l'année académique 1857-1858, p. XXI.

ROLAND (M.), Étude sur Charles Malapert, p. 1.

ROUSSELLE (M. Hippolyte), Discours d'ouverture : Du mouvement intellectuel en Belgique depuis 1830, p. XIII.

— Suite de la Bibliographie montoise, p. 65.

Séance publique du 25e *anniversaire de la fondation de la Société* (procès-verbal de la), p. V.

TASKIN (M. Léopold), Des moyens d'atteindre les terrains houillers recouverts de morts-terrains aquifères ; avec planche, p. 31.

TOILLIEZ (M. Albert), Procès-Verbal de la séance publique du 25e anniversaire de la fondation de la société, p. V.

WILMET (Marie-Joseph), Imprimeur montois, p. 122.

Digitized by Google

Appareil pour la traversée des morts-terrains aquifères d'une grande épaisseur,

par

M. Léopold Taskin,
Ingénieur des Arts et Manufactures de l'Ecole de Liége.

Mémoires & publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du H

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07373 9933

BOUND
FEB 13 1936
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google